Quelques études de Marie-Louise Chaumont sur l'Iran ancien et l'Arménie

---

M.-L. Chaumont, distinguished French Iranist and Armenist, published the studies below in a variety of journals between the years 1958 and 1993.

Le culte d'Anāhitā a Staxr et les premiers Sassanides, from *Revue de l'histoire des religions*, Vol. 153, No. 2 (1958), pp. 154-175.

Vestiges d'un courant ascétique dans le Zoroastrisme sassanide d'après le VI e livre du Dēnkart, from *Revue de l'histoire des religions*, Vol. 156, No. 1 (1959), pp. 1-24.

Recherches sur le clergé zoroastrien : Le hērbad, from *Revue de l'histoire des religions*, Vol. 158, No. 1 (1960), pp. 55-80.

Recherches sur le clergé zoroastrien Le Hērbad: B) Tradition musulmane (suite), from *Revue de l'histoire des religions*, Vol. 158, No. 2 (1960), pp. 161-179.

A propos de quelques personnages feminins figurant dans l'inscription trilingue de Šāhpuhr Ier a la "Kaʿba de Zoroastre", from *Journal of Near Eastern Studies*, Vol. 22, No. 3 (Jul., 1963), pp. 194-199.

Les Sassanides et la christianisation de l'Empire iranien au III e siècle de notre ère, from *Revue de l'histoire des religions*, Vol. 165, No. 2 (1964), pp. 165-202.

L'ordre des préséances à la cours des Arsacides d'Armenie, from *Journal Asiatique*, 254 (1966), pp. 471-497.

Études d'histoire parthe I. Documents royaux a Nisa, from *Syria*, T. 48, Fasc. 1/2 (1971), pp. 143-164.

Études d'histoire parthe. II. Capitales et résidences des premiers Arsacides (IIIe-Ier S. AV. J.-C.), from *Syria*, T. 50, Fasc. 1/2 (1973), pp. 197-222.

Conquêtes Sassanides et Propagande Mazdéenne (IIIème Siècle), from *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, Bd. 22, H. 4 (4th Qtr., 1973), pp. 664-710.

Études d'Histoire Parthe. III: Les villes fondées par les Vologèse, from *Syria*, T. 51, Fasc. 1/2 (1974), pp. 75-89,

Études d'Histoire parthe IV. A propos d'une inscription du "grand roi" Gotarze, from *Syria*, T. 56, Fasc. 1/2 (1979), pp. 153-170.

Études d'histoire parthe: V. La route royale des Parthes de Zeugma à Séleucie du Tigre d'après l'Itinéraire d'Isidore de Charax, from *Syria*, T. 61, Fasc. 1/2 (1984), pp. 63-107.

Un document méconnu concernant l'envoi d'un ambassadeur parthe vers Septime Sévère (P. Dura 60 B.), from *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, Bd. 36, H. 4 (4th Qtr., 1987), pp. 422-447.

Un nouveau gouverneur de Sardes à l'époque achéménide d'après une inscription récemment découverte, from *Syria*, T. 67, Fasc. 3/4 (1990), pp. 579-608.

Échos de la campagne de Tibère en Arménie (20 av. J.-C.) dans une épigramme de Krinagoras (Anthologia Palatina, IX, 430), from *L'Antiquité Classique*, T. 61 (1992), pp. 178-191.

Remarques sur la dédicace d'un monument (ex-voto) élevé à Cybèle par la fille d'un roi Tigrane à Falerii Veteres (Cività Castellana), from *Ancient Society*, Vol. 23 (1992), pp. 43-60.

Fondations séleucides en Arménie méridionale, from *Syria*, T. 70, Fasc. 3/4 (1993), pp. 431-441.

Encyclopaedia Iranica entries
by M.-L. Chaumont:

Aelianus, Claudius
Agathias
Albania (Iranian Aran, Arm. Ałuankʿ)
Āmārgar, by D. N. MacKenzie, M. L. Chaumont

Ammianus Marcellinus
Anāhīd, by M. Boyce, M. L. Chaumont, C. Bier
Andarzbad
Antony, Mark

Apollodorus of Artimita
Appianus
Argbed
Armenia and Iran ii. The Pre-Islamic Period

Arrian
Artemita in Apolloniatis
Aspbed
Astabed

Atropates
Aurelius Victor
Axse
Āzād (Iranian Nobility), by M. L. Chaumont, C. Toumanoff

Compiled by Robert Bedrosian, 2020

Le culte d'Anāhitā a Staxr et les premiers Sassanides

La présente étude ne vise nullement à enrichir le maigre dossier que nous possédons sur le culte de la déesse Ardvī Sūrā Anāhitā[1] sous les premiers règnes de la dynastie sassanide. Nos recherches sont basées sur des documents connus et publiés. Nous n'avons pas l'intention de retracer l'histoire de ce culte pendant la période considérée, car nos connaissances présentent trop de lacunes, d'incertitudes, pour que ce sujet puisse être abordé avec profit. Cependant, au cours de nos recherches antérieures sur la fondation de l'église zoroastrienne au IIIe siècle de notre ère, il nous est apparu qu'en replaçant certains documents dans leur contexte religieux et politique, on est amené à mieux saisir la valeur et la portée des liens qui unirent Ardašīr et ses premiers successeurs au grand temple d'Anāhitā à Staxr et par conséquent à mieux définir le rôle tenu par le culte de cette divinité dans la renaissance religieuse consécutive à l'avènement de la dynastie.

Parmi les pièces du dossier il en est une qui, étant un témoignage direct, suscite un intérêt particulier. Nous voulons parler de l'inscription que fit graver le mage Kartīr sur l'un des murs de l'édifice baptisé de nos jours « Kaʿbah-i-Zardušt » ou plutôt du bref passage de cette inscription concernant la

1) Elle ne reçoit cette triple dénomination que dans l'Avesta où le Yašt V lui est consacré. La littérature pehlvie la qualifie généralement d'Ardvīsūr, à deux exceptions près, comme l'a mis en lumière M. S. WIKANDER, *Feuerpriester in Kleinasien und Iran*, p. 113 sq. Par contre dans les inscriptions achéménides, elle est désignée comme Anāhitā. Ce nom qui pourrait signifier « la sans tache » est représenté en moyen perse par Anāhīt, chez les auteurs arabes par Anahud, dans les sources grecques par 'Αναΐτις. Pour éviter toute confusion nous utiliserons, dans cet exposé la forme v. perse et avestique Anāhitā.

question qui nous préoccupe[1]. Une grande partie de notre exposé sera consacrée aux problèmes que soulève ce document épigraphique.

Selon une tradition vraisemblablement très ancienne, Sāsān, l'aïeul d'Ardašīr et l'éponyme de la dynastie dite sassanide, tout en étant un seigneur féodal vassal du roi de Fārs, avait la garde d'un temple du feu consacré à Anāhitā dans la ville de Staxr. Cette tradition nous a été léguée spécialement par Ṭabarī, célèbre chroniqueur de langue arabe, qui dut composer son œuvre historique vers la fin du XIe siècle[2]. De quelque importance qu'elle nous apparaisse à nous modernes, elle est loin cependant d'avoir laissé des traces chez tous les auteurs de la première époque, compilateurs ou adaptateurs des traductions arabes du *xvatāynāmak* pehlvi[3]. Yaqubī et Dināwarī, pour ne parler que des historiens les plus connus, semblent l'avoir absolument ignorée à moins qu'ils n'aient négligé d'en faire mention. De même, au siècle suivant, le poète Firdosi n'en soufflera mot dans son *Šāhnāmeh*. Par contre, adoptant la version donnée dans les chansons de gestes, comme le *Kārnāmak i Ardašīr i Pāpakān*, ils s'attachera à mettre en relief la destinée providentielle de Sāsān, lointain descendant de Dārā, qui de berger serait devenu le gendre de Pāpak gouverneur de Staxr[4]. Cela montre bien que les origines sacerdotales de la dynastie sassanide avaient fini par se perdre dans les brumes du passé et à devenir ignorées du plus grand nombre. Quelle source Ṭabarī avait-il consultée pour être aussi bien informé ? Sans doute quelque traduction arabe ou persane d'un ouvrage représentant une tradition distincte de celles qui étaient le plus

1) Cette inscription que nous désignerons par l'abréviation KK. a été publiée par M. Sprenling, *Third Century Iran. Sapor and Kartir*, Chicago, 1957, p. 37-60.

2) Éd. J. de Goeje, Leide, 1897, II, p. 819.

3) Sur cette question, voir l'exposé de A. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*, 2e éd., Copenhague, 1944, p. 59 sq. Selon cet auteur *xvatāynāmak* ou *Livre des rois* aurait été composé sous le règne du dernier roi Sassanide.

4) Abu'l Kasim Firdōsī, éd. J. Mohl, *Le livre des rois*, t. V (Paris, 1866), p. 274, v. 113.

couramment accréditées. En tout cas, il est difficile de contester l'authenticité de cette information. Notons que le chroniqueur parle à plusieurs reprises du temple de Staxr en relation avec les souverains sassanides.

Le rapport de Tabarī sur l'ascendance d'Ardašīr est complété par son traducteur et adaptateur persan, Balʿāmī : à la mort de Sāsān, son fils Pāpak lui avait succédé « dans toutes ses affaires dans l'administration du district de Xīr et dans la surveillance des temples du feu »[1]. En outre un autre chroniqueur arabe, resté anonyme, assure de son côté que le père d'Ardašīr, Pāpak, comme son grand-père Sāsān, avait été préposé à un temple du feu[2]. De ces deux relations conjuguées il ressort que les ancêtres des Sassanides se transmettaient héréditairement le sacerdoce d'Anāhitā, et si nous en croyons Balʿāmī au même titre que leurs fonctions laïques. Ce fait est d'autant plus facile à admettre qu'en ce temps-là le principe de l'hérédité semble avoir prévalu, comme il prévaudra sous la dynastie suivante. Mais comme tout a un commencement, on pourra se demander vers quelle date cette famille avait reçu le ministère de la grande divinité de Staxr. Or si nous remontons au delà de Sāsān, nous nous heurtons à l'obscurité la plus complète. Aussi serait-il téméraire de faire remonter très haut l'hérédité des fonctions qui nous sont attestées pour la première fois vers la fin du IIIe siècle ou le début du IIIe siècle de notre ère. Il nous paraît téméraire aussi de rattacher de quelque façon les ancêtres des Sassanides aux princes qui, durant la période séleucide et arsacide, ont gouverné la province de Fārs, les premiers avec le titre de *frataraka*[3]. Il n'est pas du tout prouvé, en effet, que

1) Balʿāmī, trad. Zotenberg, *Histoire des rois de Perse*, t. II (Paris, 1869), p. 18.

2) *De chronico arabe anonymo*, éd. Rothstein, p. 231.

3) Les personnages sont connus uniquement par la numismatique. Ils s'échelonnent en plusieurs séries du IIIe siècle avant le début du IIIe siècle après notre ère. Les classements dont ils ont été l'objet ne sont pas probants. Parmi les savants qui les ont rattachés à la dynastie sassanide, signalons J. de Morgan, *Numismatique de la Perside*, Paris, 1927, p. 347. — *Frarakā* est la lecture la plus couramment admise ; mais d'autres lectures ont été préconisées.

cette longue suite de potentats persépolitains aient été également des pontifes mazdéens, comme on a tendance à l'admettre le plus souvent. Cette erreur repose en grande partie sur l'interprétation du titre en question par « faiseur, gardien ou porteur du feu »[1]. Il semble beaucoup plus satisfaisant, au point de vue étymologique, de rapprocher ce terme de *fratarak*, titre qui dans les papyri araméens d'époque achéménide sert à qualifier le gouverneur iranien d'Éléphantine[2] : ainsi *fratarakā* doit signifier simplement « gouverneur »[3]. D'autre part, si au dos de leurs monnaies, la plupart des princes du Fārs sont figurés en adoration devant un temple — s'agit-il vraiment d'un temple ? — ou d'un autel, ce n'est certainement pas en tant que prêtres ; les rois Sassanides seront figurés en semblable attitude, même à l'époque où l'essentiel de leur pouvoir spirituel sera passé aux mains du mōbadān-mōbād. Il serait téméraire d'attribuer à cette iconographie une autre valeur que la sienne propre. De même quand les fratarakās arborent l'épithète de 'LX' (= bag) « dieu », sans doute ne faut-il y voir qu'une imitation de la titulature des grands rois arsacides qui se qualifièrent volontiers ainsi. Ajoutons qu'à partir de la deuxième moitié du IIe siècle av. J.-C. les successeurs des Fratarakās au gouvernement du Fārs prendront le titre de MLK' (= Šāh), sans aucune autre espèce de qualification. Il résulte de tout cela que nous n'avons aucune donnée solide pour attribuer à ces gouverneurs du Fārs des fonctions sacerdotales, et encore bien moins des fonctions sacerdotales en rapport avec le culte d'Anāhitā. Il est toujours dangereux de prouver dans le vide. Cependant, même s'il était démontré qu'ils ont vraiment

1) Voir F. JUSTI, *Grundriss der iranischen Philologie*, II (Strassburg, 1896-1904, p. 487) : qui lit *fratakarā* et traduit « Feuermachend ». A partir de la lecture *fratadāra* (ou *frātadāra*), on a pu interpréter par « Feuerbeschützer » ou « Feuerträger » : v. notamment WIKANDER, *op. cit.*, p. 15. Ces différentes interprétations admettent comme premier terme du composé un *frāt-* ou *frat-* qui serait un des noms iraniens du feu.

2) Il s'agit de papyri émanant de la colonie juive d'Éléphantine et remontant au Ve siècle av. J.-C.

3) Cf. notamment : MEILLET-BENVENISTE (*Grammaire du vieux-perse*, Paris, 1931, p. 159) ; A. CHRISTENSEN, *op. cit.*, p. 85.

eu ces fonctions, il serait bien malaisé d'établir un rapport entre eux et les ascendants d'Ardašīr. En effet, alors qu'en tant que gouverneurs de la Perside les premiers étaient les vassaux directs des grands rois, l'autorité des seconds s'exerçait dans les limites d'un district, celui de Xīr, selon Bal'āmī[1]. En d'autres termes, ceux-ci n'ont pu être que subordonnés à ceux-là. Et il est probable que le dernier de ces souverains du Fārs si peu connus et tant discutés, fut précisément ce Gōčihr, roi de Staxr, que tua Pāpak. Il reste cependant à élucider pourquoi la juridiction religieuse de Sāsān et de Pāpak semble avoir débordé sur leur juridiction administrative et comprenait la ville de Staxr, fief royal[2]. Mais il sera sage de laisser de côté, pour le moment, toutes les questions insolubles et de ne retenir que ce qui apparaît historiquement certain : les attributions religieuses de l'aïeul et du père du premier souverain sassanide en tant que gardien du grand temple d'Anāhitā.

Ce fait suffirait à expliquer le geste d'Ardašīr qui, après son triomphe définitif sur l'Arsacide Ardavān et son élévation à la dignité suprême[3] s'empressa d'envoyer à ce sanctuaire les chefs de ses ennemis vaincus et tués[4]. Trait révélateur de l'attachement que le nouveau šāhānšāh gardait à la déesse familiale. C'est à elle, de préférence à toutes les autres divinités, qu'il fait hommage de ses victoires et n'hésite pas à la satisfaire dans ses appétits les plus sanguinaires et les plus inhumains, les plus opposés aussi à l'éthique de cette religion zoroastrienne qu'il s'apprête à restaurer et à faire la religion officielle de son empire. Au siècle suivant, l'un de ses descendants, le deuxième Šāhpuhr, renouvellera le geste d'hommage et de reconnaissance en faisant exposer dans le sanctuaire

1) BAL'ĀMĪ, *op. cit.*, p. 67.

2) Du rapport de BAL'ĀMĪ *(ibid.)*, il ressort que non seulement le grand temple d'Anāhitā, mais tous les autres pyrées de la ville dépendaient de Sāsān. Un manuscrit du même auteur traduit par M. TAQIZADEH (*BSOS*, XI, p. 37), fait de ce personnage le « chef de tous les temples du feu de la région jusqu'à Istaxr ».

3) La date assignée au premier de ces événements est généralement avril 224. Quant au couronnement, il doit avoir eu lieu en 226 ou bien, selon l'opinion de M. TAQIZADEH (The Early Sasanians, *BSOS*, XI, 1943, p. 31), en mars ou avril 227.

4) ṬABARĪ, éd. DE GOEJE, p. 813.

de Staxr les têtes des chrétiens exécutés dans le Fārs[1]. Pour Ardašīr, nous inclinons à croire qu'il ne borna pas sa dévotion à cette offrande somme toute spectaculaire et qu'il dut consacrer de nouveaux feux à sa puissante et efficace protectrice. De ces feux aurait fait partie, selon nos déductions, le temple de la ville d'*Ardašīr-xvarr* « gloire d'Ardašir » (la Jur des auteurs arabes), aujourd'hui Firuzabad, dans le Fars. L'importance et le renom de cet édifice qu'Ardašīr fit élever au lendemain de son triomphe nous sont attestés par maints témoignages[2]. Son nom semble avoir été *Irān-Kunē xvarr*, c'est-à-dire « Puisse-t-il faire la gloire de l'Iran » ou encore « Puisses-tu faire la gloire de l'Iran »[3]. Ce serait le « tirbal » des auteurs arabes[4]. Un géographe du xe siècle, natif de la région, Abu Išak Istakrī, raconte qu'Ardašir avait fait vœu de bâtir une ville et un temple à l'endroit où il triompherait de ses ennemis. Ayant été vainqueur, il fonda la ville d'Ardašīr-xvarr au lieu même de sa victoire[5]. Si cette anecdote n'est pas une pure légende, on serait tenté d'y voir le souvenir d'un vœu qu'aurait fait le fils de Pāpak à celle qu'il devait considérer comme l'arbitre des combats et le principe de tout succès militaire. Mais nous avons été frappés bien davantage par certains propos que Ṭabarī prête à Ardašīr : s'adressant par écrit à Ardavān, son ancien suzerain dont il vient de recevoir un message menaçant, le fondateur de la nouvelle dynastie termine ainsi sa missive : « ... J'espère

1) Voir Assemani, *Acta Sanctorum martyrum orientalium*, t. I (Rome, 1748), p. 95. La déesse est appelée ici Nahitis.

2) Voir ce qu'en dit Firdōsī (*op. cit.*, éd. et trad. Mohl, V, p. 302-303 ; v. p. 442-444) : « Il (Ardašīr) fonda auprès de cette source un temple du feu dans lequel il fit revenir les fêtes de Mihrgan et de Sedeh ; autour s'étendaient des jardins, une place et des édifices qui formaient un établissement énorme. »

3) Nous tenons ce renseignement du géographe arabe Ibn Hawqal, *Opus geographicum*, éd. J. H. Kramers, II (Leyde, 1939), p. 289.

4) Voir Istaxri, *Via Regnorum*, éd. de Goeje, Leyde, 1870, *BGA*, II, p. 123, et Ibn al Balxī, éd. G.-L. Le Strange et R. A. Nicholson, p. 138. Selon le premier de ces auteurs (p. 118) il y avait à Jur un autre temple du feu qui était situé près d'un étang et portait le nom de Bārīn ; une inscription pehlvie rappelait que sa construction s'était élevée à 80 000 Dirhems. Cf. Ibn Hawqal, *op. cit.*, p. 273. C'était donc un monument important, mais il n'est pas dit qu'il ait été construit par Ardasir.

5) Istaxrī, *op. cit.*, p. 123.

et recevoir en mon pouvoir et envoyer ta tête avec tes biens au temple du feu que j'ai fondé à Ardašīr-xvarr[1]. » Ce passage donne à entendre qu'au temple en question tout comme à celui de Staxr des têtes humaines pouvaient être offertes. Or seule parmi les dieux Anāhitā avait pour agréables ces monstrueux trophées. C'est pourquoi l'on doit admettre que les rites de son culte étaient pratiqués dans le pyrée récemment fondé par Ardašīr. Cela était d'ailleurs bien naturel à cette époque et dans cette province où Anāhitā jouissait encore d'une immense faveur auprès des foules. Mais il est fort plausible qu'elle ait partagé cette nouvelle demeure avec les *yazatān* vénérés par le clergé mazdéen, en particulier Ahura Mazda. Une telle association n'aurait pas été une nouveauté : le temple découvert auprès de la terrasse de Persépolis qui semble avoir abrité le culte de la triade Ahura Mazda Mithra-Anāhitā nous en fournit un exemple beaucoup plus ancien[2]. Espérons qu'une trouvaille épigraphique vienne un jour nous donner raison en ce qui concerne le temple de Firuzabad[3].

Ce goût du meurtre et du sang qui paraît avoir caractérisé Anāhitā au temps des premiers sassanides risque de surprendre de prime abord de la part d'une déesse connue pour ses activités pacifiques et bienfaisantes, principe des eaux *(āpān)*, génératrice de fécondité et de fertilité. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que c'est une divinité complexe synthétisant des éléments opposés et contradictoires qui furent ajoutés au cours des temps à ses attributs originels. A quelle époque et sous quelles influences a-t-elle reçu ce caractère belliqueux et barbare qui la rendait avide de têtes coupées ? Dans sa vie d'Artaxerxès II (405-360), Plutarque signale que ce monar-

1) Éd. DE GOEJE, p. 818.

2) Selon E. HERTZFELD, Recent Discoveries at Persepolis (*JRAS*, 1934, p. 226), ce monument serait de peu postérieur à Alexandre. Les divinités iraniennes auxquelles il était consacré nous sont connues grâce à une inscription grecque trouvée à proximité et portant des dédicaces à Zeus, Apollon, Artémis, équivalents helléniques d'Ahura Mazda, Mithra et Anāhitā.

3) Sur l'étude archéologique de ce temple sont à signaler notamment : A. GODARD, *Les monuments du feu*, *Athar-e-Iran*, III (1938), p. 18 sq., et K. ERDMANN, *Das iranische Feuerheiligtum*, Leipzig, 1941, p. 46 sq.

que se rendit après la mort de son père à Parsagode afin de s'y faire consacrer roi dans « le temple de la déesse guerrière que l'on pourrait comparer à Athéna » (...θεᾶς πολεμικῆς ἱερὸν ἣν 'Αθηνᾶν τις ἂν εἰκάσειεν)[1]. L'allusion à Anāhitā, dont Artaxerxès était un adorateur fervent, est ici évidente. Mais il est incertain si l'expression de θέα πολεμική s'applique à l'Anāhitā vénérée par Artaxerxès ou bien à ce qu'elle était devenue au premier siècle de notre ère au temps de l'écrivain. Sans doute présentait-elle déjà au moment où Artaxerxès accéda au trône certains traits évoquant la fonction guerrière. Mais c'est seulement après la chute des Achéménides qu'à la faveur d'une époque fertile en combats, ce caractère dut s'accentuer chez la déesse au point d'absorber tous les autres. Pour les Parthes en particulier, nation de mœurs belliqueuses, où prédominait l'aristocratie féodale, Anāhitā dut être une divinité idéale sans cesse invoquée en vue de la victoire. Tout porte à croire que son culte s'était répandu dans tout l'empire arsacide. Nous savons la préférence dont elle était l'objet en Arménie où elle possédait de nombreux temples ; le centre de son culte se trouvait dans la province d'Acilisène[2] qui pour cette raison avait pris le nom de « Pays d'Anaïtis » (ἡ 'Αναῖτις χώρα)[3]. Déesse de la guerre, elle était servie par des guerriers, comme Sāsan et Pāpak, et non pas par des mages[4]. C'est là un fait que l'on ne saurait trop souligner pour ne pas confondre le sacerdoce d'Anāhitā tel qu'il se présentait sous les derniers Arsacides, avec le sacerdoce zoroastrien tel qu'il sera sous les Sassanides : le premier était confié à des membres de la noblesse, le deuxième sera exclusivement réservé aux membres de la classe sacerdotale.

1) PLUTARQUE, *Artaxerxès*, chap. III.
2) STRABON, *Geographia*, liv. XI, chap. 14.
3) Dion CASSIUS, *Historia Romana*, XXXVI, 48 et 53.
4) C'est sous un aspect tout à fait différent, notons-le, que se présente le sacerdoce d'Anāhitā en Arménie à l'époque de STRABON *(loc. cit.)* : le grand temple d'Acilisène est desservi par des hiérodules des deux sexes et la prostitution sacrée y est pratiquée, comme cela était également le cas à Zela dans le Pont (STRABON, XI, 8). Rien n'autorise à soupçonner de semblables pratiques en Perside à la même époque (aux environs du Ier siècle de notre ère).

Si c'est un fait qu'Ardašīr se comporta en adorateur fidèle et reconnaissant d'Anāhitā, il est beaucoup moins aisé de mettre au clair l'attitude de son fils Šāhpuhr Ier envers la divinité ancestrale, car la tradition littéraire reste muette là-dessus. Les sentiments religieux de ce monarque restent obscurs sous beaucoup de rapports, bien qu'on en ait assez souvent discuté. Pourtant il paraît indéniable que Šāhpuhr a protégé Mānī des années durant et lui a permis de prêcher sa doctrine à travers l'Empire[1]. On pourra supposer qu'il dut se montrer en revanche extrêmement tiède, hostile, envers le zoroastrisme officiel, à plus forte raison envers le vieux culte de Staxr dont les pratiques barbares formaient un si frappant contraste avec l'enseignement de Mānī. Mais il semble qu'il ait fini par rejeter l'hérésie manichéenne et par adopter une politique religieuse favorable au zoroastrisme. Dans la grande inscription trilingue qu'il fit graver en 262, croit-on, à l'issue de ses campagnes victorieuses sur les armées romaines, il apparaît en parfait accord avec la religion officielle[2]. Ne s'y glorifie-t-il pas d'avoir fondé beaucoup de feux Vahrām (il s'agit des feux les plus importants), accordé ses bienfaits à beaucoup de mages, contribué à l'accroissement du culte des dieux[3]. Et ces « feux de nom » qu'il déclare fonder par cette inscription tant pour son propre salut que pour celui des principaux membres de sa famille[4], ne répondent-ils pas à un usage spécifiquement mazdéen ? Par ce même monument épigraphique nous apprenons d'autre part que la fille de Šāhpuhr Ier devenue sa femme, s'appelait Ātur-Anāhīt, sans doute en l'honneur du feu de Staxr. Ce n'est là qu'un nom, mais ce nom nous révèle que le fils d'Ardašīr restait attaché au culte d'Anāhitā, officiellement du moins. Pourtant il nous

1) Sur les rapports de Šāhpuhr Ier et de Mānī et sur les interprétations qui en ont été proposées on consultera avec profit H.-C. Puech, *Le manichéisme*, Paris, 1943, p. 44-49.

2) Cette inscription (= K.K.) découverte sur les murs de la « Ka'bah de Zoroastre » à Naqš i Rustam comme celle de Kartīr déjà mentionnée, a été publiée et traduite par les soins de M. Sprengling, *op. cit.*, p. 1-35.

3) Version parthe, l. 17.

4) Version parthe, l. 18-19.

faut bien reconnaître qu'il n'affiche pas dans cette inscription une dévotion spéciale envers la déesse comme le fera trente ans plus tard son fils Narseh sur le rocher de Paikulī[1].

La politique extérieure des deux règnes suivants, celui d'Ōhrmazd Ier, puis celui de Vahrām Ier, est marquée fortement par l'influence grandissante du mage Kartīr. Ce personnage énergique et ambitieux ne se contenta pas de recevoir du premier de ces monarques le titre de *magupat d'Ōhrmazd*, créé spécialement à son intention, mais sut exercer sur le second un tel ascendant qu'il le décida à faire mettre à mort le plus grand adversaire de la religion zoroastrienne, Mānī. on peut tenir pour assuré que ces deux éphémères successeurs de Šāhpuhr Ier se conformèrent à la tradition familiale vis-à-vis d'Anāhitā qui continuait d'être la divinité la plus vénérée en dépit de la promotion officielle du grand dieu Ahura Mazda.

C'est au règne de Vahrām II, successeur de son père le premier Vahrām, qu'appartient le témoignage épigraphique déjà évoqué au début de cette étude. Kartīr, récapitulant les honneurs et les dignités qui lui ont été conférées par le roi régnant, après avoir rappelé son élévation à la charge de *magupat* et *dātvar* de tout l'Empire déclare : « 'Pm stxl-y 'twl-y zy 'n'xyt 'rtxštr w 'nxyt zy MLWT' 'dwynpt w 'ptxš'y ʿBYDWN[2]. » Malgré sa brièveté ce passage présente une construction peu claire, maladroite et risque de prêter à équivoque. Aussi d'aucuns y ont cru reconnaître la mention de deux feux distincts, celui d'Anāhīt-Artaxšatr et celui de la dame Anāhīt[3]. Cette interprétation nous semble complètement erronée, et voici, pour notre part la traduction que nous proposons : « et il (Vahrām II) me fit ādvēnpat et

1) L'inscription de Paikulī a été publiée par E. Herzfeld dans *Paikuli*, I, Berlin, 1924, pp. 94-119. La déesse y est qualifiée de MRWT « *bānūk* », comme dans KK.

2) KK., l. 8.

3) Notamment Mr. S. Wikander, *op. cit.*, p. 65-67. Ces deux temples seraient, d'après ce savant, d'une part celui qui a été découvert au pied de la grande terrasse de Persépolis et dédiée à la triade Ahuramazda, Mithra et Anāhitā, d'autre part la « Kaʿbah de Zoroastre » elle-même.

pātixsāy du feu de Staxr (le feu) d'Anāhīt — Artaxšatr et d'Anāhīt la dame ». En termes plus simples, nous comprenons comme s'il était parlé du « temple de la dame Anāhīt à Staxr », appelée « Anāhīt-Artaxšatr », étant bien entendu que ces deux mentions d'Anāhīt se rapportent l'une et l'autre à la déesse. Nous ne nions pas qu'il y ait eu à Staxr, et cela peut-être dès l'époque achéménide, plusieurs temples où Anāhitā était adorée, tantôt seule, tantôt conjointement à d'autres divinités[1]. Il est même plausible qu'à son culte, étant alors le plus populaire et sans doute le plus répandu dans le Fārs, la plupart des temples du feu de cette région étaient ouverts dans une mesure plus ou moins large. Mais les propos de Kartīr ne peuvent, eux, avoir trait qu'à un seul temple, celui où s'était transmise à travers les siècles, la vénération de la grande divinité féminine, où Sāsān et Pāpak avaient exercé, successivement, leur sacerdoce héréditaire, d'où enfin la famille sassanide avait pris son essor pour les plus hautes destinées. C'est, à n'en point douter, à la tête de cet *Ātur* entre tous célèbre que Kartīr eut la faveur d'être placé par Vahrām II. Il semble bien que ce soit ce même temple dans lequel Ṭabarī place le couronnement du dernier roi sassanide, Yazdgard III, et qu'il nomme *bāit nār Ardašīr* « maison du feu d'Ardašīr »[2]. Ainsi le grand pyrée d'Anāhitā à Staxr aurait joui de la faveur royale d'un bout à l'autre de la dynastie.

Mais comment expliquer l'étroite association du nom d'Artaxšatr avec celui d'Anāhīt dans la désignation de ce temple ? De toute évidence l'Artaxšatr en question est un personnage historique qui s'était signalé par une dévotion et des bienfaits singuliers envers la déesse de Staxr. Deux souverains, porteurs de ce nom mais séparés par plusieurs siècles d'intervalle, se présentent à notre esprit. Le premier

1) A cette dernière catégorie devait appartenir le temple mentionné dans la note précédente où Anāhitā partageait avec Ahura Mazda et Mithra l'adoration des foules.

2) Ṭabarī, éd. de Goeje, p. 127.

en date est l'Achéménide Artaxšaça, l'Artaxerxès Mnemon des Grecs, celui-là même que nous avons eu l'occasion de nommer tout à l'heure à propos de son intronisation dans le temple d'Anāhitā à Pasargades[1]. L'épigraphie nous enseigne qu'il fut le premier de sa lignée à joindre, dans son protocole, au grand dieu Ahura Mazda, seul invoqué de ses prédécesseurs — dans leurs inscriptions — Mithra et Anāhitā, vieilles divinités iraniennes qu'avaient refoulées, un temps, à l'arrière-plan le monothéisme officiel. Un fragment de l'historien « chaldéen » Bérose, conservé par Clément d'Alexandrie dans un but de polémique religieuse, vient corroborer et compléter le témoignage des inscriptions. Selon ce fragment, Artaxerxès aurait pris l'initiative d'élever des statues à « Aphrodite Anaitis » (dans laquelle nous reconnaissons sans peine notre déesse). Parmi les villes qu'il aurait gratifiées de ces ἄγαλμα Clément cite Πέραις, terme ethnique servant ici à désigner Persépolis[2]. En faut-il conclure, à l'instar de la plupart des historiens de l'Iran, que cet Achéménide a été le fondateur du plus ancien temple dédié à Anāhitā dans la capitale de son empire, là même où s'élèvera plus tard la ville de Staxr ? Il nous faut ici prendre en considération un passage de *la vie d'Artaxerxès*, dont on a fait assez peu de cas jusqu'à ce jour. Nous y apprenons que ce prince aimait tellement sa fille Atossa qu'il avait épousée, que, celle-ci ayant contracté la lèpre, « loin d'éprouver pour elle le moindre dégoût, il priait Héra à son intention et se prosternait devant cette seule divinité en touchant le sol de ses mains ; en outre il enjoignit à ses satrapes et à ses amis d'envoyer à cette déesse un assez grand nombre de présents pour que l'intervalle de 16 obstacles séparant le temple du palais royal fût rempli d'or, d'argent, de

1) Voir ci-dessus, p. 160-161. Il est à noter qu'*Artaxšatr* est une forme archaïque reproduisant le vieux perse *Artaxšaça*. L'arménien *Artašīr* ferait penser qu'à l'époque sassanide, on employait déjà dans la langue parlée la forme *Artašīr* ou *Artašer*; cf. W. Eilers, Eine gefährliche Inschrift, *ZDMG*, 90 (1937), p. 413, n. 3.

2) Clément d'Alexandrie, Protrep. sive Cohortationes ad gentes, *P. G.*, t. VIII, col. 117.

Nous remarquons que Babylone, Suse, Ecbatane, Bactre, Sardes sont, comme Persépolis, désignés par le plur. ethnique.

porphyre et de chevaux »[1]. Nous n'hésitons pas à reconnaître Anāhitā dans la déesse à laquelle Plutarque donne ici le nom d'Héra, c'est-à-dire cette même déesse que plus haut il a comparée à Athéna et que plus loin il appellera Artémis Anaïtis. Toute autre espèce d'identification est inconcevable, puisque Anāhitā est la seule divinité féminine qui ait existé dans la religion des Achéménides. L'auteur grec la désigne ici sous le nom d'Héra. C'est qu'elle est invoquée dans la circonstance pour la guérison de la reine, et nous savons bien que l'un des principaux caractères de l'épouse de Zeus était de secourir les femmes dans leurs maladies. Par conséquent, c'est bien à Anāhitā qu'était consacré le temple, théâtre de la dévotion et objet de la sollicitude d'Artaxerxès II. Très certainement il s'agit du grand temple de la déesse à Persépolis, celui que ce monarque avait dû bâtir lui-même. Qu'il soit identique à l'*Ātur-Anāhīt-Artaxšatr* mentionné dans l'inscription de Kartīr n'est guère contestable. Il est bien évident qu'Artaxerxès avait assez de titres pour devenir l'éponyme à ce sanctuaire. Mais comment admettre que cette dénomination ait été préservée pendant plus de cinq siècles malgré les invasions et les changements dynastiques ? Ne serait-ce pas attribuer à la tradition orale — ou populaire — une fidélité et une constance dont elle est difficilement capable ? Au IIIe siècle de notre ère le souvenir des Achéménides ne subsistait plus que dans les déformations de la légende. Aussi sans rejeter absolument l'hypothèse Artaxerxès III, regardons un peu vers le second Artaxšatr, c'est-à-dire Ardašīr Ier, le propre fondateur de la dynastie sassanide. Ce dernier a l'avantage sur son lointain prédécesseur achéménide d'avoir régné à une époque très rapprochée de celle qui nous occupe. N'était-il pas l'arrière-grand-père de Vahrām au règne duquel semble appartenir l'inscription de Kartīr ? Nous savons, d'autre part,

1) PLUTARQUE, *Artaxerxès*, XXIII.
L'évaluation donnée par Plutarque sur la distance existant entre le temple et le palais du roi pourrait servir à déterminer l'emplacement du premier, celui du second étant connu.

qu'il fut lui aussi un adorateur d'Anāhitā. Et, qui plus est, il a dû être lié au culte de Staxr par des liens beaucoup plus forts et plus étroits, comme nous l'allons voir bientôt.

Le problème que nous abordons maintenant surgit du rapprochement entre le témoignage de Kartīr et les documents littéraires examinés plus haut. Par quels personnages ou quelle famille a été exercé le sacerdoce de la déesse Anāhitā depuis Pāpak jusqu'au jour où il fut remis à Kartīr par Vahrām II ? Il est impossible, en effet, d'imaginer si longtemps sans titulaire une charge qui avait dû passer au premier rang avec l'avènement des Sassanides au pouvoir suprême. Or nous constatons qu'aucun prêtre d'Anāhitā ni d'ailleurs aucune espèce de haut dignitaire ecclésiastique ne figure dans la *Notitia dignitatum* de l'inscription de Šāhpuhr Ier, ni parmi les dignitaires de ce monarque, ni parmi ceux de son père. Pour expliquer cette lacune une seule solution nous paraît logique. Ni Pāpak, en accédant au trône du Fārs, ni même Ardasir en s'élevant à la dignité de Šahānšāh, n'auraient renoncé à leurs fonctions héréditaires de grand-prêtre d'Anāhitā. Pourquoi Ardašīr se serait-il dessaisi d'une prérogative qui, loin d'être incompatible avec l'autorité royale ne pouvait que l'affermir en lui donnant une assise spirituelle ? Ne paraît-il pas plus naturel qu'il l'ait jalousement conservée et l'ait transmise à ses descendants, puisqu'elle était héréditaire ? Ainsi Šāhpuhr Ier Ōhrmazd Ier, Vahrām Ier, Vahrām II auraient reçu avec la dignité royale le sacerdoce d'Anāhitā et c'est le dernier de ces rois qui aurait rompu avec la tradition en l'abandonnant au mage Kartīr. — D'Ardašīr le byzantin Agathias nous dit qu'il « était initié aux cérémonies des mages et accomplissait lui-même les mystères » (τῇ μαγικῇ κάτοχος ἱερουργίᾳ καὶ αὐτουργὸς τῶν ἀποῤῥήτων)[1]. Cette définition évoque, à notre sens, l'exercice de certaines fonctions sacerdotales. Quant à ces ἀπόρρητα auxquels fait allusion l'historien byzantin, ils ont bien pu se rattacher au culte

1) Agathias, *Historiae*, II, 25.

d'Anāhitā. Il n'est pas invraisemblable que cette dernière ait eu des mystères comparables à ceux de Mithra.

Il apparaît, en outre, qu'Ardašīr a pu se prévaloir de sa qualité de grand-prêtre du culte alors prédominant dans la province pour s'imposer comme chef suprême du clergé zoroastrien. Une telle ligne de conduite était conforme à la tradition achéménide avec laquelle il prétendait renouer[1]. Comment expliquer d'une autre manière l'absence de tout dignitaire religieux dans la suite du premier Sassanide à la « Kaʿbah de Zoroastre » notamment celle du fameux Tansar dont l'existence nous est attestée cependant par maintes sources écrites ? Il y avait alors un clergé, c'est-à-dire des mages, mais pas encore d'église organisée hiérarchiquement et quasi indépendante du pouvoir temporel, comme ce sera le cas à l'apogée de la dynastie. C'est par suite d'un grossier anachronisme que certains auteurs musulmans ont mis au compte d'Ardašīr la création du mōbadān-mōbad et par conséquent de l'église mazdéenne[2]. L'inscription trilingue de la « Ka'bah » ne permet aucune équivoque à ce sujet.

Quant à Šāhpuhr Ier, il n'admet dans sa suite, d'après cette même inscription, que le seul Kartīr qualifié de *hērpat*[3]. Le titre modeste qui, dans les livres pehlvis, est attaché en général aux fonctions de prêtre enseignant, ne pouvait valoir à Kartīr l'autorité suprême sur le clergé. D'ailleurs la traduction de ce terme par μάγος dans la version grecque indique assez que Kartīr était non pas un haut dignitaire religieux, mais un simple prêtre zoroastrien, un mage, Il devait y avoir déjà de nombreux mages portant, comme lui, ce titre. Qui sait même si tous les mages initiés n'exerçaient pas la profession d'hērbad à cette époque où l'enseignement religieux

1) Il n'est guère contestable que les souverains achéménides aient disposé du pouvoir spirituel dans son intégralité, vu qu'il n'existe pas le moindre indice qui puisse suggérer l'existence d'un pontife suprême des mages et d'une église organisée et hiérarchisée à cette époque, comme ce sera le cas sous les Sassanides.

2) Nous pensons en particulier à Ṭabarī (éd. de Gœje, p. 819). Selon cet auteur, Ardašīr aurait fait mōbadān-mōbad un certain Fahr ou Qahr.

3) La suite de Šāhpuhr comprend 66 personnages.

devait être d'une particulière nécessité ? Si donc Kartīr apparaît parmi les courtisans de Šāhpuhr, c'est en raison de sa personnalité, de son œuvre de propagation de la foi mazdéenne, nullement comme le premier dignitaire d'alors. Et encore est-il refoulé au 50e rang.

Les deux premiers monarques sassanides conscients du prestige que leur conférait, aux yeux de leurs sujets, l'autorité suprême en matière spirituelle, se seront gardés, leur règne durant, de l'abandonner à un membre de la classe sacerdotale qui aurait pu devenir pour eux un dangereux rival. Ces grands conquérants semblent avoir jugé prudent, en politiques avisés, de laisser le clergé zoroastrien sans cadres hiérarchiques et de le maintenir à un niveau bien inférieur à celui de la noblesse qui restait la classe dominante. Sans doute Šāhpuhr a-t-il permis au zélé Kartīr de restaurer le culte et de fonder de nouveaux feux dans toutes les régions qu'il venait de conquérir. Cependant il n'a pas voulu le distinguer de la foule des mages en lui octroyant un grade supérieur à celui d'hērbad. Le maintien de Kartīr au rang de simple mage, malgré l'immense portée de son œuvre missionnaire, nous paraît tout à fait significatif en ce qui concerne les sentiments et l'attitude de Šāhpuhr envers la classe sacerdotale. Mais le fils de celui-ci, Ōhrmazd Ier, au cours de son règne éphémère, va se départir de la sage politique de ses prédécesseurs en accordant à Kartīr la haute charge de *magupat d'Ōhrmazd*, consentant ainsi à un partage de ses prérogatives spirituelles et, du même coup, à l'affaiblissement de l'absolutisme monarchique. Il n'a dû conserver, vraisemblablement, que le sacerdoce de la déesse. Son successeur Vahrām Ier n'apportera pas de changement notable à la situation de Kartīr. Mais bientôt Vahrām II se résoudra aux derniers abandons sur le plan religieux en faisant du mōbad d'Ōhrmazd, le mōbad et le juge de tout l'Empire *(hamšar magupat u dātvar)* mais aussi et surtout peut-être en lui concédant ce qui était, à notre avis, la source et l'assise même du pouvoir spirituel des premiers Sassanides, le ministère du culte d'Anāhitā.

Fut-ce là un abandon définitif de la part de la monarchie ? Kartīr restera-t-il grand-prêtre à Staxr jusqu'à la fin de sa longue carrière ? Il est permis d'en douter, quand on voit Narseh, le deuxième successeur de Vahrām II, invoquant Anāhitā à l'exclusion de toute autre divinité dans son inscription de Paikulī[1] et recevant le diadème royal des mains de cette déesse sur son relief d'investiture de Naqš-i-Rustam[2]. Aurait-il repris la place de ses ancêtres à la tête du vieux culte national ? Aurait-il repris la conduite des affaires spirituelles ? Il semble bien, en tout cas, que sous son règne, Kartīr, tout en étant mentionné parmi les grands dignitaires à Paikulī, n'ait plus disposé de cette autorité souveraine dans les affaires spirituelles que nous lui avons connue sous le second Vahrām.

On pourra se demander si les prérogatives spirituelles et la haute charge sacerdotale que nous attribuons à Ardašīr et à ses successeurs immédiats se reflètent dans leur titulature. N'est-ce pas à celle-ci que se réfère l'épithète de *bag*[3] (en grec θεός) dont ces princes se parent dans leurs inscriptions et sur leurs monnaies ? Nous pensons, pour notre part, qu'en adoptant ce titre, ils cherchaient non pas à faire ressortir leur qualité de grand-maître de la religion zoroastrienne, mais bien à donner à leur dignité et à leur personne un caractère sacré et intangible. Cette prétention de s'élever au rang des dieux n'était pas nouvelle. Déjà les Séleucides, certains Arsacides, les Fratarakās du Fārs, s'étaient qualifiés de « dieu ». Tous les Sassanides reprendront cette orgueilleuse épithète[4], même à l'époque où la puissance spirituelle sera passée aux mains du mōbadān-mōbad. Mais pourquoi les représentants de cette dynastie n'auraient-ils exprimé par

1) Cf. ci-dessus, p. 163.

2) Voir K. ERDMANN, *Die Kunst Irans zur Zeit der Sassaniden*, Berlin, 1943, p. 61, fig. 27.

3) Ce titre est rendu dans l'inscription trilingue de Šāhpuhr par l'idéogramme araméen 'LX'. Cf. les monnaies des Fratarakās du Fārs.

4) Ce qui nous est attesté par la numismatique. Dans les livres pehlvis, nous trouvons souvent le nom des souverains sassanides précédé de *ōy bag* « Sa divinité », comme nous disons aujourd'hui « Sa Majesté » (nombreux exemples dans le *Dēnkart*).

aucun titre leurs prérogatives religieuses ? Très vraisemblablement parce que celles-ci étaient inhérentes à l'autorité absolue qu'ils possédaient en tant que souverains temporels. De même, dans l'inscription trilingue de Šāhpuhr Ier, Sāsān et Pāpak sont qualifiés l'un simplement de *xvatāy*[1] (κύριος), l'autre de MLK' 'ry'nxštr[2], puis de MLK tout court[3], sans rien qui rappelle leurs fonctions sacerdotales. Celles-ci auraient-elles fait partie de leurs privilèges de chefs féodaux ?

En ce qui concerne les titres d'*ādvēnpat*, de *pātixšāy*, d'Ātur-Anāhīt, nous avons fait ailleurs une étude détaillée. *Ādvēnpat* composé de *ādvēn* (persan moderne : *ā'in*) et pat « chef » doit être interprété dans le cas présent comme « maître des cérémonies » ou plus exactement « maître des rites ». Quant à *pātixšāy*, c'est le moderne *pādišāh* qui dans les États musulmans est utilisé comme qualificatif générique du souverain, roi ou prince ; il est probable que dès cette époque il devait conférer à son porteur une autorité illimitée, même si celle-ci s'exerçait dans un domaine restreint. Il semble que ce double titre ait fait de Kartīr non seulement le gardien et l'administrateur du temple de Staxr, mais encore, à partir de ce feu central, le grand-maître du culte d'Anāhitā dans toute la région. Seulement une question se pose. Cette titulature a-t-elle été créée à l'intention de Kartīr, ou bien était-elle déjà en usage auparavant, ayant été, notamment, celle de Sāsān et de Pāpak, et peut-être aussi de leurs prédécesseurs anonymes dans des fonctions analogues ? Le fait qu'elle n'est décernée ni à l'un ni à l'autre de ces personnages dans la grande inscription royale pourrait être allégué contre le second terme de l'alternative[4]. Mais elle a pu être supprimée en l'occurrence à cause de sa modestie relative pour des raisons

1) S. K., version parthe, p. 20.
2) *Ibid.*, *l. l.* En outre son nom est précédé ici de LX.
3) *Ibid.*, l. 20.
4) Certains ont supposé que Sāsān et Pāpak avaient porté le titre d'hērbad (voir en particulier F. Justi, *Grundriss der iranischen Philologie*, II, p. 487, et S. Wikander, *op. cit*). Mais à travers toute la littérature mazdéenne ou d'inspiration mazdéenne, ce titre apparaît comme réservé aux seuls mages alors que les personnages en question appartenaient à la classe *des aratēštārs*.

de prestige monarchique. D'un autre côté, il n'est pas invraisemblable que Vahrām ait innové en cela, comme il a manifestement innové en instituant l'office et les titres de mōbad et de juge de tout l'Empire.

Il paraît hors de doute, même en l'absence de tout témoignage direct, que Kartīr, une fois devenu grand-prêtre d'Anāhitā, fit tous ses efforts pour ôter au culte de cette déesse ses caractères païens et barbares, et l'intégrer au zoroastrisme orthodoxe, tant sur le plan doctrinal que sur le plan cultuel. Il dut abolir, en tout premier lieu, les offrandes de têtes humaines, qui n'étaient pas agréables à Ōhrmazd. Il dut aussi détruire les statues de la déesse[1]. Dans cette tâche de réformateur, il n'était pas à ses débuts. Déjà sous le règne du grand Šāhpuhr en Asie mineure, il avait eu à lutter contre les hérésies et les superstitions qui, dans cette région fertile en syncrétismes religieux, s'étaient glissées dans la religion de Zoroastre. Son zèle avait été récompensé, si nous en croyons son inscription de la « Kaʿbah »[2]. En aura-t-il été de même pour le culte de Staxr ? Kartīr aura-t-il réussi à le « zoroastrianiser » complètement et définitivement ? Chères à la fois aux souverains et au peuple, les pratiques de cette religion restée primitive ne semblent pas avoir disparu de sitôt. Et un siècle plus tard, Šāhpuhr II se signalera par un présent analogue à celui qu'avait fait son ancêtre Ardašīr au

1) Cf. KK., l. 10... ʿwzdys-y gwkʿnyxy... « ... la destruction des idoles... ». Nous savons qu'Anāhitā était adorée sous les traits anthropomorphes depuis Artaxerxès II (v. plus haut, p. 17-18). Il semble que c'est à cet état de choses que fait allusion Masʿūdī quand il dit du temple de Staxr « qu'il était primitivement consacré aux idoles » (*Murūj* : édit. et trad. BARBIER DE MEYNARD, *Les prairies d'or*), IV (Paris, 1865), p. 75. Mais il mélange fiction et réalité quand il attribue la destruction de ces idoles à la reine légendaire Humāyūm *(ibid.)*. Le culte idolâtrique d'Anāhitā n'a pu être aboli qu'au cours de la période sassanide.

2) « Et les hérétiques (ʾlsmwk) et les *gumarčāk* (?) qui, dans la classe des mages pour la religion mazdéenne et les rites divins n'observaient pas les prescriptions, je les frappai d'un châtiment, les réprimandai et les rendis meilleurs. » Pour plus amples détails sur le rôle missionnaire de Kartir en Asie mineure, voir l'article du P. DE MENASCE, La conquête de l'Iranisme et la récupération des mages hellénisés, dans l'*Annuaire de l'EPHE*, 1956-1957, p. 1-6. Il est plausible qu'à l'occasion de cette vaste réforme, Kartir se soit élevé contre le culte très hellénisé de l'Anāhitā anatolienne qui devait avoir encore de nombreux adeptes.

lendemain de ses victoires. Néanmoins de tels usages sont difficilement concevables à partir de l'époque où le clergé devenu tout-puissant dans la société et dans l'État, eut assuré le triomphe de la morale zoroastrienne et de l'esprit avestique. De plus il est probable qu'absorbé et assimilé par la religion officielle, le culte d'Anāhitā, passera à l'arrière-plan bien avant la venue de l'Islam[1]. Mais jusqu'à la fin les descendants d'Ardašīr resteront fidèles à la déesse, puisque c'est dans le pyrée de Staxr que le dernier d'entre eux, Yazdgart III, sera couronné[2].

Pour achever cette étude, quelques mots sur le grand temple d'Anāhitā lui-même. Nous avons déjà trouvé chez Plutarque une indication sur son emplacement par rapport au palais d'Artaxerxès II. Voici comment Masʿūdī (xe siècle de notre ère) nous présente cet édifice : « Un des pyrées les plus vénérés des Guèbres est celui d'Istakhr dans le Fārs. C'était primitivement un temple consacré aux idoles. La reine Houmayeh, fille de Bahman, fils d'Isfendiar, le convertit en temple du feu, après avoir détruit les idoles. Plus tard, le feu fut enlevé et l'édifice tomba en ruines. Aujourd'hui (332 de l'hégire) on le considère comme l'ancienne mosquée de Salomon, fils de David, et on le nomme, à cause de cela, Mashjid Souleimân. Je l'ai visité. Il est à une parasange environ de la ville d'Istakhr. C'est un monument admirable et un temple imposant ; j'y ai remarqué des piliers formés de blocs d'une dimension étonnante, et surmontés de figures singulières de chevaux et d'autres animaux, aussi remarquables par leur stature que par leurs formes. Autour de l'édifice règnent un vaste retranchement et une muraille en blocs massifs, laquelle est couverte de bas-reliefs d'une exécution très habile. Les habitants du voisinage y voient les images des prophètes. Ces ruines sont situées au pied d'une montagne où le vent souffle nuit et jour, avec impétuosité : c'est ce qui fait dire aux Musulmans

1) Sur les rapports entre le culte d'Anāhitā et le zoroastrisme, voir l'intéressante étude de S. Wikander, *op. cit.*, p. 123-124.

2) Cf. *supra*, p. 16.

de l'endroit que « les vents ont été emprisonnés en ce lieu par Salomon »[1]. Cette description contient certains renseignements architecturaux et topographiques qu'il serait bon de ne pas dédaigner. De l'avis de certains archéologues, elle ne se référerait pas à un temple du feu[2]. Mais n'oublions pas que Mas'ūdī parle en témoin oculaire. D'ailleurs, le surnom de mosquée de Soleiman, que portait alors cet édifice, est significatif. Vu son importance dans la vie religieuse du Fārs, il est naturel qu'elle ait eu des dimensions exceptionnelles ; elle devait comprendre, en dehors des lieux de culte, des locaux d'usage privé. Son type architectural et son décor de sculptures ont pu être exceptionnels[3]. Mais en existe-t-il encore des ruines sur le site de l'ancienne Staxr ? Disons tout de suite que nombre d'archéologues et d'érudits ont cru la reconnaître dans la prétendue « Ka'bah i Zardust » qui fait face aux tombeaux achéménides à Naqš i Rustam[4]. De fait la structure de ce monument, quelques problèmes qu'elle ait posés et pose encore, peut s'expliquer dans l'hypothèse d'un temple du feu. Et pourtant d'autres ont vu dans la « Ka'bah » ni plus ni moins qu'un tombeau royal remontant aux Achéménides[5]. En nous en tenant à la première de ces identifications, évidemment la seule vraisemblable, même sans tenir compte des indications des auteurs arabes, force nous est de constater qu'elle est extrêmement fragile puisque toute preuve formelle lui fait défaut. Il serait donc prématuré

1) *Mas'ūdī*, *op. cit.*, p. 76. Cf. la description d'Istaxr (éd. de Goeje, p. 123 ; trad. P. Schwarz, *Iran im Mittelalter*, I, Leipzig, 1896, p. 14) : « Im Bezirke v. Istahr sind gewaltige Steinbauten, sowohl Bildwerke als Saulen und Ruine cyklopischer Bauten, die nach Angaben der Perser zur Moschee des Salomo gehörten und von Arbeit der Ginnen herrühren. »

2) En particulier E. Erdmann (*op. cit.*, n. 214), qui y verrait plutôt un palais.

3) Cf. A. Godard, *Les monuments du feu*, *Athar e Iran.*, III, p. 61, « Hors catégories, temple du feu d'occasion ».

4) Parmi les tenants de cette identification citons F. Justi, *Grundriss der Iranischen Philologie*, II, p. 456 ; M. Sprenling, *AISL*, 53, p. 146 ; S. Wikander, *op. cit.*, p. 65.

5) C'est l'opinion de Herzfeld entre autres : Sarre-Herzfeld, *Iranische Felsreliefs*, Berlin, 1918, p. 4 sq. (Reisebericht, *ZDMG*, 80, p. 244, etc. — Erdmann (*op. cit.*, p. 18 sq.), après avoir examiné les arguments invoqués à l'appui de l'une et l'autre thèses, se montre persuadé qu'il s'agit d'un temple du feu ou d'un *āteš gāh*.

de l'admettre. Dans de pareilles matières il convient de ne pas se précipiter. D'autres hypothèse ne sont pas à exclure. Tout récemment un éminent iraniste n'a-t-il pas attiré l'attention sur le fait que l'édifice de Naqš i Rustam a pu servir de dépôt des archives ecclésiastiques, comme semblerait l'indiquer le nom de *bunxānak* (bwn-y BYT') « maison fondamentale » que lui donne Kartīr à la 2e ligne de son inscription[1]. Il faudrait alors chercher ailleurs le temple d'Anāhitā, et cela sans dédaigner tout à fait les renseignements des auteurs anciens.

M. CHAUMONT.

1) W. HEMMING, *The Inscription of Naqs i Rustam*, *Corpus Inscriptionum Iranicorum*, II, portof. II, Londres, 1957, Introduction.

Vestiges d'un courant ascétique dans le Zoroastrisme[1] sassanide d'après le VIe livre du Dēnkart

Les textes qui ont servi de point de départ à cet article sont tirés du VIe livre du *Dēnkart*, ouvrage d'allure encyclopédique, le plus étendu de tous ceux que nous a légués la littérature mazdéenne[2]. Ce sont quatre récits donnés sous forme de préceptes ou apophtegmes. Ils se distinguent des autres sentences du livre VI, non seulement par leur caractère anecdotique, mais aussi par ce qu'ils nous révèlent de certains aspects assez peu connus de la pensée mazdéenne au temps des Sassanides.

Ces récits, nous les avons déjà étudiés et commentés dans notre thèse[3] pour en obtenir des lumières nouvelles sur les attributions professionnelles des hērbads et sur les rapports de cette catégorie de clercs avec le haut clergé. C'est d'un point de vue entièrement différent que nous en reprenons aujourd'hui l'examen. Nous les donnons dans l'ordre où ils se présentent dans le texte en les distinguant chacun, pour

1) Nous tenons à avertir le lecteur que selon un usage admis par beaucoup d'iranistes, nous employons en concurrence dans cet exposé les termes *zoroastrisme* et *mazdéisme*, bien que ce dernier dans son acception stricte s'applique à la religion primitive d'Ahura Mazda non réformée par Zoroastre. Notre avertissement vaut également pour les adjectifs *zoroastrien* et *mazdéen*.

2) Le *Dēnkart* a fait l'objet de deux éditions intégrales : la première, due à Peshotun Behramje Sunjana et à Darab Peschotan Sanjana, est parue à Bombay de 1874 à 1928 en 19 volumes, suivie d'une traduction anglaise du même auteur ; la seconde qui est l'œuvre de D. M. Madan, comprend deux tomes et est parue également à Bombay, en 1911. Sur le contenu de ce vaste recueil, se reporter à la récente étude du P. de Menasce, *Une encyclopédie mazdéenne : le Dēnkart*, Paris, 1858.

3) Non publiée.

plus de clarté, par une lettre de l'alphabet, à savoir, en partant du premier : *a)*, *b)*, *c)* et *d)*. Il ne faut pas perdre de vue cependant que, venant à la suite les uns des autres, ils forment un tout et relèvent de la même inspiration. La traduction que nous en donnons a été faite d'après les éditions Sanjana et Madan ; elle doit beaucoup à l'enseignement et aux conseils du P. de Menasce[1].

a)[2] *Gōvēnd ku hērpat mart ēvak Āturnarseh, ēvak Āturmihr nām but, har dō kartan hērpatistān afzārōmand u kār u dātastān xvāstan rāδ ō dār hāmē šut hēnd, u ētōn handāxt ku-šān pat ānē(?) i tōšak ētōn anjaft ku i-šān čiš-č čiš nē but. U ō gyāk-ē mat hēnd ku tarak i daštak u āp i xvaš mat ēstāt, u hač ōy-šān ēvak drōn yašt u ēvak tarak čit u hač hān tarak u āp sēr xvart hēnd u pas Āturnarseh ō Āturmihr guft ku hērpat, druž-ē katām stahmaktar u xvarišn-ē katām xvartom ? Āturmihr guft ku druž-ē Āz stahmaktar u xvarišn-ē hāmēn xvartom i amāh nūn xvart. U pas Āturnarseh guft ku kā hān i stahmaktar druž pat hān xvartom xvarišn bē šāyēt zāt, apāk amāh xvēš tan ō āmārōmandīh i gētīh dāt u pat visnākārīh varōmand but čē āpāyēt. U pat hān uškār hač ānōδ višt u apāč ō xvēš xānak šut hēnd u pat xvēškārīh u vērāstakīh raft hēnd.*

b)[3] *Gōvēnd ku hērpat dō mart i afzārōmand kē akōnēn hāmkār vērāstakīhā u pahrēxtakīhā raft hēnd, rōž-ē kā-šān hač čāh hāmē hēxt u varz kart ēstēt āp hamē dāt, apastāk u zand pat akōnēn hamē guft handēčišn ōγōn but ku magupatān-magupat pat hān nazdīkīh andar rās i šahr hamē vitart gōvišn i ōy-šān ašnut u dānist ku afzārōmand hēnd. Un hēr u rāyēnišn i ōy-šan vičustan u kārbahr ō-šān handāxtan kāmist, mart-ē pat pētām ō ōy-šān frēstīt ku hakar-tān nē ranjakīhā sahēt, frāčābarēt.*

Ōy-šān pētām passaxv ēn guft ku amāh kār-ē pat dast u

1) Le P. de Menasce s'est intéressé à ces textes du *Dēnkart* et les a longuement commentés au cours de l'année scolaire 1951-1952. C'est alors qu'il m'a signalé l'intérêt qu'ils pourraient avoir pour les recherches que je venais de commencer en vue de mon mémoire.

2) Ed. Sanjana, v. XII, pp. 89-90 ; éd. Madan, p. 569, 5-20.

3) Ed. Sanjana, v. XII, pp. 91-94 ; éd. Madan, pp. 569.20-571.14.

kā bē āyēm, kār bē mānēt, u hērpat pat stōr nišīnēt u fračāyēt, nē ōgōn ranjakīhā u amāh-č kār bē nē mānēt.

U magupatān-magupat kā hān saxvan ašnut handēšīt ku danākīhā gōvēnd u xvat frāčšut u kārbahr xvāstak(?) āzātīhā dāt. Ōy-šān guft ku amāh hān čiš andar nē āpāyēt u-mān vēh ka hāmčiš dast ranj [i] xvēš zāyēm, bē čēγōn mān ašnut, huniyak[1] *pat sar andar ō xānak i hērpat višāt(?) ēstēt*[2]*, ētōn kunēnd ku hērpat vas rōγn u kasān hač tang rōγn ne mirēnd. U ōy dānist ku ēn saxvan vas xvāstakīh i man rāδ gōvēnd.*

U ō xvēš xānak šut u-š ō ōy-šān yut yut drahm dō hazār frēstīt, u ōy-šān har mart-ē bē dō drahm [i] frēh čiš nē stānēnd u apārīk apāčfrēstīt, u-šān pat pētām passaxv ētōn guft ku amāh nē guft ku ān(....)nišēb[3] *ō xānak i amāh kunēnd u amāh hān i āpāyēt stāt u apārīk apāčfrēstīt : tō ō ōy kas dāh hač amāh vēš uzēntar u-š pat kār andar āpāyēt.*

c)[4] *Gōvēnd ku Vohudāt i Āturōhrmazdān i magupatān-magupat but frač ō giyāk-ē u-š hērpat mart dō dīt kē ēzm i hač kōf pat pušt i xvēš hamē kāšīt u ranjak but hēnd, u-šān apastāk u zand akōnēn hamē guft. U-š ōy-šān pursīt ku kā šmāh kartkār u afzārōmand paitāk, čē čim rāδ kār pat ēn aδvēnak hamē kunēt ? U ōy-šān pat passaxv guft ku mān ašnut ēstēt ku ānākīh i Ahrimān bē dāt ēstēt pāyakīhā har giyāk-ē vitārtan āpāyēt, pat gētīh ēvap pat mēnōk, u amāh ōγōn vēh sahēt kā bahr i xvēš pat gētīh bē vitīrēm kē apāk ānākīh-vitārišnīh rōšnīh-č i xvaršēt u māh vēnēm, u xvarišn u dārišn u darmān-čārak i ānākīh u apārīk vas nēvakīh vindēm, u-mān pat hān hēr spās-č hangārt, u passand-ē i hač mēnōkān u gētikān bavēt, u nē mēnōkīhā pat dōsaxv vitārēm, kē čiš-č nēvakīh pat gumēčak nēst hangārt. Passand hač kas fratom nēst u hač-č giyāk-ē i ōgōn čēgōn vāhišt yutāk bavēm.*

1) Voir BAILEY, *Zoroastrian Problems*, Oxford, p. 114, sur *huniyakīh*.
2) Ce passage n'est pas clair et la lecture que nous en donnons reste conjecturale.
3) Lecture proposée du P. de Menasce. Mais il paraît difficile de restituer le texte d'une manière satisfaisante en cet endroit. La restitution de Sanjana (*op. cit.*, p. 81) : *āsīmnišast*, ne peut être retenue.
4) Ed. Sanjana, v. XII, pp. 97-98 ; Madan, pp. 571.17-572.10.

d)[1] *Gōvend ku mart-ē frač ō kōf-ē mat u mart-ē dīt i andar kōf mānist. U-š pursīt ku če hēh u-t čē nām u-t čē kār u čē xvarišn ? U mērak guft ku Ranjspōž nām ham u-m xvarišn bar i draxtān, u-m kār en ku vinās nē kunam. Hān mart guft ku nēvak-ē ēt nām, nēvak-ē ēt kār, nēvak-č ēt xvarišn U mērak guft ku hač tō kē bē stānēnd ? U hān mart guft ku : axōrsandīh hač man bē stānēnd.*

TRADUCTION

a) On rapporte que deux hērbads, l'un nommé Āturnarseh, l'autre Āturmihr, tous deux compétents dans la profession d'hērbad *(hērpatistān kartan)*, se rendaient à la cour à la recherche d'œuvres méritoires *(kār u dātastān)*.

Or, il arriva qu'ils épuisèrent leurs provisions au point qu'il ne leur resta plus rien du tout. Or, ils arrivèrent à un endroit où il n'y avait que des herbes de steppe et de l'eau douce. L'un d'eux se mit à réciter le *drōn*[2], l'autre à cueillir des herbes, et ils se rassasièrent de ces herbes et de cette eau. Alors Āturnarseh demanda à Āturmihr : « Hērbad, quelle est la *druj*[3] la plus violente et quelle est la nourriture la plus vile ? » Āturmihr répondit : « La *druj* la plus violente, c'est la Concupiscence *(Āz)* et la nourriture la plus vile, c'est précisément celle que nous venons de manger. » Alors Āturnarseh : « Puisque la *druj* la plus violente peut être détruite par la nourriture la plus vile, à quoi bon nous soumettre à l'estimation du *gētīh*[4] et nous rendre suspects de péché ? » Sur cette réflexion, ils quittèrent cet endroit et, de retour chez eux, ils persévérèrent dans leurs fonctions et dans leur application au bien.

1) Ed. Sanjana, v. XII, pp. 102-103 ; éd. Madan, pp. 574, 6-12.

2) Av. *draona* : le nom du pain consacré qui est consommé par l'officiant au cours du sacrifice avant le *haoma*. Ici il s'agit des hymnes et des prières accompagnant cette opération et constituant les chapitres 3 à 8 du *Yasna*. Le présent exemple indique que l'office du *drōn* pouvait aussi être récité en privé avant les repas.

3) Av. *draoga* : à l'origine personnification démoniaque mensonge, mais le terme a fini par se généraliser et s'appliquer à tous les vices.

4) Sur la notion de *gētih*, voir p. 8, n. 1.

b) On rapporte de deux hērbads compétents qui, étant associés, ensemble s'appliquaient (au bien) et s'abstenaient (du mal) : un jour qu'ils puisaient de l'eau et qu'après avoir labouré, ils arrosaient, tout en récitant de concert l'*Avesta* et le *Zand*, il arriva que le mōbad des mōbads[1], vint à passer à proximité (d'eux) sur la grand' route[2], entendit leurs paroles et comprit qu'ils étaient compétents. Alors il voulut s'enquérir de leurs moyens et de leur conduite, afin de les rétribuer de leur zèle, et leur envoya ce message : « Si cela ne vous dérange pas, venez (chez moi). »

Mais eux firent cette réponse : « Nous avons un travail en main et si nous nous en allons, il sera interrompu : mais si l'hērbad[3] monte à cheval et vient (chez nous), nous ne serons pas dérangés et notre travail ne sera pas interrompu. »

Le mōbad des mōbads, informé de leur réponse, pensa qu'ils parlaient en sages, se rendit lui-même (chez eux) et voulut leur donner un salaire. Mais eux de répliquer : « Cela ne nous est pas nécessaire, il nous paraît préférable de nous procurer ces mêmes choses par notre propre labeur. Mais, comme nous l'avons entendu, on se divertit continuellement[4] au-dedans de la maison de l'hērbad[3] et on fait en sorte que l'hērbad[3] s'engraisse beaucoup, mais certains ne meurent pas de privation de graisse. » (Le mōbadān-mōbad) comprit que c'était de sa grande fortune qu'ils parlaient. Il retourna chez lui et envoya à chacun d'eux deux mille drahms. Mais eux ne prirent que deux drahms chacun et renvoyèrent le reste avec cette réponse : « Nous n'avons pas dit qu'on fît (?)... vers notre demeure. Aussi n'en avons-nous retenu que le nécessaire et avons-nous renvoyé le reste. Donne-le à quel-

1) Le chef suprême du clergé zoroastrien qui était en même temps le juge des juges.

2) *rās i šahr*. La « route royale » serait plutôt *rās i šāh*.

3) Ici *hērbad* n'a pas la valeur spécifique de « prêtre enseignant » mais prend le sens générique de « prêtre » et sert à désigner le mōbad des mōbads qui est le *prêtre type*. Il est curieux et intéressant à la fois de constater que dans ce court récit le titre d'hērbad est employé dans deux acceptions différentes.

4) Vu la difficulté du texte, nous donnons cette traduction sous toutes réserves.

qu'un plus dépensier que nous et qui en ait besoin pour son travail. »

c) On raconte que Vohudāt, mōbad des mōbads, vint à passer par un endroit où il aperçut deux hērbads qui (venant) de la montagne, portaient péniblement du bois sur leur dos et récitaient de concert l'*Avesta* et le *Zand*. Il leur demanda : « Vous qui semblez laborieux et compétents, pour quelle raison vous fatiguez-vous ainsi ? » Ils répondirent : « Nous avons entendu dire que le mal qu'a créé Ahriman chacun doit le faire passer graduellement quelque part, soit dans le *gētīh*, soit dans le *mēnōk*[1]. Il nous paraît préférable à nous de faire passer notre part (de mal) dans le *gētīh*, afin qu'en faisant passer le mal nous voyions la lumière du soleil et de la lune et que nous trouvions l'entretien et la nourriture, la protection contre le mal et beaucoup d'autres bienfaits : nous rendons grâces pour ces biens, et nous sommes approuvés (à la fois) par les êtres du *mēnōk* et par ceux du *gētīh* ; dans le *mēnōk*, nous ne passerons pas par l'enfer, nous qui n'estimons aucun bien dans l'état de mélange *(gumēčak)*[2]. (Sinon), d'abord nous ne serions approuvés par personne, (ensuite) nous serions séparés d'un lieu comme le paradis *(vāhišt)*.

d) On rapporte qu'un homme, passant près d'une montagne, aperçut un homme qui demeurait dedans. Il l'interrogea : « Qui es-tu ? Quel est ton nom ? quelle est ton occupation et quelle est ta nourriture ? » Le maître *(mērak)* répondit : « Ranjspōž[3] (« celui qui écarte la peine ») est mon nom, les fruits des arbres sont ma nourriture et mon occupation est de ne pas commettre de péché. » (L'autre) homme

1) *Gētīh* et *mēnōk* sont des notions antithétiques qu'il serait malaisé de traduire en raison de leur complexité. Il est commode de les définir l'un comme le monde matériel et visible, l'autre comme le monde spirituel et invisible.

2) L'état de mélange est l'état de ce monde-ci, où coexistent le bien et le mal.

3) Ranjspōž est manifestement un nom symbolique. Un curieux de ce même livre du *Dk* (éd. Madan, p. 578.1-4), que le P. de Menasce a eu l'obligeance de me signaler, définit ce qui caractérise un personnage répondant à ce nom : « Jusqu'au jugement dernier, celui qui dans le *gētīh* a pour nom Ranjspōž, quand il saisit le *gētīh* (celui-ci) l'abandonne ; quand il abandonne (le *gētīh*), (celui-ci) le saisit. » Ce texte donne à penser que ce nom était d'usage courant dans les milieux mystiques.

dit : « Bon est ton nom, bonne est ton occupation, bonne est ta nourriture. » Alors le maître demanda : « Que t'a-t-on ôté ? » Et cet homme répondit : « On m'a ôté l'insatisfaction *(axōr-sandīh).* »

Ce qui frappe à la lecture de ces anecdotes, c'est leur caractère exceptionnel, insolite même. L'esprit dont elles sont imprégnées, l'idéal mystique qu'elles reflètent, offrent un contraste manifeste avec les règles canoniques de l'éthique zoroastrienne. Car celle-ci, non seulement réprouve et condamne formellement tout ce qui excède la mesure *(patmān)* en rejetant toute entrave au libre exercice des fonctions naturelles et des besoins physiques, notamment la continence et le jeûne, mais en outre tient en grande estime la richesse et le bien-vivre. Particulièrement révélateur à ce sujet est ce passage de *Vidēvdāt*[1].

« Et je dis, ô Spitama Zarathustra : l'homme qui a femme est au-dessus de celui qui vit dans la continence ; l'homme qui a une maison au-dessus de celui qui n'a pas de maison ; l'homme qui a un fils au-dessus de celui qui n'a pas de fils ; l'homme qui a de la fortune au-dessus de celui qui n'en a pas. »

« Et de deux hommes celui-là qui s'emplit le ventre de viande reçoit mieux en lui Vohuman que celui qui ne le fait...

« Cet homme-là lutte contre les attaques d'Astōviδāt[2], il lutte contre la flèche bien lancée ; il lutte contre l'hiver en revêtant le plus mince vêtement ; il lutte contre le méchant tyran qui abat les têtes ; il lutte contre l'hérétique *(ašəmaoγa)* impie du jeûne[3]. »

1) Fargard, IV, 47-49 ; trad. de J. DARMSTETER, le *Zend-Avesta*, II, Paris, 1892, p. 61-62. Notons que ce même savant a attiré l'attention sur l'esprit anti-ascétique de ce passage dans une note à sa traduction de la *Lettre de Tansar au roi de Ṭabaristān*, *J.A.* (1894), p. 509, n. 1. Le *Vidēvdāt* est le seul des *nasks* de l'Avesta qui nous soit parvenu intégralement.

2) Le démon de la mort. A l'opposé de la conception par trop matérialiste exprimée ici, soulignons celle qui fait de *Āz*, l'auxiliaire d'Astōviδāt (*Dk*, éd. Madan, p. 803, 15-17 ; cf. ZAEHNER, *Zurvan. A Zoroastrian Dilemma*, Oxford, 1954, p. 172).

3) Le commentaire pehlevi donne comme type de l' « hérétique du jeûne » Mazdak, autrement dit le fondateur de la secte communisante qui fit beaucoup

Il s'ensuit que le zoroastrisme orthodoxe est, par principe, une religion foncièrement anti-ascétique et, par conséquent, anti mystique[1]. Au contraire, les apophtegmes du *Dēnkart* prônent la répression des sens, le détachement des biens terrestres, le travail manuel, la pauvreté ; et le dernier d'entre eux va même jusqu'à démontrer l'excellence de la vie érémitique. C'est dire qu'ils font paraître comme méritoires et générateurs de sainteté des actes et des états que la stricte orthodoxie regarde comme pernicieux et quasi hérétiques.

Remarquons tout d'abord que dans trois des quatre récits que nous avons cités, ce sont des hērbads, plus précisément deux hērbads œuvrant de concert, qui, par leurs actes et leurs propos, incarnent ces aspirations que nous pourrions qualifier d'hétérodoxes. Rappelons que l'on entend par *hērbad* le prêtre enseignant, en d'autres termes le prêtre qui avait pour tâche spécifique la formation religieuse et intellectuelle des membres de la communauté. Cet enseignement se pratiquait exclusivement par voie orale et au moyen d'une méthode mnémotechnique, qui jouit toujours d'une grande faveur en Orient. Il semble avoir comporté éventuellement la mémorisation de l'*Avesta* et son commentaire le *Zand*. Ces recueils sacrés, certains hērbads avaient à cœur de les réciter en accomplissant les plus pénibles travaux comme on l'a pu voir dans *b)* et *c)*. La connaissance textuelle qu'ils avaient des écritures les rendaient propres, outre leur tâche pédagogique, à célébrer les cérémonies liturgiques, ou du moins certaines d'entre elles. Ils formaient la plus grande partie du clergé zoroastrien, et la plus défavorisée aussi, car ils ne recevaient la plupart du temps qu'une rémunération médiocre. Pour assurer leur

parler d'elle vers la fin du ve et au début du vi^e siècles. Précisons que l'allusion peut aussi bien s'appliquer aux chrétiens, manichéens et aux adeptes de toute autre secte préconisant le jeûne.

1) Cf. THIELE, *The Religion of the Iranian People*, trad. angl., Bombay, 1912, p. 119 : « But the prophets do not demand that man should give up the work or day existence for solitude and retired meditation or that man should renounce the world with its joys and obligations. All Asceticism is foreign to Mazdaism » — et ZAEHNER, *op. cit.*, p. 182 : « Of all religions, Zoroastrianism was probably the most adverse to asceticism. »

gagne-pain, ils étaient obligés parfois de quitter le lieu de leur résidence et d'aller au loin exercer leur profession. Ajoutons enfin que, tout en faisant partie de la caste des mages et en possédant certaines attributions sacerdotales, ils n'étaient pas des prêtres appointés, c'est-à-dire des fonctionnaires, comme les mōbads par exemple, et par conséquent restaient à l'écart de la hiérarchie ecclésiastique tout en lui étant subordonnés. Mais pourquoi sont-ce eux plutôt qu'une autre catégorie de prêtres que nous voyons en *b)* et *c)*, tenir un rôle et un langage qui attire l'admiration du chef suprême du clergé lui-même, le mōbad des mōbads ? Est-ce à dire que la médiocrité de leur situation sociale et matérielle les ait astreints à cette vie de pauvreté et de travail ? Sans doute les hērbads devaient-ils parfois travailler manuellement pour assurer leur subsistance et faire maigre chère. Mais on a l'impression que, dans les cas considérés, leur comportement est guidé avant tout par des impératifs moraux, qui sont inhabituels, répétons-le, chez des mazdéens. D'autre part, en *b)*, les hērbads ne craignent pas de refuser l'invitation du mōbad des mōbads et d'user avec lui d'un franc-parler qui étonne dans la bouche d'aussi humbles prêtres. Faudrait-il en inférer que les hērbads en étaient arrivés à échapper à l'emprise de l'église officielle et à constituer en dehors d'elle une sorte de confrérie accueillante aux idées diffusées par les religions étrangères ?

Le texte *a)* est celui qui met le mieux en relief la conception fondamentale de l'ascétisme, à savoir que la concupiscence est le plus redoutable des péchés et doit être détruite par une alimentation extrêmement réduite en quantité et en qualité. Āz a joué un rôle considérable dans la primitive doctrine de Mani où elle était regardée comme la génératrice de tous les êtres démoniaques, l'incarnation même de la matière[1]. Il serait injuste de tenir pour négligeable la place qu'elle a

1) Cf. l'article de SHEFTELOWITZ, Neues Material über die manichaeische Urseele, *Zeitschrift für Indol. u. Iranistik*, t. IV, p. 317 sq. ; pour sa démonstration l'auteur utilise principalement le frag. man. T. III, 260.

tenue dans le zoroastrisme peut-être même dès une époque antérieure à Mani. Maints passages du *Dēnkart* et le traité connu sous le titre *Sélections de Zātspram*[1], portent un suffisant témoignage des préoccupations dont la pernicieuse démone était de la part des mazdéens, ou du moins d'une certaine catégorie d'entre eux. Zātspram va presque aussi loin que les manichéens en faisant d'elle le principe de tous les maux et l'adversaire principal du genre de vie qu'il préconise, c'est-à-dire de l'ascétisme. Enfin, M. Zaehner qui, dans son *Zurvan*[2], a consacré un chapitre entier à *Āz*, la rattache au zurvanisme et n'hésite même pas à conclure que cette dernière doctrine « représente une branche ascétique de l'église zoroastrienne »[3]. Dans ces conditions nos hērbads du *Dēnkart* devraient être comptés parmi les adeptes de Zurvan. Mais pour admettre l'opinion de M. Zaehner, il faudrait démontrer qu'en dehors de sa forme zervanite, le mazdéisme sassanide n'a jamais connu aucune tendance à l'ascétisme et à la vie contemplative. Or les passages du *Dēnkart* sus-cités prouveraient plutôt le contraire, car les personnages qu'ils mettent en scène, s'ils inclinent fortement vers les vertus qui sont celles de l'ascèse, ne donnent pas la moindre impression d'être des zervanites en quoi que ce soit. Il n'est nul besoin de faire intervenir une doctrine, une secte particulière pour expliquer la répulsion qu'inspire *Āz* aux hērbads du récit *a)*. Cette répulsion est compréhensible d'elle-même chez des hommes qui ont de telles aspirations.

Selon Zātspram, dont l'autorité en la matière n'est guère contestable, *Āz* a trois fonctions différentes : 1) La gourmandise ; 2) La sensualité, appelée aussi *varan* ; 3) La convoitise des biens[4]. Si le texte *a)* a trait à la répression des deux premières manifestations de *Āz*, *b)* s'attache à mettre en

1) Ed. de Anklesaria, Bombay, 1957 ; cf. ZAEHNER, *BSOS*, IX, pp. 573-585 et X, pp. 377-398 et 606-631.

2) *Zurvan. A Zoroastrian Dilemma*, pp. 166 sq.

3) *Ibid.*, p. 182.

4) *Sélections de Zātspram*, chap. I, 36-37 ; texte transcrit par ZAEHNER, *op. cit.*, p. 346 ; voir aussi la traduction de ce passage, *ibid.*, pp. 351-52.

valeur ce qui est manifestement la contrepartie de la troisième manifestation de cette *druj*, c'est-à-dire le renoncement à la fortune et aux richesses, lequel a pour corollaire la nécessité du travail manuel.

Que des hērbads, des prêtres, s'adonnent à de telles occupations, n'a d'ailleurs en soi rien de surprenant. Certes, leur formation intellectuelle, comme leur rôle social d'éducateurs, s'accordent mal avec des travaux où seules les forces physiques entrent en jeu. Mais il ne faut pas oublier la considération singulière dont jouissait l'agriculture et tout ce qui s'y rattachait. La réforme sociale de Zoroastre n'avait-elle pas porté, avant tout, sur le développement de cet aspect de l'activité humaine ? D'autre part, la fonction de prêtre enseignant ne semble pas avoir été toujours très lucrative. A côté des hērbads qui, pourvus d'un grand nombre d'élèves, tiraient de leur enseignement un salaire, il devait s'en trouver beaucoup — car il y avait pléthore d'hērbads — dont la condition était précaire. Ceux-ci étaient obligés de se livrer aux travaux des champs pour augmenter leurs ressources. Cependant, dans notre anecdote, ce n'est pas le besoin qui pousse les hērbads à se faire cultivateurs. Dotés d'une compétence et d'un savoir peu communs, ils peuvent vivre aisément du seul exercice de leur profession, sans avoir recours à un autre métier. C'est donc volontairement par esprit de renoncement et de pauvreté, qu'ils œuvrent de leurs propres mains. Avec eux forme un contraste frappant le puissant et fortuné mōbad des mōbads, dont la présence dans cette scène est destinée à mettre en lumière le désintéressement peu ordinaire des hērbads. Ne vont-ils pas jusqu'à refuser le salaire que leur offre le chef suprême du clergé et, plus tard, à ne retenir qu'une part insignifiante de la somme d'argent que celui-ci leur a adressée en considération de leur valeur et de leur travail ? D'un autre côté, on ne pourra s'empêcher d'être frappé du franc-parler dont les deux confrères usent envers le mōbad des mōbads. N'y retrouvons-nous pas la rudesse et l'indépendance de langage dont faisaient preuve bien des solitaires chrétiens vis-à-vis du

haut clergé resté dans le monde ? Tout aussi surprenant apparaît d'ailleurs le comportement du Grand mōbad. Celui-ci n'hésite pas à se déplacer pour aller voir d'aussi minces personnages que les hērbads cultivateurs. On a l'impression de se mouvoir dans un monde où les barrières et les exigences hiérarchiques n'existent plus et qui nous entraîne loin des usages de la société sassanide, telle que celle-ci nous est connue sous sa forme classique.

La pauvreté dans laquelle se complaisent ces hērbads est certainement cette « pauvreté supérieure » *(drigōšīh i apartom)*, qui est définie et prônée dans un autre passage de ce même recueil[1]. Cette pauvreté-là n'a rien à voir avec la misère *(škōhīh)*, qui est profondément dégradante. C'est un état librement choisi précisément par ceux-là mêmes que leur condition naturelle ne réduit pas au besoin *(ačārīh)*, et cela en raison de « l'excellence et la sublimité de la pauvreté » *(vēhīh u burzišn i drigōšīh)*. Celui qui a fait ce choix, le *drigōš* au sens le plus élevé du terme, peut chasser de ce monde Ahriman et les démons mazandéraniens, pouvoir qui en fait le plus redoutable adversaire des puissances du mal et le met au-dessus de la commune humanité.

Les hērbads de *c)* semblent beaucoup plus avancés que les précédents dans la voie du renoncement : ils s'astreignent à la fatigue et à la mortification dans le seul dessein de se soumettre dès ce monde aux épreuves indispensables à la destruction du mal qui est en eux, autrement dit à l'expiation de leurs péchés. Cette idée est tout à fait étrangère au zoroastrisme où le rachat des fautes, même les plus graves, est obtenu par certaines pratiques purificatoires minutieusement prévues pour chaque cas, soit par la célébration du *gētīhxirīt*[2]. L'influence chrétienne est ici aisément décelable. D'autre

1) Ed. Madan, p. 503, l. 14 sq. Ce passage est présenté comme un extrait de l'*Andarz aux hommes (Andarz ō martomān)*, ouvrage qui ne nous a pas été conservé.

2) Cette cérémonie comprend essentiellement la récitation de neuf yasnas. Le sens littéral du terme est « achat du *gētīh* » : il s'agit en réalité du rachat des fautes commises dans le *gētīh* : cf. Modi, *The Religious Ceremonies and Customs of the Parsees*, 2e éd., Bombay, 1937, pp. 406-407.

part, on y parle du mal *(ānākīh)* comme de l'œuvre d'Ahrimān et non comme du fruit de la concupiscence : cela nous ramène à la conception mazdéenne orthodoxe.

De surcroît, cette anecdote nous fait connaître le nom du mōbadan-mōbad qui s'intéresse aux faits et gestes des hērbads : Vohudāt. Indication précieuse à bien des égards. En effet, ce Vohudāt est connu d'ailleurs. Fait notable, plusieurs textes pehlevis le mentionnent en compagnie d'Āturfarnbag et d'Aturbōžīt[1]. Cette association est celle de trois personnages exerçant conjointement la fonction de mōbadān-mōbad. Les *Épîtres de Manūščihr*[2], d'une part, le IVe livre du *Dēnkart*, de l'autre, nous en apportent le témoignage formel. Il nous suffira de citer le second : « On raconte qu'Āturfarnbag et Aturbōžīt, comme ils étaient associés à Vohudāt dans la charge de mōbadān-mōbad, demandèrent à celui-ci : « Bien « que nous sachions par cœur l'*Avesta* et le *Zand* et que nous « soyons mōbadān-mōbad, pourquoi toi, en tant qu'hērbad, « as-tu plus de renom que nous ? » Vohudāt répondit : « C'est « peut-être parce que moi, si je m'enflamme pour la sainteté, « je ne me refroidis jamais[3]. » »

Ce passage, qui appartient au même texte littéraire que nos histoires, met bien en relief la supériorité morale de Vohudāt sur ses collègues. Il est naturel qu'un tel mōbad des mōbads ait éprouvé une vive sympathie pour ces hērbads, que préoccupait par-dessus tout la vie spirituelle.

La dernière et quatrième anecdote nous amène en présence d'un anachorète vivant dans une grotte de la montagne. C'est la seule et unique trace d'érémitisme que nous ait léguée non seulement le *Dēnkart*, mais l'ensemble de la littérature zoroas-

1) Voir *Dk*, éd. Madan, p. 573-23/574-5 et éd. Sanjana, t. XII, p. 102 ; *Épîtres de Manūščihr*, éd. B. N. Dhabhar, Bombay, 1912, I, chap. X, 8 ; *Mādigān i hazār dātastān*, I, éd. Anklesaria, Bombay, 1913, p. 38.

2) *Épîtres de Manūščihr, loc. cit.*

3) *Dk, loc. cit. : Gōvēnd ku Āturfarnbag u Āturbōžīt čēγōn āpak Vohudāt pat magupatān-magupatīh hamkār but hēnd, ō Vōhudāt pursīt ku amāh-č apastāk u zand u magupatān-magupat hēm, tō če rāδ pat hērpatīh nām vēš barēnd ku amāh? Vohudāt pat passax guft ku makar hač ēn hat ku hakar *ul ō ahrādīh taft ham, hakarč bē nē afsart ham.* — C'est le P. de Menasce qui a attiré mon attention sur ce texte.

trienne. Aussi mériterait-elle qu'on en fît un cas particulier. L'ermite en question s'attribue le nom très révélateur de « celui qui écarte la peine » *(Ransjpōž)*. La vie de renoncement et d'abstinence qui est la sienne aboutit, en effet, à la disparition de l'insatisfaction *(axōrsandīh)*, qui est la source de toute peine *(ranj)*. Plusieurs passages d'inspiration similaire, cités par Zaehner[1], mettent en antagonisme *Āz* et *xōrsandīh*, qui est précisément la vertu opposée au vice de *axōrsandīh*. D'où il résulte que ce dernier est l'émanation de *Āz*, sinon *Āz* elle-même. Ainsi ce récit rejoint le premier par sa conception ascétique de la concupiscence, avec cette différence toutefois que là la lutte contre *Āz* revêt un caractère occasionnel et provisoire au lieu qu'ici nous la voyons engagée avec méthode et persévérance. Faudrait-il conclure de cet exemple que l'érémitisme avait fait des adeptes dans le clergé zoroastrien ? En réalité, l'appartenance religieuse de cet ermite est incertaine. Rien ne nous indique positivement que nous ayons affaire à un mazdéen plutôt qu'à un membre d'une des sectes à tendances gnostiques ou mystiques que comptait l'Empire iranien, ou même à un ascète chrétien. En tout cas, le plan supérieur où est placé le solitaire du *Dēnkart* prouve bien que l'érémitisme attirait certains zoroastriens sensibles aux idées étrangères.

Ces quatre anecdotes bien qu'insérées dans un recueil de rédaction tardive[2] — il en est de même de la plupart des ouvrages pehlevis — remontent de toute évidence à l'époque sassanide. Mais nous aimerions les fixer dans le temps avec plus de précision. Il s'agirait d'abord de savoir quand se place au juste la carrière de Vohudāt, fils d'Āturōhrmazd et de ses deux collègues dans la suprême fonction sacerdotale, Āturfarnbag et Āturbōžīt. Il est un texte qui pourrait nous être d'un grand secours à cet égard, s'il n'était pas

1) *Op. cit.*, p. 171. Notons également l'opposition de *xōrsandīh* et de *āzvārīh*, désignation abstraite de *Āz* dans une liste de vertus et vices tirée du IIIe Livre du *Dēnkart*, par de Menasce, *op. cit.*, p. 45.

2) Le *Dēnkart* dans son état actuel semble avoir été achevé dans le courant du xe siècle : cf. DE MENASCE, *op. cit.*, pp. 10-11.

tout particulièrement obscur. Nous le citerons néanmoins[1] : « ... par le sceau du mōbadān-mōbad et d'après le rapport du šāhān-šāh, il est écrit : « Si Yazdkart a vécu dans les « cinquante premières années *(panjahak i pēš)* du x[e] siècle[2], « Sa Divinité Anōšak-ruvān et ses pères ont régné aussi en « grande partie dans ce siècle. Si (Yazdkart) a vécu dans « les cinquante dernières années *(panjahak i pas)*, Vohudāt « (Ātur)farnbag, Āturbōžīt et Āturpāt i Zartuxštān ont été « au pouvoir aussi dans ce siècle. » »

Tout cela est assez sibyllin. La dynastie sassanide compte trois rois du nom de Yazdkart. En admettant qu'il est question de Yazdkart II[3], nous ne voyons comment situer la carrière des quatre personnages considérés par rapport au règne de ce monarque ? Force nous est donc de renoncer à l'utilisation de ce texte, au moins provisoirement. Retenons-en seulement la présence d'un certain Āturpāt, fils de Zartuxšt, aux côtés de nos trois Grands mōbads[4]. Or le *Bahman Yašt*[5] met au nombre des dignitaires religieux convoqués vers la fin du règne de Kāvat par le futur Xusrau Anōširvān, en vue de confondre les chefs mazdakites, un Āturfarnbag[6] et un Āturpāt, l'un et l'autre d'ailleurs sans aucun titre. Allons-nous conclure de là à l'identité de ces deux personnages avec leurs homonymes du texte précédent ? Vu l'usage fréquent de ces deux noms à l'époque sassanide, surtout dans les familles sacerdotales, une telle identification serait des plus hasardeuses et téméraires. Avec le patronymique de Vohudāt, le héros de la plus longue anecdote, nous n'aurons pas un résultat meilleur : Āturōhrmazd n'est pas non plus un nom rare et nous

1) *Mādīgān i hazār dātastān*, t. I, éd. Anklesaria, p. 38.

2) Il s'agit du x[e] et dernier siècle du vi[e] siècle millénaire, c'est-à-dire du millénaire où a vécu Zoroastre selon la cosmogonie mazdéenne.

3) Cf. S. J. Bulsara, *The Law of the Ancient Persians*, Bombay, 1937, II, p. 646, n. 3.

4) Il est peu probable que nous ayons affaire à l'Āturpāt i Zartuxštān que le *Dēnkart* (liv. III, éd. Madan, 140) place sous le règne de Yazdkart I[er].

5) *Bahman Yašt*, I, 6, éd. Anklesaria, Bombay, 1957, chap. II ; cf West, *Pahlavi Texts*, I, p. 194.

6) Un commentateur de ce même nom est connu par le *Šāyast-nē-Šāyast*, éd. J. C. Tavadia, Hambourg, 1930, I, 3 *b*.

aurions de la peine à décider si le commentateur ainsi dénommé dans la littérature zoroastrienne[1] est le père de notre mōbad des mōbads. Dans ces conditions la datation que l'on serait tenté de proposer risquerait fort de s'avérer erronée par la suite.

Restent certains faits. D'abord, la coexistence de trois mōbadān-mōbads. Ce partage de la plus haute charge religieuse de l'Empire, qui en dit long sur la dégradation et l'affaiblissement de la puissance spirituelle, ne peut guère se concevoir avant une époque relativement tardive. Ensuite, l'atmosphère très particulière dans laquelle se déroulent les contes. Cette atmosphère nous transporte en un temps où l'orthodoxie mazdéenne s'ouvrant aux idées étrangères se fait moins intransigeante[2], où toute une catégorie de clercs tend à se libérer de l'emprise de la hiérarchie, où enfin se fait jour le déclin de l'autorité sous toutes ses formes. Pour ces raisons et d'autres encore, il convient de situer le fonds de nos anecdotes assez tard dans le VIe siècle, certainement après le règne de Xusrau Anōširvān.

Cependant les sources musulmanes nous parlent des personnages illustres qui, dès les débuts de la dynastie sassanide, auraient renoncé volontairement au monde. Ainsi nous trouvons chez Masᶜūdī, à propos des dernières années d'Ardašir Ier, le passage que voici[3] : « Après avoir régné pendant quatorze ou quinze ans, alors que la terre obéissait en paix à ses lois et que tous les rois reconnaissaient son autorité et sa suprématie, il renonça à tous ces biens pour vivre dans la retraite. Il envisagea les misères de la vie, ses illusions et son néant. Il vit que ses prédécesseurs, malgré les villes et les citadelles

1) *Šāyast-nē-Šāyast*, *ibid.* et *Nīrangistān*, éd. fasc. D. Peshotan, Sanjana, Bombay, 1894, fol. 93 v.

2) Cf. le passage suivant de A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*, 2e éd., Copenhague, 1944, p. 435 : « L'optimisme primitif, robuste, travailleur, qui fait le fond du zoroastrisme s'émiette sous le poids des réflexions. La tendance vers l'ascétisme propre à tant d'hétérodoxies répandues en Iran pénètre la vie religieuse des zoroastriens et sape les fondements de leur religion. »

3) MASᶜŪDĪ, *Kitāb al-murūj aḏ-ḏahab*, trad. BARBIER DE MAYNARD et PAVET DE COURTEILLE, *Les prairies d'Or*, II, Paris, 1863, pp. 159-160.

qu'ils possédaient, malgré l'étendue de leur Empire, la puissance et la valeur de leur armée, n'étaient plus qu'une poignée de cendres au fond d'un tombeau. Il préféra donc abdiquer la royauté pour vivre dans les temples du feu et se consacrer dans la retraite à l'adoration du dieu unique... » Le fondateur de la dynastie aurait donc, à treize siècles de distance, préfiguré un autre grand conquérant, Charles Quint. Mais la version de Masᶜudi n'étant confirmée par nulle autre source, indigène ou étrangère, paraît bien suspecte et n'est guère admissible comme telle. On pouvait tout au plus admettre, pour tenter de la concilier avec les autres relations, qu'Ardašir, après s'être associé son fils Šāhpuhr, se serait plus spécialement consacré aux fonctions religieuses que lui avait léguées son père. Il serait malséant de compter ce monarque belliqueux au nombre des esprits assez mystiques pour aller vivre, loin du monde, dans une pieuse retraite.

Pour ce qui est de Tansar qui, sous le règne de ce même Ardašir, illustré par la rédaction canonique des textes avestiques, il est présenté comme un ascète véritable dans la tradition musulmane. Dans sa fameuse *Lettre au roi de Ṭabaristān*, il s'arrête longuement à ses mœurs ascétiques qu'il déclare avoir adoptées dans le dessein d'affermir son autorité de guide spirituel. Et pour s'excuser d'avoir adopté un genre de vie si opposé à la religion, il invoque l'exemple des « chefs religieux, gens de bon sens, de sciences et de vraie foi, comme un tel et un tel ; élèves des Maîtres et des Sages des temps anciens et des jours de Dārā »[1]. Tout cela serait bel et bon si nous ne savions sans équivoque que la lettre attribuée à Tansar est un écrit fictif composé à une époque tardive. Le Tansar qui nous y est révélé, n'a certainement pas grand-chose de commun avec le célèbre codificateur de l'*Avesta*. C'est une figure embellie à souhait, un Tansar « revu et corrigé », selon une optique différente de celle des contem-

1) Trad. de J. Darmesteter, Lettre de Tansar au roi de Ṭabaristān, *Journal asiatique*, 5e série, t. III (1894), p. 151.

porains d'Ardašir sans compter ce qui peut être du crû du traducteur musulman, Ibn al-Moqaffa^{c}. De son temps, Tansar n'aurait pu pratiquer l'ascèse sans provoquer un scandale et être accusé d'hérésie : témoin la réprobation que soulèvera bientôt chez les mazdéens orthodoxes l'ascétisme rigoureux que Mani imposera à l'élite de sa secte.

Nous entrons sur un terrain beaucoup plus solide avec Burzōē qui fut, dit-on, le médecin en chef du roi Xusrau Ier Anōsirvān, qui s'est acquis un grand renom tant par son savoir scientifique que par ses travaux littéraires. Il s'est illustré surtout en traduisant en pahlavi le *Pañcatantra (Les cinq traités)*, recueil de contes sanskrits moralisants qu'il aurait rapporté d'un voyage dans l'Inde[1]. Cette traduction paraît avoir eu le succès le plus vif et le plus durable, puisqu'elle sera mainte fois traduite au cours des siècles suivants[2]. L'introduction qui précède cet ouvrage et qui nous est parvenue dans la version arabe d'Ibn al-Moqaffa^{c} a un caractère nettement autobiographique. Nous n'en retiendrons que le long passage où Burzōē expose les raisons profondes qui l'ont poussé à renoncer au monde et sa façon d'envisager l'ascétisme. En voici quelques extraits que nous empruntons à la traduction allemande de Th. Nöldeke[3] :

« Je mehr ich nun über die Welt und ihre Lust nachdachte, desto mehr stieg meine Abneigung dagegen. Da beschloss ich, mich ganz dem gottseligen Leben und der Askese zu widmen. Denn ich sah, dass die Askese ein Garten ist, dessen Umzäunung das immerwährende Uebel fern hält, das Tor, wodurch man zur ewigen Seligkeit gelangt. Und ich fand, dass den Asketen, wenn er sich in Gedanken versenkt, die

1) Sur l'original indien et ses différentes recensions, cf. RENOU, *L'Inde classique*, t. II, Paris-Hanoï, 1955, pp. 239-243. Selon ce savant, l'origine bouddhique du *Pañcatantra* n'est plus admissible actuellement.

2) Citons notamment la traduction arabe due à Ibn al-Moqaffa^{c} au VIIIe siècle et connue sous le titre de *Kalila wa Dimna*. Il est plus probable que ce titre ait été celui de la version phalavie.

3) *Burzoēs Einleitung zum Buche Kalila wa Dimna*, Strasbourg, 1912. Selon le traducteur allemand (p. 219), l'apport personnel d'Ibn al-Moqaffa^{c} peut être décelé en plusieurs endroits.

göttliche Ruhe überkommt... Und je mehr ich über die Askese nachsann, desto mehr wuchs meine Sehnsucht danach, selbst ein Asket zu werden[1]. » Ensuite, il nous fait part de ses hésitations et de ses appréhensions devant l'austérité de la vie ascétique : « Aber da bekam ich Furcht, dass ich das Leben eines solchen nicht würde aushalten können und dass die gewohnte Art, in der ich aufgewachsen, mir hinderlich sein möchte, war nicht sicher, davon, dass ich wenn ich die Welt aufgäbe und das Asketentum ergriffe, dafür zu schwach sein und ich dabei doch von solchen guten Werken ablassen würde, wie ich sie in Hoffnung auf Heil für mich früher getan habe...[2]. »

« Nachdem ich das erwogen hatte, stellte ich meiner Seele wieder vor, die Askese zu wählen und bekam Verlangen danach ; ich hielt ihr entgegen : « Das geht nicht an, dass « ich meine Zuflucht vor der Welt zur Askese nehme, wenn « ich die Uebel jener bedenke, und dann wieder zur Welt « vor der Askese, wenn ich die Plagen und die Beengtheit « dieser betrachte[3]. » »

Ce sont là des appréhensions d'un sage qui connaît trop bien les limites de la volonté humaine pour ne pas redouter son échec. Ce sont aussi celles d'un Mazdéen bien nanti, vivant dans l'aisance, sinon dans l'opulence. Ce qui nous frappe, d'autre part, c'est que sa décision de renoncer aux biens et aux plaisirs de ce monde n'a pas été prise dans un élan de foi et de ferveur religieuses — il reconnaît lui-même la tiédeur de son mazdéisme[4], — mais à la suite de laborieuses méditations philosophiques.

Mais si nous mettons Burzōē au nombre des ascètes ou aspirants à l'ascétisme qu'a produit la doctrine de Zoroastre au déclin de la période sassanide, on pourra nous objecter que ni la religion nationale, ni la pensée iranienne n'ont eu

1) *Ibid.*, pp. 19-20.
2) *Ibid.*, p. 20.
3) *Ibid.*, p. 21.
4) *Ibid.*, pp. 17-18 : Burzōē avoue être resté mazdéen beaucoup plus par tradition familiale que par conviction personnelle.

part à la singulière vocation du célèbre médecin. Celle-ci ne s'expliquerait-elle pas beaucoup mieux par l'action de la spiritualité indienne à laquelle il avait dû s'initier directement au cours de son séjour au delà du Gange ? N'est-ce pas l'exemple des moines et ermites indiens qui aurait inculqué à cet Iranien noble et riche ce sentiment de la vanité des biens et des plaisirs terrestres, ce goût de la pauvreté et de l'abnégation ? Assurément, nous ne pouvons nier l'influence qu'ont pu exercer sur Burzōē les doctrines religieuses de l'Inde, le bouddhisme notamment, soit par des contacts directs et personnels, soit plus vraisemblablement par l'intermédiaire des productions de la littérature sanskrite, tel le recueil de contes déjà nommé et le célèbre roman bouddhique de *Bilauhar et Būdhāsaf*[1], ouvrage où, par maints exemples, l'ascèse était mise en valeur. Cependant, il ne nous paraît pas du tout obligatoire d'avoir recours à des idées et des mœurs étrangères, en un mot à l'*interpretio indica*, pour expliquer la résolution de Burzōē[2]. Quelles leçons les mazdéens de ce temps avaient-ils à recevoir de l'Inde du bouddhisme, alors que depuis longtemps, sur le sol même de leur patrie, l'ascétisme s'épanouissait dans plusieurs communautés religieuses. Outre l'exemple impressionnant laissé par les manichéens, le genre de vie de milliers de moines et de solitaires établis dans les provinces occidentales de l'Empire ne pouvait pas rester indifférent à leurs compatriotes zoroastriens[3]. D'ailleurs, il serait vain de comparer l'ascétisme réfléchi et pondéré de notre Iranien avec les outrances et la frénésie des ascètes indiens.

1) Cf. Nöldeke, *op. cit.*, p. 5 : « Mir ist sehr wahrscheinlich, dass Burzōē sich durch den buddhistischen Roman hat beeinflussen lassen, dessen Original verloren ist und dessen bester Repräsentant für uns das arabische *Bilauhar wa Budast* ist. » Pour ce qui regarde ce dernier ouvrage, voir G. Graf, *Geschichte der christliche arabischen Litteratur*, Citta del Vaticano, 1944 (Testi et Studi, 118), pp. 546 sq., où l'on trouvera l'essentiel de la bibliographie sur le sujet.

2) Nous nous refusons d'admettre le point de vue de A. Christensen (*op. cit.*, p. 431), qui fait de Burzōē le représentant le plus éminent de la pensée indienne. C'est prêter à ce personnage des sentiments bouddhisants qu'il n'a manifestement jamais eus.

3) Sur le monachisme dans l'Empire sassanide, voir Labourt, *Le christianisme dans l'Empire perse*, Paris, 1904, p. 28 sq.

Mais ni le cas historique du médecin Burzōē, ni celui des hērbads anonymes du *Dēnkart* ne suffisent à prouver l'existence d'un mouvement ascétique cohérent et organisé, avant l'époque contemporaine de Zātspram. Bien des choses, au contraire, portent à croire que cet idéal est resté jusqu'à la fin le partage d'un tout petit nombre de prêtres et de laïques. Comment aurait-il pu en être autrement, alors que dans la société comme dans le clergé prévalait une éthique foncièrement opposée à toute forme d'ascèse ? Le haut clergé mazdéen n'aurait-il pas mis obstacle à toute tentative qu'eussent fait les ascètes ou assimilés pour s'organiser en groupe religieux distinct ?

Cependant plusieurs auteurs arabes, traducteurs ou adaptateurs d'ouvrages pehlevis, comptent parmi les différentes catégories de prêtres zoroastriens les ascètes *(zohād)*. C'est ainsi que Jāḥiẓ, dans *Le livre de la couronne*[1], divise le clergé sassanide en ascètes et gardiens des temples du feu, tandis que Mas'ūdi, dans ses *Prairies d'or*[2], y reconnaît les gardiens des temples du feu, les dévots, les ascètes et les savants. Quant à la *Lettre de Tansar*[3] — ou plutôt l'écrit ainsi nommé — qui repose sur un original pehlevi, elle donne la répartition suivante : « Juges *(hōkkām)*, dévots *('obād)*, ascètes *(zohād)*, gardiens des temples *(sadana)*, prêtres enseignants *(mo'allemān)*. Cette dernière liste, plus complète, reflète assez bien la structure de la classe sacerdotale à l'époque sassanide. En effet, dans la première catégorie, nous reconnaissons sans difficulté les mōbads dont les fonctions étaient essentiellement judiciaires, tandis que les *mo'allemān* s'identifient aisément avec les hērbads qui avaient l'enseignement pour tâche principale. La troisième catégorie est celle des desservants des temples comprenant des prêtres de rang et de grade différents qui allaient des mōbads aux simples hērbads en passant par

1) Éd. Ahmed Zaki Pacha, Le Caire, 1914, p. 25, trad. C. PELLAT, Paris, 1954, p. 53.
2) Éd. et trad. BARBIER DE MAYNARD, t. II (Paris, 1863), p. 159.
3) Éd. M. Minovi, Téhéran, 1932 p. 12 ; cf. DARMESTETER, *J.A.*, 1894, p. 517-18.

tous les grades intermédiaires. Nous laissons de côté les « dévots », désignation trop vague et trop générale. Restent les ascètes que nous retrouvons dans le même écrit[1] au nombre des différentes catégories de prêtres que le Grand mōbad doit consulter secrètement quand il y a litige pour la succession au trône. On ne manquera pas d'être frappé assurément que trois auteurs musulmans qui comptent parmi les plus sérieusement informés s'accordent à appliquer le nom de *zohād* à certains membres de l'église zoroastrienne. Disons tout de suite que la signification de ce mot ne peut prêter à équivoque et ne pose, par conséquent, aucun problème. Le *zāhid* dans la mystique musulmane, c'est celui qui possède le *zuhd*, l'*ascèse*, autrement dit « ... un renonçant universel et plénier au monde, à tout le périssable », pour reprendre la définition de M. Massignon[2]. Seulement nous hésitons à prendre au pied de la lettre les données littéraires ci-dessus considérées. Ne conviendrait-il pas plutôt d'admettre que les traducteurs arabes se sont servis à la légère d'une désignation qui leur était familière pour rendre un titre sassanide dont ils saisissaient mal la valeur ? A moins que, par l'utilisation anachronique d'une donnée musulmane, ils n'aient tout simplement ajouté les « ascètes », comme ils l'ont fait de toute évidence pour les « dévots », les « hommes pieux » et autres catégories de gens dont la présence au sein du clergé sassanide a un caractère insolite et superflu. Les auteurs musulmans sont coutumiers de semblables adjonctions ou interpolations qui consistent à transposer dans un ordre de choses antérieur des notions et des faits contemporains portant la marque spécifique de l'Islam.

Quoi qu'il en soit, il reste hors de doute qu'il y a eu, dans les derniers siècles de la monarchie sassanide, un certain nombre de mazdéens qui, en dépit des prescriptions de la

1) *Lettre de Tansar au roi de Ṭabaristān*, éd. Minovi, p. 3-9.

2) *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, Paris, 1922, p. 169. Sur la notion de *Zuhd*, voir aussi l'article du même auteur dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, IV, pp. 134 s.

morale canonique, étaient attirés par une vie plus parfaite que celle de leurs coreligionnaires. Leur idéal semble avoir été très proche de celui de l'ascète chrétien. L'existence d'une semblable tendance dans le zoroastrisme sassanide n'a pas de quoi nous surprendre outre mesure. Toutes les grandes religions ont produit, à un degré plus ou moins grand, des courants mystiques promouvant le renoncement au monde, la pauvreté et le jeûne. Il eût été bien malaisé que, malgré son opposition doctrinale à toute forme d'ascèse, la religion d'Ahura Mazda fît exception à cette règle générale. Étant prôné et pratiqué sur une grande échelle à travers l'Empire par les tenants de la plupart des religions et des sectes adverses, l'ascétisme devait inéluctablement pénétrer dans la doctrine de Zoroastre, quelque mal disposée à le recevoir que fût celle-ci[1]. Il conviendrait aussi de voir sous quelles influences s'est opérée cette infiltration et quels ont été ses facteurs principaux. Mais ce problème dépasse notre propos. Il nous a déjà été donné cependant d'exprimer nos réserves sur l'influence bouddhique que certains ont voulue prépondérante. Nous ajouterons qu'à notre sens le manichéisme et le christianisme ont laissé dans la pensée mazdéenne une empreinte beaucoup plus profonde que toutes les doctrines de l'Inde.

L'ascétisme zoroastrien survivra à la chute de la monarchie sassanide et plus de deux siècles après cet événement, il rejaillira fortement teinté de manichéisme dans l'œuvre de Zātspram, frère du très orthodoxe grand-prêtre Manūščihr[2]. On ignore si Zātspram eut des disciples. Mais à partir de cette époque, nous perdons toute trace de pensée et de morale ascétiques dans le zoroastrisme devenu le parsisme[3].

M.-L. Chaumont.

1) Cf. A. Christensen, *op. cit.*, p. 431 : « L'ascétisme est contraire aux principes fondamentaux du zoroastrisme, mais les chrétiens, les gnostiques, les manichéens, les mazdakites avaient tant rebattu l'idée de renoncement qu'à la fin la contagion en avait gagné les milieux mazdéens. »

2) Manūščihr était chef de la communauté mazdéenne du Fārs et du Kirmān, c'est-à-dire de la plus grande partie des mazdéens que comptait encore l'Iran vers la fin du ixe siècle.

3) Je signale que mon article « Le culte d'Anāhitā à Staxr et les premiers

Sassanides » paru dans la *RHR*, t. CLIII (avril-juin 1958), p. 154-175, contient plusieurs erreurs qu'il convient de rectifier comme suit :

P. 159, l. 8	au lieu	de Fars	lire	Fārs.
l. 14	—	de Istakrī	—	Iṣṭaxrī.
n. 2 ō	—	de v. p. 442-44	—	v. 442-222.
n. 2	—	de revenir	—	revivre.
n. 4	—	d'Ardasir	—	Ardašīr.
P. 160, l. 12	—	de *yazatān*	—	*yazdān*.
P. 161, l. 1	—	de Parsagode	—	Parsagade.
P. 163, l. 22	—	de zy	—	ZY.
l. 22	—	de 'ptxs'y	—	p'txš'y.
P. 164, l. 1	—	d'un tiret	—	un trait d'union entre Anāhitā et Artaxšatr.
l. 4	—	de appelée	—	appelé.
P. 165, l. 29	—	de 16 obstacles	—	16 stades.
P. 167, n. 1	—	de *Artaser*	—	*Artašēr*.
l. 18	—	d'Ardasir	—	Ardašīr.
l. 28	—	d'Ardašīr le byzantin...	—	D'Ardašīr, le Byzantin...
P. 169, l. 33	—	de *hamšar*	—	*hamšatr*.
P. 171, l. 6	—	de MLK	—	MLK'.
P. 172, n. 1	—	de gwk'nyxy	—	gwk'nyx-y.
n. 1	—	de sous les traits	—	sous des traits.
n. 2	—	de 'lsmwk	—	'lswmwk.
P. 174, l. 15	—	de Zardust	—	Zardušt.

Recherches sur le clergé zoroastrien : Le hērbad

I. — Remarques préliminaires sur le titre de hērbad

De tous les titres religieux en usage à l'époque sassanide, celui de hērbad est le plus anciennement attesté. Nous le trouvons, en effet, dans l'inscription trilingue de Šāhpuhr Ier à Naqš-i Rustam[1], laquelle a dû être gravée peu après l'année 260 de notre ère. Son porteur était alors un certain mage du nom de Kartīr, celui-là même qui, une dizaine d'années plus tard, sera placé à la tête de l'église zoroastrienne. Ce témoignage épigraphique corroboré par les propres inscriptions de Kartīr[2] permet de voir, sous un meilleur jour, la position du hērbad dans l'histoire du zoroastrisme.

La forme *hērpat* du pehlevi littéraire[3], dont *hērbad* représente une graphie plus tardive, vient de l'avestique *aēθrapaiti (aēθra + paiti)*. Or si, par analogie avec *aēθrya-*, on admet pour **aēθra-* le sens de « enseignement », *aēθrapaiti* désignera le « maître de l'enseignement »[4]. Nous dirions plus simplement « maître » au sens pédagogique du terme. En fait, s'agissant d'un membre du clergé zoroastrien, la traduction qui conviendrait le mieux serait « prêtre enseignant »[5].

Rejetant cette interprétation qui, nous le verrons, se

1) Cette inscription a été publiée par M. Sprengling, *Third Century, Iran : Sapor and Kartir*, Chicago, 1953, pp. 1-36, et plus récemment par M. Maricq, Res Gestae divi Saporis, in *Syria*, XXXV (1958), p. 295-354.

2) Notamment, celle de la « Kaʿbah de zoroastre », qui est la plus complète : voir Sprengling, *op. cit.*, p. 37 et suiv.

3) Le moyen-perse des inscriptions atteste la forme *ēhrpat ('yxrpt)*.

4) Darmesteter, *Le Zend-Avesta*, Paris, 1892-93, I, p. 195, n° 12.

5) Cf. l'allemand *Priesterlehrer* beaucoup plus suggestif que l'expression française.

rattache à la tradition mazdéenne la plus authentique, d'aucuns faisant dériver **aēθra-* de la racine *idh-*, veulent y voir le nom du « feu » (ou du « foyer »), ce qui donne pour *aēθrapaiti* la signification de « maître du feu ». Leur principal argument est tiré du persan *hēr* « feu » qu'ils croient identique à **aēθra-*. Cette thèse, qui remonte à Darmesteter[1], est représentée en particulier par Justi[2]. D'après ce dernier, le titre considéré aurait perdu son sens primitif de « prêtre du feu », pour devenir la désignation du « maître de l'enseignement » et c'est de cette acception seconde que serait dérivé *aēθrya* « élève » : hypothèse ingénieuse, mais qui ne résout rien. Un autre argument a été invoqué que nous examinerons plus loin[3].

Pour essayer d'y voir plus clair dans le problème qui nous est posé, il nous paraît nécessaire d'examiner attentivement les fonctions propres au hērbad en commençant par l'époque moderne.

II. — Le hērbad dans les temps modernes

Chez les mazdéens modernes, le hērbad *(ērvad)* occupe le degré inférieur du sacerdoce, étant subordonné au mōbad qui, seul, est tenu pour prêtre au vrai sens du mot. Tout zoroastrien n'est pas en mesure de devenir hērbad, car pour accéder dans les rangs du clergé, il faut être issu d'une famille sacerdotale.

Cette loi, qui remonte à une époque très ancienne, semble avoir été parfois enfreinte dans les temps modernes. Ainsi, au XVIIe siècle, en Perse même, un mōbad célèbre, Rustam Guštāsp Ardašir, tenait son origine d'une famille laïque. Et à l'époque où Anquetil-Duperron séjourna chez les Pārsis de l'Inde, il y avait, à ce qu'affirme ce savant, une tendance, représentée notamment par le dastūr Dārāb, fils d'un simple

1) *Études iraniennes*, Paris, 1883, I, p. 92.
2) *Indogerm. Forschungen XVIII Anzeiger*, p. 37 ; cf. *Grundriss der Iranischen Philologie*, t. II, p. 487.
3) Voir 2e article.

mazdéen, en faveur de l'extension du sacerdoce à tout membre de la communauté zoroastrienne[1]. En revanche, l'appartenance à la classe sacerdotale ne rend pas obligatoire l'exercice des fonctions ecclésiastiques[2]. Coutume déjà suivie sous les Sassanides et peut-être même auparavant : tout mage ne devenait pas forcément prêtre.

On devient hērbad très jeune. Le dastūr Barzū, dans sa *Rivāyat*, pense que « le *Nōzūd* d'un fils de hērbad intelligent et versé dans l'*Avesta* peut se faire avant l'âge de quinze ans »[3]. Darmesteter[4] parle de quatorze ans accomplis, tandis que les auteurs pārsis[5] écrivent que l'on peut devenir hērbad entre dix et quinze ans. Il semble bien, par conséquent, qu'il n'y a pas un règlement fixe par rapport à l'âge. Cependant, un fait reste certain : l'extrême précocité des hērbads.

Une cérémonie initiatique appelée *Nāvar* dans l'Inde, *Nōzūd* en Iran[6], est imposée au candidat à la profession de hērbad. Cette cérémonie est précédée d'une sorte de stage au cours duquel l'enfant apprend par cœur (selon les vieux procédés mnémotechniques) les 62 *has* du *Yasna*, le *Vīspral* et le *Xorda-Avesta*. Il va de soi qu'il ne peut être question, à un âge aussi précoce, d'une étude approfondie et raisonnée des textes.

Le *Nāvar* dure un mois environ. Il commence par un *Barešnum* accompli avec les rites ordinaires. Ensuite, on conduit le novice au *Dar-i mihr* (petit temple du feu), où il passe neuf nuits dans la retraite la plus complète, priant aux cinq *gāhs* du jour et s'abstenant de toucher à qui et à quoi que ce soit. Le 10e jour, il quitte le temple et se soumet à une seconde purification, à l'intention d'un de ses coreli-

1) ANQUETIL-DUPERRON, *Zend-Avesta, ouvrage de Zoroastre*, Paris, 1771, p. 356-57.
2) J. J. MODI, *The Religious Ceremonies and customs of the Parsees*, Bombay, 1922, p. 199.
3) Voir ROSENBERG, *Notices de littérature parsie*, Saint-Pétersbourg, 1909, p. 42.
4) *Zend-Avesta*, I, p. 111.
5) Cf. K. N. SERVAS et B. PATEL, *Gujârat Pârsis*, p. 40.
6) J. DARMESTETER, *op. cit.*, I, p. 111.

gionnaires vivants ou morts. Ce nouveau *Barešnum* dure 9 jours comme le premier. Après quoi, dûment purifié, le candidat rentre chez ses parents et y passe cinq jours à faire ses dévotions et à réciter des prières.

Enfin, le 6e jour, commence l'initiation proprement dite. Le futur hērbad se revêt de vêtements blancs, se coiffe d'un turban blanc, et, suivi de ses parents et de ses amis, tenant à la main une massue à tête de taureau, le *gurz-i-gavyānī*, il s'avance vers le *Dar-i mihr*. Une fois arrivé là, il est présenté au grand prêtre, chef de l'*Anjuman*, qui l'autorise à accomplir la cérémonie finale.

Alors il pénètre dans la salle intérieure du temple et en présence du feu sacré qui brûle sur un tabouret de pierre, il accomplit l'office du *Yasna*, en tant que *zōt (zaotar)*[1]. Les quatre jours suivants, il les consacre à des rites purificatoires et à la prière en évitant tout contact impur. Le 4e jour, il rentre chez lui, jouissant désormais de la qualité de hērbad[2].

Le port de la massue serait un rappel de l'arme dont se servit Ferīdūn pour combattre l'impie Zohāk et symboliserait le combat spirituel que le jeune initié se prépare à livrer contre les puissances maléfiques, à l'instar de Miθra, qui figure dans un passage de l'*Avesta* armé du *vazra-* (pehl. *gurz*)[3]. *Nāvar* et initiation mithriaque seraient ainsi à rapprocher[4]. Sans prendre parti dans la question, il nous paraît évident que l'arme tenue par le futur hērbad est à la fois une évocation et un symbole. Nous y verrions un rappel non du seul Ferīdūn, mais de tous les héros iraniens pourfendeurs d'êtres nuisibles, d'entre lesquels se détache au premier plan la figure de Keresāsp, qualifié dans la littérature pehlevie de « hērbad

1) Il est remarquable qu'une fois devenu hērbad, il ne sera plus qualifié pour la célébration du *Yasna* avant d'être admis aux fonctions de mōbad.

2) Sur le *Nāvar*, voir en particulier : K. N. Servai et B. B. Patel, *op. cit.*, 40-41 ; D. Menant, *Sacerdoce zoroastrien ā Nausari*, Paris 1912, 268-281 ; J. J. Modi, *Religious Ceremonies*, p. 199 ; J. Darmesteter, *Zend-Avesta*, I, Introd., LII-LIII.

3) Voir le *Xvāršēt niyayišn*, trad. J. Darmesteter, *op. cit.*, III, p. 696.

4) Voir notamment J. J. Modi, *op. cit.*, p. 204.

de Kabūl » *(Kapūl hērpat-ē)*[1]. Cependant, il nous est difficile de développer ce rapprochement : Keresāsp appartient à la légende et nous ignorons sur quelles données était fondée la tradition qui en faisait un hērbad, c'est-à-dire un prêtre.

Quant au rapprochement que l'on a voulu faire entre le *Nāvar* et les rites préparatoires à l'admission dans l'ordre de la chevalerie en Occident[2], il est, à notre avis, bien plus séduisant que convaincant. En fait, le chevalier du Moyen Age, s'il avait entre autres devoirs celui de défendre sa foi contre les infidèles, n'en restait pas moins un laïc.

Pour être admis à la profession de hērbad, l'extraction sacerdotale n'est pas l'unique condition. Le novice doit être, par surcroît, intègre et pur au point de vue physique. Nous voyons les auteurs des rivāyats se préoccuper dans les moindres détails des défauts, tares et infirmités corporelles, qui rendent inaccessible à un fils de prêtre la carrière ecclésiastique. Parmi ces interdits, certains sont formulés avec quelque hésitation. Mais, dans l'ensemble, les prescriptions des rivāyats concordent sur ce point que nul n'est autorisé à accomplir le *Nāvar*, dont le corps présente un défaut ou une souillure inconciliable, selon la conception mazdéenne, avec l'exercice du sacerdoce. Un borgne de l'œil droit, par exemple, ne peut devenir hērbad, tandis qu'un borgne de l'œil gauche n'est pas frappé de l'interdiction. N'est pas admis non plus aux fonctions de hērbad celui qui a une oreille percée, le visage tacheté ou brûlé.

Et même s'il remplit les conditions physiques exigées pour la célébration des rites initiatiques, le novice risque à tout instant durant la période du *Nāvar*, de se souiller au point de perdre pour toujours le droit de devenir prêtre. C'est pourquoi il lui est rigoureusement prescrit, en parti-

1) *Dēnkart*, éd. MADAN, II, p. 813, et *Pahlavi Rivāyat*, éd. DHABHAR, p. 65.

2) J. J. MODI, *op. cit.*, p. 209. The points of similarity are the following : 1- Both, the Iranian navar and the christian knight had to go through purificatory baths. 2- Both had a white dress as a symbol of purity. 3- The knighthood had its fasts. The Navarhood had no fasts but a jind of abstention and temperance. 4- Both had some weapons to serve as symbols. The knight had swords ; the navars had *gurzs* or maces. 5- Both the orders dignified poverty and a desire to serve and work against evil.

culier au cours des quatre derniers jours de l'initiation, d'éviter tout contact soit avec un homme, soit avec un objet et de se contenter d'un léger repas[1].

De nos jours, et depuis bien des siècles sans doute, le hērbad a pour tâche essentielle la célébration du rituel regardé comme secondaire, c'est-à-dire les *Afrigān*, le *Nōzūd (Naōjote)*, les *Fravaši*, le *Satūm*, les mariages et les autres offices qui ne sont pas l'exclusivité du mōbad. Ces cérémonies se distinguent par ce fait qu'elles peuvent être accomplies hors de l'enceinte du temple, dans un lieu profane, par exemple, dans une demeure privée. A la suite de J. J. Modi, nous leur donnerons le nom de « services liturgiques extérieurs » *(outer liturgical services)* s'opposant aux « services liturgiques intérieurs » *(inner liturgical services)*, comme l'auteur pārsi désigne le rituel principal ou *pav mahal*, qui est de la seule compétence du mōbad[2].

Le hērbad peut également participer aux actes liturgiques accomplis à l'intérieur du temple, mais seulement en tant qu'auxiliaire ou assistant du mōbad. Pour ce qui est de son rôle dans la préparation et l'entretien du feu sacré, il ne semble pas qu'il soit d'une grande importance ni qu'il ait une signification particulière.

Il n'apparaît pas qu'en vertu de l'antique tradition dont nous allons bientôt rencontrer de nombreux témoignages, l'instruction religieuse des jeunes membres de la communauté soit, aujourd'hui encore, confiée essentiellement aux hērbads. Qu'au contact de civilisations et de doctrines étrangères, l'un des usages les plus typiquement zoroastriens ait fini par disparaître, il n'y a rien d'étonnant à cela. Pour l'enseignement des sciences profanes, les Pārsis disposent, depuis plus d'un siècle, d'écoles organisées à l'occidentale[3]. Mais il doit en

1) Voir K. N. Servai et B. B. Patel, *op. cit.*, p. 40-41. — Il est normal que les interdits relatifs à l'état corporel s'adressent aux hērbads et non pas aux mōbads, puisque tout mōbad a été d'abord et obligatoirement hērbad.

2) J. H. Modi, *op. cit.*, p. 260-261.

3) Sur cette question, voir notamment D. Menant, *Les Parsis. Histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde*, Paris, 1898, p. 292 et suiv.

aller autrement de la formation spéciale des candidats au sacerdoce. A ce propos, nous aimerions à savoir exactement à quels prêtres revient cette tâche et s'il se trouve des hērbads parmi eux. Il est fort regrettable que les ouvrages consacrés aux questions pārsies ne nous apprennent rien de positif là-dessus.

III. — Le hērbad sous les Sassanides

La position hiérarchique et les fonctions qui étaient celles du hērbad à l'époque sassanide restent, en dépit de nombreuses attestations, assez imprécises et indéterminées pour poser certains problèmes. En abordant ce sujet, nous nous trouvons en présence de deux séries de sources : la première émanant de la tradition mazdéenne, la seconde empruntée à la littérature islamique, tant arabe que persane. Entre l'une et l'autre, il est des discordances qui déconcertent au premier abord. Les auteurs musulmans paraissent ignorer ou imparfaitement connaître certains faits sur lequels, en revanche, les écrits zoroastriens apportent maints témoignages. Pour retrouver la physionomie authentique du hērbad de ce temps, nous estimons indispensable *a priori* d'examiner successivement chacune de ces traditions.

A) **Tradition mazdéenne**

1° *Le prêtre enseignant et l'enseignement oral*

La plupart des sources émanant de la tradition mazdéenne s'accordent à faire du hērbad un prêtre savant dont la fonction essentielle, sinon unique, est d'enseigner par voie orale la doctrine de Zoroastre, à savoir l'*Avesta (apastāk)* et ses commentaires *(zand)*.

Il s'agissait là d'un enseignement accordant aux facultés de la mémoire le principal rôle et s'effectuant au moyen d'une sorte de murmuration psalmodiée. Celle-ci est marquée en avestique par le verbe *drang-* (thème prés. *drənjaya-*), qui est rendu dans les livres pehlevis par le factitif *dranjēnītan.* La

signification de ce verbe est complexe : c'est à la fois « réciter en murmurant » et « apprendre par cœur » avec d'autres nuances qu'il est assez difficile de préciser. Nous le rencontrons constamment dans les textes où il est question du hērbad et de sa profession. Le substantif correspondant est en pehlevi *dranjišn* « murmurement, murmuration ». C'est le fameux « marmottage » que les auteurs non zoroastriens se sont plu à tourner en dérision, les Arabes sous le nom de *zamzama*, les Syriens sous celui de *retna*.

Le disciple devait apprendre par cœur et dans leur intégralité les textes sacrés qui lui étaient enseignés par le hērbad. Sur ce sujet, nous trouvons de précieuses indications dans le *Hērpatistān*, ou « Code du hērbad », traité qui nous est parvenu sous forme d'introduction au *Nīrangistān*[1]. Nous y lisons en particulier[2] :

« Combien d'années (l'élève) ira-t-il chez l'*aēθrapaiti* ?

« Pendant trois printemps, il ceindra la sagesse sainte *(xratūm ašavanəm)*.

« Quand dans la deuxième moitié de ce (temps) il murmure, qu'il passe (et) omet (quelque chose),

« Il va encore chez un autre *aēθrapaiti* ; il va encore chez un troisième ; puis il va encore chez un quatrième.

« Puis quand dans la deuxième moitié de ce délai il sait bien, en murmurant il n'omet plus rien. »

De plus, il faut choisir un hērbad qui soit à la hauteur de sa tâche[3] :

« Chez quel *aēθrapaiti* doit-il aller ?

« Chez (celui qui est) un savant supérieur. »

. . . .

« Jusqu'à ce que durant ce temps, tu aies appris par cœur les *staōta yesnya.* »

1) Éd. D. D. Sanjana, *Nîrangastân*, photo-zincographed edition, Bombay, 1894. Cf. trad. angl. de S. T. Bulsara, *Aêrpatistân and Nîrangastân*, Bombay, 1925.

2) *Ibid.*, fol. 16 v.-20 r. Cf. Darmesteter, *Zend-Avesta*, III, p. 86-87.

3) *Ibid.*, f. 21-r.-v. Cf. Darmesteter, *op. cit.*, III, p. 87.

Le nom de *staōta yesnya* est donné aux 33 chapitres du *Yasna* qui forment un *nask* à part — le premier — et contiennent les *gāθās*. En somme, il s'agissait, essentiellement sans doute, de la récitation des *gāθās*. Ces vieux hymnes enregistrés dans une langue sybilline, maître et élève devaient les murmurer sans en saisir le sens. Les mémoriser, puis les réciter, sur le ton convenu, sans en omettre le moindre mot, n'était pas une petite affaire et exigeait parfois la fréquentation successive de plusieurs hērbads comme il ressort du passage cité ci-dessus.

Cependant, si les *staōta yesnya* étaient à la base de l'enseignement religieux des mazdéens de l'époque sassanide, ils étaient loin d'en constituer l'unique objet. Il est probable que l'élève de degré supérieur, en particulier l'aspirant au sacerdoce, devait connaître par cœur sinon l'*Avesta* tout entier — qui constituait alors un recueil énorme —, du moins les principaux *nasks*.

Nous voyons, d'autre part, que la méthode pédagogique pratiquée par les hērbads s'effectuait uniquement par la parole, de bouche à bouche, sans aucun recours à l'écriture. C'est là une façon de transmettre le savoir qui n'est pas particulière à l'Iran ancien : nous la retrouvons dans tout l'Orient et dans bien d'autres contrées. La plupart des thèmes folkloriques ne sont-ils pas parvenus par ce très simple procédé ? Mais chez les mazdéens, ce procédé était depuis si longtemps ancré dans les mœurs, qu'à une époque où la rédaction de l'*Avesta* était chose accomplie, il restait d'un usage quasi exclusif[1]. Bien plus, il s'imposait même à ceux qui avaient renoncé au mazdéisme. Tel est le cas, entre autres, de Mahānus, devenu par le baptême Jésus-Sabran, qui mourut martyr vers 619. Son *Histoire* nous le montre demandant au jeune chrétien, son instructeur : « Avant

1) Cf. Fr. NAU, Étude historique sur la transmission orale de l'Avesta, *RHR*, 95 (p. 62 sq.), qui cite des exemples analogues de transmission par voie orale chez les Druides, les Grecs, les Arabes. L'exemple des Druides (voir CÉSAR, *Guerre des Gaules*, VI, 14, 3-4) nous paraît d'un intérêt particulier.

que je m'occupe d'apprendre les lettres, récite-moi dix psaumes. » Et l'hagiographe d'expliquer : « Il dit cela parce qu'il était accoutumé à recevoir de bouche la psalmodie (ou le murmure) du magisme, car il n'est pas écrit avec les lettres (ou les signes) de la parole l'enseignement visible de Zoroastre, et il demande au jeune homme de recevoir les versets de bouche et, quand il avait reçu un verset, il le répétait avec force, en agitant fortement la tête à la manière des Mages[1]. »

Les récits hagiographiques syriaques contiennent bien d'autres témoignages du rôle prépondérant que tenait dans l'enseignement de la foi mazdéenne la « murmuration » ou *retna*. Accompagnée d'exclamations et de gestes insolites, cette récitation paraissait le comble du ridicule et du grotesque aux chrétiens orientaux. Or bien que les hērbads ne soient jamais nommés dans les sources chrétiennes, il est évident que ce sont à eux que nous avons affaire dans tous les cas.

Celui qui reçoit l'enseignement, autrement dit l' « élève » ou le « disciple », est appelé *hāvišt* en pehlevi, alors que, en avestique, il est désigné par le nom d'*aēθrya-*. Cependant, l'*Avesta* connaît aussi *hāvišta-* (> *hāvišt*) et dans une acception assez voisine de *aēθrya-*. Pour bien saisir la nuance qui distingue ces deux vocables avestiques, il n'est que de se référer aux textes suivants où ils sont employés conjointement. Le premier est un passage du *Yasna* (68, 12)[2].

hašąmča hāvištanąmča
aēθrapaitinąmča aēθryanąmca
« Les compagnons et les condisciples ;
« Les maîtres et les disciples ».

1) Trad. J.-B. Chabot, *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. VII, p. 481; texte *ibid.*, p. 524-25 ; Nau, *op. cit.*, p. 179 sq. Il convient de signaler que l'histoire de Jésus-Sabran fut composée peu de temps après sa mort — probablement vers 630 —, par Jésus-Yab, évêque de Mossoul, d'après le propre témoignage de l'ancien catéchiste du martyr.

2) Cf. Ch. Bartholomae, *Altiran. Wörterbuch*, Strasbourg, 1904, col. 1806 : *Der Genossen und Beigenossen der Priesterzunft, der Meister und Zöglinge der Priesterschule.*

Même distinction dans le *Yašt* à Miθra (116)[1] :

xšvaštivā antarə hāvišta
haptaiθivā antarə aēθrya aēθrapaiti
« (Miθra) est soixante fois entre condisciples ;
« (Miθra) est soixante-dix fois entre maîtres et disciples ».

La distinction est claire : *aēθrya-*, c'est l'élève par rapport au maître ; *hāvišta-*, c'est l'élève par rapport à un autre élève, autrement dit le « condisciple »[2]. Il resterait à savoir pourquoi et dans quelles conditions le second a pris la place et le sens du premier. Un fait certain, c'est que l'on ne trouve pas la moindre trace de celui-ci en moyen-perse.

L'école où le hērbad enseignait à ses élèves portait le nom de *hērpatistān*, littéralement « lieu du hērbad », plus précisément « lieu où le hērbad exerce ses fonctions ». D'ailleurs, la plupart du temps, il ne s'agissait pas d'une école au sens moderne du mot, mais plutôt d'une sorte de cours privé donné au domicile du professeur.

Parfois le terme de *hērpatistān* prend un sens dérivé du précédent, mais plus abstrait, désignant non plus le lieu où le hērbad exerce ses fonctions, mais « la profession de hērbad » elle-même. C'est cette dernière interprétation qui nous est suggérée, en particulier, par plusieurs passages du *Code du hērbad.*

Dans la tournure *hērpatistān kartan*, nous retrouvons selon le contexte l'un et l'autre de ces deux sens. Il est des cas, en effet, où l'expression équivaut à *hērpatistān šutan* « aller à l'école », d'où « recevoir l'enseignement, s'instruire ». Et c'est peut-être avec cette signification qu'elle est attestée le plus souvent dans la littérature pehlevie. Citons à titre d'exemple la phrase suivante, tirée de *Pand-Nāmak-i Zar-*

1) Cf. DARMESTETER, *op. cit.*, II, p. 472.
2) Cf. BARTHOLOMAE, *op. cit.*, col. 1808 : « Später fallen » die Beignossen der Priesterzunft und die Zöglinge der Priesterschule « in eins zusammen, daher *aēθrya* mit *hāvišt* übersetzt und dies mit N. persich *šāgird* erlaütert wird ».

tušt[1] : « Cinquièmement, un tiers du jour et un tiers de la nuit aller à l'école et s'enquérir de la sagesse des saints » *(Panjom : sē ēvak i rōč u sē ēvak i šap hērpatistān kartan (ms. : šutan) u xrat i ahraβān pursītan).*

Mais il existe bien des textes qui représentent l'action accomplie par le maître, au lieu de l'être par l'étudiant, et alors nous avons le sens de « enseigner », littéralement « faire œuvre de hērbad, exercer les fonctions de hērbad », et, pour *hērpatistān*, le sens correspondant que nous avons déjà examiné. Catégorique à ce sujet est le témoignage du *Code du hērbad*, dont la version avestique s'ouvre en ces termes[2] :

Kumnō nmānāhē aθaurunəm pārayāṯ ?
« Qui s'en ira de la maison (pour exercer) son sacerdoce ? »

Phrase qui, dans la traduction pehlevie, est glosée ainsi[3] : *Ku hač miyām(i) vēhān ō hērpatistān kartan kē šavēt* ? Autrement dit : « Qui s'en va d'entre les Bons pour exercer les fonctions de hērbad (autrement dit « enseigner ») ? »

Dans l'abrégé pehlevi du même traité que contient le VIIIe livre du *Dēnkart*, l'expression *hērpatistān kartan* est attestée avec un sens analogue[4]. D'autres exemples nombreux, empruntés aux écrits pehlevis, pourraient être cités.

Il faut se garder de confondre *hērpatistān* pris dans cette dernière acception avec *hērpatīh* — abstrait en *-īh* — qui désigne « le fait d'être hērbad » ou « la qualité de hērbad » et auquel s'oppose *hāvištīh* « le fait d'être disciple » ou « la qualité de disciple ». En outre, *hērpatīh* n'est jamais employé dans une expression semblable à *hērpatistān kartan*.

2° *Maître et élève*

L'union existant entre le maître et l'élève était des plus étroites et d'une grande importance du point de vue spirituel.

1) Ed. Freimann, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, XX (1926), S 10.
2) Ed. Sanjana, p. 13 (préface). Cf. Darmesteter, *op. cit.*, III, p. 78.
3) *Ibid.*
4) Cf. ci-dessous, p. 69.

Un chapitre du *Husparam nask* lui était consacré, comme en témoigne le IXe livre du *Dēnkart*[1].

« Un (chapitre sur) l'union du maître *(rat)* et du disciple *(ratunag)* ; la dignité du nom de maître dans sa fonction de maître *(ratīh)* ; celle de l'élève dans l'enseignement qu'il reçoit du maître ; l'enseignement du maître à l'élève ; la bonne conformation de l'enseignement du maître, etc. »

Dans cette union, le disciple doit se livrer entièrement au maître, afin d'apprendre de celui-ci le chemin de l'autre monde[2] : « Celui qui met sa personne *(tan)* à la disposition des hērbads, le chemin vers l'au-delà *(rās i ānōδ)* lui est enseigné. En effet, le chemin vers l'au-delà est révélé par la Religion *(Dēn)*, et c'est le hērbad qui le montre. Aussi celui qui met sa personne à la disposition du hērbad, en qualité d'élève *(pat hāvištīh)*, connaît le chemin de l'au-delà. »

En se mettant à la disposition du hērbad, le disciple accepte de lui être subordonné en toutes choses. Un passage du *Husparam nask*[3] traitait, en effet, « de la subordination de l'élève au hērbad dans le manger et le boire, dans la prospérité, la bonté, les honneurs, etc. » *(apar frōtdārišnīh i hāvišt andar hērpat pat xvarišn u xvārišn u frāxvīh u vēhīh u garāmīkīh, čē andar hamdar)*.

Mais, de son côté, le maître a des devoirs très stricts envers l'élève. C'est ainsi que, dans un autre *nask* abrégé dans le *Dēnkart*[4], il était question « du péché (que commet) le

1) Éd. MADAN, II, p. 749, l. 17 et suiv. : *ēvak hamīh i rat u ratunag akōnēn ; aržānīkīh hān i rat nām pat ratīh u hān i hāvišt pat āmōk i hač rat ; u āmōk i rat ō ratunag ; u nēvak-dāhišn i ratunag andar hamdar.* Ce texte, ainsi que le suivant, a été cité et commenté par le R.P. de MENASCE, dans son récent ouvrage : *Une encyclopédie mazdéenne, le Dēnkart*, p. 68-69. Notre traduction s'inspire beaucoup de la sienne. Il y a à signaler, d'autre part, que dans ce passage le hērbad est désigné par le nom de *rat*, qui, ici, a le sens de « maître spirituel » tandis que le disciple est appelé *ratunag*, terme formé sur le précédent.

2) Éd. MADAN, II, p. 898, l. 15 sq. : *kē tan bē ō hērpatān aš rās i ō ānōδ āmōxt bavēt, ēt-č rāδ i ō ānōδ hač Dēn paitāk u-š nimutār hērpat. Pas kē ō hērpatān pat hāvištīh ārāst aš hān rās dānēt.*

3) *Ibid.*, p. 754, l. 7-9. Sur le respect du *hāvišt* envers le hērbad, cf. ci-dessous (p. 69) l'abrégé pehlevi du *Hērpatistān : Apar hān i hāvišt pat tarsagās andar hērpat...*

4) Éd. MADAN, II, p. 703, l. 9.

maître en ne prêtant pas assistance au disciple » *(apar vinās(i)anaδyārīh (i) rat ō hāvišt).* Le hērbad était tenu d'être le soutien et l'appui de son élève, aussi bien dans l'ordre spirituel que dans l'ordre matériel.

Au demeurant, même arrivés au terme de leur existence commune, *hērbad* et *hāvišt* ne sont pas quittes l'un envers l'autre. Leurs liens, rappelons-le, étaient fondés sur un contrat ayant pour garant Miθra lui-même[1]. Or un tel engagement est non seulement sacré, mais indissoluble dans son essence[2] : il reste valable même après la mort. Nous avons relevé, dans la *Rivāyat pehlevie*, un passage qui fait bien ressortir la pérennité des liens spirituels unissant maître et élève[3], « ... c'est pour cette raison que le hērbad saint *(hērpat i ahraβ)* récite l'*Avesta* et le *Zand* à son élève qu'il sauve ainsi de l'étroitesse de l'enfer et auquel il rend spacieux le passage du pont Čīnvat vers le paradis. Le hērbad qui a instruit un hērbad, c'est comme s'il l'avait formé de sa propre main ; et lors de la résurrection aussi, *hērbad* et *hāvišt* resurgiront en même temps. C'est que le hērbad vaut mieux que le père et la mère ; en effet, le père est le nourricier du corps, tandis que le hērbad est le nourricier de l'âme et le nourricier de l'âme vaut mieux que celui du corps.

1) Voir le passage du *Yašt* à Miθra, cité ci-dessus, p. 65.

2) Le parjure porte dans l'*Avesta* le nom caractéristique de *miθrōdrug-* « Celui qui ment à Miθra » (par la violation du contrat). Cf. DARMESTETER, *Zend-Avesta*, III, p. 221.

3) Éd. DHABHAR, p. 98 : ... *pat ēn čim čē hērpat i ahraβ pat apastāk u zand bē ō hāvišt guft, kē-š patis hač tangīh i dosaxr bōžēt u-š frāxvīh dāt u-š pat Čīnvat puhl vitārak kunēt bē ō vāhišt. Hērpat āmōxt hērpat ētōn bavēt čēγōn kā-š pat dast i xvēš kart hēh ; u pat-č ristāxēz hērpat (u) hāvišt pat ēvbār apāč xēzīnand ; čē hērpat vēh ku pit u mat ; če pit parvartār i tan, hērpat parvartār i ruβān ; če ruβān-parvartār vēh ku kē tan-parvartār.* — Nous pouvons rapprocher de ce texte un passage du *Hātōk nask*, conservé dans le *Saddar* pazand (chap. XL, 54) : *mā āzājōiš zaraθuštra mā pourušaspaməm dugδōvam aēθrapaitis* — glosé par l'auteur du *Saddar* en ces termes : *nē Zaratušt nā bāit kē padr u madar u hērbut rāi biāzāri* « Ô Zoroastre, il ne faut pas que tu affliges père, mère ou hērbad » ; cf. DARMESTETER, *op. cit.*, III, 151-152.

3° *La profession de hērbad d'après le résumé du Hērpatistān contenu dans le VIII*e *livre du* Dēnkart[1]

Husparam 30 brīnak hērpatistān mātigān.
Apar ku ō hērpatistān kartan : kē zāyišn ; cēγōn hān kā šut frēčavānīk, u čēγōn hān kā pat xvēš ēstēt ; cēγōn hān kā nē pātixšāh ; u vičīn i apar hērpat u patmānak i āsrōk i pahrom, u hān i miyānak, u hān i nitom pat apar ōšmurišnīh i ahraβān-xrat.
Apar āsrōk i frīstētāk, u rasēn-yāmak u afzār i ō-š dāhišn.
Apar hān i hāvišt pat tarsagās andar hērpat, hān i pat patigriftan vāčak-čāšitan i ō hāvišt kunišn, andarz i hērpat ō āsrōkān dranjēnēt, sruβ (i) nasāyīh (?) hangām
Apar čē pat apāčrasišnīh i āsrōk ō dēh kē hačiš frēstēt dēh-sardār u dēhīkān, āsrōk rāδ, [āsrōk ō dēh kē hačiš] pat čāsišn u āmōčišn i andar dēh, kunišn.
U apar panj xēm i āsrōk rāδ, katām ōšmurt i āsrōk fratom hač sruβān pat patixšar tāk hān aβdom stāyišn i dāt sruβ čē andar hamdar.
Apar puhl i āsrōk i pat vināskārīh, yut fargart.
U apar āsrōk kē hērpatistān kartan raδ ūzēnak hač dēh stanēt u pat kartan sūtak bavēt.
Apar frāčīh i āsrōk ēvak hač dit pat dānišn-afzār, u patmānak i frāčīh kē patiš sačāktarīh i ēvak hač dit (pat) patiš, čē andar hamdar.

Le *Hērpatistān* est un des trente chapitres du *nask* « *Husparam* ».

« En ce qui concerne l'exercice de la profession de hērbad : de quelle extraction doit être (le hērbad) ; dans quel cas il est obligatoire qu'il parte, et dans lequel il reste chez lui ; dans lequel il n'est pas en mesure de (partir) ; la distinction entre hērbads et les compétences des prêtres *(āsrōkān)* de rang supérieur, de rang moyen, de rang inférieur, dans la mémorisation de la sagesse des saints *(ahraβān xrat).*

1) Éd. MADAN, II, p. 734, 4-735, 12 ; éd. SANJANA, v. XVI, ch. 26, p. 16-18.

« Du prêtre envoyé en mission *(āsrōk i frīstētāk)*, des vêtements et des provisions dont il faut le munir pour le voyage.

« De ce que l'élève *(hāvišt)* doit faire pour être respectueux envers son hērbad, de ce (qu'il doit faire) pour recevoir la parole qui lui est enseignée ; des préceptes *(andarz)*[1] que le hērbad murmure aux prêtres *(āsrōkān)* ; de la formule *(sruβ)*[2] (à réciter) en temps de *nasāi* (?).

« De ce qu'un prêtre à son retour au village, d'où l'ont envoyé le chef et les habitants, doit faire, en tant que prêtre *(āsrōk rāδ)*, pour l'enseignement et l'instruction du village.

« Au sujet des cinq qualités *(xēm)*[3] du prêtre, lequel d'entre les prêtres récite les formules *(sruβān)* les unes à la suite des autres, depuis la première jusqu'à la dernière formule (qui est) la louange de la Loi *(stāyišn i dāt)*.

« De la rétribution du prêtre en état de péché : un fargard à part.

« Du prêtre qui, pour avoir exercé la profession de hērbad, emporte le trésor *(uzēnak)*[4] du village ; de (celui qui) en l'exerçant se montre négligent *(sūtak)*.

« De la supériorité des prêtres les uns par rapport aux autres au point de vue du savoir, et de la mesure de cette supériorité, par laquelle l'un montre plus d'aptitude que l'autre. »

Nous constatons tout d'abord que ce texte mentionne beaucoup plus souvent l'*āsrōk* que le *hērbad*, ce qui pourra

1) *Andarz*, signifie « précepte » ou « conseil ». Il semble qu'il s'agit ici des préceptes attribués aux anciens sages qui, eux aussi, étaient enseignés par murmuration comme l'indique la présence du verbe *dranjēnītan*.

2) *Sruβ*, av. *sravah-*, de *srav-* « entendre, réciter, etc. ». Ce terme revient à plusieurs reprises dans le résumé du *Hērpatistān*, où il semble s'appliquer aux formules liturgiques. Il est à noter qu'un passage de *Vidēvdāt* (4, 45) l'associe à l'*aēθrapaiti* et au verbe *dranjaya-*.

3) *Xēm* « disposition, tempérament », ici « qualité ».

4) *Uzēnak* (de *uzītan*, *uzēn-*) signifie littéralement « sortie » et par extension « frais, dépense ». Cf. Bartholomae, *Zur Kenntnis der mitteliran. Mundarten*, I, p. 32 sq. Mais ce sens ne peut être retenu ici en raison du contexte. Celui de « trésor » m'a été certifié par le R. P. de Menasce. Il n'en est pas moins difficile à expliquer étymologiquement. En tout cas, il faut éliminer toute espèce de rapprochement avec l'arabe *huzīna*, qui signifie aussi « trésor » ; cf. B. Geiger, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. 37, p. 199.

paraître assez surprenant dans un écrit consacré exclusivement, comme son titre l'indique, aux activités et devoirs du hērbad. Mais nous savons que les termes d'*āsrōk* et d'*āsrōn*, qui rendent l'un et l'autre l'avestique *āθravan-*, servent à désigner le « prêtre » au sens plus général, c'est-à-dire tout membre de la caste sacerdotale, entre autres le hērbad. Le même état de choses s'observe dans le *Hērpatistān* avestique : le prêtre enseignant y est nommé tantôt *āθravan*, tantôt *aēθrapaiti*, le premier de ces vocables y prédominant nettement sur le second. On se demandera pourquoi ce traité accorde la préférence au terme générique, plus vague, moins explicite, plutôt qu'au terme spécifique, caractérisant avec précision la profession envisagée. Cependant dans une phrase comme celle-ci : *andarz i hērpat ō āsrōkān dranjēnēt*, l'*āsrōk* est nettement distingué du hērbad ; *āsrōkān* pourrait désigner ici des prêtres affectés proprement au service liturgique des temples, peut-être des mōbads, auxquels le hērbad aurait été chargé de donner certains conseils touchant la récitation des offices.

4° *Le Hērbad missionnaire*

Nous venons de voir qu'un passage du *Hērpatistān* primitif concernait l'*āsrōk i frīstētāk* « le prêtre envoyé », c'est-à-dire en quelque sorte le « prêtre missionnaire ». Une importance particulière était attachée aux vêtements et aux provisions dont il fallait le munir pour son voyage. Le plus souvent, il était envoyé dans une localité assez peu éloignée de la sienne. Un autre passage du même traité prévoit le nombre de ses déplacements annuels, ainsi que la distance qu'il n'était pas tenu de dépasser, quand il allait exercer sa profession hors de son village[1] :

Combien de fois le prêtre *(āθravan-)* doit-il s'en aller hors de sa maison (pour exercer) son sacerdoce *(aθauruna-)* ?
« Il doit partir trois fois par an (pour exercer) son sacerdoce.

1) Éd. SANJANA, p. 19-20 (préface). Cf. DARMESTETER, *op. cit.*, III, p. 81.

« Combien de temps doit-il aller ?
« Un temps de trois nuits — six nuits de part et d'autre.
« S'il doit aller un plus long temps que celui-ci ?
« Alors il n'est pas coupable en refusant la récitation (des textes). »

C'est là, en vérité, un voyage assez court, surtout effectué à pied. Nous voyons que le règlement ecclésiastique n'astreignait pas le prêtre enseignant à de longues absences.

Sur l'ordre de qui le hērbad allait-il enseigner hors de sa résidence ? Il semble ressortir de l'abrégé pehlevi du *Hērpatistān* que, dans certains cas au moins, il était envoyé par le chef du village *(dēhsardār)* et les habitants du village *(dēhīkān)*. Il y a là une allégation qui nous étonne un peu. Nous trouverions plus normal que le prêtre enseignant eût reçu sa ou ses missions de l'autorité ecclésiastique dont il dépendait.

Si l'on considère que la caste des mages formait, pour ainsi dire, un monde à part groupé dans quelques centres, on s'explique la nécessité de déléguer des prêtres vers les contrées ou les villes qui en étaient dépourvues. C'est pourquoi le clergé mazdéen comportait toujours un nombreux contingent de prêtres itinérants[1]. Devons-nous croire que ceux-ci appartenaient tous à la catégorie des hērbads ? Il est assurément incontestable que d'autres membres du clergé mazdéen, qui avaient une connaissance approfondie des textes et des dogmes, étaient aptes eux aussi aux fonctions pédagogiques. Mais on ne voit pas très bien des mages de grade supérieur, lesquels vivaient pour la plupart dans l'aisance et le confort, entreprendre des voyages qui n'étaient certainement pas des parties de plaisir. Aussi pouvons-nous tenir pour à peu près certain que les hērbads formaient la majorité du clergé missionnaire itinérant, sinon la totalité.

Dans la plupart des cas, l'*āsrōk i frīstētāk* n'avait pas à

1) J. Darmesteter, *op. cit.*, I, p. 94, n. 75 : « Il y avait toujours des Athravans sur les routes, soit appelés par les familles perses du pays (conquis), soit en quête d'une bonne cure, comme c'est aujourd'hui encore le cas du clergé parsi. »

faire preuve d'un zèle extraordinaire ; l'enseignement murmuré de l'*Avesta* et du *Zand*, besogne monotone et fastidieuse à l'extrême, ne paraît pas avoir requis des qualités et une âme d'apôtre. Mais il en allait tout autrement, quand il arrivait que le prêtre enseignant eût à se rendre aux pays des « adorateurs de dēvs », en territoire infidèle. Sa tâche devait être alors plutôt malaisée, car dans ce cas il s'agissait pour lui non seulement d'enseigner la foi de Zoroastre, mais aussi de l'inculquer à des esprits le plus souvent hostiles à la religion de leurs conquérants.

La diffusion du mazdéisme au sein des pays nouvellement annexés à l'Empire par les premiers Sassanides, a été précisément le but que, sous les premiers Sassanides, le mage Kartīr a poursuivi avec le plus d'énergie et d'ardeur, comme il ressort de ses inscriptions. Pour faire triompher la religion de Zoroastre, il ne reculera pas devant les moyens les plus violents et les plus arbitraires. C'est ainsi que, vers la fin du règne de Vahrām Ier, sera déclenchée à son instigation une proscription générale de toutes les sectes étrangères. Mais son action semble avoir été fondée surtout sur la prédication de la doctrine zoroastrienne tant parmi les infidèles que parmi les mazdéens hétérodoxes. Action qui fut couronnée de succès, s'il faut en croire ses propres paroles : « ... grâce à l'aide des dieux et du Roi des rois, nombreux furent les infidèles qui devinrent fidèles et nombreux furent ceux qui, adeptes des doctrines des *dēvs*, ces doctrines délaissèrent et la doctrine des dieux reçurent », proclame-t-il entre autres choses dans son inscription de la Kaʿbah[1].

Il va de soi que cette œuvre de conversion ou de reconversion, entreprise par Kartīr, dut nécessiter un clergé suffisamment instruit et spécialisé dans l'instruction religieuse et la prédication, lequel aura comporté un grand nombre de hērbads. Au demeurant, le promoteur de cette vaste propagande zoroastrienne a commencé lui-même sa carrière en

1) L. 14-15.

qualité de hērbad et est resté tel jusqu'au jour où Ōrmizd Ier conféra une haute dignité ecclésiastique[1].

Ce serait une erreur de croire que le mouvement missionnaire, organisé par Kartīr, ne fut pas poursuivi après celui-ci. En effet sous les Sassanides, le mazdéisme, religion foncièrement nationale, a tendu à plusieurs reprises à se propager dans les régions voisines, notamment l'Arménie et la Géorgie. Ainsi vers le milieu du ve siècle, quand les satrapes arméniens, géorgiens et albans que Yazdgard II avait convoqués à sa cour, eurent consenti, sous la pression des circonstances, à embrasser le culte du feu, on prit soin en haut lieu de leur adjoindre un certain nombre de mages qui avaient pour tâche d'enseigner le mazdéisme aux habitants de ces trois pays. A propos de cet événement, nous lisons chez Lazare de Pharbe[2] : « Et ils leur (aux Arméniens) donnèrent une quantité de faux *vardapets* qu'ils appellent mages *(mog)* et les engagèrent à s'instruire dans la science des sifflements ridicules et le langage des murmures mimiques. Et ils leur enjoignirent de fonder, dans les trois pays, des écoles de mensonge et d'enseigner la science des mages aux femmes et aux hommes en commun. »

Quant à Élisée, il écrit en termes succincts[3] :

« ... (Yazdgard) envoya avec eux non pas un petit nombre de mages *(mog)*, mais plus de 700 *vardapets* et plaça à la tête de ceux-ci un grand prince *mogpet.* »

Avec ces *vardapets*, que font intervenir dans les mêmes circonstances nos deux chroniqueurs arméniens, nous avons affaire, de toute évidence, à des hērbads. *Vardapet*, titre largement utilisé dans l'Arménie chrétienne, est l'iranien *vardapat (<*vardapaiti)*[4]. Quelle est au juste la valeur littérale de ce titre ? Il est difficile d'avoir une certitude là-dessus, en raison des difficultés que présente l'étymologie du premier

1) Sur Kartīr hērbad, cf. ci-dessus, p. 55.
2) Lazare de Pharbe, éd. de Venise, 1891, p. 172.
3) Élisée Vardapet, éd. de Venise, p. 96.
4) *Vardapat* est attesté comme nom propre dans l'inscription de Šāhpuhr Ier à la « Ka'bah de Zoroastre ».

membre du composé[1]. Mais même en admettant qu'il soit la désignation propre du « maître de pratique », selon l'hypothèse de M. Benveniste[2], en arménien classique, où il servait à qualifier essentiellement l'ecclésiastique enseignant, il pouvait représenter un équivalent très acceptable du titre de hērbad. Il est intéressant de constater cette équivalence dans les deux textes cités ci-dessus. Nous aimerions savoir pourquoi les Arméniens, de qui les hērbads étaient si bien connus, n'ont jamais parlé d'eux nommément[3]. Sans doute la plupart du temps les ont-ils englobés dans la vaste catégorie des « mages » *(mog)*. Lazare et Élisée ont été évidemment mieux inspirés en les appelant *vardapets*.

D'autre part, Élisée affirme que ces *vardapet* avaient été placés sous la conduite d'un *mogpet*, c'est-à-dire d'un *magupat* (>*mōbad*). Au point de vue hiérarchique, il n'y a là rien que de très naturel : les hērbads, quelque nombreux qu'ils fussent, ne semblent pas avoir eu des cadres propres : ils dépendaient des mōbads ou d'autres prêtres de rang supérieur.

Le peu de succès qu'obtint auprès des Arméniens la prédication des hērbads envoyés par le roi sassanide, ressort de la suite du récit de Lazare[4] :

« Les mages que les satrapes arméniens avaient amenés avec eux de la cour (royale) comme instructeurs *(usuçič̣)* virent qu'ils étaient méprisés eux-mêmes et leur doctrine. En effet, les femmes des satrapes que les mages pensaient instruire non seulement ne pouvaient supporter leur vue, mais aussi recommandaient à leurs fils et à leurs filles de ne pas laisser passer auprès d'eux (ces) éducateurs *(dastiarak)*.

1) Les interprétations proposées sont diverses et parfois même fantaisistes : cf. article d'Alphandéry, *Revue des Études arméniennes*, IX (1926), p. 1-3. M. Benveniste (*Titres iraniens en arménien*, *ibid.*, p. 10) pense à une forme du S.-O. **varda-*, rac. *varz-* « travailler activement ».

2) *Loc. cit.* Cf. aussi art. du même auteur dans les *Transactions of Philolog. Society*, 1945, p. 69-70 : « Maître des pratiques, des observances. »

3) Il en est de même des Syriens. Cependant, nous ne pouvons admettre avec S. Wikander (*Feuerpriester in Kleinasien und Iran*, Lund, 1944, p. 38) que les Arméniens et les Syriens « ont connu une forme de zoroastrisme où le hērbad n'avait pas une très grande importance ».

4) Éd. de Venise, p. 194.

Même ceux qui feignaient d'être renégats ne permettaient pas à ces faux *vardapets* de manger en leur présence. Ceux-ci allaient et venaient misérablement, mourants de faim : ils n'osaient ni s'éloigner, ni fuir. »

Tout se termina, à ce qu'il paraît, par un massacre quasi général des prêtres mazdéens. En Géorgie en revanche, vers la même époque, la propagande zoroastrienne porta ses fruits, notamment dans le menu peuple, peut-être parce que ce pays était moins profondément christianisé que l'Arménie[1]. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le clergé du feu sut organiser des missions dans les pays non mazdéens, missions où la tâche la plus difficile incombait aux hērbads.

5° *Le salaire du hērbad*

Le prêtre exerçait sa profession moyennant un salaire qui semble avoir varié selon les moyens ou la générosité de l'élève. Mais il arrivait fréquemment aux hērbads de tomber dans l'indigence, soit faute de compétence professionnelle, soit pour toute autre raison. Le *Hērpatistān* nous apprend que, dans ce cas, il leur était toléré d'instruire des non-mazdéens[2] :

« Doit-il instruire un élève (qui est) adorateur des *daēvas*, ou (qui est) en état de péché ?

« (Le hērbad) savant qui n'a pas une nourriture convenable, voulant une nourriture convenable, (peut enseigner) s'il reçoit une rémunération.

« Quelle doit être sa rémunération ? Autant que le bœuf peut labourer.

« Il livre sa langue au loup celui qui enseigne la Parole Sainte à l'infidèle. »

Nous voyons donc que le hērbad réduit à accepter comme élèves des infidèles ou des pécheurs devait s'écarter de son programme ordinaire et proscrire tout texte religieux de

1) Sur la propagande du mazdéisme en Géorgie, sous le roi Waxtang Gurgaslan, voir F. Brosset, *Histoire de la Géorgie*, Ire Partie, Saint-Pétersbourg, 1849, p. 149.

2) Éd. Sanjana, fol. 25 r.-26 r. Cf. Darmesteter, *op. cit.*, III, p. 89-90.

son enseignement, sous peine de commettre un véritable sacrilège.

D'autre part, il ne faudrait pas s'étonner de voir condamner ici l'enseignement de l'*Avesta* aux non-zoroastriens[1]. Le cas prévu dans ce passage n'est pas celui du hērbad envoyé comme convertisseur in *partibus infidelium*, mais celui du prêtre enseignant du genre le plus courant.

Mais le hērbad ne se bornait pas toujours à une rétribution juste et consciencieuse de ses leçons. C'est pourquoi le *Hērpatistān* traitait du cas où le prêtre s'emparait du trésor du village pour prix de l'enseignement donné *(āsrōk kē herpatistān kartan rāδ uzēnak hač dēh stānēt)*. Néanmoins, il ne semble pas qu'il s'agisse d'un vol au sens concret du mot. Le contexte indiquerait plutôt que l'on a en vue une espèce d'escroquerie, d'abus de confiance : le hērbad réclame pour sa tâche professionnelle une rémunération qui absorbe la totalité des réserves monétaires du bourg.

Il apparaît d'ailleurs que pourvoir à l'entretien d'un certain nombre de hērbads ait été une œuvre particulièrement louable et méritoire. Voici, selon le *Rivāyat Pehlevie*, la réponse fait par Ōhrmazd à Zoroastre qui l'interrogeait sur le mérite obtenu par la pratique du mariage consanguin *(xvētūk-das)*[2] : « ... celui qui pourvoit à la nourriture et aux vêtements d'hiver de cent hērbads, dont chacun a cent élèves, accomplit une (semblable) bonne œuvre ». *(... kē sat hērpat kē har hērpat-ē sat hāvišt hast u-š pat xvarišn u vastarg i zamistān dārēt aš kirpak bavēt)*. Preuve de la considération dont jouissaient les prêtres enseignants chargés de l'instruction d'un grand nombre d'élèves. A vrai dire, bien peu de mazdéens étaient en mesure de nourrir cent hērbads.

1) Cf. un passage du VIe livre du *Dēnkart* (éd. Madan, p. 559, 1-2-3), où défense est faite d'apprendre les textes sacrés aux hérétiques : « On ne doit pas enseigner le *Zand* et l'*Avesta* aux mauvais hérétiques *(vattarān ahramōkān)*, car il propage le péché dans le monde celui qui enseigne le *Zand* et l'*Avesta* aux mauvais hérétiques » ; cf. de Menasce, *op. cit.*, p. 67.

2) *Rivāyat pehlevie*, éd. Dhabbar, p. x.

6° *Fonctions cultuelles du hērbad*

Quant aux fonctions que le hērbad, en dehors de sa tâche de *Priesterlehrer*, a pu exercer à cette époque, notamment sur le plan cultuel, elles se laissent difficilement définir dans leur ensemble à travers les rares traces qu'en ont conservées les sources mazdéennes. Pourtant, si l'on considère que le hērbad pārsi est habilité à célébrer certaines cérémonies indispensables à la vie religieuse, tout en étant jugées secondaires par rapport à celles dont est chargé le mōbad, on est en droit d'attribuer au hērbad contemporain des Sassanides une participation régulière, sinon de grande portée, au culte.

Un ouvrage pehlevi, espèce de recueil de textes religieux d'origine vraisemblablement ancienne, le *Vičīrkart-i Dēnīk*, a l'avantage de nous révéler un des aspects du rôle qui était dévolu au hērbad dans les rites. Nous y relevons, en effet, à propos de la préparation du *vars* (av. *varesa-*)[1], objet destiné à servir de filtre au *haoma*, les indications qui suivent[2] : « Dātvēh a dit : « Au nom de la Religion triomphante, il faut choisir un beau *vars* ; car quand on ne choisit pas un beau *vars*, ce n'est pas licite. Et si des hērbads, qui ne soient pas sûrs, le choisissent, c'est illicite. S'il n'y a pas deux hērbads, ce n'est pas licite. Si chacun d'entre eux n'a pas accompli le *Vidēvdāt*, ce n'est pas licite. Quand la queue (littér. « le membre ») du bœuf n'a pas de poil blanc, c'est illicite. Et si, au cours de

1) Ce filtre est appelé *vars* « cheveu », « poil », parce qu'il est fait de poils pris à la queue d'un bœuf et enroulés autour d'un anneau d'or. L'animal devait être obligatoirement un bœuf mâle *(nar gāv)*, de couleur blanche. Mais s'il venait à mourir, sa toison perdait toute efficacité *(hān gāv bē mirēt, vars i ōy akār bavēt)*, et il fallait alors le remplacer par le poil d'un animal vivant *(... vars ditikar āpāyēt)*. Cet usage a survécu chez les Pārsis, qui donnent au bœuf en question le nom de *varašyō* « qui possède le vars », et le considèrent en quelque sorte comme un animal sacré. Pour de plus amples informations, voir J. J. Modi, *op. cit.*, p. 257-259 et p. 286-287. Le rapprochement qu'a suggéré cet auteur (p. 258) avec le bœuf Apis de l'ancienne Égypte n'est pas sans intérêt. Faisons observer toutefois que le « porteur de vars » des mazdéens est loin d'égaler en importance, sur le plan cultuel, l'Apis égyptien, vénéré comme un dieu.

2) *Vičīrkart-ī Dēnīk*, éd. P. Sanjana, p. 179-180 : *Dātvēh guft pat Dēn i aparvēč vars xup bē pačišn, čēγōn kā-š xup nē pačēt, nē šāyēt ; u hērpat bē hač vavār pačēnd, ašāyēt ; dō hērpat nē bavēt, nē šāyēt ; har dō yut-dēvdāt nē saxt, ašāyēt ; kā-š handam i gāv apāk vars arus nē bavēt, ašāyēt ; u sak i ātaxš u čiš-i brīt ēstēt, pat kār nē šāyēt ; u čiš-i andar hērpat gumānīk, ašāyēt.*

l'opération on coupe des brindilles *(sak)* (?) pour le feu ou quoi que ce soit (d'autre), ce n'est pas licite. Et si on a un doute quelconque à l'égard du hērbad, c'est illicite. »

Nous voyons donc que, dans la confection du *vars*, besogne qui entrait dans les préparatifs du sacrifice du *haoma*, la participation simultanée de deux hērbads était obligatoire. Pour que l'opération fût rituellement valable, tous les deux devaient être « sûrs, authentiques » *(vavār)*. On ne voit plus très bien ce que les mazdéens de cette époque entendent par « hērbad sûr ». Mais il est probable qu'ainsi était désigné un prêtre satisfaisant physiquement aux prescriptions du code sacerdotal, en un mot exempt de tout défaut et de toute souillure corporels. Il se peut aussi que le hērbad, pour être considéré comme *vavār*, ait eu en outre à présenter certaines garanties professionnelles, ce qui paraît légitime et raisonnable, étant donné le nombre de prêtres ignorants, incapables et dépourvus de scrupules que nous laissent deviner les textes. En ce qui concerne proprement la passoire à *haoma*, on exigeait des hērbads de se garder de toute espèce de fraude, aussi bien dans le choix des poils que dans la manière de les entortiller autour de l'anneau. Si le moindre doute s'élevait au sujet des capacités et de la valeur morale de l'un des deux coopérants, l'action devenait illicite. Elle était illicite également si les hērbads chargés de la besogne n'avaient pas accompli l'un et l'autre le *Vidēvdāt (har dō yut-dēvdāt nē saxt)* : indication intéressante d'où il nous est permis de déduire avec vraisemblance que cet office, réservé aujourd'hui aux seuls mōbads, pouvait alors être célébré par de simples hērbads. L'importance attachée à la fabrication du filtre nous est révélée notamment par l'obligation imposée aux deux prêtres d'accomplir auparavant cette cérémonie, qui était et reste encore l'une des principales du mazdéisme.

Ajoutons que la préparation du *vars* durait six jours *(tāk šaš rōč hangōnak vars nōk nōk kunišn*[1]*)* et exigeait, en

1) *Ibid.*, p. 19.

outre du travail manuel de l'enroulement des poils, la récitation de nombreuses prières et formules.

Il apparaît donc que les hērbads prenaient part aux opérations rituelles et il est vraisemblable que leur activité dans ce domaine ne se bornait pas à la confection du filtre à *haoma*, tâche modeste malgré tout, et que leurs attributions cultuelles étaient plus étendues et variées que ne le laissent supposer les livres pehlevis. Il serait intéressant de rechercher, en particulier, en quelles circonstances il était obligatoire pour le hērbad d'accomplir le *Vidēvdāt* et si d'autres cérémonies du même ordre lui étaient confiées.

Nous dirons pour conclure que si la tradition mazdéenne attribue au hērbad des temps sassanides un certain rôle dans la liturgie afférente au culte du feu — rôle qui devait faire de lui l'auxiliaire du mōbad et des autres fonctionnaires préposés à la garde des temples — elle le montre le plus souvent dans sa tâche d'instructeur religieux des jeunes zoroastriens. Cette tâche pédagogique est ce qui distingue le hērbad des autres membres du clergé mazdéen, quels qu'ils soient. Il va de soi que ces informations puisées aux sources mazdéennes, nous n'avons aucune raison de ne pas les tenir pour authentiques, puisqu'elles émanent des milieux ecclésiastiques les plus autorisés. Nous nous serions contentée des données positives qu'elles nous apportent, si une autre tradition, basée sur des documents d'origine différente, ne s'imposait à son tour à notre examen.

(A suivre.)

M.-L. Chaumont.

Recherches sur le clergé zoroastrien Le Hērbad: B) Tradition musulmane (suite)

Author(s): M.-L. Chaumont

Source: *Revue de l'histoire des religions*, 1960, Vol. 158, No. 2 (1960), pp. 161-179

Published by: Association de la Revue de l'histoire des religions

Stable URL: http://www.jstor.com/stable/23666384

Recherches sur le clergé zoroastrien
Le Hērbad *(suite)*[1]

B) **Tradition musulmane**

Il nous reste donc à examiner les sources musulmanes. Ces dernières sont évidemment toutes postérieures à l'époque sassanide. Mais les écrits mazdéens présentent en général eux aussi le même caractère tardif, puisqu'ils nous sont parvenus pour la plupart dans des recensions datant du IXe siècle et peut-être même du Xe siècle. Or, parmi les écrivains de langue arabe ou persane auxquels nous allons emprunter des citations relatives au hērbad, certains ont vécu dans la 2e moitié du IXe siècle ou au début du siècle suivant. Par conséquent, étant contemporains des grandes productions littéraires des mazdéens post-sassanides, ou de peu postérieurs à celles-ci, ils ont eu, sur les chroniqueurs des siècles suivants, l'avantage d'obtenir des informations directes et par là même plus exactes. Néanmoins, leurs assertions divergent grandement de celles que nous avons trouvées dans les écrits zoroastriens. Nous essaierons de donner plus loin l'explication de cette divergence.

Parmi les sources musulmanes, nous aurons à distinguer les sources proprement historiques ou passant pour telles, et les données fournies par la tradition épique, c'est-à-dire essentiellement du *Šāhnāmeh* ou *Livre des Rois* de Firdausī. Cette vaste épopée, bien qu'elle contienne, par sa nature et sa destination mêmes, quantité d'éléments fantastiques et roma-

1) Cf. *RHR*, CLVIII, 1960, p. 55-80.

nesques, nous paraît susceptible malgré tout, à cause de son inspiration profondément et fidèlement iranienne, de nous fournir des indications précieuses.

1) *Sources musulmanes de caractère historique*

YA'QŪBĪ (2e moitié du IXe siècle), *Ta'rīx*[1] :

« On appelait *hērbad* celui qui était chargé de la garde du feu. »

ṬABARĪ (mort en 923), *Ta'rīx ar-rusul*[2] :

« Il (Xusrau Aparvēz) fit bâtir aussi des temples du feu où il plaça 12 000 *hērbads* pour le murmurement (des offices et des prières). »

MAS'ŪDĪ (mort en 956), *Murūj aḍ-ḍahab*[3] :

« Les Guèbres ne sont pas encore parvenus à retenir par cœur tous leurs livres révélés ; aussi leurs savants et leurs hērbads se bornent à en apprendre des fragments, par exemple un septième, un quart, un tiers. Un de ces prêtres commence par réciter un fragment qu'il a retenu, un second reprend à son tour, puis un troisième et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils aient complété leur récitation en commun. »

Plus loin, faisant remarquer que le mōbad est le supérieur des hērbads, il ajoute[4] : « ... ces derniers étaient chargés du culte dans tout le royaume et prononçaient des arrêts en qualité de juge ».

Le même historien dans le *Kitāb aṭ-ṭanbīh*, interprétant erronément le terme *hērbad*[5] :

« D'autres pensent qu'*Irānšahr* signifie « pays des

1) Éd. HOUSTSMA, Leyde, 1883, p. 202.
2) Éd. de GOEJE, Leyde, 1879-1901, Series I, t. II, p. 1041-1042 ; cf. Th. NÖLDEKE, *Geschichte der Perser und Araber*, Leipzig, 1879, p. 353.
3) Éd. et trad. C. BARBIER DE MEYNARD, *Les prairies d'or*, II, Paris, 1914, p. 125-126.
4) *Ibid.*, p. 156.
5) Trad. B. CARRA DE VAUX, *Le livre de l'Avertissement et de la Révision*, Paris, 1896, p. 59 ; éd. de Goeje, *BGA*, VIII, p. 37.

gens de bien », *ir* étant dans l'ancien persan le nom collectif pour bon, excellent ; c'est pourquoi le chef d'un pyrée s'appelait *irbed*, c'est-à-dire chef des bons, des excellents. Le terme ayant passé en arabe, on a fait *hirbaḍ*. »

Xwārazmī, *Mafātih al-ʿulūm* (ouvrage composé vers 976)[1] :

« Leurs hērbads sont les serviteurs du feu. »

Ṯaʿālibī (mort en 1038). *Gurar axbār āl-mulūk*[2] :

« Il (Ardašir) établit l'ordre des mōbads et des hērbads, chargés de rendre justice et de décider ce que la loi permettait et ce qu'elle défendait. »

Jawalikī (1073-1144), *Al-muʿarrab*[3] :

« *Hirbaḍ* est le singulier de *harabiḍa*. Ceux-ci sont les serviteurs du feu ; on dit aussi que ce sont les maîtres des mages et qu'ils sont l'objet d'un culte de la part des Perses. C'est un mot arabisé, dont l'Arabe a parlé voici longtemps. On a parlé de l'allure du hērbad. Ainsi Imraʿ al-Qais a dit : « (le cheval) prend l'allure d'un hērbad, et « puis il agit sur son mors ». Un autre a dit : « C'est un « gouverneur, dont la barbe coupée est telle que lorsque « tu la vois, tu dirais la barbe rasée d'un hērbad. » Jarir (un autre poète) a dit du *hērbadān-hērbad* : « Les vaches « en marchant, ont, avec leurs pieds fins, une allure « semblable à celle du hērbad allant vers le temple. »

Mujmil at-tawārīx (ouvrage anonyme du xiie siècle)[4] :

« Tous ceux qui étaient les serviteurs des temples du feu et lisaient les livres (sacrés), on les appelait *hērbads*. »

Asadī, *Luġat al-Furs* (1re 1/2 du xiie siècle)[5].

Hērbad : le *qāḍī* des Guèbres, dit Firdausī.

1) Éd. G. Van Vloten, Leyde, 1895, p. 38.
2) Éd. et trad. H. Zotenberg, *Histoire des rois de Perse*, Paris, 1900, p. 485.
3) Éd. Sachau, Leipzig, 1867, p. 154.
4) Éd. et trad. J. Mohl, *Journal asiatique*, 4e série, I (1843), p. 427.
5) Éd. P. Horn, Berlin, 1899, p. 35.

AT-TABRIZĪ, *Burhān-i qati'*[1].

Hērbad :

1° le chef et le serviteur des temples du feu ;
2° le *qāḍī* et le *mufti* des Guèbres.

2° *Tradition épique :* FIRDAUSĪ *(Šāhnāmeh).*

Sous le roi Guštāsp, les Turcs s'étant emparés de Balx, incendièrent le temple du feu dont il tuèrent les prêtres[2] :

« Il y avait quatre-vingts hērbads (dont) les langues de Dieu sans cesse faisaient mention.
« Devant le feu sacré, ils les tuèrent tous et leur fermèrent le chemin (de la vie).
« Par leur sang fut éteint le feu de Zardušt ; j'ignore qui a tué cet hērbad. »

La femme de Guštāsp, à la nouvelle du massacre des prêtres, s'exprime ainsi[3].

« De là, dans le temple de *Nušaḍer*[4], ils sont entrés ; à tous les rads[5] et les hērbads ils ont coupé la tête,
« Et par leur sang le feu brillant est mort... »

Un peu plus loin, J̌amāsp évoquant devant Isfandiyār le souvenir de cette tuerie[6] :

« ... Et les hērbads, adorateurs de Dieu, qui se tenaient le *barsom* et le *bāj* à la main,
« Ils les tuèrent : quatre-vingts de ces mōbads, voués au culte, purs de cœur et sages,
« Par le sang desquels dans ce temple le feu est mort... »

1) Éd. MO'IN, Téhéran, 1955-56, t. IV, p. 2405.
2) Éd. MOHL, *Le livre des Rois*, Paris, 1838-1878, IV, p. 452-54, v. 1124-1126.
3) *Ibid.*, p. 454, v. 1139-1140.
4) Le feu royal d'Āturgušnāsp en Médie : le premier des trois feux les plus vénérés à cette époque.
5) *Rad* (<pehlevi *rat*) servait de titre spécifique à une catégorie de hauts dignitaires du clergé zoroastrien d'un rang, semble-t-il, supérieur aux mōbads. Il n'est pas sûr que Firdausī ait fait usage de ce titre dans son acception hiérarchique. Cf. ci-dessus, *1er article*, p. 67, n. 1.
6) Éd. MOHL, IV, p. 464, v. 1552-1554.

Après des siècles écoulés, nous voici maintenant à l'époque sassanide. C'est Vahrām V, dit Gōr, le roi chasseur, qui s'adresse à ses mōbads[1] :

« Ne portez pas la main ni à l'eau ni au feu, si vous n'êtes pas des hērbads consacrés à Dieu. »

Puis vient le récit de la visite de Xusrau Anōširvān au temple d'Ātургušnāsp[2] :

« En silence, il entra dans le temple du feu, et on plaça un trône incrusté d'or,

« Et quand on eut mis dessus le livre du *Zand* et de l'*Avesta*, à haute voix récita correctement un mōbad,

« Rads et hērbads se roulant devant (lui) dans la poussière (et) mettant en pièces les pans de leurs tuniques. »

A propos d'un événement se rapportant au même règne nous lisons encore[3] :

« Par l'épée sera tranchée ta langue, ton corps dans le feu du hērbad sera brûlé. »

A la nouvelle de la victoire de son général Vahrām, Ōhrmazd IV fait une large distribution d'argent, dont bénéficia pour un tiers un temple du feu qui doit être celui d'Āturgušnāsp[4].

« Et un autre tiers à un temple du feu, le même (où étaient) les fêtes de Mihr, du Naurūz et de Sedeh,

« Il envoya afin qu'on le donnât aux hērbads qui le déposeraient devant le temple du feu. »

Voici maintenant Xusrau Aparvēz venu prier dans ce même temple d'Āturgušnāsp pour la bonne issue de la lutte qu'il va entreprendre contre l'usurpateur Vahrām Čōbīn[5] :

« Le hērbad, *Zand* et *Avesta* en main, au-devant du souverain, adorateur de Dieu,

1) *Ibid.*, VI, p. 18, v. 165.
2) *Ibid.*, p. 202, v. 508-510.
3) *Ibid.*, p. 422, v. 3166.
4) *Ibid.*, p. 628, v. 1021-1022.
5) *Ibid.*, VII, p. 142, v. 1675-1677.

« Le roi dégrafa sa ceinture d'or et sur le feu jeta quelques pierres précieuses,
« Rendant louanges (à Dieu) devant Āturgušnāsp et il implorait plus fort que le hērbad... »

De l'examen précédent, il ressort que les Musulmans des premiers siècles de l'Hégire ont vu surtout dans le hērbad un prêtre du feu, autrement dit l'incarnation même du clergé zoroastrien. Assurément, ils n'ont pas ignoré quelques-unes des tâches typiques de sa profession, tels la mémorisation et le murmurement des textes sacrés, tâches dont ils ne se sont pas fait faute d'ailleurs de souligner le côté ridicule. En outre, il se trouve plusieurs auteurs pour attribuer au hērbad des fonctions judiciaires, allégation qui ne manque pas de nous surprendre. C'est un fait que les ouvrages pehlevis sur lesquels se fonde l'essentiel de nos connaissances relatives à la jurisprudence sassanide, notamment sur le *Traité des mille lois (Mādigān-i hazār dātastān)* et le VIIIe livre du *Dēnkart*, s'ils mettent en valeur le rôle plus ou moins important des mōbads et des autres fonctionnaires ecclésiastiques dans l'administration de la justice, ne prêtent nulle compétence de cet ordre aux hērbads[1]. Il est évident qu'une telle carence de la part des sources mazdéennes autorisées, loin d'être imputable à une information déficiente, ne peut que s'inscrire en faux contre la tradition musulmane. On serait tenté de penser que celle-ci, toujours vague et imprécise, si ce n'est erronée, aura confondu, en l'occurrence, le hērbad avec le mōbad[2].

Mais ce qui nous surprend le plus dans les sources émanant des milieux islamiques, c'est sans contredit leur silence quasi total sur la fonction spécifique et originale du hērbad : l'en-

1) Une seule fois, le *Mādigān-i hazār dātastān* (éd. BULSARA, t. I, chap. VIII, p. 81) recommande de s'en rapporter à ce que « disent les hērbads », mais il n'y a là qu'une simple allusion à certains conseils juridiques dispensés par les hērbads, non à une attribution judiciaire quelconque de ceux-ci.

2) Une assertion comme celle de Ṯaʿālibī (ci-dessus, p. 163), qui définit comme étant des juges à la fois les mōbads et les hērbads, sans établir le moindre discernement entre eux, serait susceptible d'expliquer l'origine de cette confusion.

seignement des livres sacrés par mémorisation et voie orale. Ce silence, s'il était pris à la lettre, risquerait fort de modifier singulièrement la conception que nous nous faisons du hērbad d'après la lecture des livres zoroastriens.

Nous éprouvons une surprise encore plus grande quand nous consultons Firdausī. Chez cet Iranien de vieille roche, si bien informé du passé sassanide, le hērbad apparaît toujours en étroite relation avec le culte du feu, en général comme desservant d'un temple, mais jamais dans sa tâche d'instructeur. Or l'auteur du *Šāhnāmeh* n'eût pas manqué de mettre en lumière ses attributions pédagogiques, si elles lui avaient été connues. De la part de Firdausī, une telle ignorance nous confond. Entre tous les écrivains postérieurs à la décadence du zoroastrisme national, c'est certainement lui qui réussit le mieux à nous dissimuler le caractère authentique de la profession de hērbad. Il est remarquable, cependant, que dans son œuvre le sacerdoce mazdéen du feu n'est pas représenté seulement par les hērbads, mais aussi par les mōbads qui sont d'ailleurs beaucoup plus souvent mentionnés.

En définitive il existe, dans l'ensemble, une divergence radicale entre la tradition mazdéenne et la tradition islamique quant aux fonctions et à la position du hērbad, divergence qui nous met dans le plus grand embarras.

Avant de proposer une solution à ce problème, il convient d'examiner les arguments linguistiques que certains ont avancés en faveur de l'hypothèse *prêtre du feu*.

Le principal de ces arguments est basé sur l'interprétation étymologique d'*aēθrapaiti* comme « maître du feu » (ou « maître du foyer »). Nous l'avons déjà exposé plus haut[1]. Disons qu'il est loin d'être probant. Il est, en effet, impossible de démontrer positivement qu'**aēθra-* est un nom du « feu » (ou du « foyer »)[2] et qu'il a donné le persan *hēr*. Selon Bartholomae[3],

1) Voir ci-dessus, *1er article*, p. 55-56.

2) Voir BARTHOLOMAE, *Z. Air. Wb*, Indogerm. Forschungen Beiheft z. Bd. XIX (Strasbourg 1906), p. 273 : Le θ de **aēθra-* interdit d'envisager une dérivation de la racine *idh-*.

3) *Ibid.*

ce dernier terme pourrait remonter à **aidra-* (apparenté au grec αἴθω). Pour ce qui est des rapports entre *hēr* et *hērbad*, le même auteur semble croire que le premier aura contribué au sens de *prêtre du feu*, pris plus tard par le second. L'idée est ingénieuse, mais peu convaincante. Comment admettre qu'un terme comme *hēr*, attesté chez les seuls lexicographes et donc toujours resté en dehors de l'usage courant, ait eu quelque influence sur le titre si répandu de *hērbad*, ainsi que très judicieusement l'a fait remarquer M. Wikander[1]. A cela, nous ajouterons que *hēr* est inconnu en moyen-perse et notamment en pehlevi : d'où il paraît loisible d'inférer que nous avons là un terme artificiel, forgé sur *hērbad* lui-même dans son acception musulmane[2]. Un autre argument[3] a été tiré de l'idéogramme que le *Frahang-i Pahlavīk*[4] donne comme équivalent de *hērbad* et qu'il faudrait lire *mār iššā* ou « maître du feu ». Il est évident que si cette lecture était certaine, l'argument serait péremptoire. En réalité, il en va tout autrement. Remarquons d'abord que *mār iššā* est inconnu de l'araméen classique ; il serait donc une création artificielle du lexicographe iranien, ce qui ne manque pas de paraître assez étrange. D'ailleurs, l'idéogramme est loin d'être clair. Au prix d'une légère correction on y verra, avec beaucoup plus de vraisemblance, une forme araméisée du nom du « mage », forme comparable à l'accadien *magušu* et au syriaque *maguš*[5]. Cette conjecture reçoit une confirmation implicite de l'inscription trilingue de Šāhpuhr Ier, dont le texte grec rend *hērbad* par μάγος[6]. Il va de soi que si on l'admet, l'argument tombe de lui-même, puisque le *mār iššā* disparaît.

1) *Feuerpriester*, p. 30.

2) Il pourrait en être de même de *hērkadeh (= Ātaškadeh)* et de *hērmand (= hērbad)*.

3) De l'avis de M. Wikander (*op. cit.*, p. 198), cet argument serait beaucoup plus convaincant que l'existence du persan *hēr*.

4) Voir éd. Junker, Heidelberg, 1912, p. 113. Il est à noter que c'est le seul exemple que nous ayons d'une notation idéographique de *hērbad*.

5) Pour cette correction, voir E. Ebeling, *Das aramaïsche Glossar Frahang-i Pahlavik... Mitt. der altorient. Gesellschaft*, XIV, I (1941), p. 41.

6) Cf. ci-dessous, p. 176.

Il s'ensuit que ni l'un ni l'autre des arguments que nous venons de discuter ne permettent une conclusion positive. Il faut donc chercher ailleurs une explication au fait que, dans la mentalité de l'Islam, le hērbad mazdéen était étroitement attaché au culte du feu. Il semble nécessaire, en premier lieu, de voir sous quel aspect les Musulmans se représentaient le mōbad, lequel est avec le hērbad, le type de prêtre zoroastrien le plus fréquemment attesté dans leurs sources. Si nous consultons les chroniques rédigées en langue arabe, une constatation s'impose : *mōbad*, quand il n'est pas transcrit simplement sous sa graphie arabisée, est traduit par le titre musulman de *qāḍī*. De ce dernier, nous savons qu'il est — et qu'il était déjà — un juge « ecclésiastique »[1]. Sans doute sa juridiction débordait-elle largement sur le domaine laïque. Mais le droit musulman est lié au dogme de la façon la plus étroite et le *qāḍī* a à juger les causes en apparence les plus profanes autant qu'elles sont en relation avec le droit canon. Or le mōbad des temps sassanides était non seulement un ministre du culte zoroastrien, mais aussi un haut fonctionnaire de la justice, devant lequel étaient portées les affaires de caractère religieux[2]. La compétence du mōbad s'étendait également aux fondations pieuses, aux successions, à la tutelle des orphelins, etc., prérogatives que nous retrouvons plus tard aux mains de *qāḍī*. Les analogies existant entre les fonctions du dignitaire zoroastrien et celles du dignitaire musulman sont assez frappantes pour expliquer, dans une certaine mesure, l'assimilation du premier au second chez les écrivains de l'Islam. Mais cette assimilation suppose la méconnaissance, sinon l'ignorance, du caractère sacerdotal du mōbad, lequel est tout à fait étranger au *qāḍī*. Il est vraisemblable que dans les derniers siècles de la dynastie sassanide, les prérogatives judiciaires du mōbad avaient fini par éclipser ses prérogatives originelles de prêtre. Aussi est-il

1) Cf. art. de JUYMBOLL, dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, II, p. 645.
2) Cf. ci-dessus, p. 166.

naturel que, dans ces conditions, l'attention des conquérants, sectateurs de Mahomet, ait été plus spécialement attirée par celles-là et l'importance de celles-ci leur ait en grande partie échappé. Ainsi se serait perpétuée dans la tradition musulmane cette notion du *mōbad-qāḍī*, qui fait abstraction du *mōbad-prêtre du feu.*

Dès lors, comment pourrait-on s'étonner qu'aux yeux des Musulmans le sacerdoce du feu eût été représenté par une autre catégorie d'ecclésiastiques et précisément par les hērbads ? Ceux-ci ne formaient-ils pas la partie la plus nombreuse et la plus populaire de la classe des mages ? Étaient-ils spécialisés dans la récitation psalmodiée des hymnes et des prières et, en tant que tels, considérés par les mōbads, autres gardiens des pyrées, comme d'indispensables auxiliaires dans l'accomplissement de la liturgie ? D'ailleurs les exclamations, gestes et prosternations ostentatoires, dont ils accompagnaient leur psalmodie monotone, n'ont pas peu contribué à attirer sur leurs personnes l'attention des étrangers non zoroastriens, prompts à saisir les ridicules d'une religion adverse. D'autre part, à époque tardive, il y eut des hērbads à la tête de certains pyrées, témoins ceux que les Arabes précisément connurent à Fāsā, Dārābgird et Staxr au temps de la conquête[1]. On se représente mal comment le corps des *Priesterlehrer* aurait pu s'emparer de certains postes et s'arroger certains droits au détriment des mōbads et des autres hauts dignitaires ecclésiastiques dont la prééminence sur le reste de la caste cléricale semble avoir été constante et durable. A cet ordre de choses, il y a des explications meilleures et plus logiques à proposer. Il est loisible de supposer, par exemple que dans les derniers temps de l'époque sassanide, alors que s'accusaient de plus en plus la décadence et la désorganisation des cadres constitutionnels, nombre de titres tendaient à perdre leur valeur primitive et fonctionnelle au

1) Voir Balāḏurī, *Futūx al-buldān* éd. de Goeje, Leyde, 1866, p. 388, et Ṭabarī, *op. cit.*, éd. de Goeje, II, p. 2896. Cf. Wikander, *op. cit.*, p. 38.

point d'être confondus les uns avec les autres. Nous connaissons des exemples de cette évolution d'une grande partie de la titulature sassanide vers une valeur purement théorique. A ce compte, le gardien d'un temple aura pu être qualifié de hērbad aussi bien que de mōbad, du moins dans l'usage populaire. Il y a aussi une autre conjecture possible et, à notre avis, beaucoup plus vraisemblable : le titre de hērbad serait devenu avec le temps un appellatif générique propre à désigner tout membre de la classe sacerdotale, autrement dit un synonyme de *magu*, d'*āsrōn* ou d'*āsrōk*. Nous allons examiner une série de témoignages susceptibles de confirmer cette dernière hypothèse.

3° *Emploi générique du titre de hērbad*

Il est remarquable que le hērbad est le seul ecclésiastique figurant dans l'inscription royale de la « Kaʿbah de Zoroastre ». C'est là un fait intéressant, mais qui peut être diversement interprété. On sera tenté d'en déduire, en particulier, que le détenteur de ce titre était alors le plus haut dignitaire zoroastrien. Si, de plus, on tient compte de certaines attestations littéraires, qui semblent aller dans le même sens, il paraîtra facile d'admettre la primauté du hērbad sur les autres prêtres, en particulier le mōbad, à une époque ancienne, et, par voie de conséquence, l'antériorité du hērbadat par rapport au mōbadat. Telles sont les conjectures que paraît adopter S. Wikander[1] dans son étude sur les prêtres du feu. Il tire argument de deux textes empruntés l'un et l'autre à la littérature zoroastrienne[2].

1° Un passage du *Kārnāmak-i Ardašir*, où celui-ci s'adressant à son mōbad des mōbads lui donne le nom de hērbad[3].

1) S. WIKANDER, *op. cit.*, p. 39 sq. Dans ses *Études sur les mystères de Mithras* (I, Lund, 1950, p. 12), l'auteur suédois revenant sur les rapports qui lui paraissent exister entre Anāhitā, le culte du feu et les hērbads, met l'élimination du culte de la déesse au compte des mōbads victorieux des hērbads, leurs adversaires « dans la lutte pour le monopole du feu ». Nous n'insisterons pas ici sur l'invraisemblance d'une telle opinion.

2) Cf. WIKANDER, *Feuerpriester*, p. 40.

3) XIV, 151 : éd. E. K. ANTIÂ, Bombay, 1900, p. 44.

2° Un passage de l'*Aogemadaēča* et de son commentaire[1]. Il est question du terrible démon de la mort, Astōviδāt, et de son triomphe universel sur l'humanité. Nul mortel ne peut échapper à son emprise fatale. Parmi ses victimes les plus marquantes figurent les hērbads *(aēθrapaiti)* et les princes *(daihyupaiti)*. Or, selon l'explication du glossateur pazand : *ērwaḍ* = *mōwaḍâ-mōwaḍ* et *dehwaḍ* = *šāhâ-šāh*, autrement dit *hērbad* = *mōbadān-mōbad* et *dahyupat* = *šāhānšāh*.

Le rapprochement de ces deux textes est intéressant, mais ne permet nullement de conclure à l'équivalence des fonctions de mōbadān-mōbad et de hērbad, le premier ayant pris la place du second au cours de la dynastie sassanide. A ce compte, il faudrait admettre que l'ancienne prééminence du hērbad était encore sentie au moment de la rédaction de ces textes, c'est-à-dire plusieurs siècles après la prétendue déchéance du hērbadat, ce qui semble absolument inconcevable. Il n'est guère admissible non plus que, dans le passage considéré du *Kārnāmak*, la mention du titre de *mōbadān-mōbad* ait été insérée postérieurement à la rédaction originale[2].

Bien plus, l'examen objectif des textes en question autorise une conclusion totalement différente de celle de M. Wikander. De fait, en laissant tout parti pris et idée préconçue, il apparaît avec la plus grande clarté que, dans l'un et l'autre cas, le mōbadan-mōbad reçoit le titre de hērbad en tant que représentant et membre de l'ordre sacerdotal, en un mot en tant que prêtre-type. N'incarnait-il pas en sa personne le clergé tout entier ? Ce sens générique ressort avec une particulière évidence du commentaire de l'*Aōgemadaēča*, qu'il faudrait interpréter de la manière suivante : « Par « prêtre » *(hērbad)*, nous entendons le chef des mages ; par « prince » *(dahyupat)*, nous entendons le Roi des rois. » Rien de plus simple et de moins ambigu. Il y a assurément beaucoup plus de complexité dans la position de M. Wikander.

1) *Aogemadaêcâ, ein Parsentractat*, éd. par Dr W. Geiger, Erlangen, 1818, p. 26.
2) Cf. S. Wikander, *op. cit.*, p. 89.

Cette acception du titre de hērbad n'est pas limitée aux deux cas précédents. Nous en avons relevé plusieurs autres exemples.

1° Examinons le cas où *hērbad*, employé au sens original de « prêtre », s'applique à un personnage isolé, appartenant ou non à l'histoire. Il en est ainsi, nous l'avons constaté, du mōbad des mōbads du *Kārnāmak*. Il en est ainsi également d'un certain nombre d'autres dignitaires zoroastriens.

Une anecdote du VIe livre du *Dēnkart*[1] met en scène un mōbadān-mōbad et deux hērbads. Or ceux-ci, à plusieurs reprises, qualifient celui-là de *hērbad* : cela nous ramène au cas du mōbadān-mōbad d'Ardašir. L'intérêt particulier de ce passage est d'offrir la coexistence du hērbad « prêtre enseignant » et du hērbad « prêtre » (type).

Une autre anecdote[2], appartenant au même contexte, montre les deux mōbadān-mōbads Āturfarnbag et Ātubōžīt demandant à Vahudāt, leur associé dans le sacerdoce suprême[3] : « Pourquoi toi as-tu, dans ta fonction de hērbad *(hērpatīh)*, un plus grand renom que nous » ? *Hērpatīh* doit s'entendre ici de la qualité de prêtre, en d'autres termes du sacerdoce du grand mōbad Vahudāt.

C'est probablement un exemple analogue que nous offrent à l'époque post-sassanide Manūščihr et son frère Zātspram. Dans le recueil de lettres[4] adressées par le premier au second, on trouve l'expression : *hērpat xvatāy* « Seigneur hērbad[5] » servant à désigner une fois l'auteur lui-même et plusieurs fois son correspondant. En outre, à deux reprises, il prend

1) Éd. Madan, I, p. 487. Sur cette anecdote, voir Chaumont, *RHR*, CLVI, 1959, p. 3 et 6.

2) Chaumont, *ibid.*, p. 13 et n. 3.

3) La coexistence de trois mōbadān-mōbads, à la tête de l'église zoroastrienne, ne va pas sans nous surprendre, et même sans nous déconcerter. Elle est cependant attestée — du moins en ce qui concerne les trois personnes en question — par plusieurs textes pehlevis : cf. Chaumont, *loc. cit.*

4) Éd. par E. B. N. Dhabhar, *The Epistles of Manushtchir*, Bombay, 1912 ; trad. E. W. West, Pehlevi Texts (*SBE*, XVIII).

5) Voir E. W. West, *ibid.*, p. 325, 326, 330, 332, 349, 359 (Épître II).

lui-même et attribue à son frère le titre de hērbad (tout court)[1]. Or au moment où il écrivait ses fameuses épîtres (vers 880), Manūščihr était chef du clergé mazdéen subsistant en Fārs et en Kirmān[2]. Bien que notablement inférieure, la situation hiérarchique de Zātspram était néanmoins importante pour l'époque, puisque ce semi-hérétique exerçait alors les fonctions de grand-prêtre à Sīrakān, ville où le mazdéisme devait compter encore de nombreux fidèles. Le titre de *hērpat xvatāy* est donc parfaitement approprié dans les deux cas : il vise à faire ressortir le rang supérieur de l'un et de l'autre frères dans l'ordre sacerdotal, chacun dans leur sphère respective (*xvatāy* exprimant par lui-même cette supériorité). De même, par le qualificatif de hērbad — de simple hērbad — Manūščihr se désigne lui-même et désigne Zātspram comme des prêtres parmi les autres prêtres.

2° Envisageons maintenant le cas où le titre de hērbad employé au sens générique, paraît être attribué à l'ensemble des individus composant ou représentant le clergé. Un exemple, à notre avis probant, est offert par la *Lettre* dite *de Tansar*[3], à propos de la transmission du pouvoir royal; son auteur nous informe, entre autres, qu'au cas où le mōbadān-mōbad serait en désaccord avec les deux autres grands officiers, dépositaires des dernières volontés du roi défunt, il consultera secrètement les hērbads, les docteurs et les dévots.

Vers le soir, une fois la décision prise, le même dignitaire pénétrera dans la salle du trône accompagné des hērbads, des grands et des ministres. Il est manifeste que le pseudo-Tansar désigne ici sous le nom de hērbads le corps ecclésiastique — ou plutôt les représentants de celui-ci — que le mōbad des mōbads convoque à la cour avec les représentants des autres ordres sociaux, en vue de l'élection d'un nouveau monarque. Ce groupe comprenait vraisemblablement des prêtres de

1) Voir *ibid*, p. 280 (Épître I) et p. 325 (Épître II).
2) Voir éd. DHABHAR, p. 90, l. 5-6 : *Pārs u Kirmān āsrōnān-pēšak framatār.*
3) Éd. M. MINOVĪ, *Tansar's Epistle to Goshnasp*, Téhéran, 1928, p. 39.

tout grade, allant des rads et des mōbads aux simples mages, tous qualifiés génériquement de hērbads[1].

Nous relevons un exemple analogue dans *Murūj* de Masʿūdī, où il écrit que le mōbadān-mōbad était le supérieur des hērbads[2]. Ces derniers doivent s'entendre, en l'occurrence, de l'ensemble des prêtres zoroastriens, et non pas des seuls hērbads formant le corps enseignant.

De même, c'est au corps ecclésiastique que fait allusion Ṭabarī[3] quand il parle des hērbads, dénonciateurs des chrétiens sous le roi Ōhrmazd IV, fils de Xusrau Asnōširvān.

Il nous serait facile de citer beaucoup d'autres exemples, où le sens générique est imposé par le contexte d'une façon incontestable. Nous devons reconnaître, cependant, que les auteurs pehlevis préfèrent nettement désigner le prêtre au moyen de *āsrōk* ou *āsrōn* (représentant l'avestique *āθravan-*[4]).

La généralisation du titre de hērbad, professionnel et spécifique à l'origine, pourrait trouver son explication dans l'accroissement constant des *Priesterlehrer* qui, avec le temps, auront fini par devenir le contingent le plus nombreux de la classe sacerdotale. Les mōbads et les autres dignitaires de haut grade, s'ils formaient à proprement parler les cadres du clergé et détenaient les postes d'autorité, en quantité le cédaient de beaucoup aux modestes hērbads. Ces derniers, de par la nature même de leur mission, se rendaient partout indispensables. C'est d'eux seuls que les jeunes mazdéens recevaient leur formation religieuse, sinon intellectuelle. Au reste, c'est à eux également que les prêtres supérieurs confiaient la célébration de maints offices liturgiques et la murmuration des textes sacrés devant l'autel du feu, d'où leur présence nombreuse dans la plupart des temples. On

1) Sans doute s'agissait-il de prêtres demeurant à proximité de la résidence royale.

2) Éd. C. Barbier de Meynard, p. 125-126.

3) Éd. de Goeje, p. 990-91.

4) *Magu* « mage » et *magumart* « homme-mage » sont relativement peu attestés en pehlevi. D'ailleurs, il n'est pas du tout sûr que ces termes soient des synonymes exacts d'*āsrōn* et *d'āsrōk*.

comprendra que dans ces conditions, ils en soient venus insensiblement à incarner, aux yeux des profanes, le prêtre en général et non plus seulement le prêtre enseignant.

On serait tenté de prime abord, de faire remonter jusqu'au IIIe siècle, sinon au delà, l'usage du titre de hērbad comme appellatif générique, quand on constate que la fameuse inscription de Šāhpuhr Ier, ce titre — dont le porteur est Kartīr[1] — est traduit en grec par μάγος *(magu)*, nom du « mage » en général. Mais à la réflexion, on ne manque pas de s'apercevoir qu'ici l'équivalence *hērbad* = μάγος est spécieuse : l'emploi de μάγος s'explique par la carence, dans la langue grecque, de tout autre terme propre à désigner le prêtre mazdéen. Le traducteur s'est donc vu obligé de rendre le titre spécifique de hērbad par le nom générique du mage[2]. Il est tout à fait incontestable que, sous les Sassanides, *hērbad* a conservé très longtemps sa valeur primitive et fonctionnelle et c'est à une époque vraisemblablement tardive que s'est précisé son emploi générique. Il semble, d'ailleurs, que ce dernier emploi ait pris de la consistance après la chute de la dynastie nationale et c'est peut-être ce fait qui expliquerait le mieux l'ignorance où les Musulmans des premiers siècles de l'Hégire étaient de la véritable nature des fonctions de hērbad. Cependant, chez les mazdéens post-sassanides, l'ancienne acception du terme n'était pas pour autant tombée en désuétude, d'où la double attestation du hērbad « maître » et du hērbad « prêtre » (ou « mage »), dans les récits rédigés à cette époque. Il est parfois difficile de démêler auquel des deux nous avons affaire. L'ambiguïté est particulièrement accusée dans le *Dātastān-i Dēnīk*, ce traité de l'intransigeant Manūščihr qui contient maintes mentions du hērbad, mais dont il a été dégagé jusqu'ici trop peu d'éléments positifs.

1) Voir ci-dessus, *1er article*, p. 55.
2) Il semble que nous ayons un exemple analogue dans le *Frahang*, voir ci-dessus, p. 34.

IV. — Le hērbadān-hērbad

La dignité de hērbadān-hērbad « hērbad des hērbads » ou « grand hērbad » mérite d'être examinée de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Si Tansar, qui s'illustra sous le règne d'Ardašir Ier, en recueillant et en codifiant les fragments dispersés de l'*Avesta*, reçoit dans le *Dēnkart*[1] le simple titre de hērbad, il est qualifié de hērbadān-hērbad par Bīrūnī[2] et par Ibn al-Moqaffaʿ dans sa traduction de l'écrit indûment appelé *Lettre de Tansar*[3].

Nous connaissons un autre porteur du même titre : Zurvandāt, le fils aîné du fameux vizir Mihr-Narseh. Voici ce que rapporte à son propos Ṭabarī[4] : « Mihr-Narseh avait destiné le premier (de ses fils) à l'Église et à la jurisprudence : (celui-ci) alla si loin dans cette carrière que Vahrām Gōr le fit hērbadān-hērbad, charge de peu inférieure à celle de mōbadān-mōbad. »

Outre ces allégations concernant Tansar et Zurvandāt, le hērbadān-hērbad est attesté par plusieurs sources arabes.

Dans le *Nihāyat al-Irab*[5], c'est de la bouche du chef des hērbads que Xusrau Asnōširvān, à peine réveillé d'un songe funeste, apprend l'extinction du feu sacré (symbole de la naissance de Mahomet).

Chez Jāḥiẓ[6], nous trouvons le « chef des serviteurs des temples du feu » au nombre de trois grands dignitaires dont le Roi des rois avait coutume de s'entourer au cours des audiences de justice bisannuelles. Or, compte tenu de la conception musulmane du hērbad, c'est vraisemblablement au hērbadān-hērbad que fait allusion l'auteur du *Kitāb aṭ-ṭāj*.

1) Éd. Madan, I, p. 406, l. 6. Cependant un ms. de Copenhague (K 35) porte *hērbadān-hērbad*, qu'il faut sans doute considérer comme une interpolation du copiste.
2) *India*, éd. Sachau, Londres, 1887, p. 53.
3) Éd. Darmesteter, *Journal asiatique*, 9e série, t. III (1894), p. 205.
4) Éd. de Goeje, p. 869. Cf. Nöldeke, *op. cit.*, p. 110.
5) Voir G. B. Brown, *J. Roy. As. Soc.*, 1900, p. 228.
6) *Kitāb aṭ-ṭāj*, éd. du Caire, p. 160 ; traduction C. Pellat, Paris, p. 180.

Enfin, si nous en croyons Šahrastānī[1], l'hérésiarque Mazdak mettant en parallèle le monde céleste et le monde terrestre, prétendait voir une correspondance entre les quatre hypostases se tenant devant le trône de Dieu et les quatre grands personnages entourant le Roi des rois, c'est-à-dire les quatre premiers dignitaires de l'État : le *mōbadān-mōbad*, le *grand hērbad (al-hirbaḍ al-kabir)*, le *spāhbad* (général en chef) et le *rāmišgar* (musicien). Il est remarquable que la plupart des documents précités s'accordent à faire du hērbadān-hērbad l'un des principaux dignitaires de l'Église zoroastrienne.

En ce qui touche Tansar, il semble tout à fait hors de doute qu'il n'a jamais été détenteur d'un tel office. Il est impossible de concevoir un hērbadān-hērbad à une époque où le clergé mazdéen restait privé de toute structure hiérarchique, où le modeste titre de hērbad était seul d'un usage courant dans la caste des mages : l'exemple de Kartīr en est une preuve évidente. Pour Zurvandāt, en revanche, il paraît raisonnable d'admettre l'authenticité du rapport de Ṭabarī. Car, du temps de Vahrām V, l'Église zoroastrienne était dotée de ses cadres essentiels et depuis le siècle précédent avait pour chef suprême le mōbadān-mōbad, charge d'après l'exemple de laquelle a dû être institué le hērbadān-hērbadat[2]. Mais quel souverain est le créateur de ce dernier office ? Ne conviendrait-il pas de penser à Vahrām Gōr précisément ? Dans cette conjecture, le premier hērbadān-hērbad aurait été Zurvandāt lui-même. Que ce monarque ait voulu distinguer par une dignité nouvelle le fils de son tout-puissant ministre, il n'y a rien que de très naturel.

Sur la nature des fonctions dévolues au chef des hērbads, nous ne possédons malheureusement aucune information positive. Assurément, en se fondant sur l'assertion de Ṭabarī

1) *Kitāb al-milal*, éd. CURETON, Londres, 1846, p. 192. Cf. CHRISTENSEN, *op. cit.*, p. 341.

2) Il ne semble pas que la charge de mōbadān-mōbad ait été créée avant les dernières années de Šāhpuhr II.

relative à Zurvandāt, on a pu inférer que ce dignitaire avait des prérogatives judiciaires[1]. Mais il suffit de replacer ces propos dans leur contexte pour s'apercevoir qu'une telle conjecture n'est pas de mise en l'occurrence. Si Mihr-Narseh a poussé son fils dans la carrière ecclésiastique c'est, comme il apparaît clairement, en vue d'un haut poste comportant des fonctions de juge, tel, par exemple, celui de mōbad, mais sans visée immédiate sur l'office de hērbadān-hērbad, auquel Zurvandāt n'accédera que beaucoup plus tard et qui, du reste, n'existait peut-être pas encore. Il faut donc renoncer à attribuer un rôle judiciaire quelconque au fils de Mihr-Narseh et autres titulaires de la même charge.

Par ailleurs, devons-nous croire que le hērbad des hērbads avait la direction suprême de tous les hērbads, prêtres enseignants de l'Empire ? Certainement non, à notre avis. Admettre ce fait, ce serait, croyons-nous, admettre du coup la quasi-autonomie du corps des hērbads à l'égard du clergé. Ce serait admettre aussi, de la part du tout-puissant mōbad des mōbads, un singulier abandon d'autorité au profit d'un rival dangereux ; bref ce serait admettre, au sein de l'Église zoroastrienne, l'existence d'un ordre de choses extrêmement paradoxal et contraire à toutes les données que nous possédons. En réalité, la dignité de hērbadan-hērbad comme tant d'autres dignités créées en surnombre à l'époque sassanide, a dû être de caractère honorifique et sans fonctions effectives de quelque importance. Un riche prébendier beaucoup plus soucieux de briller dans le monde et à la cour que de rivaliser avec le tout-puissant grand mōbad, tel il nous paraît logique de concevoir le grand hērbad.

M.-L. CHAUMONT.

1) Cf. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*, Copenhague, 1944, p. 119.





A PROPOS DE QUELQUES PERSONNAGES FEMININS FIGURANT DANS L'INSCRIPTION TRILINGUE DE ŠĀHPUHR I[er] A LA "KAʿBA DE ZOROASTRE"

M. L. CHAUMONT, Attachée au Centre National de la Recherche Scientifique, Paris

PARMI les personnages que nous révèle l'inscription trilingue de Šahphur 1er[1] se trouve un certain nombre de princesses appartenant, de naissance ou par le mariage, à la famille des premiers rois sassanides. La plupart d'entre elles sont mentionnées dans la liste des bénéficiaires de sacrifices. Ce sont les suivantes.[2]

(1) Xoranzēm, *šahr-bāmbišn*	5ème de la famille royale
(2) Ātur-Anahīt[3], *bāmbišnān-bāmbišn*, fille du Roi des rois Šāhpuhr	6ème de la famille royale
(3) Dēnak[4], *bāmbišn*	7ème de la famille royale
(4) Šāhpuhrduxtak, *Sakān-bāmbišn*	12ème de la famille royale
(5) Narsehduxt[5], *Sakān-bānūk*	13ème de la famille royale
(6) Časmak, *bānūk*	14ème de la famille royale
(7) Mirrōd[6], *bānūk*, mère du Roi des rois Šāhpuhr	17ème de la famille royale
(8) Rōduxt, *duxš*, fille d'Anōšak	18ème de la famille royale
(9) Varāzduxt, fille de Xuranzēm	19ème de la famille royale
(10) Staxryāt, *bāmbišn*	20ème de la famille royale
(11) Šāhpuhrduxtak, fille du *Mēšān-šāh*	28ème de la famille royale
(12) Ōhrmazduxtak, fille du *Sakān-šāk*	29ème de la famille royale

Dans la *Notitia* d'Ardašīr ler figurent[7]:

(1) Dēnak, mère du roi Pāpak
(2) Rōtak, mère du Roi des rois Ardašīr
(3) Dēnak[8], *bāmbišnān-bāmbišn*, fille de Pāpak.

Dans la *Notitia* de Šāhpuhr une seule femme est nommée[9]:
Dēnak[8], *Mēšān-bāmbišn, dastkart-Šāhpuhr.*

En tout quinze ou seize personnages féminins qui nous étaient complètement inconnus avant la découverte de l'inscription trilingue. Dans l'état actuel des recherches et compte-tenu de certains travaux, il nous a paru utile et opportun

[1] Editée d'abord par M. Sprengling, *Third Century Iran. Sapor and Kartir* (Chicago, 1953), pp. 1–35; puis par A. Maricq, "Res Gestae divi Saporis," *Syria*, XXXV (1958), 295–360.

[2] M. perse, l. 25–27; pa., l. 20–22; grec, l. 46–52.

[3] Déja nommée plus haut, en compagnie de son père et de trois de ses frères comme bénéficiaire d'un feu de nom.

[4] Dans ses "Notes f the great Inscription of Šāpūr 1st," (*Prof. Jackson Memor. Vol.* [Bombay, 1954], p. 44), le Prof. Henning suggère l'identification de cette reine Dēnak avec la Reine des reines Dēnak, soeur-épouse d'Ardašir 1er: ". . . she would have lost the title *bāmbišnān-bāmbišn* after the death of Ardašir." Pour notre part, c'est plutôt avec la *Mēšan-bāmbišn* du même nom, qui figure plus bas, dans la *Notitia* de Šāhpuhr, que nous inclinons à l'identifier.

[5] Ne figure pas dans la version m. perse.

[6] *Mrdwtyh* en pa.; *Μυρρωδ* en grec; le m. perse est lacunaire.

[7] M. perse, l. 28–29; pa., l. 23; grec, l. 56.

[8] Cf. note 4.

[9] M. perse, l. 30; pa., l. 25; grec, l. 60.

de tenter d'éclaircir et la situation et la titulature de certaines d'entre ces princesses.

Première constatation: à la cour des premiers sassanides il y avait plusieurs reines (*bāmbišn*) et "dames" (*bānūk*). La plus élevée en rang était évidemment la *bāmbišnān-bāmbišn* ou Reine des reines, c'est-à-dire l'épouse principale du Roi des rois, celle à qui revenait une part de la gloire et des honneurs royaux. Or l'inscription nous met en présence de deux porteuses de ce titre: Dēnak, fille de Pāpak, épouse de son frère Ardašīr, le fondateur de la dynastie; Ātur-Ānahīt, à la fois, fille et épouse de Šāhpuhr 1er. Il s'ensuit donc que les deux premiers monarques sassanides, en épousant l'un et l'autre une femme qui leur était étroitement apparentée, ont eu à coeur d'accomplir l'un des actes jugés les plus méritoires du point de vue de l'éthique zoroastrienne. Sous le nom de *xvētūk-das* ou *xvētūk-dāt*, la mariage consanguin est manifestement préconisé dans les livres religieux en langue pehlevie[10]. Pratiqué chez les Iraniens, dès les temps anciens, il a pu tomber en désuétude, au moins sous sa forme incestueuse, dans les derniers siècles de la domination parthe, alors que le sentiment national et religieux allait en se dégradant[11]. Mais il n'est pas invraisemblable qu' au cours de cette période, il soit resté d'un usage plus courant en Perside, province fortement marquée par la tradition achéménide. Un fait certain, c'est qu'à l'avénement des Sassanides il fut remis en honneur à l'instigation du clergé national, soucieux, à ce qu'il semble, de préserver le zoroastrisme réformé de la contamination des doctrines et des coutumes étrangères[12]. C'est ainsi que dans son inscription de la "Kaᶜba de Zoroastre" le mōpat Kartīr se vante d'avoir accompli "nombre de mariages consanguins" (*KBYR xwtwdʾxy*)[13]. Rien d'étonnant à ce que cette action des mages en faveur du *xvētūk-das* ait trouvé un écho profond auprès de la nouvelle dynastie dont l'un des objectifs majeurs était de renouer avec le passé iranien dans ces formes les plus caractéristiques. Sous ce rapport l'inscription trilingue illustre par deux exemples précis la déclaration de Kartīr. Aussi ne manque-t-on pas d'être un peu surpris de lire dans un travail récent[14]: "Dans cette importance attachée au rang royal réside l'explication d'un usage que nous ont révélé les *Res Gestae*: la Reine des reines n'est plus l'épouse du Roi des rois: sous Ardachir, c'est sa soeur, et sous Sapor, sa fille". Allégation qui paraîtra singulière à quiconque est informé de l'usage iranien. Est-il besoin de rappeler ici que les unions incestueuses d'Ardašir 1er et de Šāhpuhr 1er avaient de nombreux précédents dans les dynasties nationales? Que Cambyse avait épousé ses deux soeurs[15]; Darius II Nothos sa demi-soeur, la fameuse Parysatis[16]; Artaxerxès II sa fille Atossa qu'il aimait éperduement[17] et aussi, sans doute, son autre fille Amystris[18], pour ne compter que les plus illustres exemples? Qu'à une

[10] Sur la question voir notamment: E. W. West, *Pahlavi Texts*, II ("SBE," XVIII [Oxford, 1882]), p. 389–430; J. Darmesteter, *Le Zend Avesta*, I (Paris, 1892), p. 126 sq.; Inostrantzev, *Etudes sassanides* (St. Petersbourg, 1909), p. 116 sq.; J. de Menasce, *BSOS*, IX (1938), p. 593 sq.

[11] Néanmois l'usage des unions consanguines est bien attesté à Doura-Europos, au 1er s. de notre ère, cf. Cumont, "Les unions entre proches à Doura," *C.R. Academie des inscriptions*, 1924, p. 53 sq. De toute évidence il s'agit d'une coutume parthe.

[12] Cf. P. de Menasce, "La Conquête de l'iranisme et la récupération des mages héllénisés," *Annuaire Ecole Pratique Htes Etudes* (Sciences religieuses [Paris, 1957]), p. 6–7.

[13] L. 14. A noter la forme *xwtwdʾxy*.

[14] A. Maricq, *Res Gestae*, p. 334. L'auteur ajoute, assez curieusement, en note. "Les *Res Gestae* rendent caduques les anciennes interprétations au titre de Reine des reines."

[15] Hérodote iii, 31. Il ressort de ce passage que l'un d'entre elles, au moins, était sa soeur de père et de mère ('απ' ἀμφοτέρων ἀ δελφεή).

[16] Ctésias, *Persika*, frg. 44 (*Epitomae Photii*).

[17] Plutarque *Artoxerxès*, xxiii.

[18] *Ibid.*

époque beaucoup plus récente, au 1er s. av. J.-C, deux rois arcacides dont le premier[19] semble avoir été Mithridate II, le second[20] Sanatrucès avaient eu pour femmes leurs propres soeurs? Pour en revenir a la dynastie sassanide, plusieurs souverains passent pour avoir contracté de semblables unions: Šāhpuhr II[21], Yazdkart II[22], Kavāt 1er[23]. L'inscription trilingue est venue apporter la preuve péremptoire que, dans la pratique du mariage consanguin, les Sassanides ne l'ont cédé en rien aux Achéménides, leurs lointains prédecesseurs[24].

La *šahr-bāmbišn* Xoranzēm apparaît comme une figure assez énigmatique. A son égard nous croyons avoir une certitude, c'est qu'elle n'appartenait pas à la descendance de Sāsān; sinon sa filiation eût été indiquée. Etait-elle noble de naissance? Rien n'autorise à l'admettre. Au demeurant il n'est pas du tout sûr non plus qu'elle fût d'origine iranienne: son nom[25] reléverait plutôt de l'onomastique de l'Arménie et de la Géorgie[26]. Nous regretterons de n'avoir pas d'autres renseignements sur cette princesse, peut-être étrangère, qui semble avoir tenu, à la cour de Šāhpuhr 1er, une place singulièrement importante. Dans la liste des bénéficiaires de sacrifices elle a le pas sur toutes les autres dames quelque titre soit le leur, y compris la Reine des reines elle-même. A quoi devait-elle cette insigne préséance? dans une certaine mesure à son âge, vraisemblablement[27]. Mais il reste à savoir ce qui lui avait valu ce titre de *šahr-bāmbišn* ou Reine d'Empire, lequel, sans faire d'elle l'égale de la Reine des reines, l'élevait au-dessus de toutes les autres reines. C'est là un problème qu'il ne sera pas possible de résoudre jusqu'à plus ample informé. En tout état de cause la présence d'Ātur-Anahīt nous interdit de voir en Xoranzēm la femme principale de Šāhpuhr 1er, du moins à l'époque où fut rédigée l'inscription. Serait-elle "the late predecessor of Ātur-Anahīt", comme le suggère M. Henning[28]? Cela paraît très admisible a priori, puisque la liste des bénéficiaires de sacrifices fait place aux morts aussi bien qu'aux vivants. Mais le titre qui revient à l'épouse principale du *šāhānšāh* est celui de *bāmbišnān-bāmbišn.* Aussi serait-il plus logique de considérer Xoranzēm comme une femme secondaire de Šāhpuhr 1er, qui aurait été créée Reine d'Empire pour avoir donné le jour au prince héritier Ōhrmazd-Ardašīr[29]. Il ne semble pas que l'usage sassanide ait éxigé avec rigueur de l'héritier du trône qu'il fût

[19] Voir le parchemin grec d'Avroman, daté de 87, av. J.-C, et édité par Ellis N. Minns, *Journ. of Hell. Studies*, XXXV, 28. Le roi *Ἀρσάκης* qui apparaît en tête de ce document et qui doit être Mithridate II à l'extrème fin de son règne compte parmi ses trois épouses légitimes ses deux soeurs du côté paternel (*Ὁμοπατρία*) *Σίακη* et *Ἀζάτη*.

[20] Voir tablettes datées de 76/75 av. J.-C, portant mention: "Arsace, Roi des rois, et Isbubarza, sa soeur, reine" (*Aršaka šar šarrāni u Isbubarza aḫati-šu šarratu*). Cf. Minns, *loc. cit.*, p. 35.

[21] Au rapport de la *Chronique de Séert* (éd. Addai Scher, *Patrologia orient.*, V, 253), il avait épousé sa soeur Šīrarān avant que celle-ci devînt la femme du marzpān de Merv.

[22] Selon *l'Histoire de Bēt Slōx*, dans la huitième année de son règne, Yazdkart tua sa fille "qui était sa femme", cf. Hoffmann, *Auszüge aus syr. Akten pars.Märtyrer*, p. 50. Il est difficile de mettre en doute la véracité de cette assertion.

[23] Son mariage avec sa fille Sambyké est attesté par Théophane, *Chronographie* (ed. de Bonn, 1889), p. 261. En outre une tradition enregistrée par certains auteurs musulmans veut qu'au moment de sa déposition, Kavāt ait eut sa soeur comme épouse, cf. Christensen, *L'Iran sous les Sassandes* (2e éd; Copenhague, 1944), p. 349, n. 4.

[24] Les mesures prises par les autorités chrétiennes de Perse à l'encontre du mariage entre proches témoignent suffisamment de la faveur et de la fréquence de celui-ci dans toutes les classes de la société sassanide. Voir *Synodicon orientale*, éd. Chabot, p. 149.

[25] *Xwlněym*, m. perse; *Xwrʾnzymyh*, pa.; *Χορνανζημ*, grec.

[26] Cf. géorg. *Xvarandze*, arm. *Pʿaranjem*, noms féminins (Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 91 et 182).

[27] Cf. Sprengling, *AJSL*, LVII (1940), 392: "... by seniority".

[28] *Loc. cit.*

[29] Cf. Sprengling, *loc. cit.*: "... but she may be the mother of the crown prince"; Henning, *loc. cit.*: "... possibly the mother of Ōhrmizd 1st".

né de l'épouse en titre du Roi des rois[30]. C'est ainsi que Šāhpuhr 1er lui-même était le fils, non de la Reine des reines Dēnak, soeur-épouse d'Ardašīr 1er, mais de cette Mirrōd, qui, gratifiée du simple titre de "dame" (*bānūk*), pourrait bien n'avoir été qu'une concubine du fondateur de la dynastie.

Nous rencontrons Xoranzēm une seconde fois dans la liste en tant que mère d'une princesse appelée Varāzduxt. Il est loisible de penser que cette mention du nom de la mère revêt ici une signification particulière. Disons d'abord qu'il serait téméraire de considérer le nom de Varāzduxt comme devant nécessairement appartenir à la fille d'un membre de la famille Varāz[31]. Il est bien connu que les noms féminins en *-duxt* ne sont pas toujours composés avec le nom du père[32]. Les exemples suivants—pris parmi beaucoup d'autres—le démontrent sans équivoque: Zurvānduxt[33], fille de Šāhpuhr II; Āzarmīkduxt[34], fils de Xusrau II Aparvēz; une autre Varāzduxt[35], qui elle était la fille de Xusrov II d'Arménie. Les trois cas précités excluent toute valeur patronymique, c'est incontestable[36]. Pour en revenir aux princesses de l'inscription trilingue, nous trouvons dans leur nombre une Ōhrmazduxtak[37]—*duxtak* étant l'hypocoristique de *duxt*—, fille du *Sakān-šāh* Narseh, et une Rōduxt[38], dont le nom n'a sûrement rien à voir avec celui de son père.[39]

Pour ce qui est des Varāz, ils tenaient un rang éminent à la cour des premiers Sassanides[40] et ils étaient certainement de ceux qui avaient le privilège de contracter des alliances matrimoniales avec la maison régnante. Mais comment la Reine d'Empire Xoranzēm, vraisemblablement mère de l'héritier présomptif, si ce n'est des autres fils du souverain, eût-elle pu, du vivant de Šāhpuhr, épouser un autre personnage? Et comment la fille, née de cette union, eût-elle pu prendre rang parmi les membres de la famille royale? De telles moeurs sont tout à fait incompatibles avec ce que nous savons de la mentalité zoroastrienne, et le bon sens nous invite à admettre des l'abord que la fille de l'une des épouses de Šāhpuhr 1er avait pour père ce même monarque. La filiation par la mère, loin de témoigner de l'origine royale de cette dernière[41], donne à penser que Varāzduxt n'était pas la fille légitime du Roi des rois. Née d'une femme autre que l'épouse en titre, elle se trouvait, juridiquement parlant, dans une situation d'infériorité par rapport à sa demi-soeur Ātur-Anahīt, qui devait être, quant à elle, la fille de la Reine des reines Dēnak. Ainsi le voulait la loi sassanide[42].

Même filiation par la mère avec Rōduxt laquelle est désignée comme fille d'Anōšak. Plutôt que de voir en cette princesse, à l'instar de M. Henning, la fille du roi de

30 Il est notoire que la loi excluant du trône les bâtards royeux a subi, dès l'époque achéménide, de sérieuses entorses.

31 Cf. Maricq, *loc cit.*: ". . . son père—son nom le dit—était lui membre de la famille Varāz (Gorāz).

32 Pour les nombreux noms féminins en *-duxt*, cf. Justi, *op. cit.*, p. 492–93.

33 Cf. *ibid.*, p. 387. En arm. Zrvanduxt.

34 Cf. *ibid.*, p. 54.

35 Cf. *ibid.*, p. 350.

36 Cf. Henning, *loc. cit.*, p. 45, n. 6.

37 Certainement nom théophore: "fille d'Ahura Mazdāh".

38 *Lwdwzty*, m. perse; *Rwddwxtyh* pa.; *'Ρωδδουκτακ*, grec.

39 En revanche nous avons probablement affaire à des patronymiques avec Narsehduxt, fille de Narseh, roi de Sacastène, qui, désignée comme *Sakānbānūk*, doit être la soeur aînée d'Ōhrmazduxt. Le cas de Šāhphrduxtak, reine de Sacastène, est incertain.

40 Les *Notitiae* d'Ardašīr et de Šāhpuhr (inscription trilingue) leur accordent la préséance sur les autres familles de la haute noblesse.

41 L'exemple cité par Maricq (*loc. cit.*): Samay, appelée la fille de Vašfarī, fille du roi de Ḥatra Sanatruq—s'explique par un usage local (sémitique) —qui est absolument étranger à l'Iran.

42 Seuls les enfants mâles d'une femme de rang inférieur étaient admis dans la famille du père. Cf. Ch. Bartholomae, *Über ein sasan. Rechtsbuch*, p. 7. Autrement dit, les filles nées d'une telle union ne pouvaient être légitimées.

Ḥatra et d'Anōšak, fille de Narseh[43], nous préférons la mettre au rang des filles non légitimes de Šāhpuhr 1er au même titre que Varāzduxt. Sa mère, au nom bien iranien d'Anōšak[44], n'est pas autrement mentionnée dans l'inscription, ce qui semble être un indice et de son humble extraction et du peu de cas que l'on faisait d'elle au sein de la famille royale: rien de comparable avec la situation de la Reine d'Empire. En revanche sa fille à le pas sur celle de Xuranzēm qu'elle surclasse également par son titre de *duxš*[45]. S'agit-il d'une simple priorité d'âge? Ou bien Rōduxt était-elle la fille préférée du monarque? Quiqu'il en soit, sur le plan juridique la situation de Rōduxt devait être assez peu différente de celle de Varāzduxt.

Nous voudrions en savoir davantage sur la reine Staxryāt et la "dame" Cašmak[46]. Cette dernière, nommée avant la mère de Šāhpuhr elle-même—peut-être en raison de son âge—pourrait avoir été l'une des épouses secondaires d'Ardašīr 1er, comme c'est le cas de la suivante, Mirrōd, avec laquelle elle a en commun le titre de *bānūk*. Staxryāt à l'air d'être elle une jeune épouse de Šāhpuhr. Son nom[47] mérite de retenir notre attention, car il a pour premier terme de composé le nom même de la capitale et ville sainte de la Perside: Staxr, et signifie "donnée par Staxr", sens où l'on peut voire une indication du lieu d'origine.

En dernier lieu nous recontrons la *Mēšān-bāmbišn* Dēnak, le seul personnage féminin à avoir les honneurs de la *Notitia* de *Šāhpuhr*. Elle se distingue aussi des autres princesses par par son qualificatif de *dastkart-Šāhpuhr*. Le mot *dastkart* a fait couler assez d'encre pour que nous jugions nécessaire d'y revenir[48]. Cependant, qu'il nous soit permis de douter qu'il désigne en l'occurrence "la créature par excellence, l'émanation privilégiée du pouvoir (*dast* = *manus*), quelque chose comme la représentant, *l'alter ego*"[49]. Il y a de fortes chances pour que *dastkart-Šāhpuhr* soit un nom honorifique d'un genre bien attesté à l'époque sassanide[50] et la seule interprétation qui lui convienne doit être "domaine" ou "résidence de Sāhpuhr"[51]. Le Šāhpuhr dont il s'agit ici ne semble pas être le roi de Mésène, époux de Dēnak, mais le Roi des rois lui-même. On s'interrogera en vain sur ce qui a valu à la bru de Šāhpuhr 1er une distinction aussi éclatante et manifestement exceptionnelle parmi les membres féminins de la famille royale[52].

Il ressort de l'inscription trilingue qu'il existait à la cour du second Sassanide une véritable hiérarchie féminine dominée par la *bāmbišnān-bāmbišn*. Celle-ci devait être suivie d'assez près par la *Šahr-bāmbišn*[53]. Venaient ensuite, autant qu'il semble, les épouses des prince royaux apanagés, comme la *Sakān-bambišn* et la *Mēšān-bāmbišn*, qui auront eu la préséance sur les simples *bāmbišn*. Nettement inférieure

[43] Cf. Henning, *loc. cit.*, p. 46. C'est avec raison que Maricq (*loc. cit.*, p. 334–35) met l'accent sur le caractère légendaire de l'histoire du roi de Ḥatra et de la princesse sassanide, *Duxtnūš*, *Nūša* ou *Māh* selon les auteurs.

[44] Cf. Justi, *op. cit.*, p. 17.

[45] *dwxšy*, m. perse; *BRBYTH*, pa.; cf. sur la forme m. perse, E. Benveniste, *Bull. Soc. Linguistique*, t. 47 (1951), p. 22; H. W. Bailey, *Transact. Philol. Soc.*, 1956, p. 91 sq.; Maricq, *loc. cit.*, p. 320, n. 2.

[46] Il est remarquable que ce même nom soit porté par un personnage masculin dans la *Notitia* de Šāhpuhr.

[47] *Stxlyʾt*, m. perse; *ʾstxrdʾtyh* (avec a prosthétique), pa.; *Σταριαδ*, grec.

[48] Voir en particulier: Hübschmann *Armenische Grammatik*, p. 135; B. Geiger, *WZKM*, t. 42 (1934), p. 123–28; J. de Menasce, *JA*, 1956, p. 426; Maricq, *loc. cit.*, p. 314, n. 3.

[49] Maricq, *loc. cit.*

[50] Sur les noms ou titres honorifiques, voir Christensen, *op. cit.*, p. 409–11.

[51] Cf. Sprengling, (*loc. cit.*, p. 408), qui fait surgir plusieurs problèmes à propos de cette reine.

[52] La traduction de Maricq (*loc. cit.*): "créature de Sapor", rend un son assez étrange dans le contexte.

[53] On ne retrouve plus trace de ce titre jusqu'à la fin de la dynastie. Mais conclure de ce silence des sources qu'il n'a pas survécu à Xoranzēm serait fort téméraire.

devait être la situation des *bānūk*, en tête desquelles se plaçait sans doute la *Sakān-bānūk*, fille du roi de Sacastène. Quant à la détentrice du titre de *duxš*, il est difficile de discerner quel était au juste son rang par rapport aux reines et aux "dames". Nous constatons d'autre part que l'inscription ne porte pas mention de la femme du *vazurk-šāh Arminān*[54], l'héritier désigné, qui, du toute évidence, n'avait pas encore contracté d'union légitime. Si elle avait existé, cette Grande reine d'Arménie eût été probablement la seconde dame de la cour.

Que Šāhpuhr n'ait jugé dignes d'aucun titre, même posthume, ni Dēnak, sa bisaieule, ni Rōtak, sa grand-mère, ne manque pas d'intérêt. Si cela peut encore s'expliquer dans le cas de l'épouse du simple seigneur (*xvatāy*) Sāsān, il est manifeste que la propre mère d'Ardašīr 1[er] n'eût pas figuré sans aucune espèce de titulature, si elle avait été la femme légitime de Pāpak, roi de Staxr.

Si l'on fait abstraction de l'usage plus ou moins avoué de la polygamie, il apparaît que la situation des princesses de tout grade que nous venons de passer en revue était de beaucoup supérieure à celle qui sera plus tard réservée aux femmes vivant dans l'entourage des potentats musulmans. A cet égard leur présence dans la liste des bénéficiaires de sacrifices est significative. Loin d'être contraintes à vivre en recluses comme l'on serait trop facilement tenté de le supposer, elles semblent avoir participer à la vie publique et au cérémonial de la cour, du moins en certaines occasions. Un document manichéen[55] qui se réfère à une époque de très peu postérieure à l'inscription montre Vahrām 1[er], fils et second sucesseur de Šāhpuhr 1[er], s'appuyant familièrement au sortir de la table royale, d'un côté sur Kartīr, fils d'Ardavān, de l'autre sur la *Sakān-bāmbišn* d'alors, c'est-à-dire la femme de son petit-fils (le futur Vahrām III). Pris sur le vif, un geste semblable en révèle davantage sur les moeurs de la cour sassanide, au moins sous les premiers règnes, que maints récits prolixes et chargés d'éléments hétérogénes, émanant de l'epoque musulmane.

Une autre preuve de la considération dont jouissaient les membres féminins de la famille royale, c'est la présence, dans la *Notitia* de Šāhpuhr 1[er], d'un dignitaire, qualifié de "conseiller des reines" (*MLKTHn xndrzpty*) dans la version parthe[56], de "conseiller des dames" (*bʾnykn xndrčpt*) dans la version m. perse[57]. Quant au rôle de ce personage auprès des princesses, on peut supposer avec quelque vraisemblance qu'il était surtout celui d'un mentor et d'un guide spirituel, et peut-être aussi, pour les plus jeunes, celui d'un éducateur.

[54] Nommé deux fois dans l'inscription trilingue.

[55] Frg. M 3 Turfan: voir Henning, *BSOAS*, X, p. 950.

[56] L. 27. cf. version grecque: *βασιλισσῶν ἀνδαρζαβιδ*.

[57] L. 33.

Les Sassanides et la christianisation de l'Empire iranien au IIIe siècle de notre ère

Sur le christianisme dans l'Empire sassanide, nous disposons d'une information assez abondante, bien que lacuneuse ou incomplète sur maints points de détails. Le magistral ouvrage de J. Labourt[1], qui n'a pour ainsi dire pas vieilli et se consulte toujours avec profit, fournit l'essentiel sur le sujet. Il convient d'y joindre un certain nombre de travaux de grand prix, tels que ceux de G. Hoffmann, E. Sachau, G. Westphall, P. Peeters et de bien d'autres encore. Pour ce qui a trait plus particulièrement aux origines et à la propagation du christianisme en Perse, Sachau a, avec une pénétration singulière, tiré tout le parti possible des documents qui étaient alors à sa portée[2]. Il est toutefois un problème que Labourt comme Sachau ont à peine effleuré : l'attitude des premiers rois de la dynastie sassanide envers cette religion venue de l'extérieur et ceux qui en faisaient profession. Un semblable problème, il est vrai, n'est pas de ceux qui suscitent d'emblée l'intérêt et la recherche ; il surgit, à la réflexion, de la confrontation de certains faits, de certains témoignages, et le dossier qui le concerne paraît, somme toute, plutôt

1) *Le christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie sassanide*, Paris, 1904. Dans sa récente et très bonne étude : Das Christentum in Iran und sein Verhältnis zum Zoroastrismus, *Studia Theologica*, XVI, 1 (1962), p. 1-22, J.-P. Asmussen se place à un point de vue sensiblement différent du nôtre et n'accorde, au reste, qu'un coup d'œil rapide à la période considérée ici.

2) Voir notamment : Die Chronik von Arbela, *Abhandl. preuss. Akad. Wiss.*, 1915, Nr 6 ; Vom Christentum in der Persis, *Sitzungsb. preuss. Akad. Wiss.*, 1916 ; Zur Ausbreitung des Christentum in Asien, *Abhandl. preuss. Akad. Wiss.*, 1919, Nr 1.

maigre. On a généralement tendance, au demeurant, à ne prendre en considération les rapports de la royauté sassanide et du christianisme qu'à partir du règne de Šāhpuhr II, l'auteur de la plus longue et impitoyable persécution qui se soit abattue sur la chrétienté perse. C'est trop vite oublier que ce monarque était le huitième de sa lignée et que c'est précisément aux règnes de ses prédécesseurs que remontent les premiers succès notables du christianisme en territoire iranien. Ces autocrates, qui ont été officiellement les restaurateurs du zoroastrisme, qui, dans le protocole de leurs inscriptions, se proclament « mazdéens », n'ont pu rester longtemps indifférents devant la propagation d'une religion nouvelle, laquelle, apportée de l'extérieur, se sera rapidement affirmée aux dépens de la religion nationale, source et assise de leur pouvoir. Quelle a été, à cet égard, la réaction de chacun d'eux, d'Ardašir, le fondateur, à Ōhrmizd II qui clôt la première série des Sassanides ?

Notre propos est modeste : nous nous bornerons à mettre en relief des points jusqu'ici négligés ou restés dans l'ombre, tout en tirant quelque parti des données nouvelles. Ces dernières sont constituées essentiellement par deux inscriptions, découvertes l'une et l'autre sur les murs en ruines de l'antique édifice surnommé « Ka'ba de Zoroastre » à Naqš-i Rustam il y a une vingtaine d'années : la première, trilingue (parthe, moyen perse, grec), gravée sur l'ordre de Šāhpuhr Ier ; la seconde, unilingue (moyen perse), ayant pour auteur le mōbad Kartir. Quant aux sources écrites, elles n'apportent apparemment aucun élément nouveau... En fait, il nous sera donné de constater qu'un document comme la chronique arabe dite *de Séert*[1] d'après le lieu de sa découverte, bien que

1) En réalité, ce n'est que la seconde partie de cette chronique où sont relatés les événements allant de 484 à 650 de notre ère que Mgr Addai Scher a découverte dans sa bibliothèque archiépiscopale de Séert. Les feuillets formant la première partie et concernant la période 250-422 appartenaient à la bibliothèque du patriarcat de Mossoul. La publication de l'ensemble de l'œuvre a été assurée par Mgr Scher lui-même, avec le concours de J. Périer (Ire Partie, I), de P. Dib (Ire Partie, II), de R. Griveau (IIe Partie, II), dans la *Patrologie orientale*, de 1908 à 1910 (t. IV,

mis au jour depuis plusieurs décennies, reste insuffisamment exploité[1]. Il semble en être de même, à un moindre degré cependant, d'une autre source nestorienne, la *Chronique d'Arbèle* (histoire de la chrétienté d'Adiabène), attribuée à un certain Mšiha Zekā[2].

Au témoignage de cette dernière source[3], l'avènement de la dynastie sassanide fit craindre à la chrétienté perse, assez nombreuse et prospère déjà pour compter vingt évêchés[4], de tomber sous le coup d'une répression, qui lui avait été épargnée jusqu'alors grâce à la tolérance des rois arsaciddes. C'est que le fondateur de la dynastie, Ardašir Ier, se distinguait par l'ardeur de son zèle pour le culte du feu. Il avait donné l'ordre de construire de nouveaux temples et de rendre au Soleil, le dieu suprême, des honneurs particuliers. S'étant lui-même proclamé dieu, il contraignait les tenants des autres religions à l'adoration du feu et du soleil. En Adiabène, il avait envoyé comme gouverneur Ādurzahad. Mais, Hairan, qui était alors évêque de cette province, sut dérober ses ouailles à la propagande des mages. Le ton du chroniqueur, qui attribue à l'affaire une « heureuse issue », donne à penser qu'en réalité Ardašir ne s'en est pas pris ouvertement et résolument

V, VII, XIII). La *Chronique de Séert* paraît être, sous sa forme actuelle, une compilation remontant à la 1re moitié du XIe siècle. Cf. SEYBOLT, *Zeitschr. deutsch. morgenl. Gesells.*, LXVI, p. 743 à la 1re 1/2.

1) Qu'il nous soit permis de dire ici notre regret que cette source unique n'ait pas encore trouvé, auprès des historiens de l'Iran, l'audience qu'elle mérite. On ne peut se défendre d'un certain étonnement en constatant qu'un iraniste aussi bien informé des faits sassanides que A. CHRISTENSEN n'en donne pas la moindre référence dans son *Iran sous les Sassanides* (2e éd., Copenhague, 1944).

2) A. MINGANA, qui l'avait découverte dans un codex en estranghélo du Xe siècle à la bibliothèque du patriarcat d'Ekrur, a publié cette chronique dans ses *Sources syriaques*, II (Leipzig, 1886), avec une traduction française. Une traduction allemande qui fait autorité en a été donnée par E. SACHAU sous le titre : Die Chronik von Arbela. Ein Beitrag zur Kenntnis des ältesten Christentums im Orient, dans les *Abhandl. Preuss. Akad. Wiss.*, 1916, Nr. 6.

3) MINGANA, *op. cit.*, p. 30 (texte) ; trad. SACHAU, *loc. cit.*, p. 61-62.

4) L'auteur ne mentionne en fait que dix-sept évêchés, à savoir : Bēt-Zabdai, Karxā d-Bēt-Slōx, Kaškar, Bēt-Lapaṭ, Hormizd-Ardašir, Perāt-Maišan, Henaiṭa, Ḥarbat-Gelāl, Arzon, Bēt-Nikator, Šarqard, Bēt-Meškenē, Holvān, Bēt-Qaṭarāyē, Bēt-Hazzāyē, Bēt-Dailomāyē, Šiggar. Liste qui s'inspire vraisemblablement d'un état de choses beaucoup plus récent. L'existence d'une Église chrétienne pourvue de cadres hiérarchiques aussi développés dès l'avènement des Sassanides est, en effet, chose difficile à admettre.

aux chrétiens ; tout au plus aura-t-il favorisé, de tout son pouvoir, les conversions au zoroastrisme[1]. Cette tolérance, toute relative au demeurant, du premier Sassanide, qui doit être imputée bien plus à une sorte de dédain envers une secte étrangère jugée de peu d'importance qu'à un calcul politique, aura permis au christianisme d'affermir ses positions dans les régions de l'Empire où il s'était déjà implanté.

C'est avec Šāhpuhr I[er] (244-273 ou 274), le propre fils d'Ardašir, que nous entrons dans le cœur du problème. Au vrai, ce monarque ne paraît pas avoir partagé, tout au moins dans son privé, la ferveur zoroastrienne de son prédécesseur. Il est notoire que, dans les débuts de son règne, il ressentit pour le manichéisme une sympathie telle qu'il accorda officiellement, semble-t-il, sa protection, sinon son amitié, à Mani[2]. De la part d'un souverain tenant du zoroastrisme l'essence de son autorité, une semblable attitude a pu, à juste titre, paraître singulière, et sur sa portée réelle, le débat n'est certainement pas clos. Il y aurait de la témérité, cependant, à supposer que Šāhpuhr ait été jusqu'à une adhésion effective à la doctrine de Mani. Et il est encore plus inconcevable qu'il ait songé un moment à adopter celle-ci comme religion de ses États, selon la suggestion de H.-S. Nyberg[3]. Comment aurait-il pu sérieusement envisager de passer outre et à l'attachement profond de la majorité de ses sujets pour le zoroastrisme et à l'influence du corps des mages ? Il avait

1) Il semble qu'en revanche, Ardašir ait sévi avec rigueur et ténacité contre les juifs de la diaspora à qui il en voulait d'avoir été les alliés des rois parthes. Ce n'est que sous le règne de Šāhpuhr I[er] et sur l'intervention de ce monarque que la répression a dû prendre officiellement fin. Cf. Graetz, *Geschichte der Juden*, IV (Leipzig, 1866), p. 292-93 et ci-dessous, p. 182.

2) Cf. H.-Ch. Puech, *Le manichéisme. Son fondateur. Sa doctrine*, Paris, 1949, p. 45-46.

3) Dans ses *Religionen des alten Iran*, Leipzig, 1938, p. 413-414. — Tout en reconnaissant quelque exagération à l'opinion du critique suédois, le P[r] Puech, *op. cit.*, p. 47, écrit : « ... il n'y a pas de doute que les rapports du souverain et du réformateur aient été excellents, du moins dans la première partie du règne. Ils l'auraient été même jusqu'au bout, à en croire l'ensemble de la tradition manichéenne. Que faire, cependant, des assertions des historiens arabes ou persans qui rapportent, à l'inverse, que Šāhpuhr, retombé sous l'influence des mages, se serait brouillé avec Mani et, tout au moins, l'aurait banni de l'Iran ? ».

assurément assez de perspicacité pour comprendre qu'imposer une religion nouvelle eût été fatal à la monarchie instaurée par son père.

Mais, du fait même de leur envergure, de leur importance, les rapports de Šāhpuhr avec Mani et le manichéisme ont contribué à masquer, sinon à rejeter dans l'oubli, un autre problème du même ordre, celui du comportement du même roi envers le christianisme qui était en plein essor dans l'Empire. Or, nous allons bientôt voir que, par le plus grand des paradoxes, le second Sassanide aura été, insciemment sans doute, l'un des principaux artisans de cette chrétienté perse à laquelle devaient se heurter nombre de ses successeurs, en tant que défenseurs du zoroastrisme d'État.

Au cours de la troisième campagne qu'il mena contre l'Empire romain, Šāhpuhr Ier, ayant envahi la Syrie, s'empara pour la seconde fois d'Antioche, dont il réduisit en captivité un grand nombre d'habitants. Après quoi, il alla mettre le siège devant Édesse et c'est aux abords de cette dernière ville qu'il livra bataille à l'armée romaine qui avait pour chef l'empereur Valérien lui-même. Si l'on doit se fier au mémorial officiel qu'est l'inscription trilingue de Naqš-i Rustam[1], le roi des rois aurait capturé celui-ci de ses propres mains[2] : « Et le César Valérien, nous l'avons saisi nous-même, de nos propres mains ; et les autres : préfet du prétoire, sénateurs, officiers et tout ce qu'il y avait de chefs de cette armée, nous les avons saisis et les avons emmenés en Perside (Fārs). » C'est ainsi que de son expédition victorieuse en territoire romain, Šāhpuhr Ier ramena, avec une foule de chrétiens, la plupart d'Antioche ou de l'Antiochène, un certain nombre de païens de marque au premier rang desquels se distinguait l'empereur des Romains en personne. Ce triomphe éclatant sur son ennemi le plus redoutable semble avoir porté à son

1) Éditée par M. Sprengling dans *Third Century Iran. Sapor and Kartir*, Chicago, 1953. Une deuxième édition intéressant surtout la version grecque en a été donnée par A. Maricq sous le titre : Res Gestae Divi Saporis (Classica et orientalia 5), dans *Syria*, XXXV (1958).

2) Ligne 14 du moyen perse, 11 du parthe, 24-25 du grec.

comble l'orgueil du conquérant sassanide qui s'est complu à en multiplier l'image sur les rochers de sa province natale[1].

Il est notoire que la région de Gundēšāhpuhr, dans le Xūzistān (Susiane), a été assignée comme lieu d'exil à Valérien. Une tradition transmise par les sources musulmanes[2] veut que, dédaignant le haut rang de son captif, Šāhpuhr l'ait contraint de construire la digue de Šōštar (l'actuel Band-i Kaisar) sur le Kāirūn, ouvrage pour l'exécution duquel Valérien aurait fait venir des ouvriers romains[3] et qui lui aurait valu, en fin de compte, sa libération[4]. Quant aux écrivains occidentaux, ils se plaisent à souligner les traitements infamants que l'auguste prisonnier, coupable à leurs yeux d'avoir cruellement persécuté les chrétiens, eut à subir de la part de son vainqueur[5]. Ainsi, dans son *De mortibus persecutorum*, le polémiste chrétien Lactance[6] va-t-il jusqu'à affirmer que Šāhpuhr se servait du dos du Romain comme marchepied, à son bon plaisir, quand il montait en char ou à cheval et qu'une fois Valérien mort, il fit écorcher son cadavre afin qu'il fût exposé, enduit de pourpre, dans « un temple des dieux barbares »[7].

1) Pour les reliefs rupestres représentant Valérien en posture humiliée devant son vainqueur perse à Naqš-i Rustam, Bišāpūr, Dārābgird, voir L. Van den Berghe, *Archéologie de l'Iran ancien*, Leyden, 1959, pl. 29 *d*, 64 *b* et *e*, 77 *b*.

2) Voir surtout Ṭabarī, *Annales*, édit. de Goeje, I, p. 830; trad. de Th. Nöldeke, *Geschichte der Perser u. der Araber. Aus... Tabari*, Leyden, 1879, p. 33.

3) Cette tradition, un peu romancée, reflète un fait très réel : la participation des prisonniers romains, déportés en Susiane avec l'empereur aux travaux hydrauliques nécessaires à l'irrigation des vallées du Kārūn, du Karkhah, de l'Abi-diz. Outre le pont-barrage de Šōštar, long de 550 m, les déportés édifièrent aussi le pont de Dizfūl sur l'Abi-diz, long de 400 m env. et probablement de celui de Pā-yi Pūl sur le Karkhah. Ces magnifiques ouvrages, qui subsistent encore partiellement, sont faits en maçonnerie de blocage liée avec du ciment : technique tout à fait étrangère à l'Iran. Cf. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, Paris, 1884, V, p. 105 et 109 ; Van den Berghe, *op. cit.*, p. 66.

4) Ṭabarī, *loc. cit.*, se fait également l'interprète de deux autres traditions : selon l'une, Šāhpuhr n'aurait relâché Valérien qu'après lui avoir extorqué beaucoup d'argent et lui avoir coupé le nez ; d'après l'autre, le Sassanide aurait finalement fait périr son captif.

5) Lactance, *De mort. persecut.*, V, 3-6 (édit. J. Moreau, Paris, 1954, I, p. 83) ; Agathias, *Historiae*, IV, 23 ; Petrus Patricius, *Excerpta*, 12 (éd. de Bonn, p. 128) ; G. Cedrenus, *Hist. compend.*, éd. de Bonn, p. 258 ; Zonaras, XII, 29.

6) *Loc. cit.*

7) Ce supplice de l'écorchement paraît aussi peu vraisemblable dans le cas de Valérien que dans celui de Mani. A propos de ce dernier, H.-C. Puech, *op. cit.*,

Or, la *Chronique de Séert*[1] se contente de dire que Valérien mourut de chagrin à Bēt-Lapaṭ[2], sans faire la moindre allusion aux travaux qui lui auraient été imposés ni aux sévices qu'il aurait subis, non sans toutefois le qualifier, aussitôt après, de « maudit ». Donc, tout hostile qu'il ait été à l'empereur persécuteur, l'auteur nestorien n'a pas cru devoir ajouter, de parti pris, à son sort lamentable. Est-ce à dire qu'il faille refuser toute espèce de créance aux écrivains qui prétendent que Valérien fut traité de la plus indigne façon par son vainqueur ? Sans doute faut-il faire la part chez ceux-ci à une certaine outrance. Néanmoins, il paraît naturel qu'orgueilleux jusqu'à la démesure de la capture du César de Rome, Šāhpuhr Ier n'ait pas su garder envers son adversaire vaincu les égards qu'exigeait la dignité souveraine et que, sans user, à proprement parler, de mauvais traitements, il l'ait dédaigneusement et impitoyablement laissé languir dans son exil jusqu'à ce que mort s'ensuivît[3].

Cette déportation n'était pas la première qui affectât la grande métropole syrienne. Quelques années auparavant une incursion — c'était la deuxième — en territoire romain, avait permis à Šāhpuhr Ier d'occuper passagèrement le Nord de la Syrie, après avoir repoussé les troupes romaines à Barbalissos (à l'emplacement de l'actuel Qalʿat Bāliš), sur

p. 56, observe à bon droit : « L'écorchement à vif était, certes, un supplice en usage dans la Perse antique. Mais, précisément son caractère barbare avait à tel point frappé l'imagination des Occidentaux que toute vengeance éclatante, tirée d'un de ses ennemis par un souverain de l'Iran, l'y évoquait irrésistiblement : c'était le « châtiment perse », l'exécution « à la mode perse ». Il n'est que de rappeler, entre autres la créance à laquelle donna lieu le sort d'un contemporain de Mani, Valérien, tombé aux mains de Šhāhpuhr : l'empereur vaincu et captif passe, lui aussi, pour avoir été écorché. »

1) *Patrologie orient.*, IV, p. 220.

2) Le texte de Scher porte An-Nabaṭ « pays des Nabatéens », erreur de copiste pour Bēt-Lapaṭ (nom syriaque de Gundēšāhpuhr) ; cf. SACHAU, *loc. cit.*, *Sitzungsb. Preuss. Akad. Wiss.*, 1916, p. 961.

3) Cf. NÖLDEKE, *op. cit.*, p. 33, n. 3 : « Über das Schicksal Valerian's sind die Orientalen mehr im Unklarem als die Occidentalen, die wenigstens wissen, dass er nie wieder frei kam. Die Angaben über die Mishandlungen, welche er erlitten, und über seine Ermordung haben wenigstens keine Autorität, zumal wenn sie von der Feindschaft der Christen gegen Valerian ausgehn ; aber freilich lässt sich auch nicht das Gegenteil behaupten. »

le cours moyen de l'Euphrate. C'est à la suite de cette victoire, connue par l'inscription trilingue[1], que les Perses s'étaient, une première fois, emparés d'Antioche[2] et, à ce qu'il semble sans grande peine grâce à la complicité d'un parti persophile qu'animait le transfuge romain d'origine syrienne, Mariadès (Cyriadès)[3]. A la faveur de cette occupation facile, un butin humain fort précieux était tombé aux mains des soldats de Šāhpuhr. Ce premier contingent de captifs antiochiens, dominé par le personnage de l'évêque Démétrianus, semble avoir apporté une contribution importante à la christianisation de l'Empire sassanide.

Pour ce qui a trait à la transplantation des populations vaincues, Šāhpuhr Ier sera continué par ses descendants[4]. Citant les principales déportations opérées sur l'ordre des souverains iraniens depuis l'Achéménide Cyrus, le R. P. Peeters en stigmatise l'usage en termes véhéments[5] : « En rapprochant ces exemples, si imparfaitement que certains d'entre eux nous soient connus, il est impossible de ne pas être frappé par l'uniformité sinistre avec laquelle ils se répètent dans le détail. Visiblement, ces déportations en masse faisaient partie d'un système politique et militaire que la grande monarchie de l'Iran a, de siècle en siècle, maintenu en vigueur, avec l'obstination méthodique des peuples de proie. » Est-il juste de mettre en cause, à ce propos, le « système politique et militaire » de la monarchie iranienne ? Il convient de ne pas oublier que cette pratique inhumaine n'est pas le monopole

1) Lignes 4-5 du parthe, 11 du grec. Sur la bataille de Barbalissos, cf. A. Maricq, Recherches sur les Res Gestae divi Saporis, *Mémoires de l'Acad. royale de Belgique (Lettres)*, XLVII, p. 130 sq.

2) Pour la datation de cette première prise d'Antioche, et, partant, de la deuxième campagne de Šāhpuhr, les opinions sont partagées : 253 ou 256. Cependant l'argumentation très serrée de A. Maricq, *loc. cit.*, ferait pencher pour 256.

3) Sur la personnalité et le rôle de ce personnage, de même que sur l'existence d'une faction pro-perse à Antioche, voir J. Gagé, Les Perses à Antioche et les courses de l'hippodrome au milieu du IIIe siècle, *Bull. de la Fac. des Lettres de Stras.*, XXXI, 1953, p. 301-312. Cf. Aussi G. Downey, *Ancient Antioch*, Princeton, 1963, p. 112.

4) Surtout Šāhpuhr II, Kavāt Ier, Xusrau Ier et Xusrau II. — L'histoire des déportations sassanides reste à faire.

5) *Anal. Boll.*, XLII, 1924, p. 305.

des Iraniens. D'autres peuples de l'Orient ancien y ont trouvé la satisfaction de leur orgueil de conquérants. De la part de rois sassanides, on doit faire en outre entrer en ligne de compte des considérations purement utilitaires : c'est parmi les déportés que se recrutaient, pour la plupart, les savants, les artisans, les ouvriers dont le pays avait besoin. En un sens, ces transferts répétés de citoyens romains témoignent éloquemment de la supériorité que les Iraniens d'alors, malgré leur jactance, reconnaissaient aux Occidentaux dans maints domaines. Que ce « complexe d'infériorité » — pour user d'une expression toute moderne — par rapport au monde romain était particulièrement développé chez le vainqueur de Valérien, les faits nous en apporteront la preuve.

Les déportations organisées par Šāhpuhr Ier lors de ses campagnes dans l'Empire romain sont évoquées succinctement dans l'inscription trilingue[1] : « Et les hommes (provenant de l'Empire romain, de l'Empire d'Aniran), nous les avons emmenés comme butin. Et dans notre Empire d'Iran, en Perside, en Parthie, en Xuzistān, en Asōrestān et dans tous les autres pays, pays par pays, où il y avait des domaines de notre père, de nos grands-pères et de nos ancêtres, nous les avons établis. »

Tout en s'accordant sur le fond avec ce document de chancellerie, la *Chronique de Séert* nous livre, cependant, une relation beaucoup plus circonstanciée[2] : « Après que Šābūr fût revenu de l'Empire romain, ramenant avec lui les prisonniers, il les installa en Babylonie, en Susiane et en Perside ainsi que dans les villes bâties par son père. Lui-même, il bâtit encore trois villes et les appela d'après son nom : l'une en Mésène, qu'il nomma Šād-Šābūr[3], l'actuel Deir-Mihraq ; une deuxième en Perside qui, jusqu'à nos jours, est appelée

1) Lignes 20-21 du moyen perse, 15-16 du parthe, 34-35 du grec.

2) *Patrologie orient.*, IV, p. 220-21. Pour la traduction, cf. SACHAU, *loc. cit.*, p. 961-62.

3) Pehlevi *Šāt-Šāhpuhr* « Joyeux-šāhpuhr ». Sur la fondation de cette ville, voir aussi ṬABARĪ, p. 830 (NÖLDEKE, *op. cit.*, p. 40), selon lequel elle portait en nabatéen le nom de Raima.

Šābūr[1]. Il releva aussi Gundešābūr, alors tombée en ruines, et lui donna un nom mi-grec mi-perse : Anti-Šābūr[2], c'est-à-dire « Tu es à la place de Šābūr »[3] ; une troisième ville sur les bords du Tigre, qu'il appela Marv Ḥarbūr, c'est-à-dire ʿUkbarā et ses alentours. » Et le chroniqueur de poursuivre son récit par des détails du plus grand intérêt pour notre sujet : « Dans ces villes, il installa des gens d'entre les prisonniers, leur donna des domaines à cultiver et des demeures à habiter. C'est pour cette raison que les chrétiens devinrent nombreux dans l'Empire perse et que des monastères et des églises y furent construits. Il se trouvait parmi eux des prêtres qui avaient été emmenés captifs d'Antioche et qui habitaient Gundēšāhūr ; ils choisirent l'Antiochien Ardaq[4] et le firent évêque. En effet, Démétrius, le patriarche d'Antioche, était tombé malade et était mort de chagrin. Mais avant cette seconde captivité, Paul de Samosate avait été élevé au patriarcat, après que Démétrius eut été fait prisonnier. Daniel ibn Maryam a raconté entièrement son histoire (l'histoire de Paul de Samosate). »

Quel était ce Daniel bar Maryam dont le témoignage est ici invoqué et qui paraît être la source principale de la chronique nestorienne[5] ? Est-il le même que Daniel bar Ṭubanitā (« fils

1) Il s'agit de *Vēh-Šāhpuhr* « Bon-šāhpuhr », l'une des résidences préférées de šāhpuhr Ier.

2) Corruption manifeste du nom originel de la ville : *Vēh-Andiōk-Šāhpuhr* « Bonne » ou « Meilleure (est) l'Antioche de šāhpuhr », nom qui nous a été révélé par l'inscription trilingue de la « Kaʿba » et qui, en pehlevi parlé, s'est altéré en Gundēšāhpuhr (cf. la forme grecque Γουε-'Αντιοχ-Σαβωρ dans l'inscription trilingue).

3) Le nom sassanide de cette ville était *Vazurk-Šāhpuhr* « Grand-šāhpuhr ». Sur ce point précis, la *Chronique de Séert* permet de rectifier Ṭabarī, p. 840 (Nöldeke, p. 57, n. 5), qui, par l'effet d'une confusion fréquente entre les deux premiers šāhpuhr, attribue la construction de cette cité à šāhpuhr II.

4) C'est à bon droit, semble-t-il, que Sachau a préféré cette lecture à celle qui avait été retenue par l'éditeur : آردق. Le *Synodicon orientale*, édit. J.-B. Chabot, Paris, 1902, p. 285, offre un autre exemple du nom d'Ardaq que l'on hésite à ranger parmi les noms authentiquement iraniens, bien qu'il se trouve dans l'*Iranisches Namenbuch* de Justi, p. 33 (sous *Artaces*). Le R. P. Peeters, *Acta S.S. Nov.*, IV, p. 384, n. 9, déclare difficile d'admettre qu'un Grec d'Antioche se soit appelé ainsi. Peut-être ce personnage était-il d'origine syrienne ?

5) Cf. Sachau, *loc. cit.*, p. 963 : « Daniel ist der Hauptgewährsmann der Chronik v. Söört. »

de la bienheureuse »), évêque de Tahal[1] ? Tout ce que nous savons de lui avec quelque certitude, c'est qu'il florissait sous le patriarcat de Yesuyabb III d'Adiabène (647-657) et que, écrivain fécond, il a composé nombre d'ouvrages, en particulier une *Explication du calendrier* et une *Histoire ecclésiastique* en quatre volumes[2]. C'est à cette dernière œuvre, qui contenait entre autres l'histoire de Paul de Samosate, hérétique fameux et successeur de Démétrianus (et non pas Démétrius)[3] sur le siège épiscopal d'Antioche, que le compilateur nestorien a dû puiser la substance des passages où il se réfère à Daniel. Étant donné l'époque présumable de son activité littéraire — extrême fin de la monarchie sassanide et début de la période islamique — ce dernier a pu avoir un accès direct à des sources originales et du meilleur aloi. Sur la nature exacte de ces sources, Sachau s'est déjà interrogé[4] : « Welche nun diesen ältesten Geschichtschreibern der östlichen Syrer zur Verfügung gestanden und im besonderen Daniel bar Marjam vorlegen haben, entzieht sich gänzlich unserer Kenntnis und wir können nur vermuten, dass sie ausser Martyrakten, Diptyken, Korrespondanzen, Notizen über Kirchbauten und ähnliches in den Archiven des Patriarchats zu Seleucie-Kôkhê und der verschiedener Bistümer benutzt haben mögen. » Il apparaît en tout cas que Daniel a utilisé avec une véritable conscience d'historien les archives qui étaient à sa portée et qui n'allaient pas tarder à disparaître.

Concernant l'existence de deux déportations successives d'Antiochiens, l'inscription de Šāhpuhr Ier est venue apporter une garantie définitive à la véracité de Daniel bar Maryam[5].

1) Identité suggérée par J.-B. Chabot, *Revue sémitique*, IV, p. 257 ; cf. A. Baumstarck, *Geschichte der syr. Literatur*, Bonn, 1922, p. 257.

2) Ces deux ouvrages lui sont attribués par Ebedjesus dans son *Catalogue*, *chap.*, 169 = Simon Assemani, *Bibl. orient.*, III (1) (Rome, 1721), p. 231.

3) Même erreur chez Mari ibn Suleïman ; cf. ci-dessous, p. 177, n. 2.

4) *Loc. cit.*

5) Il est à noter que dans les deux cas (deuxième et troisième campagnes de Šāhpuhr), l'inscription se contente de citer Antioche parmi les nombreuses villes prises par les Perses, sans plus ample commentaire. — D'ailleurs les deux prises successives d'Antioche étaient déjà admises par la plupart des historiens modernes par simple confrontation des sources occidentales. Cf. Gagé, *loc. cit.*, p. 302.

L'importance de cette information, que la *Chronique de Séert* est seule à nous livrer en termes aussi nets, a été soulignée à plusieurs reprises[1].

Il est sans doute significatif que du point de vue strictement perse, reflété notamment par l'inscription trilingue, la capture de l'évêque d'Antioche n'ait pas été jugée digne de mention. Visiblement, on faisait alors assez peu de cas du clergé chrétien à la cour sassanide. Mais, dans ces conditions, comment expliquer que Démétrianus ait été emmené en Iran avec les prêtres et les laïcs de sa ville épiscopale ? Aurait-il demandé lui-même à faire partie du pitoyable convoi ? cela est peu probable. Rappelant l'esprit qui présidait à ces déportations, P. Peeters note[2] qu' « on emmenait d'ordinaire les autorités religieuses sur lesquelles on comptait pour maintenir l'ordre parmi les prisonniers et alléger leur sort dans la mesure où les ravisseurs eux-mêmes étaient intéressés à l'adoucir ». Ainsi les captifs n'étaient-ils pas coupés radicalement de l'atmosphère spirituelle où ils avaient vécu jusqu'alors. Il est évident que, par cette mesure habile, le pouvoir sassanide cherchait à leur éviter un dépaysement trop brutal, qui eût nui à l'accomplissement des tâches souvent ardues, que l'on attendait d'eux.

Démétrianus, qui succéda à Fabien comme évêque d'Antioche, vraisemblablement en 253, et dont l'épiscopat semble avoir duré quatre ans à peine[3], n'a laissé qu'un vague et confus souvenir chez les auteurs occidentaux. Le P. Peeters, son moderne biographe, a rassemblé les rares éléments d'information qui puissent permettre de reconstituer, pour l'essentiel, la carrière de ce prélat obscur[4]. Sur ses dernières années et les circonstances de sa mort la chronique nesto-

1) Cf. PEETERS, *loc. cit.*, p. 388 ; MARICQ, *loc. cit.*, p. 140.
2) *Anal. boll.*, XLII, p. 308.
3) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VI, 46 ; NICÉPHORE, éd. de Bonn, I, p. 782. Sur les données de ces sources touchant la date de l'épiscopat de Démétrianus, cf. PEETERS, *Acta S.S. Nov.*, IV, p. 384.
4) Le savant bollandiste a consacré deux longues études à saint Démétrianus, dont la fête tombe le 10 novembre : dans les *Analecta bollandiana*, XLII (1924), p. 288-314, puis dans les *Acta sanctorum*, Novembris, IV (1925), p. 384-391.

rienne jette une précieuse lueur. C'est grâce à elle que nous apprenons, entre autres, que Démétrianus était décédé avant la seconde prise d'Antioche, c'est-à-dire avant 260. Que les prêtres, qui avaient été ses compagnons de captivité, aient estimé nécessaire de lui donner un successeur dans la personne de l'un d'entre eux, est un fait dont il convient d'apprécier la signification[1]. Ainsi l'ex-évêque d'Antioche aura été le véritable fondateur du siège métropolitain de Gundēšāhpuhr-Bēt-Lapaṭ, qui était appelé à prendre le second rang dans la hiérarchie de l'Église perse. C'est ce qui semble également se dégager, à travers un fatras d'éléments imaginaires et anachroniques, de la relation de Mari ibn Suleïman[2] à laquelle on s'est sans doute trop hâté de dénier toute valeur historique[3]. Mais si l'on admet le bien-fondé de cette tradition, il sera difficile d'accorder quelque crédit à la *Chronique d'Arbèle*, qui met Bēt-Lapaṭ, au nombre des évêchés existant déjà à l'avènement des Sassanides[4].

Si nous reprenons le récit de la *Chronique de Séert* où nous l'avons laissé[5], nous lisons encore[6] : « Šābūr bâtit aussi une

1) Cf. Peeters, *Anal. boll.*, XLII, p. 313 (parlant du témoignage de Daniel bar Maryam) : « Au moment où il fut rédigé, la vérité gardait ses droits à Bēt-Lapaṭ. On se souvenait et on reconnaissait sans détour que l'église avait été fondée par une colonie d'exilés grecs. »

2) Ed. Gismondi, *De patriarchis nest.*, pars prior, Maris textus arabicus, Rome, 1899, p. 7. Cf. P. Peeters, *loc. cit.*, p. 294-95. A en croire ce récit, Démétrius (Démétrianus), déporté à Gundēšāhpuhr, aurait refusé de poursuivre sa tâche et de garder son titre de patriarche, comme l'en priaient ses compagnons d'exil. C'est alors que Papā, patriarche de Séleucie-Ctésiphon, serait intervenu et qu'à la suite d'un nouveau refus de Démétrius, il aurait créé celui-ci métropolitain de Gundēšāhpuhr, en lui assignant le siège de droite à l'ordination du catholicos. L'intervention de Papā relève ici de l'anachronisme le plus flagrant.

3) G. Westphall, *Untersuchungen über die Quellen und die Glaubwürdigkeit der der Patriarchalchroniken des Mari ibn Sulaiman...*, Strasbourg, 1901, p. 62-63 ; Labourt, *op. cit.*, p. 19-20, qui écrit (avant la publication de la *Chronique de Séert*) : « Une légende sans grande autorité veut même que l'évêque d'Antioche, Démétrianos, emmené en captivité avec Valérien, ait fondé le siège de Bēt-Lapaṭ aux environs de 260. »

4) Cf. ci-dessus, p. 3, n. 4. Même suspicion à l'égard de l'*Histoire de Karxā d-Bēt-Slōx*, qui donne comme premier évêque de la ville un certain Tuqritā (Théocrite), que la persécution de l'empereur Hadrien aurait forcé à se réfugier en Orient (cf. trad. de G. Hoffmann, *Auszüge aus Syr. Akten pers. Märtyrer*, p. 46).

5) Cf. ci-dessus, p. 11-12.

6) *Patrologie orient.*, IV, 222-223 ; cf. trad. de Sachau, *loc. cit.*, p. 962.

ville dans le pays de Kaškar qu'il appela Hasar Šābūr[1] et il y établit les Orientaux... Les chrétiens se répandirent dans tout l'Empire et devinrent nombreux en Orient. A Irānšahr (Rēv-Ardašir)[2], siège des métropolitains de Perside, deux églises furent construites, qui furent appelées l'une église des Romains, l'autre église des Syriens. Le service divin y était célébré en grec et en syriaque. Dieu dédommagea les Romains de la captivité et de la servitude qu'ils avaient subies, grâce aux circonstances favorables qui furent leur partage. Ils firent des progrès dans ce pays (en Perse) et ils y obtinrent davantage que s'ils avaient été dans leur pays. Dieu ne les abandonna pas... Dieu mit les Romains en faveur auprès des Perses. Ils acquérirent des terres sans les payer et, grâce à eux, le christianisme se répandit en Orient. »

Il s'ensuit que, non content de favoriser l'installation des déportés par des distributions gratuites de terres, Šāhpuhr Ier laissa toute lattitude à ceux d'entre eux qui professaient le christianisme — et ce semble avoir été le cas d'un assez grand nombre — de propager leur foi et d'organiser leur culte partout où ils avaient été regroupés en territoire iranien. Quel que soit le garant de cette information, Daniel bar Maryam ou un autre chroniqueur du même aloi, cette sorte d'hommage rétrospectif rendu à un roi des rois zoroastrien et à son gouvernement prend, sous une plume chrétienne, un singulier accent de vérité. Et force nous est d'admettre que, bien qu'ils eussent été brutalement arrachés à leurs foyers par les troupes perses, les prisonniers chrétiens en sont venus à préférer leur nouveau maître, devenu paradoxalement leur bienfaiteur, à l'empereur romain qui les avait persécutés[3].

Ainsi Šāhpuhr Ier semble s'être assez bien accommodé de la

1) Déformation de Husra-šabur, cf. Seybold *Zeitschr. morg. Gesellsch.*, LXVI, p. 743. En pehlevi *Xusrau-Šāhpuhr* « Fameux Šāhpuhr ». Il n'y a pas lieu de penser avec P. Peeters, *Acta sanct.*, Nov., IV, p. 387, n. 12, qu'il s'agit d'une erreur pour *Šābūr-Xvast*.

2) Sur le fleuve Ṭāb, à la limite du Fārs et du Xūzistān, près de l'actuel port de Bender-Bushīr. Dans un état de langue plus récent, le nom s'est réduit en Rišahr, Rešahr, Rašahr.

3) Sur les sentiments des nestoriens à l'égard de Valérien, cf. ci-dessus, p. 171.

propagation du christianisme dans les provinces occidentales de son empire et même jusque dans son Fārs natal. A Rēv-Ardašir, qu'avait fondé Ardašir Ier, l'activité des déportés s'est signalée notamment par la construction de deux églises[1]. Les détails que donne l'auteur nestorien sur la destination respective de ces édifices jettent du jour sur la composition ethnique de la première communauté chrétienne organisée qu'ait possédée la future métropole du Fārs : d'un côté des Grecs de Coelésyrie, sans doute des Antiochiens pour la plupart ; de l'autre, des Syriens autochtones et parlant syriaque, probablement originaires des campagnes de l'Antiochène. Souhaitons qu'un jour, le site de Rēv-Ardašir, jusqu'ici dédaigné par les archéologues, livre des vestiges qui soient aptes à confirmer l'assertion de la *Chronique de Séert* sur ce point précis[2]. Mais il nous est loisible, dès à présent, d'envisager un rapport de cause à effet entre l'établissement des prisonniers syriens à Rēv-Ardašir et la présence, non loin de là, dans l'île de Kharg (golfe Persique), de tombes (ou catacombes) chrétiennes[3], dont certaines laissent apparaître au-dessus de leurs portes des traces d'inscriptions syriaques et, qu'à la suite de Herzfeld[4], on croit avoir de bonnes raisons de dater du IIIe siècle.

1) Voir, à ce propos, la pertinente remarque du P. PEETERS, *Anal. Boll.*, XLII, 304-05 : « Quant aux détails ajoutés par notre auteur, il paraît impossible de les contester *a priori*. Comment aurait-il pu inventer que la métropole du Fārs possédait une église appelée église des Grecs et que les offices s'y célébraient en grec, si la fausseté de ces deux faits était de notoriété publique ? »

2) Le site de Rēv-Ardašir a été très superficiellement prospecté par M. Pézard en 1913. Surtout préoccupé des restes d'époque élamite, le fouilleur donne l'impression d'ignorer à peu près tout du passé sassanido-chrétien de la ville. A propos de l'origine du nom de celle-ci qu'il suppose élamite (!), il écrit en effet dans les *Mémoires de la délégation archéologique en Perse*, 1915, p. 5, n. 1 : « ... enfin, des témoignages de la civilisation perse-achéménide ou sassanide en cette région sont encore à découvrir et son influence à démontrer... ».

3) Ces tombes, connues dès le XVIIe siècle, sont taillées dans un banc de corail. Deux d'entre elles présentent la disposition suivante : un vaste vestibule, pourvu sur ses côtés de niches triangulaires, ouvre sur une chambre funéraire ; au fond de celle-ci, qui est aussi pourvue de niches sur chaque côté, se trouve le sépulcre principal. Quant à la façade, elle est ornée de niches et de pilastres. Cf. HERZFELD, *Archaeological History of Iran*, Londres, 1943, p. 102-104 ; VAN DEN BERGHE, *op. cit.*, p. 52-53.

4) *Loc. cit.* Cf. VAN DEN BERGHE, *loc. cit.*, qui donne la date approximative de 250. Il semble qu'il faille reculer cette date de quelques années. — La supposi-

Avec les déportés, le christianisme a dû faire son apparition également dans les villes royales de Perside[1] : à Ardašir-xvarreh, qui avait été la résidence préférée d'Ardašir Ier et surtout à Vēh-Šāhpuhr qui, à ce qu'il ressort de la *Chronique de Séert*, reçut un contingent de prisonniers chrétiens et où la main-d'œuvre syro-romaine a laissé son empreinte[2], peut-être même à Iṣṭaxr la ville la plus zoroastrienne de toutes et centre du vieux culte de la déesse Anāhitā. Cette implantation du christianisme, religion étrangère à l'Iran, dans une province traditionnellement réfractaire aux courants venus de l'extérieur et qui s'affirmait, depuis des siècles, comme le bastion du mazdéisme orthodoxe, a assurément de quoi surprendre. D'autant plus qu'elle s'est produite à l'époque où précisément les mages du Fārs, qui se considéraient comme les dépositaires de la primitive doctrine de Zoroastre, s'employaient, sous l'impulsion du hērbad Kartir, à la remettre en honneur et à en assurer la diffusion jusque dans les régions non iraniennes de l'empire.

Est-ce donc qu'après une période que l'on pourrait qualifier de « manichéisante », Šāhpuhr Ier aurait reporté sa sympathie sur le christianisme ? Il ne conviendrait pas, à notre avis, de mettre en parallèle le penchant très réel et sans doute sincère qu'au début de son règne tout au moins, ce monarque a eu pour la doctrine de Mani, et l'espèce de bienveillance non dépourvue de calcul qu'il a montrée aux chrétiens à

tion de R. GHIRSHMAN, *Parthes et Sassanides*, Paris, 1962, p. 278, que ces tombes auraient été édifiées par des marchands palmyréniens installés dans l'île paraît tout à fait invraisemblable.

1) Outre le siège métropolitain de Rēv-Ardašir, la Perside comprendra en pleine époque sassanide, six évêchés : Iṣṭaxr, Vēhšāhpuhr, Ardašir-xvarreh, Dārābgird, Maškenā d'Kurdū, l'île de Kīš. Cf. SACHAU, *loc. cit.*, dans les *Abhand. lung. preuss. Akad. Wiss.*, 1919, Nr 1, p. 58. — Il n'est pas impossible que l'organisation ecclésiastique de cette province ait pris naissance dans la dernière partie du règne de Šāhpuhr Ier.

2) Vēhšāhpuhr (Bišāpūr) a été fouillé par G. SALLES et R. GHIRSHMAN. De l'apport occidental témoignent notamment : le plan d'ensemble de la ville — rectangle avec deux grandes avenues se coupant à angles droits et défendu par une forteresse ; le monument votif à double colonne et à chapiteau corinthien ; enfin les mosaïques, très proches de celles d'Antioche par leurs thèmes et leur technique. — Cependant aucun vestige proprement chrétien n'a encore été mis au jour sur ce site.

l'issue des déportations, l'intérêt même qu'il a pu prendre à leur foi[1]. En fait, le second Sassanide paraît avoir été zoroastrien plus que tiède ; un esprit curieux et éclectique, qui s'était dégagé du cadre étroit de la religion nationale.

Le IV[e] livre du *Dēnkart*, dans un passage consacré aux souverains iraniens qui ont contribué à préserver et à enrichir les Écritures, il est rapporté à propos de Šāhpuhr, fils d'Ardašir, qu' « il donna l'ordre de rassembler tous les écrits (issus) de la Religion *(hač Dēn)* qui étaient dispersés dans l'Inde, l'Empire romain et dans d'autres pays et concernant la médecine *(bičiškīh)*, l'astronomie *(star-gōvišnīh)*, le mouvement *(čandišn)*, le temps *(zaman)*, l'espace *(giyāk)*, la substance *(gōhr)*, la création *(dāhišn)*, le devenir *(bavišn)*, la destruction *(vināsišn)*, le changement *(yatak-vihērīh)* et la croissance *(gavākīh)*, ainsi que les autres arts et métiers, de les réunir à l'*Avesta* et de déposer une copie conforme de chacun (d'eux) dans les Archives royales[2] ». Les concepts de mouvement, de temps, d'espace, etc., se réfèrent manifestement aux spéculations aristotéliciennes, dont l'influence sur la pensée iranienne à l'époque sassanide est encore très mal connue. Un autre passage du même recueil[3] apporte quelques précisions sur la nature des écrits étrangers incorporés à l'*Avesta* : *Almageste (magistīk i Hrōmāy)* de Ptolémée, traités sanskrits concernant l'horoscopie, la rhétorique, la logique, le système des castes.

Sous le couvert d'une récupération d'écrits qui auraient primitivement appartenu à l'Iran, ce sont des emprunts un peu humiliants pour l'orgueil national que le *Dēnkart* cherche à dissimuler[4]. Ainsi Šāhpuhr I[er] ne semble pas avoir hésité à demander au savoir étranger, qu'il fût d'Orient ou d'Occi-

1) Selon la *Chronique de Séert*, c'est l'exemple de son grand-père Šāhpuhr qu'aurait suivi Vahrām II en étudiant la religion chrétienne. Cf. ci-dessous, p. 189.

2) Ed. D. M. Madan, *The Complete Text of the Dinkart*, Bombay, 1911, part I, p. 412. Pour l'interprétation de ce passage, voir Bailey, *Zoroastrian Problems*, Oxford, 1943, p. 81 sq.

3) Ed. Madan, tome cité, p. 428-29. Cf. Bailey, *op. cit.*, p. 86 ; P.-J. de Menasce *Journal asiatique*, 1949, p. 1-3 ; Zaehner, *Zurvan*, Oxford, 1955, p. 139.

4) Cf. J. Duschesne-Guillemin, *La religion de l'Iran ancien*, Paris, 1962, p. 4.

dent, tout ce qu'il jugeait nécessaire à l'enrichissement du savoir iranien, lequel, à cette époque, devait souffrir d'une certaine indigence[1]. Cette initiative fortement teintée d'hétérodoxie et allant à l'encontre de l'action d'Ardašir[2], n'est pas pour nous surprendre de la part du protecteur des manichéens et des chrétiens. En dépit du ton élogieux qu'affiche l'auteur du passage considéré, il est de la dernière évidence qu'incorporer à l'*Avesta* quantité d'éléments grecs et indiens, en pleine période de rénovation religieuse, c'était ostensiblement faire fi de l'orthodoxie doctrinale, si laborieusement mise au point par Tansar, et des efforts que déployait Kartir pour imposer cette orthodoxie aux prêtres et aux fidèles. Le clergé zoroastrien avait encore trop peu d'autorité pour contrecarrer l'entreprise d'un souverain tout-puissant tant au spirituel qu'au temporel. Comment Kartir, quelle qu'ait été son énergie, eût-il pu s'opposer efficacement à l'introduction de cette littérature non iranienne, lui qui ne pouvait pas obtenir de Šāhpuhr la condamnation du plus grand ennemi du zoroastrisme, Mani ?

Ajoutons que les juifs, eux non plus, n'eurent pas à se plaindre de Šāhpuhr à qui revient vraisemblablement le mérite d'avoir mis un terme définitif à la menace qui pesait sur les communautés babyloniennes par suite des mesures vexatoires prises sous le règne précédent[3]. Il paraît même que le célèbre *amoraïn* chef de l'École de Nehardea, Samuel bar Abba, jouissait de l'estime et de la confiance du monarque sassanide. Celui-ci lui aurait donné l'assurance qu'au cours de ses nombreuses expéditions contre l'Empire romain, il n'aurait jamais versé le sang juif à l'exception des douze mille juifs de Césarée qui s'étaient révoltés contre lui[4].

1) En ce qui touche l'apport occidental, il est probable qu'il a été l'une des conséquences des campagnes de Šāhpuhr contre Rome et que ce sont les prisonniers antiochiens qui en ont assuré la transmission.

2) Selon *Dēnkart*, IV, édit. MADAN, tome cité, p. 412, le hērbad Tansar ayant été chargé par Ardašir de rassembler les fragments épars de *l'Avesta*, rejeta du canon les écrits suspects.

3) Cf. ci-dessus, p. 168, n. 1.

4) *Talmud, Moed Katan*, 26 *a*. Cf. GRAETZ, *Geschichte der Juden*, IV, p. 288 et 293.

La tolérance de Šāhpuhr Ier s'inscrit dans son comportement, dans ses actes. Cette tolérance a-t-elle reçu une consécration officielle ?

L'assertion d'Élisée Vardapet concernant un édit de tolérance pris par Šāhpuhr, roi des rois, a attiré l'attention des critiques. Il paraîtra curieux que soit passé inaperçu, en revanche, un passage de l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Éphèse, se rapportant visiblement au même édit.

Dans ce passage, l'auteur, écrivain syriaque du VIe siècle, donne la parole à son contemporain, le catholicos de Dvin, Hovhannès Gabełian. Ce prélat avait pris la tête d'un soulèvement contre le marzbān Surēn, représentant du roi Xusrau Ier, qui voulait bâtir un pyrée à Dvin (en 571 ou 572). Parmi les propos que le catholicos affirme avoir tenus au marzbān pour le faire revenir sur sa décision, voici ceux qui nous intéressent[1] : « Cela est arrivé aussi aux jours de Šābūr, roi des rois, qui voulait bâtir un temple des idoles ici. Mais les gens du pays se rassemblèrent et il y eut la guerre pendant sept ans. A la fin, (Šābūr) fit une loi ordonnant, pour nous, que la race des chrétiens ne fût plus jamais poursuivie ni persécutée. » Ce à quoi le catholicos de Dvin ajoute qu'il avait montré en vain au marzbān « une copie de l'édit du roi Šābūr ».

Dans l'*Histoire d'Arménie* d'Élisée, l'information, beaucoup plus circonstanciée, apparaît comme un rappel de faits antérieurs dans un discours que le chef des mages *(mogpet)*, chargé par Yazdkart II de zoroastrianiser l'Arménie, est censé avoir adressé aux mages *(mog)*, ses auxiliaires dans cette œuvre[2] : « J'avais, quant à moi, entendu dire à nos Anciens, qu'aux jours de Šapuh, roi des rois, quand leur foi à eux (aux chrétiens) commença à croître et à progresser, à remplir tout le pays de Perse et à parvenir au-delà de l'Orient, ceux qui étaient alors les vardapets de notre loi exhortèrent le roi (à faire en sorte) que la loi du magisme ne

1) JEAN D'ÉPHÈSE, *Hist. eccl.*, II, 20, éd. Cureton, Oxford, 1853, p. 98.
2) ÉLISÉE VARDAPET, *Histoire d'Arménie*, III, 15-18, éd. de Venise, 1950, p. 112-116.

fût jamais chassée du pays. Šapuh ordonna avec sévérité que l'on mît fin au christianisme. Or, plus il voulut leur faire obstacle, plus ils crûrent et progressèrent ; ils atteignirent le pays des Kushāns et, de là, du côté du Sud, jusqu'à l'Inde.

« Dans le pays de Perse, ils étaient si intrépides et si hardis qu'ils construisaient dans toutes les villes des églises qui surpassaient en éclat les demeures royales ; ils construisaient aussi quelques édifices appelés *martyrium* et les décoraient de la même façon que les églises. Et dans tous les lieux, habités comme inhabités, ils construisaient des monastères. Quoique nul appui ne se manifestât de quelque part que ce fût, ils allaient en croissant et en se multipliant, et ils acquéraient des richesses charnelles...

« Quoiqu'il mît la main sur eux avec rigueur, qu'il les fît arrêter en grand nombre pour leur faire subir des tourments, qu'il les fît même tuer en grand nombre, le roi s'aigrit et se lassa lui-même, ne pouvant les rendre moins nombreux...

« Quand il vit qu'ils se précipitaient vers la mort..., le roi éloigna d'eux l'affliction des tourments. Il ordonna aux mages *(mog)* et aux mōbads *(mogpet)* qu'on ne les persécutât plus du tout ; que chacun s'en tînt avec fermeté et courage à sa propre foi : mages, zandiks[1], juifs, chrétiens et toutes les autres sectes qu'il y avait dans les différentes provinces du pays de Perse. »

Édit d'une grande portée, qui octroyait aux manichéens (zandīks), aux juifs et aux chrétiens la même liberté de croyance qu'aux zoroastriens eux-mêmes, dans toute l'étendue de l'Empire[2]. On a pu croire que l'auteur en était Šāhpuhr II[3]. Il est certain que les allégations d'Élisée touchant une rigoureuse répression contre les chrétiens ferait penser, de prime

1) Sur les zandīks ou manichéens, voir ci-dessous, p. 192.

2) Herzfeld, *op. cit.*, p. 102, pense non sans vraisemblance que dans l'énoncé de l'édit, Élisée s'est inspiré d'une copie du document original. Il est de fait que les trois religions mentionnées par l'auteur arménien : zandīks ou manichéens, juifs, chrétiens, se retrouvent dans l'édit de répression de Vahrām II, cf. ci-dessous, p. 192-193.

3) Notamment H. H. Schaeder, *Iranische Beiträge*, I, 1930, p. 278.

abord, à ce monarque dont l'action en ce sens est notoire. Mais c'est un fait que le second Šāhpuhr ne s'est jamais départi de son zèle persécuteur. Lui attribuer des mesures de tolérance de cette envergure serait donc un non-sens. En revanche, de semblables mesures cadreraient assez bien avec ce que nous savons de Šāhpuhr Ier, de son attitude envers les religions adverses, de sa largeur d'esprit comme de son indépendance vis-à-vis du clergé zoroastrien. C'est avec lui, en dernier ressort, que l'on devra identifier le roi des rois Šāhpuhr, promulgateur de l'édit[1]. Quant à la persécution relatée par Élisée, elle pourrait s'expliquer par une confusion avec Šāhpuhr II[2], si elle n'est pas simplement un rappel, anachronique dans ce contexte, des souffrances endurées à maintes reprises par les chrétiens d'Arménie du fait de l'intolérance des Sassanides. Chez Jean d'Éphèse, la mention d'une insurrection arménienne, suivie d'une guerre de Sept ans, relève de l'anachronisme le plus flagrant, puisqu'il s'agit, en réalité, de faits appartenant au règne de Yazdkart II. Il vaut la peine de noter que chez Élisée comme chez Jean d'Éphèse, c'est à propos de faits spécifiquement arméniens que l'édit est invoqué. Le souvenir en serait-il resté vivace dans la tradition arménienne, alors qu'il n'avait plus cours depuis longtemps ?

Mais cet édit, qui n'était manifestement pas destiné à clore une ère de persécution, il reste à savoir quelles sont les raisons qui l'ont dicté.

Il y a tout lieu de penser que si Šāhpuhr Ier a jugé opportun de prendre une telle initiative, c'est qu'il voyait la paix religieuse sérieusement compromise dans ses États par le zèle intempestif des mages. Ces derniers, dont l'influence allait grandissante, devaient réclamer avec une insistance accrue la mise hors la loi et la poursuite de leurs adversaires, mani-

1) Cf. Herzfeld, *loc. cit.* et *Zoroaster and his World*, Princeton, 1947, p. 776-777. Dans un article incorporé à *La civilisation iranienne*, Paris, 1952, p. 123, H.-Ch. Puech, à son tour, restitue l'édit à Šāhpuhr Ier.

2) La confusion entre les faits et gestes des deux Šāhpuhr s'observe, entre autres, chez Ṭabarī. Cf. Nöldeke, *op. cit.*, p. 64, n. 2.

chéens et chrétiens surtout, auxquels, sans parler de persécution déclarée, ils n'épargnaient peut-être pas certaines vexations, certaines brimades, qui ne tombaient pas sous le coup de la justice royale. La farouche hostilité du hērbad Kartir — que nous allons bientôt retrouver en grand inquisiteur — contre tout ce qui était hérétique ou non iranien en matière de religion, a pu précipiter la décision de Šāhpuhr en faveur des minorités non zoroastriennes. En dépit du silence des textes, on croit entrevoir une sourde lutte entre ce monarque et celui qu'il devait maintenir jusqu'à la fin au modeste rang de hērbad, à l'arrière-plan en quelque sorte. Ainsi la publication de cet édit de tolérance apparaîtra-t-elle comme une réponse de l'autorité royale aux démarches et aux desseins intolérants du clergé zoroastrien qui se voyait désormais réduit à l'inaction devant la montée du christianisme et du manichéisme.

Ne dirait-on pas que, passant outre au fervent attachement de son père Ardašir pour le culte du feu, le second Sassanide a voulu renouer, pour ainsi dire, avec la tradition parthe qui ne répugnait pas à admettre les courants religieux les plus divers et dont lui, contemporain des derniers Arsacides, était resté imprégné ?

Des deux premiers successeurs de Šāhpuhr Ier, ses fils Ohrmizd Ier (272-273 ou 273-274) et Vahrām Ier (273-276 ou 274-277), nous connaissons quels ont été leurs sentiments personnels et leur attitude envers le christianisme. Pour Ohrmizd, il est probable qu'à cet égard, il s'en est tenu à la ligne de conduite tracée par son père. Il a laissé, dans la *Chronique de Séert*[1], le souvenir d'un prince ayant bien gouverné et compatissant pour les faibles, ce qui est vague. On sait, par ailleurs, qu'il accorda audience à Mani et accepta de proroger les lettres de protection que celui-ci avait autrefois obtenues de Šāhpuhr[2]. Ce règne très court (à peine un an)

1) *Patrologie orient.*, IV, p. 228-29.
2) Cf. Puech, *Le manichéisme*, p. 49.

fait date dans l'histoire du zoroastrisme sassanide : Kartir, de simple hērbad, est élevé au rang et à la dignité de mōbad d'Ōhrmizd[1]. Promotion qui, faisant pratiquement de son bénéficiaire le chef de la caste sacerdotale, marquait les fondements d'une Église d'État qui devait s'avérer comme l'une des plus brillantes institutions de la monarchie sassanide.

De Vahrām Ier, la *Chronique de Séert* assure[2] qu'il s'est montré bienveillant envers les chrétiens et soucieux du bien de ses sujets. Visiblement, l'auteur de cette chronique tend à montrer sous un jour favorable les premiers successeurs de Šāhpuhr Ier. Il n'en reste pas moins vrai que vers la fin de son règne, Vahrām se mua en persécuteur : non content de condamner Mani et ses doctrines, il lança contre la secte elle-même une répression sans merci. Mais le véritable responsable de ces dramatiques événements, c'est le mōbad Kartir, qui semble avoir profité de son ascendant sur l'esprit du souverain pour se débarrasser d'un adversaire devenu redoutable : les sources manichéennes nous en apportent un irrécusable témoignage[3]. Les chrétiens, quant à eux, ne paraissent pas avoir été atteints par cette première persécution. C'est que, malgré le terrain considérable qu'il avait gagné à la faveur de la politique tolérante de Šāhpuhr Ier, le christianisme ne représentait encore qu'un bien faible danger en comparaison de la doctrine de Mani, qui comptait des adeptes et des partisans jusqu'au sein de la famille régnante. Du seul point de vue de l'orthodoxie zoroastrienne, le christianisme, religion entièrement étrangère, dans ses origines et son essence, à la foi nationale, devait s'avérer infiniment moins pernicieux que cette monstrueuse hérésie qu'était le manichéisme.

Vahrām II (276 ou 277-293) parachèvera l'œuvre de son père et de son oncle en faveur du clergé zoroastrien. Une tradition enregistrée par les chroniqueurs musulmans veut

1) Inscription de Kartir à la « Kaʿba », ligne 4.
2) *Patrologie orient.*, IV, p. 233.
3) Cf. PUECH, *op. cit.*, p. 50-51. L'auteur observe du reste qu'il y eut contre l'hérésiarque « une coalition des pouvoirs religieux et politiques ».

qu'au début de son règne, Vahrām se soit montré un tyran débauché, dédaigneux des devoirs de sa charge. Étant intervenu à la requête des courtisans, le mōbadān-mōbad, grâce à une manœuvre astucieuse et à d'adroits conseils, aurait remis le jeune prince sur le droit chemin[1]. Il n'est pas impossible que cette anecdote repose sur des faits authentiques et que derrière le mōbadān-mōbad anonyme se profile la figure historique du mōbad d'Ōhrmizd Kartir. Quant aux sources épigraphiques, elles autorisent à conclure que ce dernier personnage a joui du plus grand crédit auprès de Vahrām II, qui lui octroya un pouvoir quasi illimité sur l'Église et la justice, en le créant mōbad-juge de tout l'Empire[2]. Cette prodigieuse promotion du plus ardent défenseur qu'eût alors le zoroastrisme devait se révéler grosse de conséquences pour le destin des religions adverses implantées dans l'Empire.

A en croire une notice d'époque islamique[3], Vahrām se serait dégoûté de sa propre religion à cause de la pratique du mariage consanguin. Ayant fait venir des missionnaires de l'Inde, il se serait converti au christianisme et aurait tenté d'y convertir son peuple. Puis, menacé de déposition, il aurait renoncé à ce dessein et se serait vu contraint de dissimuler sa foi. En ce qui touche la prétendue conversion de Vahrām II, il est évident que cette information relève de la pure fantaisie[4]. Il pourrait n'en être pas tout à fait de même quant à l'aversion qui est prêtée à ce Sassanide à l'égard de certains usages mazdéens. Mais l'on se demandera comment de pareils sentiments seraient venus à un prince dont le zoroastrisme paraît si peu suspect par ailleurs[5]. Un passage

1) Voir surtout Al-Maqdisī, *Le livre de la création et de l'histoire*, trad. C. Huart Paris, 1903, t. III, p. 158 sq. Cf. M. Sprengling, *Third Century Iran*, p. 40-41.

2) Inscription de Kartis à la « Kaʿba », ligne 8.

3) Nihāyat al-Irab, voir Browne, *Journal of Royal Asiatic Soc.*, 1900, p. 221.

4) C'est au même cycle de légendes pieuses, élaborées, semble-t-il dans les milieux chrétiens, que se rattache la tradition, reflétée par Dīnavarī (éd. Guigass, p. 85) et la *Nihāyat* (Browne, *loc. cit.*, p. 219), d'après laquelle Ardašir et son fils Šāhpuhr, dûment endoctrinés par l'apôtre Grégoire, se seraient convertis au christianisme.

5) Voir l'inscription de Kartir à la « Kaʿba de Zoroastre ».

de la *Chronique de Séert* semble être propre à nous éclairer sur ce point[1] :

« Au début de son règne, il (Vahrām) vint en Susiane. Il examina la religion chrétienne comme l'avait fait son grand-père Šābūr ; il en possédait quelques éléments, car, selon Milès Ar-Razi, il avait été élevé à Karx Guddān et il y avait appris un peu de syriaque. Il fit venir quelques pères, les interrogea, et ils lui expliquèrent leurs doctrines. Il leur dit alors : « Je vois que vous regardez comme grand cet être « unique que vous reconnaissez et que vous exaltez, mais vous « vous trompez en défendant d'adorer les dieux. »

Touchant l'éducation et la formation intellectuelle de Vahrām II, ce texte nous livre de très précieux renseignements, dont l'auteur nestorien donne pour garant Milès de Raï, évêque de Suse, l'une des victimes de la persécution de Šāhpuhr II[2]. Malheureusement Karx Guddān ne se laisse pas localiser avec précision. Tout au plus savons-nous que cette ville comptait parmi les plus importantes du diocèse de Bēt-Garmaï du point de vue nestorien et qu'elle était située sur la rive droite du Diyala[3]. Nous ignorons son nom iranien, mais il n'est pas impossible qu'elle ait été au nombre des cités fondées par Šāhpuhr Ier à l'intention des déportés romains. Reste à expliquer comment le jeune Vahrām, futur prince héritier, a pu être élevé dans une ville vraisemblablement peuplée en grande partie de chrétiens. Pour son père, le futur Vahrām Ier, c'est un fait qu'au moment où fut rédigée l'inscription trilingue, c'est-à-dire peu après 260, il avait le gouvernement du pays des Gèles sur la Caspienne avec le titre de « roi des Gèles » *(Gīlānšāh)*, charge qu'il aura conservée jusqu'à son accession au trône en 273 ou 274. Cela nous mène loin de Karx Guddān. Jusqu'à plus ample informé, on ne voit guère comment ce prince aurait pu faire sa résidence de

1) *Patrologie orient.*, IV, p. 237.

2) Le Catalogue d'EBEDJESUS, chap. 50 (Simon ASSEMANI, *Bibl. orient.*, III (1), p. 34), attribue à ce personnage des épîtres et des traités.

3) Cf. G. HOFFMANN, *Auszüge aus syr. Akten pers. Märtyer*, p. 275-276.

cette localité du Bēt-Garmaï où le chroniqueur affirme que son fils fut élevé. Au vrai, il y a bien des chances pour que ce soit Šāhpuhr Ier lui-même qui ait, de sa propre initiative, organisé l'éducation de ses petits-enfants. Alors, ne devrait-on pas voir dans le choix de Karx Guddān une manifestation de l'esprit libéral et éclairé de ce monarque, qui aurait voulu que le jeune Vahrām fût initié aux sciences de l'Occident, dont on peut supposer qu'elles avaient d'éminents représentants dans cette région. Il n'est pas impossible, de surcroît, que des influences féminines se soient exercées, officieusement, en faveur de l'éducation de Vahrām en milieu chrétien, et l'on regrettera de tout ignorer de l'ascendance maternelle du prince. Quoi qu'il en soit, il est admissible *a priori* que le précoce — et sans doute étroit — contact que ce dernier eut avec les chrétiens pendant son séjour en Bēt-Garmaï l'ait éloigné de certains usages préconisés par le mazdéisme, sans qu'il en soit venu à rejeter les dogmes de cette religion.

Il résulte aussi du rapport de l'auteur nestorien qu'au début de son règne, Vahrām voulut approfondir l'enseignement du Christ, dont il avait déjà des notions, et que pour ce faire il s'informa auprès de personnages qualifiés qui sont désignés par le nom de « pères ». Démarche à laquelle le prédisposait tant l'exemple de Šāhpuhr, son illustre aïeul, que sa propre formation. Conviendrait-il d'y ajouter l'influence de la chrétienne Qandirā (?) que le même chroniqueur lui donne plus loin pour épouse[1] ?

Mais Vahrām ne semble pas avoir persévéré dans ses sentiments prochrétiens. C'est encore la *Chronique de Séert* qui nous en expose les motifs[2] : « Constatant que les manichéens se disaient chrétiens, s'habillaient comme eux et méprisaient le mariage et la procréation des enfants comme le métropolite et les évêques, il crut, à cause de la fausseté de

1) Cf. ci-dessous, p. 191.
2) *Patrologie orient.*, IV, p. 237-38. — Dans ce passage, nous avons mis à profit les conseils de M. G. TROUPEAU pour rectifier quelque peu la traduction de Mgr SCHER. Nous tenons à l'en remercier ici.

ses intentions, que les deux religions étaient identiques. Il ordonna donc de tuer les manichéens et de détruire leurs églises. Les mages persécutèrent alors chrétiens (et manichéens) sans distinction. Il fit tuer Qandirā (?), sa femme, qui était d'origine romaine, parce qu'elle croyait à la religion chrétienne ; il fit tuer aussi le bienheureux Qarībā, fils d'Hananie. Les mages opprimèrent alors les chrétiens et Papā endura de grands maux et de grands tourments. Les chrétiens se plaignirent auprès du roi Vahrām de ce qui leur arrivait. Il (Vahrām) désira savoir alors quelle différence il y avait entre eux et les manichéens. Il leur demanda pour quelle cause le métropolite et les évêques se privaient du mariage et de la procréation des enfants dans le monde ; si c'est bon et permis, pourquoi les chefs s'en privent-ils et l'ont en dégoût ? Les chrétiens répondirent que les manichéens croient en deux dieux anciens ; qu'ils croient aussi que la terre est animée et possède une âme ; que les âmes se transportent d'un corps à l'autre et que le mariage est mauvais. Les chrétiens croient en un seul dieu, créateur de tout, éternel. Ils enseignent que le mariage est bon, et ils l'ordonnent dans leurs livres. Mais leurs chefs s'en privent, afin que le mariage ne les empêche pas de faire ce pour quoi ils ont été établis, à savoir : la direction de leurs ouailles, la prière et l'intercession pour le monde et ses habitants, pour le roi et le royaume. Les manichéens s'habillent comme les chrétiens pour se cacher. Le roi alors agréa leur réponse et ordonna de ne plus les persécuter. »

Il est intéressant de constater que le changement d'opinion de Vahrām II est mis par le chroniqueur sur le compte des manichéens. Que ces derniers pourchassés dans tout l'Empire, et encourant peut-être la peine capitale, aient cherché à donner le change en adoptant le costume des chrétiens et en se faisant passer pour tels, ce n'est pas invraisemblable, bien que le fait ne puisse pas être vérifié. On y verra un indice que les chrétiens continuaient alors de jouir de la situation favorable que leur avait faite Šāhpuhr Ier. Toutefois, on a

quelque peine à croire qu'un souverain, que l'auteur vient de nous montrer comme assez bien informé en matière de christianisme, se soit laissé tromper par de fallacieuses ressemblances au point de confondre les deux religions dans une même proscription. Tout prévenu qu'il ait été contre le célibat, Vahrām ne pouvait assurément pas ignorer que les chrétiens n'accordaient nullement à cet état la valeur fondamentale, absolue, qu'il avait pour les manichéens, qui tenaient sa pratique comme nécessaire au triomphe sur la matière et le péché.

En fait, s'il y a eu un revirement dans l'attitude officielle à l'égard de la communauté chrétienne, il est imputable bien moins à un éventuel changement dans les idées du monarque qu'à l'action de la caste sacerdotale. Il apparaît que, grâce au crédit qu'il avait sur Vahrām, Kartir avait pu obtenir de celui-ci que la répression, d'abord limitée aux seuls manichéens, fût étendue à l'ensemble des religions rivales de la foi nationale dans l'Empire. Cette première vaste offensive de l'Église zoroastrienne à ses débuts contre l'ensemble de ses adversaires, c'est Kartir lui-même qui nous la rappelle en termes incisifs, dans son inscription de la « Kaʿba de Zoroastre »[1] : « ... les doctrines d'Ahrimān et des démons furent bannies de l'Empire et furent détruites (?), et juifs, shamans, brahmanes, nazaréens (*n'čl'y)*, chrétiens *(krystyd'n)*, maktaks (?), zandīks furent abattus dans l'Empire... ». C'est évidemment à un édit de persécution qu'il est fait allusion ici, édit qui dut abolir ce que Vahrām Ier avait laissé subsister des mesures de tolérance religieuse prises par son père.

Dans le mémorial de Kartir comme dans l'édit de Šāhpuhr, tel qu'il se trouve énoncé chez Élisée Vardapet[2], c'est par le nom de *zandīk* que sont désignés les adeptes du manichéisme, dont le caractère foncièrement hérétique est ainsi souligné[3].

1) Lignes 8-9.
2) Cf. ci-dessus, p. 183-184.
3) *Zandīk* désigne dans son acception propre celui qui, en matière de *zand* ou commentaire, s'écarte de la saine tradition, autrement dit l'hérétique. Sur ce terme, qui sera adopté par les musulmans, voir art. *zandīk* de L. MASSIGNON,

Mais l'on s'étonnera qu'un document officiel, à moins que ce soit l'auteur de l'inscription lui-même, ait placé en serre-file une secte qui, quelques pertes qu'elle eût subies depuis la mort de son fondateur, n'en devait pas moins rester la plus redoutable de toutes. Et pourquoi les juifs en premier lieu ? Les raisons qui ont pu leur valoir cette priorité dans la proscription nous échappent tout à fait. Sans doute étaient-ils nombreux et avaient-ils une solide position dans toute la Mésopotamie où, sous la conduite du *Rēš Gālūtā* (« exiliarque ») ils jouissaient d'une certaine autonomie administrative[1], mais ils ne faisaient guère de prosélytisme. Est-ce dans ces foyers du judaïsme qu'étaient à cette époque les écoles rabbiniques babyloniennes que le clergé zoroastrien aurait flairé une menace si grande ? Il est permis d'en douter. A l'autre extrémité de l'Empire, shamans ou moines bouddhistes et brahmanes, les uns et les autres zélés propagandistes de leurs fois respectives, risquaient de mettre obstacle à la diffusion du zoroastrisme dans les provinces orientales. Leur influence semble, cependant, avoir été localisée et toute relative ; ce que l'on pouvait craindre de leur part n'était en rien comparable au danger manichéen ou chrétien[2]. Il n'est pas facile de se prononcer sur l'identité des maktaks (?). Qu'il s'agit d'une secte indienne, les *mukta* (« délivrés »), selon la supposition que l'on a faite[3], est loin d'être prouvé. N'aurions-nous pas là, plutôt, le nom des tenants d'une

dans l'*Encyclopédie de l'islam*, IV, p. 2298 ; H. M. SCHAEDER, *Iranische Beiträge*, I, p. 274 sq., ; enfin P.-J. de MENASCE, *Une Encyclopédie mazdéenne. Le Dēnkart*, Paris, 1958, p. 67.

1) Cf. De MENASCE, *Škand-Gumānīk Vičār*, Fribourg, 1945, p. 176 sq. ; PUECH, *loc. cit.*, *op. cit.*, p. 125.

2) Cf. PUECH, *loc. cit.*, *op. cit.*, p. 124, qui considère comme vraisemblable la pénétration des doctrines indiennes jusque dans l'Ouest de l'Empire. « Il n'est pas exclu, écrit-il, que des influences bouddhiques, brahmaniques ou autres se soient aussi exercées dans les parties orientales de l'Empire iranien. Des missionnaires ont fort bien pu venir, soit de l'Est, soit par les ports du golfe Persique, répandre leurs doctrines dans le Sud de la Babylonie, où, à l'époque qui nous intéresse, le prophète Mānī a dû en être informé. »

3) De MENASCE, *op. cit.*, p. 244 ; cf. PUECH, *Le manichéisme*, p. 42. — Si les maktaks étaient vraiment une secte indienne, ils devraient être mentionnés en compagnie des shamans et des brahmes, qui, notons-le, se suivent dans l'énumération.

gnose baptiste, analogue à celle dont fut membre le père de Mani et qui semble avoir exercé une influence notable sur la formation religieuse de l'hérésiarque[1] ?

Pour notre propos, le principal intérêt de la liste des religions proscrites par Vahrām II réside dans la mention conjointe des « nazaréens » et des « chrétiens ». Les premiers feraient penser, de prime abord, aux judéo-chrétiens, c'est-à-dire les chrétiens d'origine juive restés fidèles aux prescriptions de la loi mosaïque, auxquels le nom de nazaréens a été appliqué dès l'âge apostolique[2]. Bien qu'assez peu nombreux, ils devaient former des groupements actifs et zélés à l'ombre des juiveries de Babylonie. Mani les comptait au nombre de ses adversaires[3]. Nous ne savons pas au juste quel a été leur apport dans l'évangélisation de la Perse ; mais il est hors de doute qu'il n'a pas eu la portée que lui a supposée, non sans parti pris, le P. Ortiz de Urbina[4]. Quant aux *krīstīyān* (syriaque *krīstyānā*), il ne restera plus, dans ces conditions, qu'à les identifier avec les chrétiens qu'il serait commode, quoique arbitraire, de qualifier d'orthodoxes, tels les déportés romains et les zoroastriens convertis, en somme la grande masse des disciples du Christ dans l'Empire iranien d'alors[5]. A la réflexion, les choses se révèlent beaucoup moins simples

1) Sur cette secte, qui a reçu des noms différents selon les sources et sur ses rapports avec le mandéisme, cf. Puech, *op. cit.*, p. 39 sq.

2) Sur ce nom, voir l'article de H. H. Schaeder dans le *Theol. Wöterbuch z. N. T.*, IV (1941), p. 879 sq. La démonstration de l'auteur est convaincante : il n'y a pas de raisons linguistiques valables pour séparer Ναζαραῖος de Ναζαρέθ. Ναζαρηνός et Ναζαραῖος sont des formes grécisées de l'araméen *nāṣrāyā*, lequel dérive de *nāṣraṭ*, nom de la ville de Nazareth. Cf. de Menasce, *op. cit.*, p. 206.

3) Cf. de Menasce, *ibid.*, p. 207 et p. 250.

4) Die Gottheit Christi bei Afrahat, dans *Orientalia christiana*, XXX (1933), p. 32 sq. ; cf. *Orientalia christiana periodica*, III (1937), p. 458. A son avis, les influences rabbiniques décelables chez le Perse Afrahat (ive siècle), ne peuvent s'expliquer que par l'intermédiaire judéo-chrétien. D'où il résulte que l'implantation et l'organisation du christianisme en Perse sont largement antérieures à l'arrivée des déportés antiochiens, dont l'œuvre est ainsi rejetée à l'arrière-plan. Le P. P. Peeters, dans les *Anal. Boll.*, L, p. 145, et LVI, p. 128, a formulé de vives critiques contre cette thèse, soulignant notamment que les influences judaïques que reflète Afrahat peuvent aussi bien avoir leur source dans les idées de Paul de Samosate, apportées en Perse par Démétrianus et ses compagnons.

5) Rappelons pour mémoire que selon les *Actes des Apôtres* (XI, 26), les convertis issus de la gentilité furent désignés pour la première fois par le nom de chrétiens (Χριστιανοί) à Antioche vers 40 de notre ère.

et l'on se heurte à un problème. Il est constant, en effet, que dans le monde mésopotamien et syrien le terme *nāṣrāyē* « nazaréens » est le nom habituel des chrétiens. Sur l'autorité d'un passage des Actes des martyrs, on a pu même affirmer[1] que les Perses, eux aussi, usaient de cette désignation. Aussi comprendra-t-on qu'un critique averti[2] ait été amené, en définitive, à admettre que les nazaréens de l'inscription de Kartir pourraient bien être les chrétiens « selon l'acception ordinaire du syriaque *naṣrāyē* ». Dans cette perspective, les *krīstīyān* devront être envisagés comme des sectaires. Il s'agirait, de l'avis du même auteur[3], des marcionites, qui, chassés d'Occident par les persécutions, trouvaient refuge en Orient où ils répandaient leurs doctrines avec succès[4]. Il en voudrait trouver la preuve dans deux textes syriaques[5] qui font allusion au fait que les tenants de cette secte se qualifiaient eux-mêmes, mensongèrement, de *krīstyānā*. Hypothèse séduisante sans doute. Mais où est la certitude que l'Église marcionite a jamais obtenu, dans l'Empire sassanide, une audience telle qu'elle pût tomber sous le coup des foudres officielles ? Tout compte fait, l'identité des « nazaréens » et des « chrétiens » de l'inscription de Kartir reste, jusqu'à nouvel avis, des plus problématiques. Qu'il nous suffise de constater que du temps de Vahrām II, les autorités perses, et tout particulièrement les docteurs zoroastriens, savaient distinguer entre chrétiens d'obédience différente.

Au dire du chroniqueur nestorien, il y eut du sang répandu.

1) M. Kmosko dans *Patrologie syriaque*, I (1), Paris, 1907, p. 663 : « ... Nomen ipsum antiquissimum cristianorum in Mespotamia degentium Nazarae ist. Hoc ess appellabant Persae, ut Acta Martyrium testantur. Immo auctor Actorum Saporis episcopi Bet-Nikator scribit : *Anno trigesimo imperii Saporis regis Persidis, accesserunt viri magi calumniantes Nazareos.* » — Notons que dans les livres pehlevis, c'est par le terme *tarsāk*, littéralement « craignant (Dieu) », que sont désignés les chrétiens.

2) De Menasce, *op. cit.*, p. 207.

3) *Ibid.*

4) Sur la diffusion du marcionisme en Orient, cf. A. v. Harnack, *Marcion. Das Evangelium v. fremdem Gott*, Leipzig, 1921, p. 190.

5) *La Vie de Mār Abā*, chez Bedjan, *Vie de Mār Iabalaha et de trois autres patriarches*, Leipzig, 1897, p. 213, et la passion de Siméon Barṣabba'ē chez O. Braun, *Ausgewählte Akten pers. Märtyrer*, München, 1915, p. 190.

La plus insigne victime de la répression semble avoir été Qarībā bar Hananiā, chrétien d'origine araméenne, dont nulle autre source n'a retenu le nom. A ce personnage, qui fut peut-être le premier martyr du christianisme sous les Sassanides, il n'aura manqué qu'un hagiographe pour qu'il connaisse, auprès de la postérité, un renom égal à celui des martyrs des siècles suivants. Vahrām aurait fait périr aussi sa propre femme, Qandīrā (?)[1]. Pas plus que Qarībā, celle-ci n'est attestée en dehors de la *Chronique de Séert*. Issue, vraisemblablement, d'une famille de déportés, sa position a dû être celle d'une concubine royale ou d'une épouse inférieure. Sont-ce les mages, qui, craignant l'influence qu'elle pouvait exercer en faveur de ses coreligionnaires, auraient arraché sa condamnation au roi ? Ou bien s'agirait-il, en fait, d'un drame de palais, dans lequel la religion de la victime n'aurait été qu'un prétexte ?

L'évêque — le titre de patriarche étant dû à un anachronisme — Pāpā bar ʿAggai n'aurait pas été épargné lui non plus par l'intolérance de Vahrām. En ce qui le concerne, Mšihazekā se fait l'interprète d'une tradition tout à fait différente[2] : c'est à l'issue de la persécution que, sur les instances des chrétiens de Ctésiphon, désireux d'un pasteur, Pāpā aurait été élu et par Ḥarbat-Gelāl, évêque de Suse. Néanmoins, il paraît difficile, jusqu'à plus ample informé, de mettre en doute le témoignage de la *Chronique de Séert*, sur ce point précis dans un passage où elle nous dispense des renseignements d'une indiscutable authenticité. Nous aimerions savoir sous quelles formes Pāpā a pu être atteint par la répression. A-t-il été emprisonné, traduit devant un tribunal d'inquisition ? A-t-il été l'objet de certains sévices ? La notice, dans sa brièveté, laisse le champ libre à toutes les suppositions. Il est naturel que, chef et défenseur de l'Église nationale, Kartir ait cherché à abattre le prélat chrétien qui

1) La graphie arabe est susceptible de bien d'autres lectures. C'est pour la commodité de l'exposé que nous avons conservé celle de l'éditeur.

2) *Chronique d'Arbèle*, éd. MINGANA, 41-42 ; trad. SACHAU, p. 69.

occupait le siège épiscopal de la prestigieuse capitale de l'Empire, quelque délaissée que celle-ci fût alors ? Comment l'évêque de Séleucie-Ctésiphon aura-t-il fait pour parer aux coups de son puissant antagoniste, le mōbad-juge de tout l'Empire ? Ce qui est certain, c'est qu'il a réussi à surmonter l'épreuve, puisque nous le retrouverons, dans le premier quart du siècle suivant, en pleine possession de son autorité épiscopale et aspirant au patriarcat[1].

De son côté, la *Chronique d'Arbèle* a gardé quelques traces de la persécution déclenchée par Vahrām II dans le récit qu'elle consacre à l'apostolat de Šabtā, évêque de Bēt-Zabdai[2]. Au cours d'un séjour à Ctésiphon, celui-ci, prêchant dans la foule, se laisse emporter par son zèle et se permet de mettre la victoire du Christ au-dessus de la victoire du roi des rois. Sur quoi il est dénoncé par les païens à un grand seigneur. A cette nouvelle, les chrétiens de Ctésiphon sont pris de peur ; tandis que d'aucuns se cachent dans leurs maisons, d'autres s'enfuient au désert. Šabtā, quant à lui, restera caché pendant deux ans. Cependant, un haut dignitaire de la cour, du nom de Radagan, gagné par leurs présents — peut-être était-il chrétien lui-même — réussira bientôt « à remettre les choses en place et à apaiser cette grande colère (du roi) ». C'est évidemment par ignorance des véritables motifs de la persécution et des circonstances où elle a été déclenchée que Mšihazekā attribue un effet déterminant aux propos quelque peu subversifs qu'il met dans la bouche de Šabtā.

Dans la *Chronique de Séert*, les faits, nous l'avons vu, sont présentés différemment. Ce sont les chrétiens en personne — ou plus exactement leurs représentants — qui vont se plaindre au roi des vexations qu'ils subissent de la part des mages. A la requête de Vahrām, ils s'emploient à démontrer qu'ils se différencient radicalement des manichéens, considérés alors

1) Sur la carrière et l'œuvre de Pāpā, voir G. Westphal, *Unersuchungen*, p. 60 sq. ; J. Labourt, *Le christianisme*, p. 20-30 ; Wigram, *An Introduction to the Assyrian Church*, Londres, 1910, p. 40-45 ; E. Tisserant, art. Nestorienne (L'Église), dans le *Dict. de théologie cathol.*, XI (1), 1931, p. 1931.

2) Édit. Mingana, 39-41 ; trad. Sachau, p. 67-69.

comme les pires ennemis de l'Église zoroastrienne et de la royauté sassanide ; et, non sans habileté, ils rappellent que le roi et le royaume sont parmi les bénéficiaires de leurs prières.

Quelques divergences qu'elles accusent dans les détails, il est remarquable que les deux sources nestoriennes, chacune de leur côté, aient conservé le souvenir d'un apaisement assez rapide du courroux royal à l'égard des chrétiens. Tout porte à croire que, dans cette affaire, des personnages influents, zoroastriens secrètement convertis ou sympathisants du christianisme, se sont entremis auprès de Vahrām. L'autorité du souverain semble l'avoir emporté, en fin de compte, sur l'hostilité des mages. Il se peut au demeurant que Kartir, qui n'était pas dénué de sens politique, ait cédé sans grand-peine sur ce terrain pour concentrer ses efforts sur un péril plus réel : les manichéens.

En définitive, s'il est loisible de parler d'une persécution véritable, il ne conviendrait pas d'en exagérer la portée. Sans doute y eut-il des martyrs et s'attaqua-t-on aux églises[1]. Il n'en apparaît pas moins que l'alerte fut de courte durée et sans conséquences graves pour l'avenir de la chrétienté perse. Celle-ci, quasi inentamée, était en mesure de poursuivre son essor. Aussi cette première épreuve n'a-t-elle laissé qu'un souvenir ténu obscurci dans la tradition hagiographique et restait-elle ignorée des modernes avant la publication des chroniques nestoriennes d'Arbèle et de Séert (de cette dernière surtout), sur lesquelles l'inscription de Kartir est venue, plus récemment, projeter une lumière nouvelle.

Sur le seul témoignage de cette inscription, on pourrait être tenté d'envisager les mesures de répression prises par Vahrām II, comme prolongeant et développant sans transition la persécution que lança Vahrām I[er] dans les derniers mois de son règne. Mais une confrontation attentive des données chrétiennes, d'une part, et des données manichéennes,

1) Cf., ci-dessus, p. 191.

d'autre part, nous fera opter pour une date plus tardive.

Un premier point : pour sa part, la *Chronique de Séert* nous oblige à admettre que les chrétiens ne furent pas inquiétés dès les débuts du règne de Vahrām II. Du côté manichéen, les faits sont plus circonstanciés, plus aisément datables. On sait qu'après un répit de plusieurs années, une nouvelle persécution, qui ne semble pas l'avoir cédé en intensité à la première, s'abattit sur la secte. C'est alors que sur les instances des mages que les sources manichéennes nous montrent présentant des libelles accusateurs à Vahrām, Sisinmios (Šīšīn), le premier successeur de Mani à la tête de la communauté fut « crucifié » (en réalité, transpercé par le glaive) par ordre royal[1]. Événement qui a dû se produire dans la dixième année de Vahrām II[2], c'est-à-dire en 286 ou 287.

Il y a un synchronisme évident entre cette seconde persécution contre les manichéens et la première persécution contre les chrétiens telle que nous la laissent entrevoir les sources nestoriennes. L'édit en vertu duquel elles ont dû être, simultanément, déclenchées, c'est, sans aucun doute, celui-là même que célèbre le mōbad Kartir. Il y a lieu de penser que sa promulgation est de très peu antérieure au martyre de Sisinmios qui en aura été l'un des premiers effets. Ces mesures prévaudront, pour l'essentiel, jusqu'en 291 environ, époque où les exigences de sa politique extérieure semblent avoir contraint Vahrām II à restaurer la paix religieuse dans son royaume, notamment par l'arrêt de la répression qui frappait les manichéens[3]. Il est probable d'ailleurs qu'à cette date, les chrétiens, plus favorisés, avaient déjà retrouvé leur tranquillité, sinon leur liberté d'action.

Pour Vahrām III, fils et très éphémère successeur de

1) Voir Homélie III (en copte), chez H. J. Polotsky, *Manichäische Homelien*, Stuttgart, 1934, p. 81-82.

2) Cf. C. Schmidt et H. J. Polotsky, Ein Mani-Fund in Aegypten, dans les *Sitzungsb. preuss. Akad. Wiss.*, 1933, p. 25-26.

3) L'Homélie III (Polotsky, *op. cit.*, p. 84-85) attribue un rôle déterminant, en cette circonstance, à l'ἀρχηγός Innaïos qui aurait opéré une cure merveilleuse sur la personne du roi Vahrām.

Vahrām II, la *Chronique de Séert* parle[1] de la bienveillance qu'il aurait montrée envers les chrétiens et de l'ordre qu'il aurait donné de relever les églises détruites par son père. C'est, assurément, prêter beaucoup à un roi qui n'a guère régné que quatre mois et qui n'aura eu d'autre volonté que celle des mages. Si, considérée dans son contexte historique, l'information paraît peu suspecte, il sera logique d'admettre qu'elle concerne le successeur de Vahrām III, Narseh (293-303). Ce dernier, grâce à son prestige personnel auquel n'était das étrangère sa qualité de fils du grand Šāhpuhr, saura gagner l'appui de la noblesse pour déposer son petit-neveu qu'il méprisait. A ce changement de règne, le principal perdant semble avoir été le clergé zoroastrien dont Narseh, désireux de faire triompher ses propres vues sur le plan religieux, n'a pu manquer de contenir l'action. Déchu en quelque sorte de sa toute-puissance, voire de ses hautes fonctions, le mōbad Kartir ne pourra plus désormais donner le branle à de nouvelles persécutions.

Sans doute Narseh affichera-t-il une particulière dévotion à la déesse Anāhitā sous l'égide de laquelle — l'inscription de Paikuli et un relief d'investiture à Naqš-i Rustam[2] en témoignent — il placera son avènement. Mais ce culte vénérable ne s'inscrivait-il pas dans une tradition monarchique et familiale qu'il était habile de remettre en honneur ? Au rapport de l'historien arabe Ṯaʿālibī[3], Narseh n'avait pas accoutumé de fréquenter les temples et lorsqu'on lui en faisait la remarque, il se bornait à répondre : « Je suis trop absorbé par le culte que je rends à Dieu pour rendre un culte au Feu. » Notice qui, toute curieuse qu'elle puisse paraître, est difficile à révoquer en doute. Nous autorise-t-elle à envisager ce fils de Šāhpuhr Ier comme un prince théiste et philosophe, ayant répudié les pratiques extérieures du zoroastrisme ? Ce serait

1) *Patrologie orient.*, IV, p. 254.

2) Relief représentant Narseh recevant la couronne des mains de cette divinité. Voir Van den Berghe, *op. cit.*, pl. 30 *b* et *c*.

3) *Histoire des rois de Perse*, édit. et trad. H. Zotenberg, Paris, 1900, p. 509-510.

peut-être aller un peu loin. Du moins les dires du chroniqueur musulman ne sont-ils pas en contradiction avec ce que nous croyons savoir par ailleurs de l'attitude de Narseh envers les religions adverses. Il ressort d'un écrit manichéen copte[1] qu'appuyé par le « roi » arabe Amrô (ʿAmr Ibn ʿAdi, prince de Ḥira), le successeur de Sisinmios, Innaios réussit, au cours d'une entrevue, à obtenir du monarque qu'il fût mis fin à la persécution. Si l'on prend ce récit au pied de la lettre, on devra refuser créance au texte, également d'origine manichéenne[2], qui met la restauration de la paix religieuse au compte de Vahrām II. Ne convient-il pas plutôt de tirer de ces divergences la conclusion que les mesures prises tardivement par ce dernier monarque n'avaient pas encore porté leurs fruits en ce qui concerne les manichéens ? Il apparaît en tout cas que Narseh saura, lui, assurer à cette secte une tranquillité effective et durable. Attitude qui lui vaudra le ralliement politique des communautés manichéennes, nombreuses et influentes à l'extérieur, où il pourra recruter des agents contre l'Empire romain[3].

Si, à l'égard des chrétiens, le comportement de ce prince est moins connu, tout donne à penser qu'il a été empreint du même esprit conciliant. La *Chronique de Séert* note[4] que, de son temps, les chrétiens ne souffrirent pas. En outre, si on lui restitue, comme de raison, les sentiments et les actes mis sous le nom de Vahrām III dans la même source, il faudra admettre que, non content de laisser vivre les chrétiens en paix, Narseh leur a témoigné une bienveillance agissante en réparant le préjudice que leur avait causé Vahrām II par la démolition de leurs églises.

Se dérobant à l'influence de la caste sacerdotale, ce Sassanide dont il n'est pas exclu qu'il ait été un zoroastrien convaincu sinon pratiquant, semble avoir cherché, en rompant

1) Voir Schmidt-Polotsky, *loc. cit.*, p. 29.
2) Cf. ci-dessus, p. 199 n. 1.
3) Cf. W. Seston, Le roi sassanide Narsès, dans les *Mélanges Dussaud*, I, p. 229.
4) *Patrologie orient.*, IV, p. 224-225.

résolument avec les initiatives intolérantes de ses deux prédécesseurs, renouer avec la politique religieuse qui avait été celle de Šāhpuhr Ier, son père et son modèle.

Bien qu'il appartienne tout entier au IVe siècle, le règne sans éclat d'Ōhrmizd II (303-306) ne peut être dissocié de celui de son père Narseh. D'après une source manichéenne[1], il aurait été marqué par une reprise de la persécution contre les manichéens, conséquence d'un retour en faveur du clergé zoroastrien. Du côté nestorien, à l'inverse, nous apprenons de la *Chronique de Séert*[2] qu' « il n'écouta pas les mages » et qu'il ne fit pas souffrir les chrétiens. Que penser de ces témoignages discordants ? Ōhrmizd II s'est-il laissé ou non dominer par les prêtres zoroastriens ? Persécuteur des manichéens, a-t-il eu des ménagements pour les chrétiens ? Autant de points qui restent à éclaircir. Ce qui est indéniable, c'est que vers ce temps, l'Église chrétienne de Perse s'est révélée assez forte pour subir sans grand dommage la crise interne provoquée par les prétentions de Pāpā bar ʿAggai à la suprématie de son siège épiscopal de Séleucie-Ctésiphon.

Une longue période de paix, à peine interrompue par l'édit de Vahrām II, aura valu au christianisme, dans l'Empire iranien, cette ample diffusion qui explique qu'une fois le manichéisme réduit à l'impuissance, il ait fini par apparaître comme le plus redoutable antagoniste à la royauté sassanide aussi bien qu'à l'Église zoroastrienne d'État. A la tolérance bénéfique de Šāhpuhr Ier répondra, à moins d'un siècle de distance, l'intolérance de Šāhpuhr II, qui aura de si funestes conséquences pour la chrétienté perse.

M.-L. Chaumont.

1) Voir Schmidt-Polotsky, *loc. cit.*, p. 29. Il s'agit du même écrit copte que celui précédemment cité à propos de Narseh.
2) *Patrologie orient.*, *loc. cit.*, p. 225.

L'ORDRE DES PRÉSÉANCES À LA COUR DES ARSACIDES D'ARMÉNIE [1]

PAR

MARIE-LOUISE CHAUMONT

A la cour des rois d'Arménie d'extraction arsacide, les grands et les hauts dignitaires appelés à siéger en présence du souverain, en particulier au moment des repas, étaient rangés selon un ordre strictement fixé et consigné dans un document écrit, le *gahnamak* (littéralement « lettre des rangs ») [2]. Usage ostensiblement emprunté au cérémonial des grands rois arsacides d'Iran et que nous retrouvons, en ses principes essentiels, à la cour des premiers Sassanides, héritiers directs des Parthes [3]. Les sièges ainsi répartis étaient constitués par des coussins (*barjk'*) et c'est le degré d'élévation de ces coussins les uns par rapport aux autres et par rapport au coussin royal, le plus élevé de tous, qui signalait aux regards l'ordre des préséances.

Depuis Tiridate III (fin IIIe-début IVe siècle ap. J.-C.) jusqu'à Artašēs IV (423-428), ce classement semble avoir été remanié à plusieurs reprises en raison de l'attitude instable des grands feudataires à l'égard du pouvoir royal et des vicissitudes monarchiques. Les listes de dignités que nous ont transmises les sources arméniennes ne sont peut-être pas toujours, considérées séparément, d'une exactitude rigoureuse du point de vue chronologique. Il n'est pas douteux néanmoins qu'elles ne reflètent, en gros, les rapports variables de la féodalité arménienne avec la royauté nationale avant l'abolition de celle-ci en 428.

Les premières d'entre ces listes qui s'offrent à notre examen se trouvent

chez Agathange [4]. Prenons d'abord l'énumération des grands et des dignitaires chargés par le roi Tiridate III d'escorter saint Grégoire à Césarée où il devait être consacré catholicos (probablement début du IVe siècle) [5].

Le 1er, le prince [6] d'Angeltun (Ingilène);
Le 2e, le prince d'Aljnik (Arzanène), qui était grand vitaxe (*bdeašx mec*) [7];
Le 3e, le prince de la principauté de la charge de *mardpet* [8];
Le 4e, le prince *t'agadir* de la principauté de la charge d'*aspet* [9];
Le 5e, le prince *sparapet*, général du pays d'Aménie [10];
Le 6e, le prince du pays de Kortuk' (Gordyène);
Le 7e, le prince du pays de Cowp'k' [11];
Le 8e, le prince du pays de Gugark' (Gogarène), qui est appelé l'autre vitaxe (*miws bdeašx*);
Le 9e, le prince du pays de Rštunik';
Le 10e, le prince du pays de Mokk' (Moxoène);
Le 11e, le prince du pays de Siwnik' (Siounie);
Le 12e, le prince du pays de Cawdek' (Zabdicène);
Le 13e, le prince du pays d'Uti (Otène);
Le 14e, le prince gouverneur (*šahap*) du pays de Zarevand et de Hēr;
Le 15e, le prince de la maison de Małxaz [12];
Le 16e, le prince des Arcrunik' [13].

La deuxième liste de dignités transmise par Agathange est constituée par la suite du roi Tiridate III lui-même dans son voyage à la cour de l'empereur Constantin [14]. Après le « grand archevêque » (*mec ark'episcopos*) Grégoire son fils Restakēs et l'évêque Albianos viennent « les quatre qui avaient la première place en son palais et sont appelés *bdeašxk'* » [15]:

Le 1er, le gardien de frontière [16] du côté de Nor-Širakan (Adiabène);
Le 2e, le gardien de frontière du côté de l'Asorestan (Syrie);
Le 3e, le gardien de frontière du côté de l'Arvestakan (pays de Nisibe);
Le 4e, le gardien de frontière du côté du pays des Mask'ut'k [17];
à la suite desquels sont mentionnés :
Le 5e, le grand prince (*mec išxan*) d'Angeltun (Ingilène);
Le 6e, le *t'agadir aspet;*
Le 7e, le grand *asparapet;*
Le 8e, le prince de Mokk' (Moxoène);
Le 9e, le prince de Siwnik' (Siounie);
Le 10e, le prince de Reštunik';
Le 11e, le prince de la maison de Małxaz;
Le 12e, le gouverneur (*šahap*) de Šahapivan;

Le 13e, le prince de la charge de *spaskapet* [18].

Pour le 11e personnage, la version grecque le désigne comme ἀπογραφοντα ἄρχοντα, titulature qui ne laisse pas de surprendre s'appliquant à l'un des principaux feudataires du roi d'Arménie, le prince de Małxaz. Doit-on admettre que ce grand *išxan* remplissait des fonctions bureaucratiques assez peu compatibles avec sa naissance et son rang ? Ou s'agirait-il d'une interpolation ?

Selon P. de Lagarde, ces deux listes d'Agathange émaneraient d'époques différentes, l'antériorité revenant à celle qui donne la préséance aux *sahmąnakalk'* [19]. Mais tel n'était pas l'avis de H. Gelzer [20] ni celui de Marquart, du moins au premier stade de ses recherches [21]. Ce dernier critique s'est employé avec beaucoup de subtilité et d'ingéniosité à démontrer la contemporanéité de ces deux listes, assurant que dans la première l'ordre des préséances est sensiblement altéré, ce qui se manifesterait en particulier par la dissociation de la principauté d'Angełtun et de la charge de *mardpet* ainsi que par le rang réservé au vitaxe d'Ałjnik, qui devrait normalement figurer après le *sparapet*. La restitution suivante s'imposerait donc en ce qui concerne les sept *derniers* dignitaires :

1. Der Fürst des Hauses Angł, der Fürst des Mardeptamtes;
2. Der kronebindende Fürst des Aspetwürde;
3. Der Fürst des sparapetwürde, der Heerführer des Landes Armeniens;
4. Der Fürst von Ałznik, d.i. der grosse *bdeašx;*
5. Zer Fürst des Landes Kortuk';
6. Der Fürst des Landes Cowp'k';
7. Der Fürst des Landes Gargarer, welcher der anderer *bdeašx* genannt wird.

Restitution manifestement arbitraire. S'il semble que la principauté d'Angełtun (Ingilène) ont été réunies un temps dans les mains du tout puissant eunuque Drastamat (au IVe siècle), il n'est nullement prouvé que ce cumul était requis par un ancien usage, comme l'a prétendu Marquart, à partir d'une interprétation tout à fait subjective d'une notice de Faustus de Byzance. Car, en réalité, ce que souligne ce chroniqueur, c'est que la garde des trésors royaux (entreposés au château d'Angł et dans tous les autres châteaux royaux) était du ressort du *mardpet* « depuis les origines de la dynastie arsacide » [22]. D'autre part on trouvera plus ingénieuses que convaincantes les équivalences postulées par l'éminent érudit pour ramener l'une à l'autre les deux listes d'Agathange : vitaxe des Gurgark' = gardien de la frontière du côté des Mask'ut'k'; vitaxe d'Ałjnik = gar-

dien de la frontière du côté de l'Arvestakan; prince de Kortuk' = gardien de la frontière du côté de Nor-Širakan; prince de Cowp'k' = gardien de la frontière du côté de l'Asorestan.

L'explication de Gelzer serait-elle plus satisfaisante? (23). A l'en croire, si les *sahmanakalk'* ne figurent pas dans la suite de saint Grégoire, c'est que les relations romano-perses étaient alors trop tendues pour leur permettre ce déplacement. Mais il faudrait démontrer tout d'abord que le voyage à Césarée a eu lieu à un moment où le péril perse était tout particulièrement menaçant, ce qui semble d'autant plus difficile à admettre si, comme le veut l'opinion traditionnelle, la consécration de saint Grégoire se situe au début du IVe siècle, autrement dit en pleine période de paix. En revanche, quand ce même auteur affirme qu'avec ces listes nous avons affaire à d' « authentiques communiqués des archives royales », nous ne pouvons que nous rallier à son appréciation, à tout le moins pour la liste I.

Au reste, dans une plus récente étude (24), J. Marquart, revenant sur sa position initiale, relève le caractère artificiel de la suite de Tiridate en visite chez Constantin qui, pour ce qui est de la mention des quatre vitaxes, lui paraît tributaire d'une information relative à l'état de choses en vigueur sous Tigrane le Grand, alors qu'il souligne la valeur et l'antériorité de la liste constituée par l'escorte de Grégoire.

Cette dernière donne, en effet, l'impression d'être un reflet assez fidèle de l'ordre des préséances qui a pu prévaloir à la cour de Tiridate III, legs du passé parthe modifié quelque peu sous la pression de plus récentes circonstances (25). Elle semble se prêter d'ailleurs, en certains points, à un rapprochement avec les *Notitiae* des deux premiers monarques sassanides figurant dans l'inscription trilingue de Naqš-i Rustam (26). Nous constatons notamment la présence de deux vitaxes dans la suite de Šāhpuhr Ier comme dans l'escorte de l'Illuminateur, une place de choix étant réservée de part et d'autre au premier titulaire de la charge (27). La préséance du général de la cavalerie (*aspapat* du côté iranien, *aspet* du côté arménien) sur le généralissime (*spāhpat* dans la suite d'Ardašir, *sparapet* dans celle de Tiridate) semble être également commune aux deux cours (28). Ces points de rapprochement pourraient certainement être multipliés si nos connaissances, en ce domaine, étaient moins fragmentaires. D'autre part on remarquera que, parmi les charges spécifiquement territoriales, une large place est faite aux princes des provinces ou régions transtigritaines, passées sous la domination romaine par le traité de Nisibe (297-298) : Ingilène, Arzanène, Gordyène, Sophène, Moxoène et Zabdicène. Assurément leur sujétion à Rome sur le plan administratif

ne les empêchait pas de rester, sur le plan féodal, les vassaux — les plus en vue, à ce qu'il paraît — du roi de la Grande Arménie.

C'est une variante à la fois plus complète et plus précise de la liste en cause que nous offre une nouvelle version grecque du livre d'Agathange — éditée excellemment par le Prof. G. Garitte — avec l'énumération des princes convoqués en conseil par Tiridate pour décider officiellement de l'abandon du culte païen [29].

Le 1er en dignité, le toparque d'Ingilène et d'Antistène (Anzitène) [30];
Le 2e, le grand vitaxe d'Arzianène (Arzanène);
Le 3e, le toparque des Mardes [31];
Le 4e, le chef de race (γενεάρχης), éparque des *Ospitanoi* [32], qui était chargé de la surveillance des parties montagneuses du Caucase et des Tzanes;
Le 5e, le chef (ἡγεμών) des Mamikoniens, *asparapet*, ayant sous ses ordres la totalité de la cavalerie et de l'infanterie arméniennes, accompagnant constamment le roi de la Grande-Arménie et, dans les batailles rangées, ayant sous ses ordres les dignitaires ci-devant et ci-après cités;
Le 6e, le toparque du pays appelé Corduène (Gordyène), qui est proche des Andriokodrites;
Le 7e, le chef (ἐζουσιαστής) de la grande Sophanène, qui confine la Mésopotamie;
Le 8e, le chef (ἡγεμών) du pays de Gorgarène, qui lui aussi avait la dignité de vitaxe;
Le 9e, le toparque des Roustouniens;
Le 10e, le satrape des *Mokasoi* [33];
Le 11e, le phylarque de Siounie;
Le 12e, le satrape des *Tzaudéoi;*
Le 13e (... le 14e), le satrape du pays des *Zaurabandoi* et des *Cheiroi* et de ceux qui sont proches des Kodrites;
Le 15e, le chef de race (γενὲαρχης) des *Khorkhoroi,* qui avait la dignité appelée Παλχαζοϐε;
Le 16e, le chef (ἐζουσιαστής) des Artzrouniens.

La présence des trois rois des Lazes, des Albans et des Ibères (Géorgiens) ouvrant la liste paraîtra étrange à qui est averti de la situation politiquement précaire de Tiridate, de sa dépendance étroite vis-à-vis de Rome. Sauf, peut-être pour le roi des Ibères qui, en conséquence du traité de Nisibe, dont une clause le visait expressément, aurait accepté des liens de vassalité, plus protocolaires que réels, très lâches en tout cas, envers le roi de la Grande-Arménie [34]. La mention de ces trois

roitelets comme vassaux de Tiridate serait-elle due au «zèle nationaliste» de l'auteur de la recension ? Ou bien s'expliquerait-elle mieux par les propres prétentions du protégé de Rome, soucieux de ne pas être en reste, dans son *gahnamak*, avec son grand adversaire sassanide, qui se flattait de tenir dans sa suzeraineté un certain nombre de potentats couronnés, princes du sang ou rois tributaires, comme en témoignent les suites d'Ardašir et de Šāhpuhr Ier à Naqš-i Rustam, celle de Narseh à Paikuli.

Cette liste grecque jette, en outre, une lumière nouvelle sur les rapports des deux plus hautes charges militaires, le *sparapet* et l'*aspet*, en nous révélant que si la préséance à la cour revenait à celui-ci en vertu de l'antique prédominance de la cavalerie chez les Parthes, c'est celui-là qui avait, dans les combats, la conduite de l'ensemble des effectifs, tant cavaliers que fantassins et auquel, par conséquent, se trouvaient alors subordonnés tous les autres princes, y compris l'*aspet*. Situation assurément paradoxale qui devait aboutir, en Iran spécialement, sur tous les plans, à la dégradation de la fonction de chef de la cavalerie au bénéfice de celle de généralissime.

A Khosrov le Petit, fils et successeur de Tiridate, Faustus de Byzance attribue une loi faisant obligation aux grands «satrapes» (*naxarark'*), gouverneurs et chefs de provinces, qui étaient à la tête de dix mille et de mille hommes «de rester auprès du roi et de lui faire escorte» (35). Ces mesures qui visaient avant tout à prévenir la rébellion des grands feudataires de la couronne durent avoir des répercussions sur la composition de l'ordre des préséances. Il ne nous est guère possible, malheureusement, de déterminer les changements qu'aura apportés Khosrov II à l'état de choses antérieur (36). La liste des seigneurs arméniens ayant, selon Faustus, reçu la conduite de l'expédition contre Pakur, prince d'Ałjnik, qui avait rallié la cause sassanide, est très brève (37) :

1. J̌onn, prince de Kortuk' (Gordyène);
2. Mar, prince du Grand Cop'k' (Sophanène);
3. Šahē-i Narseh, prince de Cop'k' (Sophène);
4. Valinak, prince de Siwnik' (Siounie);
5. Dat, prince de Hašteank' (Asthianène) (38);
6. Manak, prince de Basēn.

Ni le *sparapet* ni l'*aspet* ne sont mentionnés, bien qu'au témoignage de Faustus (III, 7), le premier, Vač̣ē, fils d'Artavazd, fût l'homme de confiance du roi et que Moïse de Khoren (III, 6) prête au second, Bagarat, un rôle important dans cette même guerre. Pour le reste, il est remarquable

que le rapport de préséance entre les princes de Kortuk', de Cop'k' (ici la distinction est faite entre les deux Cop'k') soit le même que dans la liste I d'Agathange.

Si nous passons maintenant au règne du roi Tiran II (dans la tradition nationale), nous trouvons chez Faustus de Byzance la liste de dignitaires qui escortèrent Yusik, petit-fils de saint Grégoire, à l'occasion de sa consécration à Césarée (env. 340), et tout d'abord (39) :

1. Le grand chiliarque (*mec hazarapet* (40) en raison de sa charge de chiliarque (*hazarapetut'iwn*) : ... Valarš, qui était prince d'Anjit (Anzitène), et après lui :
2. Zareh, prince (*išxan*), *nahapet* (41) du Grand Cop'k' (Sophanène);
3. Varaz Sahuni, prince du pays de Cop'k' (Sophène);
4. Gnit', prince de la province de Haštenik' (Asthianène), de la race des Kaminakan;
5. Vorot', prince de la province de Vanand;
6. Šahēn, prince des Anjewacik';
7. Atam, prince de Golt'an;
8. Manawaz, prince de Kołb;
9. Dorut', prince du pays de Jor;
10. Manasp, prince des Xoṙxoṙunik' et de la maison de Małxaz;
11. Le prince de notre famille, de la race des Sahaṙunik' (42);
12. Aba, prince des Gnunik' (43).

A noter que parmi les listes considérées dans cette étude, c'est la seule à donner place au *mec hazarapet* ou « grand chiliarque » qui, soulignons-le, occupe le premier rang. En revanche, nous constatons l'absence du Père *mardpet*, de l'*aspet* et du *sparapet*.

C'est encore du même historien que nous tenons quelques détails sur le cortège de P'arēn (44) qui devait succéder à Yusik sur le siège patriarcal vers 348 (45) :

1. Le général des Arméniens, dont le nom était Vasak, de la race mamikonienne;
2. Mehentak Ṙštuni;
3. Andovk Siwni;
4. Aršavir Kamsarakan (46), auxquels s'étaient joints dix autres personnages de marque.

Comme P'aren, son successeur, Sahak de Manawazakert sera choisi en dehors de la descendance de saint Grégoire (47). Nous apprenons de Faustus que le roi Tiran lui donna comme escorte pour son voyage de consécration

le Père *mardpet* et dix autres satrapes ayant à leur tête l'un des grands princes de la vallée de Gardman [48].

Mais en 353, le patriarcat allait être rendu à la lignée de l'Illuminateur dans la personne de Nersès, fils d'Athénogène, arrière-petit fils de Yusik. La suite de ce pontife pour le traditionnel voyage à Césarée est énumérée tant chez Faustus que chez le propre biographe de saint Nersès. Le premier nomme les huit dignitaires suivants [49] :

1. Le Père (*hayr*), grand prince de la charge de *mardpet;*
2. Bagarat, grand prince de la charge d'*aspet* [50];
3. Daniēl, grand prince de Cop'k' (Sophanène);
4. Mehendak Ŕštuni;
5. Andovk, prince de Siwnik' (Siounie);
6. Aršavir, prince de Širak et des Aršarunik' [51];
7. Noyn, prince de l'autre Cop'k' (Sophēne);
8. Pargew, prince de la maison des Amatunik'.

La présence du *mardpet* en tête de liste doit correspondre au temps où le très influent eunuque Drastamat occupait ce poste [52]. Notons aussi l'infériorité hiérarchique de l'*išxan* de Sophēne par rapport à celui de Sophanēne.

La biographie de saint Nersès offre une liste beaucoup plus développée et sensiblement différente par le classement hiérarchique [53] :

1. Le général Šahēn de la race mamikonienne et les autres princes (*išxank'*) de chacune des provinces :
2. Davit', prince des Bagratunik';
3. Hmyeak, prince des Xoŕxoŕunik';
4. Sahak, prince des Arcrunik';
5. Manēč, prince des Gnunik';
6. Tigran, prince des Varažnunik' [54];
7. Vačē, prince des Amatunik',

et les chefs des provinces :

8. Mužeł, prince de Taron [55];
9. Vzruk, prince des Ibères;
10. Vrēn, prince de Gołt'en;
11. Vaŕen, prince de la maison de Małxaz;
12. Le Père (*hayr*) de la charge de mardpet, qui est appelé « Père du roi »;
13. Maxaz, prince des Anjewacik';
14. Zareh, prince de Mokk' (Moxoène);
15. Mužan, prince d'Ałjnik (Arzanène);

16. Mehendak, prince de Ṙštunikʻ;
17. Varazd Sahuni, prince de Copʻkʻ (Sophène);
18. Vałarš, prince d'Anjit (Anzitène);
19. Varazvałan, prince des Gabełeankʻ [56];
20. Gnitʻ, prince des Hašteankʻ (Asthianène);
21. Sag, prince de Barmi (?);
22. Anduk, prince de Siwnikʻ (Siounie);
23. Manawaz, prince du pays de Jor;
24. Artak, prince de Harkʻ;
25. Arsawir, prince d'Angełtun (Ingilène);
26. Gazrik, prince de Taykʻ.

Il est manifeste que cette liste ne reflète pas le même état de choses que celle de Faustus. Elle se signale non seulement par l'absence du représentant des Kamsarakankʻ, prince de Širak et des Aršarunikʻ [57], mais par le recul hiérarchique de plusieurs princes, recul particulièrement sensible pour l'*išxan* d'Angełtun. Serait-ce que ce puissant seigneur qui, un jour comme tant de ses pairs, se révoltera ouvertement contre Aršak, fît déjà preuve d'une certaine insubordination envers son suzerain [58] ? Le prince de Siounie n'est guère mieux partagé et le *mardpet,* occupant seulement le douzième rang, semble lui aussi en recul. Mais notre attention est également attirée par la primauté du généralissime Mamikonean et sa préséance sur le Bagratide, chef de la cavalerie[59]. Nous reviendrons sur ce privilège des Mamikoneankʻ.

La composition de l'escorte que saint Nersès reçut du roi Arsak II pour accomplir sa mission auprès de l'empereur Valens à Constantinople nous a été transmise par les deux mêmes sources. Ici encore Faustus se montre beaucoup plus bref [60].

1. Le chef de la famille des Mamikoneankʻ, qui était appelé Vardan, et son frère, grand stratélate d'Arménie, qui était appelé Vasak... et après lui :
2. Mehen, *nahapet* des Ṙštunikʻ;
3. Mehaṙ, *nahapet* des Anjewacikʻ;
4. Garǰoył Małxaz, *nahapet* des Xoṙxoṙunikʻ;
5. Mušk, *nahapet* des Sahaṙunikʻ;
6. Demet, *nahapet* des Gntʻunikʻ;
7. Kiškēn, *nahapet* de Bagēn;
8. Surik, *nahapet* de Hrsijor;
9. Vrkēn, *nahapet* de Hambužen.

Voici, plus développée, l'énumération du biographe de Nersès [61] :

1. Vardan Mamikonean' et son frère Vasak;
2. Garjoł Małxaz, *nahapet* des Xoṙxoṙunik';
3. Muškan, *nahapet* des Sahaṙunik';
4. Gneł, *nahapet* des Gnunik';
5. Keškēn, *nahapet* de Barnē;
6. Mehewan, *nahapet* des Anjewacik';
7. Mehendak, *nahapet* des Rštunik';
8. Surik, *nahapet* des Gabeleank';
9. Mehružan, *nahapet* des Arcrunik';
10. Bagrat, *nahapet* des Bagratunik';
11. Vrēn, *pe nahat* des Ibères;
12. Xužēn, *nahapet* de Cop'k';
13. Spandiat, *nahapet* de Mélitène;
14. Camak, *nahapet* des Haštenik' (Asthianène);
15. Maduk, *nahapet* d'Atrpatakan (Atropatène);
16. Vzruk, *nahapet* de Basēn;
17. Ṙedēs, *nahapet* des Ibères;
18. Le Père *mardpet*.

Quelques éléments discordants dans ce dernier texte : les Bagratunik, refoulés au dixième rang après tous les satrapes sur lesquels ils devraient avoir la préséance; le *mardpet* placé en serre-file, lui qui d'ordinaire figure parmi les premiers, s'il n'est pas chef de file lui-même. Dans le cas de cette dernière charge, il pourrait s'agir d'une véritable dévalorisation exprimée sur le plan hiérarchique et dont porterait témoignage également le *gahnamak* de Nersès [62]. Par ailleurs, il est sans doute significatif que les deux listes ci-dessus, malgré les divergences qu'elles accusent dans le classement de certains satrapes, s'accordent à placer au premier rang le chef des Mamikoneank' et son frère, le *sparapet*. Cette promotion des Mamikoneank' semble avoir eu pour auteur le roi Aršak II qui, à en croire une tradition assez digne de foi, n'aurait rien eu de plus pressé, à son avènement, que de rappeler de leur exil et de rétablir en leurs fonctions héréditaires les membres de cette famille qui avaient encouru la disgrâce de son prédécesseur [63]. Leur retour en faveur aurait été accompagné de celui des Gnunik', leurs fidèles partisans, qui auraient reçu la charge de *hazarapet* de tout le pays [64]. Après avoir souligné, à ce propos, l'illustration et la gloire des Mamikoneank', Faustus de Byzance nous donne quelques indications sur la répartition des sièges à la table royale : «... et les autres (membres de ces) familles et (des familles)

inférieures, qui avaient la qualité de fonctionnaires, s'asseyaient sur des coussins en présence du roi, portant sur la tête leurs (insignes) d'honneur. Sans compter les chefs de clans (*nahapetk'*), les grands et les propriétaires (*tanuterk'*), et ceux qui étaient seulement fonctionnaires, ils étaient 900 (détenteurs) de coussins à prendre rang parmi les convives au moment des festins de la cour; sans compter ceux qui restaient debout dans l'accomplissement de leur service [65] ». Il semblerait que le *gahnamak* en cause ici soit celui de saint Nersēs qui, cependant, fait mention d'un nombre bien moindre de coussins.

Il est rapporté en effet qu'à son retour de Césarée, c'est-à-dire aussitôt après son élévation au siège patriarcal, saint Nersēs s'employa à « renouveler l'ordre des préséances des princes arméniens qui avait été établi par Khosrov et les autres rois ». Il eut à régler principalement l'ordre des 400 coussins « pour le temps des repas à la table du roi Aršak ». Des 400 familles qui se seraient partagé ces sièges, le biographe de Nersēs, notre informateur en l'espèce, n'en a retenu que 165; elles forment, à elles seules, une liste imposante 66 :

1. Haykaznik' [67];
2. Part'eweank' [68];
3. Ayrarateank' [69];
4. Bagratunik' [70];
5. Trdatunik' [71];
6. Aspetunik' [72];
7. Maxazunik' [73];
8. Xołxołunik' [73];
9. Arcrunik' [74];
10. Mamikoneank' [75];
11. Siwneçik' [76];
12. Amatunik';
13. Angełeank' [77];
14. Vraçik' [78];
15. Cop'k';
16. Varažnunik' [79];
17. Mardpetunik' [80];
18. Vahewunik';
19. Pahlawunik' [81];
20. Kazbk';
21. Sisaneank';
22. Gadmeank';
23. Manavazeank' [82];
24. Edeseank' [83];
25. Gamreank';
26. Bznunik';
27. Sasaneank' [84];
28. Gisonk';
29. Ekełeank';
30. K'awpetunik' [85];
31. Anjteayk' [86];
32. Sebasteank';
33. Aštišateank';
34. Srowanjteayk';
35. Anjewaçik';
36. Aspagnunik';
37. Řeštunik';
38. Vahanunik' [87];
39. Ałjeank' [88];
40. K'ołeank';
41. Kazbunik';
42. Kamsarakank';
43. Mokaçik' [89];
44. Słkunik';

45. K'ntunik';
46. Atrpatunik' (90);
47. Gołt'neayk';
48. Gazrikank';
49. Jołkertk';
50. Maxuzeank';
51. Mrowunik';
52. Řazmunik' (91);
53. Gabełeank' (92);
54. Sparunik';
55. Vahunik';
56. Vrnǰunik';
57. Sureank';
58. Dimak'seank';
59. Srunik';
60. Darbandeank';
61. Aragacank';
62. Kogovteank';
63. Apahunik';
64. Ǥncaynok';
65. Hark'eank';
66. Kordowayk';
67. Arawełeank';
68. Hašteank';
69. Vreank';
70. Vanandeank';
71. P'aračunik';
72. Tašraçik';
73. Urceayk';
74. Mandakunik';
75. Tayk';
76. Daštkarink';
77. Basenk';
78. Całkunik';
79. Mamikonk' erkrorord (93);
80. P'erēžunik';
81. Tełk'eank';
82. Bagowank';
83. Aštoçeank';
84. Abełunik' (94);
85. Xołteank';
86. Sahaṙunik';
87. Ašxadoreank';
88. Gnunik' (95);
89. Hamazgunik';
90. Akeayk';
91. Vižnunik';
92. Aṙop'sunik';
93. Sahoṙapetk' (96);
94. Cayt'iwnik';
95. Zahnačirapetk' (96);
96. Varazatakeank';
97. Ǥncayenik';
98. Młrunik';
99. Aršunik';
100. K'areank';
101. Mardałeank';
102. Łekandeank';
103. Xorjanik';
104. Jiwnakank' (97);
105. Hamuceank';
106. Kort'eank';
107. Kłundik';
108. Zarewhank';
109. Turberaneank';
110. Bžnunik';
111. Tp'xunik';
112. Mehrunik';
113. Kalak'apetk' (98);
114. Kayuseank';
115. Spandunik' (99);
116. Artašateank';
117. Orsapetk' (100);
118. Ark'acoç teark';
119. Rap'seank';
120. Bagraspunik';
121. Parspunik';
122. Ałełandrawšk';
123. Grçunik';
124. Netołk';

125. Namakunik‘ (101);
126. K‘aloweank‘;
127. Asparaxałk‘ (102);
128. Abrahameank‘;
129. Hiwsnakank‘;
130. Bałasakank‘;
131. Čiłbk‘;
132. Łeaṙnakank‘;
133. Saprasameank‘;
134. Heçmatakk‘;
135. Gorołowayk‘;
136. Vardešeank‘;
137. Dramamdk‘;
138. Xaçeank‘;
139. Xałbeank‘;
140. Drawšakirk‘ (103);
141. Maxałunik‘;
142. Oskemanik‘;
143. Aružeank‘;
144. Kałarǰk‘;
145. Tat‘eweank‘;
146. Datvčirk‘ (104);
147. Cakatamułk‘;
148. Derǰayink‘;
149. Šahapunik‘ (105);
150. Barmeayk‘;
151. Kamxeayk‘;
152. Gawaṙapetk‘ (106);

Et les autres qui n'avaient pas de siège :

153. Yuripetank‘;
154. P‘ok‘ayunik‘;
155. Muaçeank‘;
156. Apekunik‘;
157. Xnunik‘;
158. Baznunik‘ (107);
159. Ałnewunik‘;
160. Yiwraneank‘;
161. Kznunik‘;
162. Tušunik‘;
163. Kṙunik‘;
164. Maznunik‘;
165. Maxazunik‘.

«Voilà les rangs — sans compter les autres que j'ai estimé inutile de noter par écrit — que renouvela le roi Aršak; il institua 400 sièges pour le temps des repas à sa propre table sur l'ordre du grand Nersēs ».

Tel qu'il nous est présenté par le biographe du saint pontife, le *Nersēsean namak* (ou *Aršakean namak*) nous fait l'effet de reposer, pour l'essentiel, sur un authentique document d'archives. Ce remaniement de l'ordre des préséances avait été sans doute rendu nécessaire par les changements intervenus dans la situation de certaines familles satrapales. Il donne, néanmoins, l'impression de respecter, pour ce qui est des principales familles, l'ordre ancien fondé vraisemblablement tant sur la race — la priorité étant donnée aux Parthes — que sur la naissance; il semblerait significatif à cet égard que les Bagratunik‘ conservent leur préséance sur les Mamikoneank‘, bien que ces derniers l'aient emporté dans la faveur royale. On remarquera aussi qu'à la branche (aînée ?) des Mamikoneank‘, détentrice de la charge de *sparapet*, revient le dixième rang, alors que les

seconds « Mamikoniens » occupent seulement le soixante-dix-neuvième rang : décalage assez surprenant s'agissant d'une aussi puissante maison. D'ailleurs, de ce dédoublement des grandes familles, qui ira en s'accentuant (voir le *Vtamakan namak*), la liste de Nersēs contient un autre exemple notable, celui des Bagratunik' (4e rang) précisément avec la branche des Aspetunik' (6e rang), auxquels il convient probablement d'ajouter les Varažnunik' (16e rang) avec la branche des Orsapetunik' (117e rang). Il est à noter que dans ces deux derniers cas, c'est la seconde branche qui est désignée par la fonction héréditaire.

Que pour la réglementation des préséances le catholicos Nersēs ait, en quelque sorte, imposé ses vues au roi Aršak, est un fait qui mérite considération. Nous verrons bientôt un autre pontife, saint Sahak, le propre fils de saint Nersēs, prendre, à plusieurs reprises, de semblables initiatives. Tout se passe comme si cette tâche, que nous nous attendrions à trouver parmi les attributions du chef du protocole ou de quelque autre grand dignitaire du palais, était du ressort de l'autorité spirituelle. Ce curieux privilège ne remonterait-il pas à saint Grégoire, qui l'aurait reçu plutôt comme membre d'un illustre clan parthe qu'en sa qualité d'Illuminateur et de pontife des Arméniens ?

Saint Sahak, qui occupa le siège patriarcal sous les derniers rois arsacides d'Arménie, semble avoir attaché une particulière importance à l'ordre des préséances, que ses efforts ont tendu à maintenir ou à remanier selon les circonstances.

Moïse de Khoren nous livre d'intéressants détails sur les démarches entreprises par l'énergique catholicos auprès du Sassanide Ardašir II en faveur de son gendre, Hamazasp Mamikonean, qui revendiquait la charge de *sparapet* laissée vacante par la mort de son père (108). En effet, le roi d'Arménie Vramšapuh avait refusé de procéder à l'investiture de ce personnage sans l'autorisation expresse de son suzerain sassanide. Il paraît qu'en raison de son illustre extraction, saint Sahak reçut, à la cour de Ctésiphon, l'accueil le plus flatteur et qu'Ardašir acquiesça à toutes ses demandes. Cela n'est pas pour nous surprendre à une époque où l'origine partho-iranienne des grandes familles arméniennes comme les Suren, auxquels les descendants de saint Grégoire — c'était le cas de Sahak — passaient pour appartenir, était encore présente à toutes les mémoires (109). Il convient, toutefois, de signaler la flagrante erreur du chroniqueur arménien quant au monarque sassanide contemporain de Vramšapuh : il s'agit de Vahrām IV (388-399) et non d'Ardašir II (379-383) dont, au reste, le règne a précédé le partage de l'Arménie entre l'Empire sassanide et l'Empire romain (en 387 ?). Cette rectification

faite, nous ne voyons aucune raison sérieuse de douter qu'outre la transmission à son gendre de la charge de général en chef, Sahak n'ait obtenu du Sassanide si bien disposé à son égard la promotion des Mamikoneank' au cinquième rang des satrapes, promotion d'abord corroborée par le *Vtamakan Rnamak* (110). Quant aux Kamsarakank' et aux Amatunik', deux d'entre les plus puissantes familles, Vahrām IV semble avoir consenti, sur les instances du catholicos, à leur accorder son pardon et à leur restituer leurs domaines héréditaires, tout en leur assignant un rang relativement inférieur (111).

C'est à la prière du même pontife, qui lui avait délégué deux grands seigneurs arméniens, qu'en 423, un autre Sassanide, Vahrām V dit Gôr, institua roi de l'Arménie perse le jeune Artašēs, fils de Vramšapuh (112). Avec la destitution de ce prince qui interviendra cinq ans plus tard, prendra fin la dynastie des Arsacides arméniens. Pour s'être fait l'avocat d'Artašēs envers et contre tous, saint Sahak perdra son siège catholicosal. Au bout de quelques années, il devait recouvrer une partie de ses attributions patriarcales (notamment la consécration des prêtres) et être autorisé à regagner l'Arménie. Avant son départ de la cour perse, il demandera au roi Vahrām, qui lui avait accordé audience, de prendre des mesures pour que l'ordre des rangs des *naxarark'* arméniens soit maintenu tel que l'avait fixé Ardašir, en sorte que « les marzbāns perses ne puissent changer en rien cet excellent règlement » (113).

Le texte sur lequel nous allons maintenant nous pencher a été découvert à Moscou dans la garde d'un manuscrit du xe siècle par J. R. Emine qui devait en faire don aux Mekhitaristes de Venise (114) et a été publié, il y a environ trois quarts de siècle, par le P. Alishan dans *Ayrarat* accompagné d'un abondant commentaire (115). Texte peu clair sous sa forme actuelle qui porte la marque d'un copiste ignorant ou maladroit. M. Frédéric Feydit a accepté de nous faciliter la compréhension de ce très important document d'archives; nous l'en remercions ici bien vivement.

.....(Սա)հակայ խնդիր արարեալ ի գրան արքունի յԱրտա-տաշէսի (116) թագաւորի · զոր ի Տիզպոնն խոստացեալ · եթէ ես զ(Մ)ոամակլանն զնամա(կ) զոր Արտաշրի ի դիւանին տեսի ի քաղոց ամոյ ի ՃԴ ։ Եւ Վռամայ արքայից արքայի եւ բարերարի եւ գթրարարի ես Սահակ կաթողիկոս, թէ որպէս ձեր բարերարութիւնդ հրամանն տացէ Հայոց աղատաց եւ տանուտէրանց, որպէս յառաջա Հայոց ազգին եւս · Նոյնպէս եւ ի ձերում դիւանի շահհամա(ր)ին առնել · որ յայժմ հետէ

Հայոց ազատաց եւ տանուտերանց գահ ի յայտ լինէր · Որպէս Ներսեհ հրամանաւ արքայից արքայի, եւ ես (Ս)ահակ Հայոց կաթողիկոս կնքեցաք զԳահնամակն, եւ եդաք մատանի զարքայից արքայի եւ զմերս · եւ է այսպէս արդար եւ ճշմարիտ (117).

« ... Sahak ayant demandé à la cour royale du roi Artašēs ce qui avait été dit à Ctésiphon (à savoir) : « Moi (. . .) le *Vŕamakan namak* que j'ai vu dans le *diwan* d'Artašir le 17 du mois de Kałoç. Et moi, Sahak, catholicos, j'ai écrit une lettre à Vŕam (Vahrām), le Roi des rois bienfaisant (disant) : « Que Votre Bienveillance donne l'ordre aux nobles et aux propriétaires (*tanuterk'*) arméniens, comme (cela a été fait) déjà autrefois pour la nation des Arméniens, de déposer (un *gahnamak*) dans Votre *divan* du « registre des fiefs », afin que le rang des nobles et des propriétaires arméniens soit désormais patent. Comme Nerseh sur l'ordre du Roi des rois, moi aussi Sahak, catholicos d'Arménie (avec le Roi des rois), nous avons scellé ce *gahnamak* et nous y avons apposé l'anneau du Roi des rois et le nôtre propre. Et de cette manière, il est sincère et véridique. »

Bien que certaines données historiographiques exposées plus haut aient pu faire attribuer ce document à Vahrām IV (118), la mention d'Artašēs, c'est-à-dire du dernier roi arsacide d'Arménie, nous transporte sans conteste sous le règne de Vahrām V dit Gor (420-438). Il y a lieu de penser que nous avons là un décret pris par ce Sassanide à l'occasion de l'avènement d'Artašēs en 423 et qui aurait été obtenu par l'intermédiaire du catholicos Sahak; peut-être ne visait-il qu'à confirmer l'ordre des rangs fixé par le précédent Vahrām auquel le *Vŕamakan namak*, que Sahak affirme avoir vu dans le « divan d'Artašir », se rapporterait. De toute façon, il ne peut guère s'agir, dans ce contexte, d'un document établi après l'abolition de la dynastie arsacide comme on l'avait pu croire (121).

Suit la liste des dignitaires :

Ařajin išxann Hayoç ew Małxazn (« d'abord le prince d'Arménie et de Małxaz »).

1. Siwneaç tēr (122);
2. Aspetn;
3. Arcruneaç tēr;
4. Mamikonēiça tēr;
5. Šahapn Cop'aç tēr;
6. Mokaç tēr;
7. Řštuneaç tēr;
8. Vahuneaç tēr;

9. Kaspeiç tēr;
10. Anjawaceaç tēr;
11. Apahuneaç tēr;
12. Kamsarakann;
13. Aył Apahuni;
14. Vanandaçin;
15. Amatuni tēr;
16. Gołt'an tēr;
17. Gnuneaç tēr;
18. Aył Anjawaçi;
19. Tayoç;
20. Basēnoy dataworn (123);
21. Gnt'uneaç tēr;
22. Varjawunin;
23. Gardmanaç tēr;
24. Sahaŕunin;
25. Gabełēniç tēr;
26. Abełniç tēr;
27. Siwneaç erkrordn;
28. Arcruneaç erkrordn;
29. Acruneaç errordn;
30. Mamikonēiç erkrordn;
31. Ŕop'seann;
32. Gašoçeann;
33. Dimak'seann;
34. Buxa Dimak'seann;
35. Aył Abełeann;
36. Aył Dimak'seann;
37. Palunin;
38. Aŕawełeann;
39. Ašahmareann;
40. Hambužeann;
41. Varaspakeann;
42. Jiwnakann (124);
43. Akēaçin ;
44. Zarehawaneann;
45. ǰncayeçin;
46. Mandakunin;
47. Słkunin;
48. Taygreann;
49. Ermant'unin;
50. Spandunin (125);
51. Aŕawełeann (ekrorord !);
52. Trunin;
53. Manberaçin;
54. Hawnunin (126);
55. Bžunin;
56. K'aǰberanin;
57. Mehunin;
58. Maxčerin (127);
59. K'alak'apetn ark'uni (128);
60. Orsapetn ark'uni (129);
61. Artaštēšeann;
62. Vanandaçin ekrorord;
63. Çułn;
64. Vižanow;
65. Ak'acoyn;
66. Siraka Dimak'seann;
67. Gazrikann;
68. Maraçean tēr;
69. Vagraspunin.

L'examen du *gahnamak* de Vŕam nous fait saisir les principales caractéristiques de l'évolution qui s'est opérée au sein de la féodalité arménienne au cours du IVe siècle : 1o la montée de certaines maisons satrapales comme celle du Małxaz, qui a la primauté hiérarchique et dont le chef porte également le titre de prince d'Arménie, et celle de Siounie qui vient immédiatement après (l'accroissement de l'influence politique des princes de Siounie au IVe siècle est chose notoire, de même que leurs alliances marimoniales avec les Arsacides); 2o une tendance très nette — déjà

perceptible dans la liste de Nerss — à la division des familles en plusieurs branches. C'est ainsi que nous avons les «seconds» (*ekrorord*) Siwnik', Mamikoneank', Apahunik', Anjewacik', Abeleank', Vanandacik'. Qui plus est, les Arcrunik' sont représentés par trois branches, alors que les Dimak' seank' sont non seulement doubles, mais apparaissent à deux autres reprises (n°s 34 et 66) précédés d'un terme obscur dans lequel nous hésitons à voir un nom personnel ou un nom de lieu. En revanche les Bagratunik' ne sont plus représentés que par la famille de l'*aspet*.

L'infatigable pontife, nous l'avons vu, devait intervenir à nouveau auprès du monarque sassanide pour que l'ordre des rangs autrefois établi fût maintenu en dépit des événements. Mais, à cette époque, la royauté nationale était abolie et les démarches de saint Sahak ne pouvaient plus guère viser que les préséances des nobles dans leurs rapports mutuels et vis-à-vis du représentant du Roi des rois, non plus le rangement des coussins en présence du souverain de la Grande-Arménie conformément au protocole arsacide.

APPENDICE

Les listes de dignités de deux premiers monarques sassanides d'après l'inscription trilingue de Šāhpuhr Ier à Naqš-i Rustam (130)

A. *Liste d'Ardašir Ier.*

1. Roi d'Aparnak — ou Aparšahr — (*Aprēnak-šāh*);
2. Roi de Margiane (*Margu-šāh*);
3. Roi de Kirmān (*Kirmān-šāh*);
4. Roi de Sacastène (*Sakān-šāh*);
5. Mère du roi Pāpak;
6. Mère du Roi des rois Ardašir;
7. Reine des reines (*bāmbišnān-bāmbišn*);
8. Vitaxe (*bitaxš*);
9. Chiliarque (*hazārūpat*);
10. VARĀZ (131);
11. SURĒN (131);
12. Seigneur d'Andigān (*Antīkān-xvatāy*);

13. Premier KĀRIN (131);
14. Second KĀRIN (131);
15. « Gloire d'Ardasir » *Artaxšatr-xvarreh*) (132);
16. Courtisan sans titre;
17. Général en chef de l'armée (*spāhpat*);
18. Chef des secrétaires ou chancelier (*dipīrūpat*);
19. Chef du protocole (*ādinik*) : Premier ZIK (131);
20. Courtisan sans titre;
21. Courtisan sans titre;
22. Courtisan sans titre;
23. Chef des haras (?) (*mādakānpat*);
24. Grand armurier (*zēnpat*);
25. Juge (*dātvar*);
26. Grand écuyer (*āxvarpat*);
27. Courtisan sans titre;
28. Second ZIK (131);
29. Grand veneur (*naxčīrpat*);
30. Chef de l'Annone (*gristpat*);
31. Grand échanson (*maidār*).

B. *Liste de Šāhpuhr Ier.*

1. Roi d'Adiabène (*Nōtaxšīrakān-šāh*);
2. Roi de Kirman (*Kirmān-šah*);
3. Reine de Mésène (*Mēšān-bāmbišn*). « Résidence de Šaḥpuhr » (*dast kart-Sahpuhr*) (132);
4. Roi d'Ibérie (*Vručān-šāh*);
5. Premier *vīspuhr;*
6. Second *vīspuhr;*
7. Troisième *vīspuhr;*
8. Quatrième *vīspuhr;*
9. Cinquième *vīspuhr;*
10. Vitaxe (*bitaxš*);
11. Chiliarque (*hazārūpat*);
12. Général de la cavalerie (*aspapat*);
13. VARĀZ (131);
14. SURĒN (131);
15. Seigneur d'Antigān (*Antīkān-xvatāy*).
16. KĀRIN (131);
17. Premier *framatār;*
18. Satrape de Gūndēšāhpuhr;

19. Courtisan sans titre;
20. « Joie d'Ardašir » (*Artaxšatr-šnūm*) [132];
21. « Vaillant-Šāhpuhr » (*Tahm-Šāhpuhr*) [132];
22. Satrape de Gudman;
23. « Valeureux-Šāhpuhr » (*Nēv-Šāhpuhr*) [132];
24. « Joie de Šāhpuhr » (*Šāhpuhr-Šnūm*) [132];
25. Commandant de la forteresse (*dizpat*) de Šarqart;
26. Chef du protocole (*ādinīk*) : Premier ZIK [131];
27. Courtisan sans titre;
28. « Le Belliqueux » (*Razmiyōd*) [132];
29. Courtisan sans titre;
30. Satrape de Gad;
31. Second vitaxe (*bitaxš*);
32. Courtisan sans titre;
33. Courtisan sans titre;
34. Conseiller des Dames (version moyen perse) ou Conseiller des Reines (version parthe);
35. Spathophore (*šapšērdār*);
36. Satrape de Rind;
37. Satrape de Hamadān;
38. Chef de la domesticité, majordome (*parastakpat*);
39. Courtisan sans titre;
40. Courtisan sans titre;
41. Curopalate (*darīkān-sardār*);
42. Courtisan sans titre;
43. Courtisan sans titre;
44. Chef de l'Annone (*gristpat*);
45. Chef des secrétaires ou chancelier (*dipīrūpat*);
46. Préposé aux prisons (*zindanīk*);
47. Gardien des portes (ou de la Cour) (*darpat*);
48. Courtisan sans titre;
49. Courtisan sans titre;
50. Hērbad (grec μαγός);
51. Satrape de Vēh-Ardašir;
52. Un fils de vitaxe;
53. Grand trésorier (*ganzūbar*);
54. Second *framatār;*
55. Secrétaire de la correspondance : MIHRĀN [131], de Ray;
56. Premier eunuque (*šapstān*);
57. Agoranome (*vazārpat*);

58. Satrape de Nēriz;
59. Courtisan sans titre;
60. Courtisan sans titre;
61. Courtisan sans titre;
62. Courtisan sans titre;
63. Second eunuque (*šapstn*);
64. Juge (*datvār*);
65. Un fils de *našpat;*
66. Préposé aux sangliers (*varāzpat*).

NOTES

(1) Pour la transcription des termes arméniens, nous avons suivi l'exemple d'A. Meillet, notamment dans son *Altarmenisches Elementarbuch,* Heidelberg, 1913.

(2) Comp. de *gah* « trône, siège » + *namak* qui désigne la « lettre » en général; cf. pehlevi *gāhnāmak.* En arménien il ne peut s'agir que d'un emprunt au parthe.

(3) D'après l'historien arabe Mas'udi, dans son *Livre de l'Avertissement* (éd. DE GOEJE, p. 104; trad. CARRA DE VAUX, p. 149), le *gāhnāmāk* des Sassanides se composait de 600 dignités. Cette notice vise évidemment l'état de choses prévalant à l'apogée de la dynastie. Les *Notitiae* des premiers Sassanides sont beaucoup plus réduites, v. appendice.

(4) Ces deux listes ont fait l'objet de maintes études dont la plus complète est celle de J. Marquart dans *Ērānšahr nach der Geographie des Ps. Moses Xor'enac'i,* Berlin, 1901, p. 165 et suiv.

(5) Agathange, éd. de Venise, 1930, p. 590-591 (à défaut de l'édition critique de Tiflis qui nous est inaccessible). Pour la version grecque commune, voir l'édition de P. DE LAGARDE, « Agathangelos und die Akten Gregors von Armeniens » dans les *Abhandlungen der königl. Gesell. der Wiss. zu Göttingen,* 1888, p. 68-69 :

καὶ πρῶτος ἄρχων Ἀγγελιτῶν οἴκου · ὁ δεύτερος ἄρχων Ἀλσενῶν, ὁ τῆς κομιτατησίας · ὁ τρίτος ἄρχων ἐπὶ τῆς ἐξουσίας πατρίκιος λεγόμενος · ὁ τέταρτος ἄρχων ὁ τὸ διάδημα ἐξουσίαν ἔχων ἐπιδῆσαι τῷ βασιλεῖ, ὁ λεγόμενος Ἀσπέτων · ὁ πέμπτος ἄρχων στρατοπεδάρχης στρατηλατικῆς ἐξουσίας τῆς Ἀρμενίων χώρας · | ὁ ἕκτος ἄρχων ὁ τῆς Κορδουΐτῶν χώρας · ὁ ἕβδομος ἄρχων ὁ ἕτερος κομιτατήσιος · ὁ ὄγδοος ἄρχων τῆς Ῥουστινῶν χώρας · ὁ ἔννατος ἄρχων ὁ τῆς κομίτων χώρας · ὁ δέκατος ἄρχων ὁ τῆς Συνιτῶν χώρας · ὁ δωδέκατος ἄρχων ὁ Σουδαίων χώρας · ὁ τρισκαιδέκατος ἄρχων ὁ τῆς Οὐτίων χώρας · ὁ τεσσαρισκαιδέκατος ἄρχων ὁ ἐθνάρχης Ζαρουανδῶν καὶ Χερᾶς τῆς πατρίδος · ὁ πέμπτος καὶ δέκατος ἄρχων ὁ τοῦ Μαλχαζιῶν οἴκου · ὁ ἑξκαιδέκατος ἄρχων ὁ Ἀρσουρουνῶν.

(6) Le titre que nous traduisons ici approximativement par « prince » est manifestement emprunté au parthe (cf. parthe manichéen *axšānd*, de *šāh-* « avoir autorité sur, pouvoir »).

(7) Sur le titre de *bdeašx,* voir *infra,* n. 15. Le vitaxe d'Aljnik est mentionné chez Faustus de Byzance (III, 9) comme l'un des quatre « occupant la première place et le premier coussin dans le palais royal ».

(8) *Mardpet* (dont le premier terme *mard* s'expliquerait par iranien **marza-* « maison » : voir H.W. BAILEY, *Transactions of Philological Society,* 1956, p. 111 et suiv.; cf. A. MARICQ,

JA, 1958, p. 353 et suiv.) était le titre du chef des eunuques royaux (*nerk'inapetk'*), poste de confiance qui valait à son détenteur une très haute position à la cour. Il est fréquemment désigné comme *Hayr mardpet* « Père *mardpet* » (cf. listes *infra*) et ses possessions territoriales sont appelées, d'après le titre, *mardpetakan*. L'origine indiscutablement iranienne du terme donne à penser que nous avons affaire à une institution empruntée aux Arsacides d'Iran. Cependant dans la suite de Šāhpuhr Ier à Naqš-i Rustam (voir appendice), il n'est question, en fait d'eunuques, que de deux *šapstan*, figurant d'ailleurs tout à fait à l'arrière-plan. D'autre part, H. Gelzer était certainement dans le vrai en définissant (*Die Anfänge der armen. Kirche*, dans les *Berichte über Verhandlungen der Königl. Gesell. der Wiss. zu Leipzig*, 1895, p. 138) le *mardpet* chrétien du IVe siècle, non plus comme un eunuque en termes propres, mais comme une sorte de « Hofmarschall » doublé d'un chef de parti puissant à la cour et au sein de la noblesse.

(9) *T'agadir* (*t'ag* + *dir*) « pose-couronne »; *aspet*, de parthe *aspapat*, « chef » ou « général de la cavalerie ». Ces deux charges semblent avoir été étroitement associées, à titre héréditaire, chez les Bagratunk' ou Bagratides; cf. CHAUMONT, *JA*, 1961, p. 299 et suiv.

(10) *Sparapet*, forme arménisée du parthe *spadapat* (par passage de *d* intervocalique à *r*); également attestée en arménien avec un *a* prosthétique : *asparapet*. C'est le généralissime des troupes arméniennes, fonction héréditaire dans la famille des Mamikoneank'.

(11) Plus régulièrement écrit *Cop'k*. Il faut distinguer entre le Petit Cop'k, qui est la Sophène en son acception restreinte (Sophène *šahuni* ou « royale », située au Nord du Taurus, et le Grand Cop'k' ou Sophanène, située au Sud du Taurus, extension de la Sophène vers l'Est. Cf. maintenant, L. DILLEMANN, *Haute Mésopotamie orientale*, Paris, 1963, surtout p. 117. A s'en référer à la nouvelle version grecque (voir p. 9) il s'agirait ici de la « Grande Sophanène ».

(12) Il semblerait que Małxaz ait été un titre propre à la famille des Xoŕxoŕnik' (voir liste de la nouvelle version grecque, *infra*, p. 475) et cf. GARITTE, *Documents pour servir à l'étude du livre d'Agathange*, Città del Vaticano, 1946, p. 223. Cependant, les Małxaz et les Xorkorunik' ont dû finir par former deux branches distinctes.

(13) Famille détenant la fonction de « porte-aigles » devant le roi, cf. Moïse de Khoren, II, 7.

(14) Agathange, éd. de Venise, p. 643-644. Texte grec éd. de Lagarde, p. 83 : παραλαμβάνει τὸν μέγαν ἀρχιεπίσκοπον Γρηγόριον καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ 'Αρωστάκην ἐπίσκοπον, καὶ ἀπὸ τῶν περὶ αὐτὸν ἐνδόξων τοὺς τέσσαρας τιμιωτάτους τοῦ ἰδίου παλατίου, τὸν πρῶτον τοποκράτορα ἀπὸ Νορσιρακέων μερῶν, τὸν δεύτερον τοποκράτορα ἀπὸ τῶν τῆς 'Ασσυρίας μερῶν, τὸν δὲ τρίτον ἀπὸ τῶν 'Αρουαστῶν μερῶν, τὸν δὲ τέταρτον ἀπὸ τῶν Μασαχούτων Οὔννων μερῶν, καὶ τὸν μέγιστον ἄρχοντα τοῦ οἴκου τῶν λεγομένων 'Αγγελιτῶν, καὶ τὸν στέφοντα τὸν βασιλέα ἄρχοντα, 'Ασπὲτ λεγόμενον, καὶ τὸν στρατοπεδάρχην τὸν μέγαν, καὶ τὸν ἄρχοντα Μαλχαζιτῶν, καὶ τὸν ἄρχοντα Συνιτῶν, καὶ τὸν ἄρχοντα 'Ρεστουνιτῶν.

(15) *Bdeašx* est la forme arménisée du parthe *bitaxš*, *vitaxe* étant une transcription française commode s'inspirant d'Ammien Marcellin, XXIII, 5 (*vitaxae*). Malgré les interprétations proposées, l'étymologie du titre, purement iranien en son principe, reste en question. Sur la fonction elle-même, voir notre étude à paraître dans le cadre de nos *Recherches sur les institutions de l'Iran ancien et de l'Arménie*.

(16) *Sahmanakal* (*sahman* « frontière » + *kal* « qui tient »); en fait un équivalent du moyen perse *marzpān*. Notons que le texte grec se sert pour désigner ces quatre dignitaires du titre de τοποκράτωρ, synonyme de τοπάρχης.

(17) Sans doute les Massagètes (Alains); cf. A. MARICQ, *Recherches sur les* Res gestae, dans les *Mémoires de l'Acad. royale de Belgique* (*Classe des Lettres*), XLVIII (1953), p. 85, n. 1.

(18) Le sens de *spaskapet* « majordome, chef de la domesticité » a généralement échappé aux traducteurs; voir par exemple, V. LANGLOIS, *Coll. des historiens de l'Arménie*, I, p. 187 : « surintendant des chasses royales ». Il s'agit d'un synonyme des titres par ailleurs attestés de *spasawor* et de *spasarar*, dignité héréditaire chez les Abeleank'. Pas de doute que nous ayons là un emprunt direct aux institutions parthes. Cependant dans la *Notitia* de Šāhpuhr I[er] à Naqš-i Rustam, c'est le titre de *prštkpty* que nous trouvons dans la version parthe, vis-à-vis du moyen-perse *plstkpt* et du grec ὁ ἐπὶ τῆς ὑπηρεσίας pour qualifier cette même fonction (voir appendice).

(19) P. DE LAGARDE, *Agathangelos*, p. 168. Cf. PAGLIARO dans *Rivista degli Studi orientali*, XII, p. 160.

(20) H. GELZER, *loc. cit.*, p. 167.

(21) J. MARQUART, *op. cit.*, p. 168 et suiv.

(22) Faustus de Byzance, V, 7 (Patkanean, 173) :
Իսկ Դրաստամատն ներքինին, որ յաւուրս Տիրանայ թագաւորին Հայոց և Արշակայ որդւոյ նորա թագաւորին Հայոց լեալ էր իշխան տան գաւառին հաւատարիմ գանձուց Անգեղ բերդին, և ամ բերդայն արքունիս որ 'ի կողմանս յայնս· այնպէս և յերկրին Ծոփաց 'ի Բնաբեղ բերդին գանձքն լեալ էին ընդ նովաւ, և բարձ նորա 'ի վեր քան զամ նախարարսն։ Եւ քանզի այս գործակալութի և մարդպետութի, որում Հայքն կոչէին ներքինեաց, գործ լեալ էր 'ի բնէ ժամանակաց 'ի թագաւորութեն արշակունեաց·

(23) GELZER, *loc. cit.*, p. 167.

(24) J. MARQUART, *Caucasica*, VI, p. 32-33.

(25) D'après N. ADONTZ, *L'Arménie au temps de Justinien* (Saint-Pétersbourg, 1908, p. 291), cette liste serait le miroir de la féodalité arménienne au VI[e] siècle et l'expression de la tendance grégorienne et antinestorienne à tendances unificatrices. Hypothèse qui s'explique par le systématisme du savant auteur : voir les réserves formulées par G. GARITTE, *op. cit.*, p. 351 et suiv.

(26) Voir appendice.

(27) A la cour de Šāhpuhr I[er], le premier vitaxe (*bitaxš*) venant à la suite immédiate des princes du sang, jouit de la préséance sur tous les autres dignitaires et courtisans énumérés; dans le cortège de Grégoire, il occupe le deuxième rang.

(28) La suite du premier Sassanide ne donne accès qu'au général en chef, alors que celle de son successeur ne connaît que le général de la cavalerie (voir appendice). Mais, alors que ce dernier précède les représentants des grands clans de la noblesse et vient aussitôt après le premier vitaxe, le rang attribué par Ardašir au *spāhpat* est hiérarchiquement très inférieur.

(29) G. GARITTE, *Documents pour l'étude du livre d'Agathange*, p. 72-73 :
οἱ τρεῖς βασιλεῖς, Λαζῶν τε καὶ Ἰβέρων καὶ Ἀλβανῶν, καὶ μετὰ τοὺς βασιλεῖς ὁ πρῶτος (251 vb) ἐν ἀρχῇ Ἰγγιληνῆς καὶ Ἀντιστηνῆς τοπάρχης· ὁ δὲ δεύτερος τῆς Ἀρζια<νη>νῆς πιτιάξης ὁ μέγας· ὁ δὲ τρίτος τῶν Μέρδων τοπάρχης· ὁ δὲ τέταρτος γενεάρχης τῶν Ὀσπιτιανῶν ἐπάρχης ὅστις κα<τα>τεταγμένος ὑπῆρχεν φυλάττειν τὰ μέρη τῶν Καυκασίων ὀρέων καὶ Τζάνων· ὁ δὲ πέμπτος ὁ τῶν Μαμακουνιανῶν ἡγεμών, ἀσπαραπέτης, πάντας τῶν Ἀρμενίων ἱππότας τε καὶ πεζοὺς ἔχων ὑπὸ τὴν οἰκείαν στρατηγίαν, συνών τε ἀεὶ τῷ βασιλεῖ τῆς Μεγάλης Ἀρμενίας, καὶ ἐν ταῖς παρατάξεσιν πάντας τούς τε προηγουμένους καὶ ὑποταττομένους <...> ὑπὸ τὴν οἰκείαν στρατηγίαν· ἕκτος δὲ ὁ τοπάρχης τῶν Κορδουανῶν χώρας οὕτω καλουμένης, πλησίον ὑπαρχούσης τῶν Ἀνδριοκοδρίτων· ὁ δὲ ἕβδομος ἐξουσιαστὴς τῆς Μεγάλης Σοφανηνῆς πλησιαζούσης τῇ Μεσοποταμίᾳ· ὁ δὲ ὄγδοος ἡγεμὼν τῶν Γουγαρῶν χώρας, ὅστις εἶχενκαὶ αὐτὸς ἀξίαν πιτιάξου· ἔννατος δὲ ὁ τῶν Ῥου-

IMPRIMERIE NATIONALE.

στουνίων τοπάρχης · ὁ δὲ δέκατος ὁ τῶν Μοκασῶν σατράπης · ὁ δὲ ἑνδέκατος ὁ τῶν Συνίων φύλαρχος · δωδέκατος δὲ ὁ τῶν Τζαϋδέων στρατηγός · ὁ δὲ τρισκαιδέκατος <.....τεσσαρεσκαιδέκατος> ὁ σατράπης Ζαυραβανδῶν καὶ Χειρῶν χώρας, καὶ τούτων πλησίων τῶν Κοδρίτων · ὁ δὲ πεντεκαιδέκατος γενεάρχης ὁ τῶν Χουρχόρων ὡς ἡγούμενος ἔχων τὴν ἀρχὴν τὴν καλουμένην Μαλχαζόβε · ἑξκαιδέκατος. ὁ τῶν Ἀρτζ<ρ>ουνίων ἐξουσιαστής ·

(30) Le fait que le même personnage soit à la fois prince d'Ingilène et d'Antistène (Anzitène) donne à penser que ce dernier territoire faisait alors partie de l'Ingilène et non pas de la Sophène comme on a tendance à l'admettre.

(31) Le nom de la charge de *mardpet, mardpetut'iwn*, a été confondu ici avec un nom de peuple; cf. GARITTE, *op. cit.*, p. 225. De telles confusions sont fréquentes, cf. la note suivante.

(32) Ce nom de peuple recouvre *aspetut'iwn*, nom de la charge d'*aspet*. Il en va de même pour le γένος des Ἀσπετιανοί chez PROCOPE (*Bell. Pers.*, II, 3, 12-18); cf. MARQUART, *Osteurop. u. Ostasiat. Streitzüge*, Leipzig, 1903, p. 437 et GARITTE, *op. cit.*, p. 227.

(33) Ὁ τῶν Μοκασῶν σατράπης où le gén. plur. Μοκασῶν rend *Mokac'*, gén. de *Mokk'*; cf. GARITTE, *op. cit.*, p. 225.

(34) D'après Petrus Patricius, frag. 14 (éd. de Bonn, p. 128), ce traité mettait le roi d'Ibérie dans l'obligation de recevoir des Romains les insignes de son pouvoir royal, ce qui équivalait pratiquement à placer ce royaume sous le protectorat de Rome.

(35) Faustus de Byzance, III, 8 (Patkanean, p. 18).

(36) Un rappel de ces mesures de Khosrov II est fait dans le *gahnamak* de Nersēs, voir *infra*, p. 481.

(37) Faustus de Byzance, III, 9 (Patkanean, p. 19).

(38) D'après Moïse de Khoren, II, 8, le territoire de Hašteank' ou Asthianène aurait été constitué en apanage héréditaire par Valaršak, prétendu fondateur de la dynastie des Arsacides arméniens, au profit de ses fils puînés.

(39) Faustus de Byzance, III, 12 (Patkanean, p. 26).

(40) Ce haut dignitaire semble avoir conservé, par l'intermédiaire des Arsacides d'Iran, une notable partie des attributions militaires, administratives et même protocolaires ayant appartenu au **hazahrapati* des Achéménides. Mais, sa fonction essentielle devait être, dans l'Arménie du IVe siècle, celle de premier ministre (grand vizir), comme c'était le cas du *vazuk framatār* sous les Sassanides à la même époque.

(41) De parthe * *nāfapat* (composé avec *nāfa* - « nombril » d'où « tribu, nation ») désigne le chef de tribu, le patriarche; cf. A. MEILLET, *R.E.A.*, II, (1922), p. 1 et suiv., qui part de formes sogdiennes.

(42) Il s'agirait de la famille de l'auteur, Faustus de Byzance. Mais il se pourrait que le texte fût altéré en ce passage. Cf. LANGLOIS, *Historiens de l'Arménie*, I, p. 22, note 2.

(43) Détenteurs de la charge de grand échanson, cf. Moïse de Khoren, II, 7.

(44) Appelé P'arnerseh dans d'autres sources. C'était un prêtre de l'Église de saint Jean-Baptiste à Aštišat en Taron. Nous ignorons son origine.

(45) Faustus de Byzance, III, 16 (Patkanean, p. 38).

(46) Les Kamsarakank' étaient princes de Širak et des Aršarunik'. C'est à tort, assurément, que R. GROUSSET dans son *Histoire de l'Arménie* (Paris, 1947), p. 290, leur attribue la fonction de *sparapet* qui, en fait, appartenait aux Mamikoneank'.

(47) Il était d'une illustre race sacerdotale, descendant d'Albianos, évêque à la cour de Tiridate et auparavant grand prêtre païen. Cette famille devait fournir d'autres patriarches à l'Arménie.

(48) Faustus de Byzance, III, 17 (Patkanean, p. 39).

(49) *Ibid.*, IV, 4 (Patkanean, p. 60-61).

(50) Le texte a *sparapetut'ean*, mais il faut lire *aspetut'ean*, comme l'indique le prénom Bagarat, propre aux Bagratunik', détenteurs héréditaires de la charge d'*aspet*. Dans la graphie la confusion est fréquente entre *aspet* et *asparapet/sparapet*.

(51) De la famille des Kamsarakank', cf. *supra*, n. 46.

(52) Sur ce personnage, cf. p. 473 et n. 22.

(53) *Généalogie de la famille de saint Grégoire et vie de saint Nersēs*, éd. de Venise (1853), p. 24-26.

(54) Préposés aux chasses royales (*i veray orsoç ark'uneaç*) selon Moïse de Khoren, II, 7.

(55) Membre de la famille des Mamikonean dans laquelle la principauté de Taron se transmettait héréditairement.

(56) Préposés aux haras royaux (*i veray kutiç*) selon Moïse de Khoren, II, 7.

(57) Sur l'extermination des Kamsarakank' par ordre d'Aršak II, voir Faustus de Byzance, IV, 19.

(58) Sur la révolte du prince d'Angeltun (Ingilène), voir *ibid.*, V, 18.

(59) Cette préséance des Mamikoneank' sur les Bagratunik' n'a pas été retenue par le *gahnamak* de saint Nersès; cf. *infra*.

(60) Faustus de Byzance, IV, 11 (éd. Patkanean, p. 88-89).

(61) *Généalogie de la famille de saint Grégoire*, p. 52-53 de l'éd. de Venise.

(62) Cf. p. 478 l'escorte de saint Nersès à Césarée d'après le même auteur où le *mardpet* ne figure qu'au douzième rang.

(63) Faustus de Byzance, IV, 2 (Patkanean, p. 56); *Généalogie de la famille de saint Grégoire*, p. 16-17. Selon ce dernier récit, les trois frères de Vasak : Vardan, Vahan et Vruž, auraient été placés sous ses ordres avec le titre de *hazarapet*. Quant à Faustus, il rapporte de l'aîné, Vardan, qu'il recouvra ses droits de chef de race (*nahapet*); du troisième qu'il reçut un haut commandement militaire. — Il est remarquable que la fonction de *soarapet* revint au second et non à l'aîné des frères, ce qui semblerait indiquer que le droit de primogéniture ne prévalait pas d'une manière absolue dans la transmission des charges héréditaires.

(64) Faustus de Byzance, *loc. cit.*

(65) *Ibid.* (Patkanean, p. 57).

(66) *Généalogie de la famille de saint Grégoire*, p. 32-39.

(67) Descendants de Hayk, héros légendaire, éponyme du Hayastan (Arménie).

(68) « Parthes ».

(69) Famille des princes de la province d'Ayrarat, cœur du royaume d'Arménie.

(70) Descendants de Bagarat; voir aussi Aspetunik' n° 6.

(71) Descendants de Trdat (sans doute Tiridate III).

(72) Même famille que les Bagratunik' n° 4. Sur la fonction d'*aspet*, cf. *supra*, n. 9.

(73) Cf. *supra*, n. 12.

(74) Cf. *supra*, n. 13.

(75) Famille du *sparapet*, cf. p. 3, n. 10. Pour la seconde branche, voir n° 74.

(76) Famille des princes de Siounie.

(77) Famille des princes d'Angeltun (Ingilène).

(78) Famille des princes ou gouverneurs d'Ibérie.

(79) Cf. *supra*, n. 54.

(80) Famille du *mardpet*, cf. *supra*, n. 8.

(81) Dérivé de *Pahlav* « Parthe ». Sert à qualifier certaines grandes familles comme les Suren, les Karen. Ici, il pourrait s'agir de la famille des descendants de saint Grégoire.

(82) Descendants du héros légendaire Manawaz.

(83) Famille des seigneurs d'Edesse (?).

(84) Branche arménienne des Sassanides?

(85) Nom de fonction. Variante ms : *k'aypetunik'*.

(86) Famille des princes d'Anjit (Anzitène).

(87) Sans doute les mêmes que les Vahlunik' qui, selon Moïse de Khoren (II, 8), avait anciennement la charge de grand prêtre des idoles.

(88) Famille des princes d'Aljnik (Arzanène).

(89) Famille des princes de Mokk' (Moxoène).

(90) A l'origine *Trpatunik'* (<*Tīripāta + suff. -uni*) devenu *Atrpatunik'* sous l'influence du nom de la province d'Atrpatakan (Atropatène); cf. Hübschmann, *Die altarm. Ortsnamen*, p. 348 et 476.

(91) Dérivé de *ṙazm* (« bataille »).

(92) Cf. *supra*, n. 56.

(93) Pour la première branche, voir n° 10.

(94) Détenteurs héréditaires des charges de *spasarar* (« majordome ») et de *gahawor* (« chambellan »).

(95) Cf. *supra*, n. 43 et p. 480.

(96) Nom de fonction. Variante ms : *Vahanačirapetk'*.

(97) Préposés à la garde des résidences royales d'été (*amaraynoçaç pahak*) avec la fonction de « Porte-neige » (*jiwnakir* : cf. Moïse de Khorēn, II, 7).

(98) Nom de fonction : « chef de la ville », peut être une sorte de préfet de la résidence royale. Cf. *Vṙamakan-namak* n° 59 (*infra*, p. 487) : *k'alak'apetn ark'uni*.

(99) Anciennement préposés aux sacrifices (païens) : cf. Moïse de Khorēn, II, 7.

(100) Nom de fonction : « chef des chasses (royales) », probablement un rameau des Varažnunik' (n° 16). Cf. *Vṙamakan-namak* n° 60 (p. 487) : *Orsapetn ark'uni*.

(101) Dérivé de *namak*, désigne sans doute les « écrivains » ou « secrétaires ».

(102) « Porte-bouclier » (*aspar* « bouclier » + *kał*).

(103) « Porte-bannière ».

(104) *Dat + včir* : semble désigner une certaine catégorie de juges.

(105) Dérivé de *šahap* « gouverneur ».

(106) « Chef de canton ».

(107) Dérivé de *bazē* (« faucon »)?

(108) Moïse de Khorēn, III, 51 (éd. de Venise, p. 510 et suiv.).

(109) La tradition selon laquelle saint Grégoire serait le fils du meurtrier de Khosrov le Grand, le prince parthe Anak (de la famille des Suren Pahlaw selon les uns) a été contestée en particulier par A. von Gutschmid dans *Agathangelos* (*Kleine Schriften*, III, Leipzig, 1892, p. 380 et suiv.). Bien qu'il apparaisse, tout compte fait, assez difficile de récuser les origines partho-arméniennes de l'Illuminateur, il n'en reste pas moins vrai que la nouvelle version grecque d' « Agathange » (éditée par le Prof. G. Garitte, ouvrage cité n. 12) de même que la notice due à Georges des Arabes nous offrent des arguments non négligeables en faveur de la thèse opposée.

(110) Cet exemple montre bien que la transmission d'une charge héréditaire au sein d'une famille donnée ne pouvait s'opérer qu'avec le consentement du suzerain, que celui-ci fût le roi d'Arménie ou le roi de Perse.

(111) Moïse de Khoren, *loc. cit.* (éd. de Venise, p. 512) : « ...il les plaça plus bas que les autres satrapes, à un rang inférieur ». Dans le *Vṙamakan gahnamak* (voir *infra*), ces familles tiennent respectivement le douzième et le quinzième rang.

(112) Moïse de Khoren, III, 58 (éd. de Venise, p. 511).

(113) *Ibid.*, III, 63 (éd. de Venise, p. 561).

(114) Cf. J. R. Emin, *ap.* V. Langlois, *Historiens de l'Arménie*, p. 26, n. 6; Fr. Macler, *Rapport sur un voyage en Arménie*, p. 56-57.

(115) Alsihan, *Ayrarat*, Venise, 1890, p. 416 et suiv.

(116) Ainsi dans le texte.

(117) ALISHAN, *op. cit.*, p. 430.

(118) Cf. MACLER, *loc. cit.*

(119) Sans doute est-ce lui qui réapparaît plus bas sous le nom d'Artašir, puisque Moïse de Khoren, III, 58, dit que Vahrām V exigea du nouveau roi d'Arménie qu'il iranisât son nom en Artašir. Notons, à ce propos, que l'arménien *Artašēs* et le pehlevi *Artašir/Ardašir* reposent l'un comme l'autre — la forme arménienne par l'intermédiaire du parthe — sur le vieux-perse *Artaxšaθra*.

(121) Cf. EMIN, *loc. cit.*

(122) *Tēr* qui désigne le « seigneur » ou le « maître » a une portée très générale et ne constitue pas un titre à proprement parler.

(123) Juge de Basēn. Ce titre autorise-t-il à penser que le seigneur ou prince de Basēn se distinguait par l'importance de ses fonctions judiciaires? Ou s'agirait-il simplement d'un usage local?

(124) Cf. *supra*, n. 97.

(125) Cf. *supra*, n. 99.

(126) Détenteurs de la charge de fauconnier (*bazēakir*); cf. Moïse de Khoren, II, 7.

(127) Cf. parthe *naxšēr* « chasse ».

(128) Cf. p. 22, n. 98.

(129) Cf. *supra*, n. 100.

(130) Cette inscription, qui a été découverte en 1940 sur les murs de l'antique édifice, répondant actuellement au nom populaire de « Ka'ba-ye-Zarduš », à Naqš-i Rustam, a pour auteur Šāhpuhr Ier qui la fit graver en commémoration de ses campagnes victorieuses contre les Romains et en trois langues : moyen-perse dit du Sud-Ouest (parler du Fārs ou Perside), parthe et grec. Le texte moyen-perse entre seul en ligne de compte dans les listes reproduites en appendice. — Les deux publications essentielles sont celles de M. SPRENGLING dans *Third Century Irans. Sapor and Kartir* (Chicago, 1953) et de A. MARICQ sous le titre de *Res Gestae divi Saporis*, dans *Syria*, XXXV, 1958 (pour la version grecque).

(131) Nom de famille.

(132) Nom honorifique.

ÉTUDES D'HISTOIRE PARTHE
I. DOCUMENTS ROYAUX A NISA

PAR
Marie-Louise CHAUMONT

Parmi les milliers d'ostraca qui ont été mis à jour par les archéologues russes sur le site de l'ancienne métropole parthe de Nisa [1], il en est trois

(¹) La forme ancienne du nom de Nisa (arabe Nasâ), *Nisāya*, ressort des transcriptions grecques et latines : Νίσαια (Ptolomée, VI, 40, 4 ; si Νίγαια est un lapsus de copiste) ; Νησαία (Strabon, *Geogr.* XII, 7, 2 ; *Nisiaea* (Pline, *Hist. Nat.*, VI, 113). Ce nom s'entendait d'ailleurs non seulement de la ville elle-même mais encore de sa région ; Cf. J. STURM, *RE*, XXXVIII, 1936, c. 711. Nisa appartenait à la satrapie de Parthyène et pour Pline, *loc. cit.*, « *regio Nisiaea est Parthyanes nobilis* ». Isidore de Charax (*Mansiones Parthicae*, 12) connait la ville sous le nom de Παρθαύνισα (Nisa des Parthes ?) et précise qu'elle renfermait des tombeaux royaux (βασιλικαὶ ταφαί), indication de grande importance que les fouilles soviétiques ont confirmée.

De toute manière, cette métropole n'a rien à voir avec Nisaya qui, dans l'inscription de Darius à Behistūn (I, 58), désigne un district et une ville de Médie. Il est à remarquer que plusieurs régions et villes d'Iran ont porté ce nom (cf. MINORSKY, *Encycl. de l'Islam*, III, p. 904). Selon BARTHOLOMAE (*Altiran. Wörterbuch* c. 1086 ; cf. KENT, *Old Persian*, p. 194), *Nisāya* signifierait « Niederlassung », donc « établissement sédentaire, gîte d'étape », étymologie fort intéressante vu le nomadisme originel des peuples iraniens, des Parthes en particulier, mais qui n'est peut-être pas irrécusable.

Alexandre aurait fondé l'une de ses Alexandropolis à Nisa (Pline, *Hist. Nat.*, V, 113). Le nom de Miθrdātkirt *(mtrdtkrt)* « faite par Mithridate » qui est donné à la forteresse de Nisa dans plusieurs ostraca semble désigner Mithridate II (plutôt que Mithridate Iᵉʳ) comme rebâtisseur de la ville vers la fin du IIᵉ ou le début du Iᵉʳ s. av. J.-C. La ville paraît avoir été rebaptisée à nouveau par les Sassanides. En effet, au Concile de Mār Joseph en 554 l'on voit apparaître un certain Jean, évêque d'Ābiward et de Šahr-Pērōz (*Synodicon Orientale*, éd. Chabot, p. 366) ; Ābiward était, selon le géographe Yāqūt (IV, 776), voisine de Nisa. Or Zacharie Qazwīnī (XIIIᵉ s.) indique que Nisa est Šahr Pērōz. La localisation de Nisa a été longtemps un problème pour les modernes (Vaux, Tchérikover, Le Strange, etc...). Pourtant dès 1880, dans ses *Auszüge aus syr. Akten pers. Märtyrer*, p. 292, G. HOFFMANN la donnait avec précision : à la limite du désert, à peu de distance au nord-ouest de la moderne Achkhabad (cf. STURM,

qui méritent d'être rangés à part. Ces documents ont ceci de particulier qu'ils portent le nom royal d'Aršak (Arsace), lequel, selon une tradition bien attestée par les sources classiques et confirmée par la numismatique, a été adopté successivement par tous les souverains parthes en mémoire de leur commun ancêtre. L'ostracon 1760, le premier découvert, est le seul des trois à nous avoir conservé en leur entier les indications généalogiques dont est suivi le nom d'Aršak et qui nous reportent aux origines, si difficiles à saisir pour les modernes, de la dynastie arsacide. Faute d'une désignation plus exacte, nous avons dans un précédent article [1], appelé ces documents « formules d'avènement », supposant qu'ils avaient été établis selon un formulaire conservé dans les chancelleries et repris, avec des variantes, à chaque accession au trône. Le nom de « formule de filiation dynastique » serait peut-être plus approprié au contenu de ces textes.

RE, XXXVIII, 1936, c. 712). Rappelons qu'Achkhabad est actuellement la capitale de la République soviétique de Turkménie du Sud.

C'est sur le site de l'*Ancienne Nisa* qu'ont été mis au jour la plus grande partie des ostraca. L'*Ancienne Nisa* — par opposition à la *Nouvelle Nisa* — est l'acropole avec sa forteresse-résidence royale. De 1947 à 1958, les fouilles menées dans les entrepôts de vin — à l'est du bâtiment dit « Maison Carrée » — ont permis la découverte de plus de 2000 documents. Un certain nombre de ces textes a été publié par I. M. Diakonov et V. A. Livshitz dans *Dokumenty iz Nizsy I. v. do N. E.*, recueil paru à Moscou en 1960 à l'occasion du XXVe Congrès International des Orientalistes. De 1959 à 1961, la prospection d'une fosse située au nord des celliers a livré plusieurs centaines d'ostraca dont certains d'une catégorie tout à fait nouvelle; un substantiel aperçu de ces nouvelles trouvailles a été donné par les auteurs déjà cités dans un article intitulé *Novye naxodki dokumentov v Staroi Nise* et paru dans *Pereneaziatskii Sbornik*, II, Moscou, 1966, p. 134-137. Pour plus de détails sur les nomgreuses publications auxquelles ont donné lieu les découvertes de Nisa, voir Chaumont, *J.A.*, 1968, P. 25, n. 8 (liste qui reste incomplète). Nous n'avons aucun renseignement précis sur la poursuite des fouilles à Nisa.

En ce qui concerne la langue des ostraca, on peut hésiter entre l'araméen et le parthe noté en idéogrammes araméens. Bien que plusieurs spécialistes (I. N. Vinnikov, *Vestnik Drevnei istorii*, 1954 (2), p. 115-126 ; M. Sznycer, *Semitica*, V, 1955, p. 97; I. M. Diakonov et V. D. Livshitz, *Vestnik Drevnei istorii*,, 1956 (4), p. 100 sq.) se soient prononcé dans le premier sens, il existe des indices importants qui sont propres à étayer la seconde opinion. Mais il est indéniable que ce parthe niséen du Ier s. avant notre ère utilise un système idéographique fort différent de celui que nous ont fait connaître les inscriptions postérieures ; cf. W. B. Henning, « Mitteliranisch », dans *Handbuch der Orientalistik*, Abt. I, Bd IV, Absch. 1, 1958, p. 27-28. De toute manière, ces textes renferment, outre les noms propres (noms personnels et toponymes) nombre de titres et de termes « techniques » indiscutablement parthes.

[1] « Les ostraca de Nisa. Nouvelle contribution à l'histoire des Arsacides ». *Journal Asiatique*, 1968, p. 14-19.

Il nous est apparu que ces « documents royaux » méritaient une étude spéciale et approfondie, une confrontation attentive avec les rares données que nous ayons sur la période obscure dont ils émanent. Notre tâche se trouvera singulièrement compliquée par l'incertitude qui domine quant à la succession et à la chronologie des premiers monarques arsacides.

Ces ostraca sont datés d'après l'ère dite arsacide dont le point de départ est le 1er Nisanu 247 av. J.-C. (1). Ils ont été publiés par les soins des savants soviétiques, I. M. Diakonov et V. A. Livshitz, l'un (nº 1760) dans un recueil paru en 1960, les autres (nov. 307 et nov. 366) dans un article, en 1966. La lecture donnée ci-après est celle des éditeurs.

Nous procéderons par ordre chronologique en commençant par l'ostracon nº 1760, daté de l'an 157 de l'ère arsacide qui correspond à 91/90 avant notre ère ; c'est le mieux conservé des trois documents :

1. *ŠNT I C XX XX X III III I 'ršk MLK' BRY BR*[*Y Z*]*Y (?) (pry)ptk*
2. *BRY 'ḤY BRY ZY (?) 'ršk* (2).

« Année 157, Aršak, roi, petit-fils de Friyapātak (et) fils du neveu d'Aršak. »

Vient ensuite le *Nov*. 366 où ne sont plus lisibles que la date 170 arsacide (= 78/77 av. J.-C.) et le nom royal *'ršk* (3).

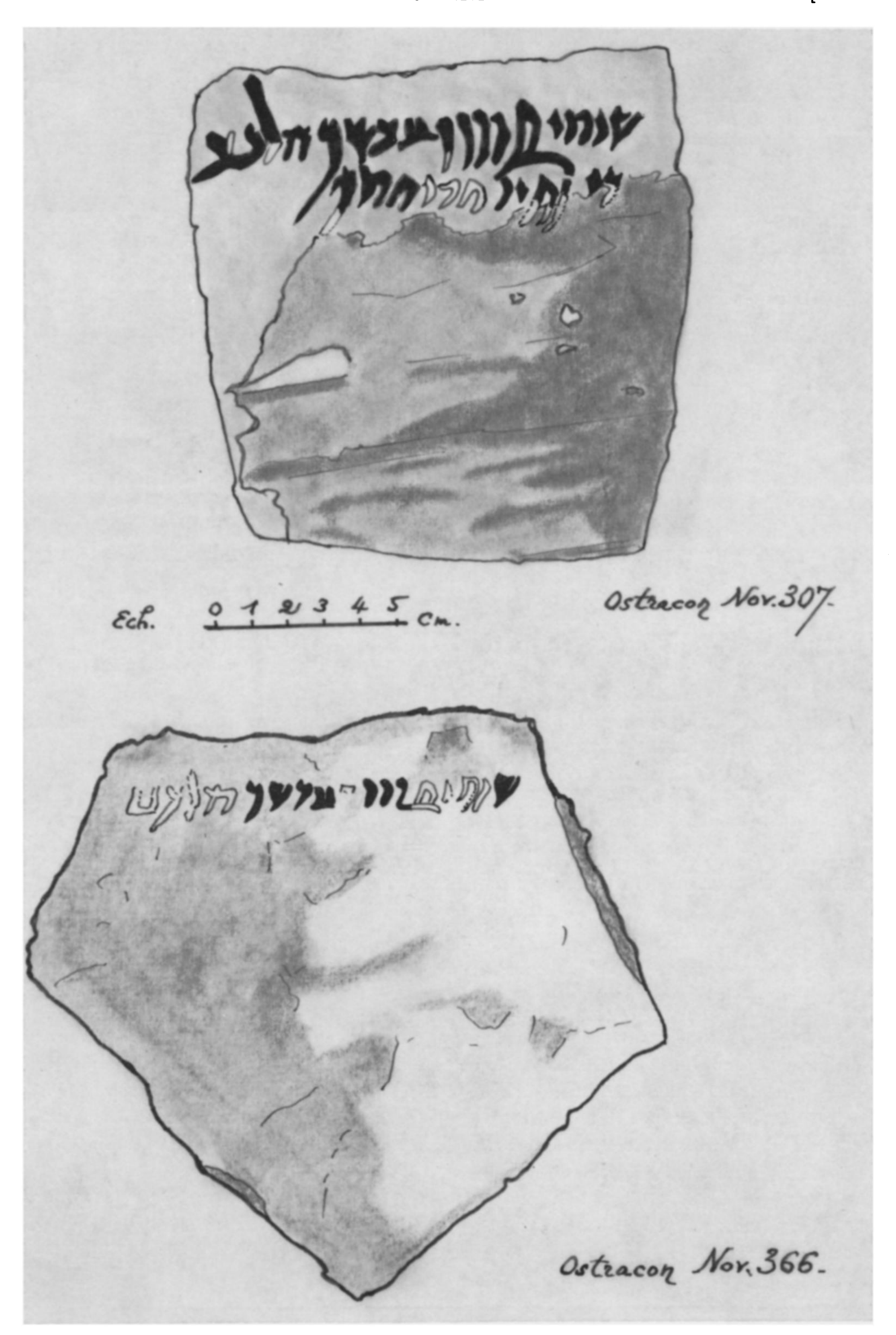
[*ŠNT I C*] *XX XX XXX 'ršk* [*MLK'*].

Le *Nov*. 307, daté de 180 arsacide (= 68/67 av. J.-C.) n'a gardé que la première partie de la formule de filiation :

(1) Sur la nature de l'événement qui est à l'origine de l'ère arsacide, les avis sont partagés ; cf. notamment Debevoise, *A Political History of Parthia*, 1938, p. 9 et n. 34. De toute manière, la date du 1er Nisanu 247 n'a certainement pas été choisie au hasard. Il est à remarquer en outre que les documents babyloniens et grecs datés selon cette ère font usage du calendrier babylonien (sauf à Doura-Europos) ; cf. G. le Rider, *Suse sous les Séleucides et les Parthes*, Paris 1965, p. 42-43. Les découvertes de Nisa apportent par ailleurs la preuve de l'emploi du calendrier dit « zoroastrien ».

(2) Diakonov-Livshitz, *Dolkumenty iz Nisy*, p. 113. Cf. I. J. Bikerman, *The Parthian Ostracon nº 1760 from Nisa*, *Bibliotheca Orientalis* 1966, p. 15-17.

(3) Diakonov-Livshitz, *Novye naxodki dokumentov v Staroi Nise*, p. 143, n. 28 et pl. IX et IX*a*.



Reproduction des ostraca réf. Nov. 307 et 366 reconstitués par *I. M. Diokonov* et *V. A. Livschitz. Novye naxodki dokumentov v staroi Nice.* Extrait de Peredneaziatskii sbornik II., Ak. nauk. Moskwa 1966, pl. IXa et Xa.

1. *ŠNT IC XX XX [XX] 'ršk MLK'*.
2. *[B]RY np ZY pryptk...* [1].

« Année 180, Aršak, roi, arrière petit-fils de Friyapātak... »

Le groupe de termes *BRY 'ḤY BRY* dans l'ostracon 1760 n'est pas attesté autrement en araméen [2]. Il devrait signifier « neveu du fils » (de l'avis de sémitisants avertis) plutôt que « fils du neveu ». Pourtant on se rend vite compte que la première interprétation suppose une manière très peu logique de qualifier le « petit-fils ». C'est pourquoi, en dehors de toute considération linguistique, nous préférons traduire par « fils du neveu », qui est l'interprétation des éditeurs russes [3]. Par ailleurs, il paraît hors de doute que l'expression en cause se rapporte à l'Aršak régnant et non pas à Friyapātak comme le veulent Diakonov et Livshitz [4].

Dans notre précédent travail, devant l'impossibilité d'admettre, sur le plan chronologique, un lien de parenté au troisième degré entre le souverain régnant en 91 et le fondateur de la monarchie parthe (1/2 du IIIe s. av. J.-C.), nous avions été amenée à supposer que *BR 'ḤY BRY* pouvait revêtir, dans ce contexte, un sens beaucoup plus général et désigner le descendant plus ou moins lointain [5]. Autrement dit, nous n'estimions pas nécessaire d'interpréter à la lettre la formule de filiation de Nisa. Cette manière de voir nous paraissait d'autant plus fondée que dans un passage des *Parthica* d'Arrien (conservé chez Photius), il est rapporté d'Arsace et de Tiridate, les « deux frères Arsacides », qu'ils « étaient descendants de Phriapitès, lui-même fils d'Arsace » [6]. Il est en effet de la dernière évidence que Phriapitès — de même que Priapatius attesté par Justin — représente une transcription du nom parthe *Friyapāt* dont *Friyapātak* est une forme hypocoristique [7]. Et nous nous permettions de suggérer

(1) DIAKONOV-LIVSHITZ, *loc. cit.* et pl. X et X*a*.

(2) Cf. BIKERMAN, *loc. cit.*, p. 15.

(3) DIAKONOV-LIVSHITZ, p. 20 et 41-42 : Nous aurions avec *BRY 'ḤY* un hétérogramme correspondant à un comp. parthe **bratarzātak*. Cf. BIKERMAN, *loc. cit.*

(4) Voir les exemples convaincants donnés par BIKERMAN, *loc. cit.*

(5) A notre idée, il devait en aller de même de *BRY BRY*=*puhripuhr* = *nap* (v. p. *napāt-*) : « petit-fils ».

(6) *Epitome Photii*, cod. 58 (*FHG* Müller, III, 586-587) :

(7) La lecture des premières lettres du nom n'est pas tout à fait certaine aussi bien dans le n° 1760 que dans le *Nov.* 307. Cependant la

qu'Arrien (gouverneur de Cappadoce sous le règne d'Hadrien), mieux informé au sujet des Parthes qu'on ne le pense généralement, s'était fait, au IIe siècle de notre ère, l'écho d'une tradition dynastique que nous trouvons énoncée en termes propres (sinon clairs) dans un document émanant de la chancellerie royale arsacide au début du Ier siècle av. J.-C. (1).

Ce rapprochement entre la filiation dynastique de Nisa et l'information d'Arrien fait ressortir toutefois une différence importante : chez Arrien, il s'agit d'une filiation directe : Phriapitès est le fils d'Arsace ; à Nisa, c'est un lien de parenté collatérale, quelqu'en soit le degré, qu'il convient d'envisager entre Friyapātak et Arsace (2). En d'autres termes, Arrien semble avoir enregistré d'une manière approximative, bien qu'exacte quant au fond, une tradition déjà ancienne ayant trait aux origines vraies ou supposées de la dynastie arsacide. Au reste, le même historien connaît, lui aussi, un couple de frères arsacides, Arsace et Tiridate, a qui est prêtée une action commune dans la fondation de la monarchie parthe — quelles que soient les réserves à faire sur la valeur historique de la personnalité du second (3).

Ainsi le témoignage d'Arrien se recoupe avec les données des documents de Nisa pour attester l'importance du lien fraternel dans la tradition dynastique des Arsacides. Ce lien trouve son expression dans la règle

très grande expérience des éditeurs, qui ont déchiffré un nombre considérable d'ostraca, est pour nous une garantie suffisante. Cf. Bikerman, *loc. cit.*, p. 16, n. 6.

(1) CHAUMONT, *art. cité*, p. 17.

(2) Pour BIKERMAN, *loc. cit.*, Friyapātak est le frère d'Arsace : « ... the Nisa document says the monarch was both a grand-son of Priapatius and son of the nephew of Arsaces. In other words, Priapatius was a brother of Arsaces ».

(3) Le principal argument contre l'existence historique de Tiridate Ier serait le silence observé à l'endroit de ce personnage par Justin qui donne comme successeur au premier Arsace son propre fils appelé aussi Arsace (Justin, XLI, 5, 7). L'historicité de Tiridate a été niée notamment par le savant polonais J. Wolski dans l'ensemble de ses travaux (par exemple dans *Eos*, XXXVIII, 2, p. 44 sq. ; *Historia*, VIII, 1959, p. 222 sq et XI, 1962, p. 145). L'opinion opposée a été défendue par GUTSCHMID *Geschichte Irans*, 1888, p. 30 ; TARN, dans *Cambridge Ancient History*, VII, 1932, p. 574 ; DEBEVOISE, *Hist. of Parthia*, p. 9 sq. ; BIKERMAN, dans *Berytus*, VIII, 1944, p. 84 sq. Mais le discrédit jeté par Wolski sur le témoignage d'Arrien a fini par porter ses fruits : Tiridate est souvent absent des listes les plus résentes : celle de LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 460 et même celle que donne BIKERMAN dans sa *Chronology of the Ancient World*, 1969, p. 160. En revanche, il est maintenu par R. N. FRYE, *The Heritage of Persia*, p. 297.

de succession en ligne collatérale qui semble avoir été appliquée, en concurrence avec le principe de l'hérédité directe, et dont des traces se laissent déceler jusque dans les derniers temps de la monarchie (1).

Nous croyons qu'il convient de dissocier complètement chez Arrien la tradition concernant les ancêtres Phriapitès et Arsace d'une autre information, cette dernière recueillie par Le Syncelle, d'après laquelle les Arsacides descendraient du roi de Perse Artaxerxès, autrement dit Artaxerxès II (2). C'est sans raison valable que, dans le contexte historique de ce passage des *Parthica*, on a voulu ramener Arsace, père de Phriapitès, à ce souverain achéménide qui, au dire de Ctésias, aurait porté avant son avènement le nom d''Αρσίκας ou d''Αρσάκας (3). En réalité, nous sommes en présence de deux traditions fort différentes, celle qui se réfère à une extraction achéménide étant certainement la plus tardive (4).

Pour ce qui est de Friyapātak, que représente-t-il au juste dans la lignée des Arsacides ? Deux personnages de ce nom nous sont connus par les sources classiques : le Phriapitès d'Arrien, figure ancestrale plus ou moins fabuleuse ; le Priapatius qui, selon la version de Justin, est le troisième

(1) Nous avons maints exemples de l'application de ce principe de transmission de la royauté. Si nous faisons abstraction du cas — controversé — de Tiridate qui aurait été le successeur de son frère Arsace, nous pouvons citer : Mithridate Ier recevant la succession de son frère Phraate Ier ; Artaban Ier celle de son neveu Phraate II (cf. BIKERMAN, *Bibl. Orient.*, 1966, p. 16). Plus tard, nous rencontrons les deux frères Mithridate III et Orode II qui se sont succédé sur le trône (Ier s. av. J.-C.). C'est par ce même principe que s'expliquent les compétitions dynastiques entre frères : entre Gotarze II et Vardanès au Ier s. ap. J.-C. ; entre Vologèse V et Artaban V au début du IIIe s. Les exemples pourraient cefrtainement être multipliés si l'histoire des Arsacides était mieux connue.

(2) G. LE SYNCELLE, éd. Dindorf, p. 284, B : 'Αρσάκης καὶ Τηριδάτης ἀδελφοὶ τὸ γένος ἕλκοντες ἀπὸ τοῦ Περσῶν 'Αρταξέρξου...

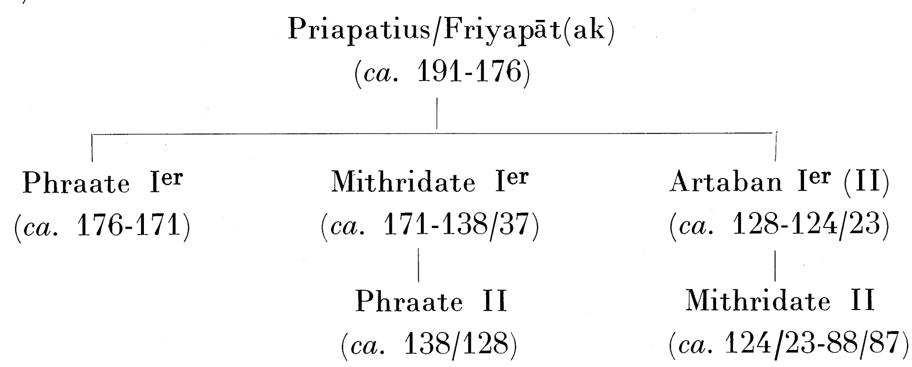
(3) Nous trouvons déjà ce rapprochement chez SAINT-MARTIN, *Fragments d'une Histoire de la dynastie des Arsacides*, II 1850, p. 291 ; A. von GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, 1888, 30. Mais pour J. MARQUART, *Untersuchungen zur Gesch. von Eran*, p. 29, ce serait le fils d'Artaxerxès II, appelé Ariaratus chez Justin, qu'il faudrait reconnaître dans le Phriapitès d'Arrien.

(4) Cf. ROOS, *Studia Arrianea*, 1862, p. 7 (au sujet de ces deux traditions) : « Per se petat non licere has duas narrationes contaminare et alteram ex altera supplere ». — Selon TARN, *Class. Quaterly*, XXIII, 1929 et WOLSKI, *Historia*, 8, 1959, la référence à une extraction achéménide aurait pour but de justifier la mainmise sur les territoires séleucides. Cf. DEBEVOISE, *Parthia*, p. 10, p. 138-140. Pour NYBERG, *Die Religionen des Alten Irans*, 1938, p. 482 et BIKERMAN, *Berytus*, VIII, 1944, il s'agirait d'une fable interpolée par Arrien.

roi parthe, père de Phraate Ier, Mithridate Ier, Artaban Ier, grand-père de Phraate II et de Mithridate II [1]. L'identification du Friyapātak de Nisa avec ce personnage historique, postulée par Diakonov et Livshit nous obligerait à rattacher à la famille arsacide des rois qui sont d'ordinaire regardés comme des usurpateurs (cf. *infra).*

Or, il apparaît, tout compte fait, qu'une semblable manière de voir mérite beaucoup plus de considération que nous l'avions cru tout d'abord [2]. Il n'est pas permis de négliger l'argument qu'apporte la variante « arrière-petit-fils de Friyapātak » dans l'ostracon *Nov.* 307. Nous aurions ainsi une suite de souverains issus en ligne directe de Priapatius/Friyapātak et en ligne collatérale d'Arsace, le fondateur.

A toutes fins utiles, voici la descendance de Priapatius (d'après Justin) [3] :



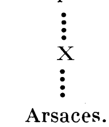
Bikerman, pour sa part, ne croit pas que le Friyapātak de Nisa soit le même que le roi Priapitius. A son avis, Friyapātak n'est pas roi ; s'il est nommé c'est parce que « he was the link between the « Arsaces » who was reigning in 91 and the line of the « Arsacids » ; il est le propre frère d'Arsace [4]. Pour résumer le débat, nous n'avons aucune certitude sur le

(1) Justin, XLI, 5, 7-10 ; XLII, 1, 1 et 2, 1-3.

(2) *Op. cit.*, p. 17.

(3) Cf. DEBEVOISE, A *Political History of Parthia,* 1938, p. 270 ; FRYE, *The Heritage of Persia,* 1965, p. 294 ; BIKERMAN, *Chronology of the Ancient World,* 1969, p. 160-161. Nous tenons à signaler que ces dates sont très approximatives et sujettes à revision.

(4) BIKERMAN, *loc. cit.*, p. 17, qui donne le schéma suivant : Arsaces—Priapatius



personnage de Friyapātak, connu jusqu'ici par deux ostraca, ancêtre proche ou lointain dont se réclament les rois à Nisa.

L'ostracon n° 1760 nous met en l'an 157 ars., autrement dit en 91 av. J.-C. A cette date, Mithridate régnait encore. Selon un rapport de Flavius Josèphe auquel nous ne pouvons apporter le moindre démenti, c'est à ce souverain que le Séleucide Démétrios III Eucaeros fut livré par son propre frère Philippe Épiphane (1). Or cet événement ne peut être antérieur à 87, puisque les dernières émissions monétaires de Démétrios III sont datées de 88/87 (2). L'historien juif prend soin de spécifier que la mort de Mithridate intervint peu de temps après l'arrivée du prisonnier. Un autre *terminus post quem* pour la fin du règne de Mithridate pourrait nous être fourni par un parchemin grec trouvé à Avroman en Kurdistan (3). Dans le préambule de ce document, l'Arsacide régnant est désigné, selon la règle généralement suivie, sous le nom dynastique (4). La date donnée est celle du mois Appelaios de l'an 225 d'une ère à propos de laquelle il est permis d'hésiter entre celle des Séleucides et celle des Arsacides, c'est-à-dire entre 88/87 et 23/22 av. J.-C. (5). Un argument de poids, sinon déterminant, en faveur du premier terme de l'alternative résiderait dans la mention dans ce document du Grand Roi d'Arménie Tigrane, comme père d'Ariazaté — surnommé Automa — l'une des épouses d'Arsace. Il est très vraisemblable en effet que ce Tigrane est Tigrane le Grand, celui-là même que Mithridate avait efficacement aidé à recouvrer son trône en 94, après l'avoir longtemps gardé comme otage ; l'alliance entre les deux monarques aurait été ainsi scellée par un mariage. Ainsi la trouvaille

(1) Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, 14, 3.

(2) E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Paris 1890, p. CLXXII. Cf. Debevoise, *Hist. of Parthia*, p. 50. Durant l'été 87, suivant Bikerman, *loc. cit.*, p. 17, 19, 20.

(3) Parchemin I d'Avroman, publié par E. H. Minns, *Journal of Hell. Stud.*, XXXV, 1915, p. 28-29 (texte), 31-32 (trad.).

(4) L. 1-2 : βασιλεύοντος βασιλέων 'Αρσάκου εὐεργέτου δικαίου ἐπιφανοῦς καὶ φιλέλληνος...

(5) La thèse de l'ère séleucide a été défendue, avec plus ou moins de conviction, notamment par E. H. Minns, *loc. cit.*, p. 33 sq. ; Tarn, *Cambridge Ancient Hist.*, IX, p. 586, n. 2 ; n. 2 ; Debevoise, *op. cit.*, p. 47, n. 7. Au contraire la datation par l'ère arsacide a paru plus vraisemblable à Rostovtzeff, dans Rostovtzeff ans Welles, *Yale Class. Stud.*, II, 1931, p. 41 sq ; Mc Dowell, *Coins from Seleucia*, p. 207 ; Bikerman, *loc. cit.*, dans *BO*, p. 16. A noter que cette dernière position tend à l'emporter.

d'Avroman se recouperait avec les données de Flavius Josèphe pour faire régner Mithridate II au moins jusqu'à 88/87 av. J.-C. (1).

La période subséquente a été définie par Justin comme *varia complurium regnum successio* (2). Elle a laissé de si rares traces dans les sources classiques que l'on a pu admettre longtemps à la suite de Gutschmid que le successeur immédiat de Mithridate II était Artaban II (3). Les données qui nous sont fournies par les tablettes cunéiformes rédigées en Babylonie, province de l'empire parthe, ont fait finalement abandonner cette interprétation.

La dernière tablette qui peut être attribuée à Mithridate II porte la date de Tašrîtu 157 ars. et 221 sél., c'est-à-dire septembre-octobre 91 (4). Mais bientôt un autre nom royal va faire son apparition dans les documents babyloniens : Gutarza.

Ce dernier nom a été restitué avec une quasi certitude dans un fragment d'hymne qui est daté du 6 du IIe Addaru 155 ars. et 221 sél. (5) ; la première de ces dates a été corrigée en 157 pour être à l'unisson de la seconde, et cela avec d'autant plus de vraisemblance que l'année 155 n'a pas de deuxième Addaru alors que 157 comporte ce mois intercalaire (6). Ce

(1) Il est rapporté par Justin (XLII, 4, 1-2) : « *Igitur Mithridates, rex Parthorum, post bellum Armeniae propter crudelitatem a senatu Parthico regno pellitur*. Frater eius Orodos, cum regnum vacans occupasset... Mais la plupart des critiques sont d'avis que, dans ce passage, l'adaptateur de Trogue Pompée a confondu Mithridate II avec Mithridate III qui fut effectivement déposé par les grands au profit de son frère Orode : cf. JUSTI, *Gesch. des Alten Persiens*, 1879, p. 156 ; RAWLINSON, *The Seven Great Orient Monarchies*, III, 1876, p. 176 ; GUTSCHMID *Gesch. Irans*, p. 86 et plus récemment R. MC DOWELL, *Coins from Seleucia on the Tigus*, 1935, p. 216 et DEBEVOISE, *op. cit.*, p. 76. L'opinion qu'il s'agit bien de Mithridate II en l'occurence a néanmoins des tenants. Nous citerons A. SIMONETTA, *Notes on the Parthian ans Indo-Scythian Coinage, Congrès International de Numismatique* 1953, II (1957), p. 114-115.

(2) Prologue XLII de Trogue-Pompée.

(3) GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 81, n. 1 ; cf. WROTH, *Coins of Parthia*, 1908, p. XXXI ; DOBRAS, *Archiv Oriental.*, III, 1931, p. 226, n. 3 ; P. J. JUNGE, *RE*, 1949, art. *Parthia*, c. 1989. GUTSCHMID se fondait sur le Prologue XLI de Trogue-Pompée où Artaban et Tigrane sont donnés comme les successeurs de Mithridate *(Successores deinde eius Artabanus et Tigranes cognomine Deus...)*.

(4) REISNER, *Sumerisch-babylonische Hymnen nach Thontafeln Grichischer Zeit*, Berlin 1896, nº 46, p. VIII, 82 ; cf. MINNS, *loc. cit.*, p. 34, n. 21. Selon I. MENDELSOHN ap. Bikerman, *loc. cit.*, p. 16, n. 15, le nom du mois n'est pas clair, peut-être est-ce Dumûzu.

(5) REISNER, *op. cit.*, nº 51 ; cf. MINNS, *loc. cit.*, p. 434, texte *k*.

(6) Sur cette rectification, cf. DEBEVOISE, *op. cit.*, p. 48, n. 74 ; LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 391, n. 9 ; BIKERMAN, *loc. cit.*, p. 16, n. 15.

document nous met donc à l'extrême fin de 91/90, exactement le 26 mars 90. Il a ceci de particulier qu'il mentionne deux épouses royales : Aši'abatum, que nous allons retrouver, et une autre reine dont une seule syllabe du nom — *ša-at* — est lisible. Gotarze apparaît sans contexte dans des textes astronomiques, le premier en date de Dumûzu 160 ars. et 224 sél. (= juin-juillet 88 av. J.-C.), le second de l'année suivante. Voici ces textes :

1) ... *arah Dumûzu(ŠU) ûm 14*^{kám} *šanat 160*^{kám} *šá ši-i.*
šanat 224^{kám} ^{1}*Ar-šá-ka-a šá us-*[*tár-re-du*].
^{1}*gu-tár-za-a šarru u* ^{f}*a-ši-i-ba-tum.*
aššati (DAM)-su bêltu/šarratu (GAŠAN)... (1).

2) ... *šanat 161*^{kám} *šá.*
ši-i šanat 225^{kám}.
^{1}*ar-šá-ka-a šá us-tar-re-du.*
^{1}*gu-tar-za-a.*
šarru(LUGAL) u ^{f}*a-ši-i-ba-tum aššati(DAM)-šú bêltu/šarratu (GAŠAN)* (2).

La formule de ces documents est assez inhabituelle et présente des difficultés d'interprétation. La lecture *us-tar-re-du* était déjà celle de Strassmaeir (3) et de Schrader, alors que Minns (d'après L. W. King) lisait *it-ta-re-du*. En réalité, ces deux formes sont également attestées. C'est la seconde qui apparaît dans le document de mars 90, ci-dessus mentionné et dans d'autres tablettes dont nous aurons à nous occuper plus loin. *Us-tar-re-du* est la forme III_2 (4), *it-ta-re-du* la forme IV_2 de *redû*. Ce verbe signifie habituellement « suivre, poursuivre » d'où l'on passe

(1) EPPING-STRASSMAIER, *ZA*, VI, 1891, p. 226 MINNS, *loc. cit.*, p. 35, texte *i*. Ce texte, de même que les autres documents cunéiformes qui seront examinés dans notre exposé, ont été revus par M. J. A. DELAUNAY auquel nous adressons tous nos remerciements.

(2) EPPING-STRASSMAIER, *ZA*, VI, p. 222 ; SCHRADER, *SPAW*, 1891, p. 35 ; MINNS, *loc. cit.*, texte *j*.

(3) On déchiffre clairement qui est a graphie contemporaine de *us/uṣ/uz*. Il est impossible de confondre ce signe avec *it*, complètement différent (J. A. DELAUNAY).

(4) *Us-tar-re-du* fait difficulté, car il repose sur un causatif safel alors que l'on attendait un šafel *(uštaredu/ultaredu)*. Peut-être faudrait-il à cette période de décadence de l'accadien, supposer une influence locale ou araméenne. Il paraît impossible de lire *uš*-ou *muš*-. Notons que la forme III n'apparaît pas comme proprement causative, elle a ici le sens d'une forme I (J. A. DELAUNAY).

au sens de « succéder », mais *redû* peut revêtir également le sens de « régner, dominer, gouverner » [1]. Nous nous risquerions donc à traduire *Ar-šá-ka-a šá us-tár-re-du Gu-tár-za-a* par « Aršak qui règne (comme) Gotarze. » Quant à la forme IV, elle doit être interprétée comme un réfléchi passif ; *šá it-ta-re-du* serait donc à traduire « qui a été fait régnant », « qui a été appelé à régner » [2].

Une autre difficulté est le titre de la première épouse de Gotarze, Aši'abatum. Le signe *GAŠAN* par lequel ce titre est exprimé peut aussi bien noter *šarratu* « reine » que *bêltu* (lecture de Minns) « dame » [3]. Ces deux termes, qui se traduisent respectivement en parthe par *bānbišn* et *bānūk*, devaient avoir déjà — comme se sera le cas plus tard à la cour des premiers sassanides — à la cour des Arsacides, une valeur hiérarchique très différente [4]. *Bānūk* qualifiait un rang inférieur par rapport à *bānbišn*. Nous croyons savoir que cette dernière désignation était réservée aux épouses royales de haute extraction et jouissant, de ce fait, d'un statut privilégié [5]. Aussi ferons-nous toutes réserves sur la titulature d'Aši'abatum dans l'ignorance où nous sommes des origines de cette épouse de Gotarze.

Une autre tablette dont la date est disparue porte une formule beaucoup plus claire : *Ar-šá-ka-a šarru šá šumšu Gu-tár-za-a* « Arsace dont le nom est Gotarze [6].

On n'a pas manqué d'identifier notre Aršak de Nisa, monté sur le trône

(1) Cf. araméen ירדא, M. JASTROW, *A Dictionary of Targumin*, II, c. 1451.

(2) MINNS, *lod. cit.*, p. 40, n. 82, interprétait *it-ta-re-du* comme le nifal (IV) du verbe *taradu* auquel il donnait le sens de « to be continued » et traduisait : « Arsaces, who was continued as Gotarzes ». Dernièrement, BIKERMAN, *loc. cit.*, p. 17 et n. 18, se référant à I. Mendelsohn, postule pour cette forme verbale le sens de « to be expelled », ce qui donne : « Arsaces, King, who was expelled by Gotarzes ». Interprétation difficilement admissible dans ce contexte historique. De toute manière, une traduction comme celle de Debevoise (« Arsaces, who is called Gotarzes ») est radicalement exclue.

(3) Sur la double valeur de ce signe, cf. DEIMEL, *Šumerische Lexicon*, n° 350 et DEBEVOISE, *op. cit.*, p. 48, n. 65.

(4) L'un et l'autre de ces titres sont attestés dans l'inscription trilingue de Šāhpuhr Ier à la « Ka'ba de Zoroastre ».

(5) Il est à noter que dans les deux parchemins grecs d'Avroman, les épouses royales sont toutes désignées par le titre de βασίλισσα = *bānbišn*. Cf. MINNS, *op. cit.*, p. 28, 29 et 30.

(6) EPPING-STRASSMAIER, *ZA*, VI, 1891, p. 226 MINNS, *loc. cit.*, p. 35, texte *k*.

en 91, avec le Gotarze des sources babyloniennes ; les dates s'y prêtent et aussi, en une certaine mesure, la titulature, en régression par rapport à celle de Mithridate qui, dans la seconde partie de son règne, s'était intitulé Roi des rois [1]. Il résulte de cette identification, postulée notamment par les éditeurs russes [2], que Gotarze, que l'on avait tendance à considérer jusqu'alors comme un compétiteur local de Mithridate, s'était fait également reconnaître au cœur de la Parthie, à Nisa, l'une des principales résidences des premiers souverains parthes et le lieu de leur sépulture Mais alors que dans la métropole de la Parthyène, on se contente d'employer le nom dynastique d'Aršak, la nécessité se fait sentir, en Babylonie, de préciser l'identité du monarque par l'adjonction du nom personnel. Cette adjonction, que nous retrouvons dans le cas d'Orode, sort tellement de l'usage courant qu'elle peut être considérée comme l'indice d'une situation équivoque, de l'existence d'un autre Aršak qui serait Mithridate II lui-même [3]. Mais comment expliquer que l'emploi du nom personnel du roi n'est pas été jugé utile à Nisa ? Serait-ce que Mithridate aurait définitivement perdu pied dans cette région ? Il y a là un point embarrassant qu'il conviendrait d'élucider.

Le fait qu'Aršak/Gotarze contrôlait des provinces aussi éloignées l'une de l'autre que la Babylonie et la Parthyène donnerait à penser qu'il s'était rendu maître de la plus grande partie du territoire parthe. A ce propos, il vaut la peine de noter qu'à Suse, les dernières émissions monétaires de Mithridate dateraient au plus tard de 92/91 [4]. La rebellion aurait-elle touché Suse avant même la Babylonie ? De toute manière, il est probable qu'au moment de sa mort en 87, Mithridate II ne régnait plus que sur une parcelle de cet empire qu'il avait tant contribué à accroître

(1) Mithridate a dû assumer ce titre à partir de 109/108. Sur ce point, les données de la numismatique s'accordent avec les sources babyloniennes. Cf. MINNS, *loc. cit.*, p. 38 ; Oelsner, *ZA*, 1964, p. 271-272 ; LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 382.

(2) DIAKONOV-LIVSHITZ, *Dokumenty*, p. 20 ; cf. BIKERMAN, *loc. cit.*, p. 17.

(3) DEBEVOISE, *op. cit.*, p. 49, n. 77 : « Gotarzes and his immediate successor, Orodes, are the only Parthian kings in all numerous documents of the period mentionned by name rather than by their title Arsaces. The conclusion is obvious : this name was necessary to denote which Arsaces was meant... ».

(4) LE RIDER, *op. cit.*, p. 391.

par ses conquêtes. Cette compétition n'était pas sans précédent. Nous ferons abstraction du cas d'Himéros dont il n'est pas absolument prouvé qu'il ait fait acte de rebellion en Babylonie vers la fin du règne d'Artaban Ier. Mais déjà Phraate II avait eu à compter avec un certain Tigraios qui a laissé des traces ostensibles dans la numismatique susienne (138/37 à 131 environ) (1). Les rivalités dynastiques deviendront, pour la monarchie parthe, un mal chronique.

Dans le cas de Gotarze, il faut reconnaître que nous ignorons l'essentiel. Autour de ce personnage, attesté seulement par quelques textes babyloniens, des hypothèses se sont échafaudées. Suivant une idée de Herzfeld, qui a obtenu le plus large crédit, Gotarze ne serait autre que le « satrape des satrapes » Gotarze qu'un relief de Behistun nous montrerait rendant hommage à Mithridate II en compagnie de trois autres dignitaires ; l'inscription accompagnant la représentation en ferait foi (2). Par la suite, il serait devenu assez puissant pour se révolter contre son maître ou, du moins, pour être associé au pouvoir (3). Thèse séduisante mais fragile ; non seulement la restitution épigraphique sur laquelle elle repose n'est pas indiscutable, mais il paraît bien aventureux de distinguer Gotarze « satrape des satrapes » de Gotarze « Géothropos » (fils de Gēv), nommé sur le relief voisin et en lequel Herzfeld voulait reconnaître le roi Gotarze II (Ier siècle ap. J.-C.) ! (4). Jusqu'à avis contraire, la solution la plus raisonnable serait de renoncer à l'exploitation du relief de Behistun

(1) G. Le Rider, *op. cit.*, p. 279-385.

(2) Dittenberger, *Or. Gr. Inscr. Sel.*, I, no 431 *a* et *b*. Herzfeld considère ces deux fragments comme appartenant à la même inscription. La restitution qu'il propose, *Am Tor von Asien*, Berlin 1920, p. 36 sq., s'inspire d'un dessin exécuté au XVIIe s. (avant la destruction du relief) :
ΚΩΦΑΣΑΤΗΣ ΜΙΘΡΑΤΗΣ ΠΕΠ[ΙΣΤΕΙΜΕΝΟΣ......] ΓΩΤΑΡΖΗϹ ΣΑΤΡΑΠΗΣ ΤΩΝ ΣΑΤΡ[ΑΠΩΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΜΙΘΡΑΔΑ]ΤΗϹ

(3) Herzfeld, *op. cit.*, p. 40 : « ... So Können wir zunächst nur erschliessen dass der Satrap der Satrapen Gotarzes in den letzten Jahren Mithridates Nebenbuhler oder aber Mitherrschers des Greises gewesen ist ». Cette thèse a été reprise par maints auteurs, notamment par Debevoise, *op. cit.*, p. 44-45, 48.

(4) Dittenberger, *Or Gr. Inscr. Sel.*, I, no 431 *c*. Sur la signification de ce relief, cf. Kahrstedt, *op. cit.*, p. 19 sq.

à propos de Gotarze Ier. Ajoutons que de ce dernier l'on a pu faire, par ailleurs, le propre fils de Mithridate II [1].

A supposer que dans la formule de filiation de l'ostracon 1760, Friyapātak soit réellement le roi Priapatius, Aršak/Gotarze serait le propre petit-fils de ce dernier souverain parthe et, par voie de conséquence, le frère ou tout au moins le cousin germain de Mithridate [2]. Dans ces conditions, il ne serait plus permis de voir dans Gotarze un simple usurpateur et nous aurions affaire à l'une de ces compétitions entre frères ou proches parents dont l'histoire des Arsacides offre maints exemples. Si, au contraire, Friyapātak n'a rien de commun avec le Priapatius de Justin, qu'il soit identique au Phriapitès d'Arrien ou tout simplement un personnage de même nom se rattachant aux origines de la lignée, alors Gotarze appartiendrait à une branche collatérale, à moins que n'étant tout à fait étranger aux Arsacides, il ne se soit réclamé d'eux que pour les besoins de la cause.

On a attribué à Gotarze des documents cunéiformes avec la formule *Ar-šá-kan šarru* [3]. La mort de Mithridate II en 87 expliquerait que, n'ayant plus d'opposition, Gotarze soit revenu à la pratique normale en se désignant par son seul nom dynastique [4]. Le plus ancien de ces textes est de 162 ars. et 226 sél. (= 86/85) ; le dernier en date, de 167 ars. et 231 sél. (81/80) marquerait la fin du règne de Gotarze, car quelques mois plus tard apparaît un nouveau nom royal : Uruda [5]. Cette manière de voir, qui est notamment celle de Debevoise, paraît assez vraisemblable ; mais l'identité du monarque qui se cache sous le nom d'Aršakan reste, malgré tout, problématique. Tarn fait régner Gotarze de 90 à 87 et intercale entre ce dernier et Orode un « unamed Arsaces » [6]. Selon Simonetta,

(1) R. H. Mc Dowell, *Coins from Seleucia on the Tigris*, p. 207, même filiation pour « Arsace » et Orode.

(2) Diakonov-Livshitz, *Dokumenty*, p. 20, considèrent Gotarze comme le frère de Mithridate II.

(3) Reisner, *Hymnen*, n° 27, p. viii, 5, rev. 15 ; n° 49, p. ix, l. 21 ; Minns, *loc. cit.*, p. 35 et n. 27.

(4) Debevoise, *Hist. of Parthia*, p. 50.

(5) *Ibid.*, p. 51. Cf. D. G. Sellwood, *Numismatic Chronicle*, 1962, p. 74.

(6) *Cambridge Ancient Hist.*, IX, p. 613. Même succession chez Mc Dowell, *op. cit.*, p. 207, selon lequel Gotarze, Arsace, Orode seraient trois fils de Mithridate II.

il aurait régné de 91 à 87 sur une partie de l'empire parthe, date à laquelle il aurait été définitivement supplanté par Orode [1]. En revanche, en se fondant sur les données de Nisa, il ne semble pas inadmissible de prolonger le règne de Gotarze jusqu'en 78 [2].

Gotarze aurait-il quelque chose à voir avec le βασίλευς μέγας Arsace Théopatôr Évergète dont nous possédons des monnaies frappées à Séleucie, Ectabane, Suse [3] ? Il paraît tout à fait remarquable que sur certaines drachmes de ce souverain sont inscrits des noms de pays ou de villes : ἐν Ῥάγαις, Καταστρατεία, Ἀρεία, Μαργιανή, Τρα[ξ]ιανή, évidemment très éloignées de la Babylonie [4]. D. G. Sellwood, qui attribue l'ensemble du monnayage d'Arsace Théopatôr Évergète à Gotarze, pense que celui-ci avait réussi, à partir de la Babylonie, à étendre son autorité vers l'Est au point de se rendre maître des provinces les plus reculées de l'empire de Mithridate II [5]. Les documents royaux de Nisa seraient de nature à donner de la consistance à cette thèse qui pouvait, auparavant, sembler hasardeuse. Les douze émissions monétaires que l'on connaît à Suse à Arsace Théopatôr Évergète s'intercaleraient, suivant G. Le Rider, entre la fin du règne de Mithridate II et l'avènement de Sinatrucès. En admettant que la première de ces séries susiennes remonte à 92/91 [6], la douzième se placerait en 81/80, date présumée de la fin du règne de Gotarze. Ainsi Aršak de l'ostracon 1760, Arsace Théopator Évergète, Gotarze ne feraient qu'un seul et même Arsacide ? Les choses sont, en réalité, beaucoup moins simples. Du côté de la numismatique, il subsiste trop d'incertitudes. Les divergences que l'on relève dans l'attribution et la datation des monnayages

(1) *Congrès intern. de Numismatique*, Paris 1953, II (1957), p. 115 ; *East and West*, VIII, 1957, p. 45 et IX. 1968, p. 165.

(2) Voir la liste des Arsacides donnée par R. N. Frye, *Heritage of Persia*, 1962, p. 294.

(3) Ἀρσάκου Θεοπάτορος, Εὐεργέτου. A quoi les tétradrachmes ajoutent les épithètes de Ἐπιφάνοῦς Φιλέλληνος. Voir Wroth, *Coins of Parthia*, 1903, p. 38-41 (sous Artaban II) ; Le Rider, *op. cit.*, p. 92-95, 394-95 et pl. XV, nos 149-160.

(4) Wroth, *op. cit.*, p. 40, nos 23-25 ; D. G. Sellwood, *Num. Chron.*, 1962, p. 78, pl. VII, 4 (pour ἐν Ῥάγαις). Sur les différentes interprétations auxquelles ont donné lieu ces légendes toponymiques, voir Le Rider, *op. cit.*, p. 405, n. 2. Il est évident qu'il ne peut être question de conquêtes de Mithridate II comme le voulait Tarn, *Proc. Brit. Acad.*, XVI, 1930, p. 118-120.

(5) Sellwood, *loc. cit.*, p. 74 sq.

(6) Le Rider, *op. cit.*, p. 391 et *supra*, p. 157.

des rois parthes nous invitent à la prudence ; de nouvelles découvertes peuvent tout remettre en question.

C'est probablement après la mort de Mithridate II que le roi d'Arménie Tigrane estima le moment venu de se lancer à l'assaut de la Parthie que les dissensions intestines rendaient particulièrement vulnérable (1). Il ne faut pas écarter l'hypothèse que le monarque arménien ait trouvé un excellent *casus belli* dans l'offense faite du point de vue dynastique à son ancien allié Mithridate qui, en 94, l'avait aidé à recouvrer son trône. Sa première affaire sera de récupérer les soixante-dix vallées qu'il avait dû céder à Mithridate pour prix de son assistance. Des opérations ultérieures devaient le conduire dans les régions de Ninive et d'Arbèle ; descendu en Médie, il détruira la forteresse royale d'Adrapana située à proximité d'Ectabane. Cette guerre arméno-parthe semble s'être poursuivie des années durant sans qu'une résistance notable se soit manifestée de la part des faibles successeurs de Mithridate II. Au propre témoignage de Plutarque, Tigrane abaissa la puissance parthe comme nul autre ne l'avait fait jusqu'alors (2). Ainsi s'affirmera, pour un temps assez court au demeurant, l'hégémonie arménienne sur l'Orient.

C'est sur une tablette datée d'avril 80 qu'apparaît le nom d'Uruda (en parthe Vorod) :

*šanat 168*kám *šá ši-i.*
*šanat 232*kám [1]*Ar-šá-kan šar šarâni (LUGAL LUGAL MEŠ).*
šá it-tar-re-du [1]*U-ru-da-a...*
arah Nîsânnu (BAR)... (3).

C'est là l'unique document qui atteste le passage d'Orode sur le trône de Parthie. Comme l'observe Debevoise, l'emploi du nom personnel suggère une compétition avec un autre Aršak régnant qui pourrait être Gotarze (4).

(1) Cf. Geyer, art. *Tigranes*, RE, 2 R, XI, 1938 p. 970, qui place les conquêtes de Tigrane dans l'empire parthe entre 87 et 78 ; Debevoise, *op. cit.*, p. 50-51. Pour Manandian, *Tigrane II.* p. 43, celles-ci se situeraient entre 89 et 85,

(2) Plutarque, *Lucullus*, 21, 4 : ἔθνη πολλὰ κατεστρέψατο καὶ τὴν Πάρθων ὡς ἄλλος οὐδεὶς δύναμιν ἐταπείνωσεν.

(3) Strassmaier, *ZA*, III, 1888, p. 135 et p. 157 (texte) ; VIII, 1893, p. 112 ; Epping, *ZA*, IV, 1889, p. 78.

(4) Debevoise, *op. cit.*, p. 51-52.

Le titre de « Roi des rois » qu'Orode s'attribue dans ce texte tranche singulièrement avec la titulature des autres souverains de cette période troublée qui semblent s'être contentés de s'appeler « rois ». Au reste, la lecture *šar sarâni* a été contestée et au dire de certains spécialistes, le texte ne porterait que *šarru* « roi » [1].

Si Debevoise attribue à Orode un règne allant de 80 à l'avènement de Sinatrucès en 76/75 [2], Tarn suggère que l'Aršakan attesté par une tablette en 86/85 serait peut-être déjà Orode [3]. Une des explications les plus curieuses qui ait été proposées au sujet de ce monarque obscur est celle de Simonetta. Se fondant sur un passage très confus de Justin (XLII, 4, 1-2), ce critique fait d'Orode à la fois le compétiteur de Mithridate II et de Gotarze qu'il serait parvenu à éliminer l'un et l'autre ; de 87 à 80, il aurait été le maître incontesté de tout l'empire parthe [4]. En réalité, nous n'avons à peu près rien à dire sur celui qu'il est convenu d'appeler Orode Ier et nous constatons qu'aucun des « documents royaux » de Nisa ne peut lui être attribué.

Désormais nous ne trouverons plus mention du nom personnel du souverain régnant sur les tablettes babyloniennes. Un Aršaka anonyme est mentionné en 76/75 :

šanat 172^kám^ šá ši-i šanat 236^kám^.
^1^Ar-šá-ka-a šarru u ^f^Iz-bu-bar-za.
aššati (DAM)-šú šarratu (GAŠAN) [5].

On a supposé qu'il s'agissait du roi parthe dont le nom bien iranien de Sanatruk nous est parvenu sous des transcriptions comme Σινατρούκης, Σινατρουκλῆς, Σίντρικος. Pour nous conformer à la tradition, nous continuerons à l'appeler Sinatrucès. Lucien nous dit dans ses *Longaevi* que, rentré de

(1) SCHRADER, *SPAW*, 1890, p. 1327, n. 1 (d'après Bezold), suivi par MINNS, *loc. cit.*, p. 35, n. 28. Pourtant la lecture *šar šarâni* semble absolument certaine ; cf. DEBEVOISE, *op. cit.*, p. 51, n. 89.

(2) Voir liste, p. 270.

(3) *Cambridge Ancient History*, IX, p. 613.

(4) A. SIMONETTA, *loc. cit.*

(5) STRASSMAIER, *ZA*, VIII, 112. — Dans le cas d'Izbubarza, sœur-épouse du roi, le titre de *šarratu* (= *bānbišn*) semble s'imposer. Cf. le Parchemin I d'Avroman (MINNS, *loc. cit.*, p. 28 et 29 ; cf. *supra*, p. 10, n. 4) où parmi les trois βασιλίσσαι d'Arsace se trouvent deux de ses sœurs.

chez les Sacaraucae, il était monté sur le trône à l'âge de 80 ans et qu'il avait régné 7 ans (1). Ces indications de Lucien se complètent par celles d'un fragment de Phlégon de Tralles qui fait mourir Sinatrucès en la 3e année de l'Olympiade 177, c'est-à-dire en 70/69 av. notre ère (2). Il était donc logique d'assigner à ce règne les dates de 77 et 70 (ou 70/69) (3). Il est à noter que, se fondant sur le document cunéiforme cité plus haut, Debevoise préfère placer en 76/75 l'avènement du souverain en question (4).

A Nisa, l'ostracon *Nov.* 366 nous offre une simple date : 170 ars. = 78/77. Si, comme le veulent les éditeurs russes, l'Aršak de ce texte est vraiment Sinatrucès (5), celui-ci serait monté sur le trône entre le 1er Nîsânu 78 et le 1er Nîsânu 77, en somme à une date qui se rapproche de celle qui est donnée dans les *Longaevi*.

D'autre part, l'ostracon *Nov.* 307 de 180 ars., où il est question de « Aršak, roi, arrière-petit-fils de Friyapātak... » semble se rapporter à l'avènement de Phraate III, fils et immédiat successeur de Sinatrucès (6). Cette même date de 180 ars. = 68/67 est celle d'un document cunéiforme où apparaît un souverain qui n'est évidemment pas l'Arsacide de 76/75 :

šanat 180kám šá ši-i šanat 244kám.
¹Ar-šá-kan šarru u ᶠPi-ir-ri-
ta-na-a aššati(DAM)-šú bêltu/šarratu (GAŠAN) (7).

Au sujet de cet Aršakan on a pensé à Phraate III et disons que cette hypothèse, formulée par Debevoise, gagne beaucoup en certitude à la lumière du texte de l'ostracon *Nov.* 307 (8).

(1) Lucien, *Long.*, 15 (éd. Jacobitz, 1853, III, p. 197) : Σινατρούκης δὲ ὁ Παρθυαίων βασιλεὺς ἔτος ὀγδοηκοστὸν ἤδη γεγονὼς ἀπὸ Σακαυράκων Σκυθῶν καταχθεὶς βασιλεύειν ἤρξατο καὶ ἐβασίλευσεν ἔτη ἑπτά.

(2) Phlégon de Tralles, frg. 12, 7 (*FHG* Müller, III, 606) : Καὶ Ῥωμαίων τῷ τρίτῳ αὐτῆς ἔτει ἀπετιμήθησαν, μυριάδες ἐνενήκοντα καὶ μία, καὶ Σινατρούκην τὸν Πάρθων βασιλέα τελευτήσαντα διεδέξατο Φραάτης ὁ ἐπικληθεὶς Θέος.

(3) Gutschmidt, *Gesch. Irans*, p. 82-83 ; Tarn, *CAH*, IX, p. 613 ; Stählin, art. *Sinatruces* dans *RE*, 1927, c. 222-223 ; Schur, art. *Parthia*, *RE*, 1949, c. 1990 ; Dobiaš, *Ar. Or.*, III, 1931, p. 229 ; Mc Dowell, *Coins from Seleucia*, p. 211.

(4) *Op. cit.*, p. 52 et p. 270.

(5) Diakonov-Livshitz, *Novye naxodki Dokumentov*, p. 143, n. 28 (p. 144) et p. 171.

(6) Diakonov-Livshitz, *loc. cit.*

(7) Strassmaier, *ZA*, VIII, p. 112 ; Minns, *loc. cit.*, p. 35.

(8) Debevoise, *op. cit.*, p. 72, n. 7.

Il y a donc de fortes présomptions pour placer l'avènement de Phraate III en 68/67 et non en 69, 70 ou même 71 comme on l'admettait le plus souvent (1).

Il s'ensuivrait que Sinatrucès aurait régné 10 ans et non 7 ans comme l'affirme Lucien. Un règne de 10 ans s'accorderait beaucoup mieux, notons-le, avec les données de la numismatique qu'un règne de 7 ans. Il existe en effet, à tout le moins à Suse, 9 émissions monétaires de Sinatrucès qui, en principe, doivent correspondre à autant d'années de règne ; il pourrait bien y avoir une dixième émission, non encore découverte (2). Précisons que sur son monnayage, ce souverain s'intitule « Grand Roi Arsace Autocrator Philopator Épiphane Philhellène » (3).

Nous ne recherchons pas quels ont pu être les liens de Sinatrucès avec les Sacaraucae, peuplade d'origine scythique qui, de migration en migration, s'était rapprochée des frontières Nord-Est de la Parthie (4). On a peine à croire que ces nomades inorganisés aient été en mesure d'imposer aux Parthes le candidat de leur choix (5). Il est difficile de se prononcer d'une manière ou d'une autre sur la légitimité de la candidature de Sinatrucès. Le *Nov.* 366 n'a pas conservé la formule de filiation dynastique. Mais il est remarquable que l'Aršak visé par le document *Nov.* 307, vraisemblablement identique à Phraate III, est dit « arrière-petit-fils de Friyapātak ». Comment cela doit-il s'entendre ? Aurions-nous vraiment affaire à un arrière-petit-fils du roi Priapatius ? L'affirmative de la question aurait pour conséquence de faire de Sinatrucès, père de Phraate, le propre petit-fils de Priapatius au même titre que Mithridate II, ce qui serait assez conforme au principe de succession par voie collatérale ? Mais il

(1) Cf. *infra*, p. 165.

(2) LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 395-96, écrit à ce propos : « On pourrait penser, si l'on s'en tient au rythme annuel des émissions susiennes, que son règne a duré sept annéess pleines et encore deux fractions d'années, l'une au début, l'autre à la fin. Cette explication, toutefois, serait mise en défaut par la découverte d'une nouvelle série. Or cette éventualité n'est nullement à écarter... ».

(3) Βασιλεὺς Μεγάλου 'Αρσάκου Αὐτοκράτορος Φιλοπάτορος 'Επιφανοῦς Φιλέλληνος. Sur le monnayage de Sanatrucès, v. WROTH, *Coins of Parthia*, p. 42-44 ; D. S. SELLWOOD, *Numismatic Chron.* 1962, p. 81-82.

(4) Sur les Sacaraucae, v. art de HERRMANN, *RE*, 1920, c. 1611-1620 ; TARN, *Sel.-Parth. Studies*, *Proc. Brit. Acad.*, XVI, 1930, p. 111-113 et *CAH*, IX, p. 582 sq.

(5) Cf. SCHUR, art, *Sanatruces*, *RE*, 1949, c. 1990 : les Sacaraucae auraient placé Sinatrucès sur le trône « mit Gewalt ».

n'est pas absolument prouvé que les formules de Nisa aient en vue précisément Priapatius (1). De toute façon, monarque légitime ou usurpateur, Sinatrucès apparaît à nos yeux comme le fondateur d'une nouvelle branche des Arsacides qui devait régner jusqu'au début de notre ère (2). Le fait qu'il ait épousé sa sœur, Isbubarza (voir la tablette citée ci-dessus) paraît conforme à la meilleure tradition iranienne et parthe. De même dans le préambule du Parchemin I d'Avroman, l'Arsacès de l'an 225 (sél. ou ars.) compte parmi ses trois épouses deux de ses sœurs, Azaté et Siacé (3).

Admettre que Sinatrucès est mort en 68/67 et non à une date antérieure ne sera pas sans incidence sur l'histoire des relations romano-parthe.

Nous savons par un fragment de Memnon qu'en 72/71, Mithridate du Pont, en difficulté, chercha à obtenir l'aide du roi des Parthes. Celui-ci répondit par un refus pur et simple, de même que les monarques scythes qui auraient été également sollicités (4). On a coutume de mettre ce refus au compte du grand âge de Sinatrucès. Mais, au lendemain de la chute de Tigranecerte, probablement vers la fin de 69 ou au début de l'année suivante. Tigrane, conseillé par Mithridate Eupator, avec lequel il s'était réconcilié, sollicitait de nouveau l'assistance de l'Arsacide, offrant en contrepartie les soixante-dix « grandes vallées » ainsi que l'Adiabène et la Mésopotamie. A la suite de quoi, Lucullus aurait fait savoir au roi des Parthes qu'il devait s'allier aux Romains ou bien se tenir à l'écart du conflit (5). Parmi les auteurs anciens qui se sont fait l'écho de ces tractations, Memnon est le seul à donner expressément au souverain parthe le nom de « Phradatès » — par l'effet d'une confusion facile avec les événements de 66 ? —. Plutarque en parle comme du « roi des Parthes » ; Dion Cassius l'appelle Arsace et Appien tout simplement le « Parthe », et cela dans un contexte historique qui fait penser à Sinatrucès, puisque

(1) Cf. *supra*, p. 159 (à propos de Gotarze).

(2) C'est sans aucun fondement que l'on a supposé que Sinatrucès descendait des Arsacides du côté maternel (voir, par exemple, J. Wolski, *Eos*, 46, 1952-53, p. 66).

(3) Minns, *loc. cit.*, p. 28. De même le fondateur de la dynastie sassanide, Ardašir Ier épousera sa propre sœur.

(4) Memnon, 43, 2 (*FHG*, Müller, III, 543). Cf. Dobiaš, *loc. cit.*, p. 228.

(5) Memnon, frg. 58, 2 (*FHG*, Müller, III, 556-57) ; Dion Cassius, XXVI, 1 2 et 3, 1 ; Appien, *Mithr.*, 87. Plutarque, *Lucullus*, 30, rapporte au roi des parthes l'initiative des pourparlers, vraisemblablement, à tort.

c'est seulement au moment de l'arrivée de Pompée en Orient que ces historiens font allusion, l'un et l'autre, à l'accession de Phraate III [1]. Vu sous l'angle chronologique, leur témoignage nous fournirait des raisons de plus pour restituer à Sinatrucès un rôle que la critique moderne attribue presque unanimement à son successeur. Ce serait celui-là qui, dans les derniers mois de son règne, aurait su se montrer assez habile pour se voir reconnu *amicus* et *socius* du peuple romain sans pour autant rompre avec les Arméniens [2]. Ainsi l'œuvre du roi, qui mit fin aux dissensions en 78, gagnerait en importance sur le plan diplomatique. Il n'est pas absolument sûr, toutefois, que les contacts romano-parthes aient abouti alors à un véritable traité garantissant la frontière de l'Euphrate entre les deux puissance [3]. Trois ans plus tard, Phraate III Théos allait être admis, à son tour, dans l'*amicitia* romaine sous l'égide de Pompée. Mais ces événements débordent le cadre de notre exposé.

* * *

Rien dans les sources dont nous disposions jusqu'à maintenant n'était semblable, quant au fond et quant à la forme, aux trois documents « royaux qui viennent d'être examinés. D'un point de vue strictement historique, ces trois textes constituent la plus importante des données fournies par les ostraca de Nisa qui, pourtant, en contiennent beaucoup. Sans doute conviendra-t-il d'attendre la publication de nouveaux documents pour que l'interprétation qui vient d'être suggérée se trouve confirmée mais, quelque soit la solution définitive de la question posée, il reste que le problème est désormais tout à fait renouvelé : on ne peutplus se représenter les règnes de Gotarzès I, de Sinatrucès et de Phraate sous l'angle chronologique auquel on était accoutumé jusqu'ici.

Marie-Louise Chaumont.

(1) Dion Cassius, XXXVI, 45, 3 : τοῦ γὰρ Ἀρσάκου, τοῦ τῶν Πάρθων βασιλέως ἀποθανόντος ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ Φραάτην, τὸν διάδοχον αὐτοῦ, προσεδόκησεν οἰκειώσθαι. — Appien, *Mithr.*, 104 : ... ἐς Φραάτην ἐπεφύγει, τὸν Παρθυαίων βασιλέα ἄρτι τὴν Σιντρίκου τοῦ πατρὸς ἀρχὴν διαδεδεγμένον.

Ces témoignages n'ont pas paru convaincants à Gutschmid, *Gesch. Irans.*, p. 81 ni à Dobiaš, *loc. cit.*, p. 228, n. 4.

(2) Memnon, frg. 58, 2 (*FHG*, Müller, III, 556-57) ; Dion Cassius, XXXVI, 3, 2 ; Appien, *Mithr.*, 87.

(3) L'existence d'un tel traité est admise par Mommsen, *Röm. Gesch.*, III, p. 72 et 125 ; Dobiaš, *loc. cit.*, p. 228 sq. ; K. H. Ziegler, *Die Beziehungen zwischen Rom und Partherreich*, 1964, p. 27.


Institut français du Proche-Orient
Amman
Beyrouth
Damas

ÉTUDES D'HISTOIRE PARTHE

II

CAPITALES ET RÉSIDENCES DES PREMIERS ARSACIDES (IIIe-Ier S. AV. J.-C.)

PAR

M.-L. CHAUMONT

On trouve associé à l'histoire des premiers Arsacides (en gros jusqu'à l'avènement de Phraate III) un certain nombre de villes — nombre relativement modeste si on le compare à celui des fondations des premiers Sassanides. Elles n'ont en commun que d'être situées dans les régions du Nord et du Nord-Est de l'Iran, spécialement en Parthie, pays où prit naissance la royauté en question. Capitales politiques ou simples résidences royales ? Il est permis d'hésiter dans la plupart des cas en raison des déficiences de notre information.

a) ASAAK.

Asaak, en Astauène (Nord de la Parthie), est étroitement liée aux origines de la monarchie arsacide. Au rapport d'Isidore de Charax, c'est à Asaak, où brûlait un feu éternel, qu'Arsace Ier reçut la dignité royale [1]. Nous rappellerons en passant l'intérêt de ce passage d'Isidore auquel on chercherait en vain un parallèle. L'existence d'un pyrée en pleine Parthie

[1] Isidore de CHARAX, § 11 (*Geog. Gr. Min.*, I, 252-252) : 'Ασαάκ, ἐν ᾗ 'Αρσάκης πρῶτος βασιλεὺς ἀπεδείχθη, καὶ φυλάττεται ἐν ταῦθα πῦρ ἀθάνατον.

vers le milieu du IIIe siècle avant J.-C. incite peut-être à penser que les Parthes nomades avaient adopté les rites, sinon les lois, du mazdéisme [1]. Au reste, en se faisant couronner dans un pyrée, le fondateur de la nouvelle dynastie semble avoir perpétué un usage attesté un siècle et demi auparavant à la cour des Achéménides (couronnement d'Artaxerxès II dans le temple d'une déesse à Parsagade).

Est-ce Asaak qui serait visée sous la graphie *Arsace* dans une énumération de villes chez Pline [2] ? A y regarder de près, le contexte géographique n'exclut nullement ce rapprochement qu'avait d'abord postulé Tomaschek [3], avant d'identifier Arsace avec la ville d'Arsacia/Rhaga selon l'opinion la plus accréditée [4]. Chez Isidore, la transposition Ἀσαάκ [5] est incorrecte ; on attendrait Ἀρσακή ou Ἀρσακία [6]. Nous pouvons cependant restituer sans hésitation comme forme originale du nom, *Arsak* ou plus exactement un composé tel qu'*Aršakkirt* « fait par Arsace », « Arsacocerta », très tôt réduit dans l'usage à son premier terme [7]. Il y a tout lieu de penser qu'Asaak, vraisemblablement l'un des premiers établissements fondés par les Parthes en voie de sédentarisation, tenait son nom du premier Arsacide lui-même. Il est difficile de parler d'Asaak comme d'une capitale au sens que nous attachons à ce terme. On peut douter que l'État parthe à ses débuts ait disposé d'un siège fixe vu ses mœurs nomades. On se demandera aussi si le chef nomade que dut rester Arsace après son accession à la royauté y établit durablement sa cour — ou ce qu'il est convenu d'appeler ainsi —. La ville n'est pas autrement attestée. N'aurait-elle eu qu'un rôle épisodique et éphémère, ayant été vite reléguée

(1) Cf. ALTHEIM, *Weltgeschichte Asiens*, II, p. 32.

(2) PLINE, VI, 113 : ulteriores Parthi nomades appellantur. citra deserta ab occasu urbes eorum quas diximus, Issatis et Calliope, ab oriente aestivo Pyropum, ab hiberno Maria, in medio Hecatompylos, Arsace, regio Nisiaea Parthyenes nobilis.

(3) TOMASCHEK, *Zur hist. Topographie von Persien*, I, p. 83 (= *SWAW*, 102, 1883, p. 227)

(4) TOMASCHEK, art. *Arsacia*, *RE*, I, 1896, c. 1270. Sur Arsacia/Rhaga, cf. *infra*.

(5) Cf. la graphie *Ašak* du nom d'Aršak chez certains auteurs musulmans (Voir, par exemple, JUSTI, *Iranisches Namenbuch*, p. 27).

(6) Cf. *infra*, sous Arsacia.

(7) La toponymie iranienne a conservé d'autres traces du nom d'Aršak : outre la ville d'Arsacia (Rhaga), une ville d'Aršak est connue en Azerbaidjan (près de Badd) à l'époque islamique (P. SCHWARZ, *Iran im Mittelalter*, IX, p. 1164).

au second rang par des villes plus importantes ou mieux défendues telles que Dara, Nisa, Hécatompylos ? Cela paraît assez probable. Malgré tout, au temps où écrivait Isidore de Charax — ou son informateur —, elle conservait toujours son prestige de cité ancestrale, théâtre du couronnement du premier Arsace et restait le chef-lieu de la satrapie d'Astauène (1).

Si Asaak a pu être localisée sur le Haut Atrek près de Kušān, autrefois Khabučān ou Khučān — au Moyen Age chef-lieu du district d'*Ustavā*, nom où se perpétue celui d'*Astauène* —, elle reste toujours inexplorée (2).

b) Dara.

Au rapport de Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée, Arsace, qui avait à assurer la défense de son jeune royaume, s'employait à construire des châteaux-forts et à bastionner les villes. Il bâtit notamment Dara qui, s'élevant sur le Mont Apaortenon (var. Zapaortenon), était protégée par des rochers escarpés qui rendaient inutile toute autre défense. L'endroit était particulièrement fertile et agréable. De nombreuses sources l'arrosaient et, aux abords, des forêts offraient les plaisirs de la chasse (3). La description détaillée de Dara chez Justin pourrait s'inspirer d'un témoignage oculaire (4). Pline parle en termes beaucoup plus brefs de *Dareium fertilitatis includatae locus in regione Apavortene* (5). L'édification de Dara a été souvent mise au compte de Tiridate qui aurait été le frère et le premier successeur d'Arsace (6). Pourtant le contexte de Justin désigne expressément le premier

(1) Marquart, *Untersuchungen zur Geschichte von Eran*, II, p. 64, parle d'Asaak et de Nisaia comme des plus importantes villes de la province de Parthie.

(2) G. Hoffmann, *Auszüge aus syr. Akten pers. Märtyrer*, dans *Abhandl. f. die Kunde d. Morgenlandes*, Bd. 7, Nr. 3, 1880, p. 291 ; W. Tomaschek *Topogr. v. Persien, loc. cit.*, et art. *Asaak*, *RE*, II, 1896, c. 1593 ; W. W. Tarn *CAH*, IX, 1932, p. 575. — Sur Kušān, voir G. Le Strange, *The Lands of the Eastern Caliphate*, p. 393.

(3) Justin, XLI, 5, 1-5 : ...militem legit, castella munit, civitates firmat ; urbem quoque nomine Daram in monte Apaortenon condit, cuius loci ea condicio est, ut neque munitius quicquam esse neque amoenius possit. Ita enim et praeruptis rupibis undique cingitur, ut tutela loci nullis defensoribus egeat, et soli circumiacentis tanta ubertas, ut propriis opibus expleatur ; fontium ac silvarum ea copia est, ut et aquarum abundantia irrigetur et venationum voluptatibus exornetur.

(4) W. W. Tarn, *The Greeks in Bactria and India*, 1951, p. 46.

(5) Pline, *Nat. Hist.*, VI, 46.

(6) Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 34 ; Justi, dans *Grund. der iran. Philologie*, II, p. 483 ; Sykes, *A Hist. of Persia*, I, 1915, p. 334 ; Debevoise, *op. cit.*, p. 15.

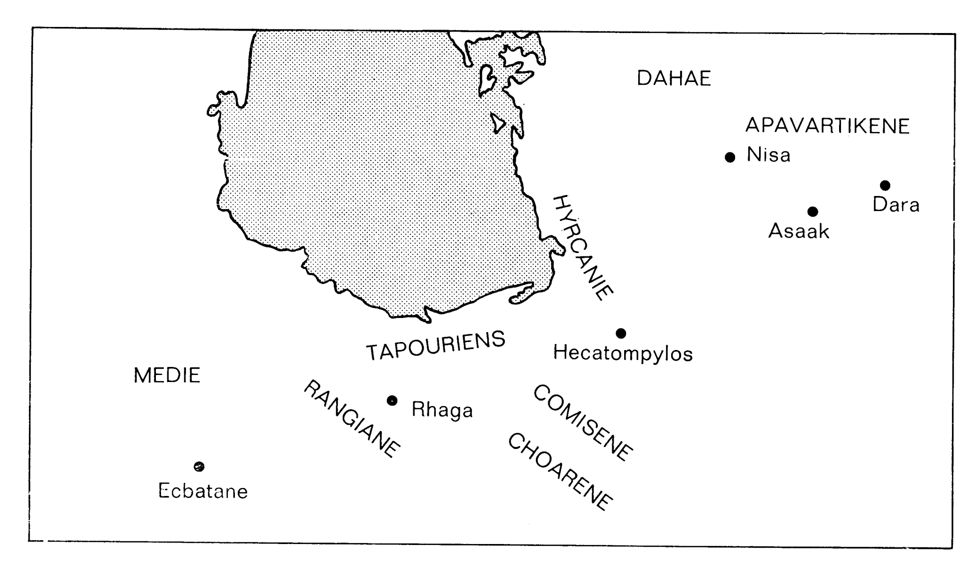


Fig. 1. — Emplacement des principales capitales par rapport aux divers peuples ou régions.

Arsace. Ce qui paraît incontestable c'est que nous avons affaire à l'une des plus anciennes fondations arsacides.

Il résulte des sources ci-dessus considérées que Dara était située en Apavarkticène (Abīvard) (1). Décrivant cette région de la Parthie, Isidore de Charax ne mentionne que deux villes, Apavarktikè, le chef-lieu, et Rhagau (ou Rhagaia) (2). Son silence à propos de Dara inciterait à penser que celle-ci connut un rapide déclin, si nous ne connaissions dans l'œuvre du Characénien de plus inexplicables lacunes (3).

Dara est une forme du nom de Darius, v. perse *Darāyavahuš* (4). Il est probable que le nom de la ville était à l'origine l'un des composés dont nous pouvons citer comme exemple, sous des formes plus récentes, *Dārābgerd* (en pehlevi *Dārayav-kart*) « fait par Dārāb » et *Dārābād* (<*Dārayav-āpāt*) « fondation de Dārāb » (5). On remarque en effet que de tels toponymes s'abrègent facilement en *Dārāb*, *Dārā*. Ainsi Darabgerd est actuel-

(1) Voir TOMASCHEK, art. *Apavarktike* et *Apavortene*, *RE*, I, 1894, 2682.

(2) Isidore de CHARAX, *Mansiones Parthicae*, § 13 (*Geog. gr. Min.*, I, 252).

(3) Notamment Hécatompylos (cf. *infra*). — SYKES, *loc. cit.*, suppose que Dara fut abandonnée peut-être à cause de l'assèchement des sources.

(4) Voir HÜBSCHMANN, *Arm. Gramm.*, p. 36.

(5) Sur ces toponymes et leurs différentes formes, cf. P. SCHWARZ, *Iran im Mittelalter*, index, p. 21.

lement appelée Dārāb. Par ailleurs le nom de Dara évoque l'époque achéménide et l'on se demandera si Arsace ne se serait pas borné à reconstruire ou à développer une ville déjà existante.

La situation de Dara reste controversée. P. Sykes, attentif à la description de Justin qui fait état de sources et de forêts, cherche la ville sans doute beaucoup trop loin vers le Nord, dans la vallée du Gurgān, à environ 80 km à l'Est d'Astarābād, à Kala Mara (1). Mais c'est la région d'Abīvard (Bavard) qui est le plus souvent visé par les Modernes. Ainsi Tomaschek pense à la vallée et à la colline rocheuse de Kilāt-ī Nādir (au sommet de laquelle devait s'élever plus tard une forteresse fameuse) en même temps qu'à l'oasis d'Attek (2). C'est également l'opinion de Herzfeld (3). Justin identifie Dara avec la ville d'Abīvard elle-même (4). Quant à Gutschmid et Tarn, ils parlent des environs d'Abīvard sans désigner un lieu précis (5).

c) Arsacia.

Cette ville n'est pas une fondation des Arsacides mais le nom donné par ceux-ci à la ville de Rhaga, dans le Nord-Est de la Médie, en Rhagiane (6). Rhaga qui, dans l'Avesta, reçoit l'épithète de *zaraθuštriš* « zoroastrienne » (7) est certainement l'une des villes les plus anciennement mazdéenne, bien que la tradition, qui en fait la patrie de Zoroastre, appartienne plus à la légende qu'à l'histoire. Après avoir été détruite, elle fut reconstruite par Séleucus Nicator qui la rebaptisa en Europos ; plus tard le nom d'Arsacia lui sera imposé par un souverain arsacide (8). Pourtant

(1) Sykes, *loc. cit.*, et pl.

(2) Tomaschek, art. *Dara*, *RE*, IV, 1900, c. 1250.

(3) Herzfeld, *AMI*, p. 109, note.

(4) Justi, *loc. cit.*

(5) Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 34, n. 1 ; Tarn, *CAH*, IX, 1932, p. 575.

(6) Weissbach, art. *Raga*, *RE*, 1914, c. 125-127 ; Marquart, *Ērānšahr*, p. 122 sq. — Le nom même de la ville est *Ra-ga-a* en akk., élam. *Rakkān*, *Raga* en v.p., *Raga* en avest ; en grec, on trouve les formes 'Ράγα, 'Ράγαι, 'Ράγοι, 'Ραγαῖα la Vulgate a *Rages*. C'est sur ce nom qu'a été formé celui de 'Ραγιανή ou Rhagiane. Le nom actuel est *Rayy*.

(7) Yasna, XIII, 18.

(8) Strabon, XI, 13, 6 : καὶ αὐτὴ 'Ραγα, τὸ, τοῦ Νικάτορος κτίσμα · ὃ ἐκεῖνος μὲν Εὐροπὸν ὠνόμασε, Πάρθοι δέ 'Αρσακίαν ... Cf. Stéphane de Byzance sous 'Ράγα (éd. Meineke, p. 542) : πόλις ἐν Μηδίᾳ ... ἐκτισμένη ὑπὸ Σελεύκου τοῦ Νικάτορος · ἐκαλεῖτο δὲ Εὔροπος, μετωνομάσθη δὲ καὶ 'Αρσάκη ὑπὸ 'Αρσάκου βασιλέως Περσῶν. C'est par l'effet d'une singulière erreur de jugement que des historiens comme W. Tomaschek (art. *Arsacia*,

ni Ptolémée ni Ammien Marcellin ne confondent Arsacia et Europos, ce qui est notable [1]. Devrait-on en déduire qu'Arsacia fut fondée à quelque distance de Rhaga/Europos et qu'elle ne prit pas la place de cette dernière ville ?

'Αρσακία /Arsacia est la forme la mieux attestée [2], mais on rencontre également 'Αρσάκη [3] sans parler de l'*Arsace* de Pline. Ces différentes graphies recouvrent manifestement le nom dynastique des Arsacides et pourraient être l'abréviation d'un composé parthe comme *Aršakkirt* « Arsacocerta » (« fait par Arsace »), suggestion qu'il nous a déjà été donné de faire à propos d'une autre résidence arsacide, Asaak [4].

Sur la fondation d'Arsacia, notre information laisse beaucoup à désirer. Strabon, se référant à Apollodore d'Artémita, note sans plus que Rhaga fut appelée Arsacia par les Parthes [5]. Stéphane de Byzance ne nous renseigne pas davantage en mettant le changement de nom au compte d'« Arsace, roi des Perses » (anachronisme au lieu de « Parthes ») [6], puisque tous les monarques arsacides sans exception ont pris le nom d'Aršak/Arsace à leur avènement. Pline ne nous offre qu'un nom dans une énumération de ville (si toutefois il s'agit bien ici d'Arsacia) [7]. Essayons de voir quels repères chronologiques peut nous fournir l'histoire de la conquête de la Médie.

Nr 1 et 2, *RE*, II, 1896, c. 1270) et G. MEYER (*Blüte une Niedergang des Helenismus*, ap. ALTHEIM-STIEHL, *Der Hellenismus in Mittelasien*, 1969, p. 63, n. 78) ont cru devoir établir une distinction entre Arsacia-Rhaga et Arsacia, autre ville de Médie qui serait connue de PTOLÉMÉE *(Geogr.*, VI, 6, 56 ; VIII, 65, 50), d'AMMIEN MARCELLIN (XXIII, 6, 39) et même de Stéphane de BYZANCE (sous 'Αρσακία ; éd. Meineke, p. 125). Il est clair que de part et d'autre nous avons affaire à une seule et même ville.

(1) PTOLÉMÉE, *Geogr.*, VI, 2, 16-17 ; VIII, 21, 10 ; AMMIEN MARCELIN, XXIII, 6, 39 (Inter quas opibus et magnitudine moenium conspicuae sunt Heraclia et Arsacia et Europos et Cyropolis et Ecbatana...).

(2) STRABON, XI, 13, 6 ; PTOLÉMÉE, *Geogr.*, VI, 2, 16 et VIII, 21, 50 ; AMMIEN MARCELILN, XXIII, 6, 39 ; Stéphane de BYZANCE, p. 565 de l'éd. Meineke.

(3) Stéphane de BYZANCE, p. 542 de l'éd. Meineke (cf. *supra)*.

(4) Cf. *supra*, p. 198.

(5) STRABON, XI, 53, 56. Cf. *supra*,

(6) Stéphane de BYZANCE, sous Ῥαγα (éd. Meineke, p. 546). Le même auteur sous 'Αρσακία (éd. Meineke, p. 125) se borne à définir la situation géographique de la ville : πόλις Μηδίας ἐπίσημος, ἀνατολικωτέρα Μηδίας.

(7) PLINE, *Nat. Hist.*, VI, 113.

Le Satrape Timarque qui gouvernait la Médie au nom des Séleucides, depuis le règne d'Antiochus Épiphane, devait se déclarer indépendant à l'avènement de Démétrius Sôter. Il n'est pas impossible que cette sécession, si elle ne fut pas la cause immédiate de la campagne de Mithridate, ait encouragé les ambitions parthes à l'égard de la Médie. La lutte, longtemps indécise, devait tourner finalement à l'avantage de Mithridate qui établit le Parthe Bacasis comme gouverneur de la province conquise (1).

Quant à la date précise de la conquête, les avis sont très partagés et varient de 161/160 à 147 (2). Debevoise, admettant un synchronisme avec le meurtre d'Eucratidès de Bactriane par son fils, envisage la guerre de Médie entre 161 et 155 (3), tandis qu'Altheim la situe entre 160 et 150 (4). La numismatique aurait-elle le dernier mot dans ce débat ? Doit-on considérer comme définitivement prouvé que Démétrius Ier, à l'issue de la rebellion de Timarque, a continué de battre monnaie à Ecbatane jusqu'à sa mort (5) ? Dans ce cas, nous disposerions d'un *terminus post quem* qui ne nous permettrait pas de remonter au delà de 150 av. J.-C. On serait même assez disposé à descendre jusqu'en 147, sous le règne d'Alexandre Bala (6). Mais en ce qui concerne en propre Rhaga, la question est bien plus complexe car on a des raisons de supposer que la Médie septentrionale, dont elle était la capitale, était déjà aux mains des Parthes quand ceux-ci s'emparèrent d'Ecbatane. En effet, d'un côté Justin fait état de la soumission des Mardes,

(1) JUSTIN, XLI, 6, 7 : Cum varius utriusque populi casus fuisset, ad postremum victoria penes Parthos fuit. His viribus Mithridates, Mediae Bacasin praeponit, ipse in Hyrcaniam proficiscitur.

(2) Pour un grand nombre de critiques, la Médie aurait été envahie par Mithridate vers 160 (E. BRECCIA, *Mitridate il grande, di Parthia*, dans *Klio*, V, 1905, p. 46 ; W. W. TARN, *The Greeks in Bactria and in India*, p. 219 ; P. J. JUNGE, art. *Parthia*, *RE*, 1949, c. 1975 (après 160). Alors que F. ALTHEIM (*Weltgesch. Asiens*, II, 1948, p. 52) envisage l'événement entre 160 et 150, l'opinion de DEBEVOISE (*Hist. Parthia*, p. 21) est que la guerre de Mithridate contre la Médie, commencée en 161, s'est poursuivie jusqu'en 155. La date de 147 a été défendue par GUTSCHMID (*Gesch. Irans*, p. 52). Sur ces différentes datations, voir G. LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 324-325.

(3) DEBEVOISE, *Hist. Parthia*, p. 21.

(4) F. ALTHEIM, *Weltgeschichte Asiens*, II, 1948, p. 52.

(5) C. H. JENKINS, *Notes on Seleucid Coins*, *Num. Chron.*, 1951, p. 6 sq. Cf. Le Rider, *op. cit.*, p. 324. Mais la provenance des monnaies en cause est en question ; cf. TARN, *Journ. Hell. Stud.*, 1939, p. 321.

(6) GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 51-52 ; B. NISE, *Gesch. der Griech. -makedonischer Staate*, III, 1903, p. 289 et n. 2. Cf. LE RIDER, *op. cit.*, p. 344.

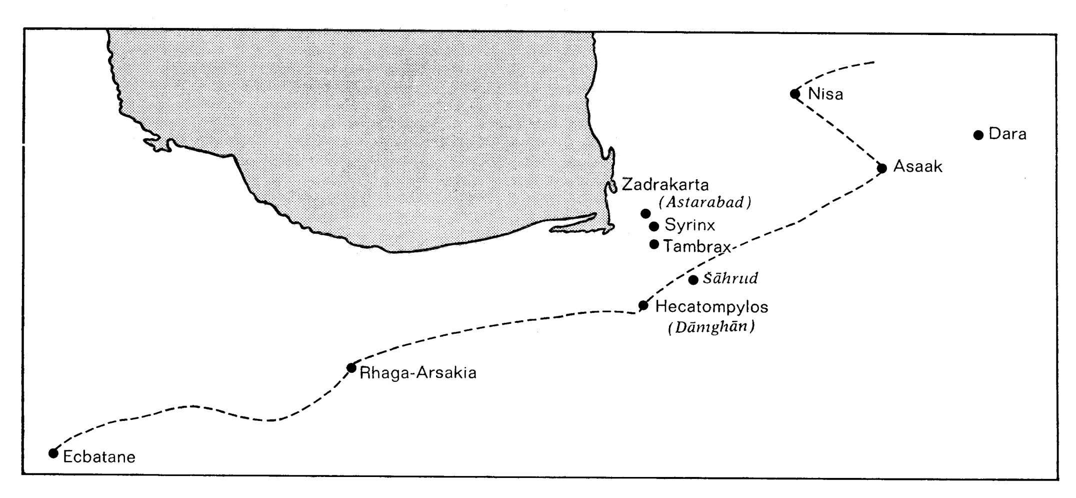


Fig. 2. — Les capitales et résidences des premiers Arsacides (en pointillé la route décrite par Isidore de Charax).

peuple riverain de la Caspienne, par Phraate Ier vers la fin de son règne (1) ; d'un autre côté, Isidore de Charax note que les Mardes furent transférés par le même Phraate Ier à Charax, ville de Rhagiane (2). Il s'ensuivrait que cet Arsacide avait en son pouvoir la Choarène et la Comisène et, bien entendu, la Rhagiane avec Rhaga (3). Des incertitudes subsistent malgré tout et l'on ne saurait positivement affirmer que Rhaga ait été définitivement acquise aux Parthes et refondée en Arsacia avant le règne de Mithridate Ier qui reste le grand vainqueur des Mèdes. Il serait téméraire, en tout cas, de faire remonter cette refondation au-delà du règne de Phraate Ier (4).

Une opinion courante chez les modernes est que Rhaga ne garda pas longtemps son nom d'Arsacia (5). Il est rapporté, en effet, à propos d'une époque un peu postérieure que les rois parthes passaient l'hiver à Babylone

(1) Justin, XLI, 5, 9-10 : ... Mardos validam gentem bello domuit, nec multo post decessit...

(2) Isidore de Charax, § 7 (*Geogr. gr. Min.*, I, 251) :Εἰς δὲ τὴν Χάρακα πρῶτος βασιλεὺς Φραάτης τοὺς Μάρδους ᾤκισεν.

(3) Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 43-44 ; Marquart, *Untersuch. zur Gesch. von Eran*, p. 40, n. 2 (p. 41) ; Bevan, *The House of Seleucus*, II, 1902, p. 158 ; E. Breccia, *loc. cit.*, p. 45-46 ; Kiessling, art. *Hekatompylos*, *RE*, VII, 1922, c. 2791 ; Jenkins, *loc. cit.*

(4) Debevoise, *Hist. Parthia*, p. 15, parle de Tiridate ou de l'un de ses immédiats successeurs.

(5) Weissbach, art. *Raga*, *RE*, 1914, c. 125-127 ; Debevoise, *loc. cit.* ; Le Rider, *op. cit.*, p. 405 et 412.

et l'été à Rhaga (ἐν Ῥάγαις) (1). Un autre argument est tiré de la numismatique : sur un drachme du Grand Roi Arsace Theopator Évergète apparaît la légende ἐν Ῥάγαις (2). Ainsi vers le milieu du Ier siècle av. J.-C., la métropole de la Médie septentrionale aurait recouvré son nom ancien. Mais nous trouvons déjà PA = Rhaga sur les drachmes d'Artaban Ier (II) (vers 128-124) (3). Rien n'empêche d'admettre la co-existence des deux dénominations. Il paraîtra d'autant moins surprenant que le nom primitif ait continué à être employé dans les documents officiels par l'atelier monétaire local que la période sassanide nous offre des exemples tout à fait analogues. Ainsi la ville de Prāt d-Maišān, en Mésène, rebaptisée Vahmān-Ardašir par Ardašir Ier, conservera sur les monnaies son nom indigène (abrégé en *PR*) ; il n'en sera pas autrement d'Hormizd-Ardašir qui est appelé, sur les monnaies, Xuzistān-Vačār (abrégé en *XU*) (4). Dans le cas de Rhaga, le nom ancien gardait assez de prestige pour s'imposer le plus souvent au détriment de celui, sans doute toujours officiel, d'Arsacia (5). Et puis il ne faudrait pas perdre de vue que certaines sources distinguent entre Arsacia et Rhaga/Europos (6).

Les restes de l'antique Rhaga sont représentés essentiellement par le tépé dit de Cašmah-i 'Ali qui surplombe la source de même nom. Les fouilles pratiquées sur ce site ont mis au jour, en fait de vestiges d'époque parthe, les structures d'un temple et des monnaies du Ier siècle de notre ère (7). Mais Arsacia ne se cacherait-elle pas sous un autre tépé à une certaine

(1) ATHÉNÉE, *Dipnosoph.*, XII (éd. G. Kaibel, III, p. 134) : καὶ οἱ Πάρθων δὲ βασιλεῖς ἐαρίζουσι μὲν ἐν Ῥάγαις, χειμάζουσι δὲ ἐν Βαβυλῶνι.

(2) D. G. SELLWOOD, *Num. Chron.*, 1962, p. 78, pl. VII-7. Cf. *Études d'histoire parthe*, I, *Syria*, XLVIII, 1971, p. 158.

(3) W. WROTH, *Catalogue of the Coins of Parthia*, 1906, p. 21.

(4) Sur ces données numismatiques, cf. R. GÖBL, *Sasanidische Numismatik*, p. 84.

(5) Il nous faut renoncer à reconnaître avec DEBEVOISE (*Hist. Parthia*, p. 117) le nom d'Arsacia dans un épigramme de MARTIAL (*Epigr.*, IX, 35, 3 : *Scis quid in Arsacia Pacorus deliberat aula*, où il s'agit sans aucun doute de la « cour arsacide ».

(6) Cf. *supra*.

(7) G. PEZARD et G. BOUDOUX, dans *Mémoires de la Délégation archéol. en Perse*, XII, 1911, p. 55 sq. ; E. SCHMIDT, *Flights over the Ancient Cities of Iran*, 1940, p. 32 sq. et pl. 31 (citadelle) et 37 (vestiges parthes) ; L. VANDEN BERGHE, *Archéologie de l'Iran ancien*, p. 121.

distance de là ? C'est ainsi que Rawlinson la cherchait à 10 milles au Sud de Vērāmīn au voisinage de laquelle il localisait Rhaga [1].

d) Villes d'Hyrcanie.

Limitrophe de la Parthie au Sud, l'Hyrcanie (*Varkāna* en v. perse, *Varkān* en parthe, *Gurgān* en persan) fut certainement l'une des premières provinces que les Parthes réussirent à arracher aux Séleucides [2]. L'abréviateur Justin relate brièvement la conquête de l'Hyrcanie après la défaite et le meurtre d'Andragoras de Bactriane [3]. S'il est difficile de fixer une date précise, il apparaît que J. Wolski est assez près de la vérité en parlant de 235 [4]. Les Séleucides ne se résignèrent pas si vite à la perte de leurs territoires orientaux et, à l'avènement de l'Arsacide que l'on peut appeler Arsace II — bien que le nom d'Artaban Ier ait été longtemps appliqué et le soit encore — Antiochus III crut le moment propice pour entreprendre la reconquête [5]. En 210 ou 209, il pénètre en Médie ; à Ecbatane il lève un précieux butin sur le temple d'Αἴνη. Puis avec une armée considérable (130.000 hommes selon Justin, XLI, 5, 7), il marche contre Arsace en empruntant l'ancienne route du Khorasan. Après la traversée du désert et un arrêt à Hécatompylos, il franchit l'Elbourz non sans rencontrer une vive résistance de la part des barbares (sans doute les autochtones). Passé en Hyrcanie, il va établir son camp devant Tambrax, ville dépourvue de

(1) H. C. Rawlinson, *Memoir on the Site of the Atropatenian Ecbatana, Journ. Roy. Geogr. Soc.*, X, p. 119 et 135. Cf. P. Schwarz, *Iran im Mittelalter*, VI, p. 794, n. 1.

(2) Voir Kiessling, art. *Hyrcanie, RE*, 1914, p. 454 sq.

(3) Justin, XLI, 4, 8 : Nom magno deinde post tempore Hyrcanorum quoque regnum occupavit...

(4) J. Wolski, *Der Zusammenbruch der Seleukidenherrschaft im Iran*, ap. F. Altheim u. J. Rehork, *Der Hellenismus in Mittelasien*, p. 243-244 et 254. Selon Kiessling, *loc. cit.*, c. 501, la conquête de l'Hyrcanie n'a pu avoir lieu qu'après 217, étant donné la présence de Caduséens et de Dahae parmi les troupes auxiliaires d'Antiochus III pendant sa campagne de 214-217. L'argument n'est pas probant et a été contesté par Debevoise *op. cit.*, p. 11, n. 46.

(5) Le récit détaillé de la campagne d'Antiochus dans l'Est nous est fourni par Polybe, X, 28-31. Sur les incidences géographiques et stratégiques, voir Mordtmann, *SBAW*, 1969, I, p. 525 sq. et récemment, P. Pédech, *Deux campagnes d'Antiochus III chez Polybe, REA*, 60, 1958, p. 73 sq.

fortifications mais vaste et possédant un palais royal (βασίλεια) (1). Non loin de là s'élevait une autre ville, Syrinx, qui avait elle de puissantes défenses étant entourée de trois fossés surmontés chacun d'un double rempart ; elle possédait, comme Tambrax, un *basileion* (2). Elle devait être prise d'assaut par Antiochus. Quel était le rapport entre ces deux villes fort rapprochées mais à destination différente ? Tambrax aurait-elle été la résidence d'été des habitants de Syrinx comme on l'a suggéré (3) ?

La situation de Tambrax et de Syrinx est en discussion. Depuis longtemps les recherches se sont orientées vers la région de la moderne Sārī en Mazanderān (4). De l'avis de J. Marquart, Tambrax serait à chercher près de Sārī, tandis que Syrinx, identique à la Turunga des géographes arabes, devrait être localisée à une journée de marche à l'Ouest de cette localité (5). Les idées de Marquart conservent une grande autorité, mais il semble bien que, dans ce cas précis, elles ne soient pas incontestables : il ressort clairement de Polybe que les deux villes sont situées en Hyrcanie, ce qui paraît exclure le Mazanderān (6). C'est en ce sens que P. Pédech propose de localiser Tambrax en Gurgān, à la descente du plateau Čašmah-sawar, en direction d'Astarābād, Syrinx un peu plus au Nord, tout près d'Astarābād (7). Il est tout à fait remarquable que cette même hésitation

(1) POLYBE, X, 31, 5 : ... ἐπὶ Τάμβρακα, πόλιν ἀτείχιστον, ἔχουσαι δὲ βασίλεια καὶ μέγεθος TARN, *The Greeks in Bactria*, p. 15, voit en Tambrax « the seat of the Parthian governor of Hyrcania ». Au point de vue étymologique, il est possible que *Tambrax* soit à rapprocher de *Tabarax*, nom d'une forteresse près de Ray ; cf. MARQUART, *Untersuch.*, p. 62.

(2) POLYBE, 31, 6-7 : εἰς τὴν προσαγορευομέ — νην Σίρυγκα πόλιν — συνέβαινε κεῖσθαι ('κείνην) οὐ μακρὰν τῆς Τάμβρακος, εἶναι δὲ τῆς Ὑρκανίας ὡς ἄν εἰ βασίλειον διά τε τὴν ὀχυρότητα καὶ τὴν ἄλλην εὐκαιρίαν —

(3) PÉDECH, *loc. cit.*, p. 80.

(4) J. MORTDMANN, *loc. cit.*, p. 533 sq. ; B. DORN, *Caspia*, *Mém. Acad. Sc. St. Pétersbourg*, 1875, p. 127 et W. TOMASCHEK, *Topogr. von Persien*, I, 1883, p. 83 (= *SWAW*, 102, 1883, p. 225) ; MARQUART, *op. cit.*, II, p. 62.

(5) MARQUART, *loc. cit.*, suivi notamment par A. HERRMANN, art. *Syrinx* et *Tambrax* dans *RE*, 1932.

(6) Cf. la remarque de JUSTI dans *Grundriss der Iran. Philologie* II, p. 484, n. 2.

(7) PÉDECH, *loc. cit.*, p. 79 sq. : Tambrax pourrait être identique avec le village de Jahān-Numā (à 26 kms d'Astarābād). Pour la localisation de Syrinx à Turang-Tépé près d'Astarābād, Pédech se réfère à l'hypothèse de B. DORN, *loc. cit.*, p. 134. — Il va de soi qu'il est tout à fait impossible de suivre HERZFELD (*AMI*, I, p. 109-110 et IV, p. 38 et 62) qui, croyant retrouver une seule et même ville dans la Σίρωκ d'Isidore de Charax, la Σιρακηνή de Ptolémée et la Σιρυνξ de Polybe, l'identifie à la moderne Šaraxs sur le Tedjend (Arius). Cf. TARN ; *op. cit.*, p. 16 et n. 1 ; PÉDECH, *op. cit.*, p. 80-81.

entre Astarābād et Sārī se fait jour pour une autre ville d'Hyrcanie, Zadrakarta [1].

A propos de la guerre d'Antiochus III et d'Arsace II, Justin fait allusion à un traité en vertu duquel celui-ci devint l'allié de celui-là, ce qui, en termes clairs, signifie la reconnaissance par le Parthe de la suzeraineté séleucide [2]. L'Hyrcanie dut rester un bon moment aux mains de Séleucus [3]. Il ne sera plus parlé de ce pays dans les sources jusqu'au jour où Mithridate Ier qui s'était emparé de la Médie et venait de conquérir la Babylonie *in Hyrcaniam proficiscitur* [4]. Un document cunéiforme de caractère astronomique, qui porte les dates de Kislīmu et Ṭebītu de 171 Sél., c'est-à-dire déc.-janv. 141-140 av. J.-C., fait intervenir Aršaka et son armée en relation, semble-t-il, avec la ville d'*Arqania* [5]. Ces données semblent se recouper avec le rapport de Justin et nous fourniraient ainsi des dates *termini* pour le départ de Mithridate dans le Nord-Est. Sur le but immédiat de cette campagne nous sommes réduits aux conjectures. Il paraît tout à fait invraisemblable que, comme on l'a pu supposer, Mithridate n'ai fait alors que regagner sa résidence hyrcanienne [6]. Sans doute un nouvel adversaire — il ne manquait pas d'agresseurs possibles parmi les peuplades scythiques qui nomadisaient aux confins septentrionaux et orientaux du royaume parthe — était-il apparu du côté de l'Hyrcanie [7]. F. Altheim a raison de

(1) Voir *infra*.

(2) Justin, XLI, 6, 9 : ... ad postremum in societatem eius adsumptus est...

(3) Selon Holleaux, *CAH*, VIII, 1930 et Tarn, *ibid.*, IX, 1932, p. 576, Antiochus aurait alors récupéré la Comisène, la Choarène et l'Hyrcanie et les aurait gardées jusqu'à la défaite de Magnésie. J. Wolski, *op. cit.*, p. 251, soutient en revanche que, moyennant un engagement de vassalité et d'aide militaire, Arsace conserva la possession de ces territoires ; cf. Le Rider, *op. cit.*, p. 300 et 322.

(4) Justin, XLI, 6. Cf. *supra*, p. 203, n. 1.

(5) Tablette Sp. I. 176 du Br. Museum : voir F. X. Kugler, *Von Moses bis Paulus*, p. 342 sq. ; Pinches, *The Old Testament in the Light of Hist. Records and Legends of Assyria and Babylonia*, 1903, p. 484 et 553 ; A. T. Olmstead, *Class. Philology*, 32, 1937, p. 13. Cette tablette est donnée par Sachs comme « *Pinches copy, to be published later* » (*Late Babylonian Astronomical and related Texts copied by T. G. Pinches and J. N. Strassmaier, prepared by A. J. Sachs with the co-operation of J. Schaumberger)*, p. xli. col. 2 (Providence, USA, 1955). Elle ne semble donc pas actuellement publiée. Elle paraît d'ailleurs être une partie de la B.M. 34050 *(ibid.)*.

(6) Le Rider, *Suse*, p. 369.

(7) La menace d'un peuple nomade est admise par Debevoise, *op. cit.*, p. 24 ; P. J. Junge, art. *Parthia*, *RE*, 1949, 319-320 ; F. Altheim, *Weltgesch. Asiens*, II, p. 62. Pour W. W. Tarn, *CAH*, IX, p. 580 ; *The Greeks in Bactria*, p. 273, c'est aux Bactriens sous la conduite d'Hélioclès que Mithridate aurait eu à faire face.

souligner la précipitation avec laquelle le roi quitta la Babylonie au lendemain de la conquête (1). Il devait être retenu un certain temps en Hyrcanie, puisque c'est là que lui sera livré Démétrius II quand il aura été capturé par l'armée parthe (2) ; Mithridate ne reviendra vers le Sud que pour marcher contre le roi d'Élymaïde.

Étant donné ces faits, il n'est pas étonnant que l'on ait cherché en Hyrcanie à Mithridate Ier une capitale hyrcanienne (3). On a même mis un nom sur celle-ci : Syrinx, d'où proviendraient les premières monnaies émises par Mithridate après qu'il eut rejeté la tutelle séleucide (4). Il existe, en tout cas, du successeur immédiat de ce souverain, Phraate II, des drachmes portant les sigles TAM = Tambrax et ΟΥΛΣ qui doit être Syrinx (5).

Au temps de Strabon une tradition déjà ancienne voulait que les rois parthes passent l'été en Hyrcanie, alors qu'Ecbatane les retenait pendant l'hiver (6). Cette province septentrionale, quoiqu'isolée, ne manquait certes pas de résidences royales. Outre Syrinx et Tambrax, on pensera aussi et tout spécialement à Zadrakarta qui, à suivre le récit d'Arrien, était, au temps d'Alexandre, « la plus grande ville d'Hyrcanie où les Hyrcaniens avaient leur *basileion* » (7). Strabon, dans sa liste des métropoles hyrca-

(1) Altheim, *loc. cit.*, « Der fast überstürzte Abmarsch an die Nordgrenze des Reiches ist nur zu verstehen, wenn dort die Anwesenheit des Herrschers dringend verlang wurde ».

(2) Justin, XXXVI, 1, 4.

(3) Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 53, n. 1 et p. 82.

(4) Le Rider, *Suse*, p. 319-320. L'auteur attire l'attention sur la provenance manifestement septentrionale de ces monnaies en se référant à Wroth, *Num. Chron.*, 1905, p. 319-320.

(5) W. Wroth, *Catalogue of the Coins of Parthia*, p. 17 et pl. IV 7. Cf. Herzfeld, *Arch. Mitt. Iran*, IV, 1938, p. 41, note où l'auteur signale que sur une monnaie lui appartenant le Λ de CΥΛΣ est si près du P que l'on peut lire ΣΥΡΙΓΞ.

(6) Strabon, XVI, 1, 16 : θέρους δὲ ἐν Ἐκβατάνοις καὶ τῇ Ὑρκανίᾳ διὰ τὴν ἐπικράτειαν τῆς παλαῖας δόξης.

(7) Arrien, *Anabase*, III, 25, 1 : ἐπὶ Ζαδράκαρτα, τὴν μεγίστην πόλιν τῆς Ὑρκανίας, ἵνα καὶ τὰ βασίλεια τοῖς Ὑρκανίοις ἦν. Quant à *oppidum Arvae* qui apparaît chez Quinte-Curce (VI, 4, 23) à la place où l'on attendrait Zadrakarta, il se situerait aux abords de cette dernière ville ; Sieglin, *Schulatlas zur Gesch. des Altertums* ; W. Tomaschek, art. *Arvae*, *RE*, II, c. 1462 (qui propose la graphie *Sarvae*). L'identité, avec Zadrakarta même n'est pas exclue par Treidler, art. *Zadrakarta*, *RE*, 1967, c. 2219.

niennes [1] qui remontait certainement à Apollodore d'Artémita, l'appelle simplement Κάρτα [2] et n'accorde ce titre de *basileion* qu'à la ville suivante Τάπη. Zadrakarta a été parfois identifiée avec l'actuelle Sārī en Mazanderān [3]. On peut objecter à cette localisation — tout comme dans le cas de Tambrax et de Syrinx — qu'elle ne tient pas compte de l'appartenance de la ville à l'Hyrcanie. L'identité de Zadrakarta avec la moderne Astarābād, postulée par de nombreux critiques, paraîtrait préférable [4].

Mais dans cette hypothèse la difficulté serait d'envisager la situation de Tambrax et de Syrinx — autant que l'on localise ces dernières villes dans la région d'Astarābād — par rapport à Zadrakarta. Quant au basileion Tapé, non autrement attesté, bien que Strabon le situe avec précision à 1400 stades (un peu moins de 275 km) non loin des côtes de la mer Caspienne, sa localisation n'en constitue pas moins un problème. Il pourrait s'agir tout simplement du palais royal de Zadrakarta [5], à moins que l'on donne raison à Marquart qui corrigeait Τάπη en Τάγη, la Tagai de Polybe (X, 29, 3) [6]. L'énumération de Strabon comporte encore : Ταλαμβρόκη, sans doute la même que Tambrax [7] et Σαμαριανή dont le nom est écrit plus exactement

(1) Strabon, XI, 7, 2 : Ἡ δ' Ὑρκανία σφόδρα εὐδαίμων καὶ πολλὴ καὶ τὸ πλέον πεδιὰς πόλεσί τε ἀξιολόγοις διειλημμένη, ὧν ἐστι Ταλαβρόκη καὶ Σαμαριανὴ καὶ Κάρτα καὶ τὸ βασίλειον Τάπη, ὅ ασι μικρὸν ὑπὲρ τῆς θαλάττης ἱδρυμένον διέχειν τῶν Κασπίων πυλῶν σταδίους χιλίους τετρακοσίους.

(2) L'identité de Zadrakarta et de Karta paraît hors de discussion. Cf. Marquart, *Untersuch.*, II, p. 63 ; Kiessling, art. *Hyrcania*, *RE*, 1914, c. 514 ; Treidler, *op. cit.*, c. 2219.

(3) C. Müller et F. Dübner, *Index* de l'éd. de Strabon, II, 1867, p. 1015 ; Kiessling, *loc. cit.* ; Treidler, *op. cit.*, c. 2218.

(4) Mordtmann, *Sitzungsb. Bayr. Akad. Wiss.* 1869, I, p. 535 sq. (suivant une opinion de Mannert) ; Justi dans *Grundriss der iran. Phil.*, II, p. 483 ; Marquart, *op. cit.*, II, p. 57 et 60 ; Kiessling, *loc. cit.*

(5) On remarquera que dans l'énumération Tapé suit immédiatement Karta (cf. *supra*, note).

(6) Marquart, *Untersuch.*, II, p. 21 sq. et p. 63. Malgré les arguments assez convaincants du savant auteur (fondés notamment sur l'évaluation des distances par rapport aux Portes Caspiennes), il n'en reste pas moins que Tagai, la moderne Taq, (voir Weissbach, art. Ταγαί, *RE*, 1932, c. 2007-08) n'est pas une ville d'Hyrcanie : cf. Pédech, *op. cit.*, p. 76, n. 5. Une autre solution impliquée par l'exposé de Kiessling, *loc. cit.* : Tapé serait le nom du château-fort de Tambrax. Selon Muller-Dubner, *op. cit.*, II, p. 919, Tapé pourrait être l'actuelle Astarabad.

(7) Marquart, *Untersuch.*, p. 63, propose en effet de lire chez Strabon — au lieu de Τάλαμβρόκη — Ταμβράκα qui serait l'accusatif de Τάμβραξ ; cf. Kiessling, p. 79, n. 1. Il est curieux de constater que Müller-Dübner, *op. cit.*, Index, p. 918, propose la correction inverse : Ταλαμβρόκη chez Polybe au lieu de Ταμβράξ.

Σαραμανή chez Ptolémée [1], et *Saramane* chez Ammien Marcellin. Enfin, bien que Strabon n'en fasse pas mention, nous n'oublierons pas Hyrcania, la Ὑρκανία πόλις de Ptolémée [2]. Si cet auteur est notre seule source à citer la ville, cela ne signifie nullement qu'elle était alors de fondation récente comme on l'a prétendu [3]. Mais elle devait porter un autre nom, peut-être Zadrakarta. Par ailleurs elle serait à rapprocher de la station CATIPPA de la Table de Peutinger [4]. A s'en rapporter au document cunéiforme sus-mentionné, c'est précisément à Hyrcania (Aqarnia) que Mithridate I[er], en campagne, avait établi sa résidence provisoire [5].

Il resterait à définir dans quelle mesure une ville d'Hyrcanie a pu avoir passagèrement le rang de capitale.

e) NISA.

Parmi les plus anciennes métropoles parthes, Nisa est certainement celle que nous connaissons le mieux grâce aux récentes découvertes archéologiques et surtout épigraphiques [6]. A l'origine chef-lieu du district qui porte son nom, Nisa ou plus exactement Nisaia [7], l'une des premières acquisitions des Parthes, semble avoir été choisie très tôt comme nécropole

(1) PTOLÉMÉE, VI, 9, 2 ; AMMIEN MARCELLIN, XXIII, 6, 52. Le nom apparaît chez PLINE, VI, 113, sous la forme *Maria*. La localisation de B. DORN (*Caspia*, p. 120) dans les Monts Qarēn, à une journée de marche de Sārī est contestée par MARQUART, *op. cit.*, p. 63. Selon KIESSLING, *RE*, 1914, c. 515, qui suit les indications de Pline, la ville serait située dans la région de Nisaya sur le Haut Atrek ; cf. KIESSLING, *loc. cit.*, et HERMANN, art. *Saramanne*, *RE*, 1920, c. 2391-92.

(2) PTOLÉMÉE, VI, 9, 7. Cf. ALTHEIM, *Weltgesch.*, p. 62.

(3) KIESSLING, *loc. cit.*, cf. LE RIDER, *Suse*, p. 320.

(4) TOMASCHEK, *Topogr. von Persien*, I, p. 80 (= *SWAW*, 102, 1883, p. 224). Selon l'auteur, l'actuelle Astarābād, ce qui nous ramènerait à Zadrakarta.

(5) Cf. *supra*.

(6) Cf. Nos *Études d'histoire parthe* I, *Syria*, XLVIII, 1971.

(7) On note une certaine hésitation quant à l'appartenance territoriale de Nisa et de sa région chez les géographes anciens. STRABON (XI, 7, 2) place Nisaia en Hyrcanie tout en ajoutant τινὲς δὲ καὶ καθ' αὑτὴν τιθέασι τὴν Νησαίαν. Pour Ptolémée, VI, 17, 2, les Νισαῖοι sont un peuple de l'Arie et c'est parmi les villes de la Margiane (VI, 10, 4) qu'il mentionne Νίγαια qui doit être une graphie fautive pour Νίσαια. Cf. J. STURM, art. *Nisaia* n° 2, *RE*, XVII, 1936, c. 711 sq.

royale, destination qui faisait sa renommée à l'époque où écrivait Isidore de Charax [1].

Les documents découverts (en grande partie sur le site de l'Ancienne Nisa) nous mettent en présence d'un type d'organisation qui devait être propre aux *basileia*. Le centre de cette organisation, représentée par divers services et encadrée par des fonctionnaires de rang plus ou moins élevé, paraît avoir été la forteresse *(BRYT')* de *Miθridātkirt* (« Mithridatocerta ») dont les parties les plus anciennes dateraient des IIIe-IIe siècles av. J.-C. [2]. Nous la trouvons au Ier siècle av. J.-C. placée sous les ordres d'un *dizpat* [3] ou gouverneur militaire, qui avait droit de contrôle sur une certaine catégorie de domaines (dits *'wzbry*), prérogative qu'il partageait d'ailleurs avec le satrape [4]. De Mithridatocerta dépendait un certain nombre de forteresses de moindre importance qui sont toujours désignées par l'idéogramme *QYRT'*. Il doit s'agir de bourgs fortifiés dont quelques noms ont été conservés : Artastāvanak, Vēkart, Apadān, Argakān, etc. [5].

Dès le début du Ier siècle av. J.-C. est attesté, à propos de livraisons de vin, le nom d'*Apadān ('pdn)* ou *Apadānak ('pdnk)* où l'on retrouve le vieux-perse *apadāna*, désignation du palais royal [6]. De 77 à 27 av. J.-C.

(1) Isidore de Charax, § 12 : 'Εντεῦθεν Παρθυηνή, σχοῖνοι κε'. ἧς αὐλὼν Παρθαῦ, Νίσα ἡ πόλις ἀπὸ σχοίνων ς', ἔνθα βασιλικαὶ ταφαι. Ἕλληνες δὲ Νίσαιαν λέγουσιν. Remarquons que dans cette restitution, préconisée en particulier par MARQUART (*Untersuch.*, II, p. 66, n. 2) il n'y a plus de place pour Παρθαύνισα — comme nom de la ville — lecture qui était admise par certains éditeurs et par des critiques comme HOFFMANN (*Auszüge aus syr. Akten pers. Märtyrer*, p. 291). Αὐλὼν Παρθαῦ serait le Darrah Gaz (cf. STURM, *loc. cit.*

(2) *Mtrdtkrt BYRT'* ou simplement *Mtrdtkrt* : DIAKONOV-LIVSHITZ, *Dokumenty iz Nisy*, nos 485, 681, 1125, 1693. On trouve aussi simplement *BRYT'*, *ibid.*, nos 780, 1222. Voir le plan chez G. A. PUGATCHENKOVA, *Puti razbitiya arxitektury yoznogo Turmemistan pogy rabovladeniya u feodalisma* (Les voies du développement de l'architecture au Turkménistan méridional à l'époque de l'esclavagisme et du féodalisme), *Trudy iožno-Turkmenistanoi arxeologičeskoi Kompleksnoi expedicii*, VI. Moscou, 1958, p. 33.

(3) Littéralement « maître de la forteresse », titre également attesté dans l'inscription de Šāhpuhr Ier.

(4) Cf. CHAUMONT, *J.A.*, 1962 p. 12 sq.

(5) DIAKONOV-LIVSHITZ, *Dokumenty iz Nisy*, nos 198, 663, 697 *(ymk(?)knt)*, 1318+1406.

(6) Par exemple, ostracon no 713 daté de 148 Ars. (= 100 av. J.-C.) chez DIAKONOV-LIVSHITZ, *Parfianskoe carskoe xoziaistvo v Nise*, VDI, 1960 (2), p. 22 et n. 1. — Pour des exemples plus récents, voir DIAKONOV-LIVSHITZ, *Dokumenty iz Nisy*, nos 518, 683, 764, 904, 1437 ; ID, *VDI*, 1960 (2), nos 1927 et 1435, p. 25 et 27 et *Novye Naxodki*, Nov. 240, p. 141.

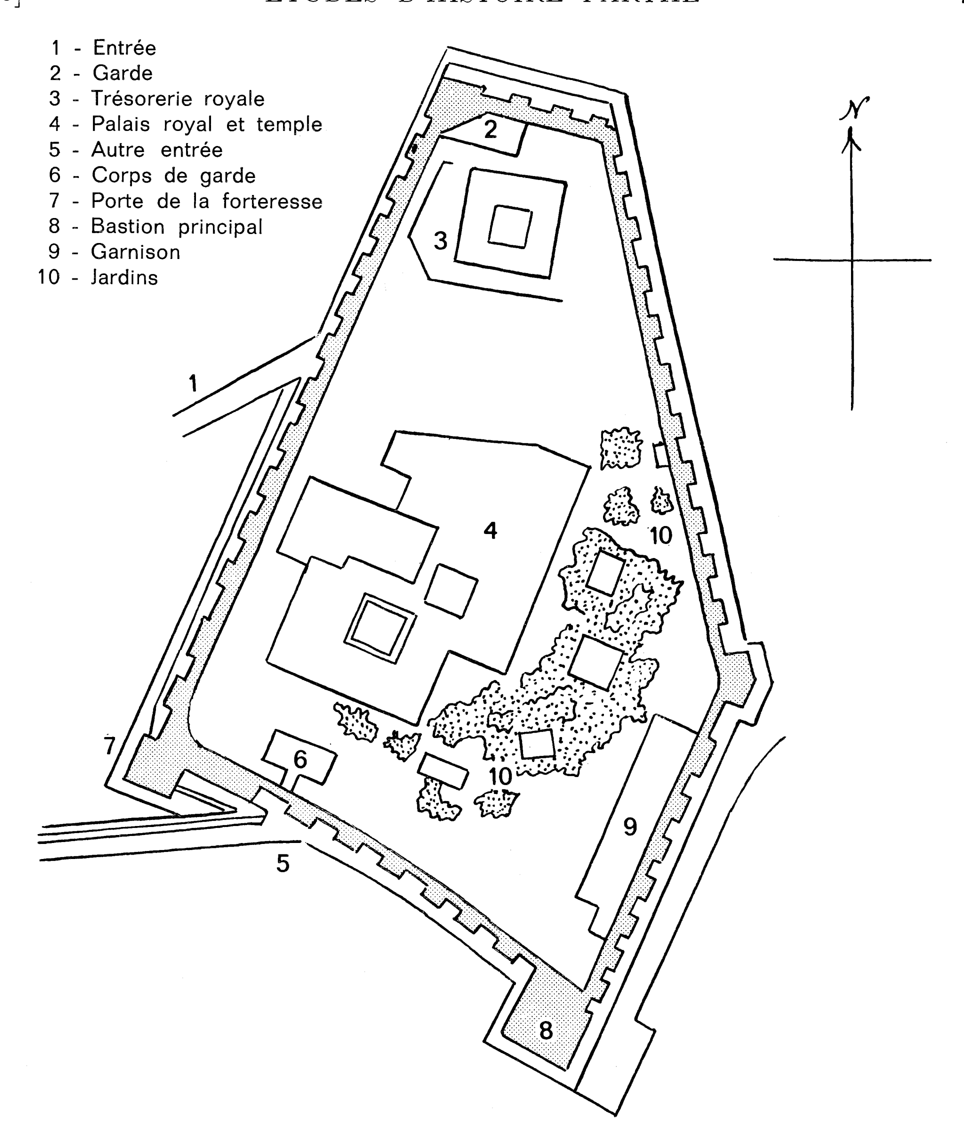


Fig. 3. — Plan de l'ancienne Nisa d'après G. A. Pugatchenkova, *Puti razbitiya arxitektury yuznogo Turkmenistan pogy rabovladeniya i feodalisma* (Moscou 1958) p. 33.

apparaît un *Apadān (Apadānak)-nōk* ou « Palais neuf » (1), tandis que dans un ostracon de 70 av. J.-C., il est fait mention d'un (*'ṬYQ 'pdn*) ou « Palais vieux » (2). Ainsi l'étude de la toponymie des ostraca de Nisa nous révèle

(1) Diakonov-Livshitz, *VDI*, 1960 (2), p. 23 et 30.

(2) Diakonov-Livshitz, *Novye Naxodki*, Nov. 324, p. 140 (*'ṬYQ 'pdn*).

l'existence de deux ou plusieurs Apadāna à Mithridatocerta dont dépendaient des vignobles (1). De même est mentionné à plusieurs reprises un « Trésor royal » *(GNZ' MLK')* qui devait servir à la fois de dépôt pour les Archives, de magasin, de grenier, selon l'usage oriental (2). Parmi les indices de la présence de la cour arsacide à Nisa, nous relèverons encore la mention du *mazan aspapat* dans des documents de 86 et de 72 av. J.-C. (3). Il ne s'agit nullement en effet d'un fonctionnaire provincial comme le dizpat ou le satrape ou même le marzpān, mais du commandant en chef de la cavalerie parthe. Si les déductions que nous avons présentées ailleurs sont exactes, cette charge aurait été transmissible dans la famille des Surēn qui avait en outre le privilège de couronner le roi à son avènement (4). Dans ces conditions nous aurions avec le grand aspapat Tiridate l'un des devanciers et même un ascendant immédiat du fameux général Surēn qui sera vainqueur de Crassus à Carrhes en 53 av. J.-C. Il serait hasardeux toutefois, jusqu'à plus ample informé, de mettre en rapport la présence de ce haut dignitaire à Nisa avec l'avènement de tel ou tel souverain.

Nous remontons, semble-t-il, bien plus haut dans le temps avec les vestiges de la fameuse « Salle carrée » découverte à l'Ancienne Nisa. Cette salle qui devait servir aux audiences royales daterait des IIIe-IIe siècles, en son état le plus ancien, telle que l'ont reconstituée les architectes russes, avec ses quatre grandes colonnes centrales et sa riche décoration de style hellénistique (feuille d'acanthe, palmette, etc.) (5). Ainsi les Arsacides auraient eu très tôt une résidence à Nisa.

Bien que l'hésitation ne soit permise qu'entre les deux premiers Mithridate, l'identité du fondateur de Mithridatocerta n'est pas chose tellement facile à résoudre. A la réflexion, il paraît moins certain qu'il

(1) Chez DIAKONOV-LIVSHITZ, *Dokumenty*, les nos 660+674 *recto* (67 av. J.-C.) portent mention du nom de lieu *Nybpdny* dont les auteurs suggèrent qu'il pourrait être *Nēβapadān* « Bon Palais ».

(2) *Ibid.*, nos 1554 et 2107 et *Novye Naxodki*, Nov. 100+91, p. 142.

(3) DIAKONOV-LIVSHITZ, *Dokumenty*, nos 765 et 916 et *VDI*, 1960 (2), no 672.

(4) CHAUMONT, *JA*, 1961, p. 198 sq.

(5) PUGATCHENKOVA, *op. cit.*, p. 78 sq (reconstitution de la salle, p. 86-89). Cf. G. GULLINI, *L'Architettura iranica dagli Achemenidi ai Sasanidi*, 1964, p. 314 sq.

faille opter pour Mithridate II comme nous l'avions d'abord suggéré [1]. A cet égard, Mithridate Ier a certainement autant de titres. Ce souverain qui passe pour avoir ordinairement résidé dans les provinces du Nord-Est — spécialement en Hyrcanie — a très bien pu donner son nom à Mithridatocerta dont il dut lui-même jeter les fondements, si ce n'est l'un de ses immédiats devanciers. Si parmi les nombreux ostraca découverts sur le site, il s'en trouve très peu qui soient datés de son règne, il faut peut-être l'attribuer à un simple hasard [2]. Sur des drachmes frappées par son successeur immédiat, Phraate II, apparaît le nom de NICA ou NICAK, d'où il ressortirait qu'à cette époque Nisa comptait parmi les résidences royales [3]. Cependant à en juger par les documents jusqu'ici publiés, il semblerait que Nisa ne s'est vraiment affirmée comme métropole qu'à partir du règne de Mithridate II. Il semblerait même, assez paradoxalement, qu'elle ait connu une espèce d'apogée pendant la période de troubles et d'instabilité qui a marqué le règne des successeurs de ce monarque [4], apogée qui se serait prolongée sous le règne des premiers successeurs de Sinatrucès. Il se pourrait que Mithridatocerta ait été alors la véritable capitale du royaume, le siège de l'administration centrale. Mais ce n'est là qu'une simple hypothèse. Au reste, la ville devait garder par la suite son rang de *basileion;* ce n'est, autant qu'il semble, qu'aux Ier-IIe siècles de notre ère que la « Salle carrée » du palais royal sera remaniée. Sur un autre plan, rien n'empêche de supposer que Nisa ait continué d'être jusqu'au bout la nécropole officielle des Arsacides [5].

(1) CHAUMONT, *Syria,* XLVIII, 1971, p. 143, n. 1.

(2) Un seul document dans le recueil de DIAKONOV-LIVSHITZ, *Dokumenty iz Nisy,* le n° 237 daté de 97 Ars. = 151 av. J.-C. Parmi les découvertes plus récentes, les mêmes auteurs, *Novye Naxodki,* p. 139, font état d'un groupe d'ostraca datant de 100 à 208 Ars., sans entrer dans les détails.

(3) WROTH, *Catalogue of the Coins of Parthia,* p. 17 et pl. IV 6.

(4) De cette période émanent précisément les trois documents royaux auxquels nous avons consacré nos *Études d'histoire parthe* I, *Syria,* XLVIII, 1971.

(5) Il faut en effet renoncer à l'idée, qu'à une époque plus récente, les Arsacides se faisaient enterrer à Arbèle, en Adiabène. Les tombeaux royaux violés par Caracalla au cours de son raid en Adiabène en 216 sont regardés par DION CASSIUS (LXXVII, 1-7) comme ceux des rois parthes. Mais c'est là une méprise flagrante de la part de l'historien romain. Il doit s'agir en réalité de la nécropole des rois d'Adiabène, vassaux des Arsacides, ce qui explique que ceux-ci aient demandé réparation à Rome pour l'offense faite aux tombeaux d'Arbèle.

f) Ecbatane [1] et Adrapana.

Dans son récit de la campagne d'Antiochus III, Polybe (IIe s. av. J.-C.) décrit longuement Ecbatane : située dans une région montagneuse, la ville n'avait pas d'enceinte. Au-dessous d'une puissante citadelle (ἄκρα) s'élevait le palais royal (βασίλεια). Il avait sept stades de tour et frappait par sa magnificence malgré les déprédations que lui avaient infligées les Macédoniens d'Alexandre [2].

Strabon revient à deux reprises sur l'habitude qu'avaient les souverains parthes de passer l'été à Ecbatane, tout en spécifiant qu'en cela ils ne faisaient qu'imiter leurs devanciers perses et macédoniens [3]. Le géographe a évidemment en vue l'état de choses prévalent de son temps. Quinte Curce témoigne du même usage pour une période un peu postérieure, semble-t-il [4]. A propos de l'expédition de Pompée (66 av. J.-C.), Paul Orose désigne Ecbatane comme *caput Parthici regni* [5]. Mais chez Isidore de Charax, la ville apparaît simplement comme la « métropole de la Médie », célèbre par son temple et sa gazophylacie [6].

On est en droit de douter que Mithridate Ier, le conquérant de la Médie, ait jamais séjourné durablement à Ecbatane, même s'il y a battu monnaie [7]. Sous le règne de son successeur, Antiochus VII reprendra un moment le contrôle des territoires perdus, mais devait finir par l'emporter

(1) Vieux-perse *Hagmatāna*, aram. *Aḥmətā* parthe *Ahmatān*. Les sources grecques ont généralement 'Ἐκβάτανα ou 'Ἀγβάτανα, mais les mss. d'Isidore de Charax offrent les variantes Βάτανα et 'Ἀποβάτανα, la version grecque de l'inscription de Sîhpuhr Ier (l. 64) : 'Ἀμιδαν.

(2) Polybe, X, 27.

(3) Strabon, XI, 13, 1 : τὰ 'Ἐκβάτανα, μεγάλη πόλις. Καὶ τὸ βασιλεῖον ἔχουσα τῆς Μήδων ἀρχῆς, διατελοῦσι δὲ καὶ νῦν οἱ Παρθυαῖοι τούτῳ χρώμενοι βασιλείῳ, καὶ θερίζουσι γε ἐνταῦθα οἱ βασιλεῖς. — *Ibid.*, XI, 13, 4 : καὶ ἦν τὰ 'Ἐκβάτανα χειμάδιον τοῖς Πέρσαις · ὁμοίως δὲ καὶ τοῖς ἐκείνους καταλύσασι Μακεδόσι τοῖς Συρίαν ἔχουσι, καὶ νῦν ἔτι τοῖς Παρθυαίων βασιλεῦσι τὴν αὐτὴν παρέχεται χρείαν τε καὶ ἀσφάλειαν. Dans un autre passage (XVI, 1, 16), il est question comme séjour d'été non seulement d'Echatane, mais encore de l'Hyrcanie : cf. *supra*.

(4) Quinte Curce, V, 8, 1 : Caput Mediae urbs haec, nunc tenent Parthi ; eaque aestativa agentibus aedes est.

(5) Paul Orose, *Contra Paganos*, VI, 4, 9.

(6) Isidore de Charax, § 6 (cf. *infra*).

(7) Un certain nombre de monnaies de Mithridate Ier, bronzes et drachmes, a été attribué à l'atelier d'Ecbatane par Le Rider, *Suse*, p. 340-341, p. 344 sq. Nous ne sommes guère en mesure d'apprécier les arguments que fait valoir cet auteur.

et la Médie, de même que la Babylonie, revenir définitivement aux Parthes (129 av. J.-C.) (1). A s'en rapporter à Gutschmid, Phraate II aurait eu sa résidence à Ecbatane qui, jusqu'au règne de Mithridate III, serait restée la capitale du royaume (2). Opinion d'autant plus hasardeuse que le même rôle peut être attribué à Nisa ou à Hécatompylos à la même époque.

La description d'Isidore de Charax signale — et elle est seule à le faire — sur le parcours Kangavar-Ecbatane, à 12 schoenes à l'Ouest de cette métropole et à quatre schœnes à l'Est de la douane de Bazigrabana, Adrapana, la « résidence royale de ceux qui sont à Ecbatane », que Tigrane le Grand avait détruite au cours de son raid triomphal en territoire parthe (sans doute vers la fin du règne de Mithridate II) (3). Le geste du roi d'Arménie ne s'expliquerait point si Adrapana n'avait été alors l'une des principales résidences de son adversaire arsacide. Tomaschek rapproche ce lieu de la station BELTRA (sur la route d'ALBANIA (Ḥulvān) à ECBATANA) que la Table de Peutinger met à 9 parasangues de la capitale mède : ce serait la plus récente Asadābād-Khundād (4).

g) HECATOMPYLOS.

Hécatompylos, la ville « Aux cent Portes » était d'abord le chef-lieu de la Comisène (Kōmiš, Κωμισηνή), région qui semble avoir appartenue dès

(1) Cf. GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 75 sq. ; DEBEVOISE, *Hist. Parthia*, p. 31 sq.

(2) GUTSCHMID, *ibid.*, p. 82.

(3) Isidore de CHARAX, § 6 (*Geogr. Gr. Min.*, I, p. 250-251) : Εἶτα εἰς Ἀδραπάναν τὰ βασίλεια τῶν ἐν βατάνοις, ἃ Τιγράνης ὁ Ἀρμένιος καθεῖλε, σχοῖνοι δ'. Εἶτα Βάτανα, μητρόπολις Μηδίας καὶ θησαυροφυλάκιον καὶ ἱερὸν ὅπερ Ἀναΐτιδος · ἀεὶ θύουσιν · σχοῖνοι ιβ'. Pour le nom d'Adrapana, il existe plusieurs variantes manuscrites dont Ἀδραγιάναντα ; DEBEVOISE (*op. cit.*, p. 51) parle d'« Adrapana (Artaman) » sans autre explication. — C'est peut-être avec raison que Th. Reinach (*Mithridate Eupator*, p. 311, n. 61) voyait dans *Adrapana* une corruption d'*apadāna*, nom du « palais » en vieux perse.

(4) TOMASCHEK, *Topogr. von Persien*, I, p. 8 (= *SWAW*, 102, 1883, p. 252). Lors du passage de HERZFELD (*Reisebericht*, *ZDMG*, 1926, p. 230), on pouvait voir à Asadābād de nombreux éléments architecturaux d'époque hellénistique et parthe. Il ne semble plus en être de même actuellement : cf. G. GROPP dans *AMI*, NF III, 1970, p. 173. — Par ailleurs selon TOMASCHEK (*loc. cit.*) Bazigrabana serait à localiser à l'emplacement des vestiges connus par YĀQŪT (éd. du Caire), I, p. 226 et VIII, p. 85 ; cf. SCHWARZ, *Iran im Mittelalter*, V, p. 494) sous le nom de « cuisines de Kisrā » (*maṭābiḥ Kisrā*) ; tandis que A. V. Jackson (*Persia Past and Present*, p. 243) cherche cette station à Asadābād même.

l'origine à la province de Parthie (1). Elle est expressément désignée comme capitale des Parthes chez Pline *(Parthiae caput)* (2) et chez Strabon d'après Apollodore d'Artémita (τὸ τῶν Παρθυαίων βασίλειον) (3). Polybe indique par ailleurs qu'elle était située « au centre de la Parthie » et que toutes les routes s'y croisaient, ce qui lui valait sa dénomination (4). En soulignant la situation centrale d'Hécatompylos au sein du Royaume parthe, Polybe — qui vivait au IIe siècle av. J.-C. — se place sans doute moins sur le plan géographique que sur le plan politique (5). Mais que dire d'Isidore de Charax qui, parlant de la Comisène dans ses « Étapes parthiques », affirme que cette région ne possédait aucune ville mais seulement huit villages (κωμαι) (6) ? Il est vraiment inexplicable que cet auteur, qui écrivait, croit-on, sous le règne d'Auguste, ait ignoré jusqu'à l'existence d'Hécatompylos.

Hécatompylos n'est pas une fondation parthe ; elle constituait déjà au temps des Achéménides une étape importante sur la grande route des Portes Caspiennes au Khorasan. C'est ainsi qu'Alexandre y fit halte avant de passer en Hyrcanie (7). Il résulte de certaines sources qu'elle fut refondée par Séleucus Nicator (8). Elle apparaît pour la première fois associée à l'histoire des Arsacides chez Polybe à l'occasion de la campagne d'Antiochus III contre Arsace, sans que le contexte nous permette de démêler si elle appartenait alors aux Séleucides ou aux Parthes. De l'avis du plus grand nombre, il y a lieu de conjecturer que la Comisène était tombée très tôt aux mains des Arsacides ; le transfert des Mardes par Phraate Ier à Charax de Rhagiane vers la fin de son règne fournirait une date *ante quem* pour la conquête de l'Est de la Médie de même que de la Choarène et de

(1) MARQUART, *Untersuch.*, II, p. 40, n. 2 et *Ērānšahr*, p. 71. Cf. HERRMANN, art. *Komisene RE*, XI, 1921, c. 1194. Cependant l'appartenance de la Comisène à la Médie a des partisans, en particulier : GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 43 sq. ; BRECCIA, *Klio*, V, p. 45 sq. ; KIESSLING, art. *Hekatompylos*, *RE*, VII, 1922, c. 2790 sq.

(2) PLINE, VI, 44. Cf. texte *infra*, p. 220, n. 4.

(3) STRABON, IX, 9, 1. Cf. texte *infra*, p. 220, n. 2.

(4) POLYBE, X, 28, 7 : ... τὴν Ἑκατόμπυλος προσαγορευομένην, ἣ κεῖται μὲν ἐν μέσῃ τῇ Παρθυηνῇ, τῶν δὲ διόδων (τῶν) φερουσῶν ἐπὶ πάντας τοὺς πέριξ τόπους ἐνταῦθα συμπιπτουσῶν ἀπὸ τοῦ συμϐαίνοντος ὁ τόπος εἴληφε τὴν προσηγορίαν.

(5) Cf. KIESSLING, *loc. cit.*, c. 2794.

(6) Isidore de CHARAX, § 9 : Ἐντεῦθεν Κομισηνή, σχοῖνοι νη', ἐν ῇ κῶμαι η', ἐν αἷς σταθμός, πόλις δὲ οὐκ ἔστιν.

(7) DIODORE, XVII, 75 ; QUINTE CURCE, VI, 2, 15.

(8) APPIEN, *Syr.*, 57 ; QUINTE CURCE, VI, 2, 15 : urbs erat ea tempestate clara Hecatompylos, condita a Graecis.

la Comisène [1]. Même en se rangeant à cette manière de voir, nous restons dans l'incertitude sur la date à laquelle Hécatompylos de capitale locale fut élevée au rang de capitale de tout le royaume parthe. Marquart paraît disposé à admettre que les Arsacides établirent leur résidence à Hécatompylos aussitôt après le meurtre d'Andragoras et la prise de l'Hyrcanie, autrement dit dans les premières décennies de leur domination [2]. Tout porte à croire cependant qu'à cette époque, les successeurs d'Arsace, mal dégagés de leurs attaches tribales, ont donné leur préférence à des localités beaucoup plus proches de leur pays d'origine comme Asaak, Dara sinon, une quelconque ville hyrcanienne. Le choix d'Hécatompylos, point de convergence d'un important réseau routier, suppose non seulement une certaine stabilité administrative, mais encore un dessein bien arrêté de la part des monarques parthes de maintenir sous leur contrôle les territoires conquis à l'Ouest ou au Sud, situation générale qui ne peut être envisagée avant le règne de Mithridate Ier. Pour notre part, nous serions assez disposée à postuler une date bien plus tardive qui nous mettrait après la période d'apogée de Nisa [3].

Le nom d'Hécatompylos ou « Aux cent Portes » s'explique par la situation particulière de la ville (voir Polybe, X, 28, 7) et ne doit pas faire illusion. Selon Tarn, nous aurions affaire à l'un de ces « nicknames » que l'on trouve accolés dans les sources grecques à certaines cités parthes [4]. En réalité, ce surnom ou plutôt cette épithète hyperbolique pourrait bien avoir un original iranien, peut-être **Sata-duvara* en vieux-perse dont la signification est tout à fait la même [5]. Un parallèle frappant nous est offert par l'épithète qui sert à désigner la ville de Persépolis (distinguée d'Iṣṭakhr) dans des inscriptions sassanides du ɪᴠᵉ siècle : *Sat-stūn (ststwny)*

(1) Cf. *supra*, à propos de la ville d'Arsacia/Rhaga.

(2) MARQUART, *Untersuch.*, II, p. 41, n. 2 (p. 42). De l'avis de TARN, *CAH*, IX, p. 576, Tiridate lui-même fit d'Hécatompylos sa capitale.

(3) DEBEVOISE, *Hist. Parthia*, p. 15.

(4) TARN, *op. cit.*, p. 13, qui donne comme autres exemples Soteira, Charis, Calliope, Achaea, Syrinx, etc...

(5) Pour KIESSLING, *op. cit.*, c. 2795, *-pylos* pourrait recouvrir un terme comme *pūl* (pers.) « pont ».

(« Aux cent colonnes Hecatonstylos ») [1]. Quant au véritable nom de la capitale parthe, s'il est ignoré des écrivains classiques, il était vraisemblablement utilisé dans les documents officiels ; une découverte épigraphique comme celle des ostraca de Nisa serait seule susceptible de nous le révéler.

La distance d'Hécatompylos aux Portes Caspiennes, élément essentiel dans la recherche du site de la ville, est calculée de manière fort différente selon les sources. Ainsi Strabon, se référant à Apollodore d'Artémita, l'évalue à 1260 stades [2] alors que, dans un passage immédiatement précédent où il se fonde visiblement sur les données d'Ératosthène, il compte 1960 stades [3]. Il serait vain de se demander comment le géographe grec ne fait pas cas de l'incompatibilité des deux chiffres donnés à quelques lignes d'intervalle. D'autre part, Pline, citant les arpenteurs d'Alexandre, Diognète et Baeton, donne le chiffre de 133 milles soit 1064 stades pour cette même distance [4] et Ammien Marcellin, qui poussait certainement à une source autorisée, celui de 1400 stades (en suivant les rives de la Mer Caspienne) [5].

Les critiques modernes ont tenté de concilier ces données divergentes, mais les solutions qu'ils ont postulées sont en général plus ingénieuses que convaincantes [6]. De même l'emplacement d'Hécatompylos reste toujours incertain.

(1) *Pers. I*,l. 5 et *Pers. II*, l. 2 (Frye, *Acta Orientalia*, XXX, 1966, p. 85 et 85. Cf. Herzfeld, *Paikuli*, p. 227 ; J. Markwart and G. Messina, *Prov. Capit. of Ērānshahr*, 1931, p. 95.

(2) Strabon, XI, 9, 1 : εἰσὶ δ' ἀπὸ Κασπίων πυλῶν ... εἰς δ' Ἑκατόμπυλον, τὸ τῶν Παρθυαίων βασίλειον, χίλιοι διακόσιοι ἑξήκοντα.

(3) Strabon, XI, 8, 9 : ἀπὸ Κασπίων πυλῶν εἰς Ἰνδούς, εἰς μὲν Ἑκατόμπυλον χιλίους ἐννακοσίους ἑ ήκοντα φασιν.

(4) Pline, VI, 44 : ...ipsum vero Parthiae caput Hecatompylos ; abest a Portis (Caspiis) CXXXIII p. Cf. *ibid.*, VI, 61.

(5) Ammien Marcellin, XXIII, 6, 43 : et Hecatompylos, a cuius finibus per Caspia litora adusque portarum angustias stadia quadraginta numerantur et mille.

(6) Marquart, *op. cit.*, p. 21 sq., p. 41 sq., tout en retenant les 1260 stades d'Apollodore qui représenteraient la distance à partir des Portes, propose de corriger chez Pline (VI, 44) CXXXIIII p. en CCXXXIII p. = 1864 stades et de restituer chez Strabon (XI, 8, 9) le chiffre à peu près équivalent de 1860 — au lieu de 1960 —, en comptant à partir de l'entrée du défilé. Selon Kiessling, *loc. cit.*, c. 2794, en revanche, chez Strabon les 1960 stades d'Erasosthène seraient seules exactes, le chiffre de 1260 devant être une erreur soit de Strabon lui-même, soit des copistes qui auraient pris un *sampi* ϡ = 900) pour un *sigma* (σ = 200). Ajoutons que ce même savant va jusqu'à postuler l'existence de deux villes successives nettement séparées dans l'espace : une Hécatompylos achéménide qu'il faudrait chercher non loin de Simnān une Hécatompylos séleucido-parthe qui se situerait beaucoup plus à l'Est, à Sahrud (à 1960 stades du même passage) et où auraient été transférés les habitants de la première ville.

Selon l'estimation de nombre de savants ou d'explorateurs, parmi lesquels nous citerons Hountum-Schindler, Tomaschek, Jackson, Marquart, Justi et plus récemment, Pédech, la capitale parthe, distante de 1260 st. des Portes Caspiennes, se situerait entre Dāmghān et Frāt, plus précisément à Šahr-i Qūmiš, l'ancienne ville de Dāmghān [1]. Bien que ce point de vue jouisse d'un grand crédit, il ne fait pas cependant l'unanimité. La petite localité de Šahrūd, proche de la ville sassanide de Bistam et centre d'un réseau routier local, a également ses partisans. La localisation d'Hécatompylos à Šahrūd remonte sans doute à une suggestion du voyageur anglais J. P. Ferrier [2] ; elle a été reprise notamment par Mordtmann qui a cherché à l'étayer sur des arguments fort discutables tirés de la numismatique, puis par Kiessling [3]. L'objection qui peut lui être faite est de ne pas tenir compte des indications d'Apollodore d'Artémita. Tarn, pour sa part, restait indécis et s'en remettait à l'archéologie pour trancher la controverse [4].

La recherche de la cité « aux cent portes » a été l'un des buts principaux de la prospection aérienne entreprise sous la direction d'E. F. Schmidt. La plaine de Dāmghān, qui s'ouvre à l'Est des Portes Caspiennes, fut passée au crible, mais en vain : aucun des nombreux tells qui parsèment cette vaste surface en partie désertique n'a paru correspondre aux restes d'une ville importante [5]. En concluant le récit de cette exploration

(1) A. Hountum-Schindler, *Beschreibung einiger wenig bekannten Routen in Chorassan. Zeitschr. d. Gesell. f. Erdkunde zu Berlin*, XII, 1877, p. 216 et *Notes on some Antiquities Found in a Mound near Damghan, Journ. Roy. Asiat. Soc.*, NS. IX, 1877, p. 425-427 (Hécatompylos serait à Tepé Hissar) ; W. Tomaschek, *Topogr. v. Persien*, I, p. 79. (= *SWAW*, 102, 1883, p. 223) ; Marquart, *op. cit.*, II, p. 21 sq. ; A. V. W. Jackson, *From Constantinople to the Home of Omar Khayyam*, 1911, p. 161 sq. et 176 sq. ; F. Justi, dans *Grundriss der iran. Philol.*, II, p. 483-484 ; P. Pédech, *op. cit.*, p. 74-75. Sur Dāmghān, v. Le Strange, *Lands of the Eastern Caliphate*, p. 364-365.

(2) J. P. Ferrier, *Voyages en Perse, dans dans l'Afghanistan, le Béloutchistan et le Turkestan*, 1860, I, p. 139 sq., 152 sq.

(3) A. D. Mordtmann, *Hekatompylos. Ein Beitrag zur vergleichenden Geographie Persiens*, *Sitzungsber. Bayr. Akad. Wiss.*, 1869, I, p. 497-536 ; Kiessling, *RE*, 1922, c. 2796/09. Cf. W. Geiger, dans *Grundriss der iran. Philol.*, II, p. 391-92 ; H. Treidler, art. *Portae Caspiae*, *RE*, 1953, c. 332.

(4) W. W. Tarn, *The Greeks in Bactria*, p. 13-14.

(5) E. F. Schmidt, *Flights over Ancient Cities of Iran*, 1940, p. 34-35. — Un sondage effectué quelques années auparavant dans une mosquée en ruines à l'intérieur même de

décevante, l'archéologue américain se demandait si Hécatompylos n'était pas ensevelie sous les dunes qui se trouvent au Sud de Dāmghān comme la suggestion en avait déjà été faite (1) ou bien s'il ne fallait pas la chercher plus loin vers l'Est (2).

A l'exception de Nisa, aucune création de grande ville ne peut être attribuée aux Arsacides de la première période. Ces monarques se bornèrent, en règle générale, à utiliser comme capitales ou résidences des agglomérations préexistantes qu'ils débaptisèrent au besoin. Certains de ces centres, au long des siècles, s'élevèrent ou cessèrent de servir de résidences aux maîtres du moment.

De tels faits s'accordent assez bien avec ce que nous savons de la civilisation parthe à ses débuts. De la part de seigneurs cavaliers qui gardaient de leurs origines nomades peu de goût pour les séjours prolongés, ces changements de résidence n'ont rien de surprenant. De même les déplacements de la cour et des différents services centraux s'expliquent facilement dans un État qui est d'une manière quasi permanente sur pied de guerre et dont les limites politiques mal définies sont en expansion constante.

M.-L. CHAUMONT.

Damghan semblait avoir apporté la preuve que cette localité ne recouvrait pas l'ancienne Hécatompylos : E. F. SCHMIDT, *Excavations at Tepe Hissar (Damghan)*, 1937, p. 12 et 16.

(1) Cf. A. W. JACKSON, *op. cit.*, p. 162 sq.

(2) E. F. SCHMIDT, *Flights over Ancient Cities*, p. 35.



CONQUÊTES SASSANIDES ET PROPAGANDE MAZDÉENNE
(IIème Siècle)

L'inscription bilingue dite «de la Ka'ba de Zoroastre» à Naqsh-i Rustam, connue par les historiens de l'antiquité romaine sous le nom de *Res Gestae divi Saporis*, fut gravée par Shāhpuhr 1er, le second souverain de la dynastie sassanide en vue de commémorer les trois victoires qu'il se vante d'avoir successivement remportées sur les armées romaines[1]. C'est au cours de la dernière de ces guerres qu'il avait pu, à l'en croire, faire prisonnier «de ses propres mains», l'empereur Valérien dont le sort avait été partagé par le préfet du prétoire, nombre de sénateurs et de chefs militaires. Le plus éclatant triomphe que l'Orient eût remporté sur l'Occident depuis la défaite de Crassus par les Parthes en 53 av. J.C.

Au début de ce long mémorial, après s'être proclamé «Roi des rois d'Irān et d'Anīrān, de la race des dieux», Shāhpuhr énumère avec complaisance les nombreux pays *(šāhr)* qui sont sous sa souveraineté:

«La Perside, la Parthie, la Susiane, la Mésène, l'Asuristān, l'Adiabène, l'Arbayestān, l'Atropatène, l'Arménie, l'Ibérie, la Machélonie (Sīsakān?), l'Albanie, le Balāsakān jusqu'aux monts Caucase et aux Portes des Alains et tous les monts Elburz, la Médie, l'Hyrcanie, l'Arie et tout l'Aparshahr, la Carmanie, la Sacastène, le Tourène, le Makarène, la Paradène, le Sind et le pays des Kushāns, jusqu'à Pashkibur et aux confins de la Kachgarie, de la Sogdiane, de Tachkent et, de l'autre côté de la mer, l'Oman (Mazūnshahr)»[2].

Nous n'essaierons pas ici de résoudre les problèmes complexes que pose la définition des frontières orientales dans cette description de l'empire des premiers Sassanides. Cette description correspond-elle à des faits exacts? Le Kushānshahr, c'est-à-dire le vaste royaume des Kushans a-t-il été annexé dans sa totalité dès cette époque, comme l'inscription le laisse entendre? Ou bien faudrait-il penser que pour les besoins de la propagande officielle, le conquérant sassanide aurait présenté des raids sans envergure et sans lendemain comme des conquêtes durables? Admettre cette dernière solution, ce serait mettre en question le propre témoignage de Shāhpuhr Ier ...

[1] Cette inscription (= *ŠKZ*) a eu comme principaux éditeurs et traducteurs: M. Sprengling dans *Third Century Iran. Sapor and Kartir*, 1953, p. 1—35; A. Maricq, *Res Gestae divi Saporis, Classica et Orientalia* 5, dans *Syria*, XXXV, 1958, p. 296—354 (pour la version grecque).

[2] L/2—3 du moyen-perse, l. 2 du parthe, l. 2—6 du grec. Cf. Sprengling, *op.cit.*, p. 14; Maricq, *op.cit.*, p. 304—306.

D'un autre côté, nous connaissons à ce jour quatre inscriptions du mōbad Kartir qui se révèle avoir été, dans le domaine religieux, la personnalité la plus marquante de cette époque. Or deux de ces documents ont conservé, dans un contexte extrêmement lacuneux, les restes d'une liste des provinces de l'empire. Dans l'inscription de Sar-Mešhed sont lisibles seulement les mots «jusqu'à Pashkibur»[3]. Mais dans celle de Naqsh-i Rustam, W. B. Henning a pu déchiffrer plusieurs noms de pays: «... Atropatène, Aspahān, Rāy, Carmanie, Sacastène, Hyrcanie .... jusqu'à Pashkibur»[4].

Autant que l'on puisse en juger par ces fragments, ces deux inscriptions de Kartir contenaient une liste géographique qui, tout en s'inspirant de celle que donne Shāhpuhr dans son propre mémoire, devait s'en écarter en certains points; nous relevons notamment à Sar-Mešhed les noms d'Aspahān[5] et de Rāy, absents des *Res Gestae* et qui désignent des divisions administratives inférieures à la province proprement dite, des «satrapies»[6]. Cependant l'expression «jusqu'à Pashkibur» est commune aux trois documents épigraphiques. Nous n'essaierons pas de voir ici si *pškpwly* (moyen-perse) ou *pškbwr* (parthe) désigne la ville de Peshawār selon le point de vue de Sprengling et de Henning[7] ou bien une frontière naturelle «un pendant du Caucase» comme le soutient Maricq[8]. Le problème est, pour notre propos, secondaire. De toute manière, ce nom désigne le point extrême de l'expansion de l'empire de Shāhpuhr vers l'Est. Mais il n'est pas du tout invraisemblable que nous ayons là une belle formule de chancellerie sans correspondant dans la réalité des faits ...

Ce qui nous importe ici au premier chef c'est que Kartir semble donner à son apostolat les limites mêmes qui étaient, officiellement à tout le moins, celles de l'empire de Shāhpuhr. S'il use, à l'exemple du souverain, de la formule «jusqu'à Pashkibur», c'est pour montrer qu'il a pris soins de propager et de restaurer le mazdéisme jusqu'aux frontières orientales. Nous ne possédons d'ailleurs aucun indice de ce qu'a pu être l'action de Kartir dans ces régions touchées par le bouddhisme et peu ouvertes aux courants religieux iraniens. Mais si nous prêtons attention à un passage de l'inscription que ce personnage fit graver sur les murs de la «Ka'ba de Zoroastre» (= *KKZ*)

[3] Inscript. de Kartir à Sar-Mešhed, l. 17: *'D pr'č 'L pškpwly.*

[4] Inscript. de Kartir à Naqsh-i Rustam, l. 35—36: ... *W 'twr(p)[tk'n] W spx'n W [l]('d) W kl(m)'n W skst'n W gwlk'n* .... *'D pr'č] 'L pškpwly* Cf. Henning, *The Inscription of Naqš-i Rustam*, dans *Corpus Inscriptionum Iranicarum*, Part. III, Vol. II, Portofolio II, 1957, Introduction et pl. 19.

[5] Et non Gāy, l'ancien nom d'Aspahān qui apparaît dans *ŠKZ* («satrape de Gāy») l. 33 du m.p., l. 27 du pa., l. 63 du grec.

[6] Voir notre ouvrage à paraître *Royaumes vassaux, vice-royautés et «satrapies»* IIIème partie.

[7] M. Sprengling, *AJSL*, LVII, (1940), p. 355; W.B. Henning, *BSOAS*, XII, (1947), p. 43 sq.

[8] A. Maricq dans H. Honigmann et A. Maricq, Recherches sur les *Res Gestae Divi Saporis*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres*, XLVII, (1953), p. 101—105.

au-dessous de celle de Shāhpuhr, il y a lieu de penser que son zèle missionnaire fut sollicité tout spécialement par les pays conquis du côté de l'Ouest et du Nord.

«... et dans l'empire d'Anīrān aussi, les feux et les mages qui étaient dans l'empire d'Anīrān, là où les chevaux et les hommes du roi des rois pénétrèrent: la ville d'Antioche et le pays de Syrie; et ce qui est au-delà du territoire de la Syrie, la ville de Tarse et le pays de Cilicie; et ce qui est au-delà du territoire de la Cilicie, la ville de Césarée et le pays de Cappadoce, jusqu'à la Grèce; le pays d'Arménie, l'Ibérie, l'Albanie, le Balāsakān, jusqu'aux Portes des Alains. Et là où Shāhpuhr, roi des rois, avec ses chevaux et ses hommes, pilla, incendia, dévasta, là aussi, sur l'ordre du roi des rois, j'organisai les mages et les feux qui étaient dans ces pays; je ne permis pas de nuire et de piller et tout ce qui avait été pillé, je le repris et le restituai au pays. La Religion Mazdéenne et les bons mages, je les rendis éminents et honorés dans l'Empire; les hérétiques et les corrupteurs (?) qui, dans le corps des mages, pour la Religion Mazdéenne et les offices divins, n'observaient pas les règles, je les frappai d'un châtiment et les réprimandai de sorte à les rendre meilleurs»[9].

Il est assez surprenant d'entendre Kartir déclarer qu'il s'est opposé aux agissements de la soldatesque dans les pays envahis. Nous avons là une situation assez paradoxale. D'un côté Shāhpuhr menant ses troupes à la conquête dans une chevauchée triomphale tout en incendiant, dévastant,

[9] *KKZ*, l. 11—14: ... 'Pm/PWNč/'nyl'nštry/'twry/W/mgwGBR'/MH/PWN/štry/ZY/'nyl'n/YXWWN/'YK/SWSY'/W GBR'/ZY/MLK'n/MLK'/YXMTWN/'ndywky/štrdstn/W/swly'y/štry (12) W/MH/MDM/swly'y/nsngy/tyssyt/štrdstn/W/klky'y/štry/W/MH/MDM/klky'y/nsngy/kysly'y/štrdstn/W/kpwtky'y/štry/W/MH/MDM/kpwtky'y/nsngy/'D/pl'č/'L/gl'/dkyd'y/štry/W/'lmny/stry/W/wlwč'n/W/'l'ny/W/b'lsk'n/'D/pl'č/'L/'l'n'n/BB'/šxpwxr/MLK'n/MLK'/PWN/SWSY'/W/GBR'/ZY/NPŠH/wltky/W/'twlswxty/W/'wdyl'n/klty/TMH/*čm*/PWN/plm'n/ZY/MLK'n/(13). MLK'/ZY/mgwGBR'/W/'twry/MH/'LH/štly/YXWWN/ZKm/wn'lty/klty/'Pm/L'/ŠBKWN/zyd'ny/W/wltky/kltny/W/MH/KN/'YŠ/wltkyklty/YXWWN/ZKčm/BR'/YNSBWN/'Pm/L'WXL/'L/NPŠH/štry/ŠBKWN/XWHnd/'Pm/dyny/mzdysn/W/mgwGBR'/ZY/xwpy/BYN/štry/'gl'dy/W/ptxšl'ndy/klty/W/'lswmwky/W/gwmlč'k/GBR'/MNW/BYN/mgstn/PWN/dyny/mzdysn/W/kltk'n/ZY/yzd'n/L'/PWN/wč'ly/pxlsty/'LHšnm/pwxly/(14) MXYTN/'Pm/nxlwsty/XWHnd/W/'Dm/ŠPYL/klty/XWHnd. —
Dans l'expression *MDM...nsngy* qui revient à plusieurs reprises dans la description des provinces conquises, *nisang* doit correspondre à l'arménien *nahang* «province, pays» selon l'interprétation qu'en a donné Henning (*JRAS*, [1953], p. 136, n. 4), suivi par Maricq (*Syria*, [1958], p. 352) et P. Gignoux, (*J.A.*, [1968], p. 396). Encore est-il difficile d'expliquer l'usage de ce terme dans ce passage en concurrence avec *šahr*. Dans un précédent travail (*J.A.*, [1960], p. 348 et 360), nous avions cru devoir rapprocher ce terme de l'avestique **nisyank*-à la suite de M. Sprengling (*Third Cent. Iran. Sapor and Kartir*, [1953], p. 58). Il faut tenir compte, dans ce passage, du contexte géographique qui interdit, par exemple de traduire *MH MDM* = *čē apar* «ce qui dépend de» comme le fait Gignoux *(ibid.)*. C'est précisément en raison de ce contexte géographique que W. Hinz (*AMI*, NF, III, [1970], p. 264) donne à *MDM...nsngy* le sens de «diesseits von X», la description devant être envisagée à partir de l'Iran.

pillant. D'un autre côté, le mage cherchant à neutraliser les effets les plus déplorables de cette guerre, allant même jusqu'à restituer le butin aux pays où il avait été pris. Mais comment a-t-il pu agir ainsi sans l'autorisation préalable du souverain? Il y a peut-être dans les propos de Kartir une part d'exagération, une part de gloriole. Néanmoins il n'est guère permis de douter que, d'une manière générale, ce personnage se soit efforcé de se concilier les populations conquises par certaines mesures humanitaires. Comme le remarque J. de Menasce, «le contexte ne laisse aucun doute sur la signification missionnaire d'une générosité si peu ordinaire»[10]. Le hērbad perse cherchait à mettre tous les atouts de son côté pour la grande oeuvre de propagande et de restauration religieuse qu'il allait entreprendre dans le Non-Irān. Nous avons tout lieu de croire qu'il accompagnait lui-même l'expédition à la tête d'un contingent de mages, à moins que ce ne fut l'un de ses représentants les plus qualifiés.

La première partie de ce tableau se présente comme une sorte d'introduction au champ d'action missionnaire de Kartir. Nous y pouvons distinguer deux zones géographiques: 1) la Syrie, la Cilicie, la Cappadoce «jusqu'à la Grèce» (certainement ici l'Asie Mineure gréco-romaine[11], c'est-à-dire les pays conquis à l'Ouest de l'Euphrate; 2) l'Arménie, l'Ibérie (Géorgie), l'Albanie et le Balāsakān «jusqu-aux Portes des Alains», en gros les pays situés au Sud du Caucase, la Transcaucasie. Nous allons voir que la distinction vaut aussi bien sur le plan politique et militaire que sur le plan religieux.

A. *Conquêtes occidentales*

Les conquêtes de Shāhpuhr à l'Ouest sont résumées en quelques faits d'armes, les plus significatifs apparemment dans l'optique du mage. Ce bref exposé ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà par la grande inscription du souverain gravée sur le même monument. Kartir ne dit mot ni de la victoire de Misiché (Peroz-Shāhpuhr) remportée sur le jeune Gordien III et à l'issue de laquelle fut conclue une paix particulièrement avantageuse pour le Sassanide[12], ni de celle de Barbalissos sur le Moyen-Euphrate qui permit

[10] J. P. de Menasce, *La conquête de l'iranisme et la récupération des mages hellénisés*, dans l'*Annuaire de l'Ecole Pratique Htes Etudes* (Ve Sect.), 1956—57, p. 5.

[11] *Gl'dkyd'y* est en effet une transcription de *Graecia* (Maricq, *Syria*, 1958, p. 264; Hinz, *loc. cit.*) et n'a rien à voir avec la «Galatie» comme on l'avait cru d'abord (M. Sprengling *Third Cent. Iran*, p. 52; cf. Chaumont, *op. cit.*, p. 360—361). Le terme serait employé ici dans une acception proche de l'expression *ašxarh Yunac'* («pays des Grecs») qui, dans les sources arméniennes, désigne l'Asie Mineure. Pour Hinz, il s'agirait de la région du Pont. Il reste à savoir comment ce vocable purement latin a été porté à la connaissance des scribes perses, de même que des détails géographiques encore plus minimes que nous livre l'inscription trilingue. Ne serait-ce pas par l'intermédiaire des prisonniers romains dont certains s'étaient installés dans les résidences royales?

[12] *ŠKZ*, l. 3—4 du pa.; l. 8—9 du grec.

à Shāhpuhr d'envahir la Syrie de même que la Cappadoce et la Petite Arménie[13]; ni même de l'éclatant triomphe que fut, au début de la IIe campagne, la capture de Valérien entre Carrhes et Edesse (260). Les villes prises aux Romains au cours de l'une et l'autre de ces deux dernières expéditions sont dénombrées en détail par le vainqueur: 37 villes d'un côté, 36 de l'autre[14]. Assurément Kartir a jugé inutile, sinon inopportun, de revenir sur ces détails suffisamment soulignés dans l'inscription royale.

Pour Antioche de Syrie, c'est certainement à tort que l'on a contesté sa mention dans la seconde liste[15]. Ainsi les données des *Res Gestae* se recouperaient avec une source littéraire connue auparavant, la *Chronique de Séert*. Cette dernière, rédigée en arabe dans la première moitié du XIe siècle mais reposant sur des sources beaucoup plus anciennes (en l'occurrence un auteur du VIIe siècle, Daniel Bar Maryam), fait en effet mention de deux déportations successives d'Antiochiens en territoire perse. Il est spécifié que l'évêque Démétrianus — prédécesseur immédiat de Paul de Samosate — faisait partie du premier convoi et qu'il mourut prisonnier à Bēϑ-Lapaṭ (Gundēshāhpuhr) en Susiane avant la «seconde captivité»[16]. Ce témoignage, bien difficile à réfuter, est de nature à dissiper les doutes que pouvaient laisser subsister sur ce point des historiographes comme Ammien Marcellin, Libanius, Pierre le Patrice, Zosime et surtout Malalas[17]. Il convient d'ajouter au demeurant qu'à une époque où la chronique nestorienne n'avait pas encore été publiée, certains auteurs concluaient déjà, avec une grande perspicacité, à une double prise d'Antioche par Shāhpuhr 1er[18].

La prise d'Antioche fut certainement avec la victoire de Barbalissos qui l'avait précédée l'un des exploits marquants de la IIe campagne. La ville fut

[13] *Ibid.*, l. 4—5 du pa.; l. 10—11 du grec. [14] *Ibid.*, l. 9 du pa.; l. 19—20 du grec.

[15] M. Rostovtzeff (*Berytus*, VIII, p. 30, 40, n. 54), W.B. Henning (*BSOAS*, 1937—39, p. 836), Ensslin (*Zu den Kriegen des Sassan. Schapur I*, *Sb. Bay. Ak. Wiss.*, 1947, p. 106 sq.) s'accordent à penser que l'Antioche et la Séleucie mentionnées parmi les places conquises lors de la IIIe Campagne (voir la liste *infra*) sont des villes d'Asie Mineure. Glanville Downey (*A History of Antioch in Syria*, 1961, p. 589, n. 7) estime en revanche qu'il peut s'agir d'Antioche sur l'Oronte et de Séleucie de Piérie.

[16] Ed. A. Scher, dans *Patrologia Orientalis*, IV, p. 220—221; cf. E. Sachau, *SPAW*, 1916, p. 961—962; P. Peeters, *Acta Sanct. Nov.*, IV, p. 33 sq. Il est question de l'installation de prisonniers chrétiens dans les différentes villes fondées par les premiers Sassanides: «C'est pourquoi les chrétiens se multiplièrent dans l'empire perse; des monastères et des églises furent construits. Parmi eux se trouvaient des prêtres qui avaient été amenés captifs d'Antioche. Ils s'installèrent à Bēθ Lapat, élirent évêque l'Antiochien Ardaq, car Démétrius (= Démétrianus), patriarche d'Antioche, était tombé malade et mort de chagrin. Cela était arrivé avant la seconde captivité. Et après que Démétrius eut été emmené prisonnier, fut fait patriarche d'Antioche, Paul de Samosate dont l'histoire a été écrite avec éloquence par Daniel, fils de Marie».

[17] Cf. Maricq, *Recherches*, p. 138 sq. Sur la valeur et la critique des différentes sources classiques, voir le très bon aperçu de Glanville Downey, *Hist. of Antioch*, p. 587 sq.

[18] Il en est de même à une époque plus récente de M. Besnier, *Histoire romaine*, III. *De l'avènement des Sévères au Concile de Nicée*, 1937, p. 177 et n. 216 (avant la découverte de l'inscription trilingue).

incendiée et mise à sac; à son arrivée, Valérien devait la trouver en ruines. A s'en rapporter à certains récits qui ne sont pas dignes d'une totale créance, les Perses se seraient emparés d'Antioche par surprise, alors que les habitants, insouciants, étaient au spectacle[19]. Il apparait que dans cette entreprise, Shāhpuhr, si ce n'est son fils Hormizd-Ardashir, eut comme auxiliaire un transfuge local, Mariadès (Cyriadès), vraisemblablement chef d'un parti philoperse qui serait à rattacher aux factions de l'hippodrome[20]. L'existence d'un semblable mouvement dans une ville où l'influence perse, malgré le passé achéménide de la Syrie, n'avait jamais revêtu beaucoup d'ampleur, vaut la peine d'être soulignée[21]. Il est sûr que nombre d'Antiochiens n'avaient pas à se louer de l'attitude de Rome à leur égard, particulièrement les chrétiens. Mais il n'est pas nécessaire pour cela d'affirmer, comme le fait R. Ghirshman, que Shāhpuhr est entré dans la ville «moins en conquérant qu'en libérateur»[22]. Le second Sassanide était avant tout un conquérant, avide de destruction et de pillage — au témoignage même de Kartir — et il aura promptement déçu ses partisans antiochiens. Au reste notre intention n'est pas de reprendre ici la question de Mariadès, personnage controversé, que l'*Histoire Auguste* a certainement mis par erreur au nombre des Trente Tyrans et à la personne duquel Shāhpuhr ne parait pas avoir attribué autant d'importance que certains modernes[23].

Le problème qui nous retiendra surtout est d'ordre chronologique; il se concentre en ses grandes lignes autour de deux dates possible pour cette première prise d'Antioche: 253 et 256. En faveur de la première de ces

[19] Ammien Marcellin, XXIII, 5, 3; Libanius, *Or.*, LX, 2, 3. Il est à noter que ces deux auteurs étaient d'origine antiochienne. Il en va de même de Malalas qui a laissé (XII, 295—297) un récit fort confus de ces événements.

[20] Les principales sources de l'histoire de Mariadès sont: *Hist. Aug.*, *Tyr.* XXX, 2; Pierre le Patrice, frg. 1 (*FHG* Müller, IV, p. 192); Ammien Marcellin, XXIII, 5, 3. Sur le rôle de Mariadès et ses attaches avec l'hippodrome, voir l'étude de J. Gagé, *Les Perses à Antioche et les courses de l'hippodrome*, *Bull. de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 1953, p. 301—324. Cf. Glanville Downey, *A History of Antioch in Syria*, p. 254 sq., 590, 592.

[21] L'influence perse se reconnaît surtout dans certains motifs utilisés par les mosaïstes, tels la tête de bélier qui fut de tout temps en Iran le symbole du pouvoir monarchique. Sur ce sujet, voir D.N. Wilber, *Iranian Motifs in Syrian Art*, *Bull. or the American Inst. for Iranian Art and Archaeology*, V. 1937, p. 22—27; C.R. Morey, *The Mosaics of Antioch*, 1938, p. 41—45, 47; Glanville Downey, *Hist. of Antioch*, p. 35, n. 39 et p. 254, n. 105. Il a paru également significatif qu'au temps de Commode, un «syriaque» ait porté le nom d'Artabanios/Artabanes (Malalas, XII, 285 et 287): cf. J. Gagé, *op.cit.*, p. 308 sq.; Glanville Downey, *ibid.*, p. 232 sq. Mais les noms iraniens étaient répandus dans la plupart des pays ayant fait partie de l'empire achéménide.

[22] R. Ghirshman, *Bîchâpour*, I, 1971, p. 113. Il est à signaler toutefois que cet auteur situe la première prise d'Antioche en 241.

[23] Parmi ces critiques, nous mentionnerons R. Ghirshman qui vient de nous donner récemment (*ibid.*, p. 126 sq.) une version tout à fait personnelle et d'allure apologétique de l'histoire de Mariadès.

dates, défendue par d'éminents spécialistes[24], on peut invoquer, outre Zosime et Zonaras[25], le témoignage des *Oracula sibyllina*[26] et d'une *Chronique syriaque*[27]. Mais les arguments tirés de la numismatique n'ont pas moins de poids[28]. Ainsi la preuve a été apportée que l'atelier monétaire d'Antioche avait été transféré à Emèse en la dernière année du règne de Trébonien Galle[29]. On a également fait cas d'un tétradrachme qui, émis à Antioche sous Trébonien Galle, fait l'effet de porter une surfrappe sassanide[30]. Il paraît donc difficile de contester radicalement la date de 253 (au plus tard 254)[31]. Pourtant la seconde datation a, elle aussi et depuis longtemps, été postulée[32]. Elle a même gagné du terrain grâce aux données de la Chronique de Séert, et ses tenants ont beau jeu de faire valoir que l'évêque Démétrianus, étant mentionné dans une lettre adressée par Dionysos d'Alexandrie au Pape Etienne Ier, ne peut avoir été emmené en captivité dès 253[33]. L'argument est d'un grand poids pour qui ne doute pas qu'en faisant mourir Démétrianus à Antioche même (vers 260) Eusèbe n'ait été mal informé[34]. Il ressort

[24] M. Rostovtzeff, *Res Gestae divi Saporis and Dura*, *Berytus*, VIII, 1943, p. 39 sq., M. Sprengling, *Third Cent. Iran. Sapor and Kartir*, p. 4; J. Gagé, *La montée des Sassanides et l'heure de Palmyre*, p. 128 et Cours du Collège de France. Pour A.T. Olmstead, *The Mid-Third Cent.*, dans *Class. Philology*, XXXVII, 1942, p. 398 sq., se référant tout particulièrement aux «Oracles sibyllins», il estime qu'Antioche, prise en 251, fut occupée jusqu'en 253.

[25] Zosime, I, 27. [26] XIII, v. 104—154; éd. Geffcken.

[27] *Chronicon miscellaneum ad annum domini 724 pertinens*, éd. E.W. Brooks et J.B. Chabot, *CSCO*, *Script. Syri*, sér. III et IV, p. 149. Cf. Maricq, *Recherches*, p. 132—133.

[28] A. Alföldi, *Die Hauptereignisse der Jahre 253—260 n.Chr. im Orient*, *Berytus*, IV, 1937, p. 56 et dans *CAH*, XII, p. 170 sq.; A.R. Bellinger, *The Numismatic Evidence from Dura*, *Berytus*, VIII, 1943, p. 61 sq. et *Excavations at Dura-Europos*, *Final Rep.*, VI, *The Coins*, 1940, p. 138, 209—210.

[29] Bellinger, *loc.cit.*; Alföldi *(loc.cit.)* avait d'abord songé à Samosate, mais cette localisation se concilierait assez mal avec les données de l'inscription trilingue (Samosate prise par les Perses); cf. Rostovtzeff, *op.cit.*, p. 47 et Glanville Downey, *Hist. of Antioch*, p. 593.

[30] F.M. Heichelheim, dans *Hesperia*, XVI, 1947, p. 277—78. Cf. Glanville Downey, *loc.cit.*

[31] Une inscription grecque découverte par J. Lassus à Qal'at al-Haways (à 60 km au Nord-Est de Hama et à une centaine de km d'Emèse) et publiée par le même savant (*Inventaire archéologique de la région Nord-Est de Hama*, I, 1935, p. 135—136) semble avoir trait à la lutte d'un héros local contre des agresseurs qui pourraient être des Perses; cf. Olmstead, *Class. Philology*, XXXVII, p. 408; J. Gagé, *Les Perses à Antioche*, p. 303. Ce document, daté avec précision de 252—253, nous fournirait un argument chronologique non négligeable, si le texte en était moins obscur.

[32] Parmi ceux qui, pour des raisons différentes, ont préféré la date de 256, nous citerons: Fluss, art. *Sapor* (1), *RE*, 1920, c. 2329; G. Bardy, *Paul de Samosate*, 1923, p. 160, n. 1; M. Besnier, *De l'avènement des Sévères au Concile de Nicée*, p. 177, n. 216; Ensslin, *op.cit.*, p. 18 sq.; R.N. Frye, C.R., dans *Bibliotheca Orientalis*, VIII, 1951, p. 104—105; A. Maricq, *Recherches*, p. 132 sq.; Glanville Downey, *op.cit.*, p. 309, n. 150 et p. 594—595.

[33] Lettre conservée chez Eusèbe, *Eccl. Hist.*, VII, 5. Cf. Maricq, *op.cit.*, p. 140.

[34] Eusèbe, *Eccl. Hist.*, VII, 27, 1. — La tradition de la déportation de l'évêque Démétrianus qui se reflète aussi chez Mari Ibn Suleiman (voir Maris, Amri, Slibae, *De patriarchis Nestorianorum Commentaria*, éd. Gismondi, II Paris, 1899, p. 7; cf. R. Duval, *Littérature syriaque*, p. 110), si elle a été rejetée par J. Labourt (*Le Christianisme dans l'empire perse*, 1904, p. 19—20) a

d'autre part des recherches numismatiques que la prise de Doura — qui est également à rattacher à la IIe campagne — s'est produite en 256[35].

A tout prendre, il semblerait qu'il faille faire la part des deux thèses. S'il est peu contestable que la guerre ait commencé en 252—253, vraisemblablement par l'occupation de l'Arménie, il serait raisonnable d'envisager avec R.N. Frye, une série d'invasions et d'opérations militaires s'étendant sur plusieurs années et atteignant son point culminant dans la prise d'Antioche en 256 (l'année de la prise de Doura)[36]. Une position assez proche en somme de celle de M. Sprengling lequel, toutefois, place la prise d'Antioche au début de la guerre, en 253[37].

L'itinéraire suivi par l'armée de Shāhpuhr dans sa première marche sur Antioche peut être partiellement rétabli grâce à la liste des villes prises au cours de la IIe campagne, encore que cette liste s'avère fort décevante[38]. Partie d'une base qui a pu être Misiché (récemment baptisée Pērōz Shāhpuhr), autrement dit Ambār, le plus important arsenal de l'Asūristān, l'expédition dut pénétrer en territoire romain à Anatha. Après avoir franchi l'Euphrate, vraisemblablement aux abords de Doura-Europos, elle aura remonté la rive droite par Birtha Arūpān, Birtha Aspurak[39], Soura, Barbalissos. Cette dernière place, située dans le coude formé par le fleuve, commandait la voie Chalcis-Antioche[40]. Une armée romaine, forte de 60.000 hommes (chiffre donné par les *Res gestae*, mais sans doute exagéré) y avait été concentrée. La bataille de Barbalissos fut livrée à l'avantage des Perses; elle n'a

paru vraisemblable à A. v. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, p. 433, n. 4; cf. G. Bardy, *Paul de Samosate*, p. 160, n. 1.

[35] Bellinger, *Berytus*, VIII, 1943, p. 71 et dans *Excavations at Dura-Europos. Final Report*, VI, *The Coins*, 1949, p. 209 sq. Cf. Maricq, *Recherches*, p. 141—142; J. Harmatta, *Die parthischen Ostraka aus Dura-Europos*, dans *Act. Ant. Acad. Hung.*, VI, 1958, p. 154 sq.

[36] Frye, *loc. cit.* [37] Sprengling, *Third Cent. Iran*, p. 4—5.

[38] Voici cette liste (l. 5—8 du parthe, 12—19 du grec): Anatha, Birtha Arupān (omise dans la version grecque), Birtha Aspurak, Soura, Barbalissos, Hiérapolis, Béroia, Chalcis, Apamée, Rhéphanéia, Zeugma, Ourima, Gindaros, Armenaza, Séleucie, Antioche, Cyrrhe, une autre ville de Séleucie, Alexandrette, Nicopolis, Sinzara (Singara), Hama, Aristé, Dikhôr, Dolikhé, Doura, Circusium, Germanikaia, Bathna, Khanar; villes de Cappadoce: Satala, Domana, Artangil, Souisa, Souida, Phréata. On remarque qu'au lieu du chiffre indiqué de 37, il y a en réalité 36 villes dans la version parthe et 35 dans la version grecque. Sur cet écart, cf. Ensslin, *op. cit.*, p. 100; Maricq, *Recherches*, p. 154.

[39] Sur les deux *Birtha* (BYRT' «forteresse» en araméen), voir l'étude de E. Honigmann, dans Honigmann-Maricq, *Recherches*, p. 161 sq., qui s'appuie sur les observations du Père A. Poidebard (*La trace de Rome dans le désert de Syrie*, 1934, p. 87 et 94): Birtha Arupān (ou Akupān) serait l'actuelle Qreiyé ou Gariyé; Birtha Aspurak, l'ancienne Zénobia, actuellement Halebiyé, selon l'identification proposée par Olmstead, *Class. Phil.*, XXXVII, p. 404.

[40] Sur Barbalissos, la Bālis ou Qal'at Bālis des auteurs arabes, actuellement Meskene, voir Benzinger, art. *Barbalissos* dans *RE*, 1890, c. 2954—55; R. Mouterde et A. Poidebard, *Le limes de Chalcis*, p. 126 sq (où est soulignée l'importance stratégique de la place sur la voie de l'Euphrate).

pas trouvé d'écho, notons-le en passant, dans les sources historiographiques romaines. La marche dut se poursuivre par Hiérapolis, Bathna, Beroia, Chalcis. Si l'on en croit M. Rostovtzeff, à partir d'Hiérapolis, l'armée aurait été divisée en deux corps, l'un se dirigeant vers le Nord, l'autre vers le Sud. Ce serait le premier corps qui, après être monté jusqu'à Zeugma, voire Urima (?), pour couvrir les arrières de Shāhpuhr, serait redescendu par Gindaros et Larmenza (Armenaza) pour s'emparer d'Antioche, avant de se retourner contre Cyrrhes, Séleucie, Alexandrie (Alexandrette) et Nicopolis. Quant au second corps, il se serait lancé sur Béroia et Chalcis et aurait poursuivi vers le Sud en s'emparant d'Apamée et de Rhépaneia[41]. Mais c'est là une reconstitution plus ingénieuse que probante, qui ne résoud pas d'une manière satisfaisante la difficulté de ramener à un itinéraire défini toutes les villes de la liste en cause[42]. Ce qui paraît peu contestable c'est, qu'après avoir brisé les défenses du fameux *limes* de Chalcis[43], l'armée de Shāhpuhr, divisée ou non, s'est élancée à l'assaut d'Antioche, but principal de l'expédition.

Une mention spéciale sera faite ici des villes prises en Cappadoce en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour notre propos. Deux d'entre elles au moins, Satala et Domana, sont situées en Arménie Mineure qui faisait alors partie de la province romaine de Cappadoce[44]. Il doit en être de même d'Artangil, bien qu'à notre connaissance elle ne puisse être localisée[45]. Souisa est une station bien connue sur la route de Nicopolis à Satala[46]. Mais on hésite à identifier Suida soit avec la Soandos de Strabon (XIV, 2, 29), soit avec la Suenda de Frontin (*Strat.*, III, 2, 9)[47]. Il n'est pas non plus tout à fait sûr que Phréata soit la ville de même nom connue de Ptolémée (V, 12, 8) en Gasauritide[48] car cette localisation, comme la précédente, nous éloigne considérablement de l'Arménie Mineure. Au reste cette incursion en territoire cappadocien, qui permit aux Perses de s'emparer en particulier de Satala, la principale garnison romaine en Petite Arménie, mérite de retenir l'attention à certains égards. De l'avis des historiens des guerres de Shāhpuhr, elle aurait été menée à partir de l'Arménie Majeure par le vice-roi,

[41] Rostovtzeff, *Berytus*, VIII, 1943, p. 25 sq. [42] Cf. Ensslin, *op.cit.*, p. 101 sq.

[43] Voir Malalas, XII, p. 296 (signalant l'itinéraire de Shāhpuhr): *διὰ τοῦ λιμίτου Χάλκιδος*. Sur ce limes, voir l'ouvrage qui lui a été consacré par R. Mouterde et A. Poidebard, *Le limes de Chalcis. Organisation de la steppe en Haute Syrie romaine*, 1935. Cf. J. Gagé, *Les Perses à Antioche*, p. 304.

[44] Voir W. Ruge, art. *Satala*, *RE*, II A, 1921, c. 39 et art. *Domana*, *ibid.*, V, 1903, c. 1294.

[45] Parthe *'rngly'*, grec *'Αρτανγιλ*. Cf. Honigmann, *Recherches*, p. 156.

[46] K. Miller, *Itineraria romana*, 1916, p. LX et 675 sq. Voir W. Ruge, art. *Suissa*, *RE*, IV A, 1931, c. 587. Cf. Ensslin, *Zu den Krieg. Sass. Schapur I*, p. 104.

[47] Cf. Ensslin, *ibid.*; Honigmann, *ibid.*

[48] Ensslin, *ibid.*; Honigmann, *ibid.* Sur Phréata de Gasauritide, voir art. de W. Ruge, *RE*, XX, 1941, c. 759.

Hormizd-Ardashir[49]. Celui-ci n'aurait eu qu'à suivre la grande voie stratégique d'Artaxata à Satala[50]. Ainsi cette expédition menée parallèlement à la deuxième campagne serait une conséquence de l'occupation de l'Arménie par Shāhpuhr 1er et constituerait une sorte de lien entre les conquêtes de ce souverain dans le Caucase et ses conquêtes à l'Ouest.

La description donnée dans l'inscription de Kartir doit, cependant, s'appliquer plus précisément à la IIIe campagne, celle que l'on s'accorde, en dépit de quelques avis divergents, à dater de 260[51]. Comme l'a très bien souligné M. Sprengling, Shāhpuhr n'a pas eu besoin cette fois-ci de chercher un prétexte de guerre, il lui a suffi de saisir l'opportunité que lui offraient les «erreurs» — ou les difficultés — romaines[52]. Même si la liste des villes prises lors de cette nouvelle invasion[53] n'est que d'un médiocre secours dans la reconstitution d'un itinéraire, il apparaît que la route d'invasion empruntée par les forces perses n'était pas la même que dans la précédente campagne; elle passait beaucoup plus au Nord, par la Haute Mésopotamie et Zeugma[54]. C'est en effet en Osrhoène que les opérations militaires prirent leur point de départ; siège de Carrhes et d'Edesse et, succès sans précédent, capture entre ces deux villes de l'empereur Valérien des mains mêmes du roi des rois — si nous en croyons le témoignage assez suspect du vainqueur —[55]. Puis ce sera une marche triomphale à travers la Cilicie, le Sud de la Cappadoce, la Syrie

[49] A.T. Olmstead, *Class. Philology*, XXXVII, 1942, p. 409 sq.; M. Rostovtzeff, *Berytus*, VIII, 1943, p. 42 et 56 (l'auteur regarde comme moins probable que le point de départ de l'expédition cappadocienne ait pu être Nicopolis en Syrie); Ensslin, *loc. cit.*; M. Sprengling, *Third Cent. Iran*, p. 5.

[50] K. Miller, *Itineraria romana*, p. 676—677. Cf. H.A. Manandian, *The Trade and Cities of Armenia*, 2e édit. 1965, p. 91 sq.

[51] Alföldi, *Berytus*, IV, 1938, p. 60 sq.; A. Maricq, *Recherches*, p. 142, n. 3; J. Gagé dans ses Cours du Collège de France a aussi exprimé sa préférence pour la date de 260. L'écart n'est d'ailleurs que d'une année, que l'on aille au-delà ou au-deçà. G. Bernasetti, dans *Rivista indo-greco-italiana*, XI, 1937, p. 157—161 et G. Lopuszanski, dans les *Cahiers de l'Inst. Etudes polonaises en Belgique*, IX, 1951, se sont prononcés pour 259.

[52] M. Sprengling, *Third Cent. Iran*, p. 5—6.

[53] Les villes conquises au cours de la troisième campagne sont les suivantes (l. 11—15 du pa., 26—33 du grec): Samosate, Alexandrette, Katalobos, Aigeai, Mopsueste, Mallos, Adana, Tarse, Augousta, Zéphyrion, Sébaste, Korykos, Anazarbe, Kastabala, Néronias, Flavias, Nicopolis, Ephiphaneia, Kélendris, Anémourion, Sélinous, Myônpolis, Antioche, Séleucie, Domitioupolis, Tyane, Césarée, Comana, Kybistra, Sébastée, Barata, Rhakoundia, Laranda, Iconium. Au total 33 villes dans le grec et le parthe et 34 dans le m. perse, alors que le chiffre indiqué est de 36. L'écart est donc encore plus grand que dans la première liste. On a tenté de l'expliquer en supposant que Carrhes et Edesse sont comprises dans ce total mais non mentionnées. Cf. Maricq, *Recherches*, p. 43. Il serait sans doute plus logique d'incriminer la négligence, sinon le manque de scrupule du rédacteur.

[54] Sur la question des itinéraires de la IIIe campagne, v. Ensslin, *op. cit.*, p. 59 sq., 109 sq.Cf. Glanville Downey, *Hist. of Antioch*, p. 589, n. 7. Les solutions ingénieuses proposées par W.B. Henning (*BSOAS*, XI, 1937—39, p. 837 sq.) n'ôtent rien à la complexité du problème.

[55] *ŠKZ*, l. 14—15 du m.p., l. 11 du pa., l. 25 du grec.

qui seront dévastées, tandis que les grandes metropoles régionales, Tarse, Césarée, Samosate, Antioche sur l'Oronte (pour la deuxième fois) tomberont aux mains de l'envahisseur[56]. Mais il semble que le retour ne se soit pas effectué sans dommage et il résulte d'un recoupement entre les sources historiographiques que l'armée victorieuse, sur le point de repasser l'Euphrate avec son butin et ses prisonniers[57], se heurta aux forces du prince de Palmyre, Odaynath, qui dut lui infliger un sérieux revers[58]. L'action du Palmyrénien, qui n'avait pas tardé à prendre le titre de roi, se poursuivra sans relâche et avec efficacité les années suivantes. Après s'être débarrassé des usurpateurs Ballista et Quiétus, Odaynath rentrera, au nom de Gallien, en possession de Carrhes et de Nisibe; en restaurant l'autorité romaine en Mésopotamie, il réduira à néant les succès incontestables remportés par les Perses au-delà de l'Euphrate[59]. Il était en mesure désormais d'attaquer directement l'empire sassanide, ce qu'il fit probablement en 262. Au témoignage de Zosime, il sera même parvenu deux fois jusque sous les murs de Ctésiphon avant sa mort (survenue vers 267)[60].

Dans ces conditions, il est impossible d'envisager sérieusement une occupation sassanide dans les territoires conquis en Syrie, Cilicie et Cappadoce — sauf peut-être à Doura — après le retrait des troupes de Shāhpuhr en 260. La récupération romaine dut être immédiate presque partout et d'autant plus facile que les Perses n'avaient pas laissé de garnisons. Mais entre la première invasion de la Syrie et l'ouverture de la IIIe campagne, en aurait-il été de même ou bien au contraire la situation aurait-elle été assez favorable aux Perses pour leur permettre d'établir des garnisons à demeure et de s'assurer le contrôle des régions et des places conquises? Le problème a déjà été abordé. Olmstead estime qu'Antioche et quelques villes de Syrie furent occupées de 251 à 253, mais en partant d'une interprétation très discutable des *Oracula*[61]. Tout récemment encore, R. Ghirshman s'est plu à souligner la présence sassanide à Antioche de 253 à 256, présence à laquelle il associe

[56] Ces événements se reflètent également dans la tradition historiographique romaine: voir notamment Malalas, XII, p. 297 (s'inspirant de Philostrate); Zonaras, XII, 23; Le Syncelle, éd. de Bonn, p. 716; Agathias, IV, 24 (*Hist. Gr. Min.*, II, p. 332). — Zonaras (XII, 23) parle de la résistance acharnée qu'opposèrent les habitants de Césarée de Cappadoce sous la conduite d'un certain Démosthène.

[57] Ceux-ci fournirent à Shāhpuhr une main-d'oeuvre qualifiée — et introuvable en Iran — pour la construction de villes nouvelles, de ponts, de digues. Si l'on met à part le cas de Valérien qui n'échappa peut-être pas à un sort infâmant, ces prisonniers furent bien traités, certains même dotés de terres; ceux qui parmi eux étaient chrétiens purent pratiquer librement leur religion et construire des églises.

[58] Zonaras, XII, 23; Malalas, XII, p. 297; Le Syncelle, éd. de Bonn, p. 716. Cf. J.G. Février, *Essai sur l'histoire politique et économique de Palmyre*, 1931, p. 80 sq.; Ensslin, *op.cit.*, p. 67 sq.

[59] *Vita Valeriani*, 4, 2 ... rem Romanam in pristinum statum reddidit. Sur l'action d'Odaynath, voir Février, *op.cit.*, p. 80 sq.; Ensslin, *op.cit.*, p. 73 sq.

[60] Zosime, I, 39, 2.

[61] A.T. Olmstead, *Class. Philology*, XXXVII, p. 402 sq.

l'intervention de Mariadès[62]. Sans doute ne peut-on pas nier que l'action du parti pro-perse ne se soit exercée en ce sens. Mais il n'échappera à personne que la position de cet auteur n'a d'autre fondement qu'une appréciation personnelle de certains faits au demeurant mal connus. S'il y a eu une occupation d'Antioche et d'une partie de la Syrie, elle a dû être brève, de quelques mois, sinon de quelques semaines[63]. Elle aurait néanmoins permis aux vainqueurs de laisser la marque de leur pouvoir sur certaines émissions monétaires romaines alors en circulation, comme en témoignerait le tétradrachme de Trébonien Galle déjà cité[64].

Le problème est le même pour les villes et régions cappadociennes envahies au cours de la IIe campagne. Il est douteux que les Perses, mauvais stratèges, aient mis à profit la proximité de la Grande Arménie pour consolider leurs positions en Cappadoce. Et comment concevoir qu'ils aient pu s'installer dans une place d'un aussi grand intérêt stratégique que Satala, siège de la XVe *Apollinaris*, sans s'attirer, dans des délais très courts, une riposte des troupes romaines? Quant au second raid, malgré la prise de Césarée, la capitale, il fut aussi rapide que triomphal et n'ajouta pas plus aux possessions du Sassanide que l'invasion de la Syrie et de la Cilicie.

Il y a pourtant à cet ensemble de faits une exception notoire, c'est celle de Doura-Europos sur l'Euphrate — siège de la 20e Cohorte palmyrénienne — tombée vraisemblablement en 256. Différents documents découverts au cours des fouilles émanent ostensiblement de la période où la ville était aux mains des Perses. Sur les murs d'une synagogue, édifiée depuis peu, avaient été tracés des graffiti en moyen-perse datés de la 14e et de la 15e années d'un règne qui ne peut être que celui de Shāhpuhr 1er[65]. Si la date de l'avènement du second souverain sassanide n'était pas matière à controverse, ces textes nous fourniraient des indices chronologiques précis[66]. Les scribes *(dipīran)* qui se sont ainsi signalés portaient des noms authentiquement iraniens.

[62] R. Ghirshman, *Bichâpour*, I, 1971, p. 124 sq.

[63] Cf. M. Rostovtzeff, *Berytus*, VIII, p. 45: «But the expedition was a mere raid. In one year it was over, Shāhpuhr being apparently satisfied with pillaging and in some cases partially destroying the captured cities. He did not care to occupy them by permanent garrisons. This is certain for Antioch. We know that Valerian after his arrival in Syria (probably late in A.D. 253 or early in 254) found Antioch in ruins, but apparently not occupied by a sassanian garrison and not utterly destroyed. No fighting in Antioch is reported and probably none occured.

[64] Cf. *supra*. p. 670

[65] Sur ces inscriptions en général, voir: A. Pagliaro, *Le iscrizioni pahlaviche della sinagoga di Dura-Europos, Atti della reale Accad. Italia, Rendiconti della classe di scienze morali*, ser. 7, II, 1942, p. 578 sq., B. Geiger, *The Middle Iranian Texts, The Excavations at Dura-Europos. Fin. Rep. VII, Part I. The Synagogue*, 1954, p. 300 sq.

[66] A noter que la plus ancienne de ces inscriptions (dont certaines ne portent pas de date) est datée du 4e jour du 7e mois de la 14e année. Pour arriver à la date de 256 qui semble être celle de la prise de Doura, il faudrait que la première année de Shāhpuhr correspondît à 242—243 au lieu de 241—242, datation généralement préférée.

Plutôt que des visiteurs occasionnels, comme on l'a prétendu, on serait tenté d'y voir des fonctionnaires mandatés par les autorités perses en vue d'une inspection[67]. Outre ces *dipinti*, il faut faire état de documents beaucoup moins connus, ostraca et papyri rédigés soit en parthe, soit en moyen-perse[68]. C'est par des ostraca parthes que nous avons connaissance du satrape perse de Doura, ainsi que d'un *ganzbar* ou «trésorier»[69]. Un autre ostracon, celui-là en moyen-perse, nous révèle la présence à Doura de certains dignitaires ou fonctionnaires comme le *mayār (md'ry)* ou «échanson», le *naxčīrpat* ou «grand veneur» — auquel était certainement subordonné le *sagpān* ou «gardien de la meute» —, le *šapstān* ou «eunuque», le *zīndānīk* ou «geôlier», sans parler de professions de bien moindre importance[70]. Il est assez probable que ces différents personnages faisaient partie de la cour du satrape Rashn, gouverneur civil de la ville et de son district. Il semblerait qu' à Doura, l'administration sassanide ait succédé normalement à l'administration romaine. Le caractère cosmopolite de la population, la pluralité des cultes ont dû favoriser, dans une certaine mesure, l'installation des Perses. La destruction de la place par les troupes d'Odaynath, que l'on situe conjecturalement en 262, marque la date extrême de l'occupation sassanide. Il se peut cependant que les Perses aient abandonné Doura avant cet événement.

B. *Récupération des mages hellénisés?*

Quelle qu'ait été la durée de l'occupation sassanide en Syrie et à Antioche, il n'est pas invraisemblable que Kartir ou ses auxiliaires aient pu y fonder des feux et y installer des mages, au moins sporadiquement. A Antioche, les sentiments philoperses d'une partie de la population auraient-ils constitué un facteur favorable à ces tentatives d'implantation du mazdéisme? Qui dit pro-perse ne dit pas obligatoirement pro-mazdéen. Sans doute des éléments religieux iraniens s'étaient-ils infiltrés dans les croyances locales à l'époque achéménide. Ainsi la tradition voulait-elle que le fameux temple d'Artémis à Méroë ait été fondé par la reine Méroë, épouse de Cambyse; des fêtes annuelles portant le nom de la fondatrice présumée furent attachées à ce culte

[67] Cf. Kraeling, *Excavations at Dura-Europos. Fin. Rep. VII. Part. I*, p. 337. Selon l'opinion de Polotsky, ces scribes pourraient être des envoyés de Shāhpuhr avant ou pendant l'invasion de la Syrie par les Perses: cf. Geiger, *ibid.*, p. 291—292.

[68] Publiés par F. Altheim und R. Stiehl, *Asien und Rom*, 1952, p. 30—34 et *Das erste Auftreten der Hunnen*, 1953, p. 61—68 (avec de nombreuses erreurs de lecture). Voir les rectifications apportées par W.B. Henning, dans *Gnomon*, XXVI, p. 476 sq.

[69] J. Harmatta, *Die parthischen Ostraka aus Dura-Europos*, *Acta Ant. Acad. Hung.*, VI, 1958, p. 131 sq., 169. Le satrape Rashn apparait dans trois au moins de ces textes.

[70] Altheim-Stiehl, *Auftreten der Hunnen*, p. 19—23, fig. 7; R.N. Frye, *The Parthian and Middle Persian Inscriptions of Dura-Europos*, dans *Corpus Inscr. Iran.*, Part III, vol. III, 1968, n° 24. La lecture exacte de ces différents titres a été établie par Henning, *op. cit.*, p. 479.

et au temps de Libanius, elles étaient toujours en vigueur[71]. Peuvent être aussi mis au compte d'une influence religieuse perse des rites de purification qui auraient été accomplis à Antioche par Trajan lui-même à l'issue d'une occupation parthe[72]; les deux chefs militaires ennemis impliqués dans cette affaire sont désignés par un titre sassanide que Malalas nous a conservé sous des formes aberrantes[73]. Il n'est certainement pas sans intérêt de signaler que les critiques ont décelé dans ce récit une confusion entre des cérémonies prescrites par Trajan à Antioche et une occupation perse au IIIe siècle[74]. On y joindra quelques traits de la légende antiochienne de Persée, lequel aurait pris le feu sacré à Antioche pour l'établir en Perse, son royaume, et lui faire rendre des honneurs divins par ses sujets; à Antioche même il aurait fondé, pour les Ionites, un pyrée qu'il aurait appelé *πῦρ ἀθάνατος*[75].

Ces différentes données, intéressantes en elles-mêmes, constituent, en définitive, un dossier assez maigre et ne nous autorisent nullement à conclure à des traditions mazdéisantes encore vivaces à Antioche et capables de créer un courant de sympathie à l'égard de la religion des vainqueurs. De même il nous paraît extrêmement téméraire de faire des magouséens les agents d'une propagande politico-religieuse philoperse. Les magouséens[76] n'ont pas laissé de traces tangibles en Syrie; ils devaient y être peu nombreux, fort isolés et à coup sûr trop contaminés par les croyances locales pour se mettre d'emblée au service des réformateurs iraniens.

A Doura même les initiatives religieuses de Kartir ont dû bénéficier d'une occupation plus longue, voire même d'un apport mazdéen antérieur, puisque la place était restée, au siècle précédent, une cinquantaine d'années sous la domination parthe (de 117 environ à 165). Lors de l'arrivée de Shāhpuhr en 256, se trouvait-il déjà à Doura des pyrées et des mages? Nous nous contenterons de poser la question sans essayer d'y répondre. Les fouilles pratiquées sur le site de Doura n'ont révélé aucun vestige du culte mazdéen, parthe ou sassanide[77].

En revanche, on a découvert à Doura les restes d'un *mithraeum*. Il est bon de souligner que cet édifice consacré aux mystères de Mithra n'avait absolu-

[71] Libanius, *Or.* XI, 59—68. Cf. J. Gagé, *Les Perses à Antioche*, p. 318.

[72] Malalas, X, 271—272.

[73] *Βαρσαμανάτας*, voir *βαρζαμαράτας*. Cf. Schenk v. Stauffenberg, *Die Kaisergesch. bei Malalas*, p. 270, n. 25; J. Gagé, *op. cit.*, p. 319. Il est assez probable comme le pense B. Hemmerdinger (*Byzantinoslavica*, 30, 1969, p. 24) que ces formes recouvrent *μαρζαβανᾶς*, c'est-à-dire le titre iranien bien connu de *marzbān* ou «gardien de frontière». A remarquer cependant que les noms de ces personnages, Phourtoun et Gargaris, ne sont nullement iraniens.

[74] Cf. J. Guey, *Essai sur la guerre parthique de Trajan*, 1937, p. 45—49; J. Gagé, *op. cit.*, p. 319 sq.

[75] Malalas, 43—44 (se référant à Pausanias). Sur les confusions que présente ce passage, voir Glanville Downey, *Hist. of Antioch*, p. 50, n. 18.

[76] Sur le terme «magouséens», voir *infra*. 679

[77] En ce qui concerne les Parthes, il faut tenir compte de leur défaut de prosélytisme.

ment rien à voir avec les temples du feu au sens authentique du terme; il doit être mis en relation avec la présence d'officiers romains initiés aux mystères. Le culte de Mithra, tel qu'il était pratiqué dans les milieux militaires occidentaux n'avait de commun avec le zoroastrisme que le nom d'un dieu, Mithra, et ne pouvait qu'encourir la réprobation la plus catégorique de la part des mages orthodoxes informés de son existence. Il est notable que l'on a trouvé peints sur les murs du *mithraeum* deux personnages coiffés du bonnet perse, tenant d'une main une baguette, de l'autre un *volumen*[78]. Bidez et Cumont y ont reconnu Zoroastre et Ostanès sous l'aspect particulier que leur avaient donné «les mages hellénisés[79]». On aperçoit ainsi un lien originel entre les doctrines des magouséens et celles des sectateurs occidentaux de Mithra.

Beaucoup plus que la Syrie, la Cappadoce offrait un terrain propice à l'apostolat et aux réformes de Kartir.

L'Asie mineure s'était iranisée sous des formes diverses à la faveur de la domination achéménide. C'est alors que des mages, dont certains venaient de Babylone, s'étaient établis dans ces régions; ils y avaient répandu leurs doctrines et leur culte, touchant jusqu'à la lointaine Lydie. Le temple d'Anaïtis (Anahita) à Hiérocésarée passait pour avoir été fondé par Cyrus lui-même[80]; celui de Sardes, dédié à la même déesse, existait déjà au temps d'Artaxerxès II[81]; Anaïtis aura également un temple à Hypaipa. Plus au Nord, à Daskyleion, siège du satrape de Phrygie, a été découvert, dans les vestiges de la forteresse, un bas-relief représentant deux mages devant ce qui doit être un autel du feu; ils sont vêtus à la perse, la bouche couverte d'un voile, l'un levant les mains en signe d'adoration, l'autre tenant des baguettes de *baresman*: oeuvre d'un autochtone qui travaillait pour les maîtres de l'heure, ce monument est l'un des rares témoins du mazdéisme en Phrygie hellespontique vers le Ve siècle av. J.C.[82]. Mais c'est en Cappadoce que la pénétration paraît avoir été la plus marquée. Les communautés qui s'y étaient formées à l'époque achéménide, restèrent assez fortes pour traverser les âges. Au début du ler siècle de notre ère, ce pays comptait de nombreux mages et de nombreux temples dédiés à des divinités perses (essentiellement Anaïtis et Omanos)[83].

[78] J. Bidez et F. Cumont, *Les mages hellénisés*, 1938, p. 39 et pl. I.

[79] Sur ces deux figures, voir *infra*.

[80] Pausanias, V, 27, 5 et VII, 65, 6; Tacite, *Ann.*, III, 62.

[81] Clément d'Alexandrie, *Protrep.*, V, 65, 3 (citant Bérose).

[82] Macridy-Bey, *Bull. Corresp. hell.*, XXXVII, 1913, p. 340; C. Picard, *Hist. de l'art grec*, I, 1923, p. 199; F. Cumont, *Les relig. orient. dans le paganisme romain*, 1928, p. 135 (fig. 10) et p. 279, n. 29; E. Herzfeld, *Am Tor v. Asien*, 1920, p. 24 sq. et pl. XIV. A.T. Olmstead, *Hist. of the Persian Empire*, 1966, p. 386, date ce relief du règne d'Artaxerxès Mnémon.

[83] Strabon, XV, 3, 15 (pour le texte, cf. *infra*) — Sur Omanos, cf. *infra* pp. 681—82.

D'une manière générale, les mages anatoliens reçoivent dans les sources grecques le nom de *μαγουσαῖοι* «magouséens», qui repose sur le pluriel araméen *magūšayyā*[84]. Actuellement il en est souvent parlé comme des «mages hellénisés», titre d'un ouvrage de J. Bidez et F. Cumont, mais c'est là une expression qui n'est pas tout à fait exacte, car les magouséens d'Asie Mineure ont subi d'autres influences.

Strabon, notre principale source sur le sujet, a décrit *de visu* les cérémonies qui étaient célébrées dans les «vastes enceintes» des *πυραιθεῖα* cappadociens par ceux qu'il appelle *πύραιθοι*[85].

L'objet cultuel essentiel dans le déroulement de ce rituel était l'autel sur lequel le feu inextinguible laissait en brûlant une épaisse couche de cendres. Chaque jour les pyrètres récitaient des hymnes devant cet autel tout en tenant à la main un faisceau de baguettes; ils étaient coiffés d'une tiare munie de languettes qui leur couvraient le visage et leur cachaient les lèvres. Pour ce qui est des animaux destinés au sacrifice, ils prenaient soin de les assommer à l'aide d'une massue avant de les égorger[86]. Cette description nous met en présence de rites spécifiquement mazdéens et entièrement conformes aux prescriptions de l'Avesta. Le faisceau de baguettes, c'est le *baresman*, l'étoffe recouvrant la bouche de l'officiant afin d'empêcher son souffle de souiller le feu sacré, c'est le *paitidāna*. De même l'usage d'assommer la victime avant l'immolation fait partie des pratiques sacrificielles les plus orthodoxes du mazdéisme[87]. C'est d'un rituel analogue en Lydie dont fut témoin Pausanias

[84] Le sing. *magušā* repose lui-même sur le v.p. *magu*. Cf. J. Bidez et F. Cumont, *Les mages hellénisés*, p. 33, n. 3.

[85] Pour Benvéniste, *La terminologie iranienne du sacrifice*, *JA*, 1964, p. 56—57, le terme *πυραιθεῖον* employé par Strabon pour désigner le lieu du culte a un correspondant dans l'arménien *atrušan*, ce dernier étant à restituer en **ātur-ōšan* «lieu de combustion du feu» en m.p. En ce qui concerne *πύραιθοι*, il s'agirait d'une formation secondaire d'après *πυραιθεῖον* et dont le sens serait «allumeurs de feu». Il convient de noter que Benvéniste n'a pas la primeur de cette interprétation que l'on trouve déjà chez F. Cumont, *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, 1929, p. 134.

[86] Strabon, XV, 3, 15: *Ἐν δὲ τῇ Καππαδοκίᾳ (πολὺ γάρ ἐστι τὸ τῶν Μάγων φῦλον, οἳ καὶ Πύραιθοι καλοῦνται. πολλὰ δὲ καὶ τῶν Περσικῶν θεῶν ἱερά) οὐδὲ μαχαίρᾳ θύουσιν, ἀλλὰ κορμῷ τινι, ὡς ἂν ὑπέρῳ τύπτοντες. ἔστι δὲ καὶ Πυραιθεῖα, σηκοί τινες ἀξιόλογοι. ἐν δὲ τούτοις μέσοις βωμός, ἐν ᾧ πολλή τε σποδός, καὶ πῦρ ἄσβεστον φυλάττουσιν οἱ Μάγοι. καὶ καθ' ἡμέραν δὲ εἰσιόντες, ἐπᾴδουσιν ὥραν σχεδόν τι, πρὸ τοῦ πυρὸς τὴν δέσμην τῶν ῥάβδων ἔχοντες, τιάρας περικείμενοι πιλωτάς, καθεικυίας ἑκατέρωθεν μέχρι τοῦ καλύπτειν τὰ χείλη τὰς παραγναθίδας. ταὐτὰ δ' ἐν τοῖς τῆς Ἀναΐτιδος καὶ τοῦ Ὠμανοῦ ἱεροῖς νενόμισται. τούτων δὲ καὶ σηκοί εἰσι, καὶ ξόανον τοῦ Ὠμανοῦ πομπεύει. ταῦτα μὲν οὖν ἡμεῖς ἑωράκαμεν, ἐκεῖνα δ' ἐν ταῖς ἱστορίαις λέγεται καὶ τὰ ἐφεξῆς.*

[87] Benvéniste, *JA*, 1964, p. 54—55, commente la description de Strabon à l'aide de textes empruntés aux sources arméniennes et où il est question de la tiare des usages désignée comme *xoyr*, *artaxoyr psak*, *artaxurak* de même que du *barsmunk'* ou faisceau de baguettes, du *p'andam* ou couvre-lèvres. Il paraît bon de rappeler que ces textes ne se réfèrent nullement à des usages véritablement arméniens, puisqu'il s'agit d'un culte imposé par les autorités perses à l'Arménie chrétienne du Ve siècle laquelle était d'ailleurs franchement hostile au mazdéisme et à ses ministres.

dans les temples de Hypaipa et de Hiérocésarée, au IIe siècle ap. J.C. Ces mages lydiens, précise le périégète, psalmodiaient leurs hymnes dans une langue barbare et absolument inintelligible aux Grecs[88]. Il est assez probable que les mages cappadociens employaient pour leurs litanies le même langage qui devait être l'araméen et non pas un idiome iranien.

Etant donné le conservatisme foncier de ces mages anatoliens, nous pouvons être certains qu'à l'époque de l'invasion perse, ils avaient conservé la liturgie dont Strabon avait été témoin deux siècles plus tôt. Sous l'épiscopat de St. Basile (370—379), les magouséens étaient encore fort nombreux en Cappadoce où, venus anciennement de Babylonie, ils vivaient tout à fait en dehors du reste de la population, de leurs propres lois et moeurs, intolérables aux chrétiens. Il est notable que l'évêque de Césarée ne leur connaît, à cette époque, ni livres ni maîtres de dogmes, mais la coutume de se transmettre l' «impiété» de bouche à oreille, de père en fils[89]. Ce serait par pure tradition orale que les mages cappadociens se seraient transmis, à travers les siècles, l'essence de l'Avesta et de son rituel.

Cette préservation séculaire de la liturgie mazdéenne loin de son foyer originel est d'autant plus digne d'être remarquée que les mages anatoliens ne pouvaient guère avoir une connaissance directe des prescriptions liturgiques de l'Avesta alors que leur langue littéraire était l'araméen[90]. D'autre part, il est difficilement croyable qu'ils aient gardé des contacts suivis avec leurs coréligionnaires d'Iran qui, jusqu'à l'avènement des Sassanides, n'avaient pas dû se soucier beaucoup d'eux. Ils vivaient pour ainsi dire en vase clos, se fondant sur leurs propres traditions. Kartir ne pouvait que se louer d'une

[88] Pausanias, V, 27, 3. La description de Pausanias permet de distinguer trois opérations consécutives: 1) le mage dépose sur l'autel le bois sec destiné à la combustion; 2) il se coiffe de sa tiare; 3) il psalmodie les hymnes.

[89] St. Basile, Epître CCLVIII; éd. Y. Courtonne (coll. Budé), III, 1966, p. 104: *Τὸ δὲ τῶν Μαγουσαίων ἔθνος (ὅπερ διὰ τῆς ἑτέρας ἐπιστολῆς σημᾶναι ἡμᾶς κατηξίωσας) πολύ ἐστι παρ' ἡμῖν κατὰ πᾶσαν σχεδὸν τὴν χώραν διεσπαρμένον, ἀποίκων τὸ παλαιὸν ἐκ τῆς Βαβυλωνίας ἡμῖν ἐπεισαχθέντων. Οἶ ἔθεσιν ἰδιάζουσι κέχρηνται ἄμικτοι ὄντες πρὸς τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους. λόγῳ δὲ πρὸς αὐτοὺς κεχρῆσθαι, καθό εἰσιν ἐζωγρημένοι ὑπὸ τοῦ διαβόλου εἰς τὸ ἐκείνου θέλημα, παντελῶς ἐστιν ἀδύνατον. Οὔτε γὰρ βιβλία ἐστὶ παρ' αὐτοῖς οὔτε διδάσκαλοι δογμάτων, ἀλλὰ ἔθει ἀλόγῳ συντρέφονται παῖς παρὰ πατρὸς διαδεχόμενοι τὴν ἀσέβειαν. 'Εκτὸς δὴ τούτων ἃ ὑπὸ πάντων ὁρᾶται, τὴν ζωοθυσίαν παραιτοῦνται ὡς μίασμα δι' ἀλλοτρίων χειρῶν τὰ πρὸς τὴν χρείαν ζῶα κατασφάζοντες. γάμοις ἐπιμαίνονται παρανόμοις καὶ τὸ πῦρ ἡγοῦνται Θεὸν καὶ εἴ τι τοιοῦτον.*

[90] Cf. Bidez-Cumont, *Les Mages hellénisés*, p. 35 et p. 89, n. 4, selon lesquels les magouséens, ne pouvant lire l'avestique, n'avaient à leur disposition que des eucologues dont les hymnes furent d'abord composés en araméen et plus tard en grec. Il paraît douteux en effet que les textes avestiques aient jamais été traduits dans une langue accessible à la diaspora mazdéenne, comme l'affirment les auteurs sus-cités p. 679—80. Il est beaucoup moins sûr, en revanche, que la langue parlée par ces mages ait été l'araméen. On est en droit de supposer qu'ils avaient aussi une certaine connaissance du grec.

telle fidélité aux rites orthodoxes en plein Anīrān. Egalement propre à le satisfaire, le culte voué par les magouséens à la «Religion mazdéenne» *(dyn mzdysnš)* qui apparaît dans une inscription d'Arabissos (difficile à dater mais sans doute antérieure à notre ère) sous des traits sémitisés et quelque peu hétérodoxes (à la fois soeur et épouse de Bêl)[91]. Mais sans doute beaucoup moins que la pratique du *xvētūk-das*, c'est-à-dire de ces *γάμοι παράνομοι* que flétrit St. Basile au IVe siècle[92]. Kartir se fait gloire d'avoir multiplié cette pratique dans l'empire[93].

Mais la religion des magouséens comportait des aspects beaucoup moins rassurants du point de vue de la stricte orthodoxie. Non seulement elle s'était imprégnée d'éléments chaldéens ou chaldéisants au contact des prêtres astrologues de Babylonie, mais en Asie Mineure même elle n'avait pas su se dérober aux spéculations de la pensée hellénique, notamment aux idées stoïciennes[94]. Non contents d'assimiler les divinités iraniennes aux dieux sémitiques, cachant par exemple Ahura Mazda sous le nom de Bêl[95], les mages hellénisés avaient radicalement transformé la personnalité de Zoroastre et avaient fait du prophète iranien une sorte de «sage» chaldéen, auteur de livres d'astrologie et de magie. Et qui plus est, ils l'avaient pour ainsi dire doublé d'un Ostanès, expert lui-même aussi en magie, mais totalement étranger aux traditions avestiques[96].

Pour en revenir au récit de Strabon, il apparaît que la fidélité à la liturgie traditionnelle n'excluait pas des pratiques beaucoup moins orthodoxes comme la coutume de mener en procession le *ξόανον* d'Omanos[97]. Cette cérémonie avait lieu, semble-t-il, dans les temples consacrés à ce dieu et à Anaïtis. Il est bon de rappeler qu'Anaïtis, l'Anāhitā perse, était également présentée à ses fidèles sous des traits anthropomorphiques et cela depuis le règne d'Artaxerxès II qui lui avait fait élevér des *ἀγάλματα* dans les principaux centres de l'empire achéménide[98]. Omanos était également associé à Anāhitā dont il partageait l'autel en compagnie d'un troisième dieu, Anadatos, à Zéla,

[91] Lidzbarski, *Aram. Inschriften aus Kappadocien*, Ephemeris, I, p. 56—74 et 319—326. Chabot, *Rep. Epigr. Sem.*, III, n° 1785 (p. 288). Cf. O. G. v. Wesendonk dans *Caucasica*, I, 1924, p. 48; Bidez-Cumont, *op.cit.*, p. 133 et F. Cumont, *Les relig. orient. dans le paganisme romain*, p. 275, n. 33; Duchesne-Guillemin, *La religion de l'Iran ancien*, 1962, p. 253. La Religion mazdéenne *(Den mazdesn)* occupe une grande place dans la littérature religieuse des mazdéens. Le *Dēnkart* (éd. Madan, p. 320; cf. J; de Menasce, *Une Apologie mazdéenne*, p. 109) lui donne pour caractéristique d'être la parole d'Ahura Mazda. Kartir lui-même semble lui attacher une grand importance. Voir *KKZ*, l. 9 et 13.

[92] Saint Basile, *Epître* 258; éd. Y. Courtonne, III, p. 104 (cf. *supra*).

[93] *KKZ*, l. 14. [94] Cf. Bidez-Cumont, *op.cit.*, p. 32 sq., 92 sq.

[95] Dans l'inscription d'Arabissos, cf. *supra*.

[96] C'est vraisemblablement Zoroastre et Ostanès qu'il faut reconnaître dans les deux mages représentés sur les murs du *mithraeum* de Doura-Europos; Cf. supra, p. 678.

[97] Strabon, XV, 3, 15. [98] Berose ap. Clément d'Alexandrie, *Protrep.* V, 65, 3-4.

dans le Pont[99]. Cet Omanos, qui n'est attesté tel quel que par Strabon, a reçu des identifications fort diverses. Si, sous ce nom grécisé Markwart croit reconnaître *Hōm-anōš* «l'Immortel Haoma»[100], on a préféré généralement voir dans Omanos Vohu Manah (Vahuman en pehlevi), l'une des sept entités zoroastriennes connues sous le nom d'Amesha Spentas[101]. L'anthropomorphisation de ces abstractions religieuses, particulièrement illustrée par les monnaies des rois indo-scythes, nous éloigne considérablement des usages orthodoxes. D'une manière générale, si le culte des idoles divines n'était pas expressément prohibé, si même il s'était considérablement développé à l'époque parthe sous l'influence de facteurs extérieurs, il allait à l'encontre de la doctrine originelle, cette doctrine précisément que Kartir entendait restaurer[102]. L'importance qu'il avait prise dans les pyrées d'Asie Mineure était de nature à encourir la réprobation de l'intransigeant réformateur dont nous verrons bientôt qu'il était un adversaire déclaré des images[103].

Il y avait plus grave encore. Les mages anatoliens ou du moins certains d'entre eux, ne répugnaient pas à rendre culte à Ahrimān, le prince des démons. Cette coutume est définie clairement par Clément d'Alexandrie[104]. Et l'on trouve chez Plutarque la description de sacrifices assez singuliers qui étaient offert à l'Esprit du mal dans un but surtout apotropaïque[105]. Le développement de la démonolâtrie en Asie Mineure a pu être envisagé en fonction du mithriacisme qui, poussant le dualisme mazdéen à ses limites extrêmes, avait fait des démons de véritables anti-dieux égaux en puissance aux dieux bons et comme eux dignes d'adoration[106]. Il est curieux de constater qu'Ahriman, l'anti-dieu par excellence, avait trouvé des adorateurs jusqu'en Occident parmi les initiés aux mystères de Mithra[107]. Kartir, quant à lui, se vante d'avoir chassé et proscrit les «doctrines d'Ahrimān et des démons» *(kyšy|ZY|'xrmnn|W|ŠDY'n)*[108], détruit les «repaires des démons»

[99] Strabon, XI, 8: *τὸ τῆς Ἀναΐτιδος καὶ τῶν συμβώμων θεῶν ἱερὸν ἱδρύσαντο Ὠμανοῦ καὶ Ἀναδάτου ...*

[100] Markwart, *Webrot und Arang*, 1938, p. 129—130.

[101] O.G. Wesendonk, *Caucasica*, I, p. 46—48; J. Duchesne-Guillemin, *op.cit.*, p. 254, qui précise que «ce rang exceptionnel dans le culte va bien avec le fait que Vohu Manah semble être parmi les Amesha Spentas l'équivalent de Mithra».

[102] Sur la conception abstraite et toute spirituelle que les anciens Perses se faisaient de la divinité (en contraste avec les Grecs), voir A.W. Jackson dans *Grundriss d. iran. Philologie*, II, p. 631—632. Pour les sources grecques qui témoignent de l'aniconisme des Perses, voir la savante étude de Clemen, dans *RE*, Suppl. Bd. V (1931), p. 695—696.

[103] Cf. *infra* p. 683. [104] *Stromata*, III, 6, 48.

[105] *De Iside e Osiride*, 46. Cf. Bidez-Cumont, *op.cit.*, p. 146—147.

[106] Cf. Bidez-Cumont, *op.cit.*, p. 59—60.

[107] Dédicaces au *deo Arimanio* découvertes en Italie (*CIL*, III, 3414, 3415; VI, 47).

[108] *KKZ*, l. 9.

(grst/ZY/ŠDY'n)[109]. Il est d'autant moins admissible que Kartir vise ainsi les cultes démoniaques en honneur chez les magouséens d'Asie Mineure que ses déclarations se rapportent ostensiblement à une époque où les conquêtes de Shāhpuhr dans l'Ouest n'étaient plus qu'un glorieux souvenir. Les *dēvs* mis hors la loi par le réformateur intransigeant sont probablement les dieux étrangers et adverses qui prospéraient dans l'empire sassanide au moment où l'édit de Vahrām II tenta de mettre un terme à leur carrière[110].

Déviations doctrinales, déformation du caractère authentique des divinités ou entités iraniennes au contact des dieux indigènes, pratiques idolâtriques, voire démonolâtriques, il y avait beaucoup à faire pour ramener dans le droit chemin les mages de la diaspora. Que parmi eux il y en ait eu qui étaient moins contaminés, moins fourvoyés que les autres, n'est certes pas exclus. «Certains de ces usages, écrit le Père de Menasce, semblent s'être maintenus dans une orthodoxie qui leur valut d'être choisis pour former les cadres de la nouvelle organisation du mazdéisme extra-iranien»[111]. Mais n'est-il pas fort téméraire de prétendre que les mages de Cappadoce aient pu être touchés par la propagande religieuse associée à la conquête, alors qu'il n'existe aucun indice que ce pays ait été effectivement occupé? Comment concevoir que Kartir ait disposé d'assez de temps à l'issue de la IIe campagne et, à plus forte raison, en 260, même dans les circonstances les plus favorables, pour appliquer un programme religieux manifestement de longue haleine? Toutefois il ne paraît pas improbable que ce personnage décidé et énergique se soit efforcé de prendre contact avec les représentants des communautés magouséennes dans les régions parcourues. Nous aimerions savoir si ces mages hétérodoxes et d'ailleurs aniraniens étaient vraiment disposés à faire amende honorable, à adhérer à la stricte orthodoxie avec tous les renoncements que cette attitude impliquait. Il est raisonnable d'incliner vers la négative.

En bref, le caractère précaire des conquêtes du second Sassanide au-delà de l'Euphrate nous empêche d'admettre que les mages occidentaux, notamment les mages cappadociens, aient pu être redressés et réformés aussi facile-

[109] *Ibid.*, l. 10. Il serait tentant de faire ici un rapprochement avec les *daivadāna* que, dans l'une de ses inscriptions l'Achéménide Xerxès déclare avoir détruit à la suite d'un soulèvement (*Xerxès. Pers.* II, l. 35 sq.).

[110] Le *Dēnkart* (éd. Madan, p. 551); cf. J. de Menasce, *Une apologie mazdéenne. Le Dēnkart*, 1958, p. 40) oppose *dēvyazakīh* «adoration des démons» à *yazišn i yazdān* «culte rendu aux dieux». Dans les livres religieux pehlevis les démonolâtres sont constamment stigmatisés et mis sur le même plan que les trompeurs, les hérétiques, les sorciers. L'hypothèse de Zaehner (*Zurvan. A Zoroastrian Dilemma*, 1955, p. 14) qu'ils ont constitué une secte à part (avec sa littérature traditionnelle) est aussi séduisante qu'indéfendable. Mais l'association des termes *dēvyasn* ou *dēvyast* «qui rend culte aux démons» et *anēr* «Aniranien, non-Iranien» donnerait lieu de penser que démonolâtrie et doctrine non-iranienne (plus spécialement peut-être exprimée sous forme idolâtrique) ne faisaient qu'un: en quoi nous rejoignons les conceptions de Kartir.

[111] J.P. de Menasce, *La récupération des mages hellénisés*, p. 4.

ment que le laissent entendre les propos de Kartir. Nous dirons plus: ces mesures rigoureuses imposées par un pouvoir étranger ne pouvaient que rebuter des communautés qui s'étaient développées sans entrave sous l'administration romaine. La récupération des mages dit hellénisés n'est qu'une séduisante et fragile hypothèse. Les magouséens cappadociens contemporains de Saint Basile ne se revendiquaient certainement pas de l'enseignement de l'Eglise sassanide.

II

A. *Conquêtes en Transcaucasie*

Il paraît assez probable que les conquêtes de Shāhpuhr Ier en Transcaucasie telles que les décrit Kartir représentent une suite d'opérations militaires ayant pour point de départ la conquête de l'Arménie. Arménie, Ibérie, Albanie, Balāsakān sont mentionnés suivant le même ordre dans la liste des provinces de l'inscription trilingue[112]. Toutefois, comme nous le verrons bientôt, ces différents pays ne reçurent pas tous le même statut au sein de l'empire sassanide.

L'Arménie, ou plus exactement l'Arménie Majeure, où régnait depuis le Ier siècle de notre ère une branche de la dynastie arsacide, avait échappé à Ardashir Ier qui, dans une première tentative d'invasion, s'était heurté aux forces coalisées des princes parthes survivants des Médès et des Arméniens eux-mêmes[113]. Les Sassanides n'avaient pas renoncé pour autant à mettre la main sur ce pays qui comptait parmi les Etats clients de Rome et constituait une sorte de bastion de la cause arsacide. Nous ne saurons dire si c'est à cette incursion ou à une tentative ultérieure que se rapporte le relief de Salmās qui témoigne probablement d'un succès local remporté par le premier Sassanide dans cette région frontière[114]. A la suite de la défaite de Misiché (Pērōz-Shāhpuhr) en 244, le successeur de Gordien, Philippe l'Arabe, s'était vu contraint non seulement au paiement d'une rançon humiliante[115], mais encore à un désengagement politique et militaire qui devait laisser l'Arménie pratiquement isolée. Ce pays, livré à ses propres forces, en proie à des dissensions intestines, n'avait bientôt plus été en mesure de résister à son puissant adversaire.

[112] *ŠKZ*, l. 2 du parthe, l. 3 du grec. [113] Dion Cassius, LXXX, 3.

[114] Sur la question du relief de Salmās, voir W. Hinz, *Das sassanidische Felsrelief von Salmās*, *I.A.*, 1960, p. 148—160 et pl. XLIV—LI. L'auteur est revenu sur cette représentation dans ses *Altiranische Funde u. Forschungen*, p. 135.

[115] *ŠKZ*, l. 4 du parthe et l. 9 du grec (cf. Maricq, *Syria*, 1958, p. 308): «Et le César Philippe vint à composition et, pour rançon de leur vie, il nous donna 500.000 deniers et il devint notre tributaire». De son côté Zosime (III, 32, 4) parle d'une «paix honteuse» (pour les Romains).

Une grande incertitude continue de subsister sur les circonstances de la conquête de l'Arménie par Shāhpuhr Ier. Il y a tout lieu de croire cependant que l'entreprise ne rencontra pas d'obstacle insurmontable. Shāhpuhr avait dû préparer le terrain en s'assurant de nombreuses complicités à l'intérieur du royaume, dans la haute noblesse, voire dans la famille royale elle-même. S'il est vrai comme le laisse entendre Elisée Vardapet, le Sassanide aurait exploité à son profit les discordes traditionnelles entre membres de la famille arsacide[116]. Le meurtre du roi dut servir de prélude à l'invasion perse, à moins qu'il n'en ait été une conséquence immédiate. Le prince héritier du trône, Tiridate, encore en bas âge, trouvera asile en territoire romain. Est-ce à cet accueil que fait allusion Shāhpuhr dans son inscription quand il fait grief au Kaisar d'avoir porté préjudice à l'Arménie[117]? Ou bien devant la gravité de la situation, Rome, revenant sur la politique de Philippe, se serait-elle déclarée prête à intervenir par les armes en faveur de son ancien allié et client arménien? Nous ne saurons sans doute jamais ce qu'il en fut exactement. En ce qui concerne la date de la conquête de l'Arménie, elle ne peut être fixée avec une précision absolue, mais il existe des indices sérieux qui nous orientent vers la dernière partie du règne de Trébonien Galle (corégence de Volusien), c'est-à-dire l'année 252/253[118]. Les *Res Gestae* nous offrent d'ailleurs une sorte de *terminus ante quem* et donnent lieu de conclure à l'antériorité de la crise arménienne par rapport à la IIe Campagne qui paraît en avoir été la conséquence plus ou moins directe[119].

Une grande route bien connue des stratèges romains et décrite dans la Table de Peutinger reliait Artaxata à Ecbatane puis à Persépolis et vice-versa[120]. Mais il existait d'autres voies d'invasion plus directes et plus courtes. Ainsi une armée partie de Vēh-Ardashir-Ctésiphon, en prenant par la vallée du Tigre, le bassin de la Diyala, Sharazur, puis en franchissant l'une des passes qui à travers la montagne faisaient communiquer la Haute Mésopotamie avec l'Atropatène, pouvait atteindre Barza et Ganjak[121]. De Ganjak il était facile, par la rive orientale du lac d'Urmiah, de pénétrer au coeur de l'Arménie jusqu'à Artaxata. Une autre route, venant également d'Asuristān mais

[116] Elisée Vardapet, III, 48, éd. de Venise, 1950, p. 138.

[117] *ŠKZ*, l. 4 du parthe, l. 10 du grec.

[118] La source essentielle est Zonaras (XII, 21).

[119] Sur ces questions, voir M. L. Chaumont, *Recherches sur l'histoire d'Arménie*, ch. II.

[120] Table de Peutinger, X, 105; G. Miller, *Itineraria romana*, p. 782—83. — Selon M. Manandian qui a étudié cette route de très près (notamment dans *The Trade and Cities of Armenia*, 1965, p. 110 sq.), la station PARESACA — qu'il situe près de l'actuelle Aj-cʿayi — aurait été la première station en entrant en territoire perse; le nom serait à rapprocher de *Parskʿ* («Perses» en arménien).

[121] Sur cette route qui fut en particulier celle de l'empereur Héraclius quand il fit retraite de Ganjak en 628, voir: G. Hoffmann, *Auszüge aus syr. Akten pers. Märtyrer*, p. 262—63, 265 sq.; Gerland, *Byzantinische Zeitschrift*, III, 1894, p. 664 sq.; V. Minorsky, *BSOAS*, XI, 1943, p. 251; W.B. Henning, *ibid.*, XIV, 1952, p. 518 sq.

plus occidentale, passait par les cantons de Hēr et de Zarevand (la région de Salmās) situés à l'Ouest du lac d'Urmiah. Les forces de Yazdgard II emprunteront cette voie en 451 pour se lancer à l'attaque des Arméniens insurgés[122]. Mais un monument rupestre gravé sur un rocher près de Salmas et représentant semble-t-il Ardashir Ier nous inviterait à penser que le fondateur de la dynastie avait déjà suivi cet itinéraire dans une tentative d'invasion de l'Arménie[123].

L'Arménie conquise sera privée de sa dynastie nationale et deviendra une province sassanide; néanmoins, elle conservera le titre de royaume et sera placée sous les ordres du prince héritier lui-même, Hormizd-Ardashir, promu à la dignité de «grand roi d'Arménie»[124].

A partir de l'Arménie Majeure, il était relativement aisé aux troupes perses de pénétrer en Ibérie. Strabon fait état d'une voie stratégique qui suivait le cours du Cyrus puis celui de l'Aragos en direction d'Harmozica. C'est, au dire du géographe, cet itinéraire que suivirent Pompée et Canidius Crassus dans leurs expéditions successives contre les Ibères[125]. Une route plus commode bien que faisant un détour est attestée par les itinéraires romains: partant d'Artaxata, elle passait entre le lac Sevan et le bassin du Cyrus pour aboutir à Harmozica[126]. Ce dernier *oppidum* surplombait la rive droite du Cyrus et servait depuis longtemps de capitale à l'Ibérie et de résidence royale[127]. Pompée s'en était emparé, pour ainsi dire par surprise, en 65 av. J.C.[128]. Au siècle suivant, l'Ibérie étant passé dans la zone d'influence ro-

[122] C'est le trajet inverse que semble avoir fait Héraclius en quittant la vallée de l'Araxe pour pénétrer par Hēr et Zarevand au coeur de l'empire sassanide; cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 263 sq.; Gerland, *op.cit.*, p. 365.

[123] Sur le relief de Salmās, cf. *supra*.

[124] Cf. Chaumont, *op.cit.*, p. 67 sq. — Il convient de donner le nom de «vice-royauté» aux pays de l'empire sassanide qui bénéficiaient d'un semblable statut. Les princes sassanides n'étaient, en principe, que les lieutenants du roi des rois.

[125] Strabon, XI, 3, 5. Sur cette route qui serait le dernier tronçon d'une route venant du haut pays arménien, cf. H. Treidler, art. *Iberia*, *RE*, Suppl. Bd. IX, 1963, c. 1903—04.

[126] Table de Peutinger, VIII, 101; Anonyme de Ravenne, II, 8. Cf. K. Miller, *Itineraria romana*, 1918, p. 655 et fig. 215. C'est la route Artaxata-Armastica (Harmozica)-Lazo telle que l'a définie J. Markwart, *Das Itinerar von Artaxata nach Armastica nach der römischen Weltkarte. Skizzen zur histor. Topographie und Geschichte von Kaukasien*, 1928, p. 8 sq. Cette brillante reconstitution, adoptée généralement sans réserves (cf. H. Manandian, *The Trade and Cities of Armenia*, 2e éd. 1965, p. 114—115) a été cependant contestée par K. Kluge (*Ar. Or.*, XII, 1941, p. 155—161) qui se fait fort d'une connaissance directe des lieux. Sur cet itinéraire, cf. aussi H. Treidler, *op.cit.*, 1904—05.

[127] Pline (VI, 29) en parle comme de la principale forteresse de l'Ibérie: *praevalent oppida Albaniae Calabaca, Hiberiae Harmastus*. Le nom apparaît sous des transcriptions assez différentes: *ἡ Ἁρμοζική* (Strabon), *Ἁρμάκτικα* (Ptolémée), *Armastica* (Anonyme de Ravenne), *Hermastus* ou *Harmastus* chez Pline. Ces différentes graphies recouvrent le nom indigène *Armazi-cʻixē* ou «forteresse d'Armazi». Sur Harmozica, voir en particulier W. Tomaschek, art. *Armastica*, *RE*, I, 1895, c. 1177; Markwart, *Das Itinerar von Artaxata*, p. 15 sq.; H. Treidler, *RE*, Suppl. IX, c. 1900—01 Cf. *infra* p. 687, p. 703.

[128] Dion Cassius, XXXVII, 1, 3.

maine, Vespasien avait estimé utile de renforcer les défenses d'Harmozica afin de parer aux incursions des peuples nomades du Nord[129]. Le royaume des Ibères possédait d'ailleurs bien d'autres forteresses importantes. Nous nous bornerons à citer Cumania[130] et Seusamora[131] qui, l'une au Nord d'Harmozica, l'autre lui faisant face sur l'Aragos (Aragvi), commandaient directement l'accès au défilé de Darial.

A cette époque régnait sur les Ibères un certain Hāmazāsp — nom parfaitement iranien et par ailleurs attesté dans les dynasties ibériennes — que nous ne connaissions pas en raison de la déficience des sources locales avant que l'inscription de Shāhpuhr nous ait révélé son existence[132]. Depuis l'intervention de Pompée, le royaume d'Ibérie constituait une sorte d'Etat client de Rome, mais il semble qu'avec le temps ces liens se soient quelque peu relâchés et il n'est pas certain qu'il y eut encore des garnisons romaines dans le pays, spécialement à Harmozica, au moment de l'arrivée des Perses. Il y a lieu de croire que Hāmazāsp ne tarda pas à se soumettre au Sassanide, grâce à quoi il put conserver son trône et éviter à son royaume le sort qui venait d'être réservé à l'Arménie, c'est-à-dire une annexion pure et simple. A la cour de Shāhpuhr, il figure à la suite immédiate de deux princes et d'une princesse sassanides porteurs du titre royal, au quatrième rang, d'où l'on peut conclure qu'il occupait, parmi les rois tributaires, une situation tout à fait privilégiée.

La prise ou la reddition d'Harmozica aura permis aux Perses de poursuivre leur avance en direction du Nord. Ce n'était certes pas une entreprise aisée, mais il existait à travers la montagne un chemin qui conduisait à cette barrière naturelle qui est pratiquée en plein Caucase au pied du Kasbek, l'actuel défilé de Darial, les «Portes des Alains» *(Alānān dar)* de nos inscriptions [133]. Celles-ci nous sont connues chez les Anciens sous des dénominations tout à fait différentes: *Σαρματικαὶ πύλαι*[134], *Portae Caucasiae*[135], *Portae*

[129] Cette intervention de Vespasien est attestée par une inscription grecque trouvée à Armazi (Dittenberger, *OGIS*, I, n° 379).

[130] Tomaschek, art. *Cumania*, *RE*, IV, 2, 1901, c. 1754. Cf. *infra*. — Les voyageurs du XIXe siècle ont pu voir à cet endroit la forteresse de Kumlis *(Kumlis-cʿixē)*, nom où l'on retrouve celui de Cumania: voir J. v. Klaproth, *Reise in den Kaukasus*, I, p. 693; Tomaschek, *loc. cit.*

[131] K. Kretschmer, art. *Σευσάμορα* *RE*, II, A, 2, 1923, c. 2019.

[132] *ŠKZ*, l. 30 du m. perse, l. 25 du parthe, l. 60 du grec.

[133] Au m. perse */'l'n'n/BB'/*, l. 12 de *KKZ* (cf. *supra*) correspond *'l'nn/TRʿ* 'dans le parthe de *SKZ*, 1. 2 (*XN/prxš/ʿL/kpy/TWR'/W/'l'nn/TRʿ*' «jusqu'aux Monts Caucase et aux Portes des Alains»). L'expression arménienne est *drunkʿ/Alanocʿ/*. Le nom de *Darial* est une abréviation de *Dar-i Alān* (= *Alānān dar*). Le défilé de Darial est plus rapproché du Pont Euxin (environ 200 milles romains) que de la Caspienne (environ 375 milles romains): cf. Mittelhaus, *RE*, XI, 1921, c. 58).

[134] Ptolémée, *Geogr.*, V, 8, 5 et 8. Cf. Kretschmer, art. *Sarmaticae portae*, *RE*, XI, 1921, c. 13—14.

[135] Pline, *Hist. Nat.*, VI, 30 et 40 (voir texte *infra*). Cf. Mittelhaus, art. *Kaukasiai Pylai*, *RE*, XI, 1921, c. 58.

Hiberiae[136] et même improprement *Portae Caspiae*, désignation qui remonterait chez les Romains à l'expédition arménienne de Corbulon[137]. Pline nous a laissé une description suggestive de cet *ingens naturae opus* qui était fermé par des traverses armées de fer et en deçà duquel se dressait sur un rocher la forteresse de Cumania[138]. C'est en franchissant ce défilé que les hordes des Alains avaient pu se répandre à deux reprises, vers 72 et 136 de notre ère, au Sud du Caucase; lors de la seconde invasion, elles avaient même pénétré en territoire parthe et ravagé la Médie Atropatène et la Gordyène. C'était le principal passage du Caucase et celui qui avait alors la plus grande importance stratégique. Il est naturel que Shāhpuhr ait voulu s'en assurer le contrôle.

L'itinéraire de l'armée perse n'aurait pas été tout à fait le même si par *Alānān dar* dans *KKZ* et *ŠKZ*, il fallait entendre non pas les Portes des Alains, selon l'opinion la plus courante[139], mais les Portes d'Albanie (Derbend) comme Maricq le soutient péremptoirement. Cet auteur s'appuie sur une argumentation philologique passablement subtile qu'il cherche à renforcer par des observations géographiques tendant à minimiser l'intérêt stratégique de la passe de Darial dont la mention n'aurait, selon lui, aucune raison d'être dans le contexte en cause[140]. Nous croyons avoir le droit, pour notre part, de ne pas partager cette manière de voir. La forme *Alānān* convient parfaitement pour désigner les «Alains».

Les Portes d'Albanie (les *'Αλβάνιαι πύλαι* de Ptolémée), l'actuel défilé de Derbend, se dressaient à l'extrémité orientale du Caucase, surplombant les rives de la Caspienne; elles sont généralement connues par les Arméniens

[136] Pline, *Hist. Nat.*, VI, 40 (voir texte *infra*).

[137] Pline, *Hist. Nat.*, VI, 30: ... *portae Caucasiae, magno errore multis Caspiae dictae* ... ; *ibid.*, VI, 40: *corrigendus est error in hoc loco error multorum, etiam qui in Armenia res proxime cum Corbulone gessere. Namque ii Caspias appellavere portas Hiberiae quas Caucasias diximus vocari.* Cette erreur est perceptible chez Tacite qui par *Caspia via* (*Ann.*, VI, 33) désigne manifestement le passage de Darial. Il en est peut-être de même des *claustra Caspiarum* du même historien (*Hist.*, I, 6): cf. Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 394 et Markwart, *Das Itinerar von Artaxata*, p. 16—17. Cette dénomination semble être restée, depuis lors, d'un usage quasi général dans l'historiographie gréco-romaine et byzantine (cf. par exemple Procope, *De Bell. Goth.*, IV, 3, 4: *ἡ δὲ δὴ ἑτέρα πύλη ἐκ παλαιοῦ Κασπία ἐκλήθη*). Le Père Peeters (*Anal. Boll.*, L, 1932, p. 24) voulait y voir l'effet des migrations des Caspiens qui se seraient installés près du défilé de Darial venant des bords de la Caspienne. — Nous noterons chez Moïse de Khorēn (II, 86; éd. de Venise, p. 362): *ar' drambkʿ Alanocʿ ew Kasbicʿ* «jusqu'aux Portes des Alains et des Caspiens».

[138] Pline, *Nat. Hist.*, VI, 30: ... *ubi fores additae ferratis trabibus, subter medias amne diri odoris fluente, citraque in rupe castello (quod vocatur Cumania) communito ad arcendas transitu gentes innumeras, ibi loci terrarum orbe portis discluso, ex adverso maxime Harmasti oppidi Hiberum.*

[139] Par exemple M. Sprengling, *Third Cent. Iran*, p. 14, 52; Hinz, *AMI*, 1970, p. 261.

[140] Maricq, *Recherches*, p. 88 sq. Nous nous bornerons ici à une observation: pour en rester à l'inscription de Shāhpuhr comment expliquer, dans l'hypothèse de Maricq, que le rédacteur ait employé deux graphies fort différentes pour le nom de l'Albanie à quelques mots de distance: d'abord *'rdn* puis, quand il s'agit des Portes, *'l'nn*?

sous le nom de čor ou čol[141]. Au VIe siècle, le Sassanide Khusrau Ier Anōshirvān devait pourvoir Derbend de puissantes défenses dont il reste encore d'importants vestiges[142]. Ces deux remparts naturels, Derbend-čor et Darial, appartenant l'un et l'autre à la chaîne du Caucase, jouant stratégiquement un rôle identique, semblent avoir été l'objet d'une confusion fréquente. C'est ce que laisserait apparaître, de l'avis de J. Marquart, l'étude des relations diplomatiques entre Romano-byzantins et Perses à partir du Ve siècle — relations où le Caucase a tenu une certaine place —. Cette confusion s'expliquerait par l'ambiguité de l'expression «Portes Caspiennes» qui, pour les uns, devait désigner le passage de Darial suivant un usage remontant au temps de Néron, alors que pour les autres elle s'entendait du passage de Derbend[143].

Les forces perses ont pu envahir l'Albanie à partir d'une base opérationnelle située en Grande-Arménie en suivant la route de la Caspienne ou le cours des fleuves[144]. Il est bien plus probable cependant que l'opération fut menée depuis l'Ibérie et à la suite directe de la conquête de ce dernier pays. Ainsi en 36 av. J.C., P. Canidius Crassus, chargé par Antoine de pacifier les peuples caucasiens, était passé directement d'Ibérie en Albanie[145]. Strabon fait état d'une route conduisant d'Ibérie en Albanie à travers la région aride et désolée de Cambysène par le cours de l'Alazonios (Alazan)[146]. Les fleuves Cyrus et Cambyse devaient également servir de liaison entre les deux pays[147].

Shạhpuhr chercha-t-il vraiment à atteindre les Portes d'Albanie, c'est-à-dire à se rendre maître de l'ensemble du territoire alban[148]? Il n'est pas à notre portée de déterminer quelles furent alors les limites de l'avance sas-

[141] Par exemple dans des expressions comme *pahak Čoray* «garde de Čor», *kapan Čoray* «défilé de Čor», *durn* ou *drunk' Čołay* «Portes de Čoł», ainsi que dans les transcriptions grecques *Τζούρ, Χορουτζόν, Ζουάρου* (*πύργος*); cf. Hübschmann, *Arm. Gram.*, p. 218—219; Marquart, *Eransahr*, p. 99 sq. Un nom certainement plus ancien est *iwroy pahak* que nous rencontrons chez Agathange (éd. de Venise, p. 130) et sous la forme grecque' *'Ιουροειπαάχ* chez Priscus (frg. 31 ap. Müller, *FHG*, IV, p. 105). Ce défilé a également été appelé «Portes Caspiennes» (par exemple *drunk' Kasbic'* chez Sébéos, p. 148 de la tr. Macler).

[142] Sur la ville et la forteresse de Derbend, voir notamment K. Trever, *Očerki po istorii kul'tury Kavkazskoj Albanii*, surtout p. 274—287 et pl. 6—14. [143] Markwart, *Erānšahr*, p. 104—105.

[144] Sur la route reliant Artaxata à la Caspienne, voir K. Miller, *Itineraria romana*, p. 654; J. Markwart, *Das Itinerar von Artaxata*, p. 3 sq. [145] Dion Cassius, XLIX, 24.

[146] Strabon, XI, 4, 5: *ἡ δ' ἐκ τῆς 'Ιβηρίας εἰς τὴν 'Αλβανίαν εἰσβολὴ διὰ τῆς Καμβυσηνῆς ἀνύδρου τε καὶ τραχείας ἐπὶ τὸν 'Αλαζόνιον ποταμόν.* A l'époque bagratide, Tiflis était reliée directement à Berdaa (Parthaw) en Albanie par un chemin suivant le cours du Cyrus. Sur la route Tiflis-Berdaa, voir H. Manandian, *The Trade and Cities of Armenia*, p. 163 sq et fig. p. 16.

[147] Strabon, XI, 3, 5, atteste également l'existence d'un chemin conduisant d'Albanie en Ibérie et qui, d'abord pratiqué dans les rochers, traverse un marais formé par un fleuve. Le nom de ce fleuve étant manquant, les éditeurs de Strabon ont restitué celui de l'Alazonios. (Selon Treidler, *RE*, Suppl. Bd. IX, c. 1901, il s'agirait du Cambyse.) Il se peut que cette route ait également assuré la communication d'Ouest en Est. [148] Cf. Trever, *op. cit.*, p. 135.

sanide à l'intérieur du pays. Mais il paraît assez vraisemblable que les envahisseurs se sont bornés à prendre quelques forteresses marquantes, en particulier Kabala qui, selon Pline, étant le *basileion* des Albans, avait une importance comparable à celle d'Harmozica[149], sans parler d'Albana connue seulement de Ptolémée (VI, 12, 2) et que l'on a tendance à localiser non loin de la Caspienne[150].

Quelle qu'ait été l'étendue du territoire ainsi occupé, le royaume d'Albanie fut incorporé à l'empire sassanide et du même coup vassalisé tout comme le royaume d'Ibérie. Si l'inscription trilingue ne fait pas mention du roitelet alban, il ne faut pas s'en étonner outre mesure, car, tout compte fait, ce mémorial ne fait place qu'à un tout petit nombre de dynastes vassaux. Néanmoins il est évident qu'à la cour sassanide, la dynastie albane ne jouissait pas du même prestige que la dynastie ibérienne plus profondément iranisée. Il en ira autrement, au siècle suivant. Dans la campagne contre les Romains en 359, le roi des Albans s'affirmera comme l'un des principaux vassaux et alliées de Shāhpuhr II, ainsi que le roi des Chionites[151].

Entre l'Albanie au Nord et l'Atropatène au Sud s'étendait la vaste steppe du Balāsakān[152]. Le peuple des Balasčik', attesté à propos d'événements postérieurs, s'y était peut-être déjà fixé[153]. A s'en rapporter à Maricq, le nom de Balāsakān s'appliquait à une région beaucoup plus étendue, limitée au Nord par le Caucase, le défilé de Derbend et la Caspienne, limitrophe du Sīsakān (Siounie) au Sud-Ouest[154]. On s'aperçoit qu'une pareille définition supprime une grande partie de l'Albanie classique. Nous ferons donc les plus sérieuses réserves sur l'interprétation de Maricq et, jusqu'à plus ample informé, nous laisserons au Balāsakān les limites beaucoup plus réduites

[149] Pline, *Nat. Hist.*, VI, 29 (cf. *supra*). Voir aussi Tomaschek, art. *Chabala*, *RE*, III, 1897, c. 2016. Les restes de la forteresse et de la ville de Kabala se trouvent à proximité du village actuel de Čuxur-Kabala; cf. Trever, *op.cit.*, p. 253 sq.

[150] H. Kiepert, *Lehrbuch der alten Geographie*, 1878, p. 85; Tomaschek, art. *Albana* Nr. 1, *RE*, I, 1894, qui suggère l'identité d'Albana et de Derbend. — Sur la critique des différentes opinions concernant la localisation d'Albana, cf. Trever, *op.cit.*, p. 63, 139, 262 sq.

[151] Ammien Marcellin, XVIII, 6, 22: à la bataille d'Amida le roi des Albans — qui reste anonyme — *pari loco et honore sublimis* combat à la droite du souverain sassanide.

[152] Sur le Balāsakān (*Balasakan* en arménien), voir Markwart, *Ērānšahr*, p. 119—120; N. Adontz, *Armenia in the Period of Justinian*, 2e éd. 1970, p. 171—173, 435—436, n. 13, 497, n. 73; l'exposé, fouillé bien que tendancieux, de Maricq, *Recherches*, p. 80—97.

[153] *Balasčik'* est formé sur *Balasakan* (et non l'inverse); cf. Hübschmann, *Die altarmen. Ortsnamen*, p. 412 et Markwart, *op.cit.*, p. 120. Il est attesté seulement chez Fauste de Byzance (III, 7; éd. de Venise, 1933, p. 27 et 28): *ašxarhn Balasčac'*, *zawr Balasčac'*. — Selon Adontz (*Armenia*, p. 497, n. 13), les Balasčik' viendraient des montagnes et auraient poursuivi leur migration jusqu'au confluent du Cyrus (Kura) et de l'Araxe. Il n'est pas impossible que ce peuple soit identique aux *Mazkut'k'*, une branche des Massagètes, sur lesquels régnera au IVe siècle le roi Sanēsan (Sanatruk); cf. Maricq, *loc.cit.*, p. 85, n. 1.

[154] Maricq, *op.cit.*, p. 81—82.

qui lui sont généralement reconnues, sans nier toutefois que celles-ci aient varié d'un temps à l'autre[155].

Nous ne savons rien de la situation politique du Balāsakān au moment où il fut conquis et incorporé à l'empire perse. Avait-il déjà des liens avec l'Albanie comme ce sera, semble-t-il, le cas plus tard[156]? Il est tout à fait notable que dans l'inscription de Shāhpuhr comme dans celle de Kartir ce pays forme une province à part. Il en est de même dans la *Géographie* arménienne du Pseudo-Moïse qui reflète un état de choses bien plus tardif[157]. Par ailleurs il existe des indices d'une royauté en Balāsakān au temps des Sassanides. A cet égard, il est intéressant de noter que, parmi les rois institués, figure, chez Ibn Khordādbeh, un *balāsakān-šāh*, même si cette information est anachronique[158]. Dans les récits se rapportant à la guerre des Vartaniens apparaît, avec le titre de roi de Balāsakān *(Balasakan ark'ay)*, le Hun Heṙan, sans que l'on puisse démêler exactement la nature de ses rapports avec le souverain sassanide[159]. Selon une hypothèse de Maricq, Sanēsan/Sanatruk, roi des Massagètes, aurait régné en Balāsakān[160]. Sur la base de ces données, il semble logique de penser, qu'à la date de l'invasion sassanide, le Balāsakān formait déjà un royaume ou, à tout le moins, une principauté, qui n'était peut-être pas tout à fait indépendant des pays voisins, en particulier l'Albanie. C'est ce rang de royaume (ou de principauté) qui expliquerait qu'un pays d'importance très secondaire ait formé à lui seul une province de l'empire sassanide; il devait s'agir en réalité d'un Etat vassal.

A l'inverse de ce qu'il nous a été donné d'observer pour les conquêtes occidentales de Shāhpuhr ler, les régions conquises en Transcaucasie furent effectivement et durablement occupées, comme en témoignent les sources. L'Arménie, transformée en vice-royauté, sera d'abord placée sous les ordres du prince héritier Hormizd-Ardashir, auquel succéderont d'autres princes sassanides. Aux termes d'un accord conclu entre l'empereur Dioclétien et Vahrām II, l'Arsacide Tiridate, vers 286—287, le protégé des Romains, sera restauré sur le trône paternel, sans recouvrir toutefois la totalité du royaume

[155] On note chez les auteurs une certaine imprécision sur les limites du Balāsakān; il semble qu'il se soit étendu, au moins à une certaine époque, au-delà du Cyrus (Fauste de Byzance, III, 7; cf. Adontz, *loc. cit.*).

[156] Sur la dépendance du Balāsakān par rapport à l'Albanie, voir Koriun, *Vie de St. Maštoc'*, XXI, 5, éd. Akinian 1952, p. 34. Cf. Adontz, *Arménia*, p. 435—436, n. 13; Markwart, *Ērānšahr*, p. 119; Maricq, *Recherches*, p. 86.

[157] Ed. Soukry, p. 40; Markwart, *Ērānšahr*, p. 10. Ce traité donne la séquence suivante: Atropatène, Arménie, Ibérie, Albanie, Sīsakān.

[158] Ibn Khordādbeh, *Kitāb al-masālik*, éd. de Goeje, p. 18. Cette liste reflète un ensemble de situations politiques dont Ardashir ne fut que l'initiateur.

[159] Elisée Vardapet, éd. de Venise, 1950, p. 147 et 264; Moïse Kałakatuanc'i, II, 2 (Dowsett, p. 67). Il ressort du récit d'Elisée que ce prince combattit aux côtés des Arméniens révoltés contre Yazdgard II qui finit par le faire périr.

[160] Maricq, *Recherches*, p. 85, n. 1.

d'Arménie Majeure[161]. Nous savons, en effet, par une source épigraphique, qu'en 293, il existait toujours une vice-royauté sassanide en Arménie qui, croyons-nous, devait comprendre toute l'Arménie orientale avec Artaxata, qui avait alors à sa tête Narseh, le dernier fils de Shāhpuhr[162]. Bien plus, cette même inscription donne à supposer que le roi Tiridate s'était plus ou moins reconnu le vassal du souverain sassanide. C'est seulement à l'issue de la victoire de Galère sanctionnée par la Paix de Nisibe en 297—298 que l'Arménie sera entièrement perdue pour les Perses. L'Ibérie aura le même sort et sera récupérée par Rome dans les mêmes circonstances[163]. Une clause du traité de Nisibe stipule en effet l'obligation où sera désormais le roi d'Ibérie de recevoir de l'empereur les insignes de sa royauté[164]. Ce pays devait donc rester sassanide pendant près d'un demi-siècle. Le cas de l'Albanie est plus obscur. Fit-elle retour dans la sphère d'influence romaine à l'instar de l'Ibérie en vertu du traité précité? Devant le silence des sources, cela nous paraît douteux. Nous constatons en outre, qu'en 359, donc plusieurs années avant la signature de la Paix dite de Jovien (363) — qui permettra aux Perses de récupérer les territoires perdus en 297—298 — le roi des Albans combat aux côtés de Shāhpuhr II, son suzerain de l'heure, contre les Romains[165]. Doit-on déduire de ce fait que le traité de Nisibe n'avait en rien changé le statut de l'Albanie qui était ainsi restée perse? Ou bien plutôt ce pays aurait-il fait retour à l'empire sassanide, au cours des guerres de Shāhpuhr II avec Rome avant même la paix de Jovien? C'est un point qui aura besoin d'éclaircissement.

B. *Propagande mazdéenne et cultes nationaux: Arménie*

Parmi les pays conquis en Transcaucasie, l'Arménie était certainement celui qui devait le plus solliciter le zèle missionnaire et réformateur de Kartir.

Le vieux polythéisme indigène s'était depuis longtemps imprégné d'éléments empruntés au mazdéisme, ayant été jusqu'à faire siennes les grandes divinités iraniennes, Ahura Mazda, Anāhitā, Mithra, Verethragna. Ce phénomène de mazdéisation et d'iranisation de la religion arménienne, qui a certainement des origines très anciennes, avait dû recevoir une impulsion nouvelle avec l'installation d'une branche des Arsacides sur le trône d'Arménie

[161] Pour ce qui concerne la restauration de Tiridate III, voir nos *Recherches sur l'histoire d'Arménie*, surtout Ch. IV. [162] Inscription de Narseh à Paikuli. Cf. Chaumont, *ibid.*, p. 110—111.

[163] Le fait que le biographe d'Aurélien (Fl. Vopiscus, *Vita Aurel.*, 41, 10) compte parmi les peuples qui ont rendu hommage à Aurélien en l'adorant *velut praesentem* ..., les Arméniens, les Albans, les Ibéres, n'a nullement la signification historique que certains ont tendance à y voir (cf. J. Markwart, *Caucasica*, VIII, 1931, p. 78; K. Trever, *Očerki po istorii kul'tury Kavk. Albanii*, p. 136). Il ne fait aucun doute qu'à l'époque d'Aurélien ces trois nations étaient encore parties intégrantes de l'empire sassanide. [164] Pierre le Patrice, frag. 14; *FHG* Müller, IV, p. 189.

[165] Ammien Marcellin, XVIII, 6, 22.

vers le milieu du Ier siècle de notre ère en la personne de Tiridate I. Ce dernier était le propre frère de Vologèse Ier qui pourrait être identique à ce roi Valāsh dont la tradition mazdéenne fait l'un des premiers collecteurs des fragments de l'Avesta, prétendument dispersés par Alexandre[166]. Si cette identité était catégoriquement démontrée — ce qui est loin d'être, car il existe cinq ou six Arsacides du même nom à avoir régné en Iran à partir du Ier siècle ap. J.C. — on aurait le droit de considérer Vologèse Ier et, partant, son frère, le roi d'Arménie, comme des mazdéens assez bon teint. Il n'en resterait pas moins douteux que les sujets du second aient jamais eu une connaissance précise et intégrale de l'enseignement avestique. Il est indéniable que les Arsacides d'Arménie, tolérants par tradition de famille, n'ont jamais essayé d'imposer dans leurs états des règles dogmatiques et cultuelles rigoureuses, même s'ils ont conservé, dans les débuts, certaines pratiques étrangères aux Arméniens.

La religion arménienne telle qu'elle se dégage des sources indigènes, en particulier du récit d'Agathange, laisse percer l'apport mazdéen à travers un amalgame de cultes et de croyances proprement idolâtriques. A la veille de la conversion du pays au christianisme, une triade composée d'Aramazd, d'Anahit et de Vahagn, c'est-à-dire de trois divinités empruntées à l'Iran, affirme sa prépondérance[167]. A Ashtishat, l'un des principaux centres religieux du royaume d'Arménie, une autre triade réunissant Vahagn à Anahit (adorée comme la «mère d'or» sous les traits d'une statue d'or) et Astłik (cette dernière considérée comme «concubine de Vahagn») nous éloigne résolument des usages mazdéens[168]. Il en est de même du dieu Tiur qui se distingue par ses facultés onéiromantiques nettement anti-zoroastriennes[169]. Nous citerons encore Aregakn le «Soleil» et Lusin «la Lune», de même que des divinités étrangères comme le Syrien Barshamin et la vieille déesse élamito-sémitique Nana, sans parler des cultes de la province de Taron en Arménie méridionale qui semblent avoir eu pour objet principal les idoles de Démeter et de Gisanē, de provenance prétendument indienne.

Il convient de citer Moïse de Khorēn dans le passage où il parle des réformes religieuses introduites en Arménie par les Perses au lendemain de la conquête:

«Il (Ardashir) accrut le service des temples. Il ordonna que le feu d'Ormizd *(hurn ormzdakan)* brulât perpétuellement sur l'autel qui était à Bagavan. Quant aux statues que Vałarshak avait élevées à l'image de ses ancêtres et qu'il avait transportées à Bagaran, puis à Artashat, Ardashir les mit en pièces»[170].

[166] *Dēnkart*, éd. Madan, p. 411. [167] Agathange, éd. de Venise, 1930, p. 102 sq.
[168] *Ibid.*, p. 600. [169] Cf. *infra.*
[170] Moïse de Khoren, II, 77; éd. de Venise, 1881, p. 334.

Si l'on substitue le nom de Shāhpuhr[171] à celui d'Ardashir — qui relève d'un anachronisme flagrant — il apparaît que ce texte offre un reflet des mesures prises sur l'ordre du gouvernement central et à l'initiative du clergé mazdéen pour épurer la religion arménienne des éléments idolâtriques qui la défiguraient. En ce qui concerne le bris des statues d'Artaxata, ce récit se recoupe singulièrement avec les propres déclarations de Kartir quand celui-ci se targue d'avoir brisé les idoles et détruit les repaires des démons[172]. R. Ghirshman croit avoir retrouvé les traces de l'aniconisme de Kartir dans les vestiges des temples de Masjid-i Suleiman[173]. Il va sans dire que le culte rendu aux ancêtres des Arsacides et matérialisé dans les statues royales d'Artaxata — de semblables statues semblent avoir existé à Nisa sous les Parthes — ne pouvait trouver grâce aux yeux des nouveaux maîtres ni, pour des raisons différentes, à ceux des mages. A s'en rapporter à Moïse de Khorēn, les cultes astraux auraient été abolis eux-aussi dans les mêmes circonstances. L'adoration du Soleil et de la Lune est commune à bien des peuples de l'Orient ancien. Les Perses n'y ont pas échappé et cela dès la période achéménide[174]. Sous les Sassanides, le Soleil tient une place importante dans les croyances et les pratiques religieuses des mazdéens[175]. Elisée Vardapet attribue à Yazdgard II un édit par lequel il avait enjoint à tous ses sujets d'adorer le Soleil et de lui sacrifier comme à un dieu unique[176]. A la cour de ce souverain on honorait le Soleil par des cérémonies sacrificielles[177]. Nous le voyons lui-même jurer par le «Soleil, le grand dieu»[178] et parmi les

[171] Il n'est pas exclu cependant que les mesures visées dans ce passage, notamment la destruction des idoles, aient été appliquées sous l'un des successeurs de Shāhpuhr. Cf. *infra*.

[172] *KKZ*, l. 10.

[173] R. Ghirshman, *La terrasse sacrée de Masjid-i Suleiman*, *CRAI*, I, 1968, p. 482 sq. et dans *AAH*, XIX, 1971, p. 258: les statues et les reliefs disposés dans les temples à l'époque parthe auraient été brisés systématiquement. Les monnaies des premiers Sassanides, découvertes dans le Grand Temple, fourniraient un point de repère quant à la date approximative de ce bris: fin IIIe siècle ou début du IVe siècle. L'hypothèse est sans doute des plus séduisantes, mais rien ne prouve formellement que Kartir, ni même l'un de ses successeurs immédiats, ait été pour quelque chose dans des destructions qui peuvent avoir été opérées à une époque beaucoup plus tardive et dans des circonstances fort différentes.

[174] Hérodote (VII, 54) nous montre Xerxès — qui est sur le point de passer en Europe — faire des libations dans l'Hellespont au lever du Soleil. Nous n'essaierons pas de rechercher si le Soleil était considéré ou non comme une manifestation d'Ahura Mazdah.

[175] Cf. Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*, p. 143 sq.

[176] Elisée Vardapet, II, 7; éd. de Venise, 1950, p. 34 (Langlois, II, p. 188): «Que toutes les races et les langues qui sont sous mon autorité abandonnent leurs fausses lois et viennent à l'adoration du seul Soleil en l'appelant dieu et en rendant culte au feu».

[177] Elisée, II, 80; éd. de Venise, p. 95 (Langlois, II, p. 199): (après l'abjuration feinte des chrétiens arméniens)»... on rendit culte au Soleil (Aregakan) en l'honorant par des sacrifices et par tous les rites du magisme».

[178] Elisée, II, 66; éd. de Venise, p. 83 (Langlois, II, p. 197). Plus loin il est dit que le monarque renouvela trois ou quatre fois le serment qu'il avait fait par le Soleil.

divinités garantes du serment de Vahrām Čōbīn, nous trouvons le «Seigneur (tēr) Soleil»[179].

A consulter les Actes des martyrs de Perse, il apparaît que l'adoration de cet astre était exigé des chrétiens en manière d'abjuration[180]. Ces différents témoignages donneraient à penser que le Soleil était considéré comme l'émanation ou le reflet d'Ahura Mazda, la divinité suprême. A en juger par ces mêmes textes, la Lune était également vénérée, bien qu'à un degré moindre, de même que le Feu, l'Eau et les Etoiles[181]. Si le dieu-Soleil et le dieu-Lune sont représentés parfois au moyen de symboles, il est douteux qu'ils aient jamais été adorés sous la forme d'une idole, comme c'était le cas précisément d'Aregakan et de Lusin à Artaxata[182]. Nous sommes en présence de cultes fondamentalement différents et sans doute inconciliables.

Il est connu par ailleurs que la déesse Anahit et le dieu Tiur avaient, à Artaxata — le second à l'extérieur de la ville —, des lieux de culte et des idoles fameuses qui auraient été érigées par Artashēs (Artaxias)[183]. On remarquera que Moïse de Khorēn ne les met pas au nombre des statues brisées sur l'ordre du Sassanide. Simple lacune du chroniqueur? Ou bien ces divinités auraient-elles été jugées récupérables par les mages perses? En ce qui touche Tiur, qui recouvre le Tir iranien, il apparaît comme une divinité essentiellement oraculaire et est assimilé à Apollon. Son temple, chez Agathange, porte le nom significatif d'*Erazamoyn* ou «Interprétation des songes»[184]: ainsi la version grecque publiée par Garitte[185]. H. Gelzer, attentif au fait que l'épithète *dpic'Ormizdi* («scribe d'Ahura Mazda») donné à Tiur nous offre la forme sassanide *Ormizd* au lieu de la forme arménienne *Aramazd*, suppose que l' «Ecole théologique», à laquelle Agathange ferait allusion à

[179] Sébéos, *Histoire d'Héraclius*, tr. Macler, p. 19 (lettre de Vahrām Čōbīn au général arménien Mushel): «par le grand Aramazd, par le Seigneur Soleil et par la Lune, par le Feu et par l'Eau, par Mihr et tous les dieux...».

[180] De nombreux exemples ont été relevés par L. H. Gray dans *Journ. of Manchester Egypt. and Orient. Soc.*, 1913—14, p. 37—65: le Soleil seul (*Acta Sanct.* I, Febr., p. 473; III, Febr., p. 179); Soleil avec Eau, Feu, Lune et autres astres (Actes de S. Sira, *Acta Sanct.*, IV, Mai, p. 179); Soleil avec Eau et Feu (*ibid.*, III, Mar., p. 569 et 768; Hoffmann, *Auszüge*, p. 53); Soleil avec Lune, Feu et Mer (*Acta Sanct.*, III, Jan., p. 42); Soleil avec Lune et Feu (Hoffmann, p. 24); Soleil avec Lune, Etoiles, Feu, Eau (*ibid.*, p. 88). [181] Cf. notes précédentes.

[182] Pour les représentations du Soleil et de la Lune dans l'art iranien, voir J. Duchesne-Guillemin, *La religion de l'Iran ancien*, p. 161—62, 230—31, 301 et dans *Atti del Convegno Intern. sul tema «La Persia nel Medioevo»*, 1970—71, p. 386 et pl. XI (2). Il est intéressant de noter que le croissant lunaire apparaît sur la couronne de certains rois sassanides; cf. R. Göbl, *Sasanidische Numismatik*, p. 8, 13, 14, 21, 22 et pl. En témoignage du culte lunaire dans l'Iran parthe et sassanide, on citera aussi les noms personnels composés avec Māh «Lune» come Māhbōzān / *Μαιβυνζάνης*, Māhdāt / *Μαιδάτης*, etc. ...

[183] Moïse de Khorēn, II, 49; Agathange, éd. de Venise, p. 578. [184] Agathange, *ibid.*

[185] Vie Grecque, § 103; G. Garitte, *Documents pour l'étude du Livre d'Agathange*, p. 75.

propos de l'oracle d'Erazamoyn, aurait été instituée au IIIe siècle, pendant l'occupation sassanide[186]. Ainsi le culte de Tiur aurait été réintégré dans l'orbite mazdéen. Cette conjecture un peu risquée gagnerait en vraisemblance à la lumière de nos données sur l'apostolat de Kartir, bien que le culte d'Erazamoyn, sous l'aspect qu'il revêt dans le récit d'Agathange, tranche nettement avec les exigences du mazdéisme orthodoxe. Au reste, le dieu iranien Tir a laissé trop peu de traces pour nous offrir des points de comparaison avec le Tiur arménien.

Entrent dans notre propos deux autres divinités masculines: Mihr et Vahagn. Nous commencerons par Mihr/Mithra qui a joué, dans la religion iranienne depuis l'époque achéménide, un rôle qui peut être comparé seulement à celui d'Ahura-Mazdah. Mihr avait à Bagayarič (ou Bagayarindj) en Derdjan (Derxène), canton de Haute Arménie, un temple où il était adoré comme le fils d'Aramazd[187]. Dans les versions grecques du Livre d'Agathange, il est assimilé soit à Héphaistos soit, assez curieusement, à Dionysos[188], mais ces assimilations ne nous apprennent pas grand chose sur le Mihr arménien. Selon Strabon, au temps des Achéménides, le satrape d'Arménie envoyait chaque année 20.000 poulains au Grand Roi à l'occasion des Fêtes de Mithra, les Mithrakāna[189]. Il ne fait guère de doute, d'autre part, qu'au Ier siècle ap. J.C., un souverain comme Tiridate Ier ne se soit efforcé de renforcer dans ses Etats la position d'un dieu qu'il paraît avoir distingué entre tous[190]. On a même tendance à admettre que le terme *mehean*, nom du temple des idoles en arménien, s'explique étymologiquement comme «mithraeum»[191]. Sans doute le culte de Mithra était-il répandu dans toute l'Asie Antérieure. Néanmoins, il est manifeste qu'on a beaucoup exagéré son importance en Arménie. Tout à fait gratuite, par exemple, est l'affirmation que le temple (de style hellénistique) de Garni était consacré à Mithra-Hélios[192].

[186] H. Gelzer, *Zur armenischen Götterlehre* dans *Berichte über die Verhandl. d. Königl. sächs. Gesell. d. Wiss.*, 1896, p. 109 sq.

[187] Agathange, éd. de Venise, 1930, p. 587; texte grec éd. P. de Lagarde, § 133, p. 68.

[188] Mihr est assimilé à Dionysos dans la Vie Grecque publiée par G. Garitte, *Documents pour l'étude du Livre d'Agathange*, p. 68. Cf. *Ibid.*, p. 210.

[189] Strabon, XI, 14, 9: *καὶ ὁ σατράπης τῆς Ἀρμενίας τῷ Πέρσῃ κατ' ἔτος δισμυρίους πώλους τοῖς Μιθρακίνοις ἔπεμπεν.*

[190] Dion Cassius, LXIII, 5, 2 (Tiridate s'adressant à Néron à Rome): ... *προσκυνήσων σε ὡς τὸν Μίθραν* ...

[191] *(mehean* de *miθrakān)*. Cette interprétation doit remonter à P. de Lagarde (*Gesammelte Abhandlungen*, p. 9, n. 1); elle a été reprise notamment par J. Markwart (*Südarmenien und die Tigrisquellen*, 1930, p. 535), mais mise en doute par H. Hübschmann (*Arm. Gramm.*, p. 194). De même il n'est nullement prouvé que dans *bagin*, le nom arménien de l'autel (des idoles), *bag (baga)* se rapporte spécialement à Mithra comme le veut Markwart *(loc. cit.)*.

[192] K. Trever, *Očerki po istorii kul'tury drevnej Armenii*, 1953, p. 63 sq., p. 77 sq. L'opinion de l'auteur est fondée sur la lecture *ΗΛΙΟΣ ΤΙΡΙΔΑΤΗΣ* au début d'une inscription grecque de

Si l'on examine les faits avec objectivité, il faut bien reconnaître tout compte fait que Mithra n'a occupé dans le paganisme arménien qu'une place secondaire par rapport aux autres divinités d'origine iranienne. Nous constatons notamment qu'il est absent des triades officielles à la veille de la conversion de l'Arménie: Aramazd-Anahit-Vahagn et Vahagn-Anahit-Astłik; cette absence est, croyons-nous, tout à fait significative[193].

Vahagn était beaucoup mieux partagé et nous venons de voir la place qu'il tenait dans les triades divines. Il correspond en principe au dieu iranien et avestique Verethragna, en parthe Varthragan[194]. En fait, il apparaît que le nom de Vahagn recouvrait un dieu ou un héros qui devait beaucoup au vieux fonds arménien[195]. Vahagn reçoit l'épithète de *višapak'al* ou «étrangleur de dragons» et il est constamment assimilé à Héraclès. A Ashtishat, où il a pour parèdre les déesses Anahit et Astłik (cette dernière non iranienne), son temple est appelé *Vahēvahean mehean* ou temple de Vahēvahē[196]. Vahēvahē pourrait être un autre nom du dieu, un nom indigène. Parallèlement, Varthragan paraît avoir été fort répandu dans le monde parthe. C'est lui l'Hercule auquel sacrifiait Gotarzès II au pied du mont Sanbulos (probablement l'actuel Sumbula kūh) avant de livrer bataille à son compétiteur[197]. Le culte de Varthragan fortement contaminé par celui d'Héraclès a laissé des traces non seulement dans les monts du Kurdistān, à Bīsūtūn, à Karaftu[198], mais jusqu'en Khūzistān, à Tang-i Shimbar et surtout à Masjid-i Suleiman où R. Ghirshman a découvert les vestiges d'un sanctuaire qui lui était consacré[199]. A noter également la fréquence du nom de Varthragan et de ses composés dans l'anthroponymie parthe autant que nous pouvons en juger par l'épigraphie[200]. A vrai dire entre Varthragan et Vahagn, assimilés l'un et l'autre à Héraclès, il y avait certainement bien moins de divergences que ne l'affirme Benvé-

Garni (cf. *ibid.*, p. 174 sq.). Or la vraisemblance nous invite à restituer avec F. Feydit (*A propos de Garni...*, *Armeniaca*, 1969, p. 184 sq. et surtout p. 187): [*ΑΥΡ*]*ΗΛΙΟΣ ΤΙΡΙΔΑΤΗΣ*: autrement dit un Tiridatès (Tiridate III?) pourvu du gentilice romain *Aurelius*.

193 En revanche, Apollon-Mithras-Helios-Hermès est le deuxième des quatre dieux qui sont mentionnés sur le monument d'Antiochus de Commagène au Nimrud-dagh (Ier siècle av. J.C.).

194 *Vahagn* repose sur la forme parthe.

195 Cf. notamment E. Benvéniste et L. Renou, *Vṛtra et Vṛθragna*, 1934, p. 78 sq.

196 Agathange, éd. de Venise, 1930, p. 600. 197 Tacite, XII, 13.

198 Sur le relief d'Héraclès à Bīsūtūn (daté de 148 av. J. C.), voir H. Luschey, *AMI*, 1968, p. 30, pl. 16; W. Kleiss, *AMI*, 1970, fig. 11, p. 146. Sur l'inscription apotropaïque de la grotte de Karaftu, voir M. Aurel Stein, *Routes of Western Iran*, 1940, p. 324 sq.

199 R. Ghirshman, *Masjid-i Suleiman ou Mosquée de Salomon*, *CRAI*, janv.-mars 1968, p. 11 sq. A signaler la découverte d'une statue d'Héraclès étouffant le lion de Némée (qui est probablement une oeuvre locale), *ibid.*, fig. 3, p. 14.

200 Tout spécialement à Nisa au Ier siècle av. J.C. où l'on trouve des noms comme Varthraganbōzān, Varthraganpāt, Varthragansāsān. On trouve aussi un Varthraganpāt en Perside, à la cour de roi Pāpak, au début du IIIe siècle de notre ère.

niste[201]. Mais à l'époque qui nous occupe, l'avestique Verethragna avait pris la place, au moins officiellement, de l'hétéroclite Varthragan-Héraclès[202]. Il serait étonnant qu'un Vahagn, qui ne conservait plus rien ou à peu près de mazdéen, n'eût pas été frappé de condamnation.

Il en va tout à fait différemment des deux autres grandes divinités du panthéon arménien, Aramazd et Anahit. Cette dernière, l'Artémis arménienne, est la «grande dame Anahit» *(Anahit mec tikin)*, la mère de tout savoir, celle dont le souverain tient protection, la nation gloire et vie[203]. Elle est adorée non seulement à Artaxata, mais encore à Ashtishat en Taraunide et surtout à Erēz (Eriza) en Acilisène dans l'Arménie occidentale. Il est vraisemblable qu'elle conservait encore assez de traits communs avec l'Anāhitā (Anahit en moyen-perse) pour échapper à la proscription et être jugée récupérable aux yeux de l'intransigeant Kartir. Nous avons affaire, de part et d'autre, à une même déesse tutélaire, protectrice officielle des rois et de la royauté. Les souverains arméniens ont en grande vénération le sanctuaire d'Anahit à Erēz[204], les monarques sassanides ont d'étroits liens avec le célèbre pyrée d'Anāhitā à Istakhr dont Kartir précisément recevra les fonctions de grand prêtre et d'administrateur par la faveur de Vahrām II. Le roi d'Arménie Tiridate III (avant sa conversion au christianisme) est tout à fait comparable, en ce qui concerne sa dévotion à la déesse, à son contemporain — et peut-être suzerain — le roi des rois sassanide Narseh qui rappelle dans son inscription de Paikuli la part qui revient à la «dame Anahit» dans son accession au trône. L'empreinte iranienne et zoroastrienne devait être beaucoup plus marquée dans la figure d'Aramazd qui paraît avoir conservé, en dépit d'un contact séculaire avec le paganisme indigène et de l'aspect idôlatrique qu'avait pris son culte à Ani[205] et sans doute aussi à Bagavan, les caractères distinctifs d'Ahura Mazda. Il reçoit les épithètes de «grand et vaillant», est qualifié de «créateur du ciel et de la terre», de «père de tous les dieux»[206]; il est le maître de toute destinée, à la fois Zeus et Kronos[207]. A la veille de la conversion de l'Arménie, il affirme, dans la religion officielle,

[201] Benvéniste, *op.cit.*, p. 78 sq. Dans l'inscription d'Antiochus de Commagène à Nimrud-Dagh, Artagnès est assimilé à la fois à Héraclès et à Arès.

[202] Sous les premiers Sassanides le nom de Vahrām (Varhrān) qui est la forme moyen-perse de Verethragna sera l'un des plus fréquents et l'on verra Vahrām II orner sa couronne d'une tête de sanglier, l'un des symboles de ce dieu.

[203] Agathange, éd. de Venise, p. 47, 50, 57.

[204] Dans la Vie grecque (§ 111, Garitte, *op.cit.*, p. 78), il est dit que les rois d'Arménie se rendaient à Erēz pour célébrer la fête de la déesse.

[205] La forteresse d'Ani servait de nécropole aux rois d'Arménie. Agathange (éd. de Venise, p. 584) parle de la destruction de «l'autel et des idoles d'Aramazd» *(baginsn ew dic'n Aramazday)* sur l'ordre de S. Grégoire et de Tiridate.

[206] Agathange, éd. de Venise, p. 48, 57, 102. Cf. H. Gelzer, *Arm. Götterlehre*, p. 102 sq.

[207] Aramazd n'est assimilé à Kronos que dans un passage de la version grecque d'Agathange, éd. de Lagarde, § 132, p. 67.

l'antique prépondérance d'Ahura Mazda. A cet égard, il n'est pas sans signification que le feu sacré ait été allumé à Bagavan sous les auspices d'Ahura Mazda/Ormizd. La fondation de ce feu d'Ormizd par les mages venus d'Iran visait à donner au culte d'Aramazd la consécration du mazdéisme orthodoxe, à transformer le temple où ce dieu était l'objet d'une adoration idolâtrique en un authentique pyrée, digne d'être consacré à Ahura Mazda. Cette initiative impliquait un bouleversement complet des usages arméniens.

Aussi loin que s'étendent nos connaissances, le culte du feu, qui est l'expression même de la religion d'Ahura Mazda, n'a pas laissé de traces évidentes en Arménie avant l'époque sassanide[208]. Il en va de même des mages, au sens orthodoxe du terme, c'est-à-dire des prêtres du feu. Certes, à s'en rapporter à Moïse de Khorēn, le roi Artashēs — nous ne savons pas au juste quel souverain recouvre ce nom — après s'être débarassé d'Eruaz, frère de l'usurpateur Eruand, choisit pour le remplacer dans la charge de grand prêtre ou *Krmapet* des idoles à Bagaran un homme de sa propre maison, disciple *(ašakert)* d'un certain mage interprète des songes qui avait le nom Mogpashtē («serviteur des mages»)[209]. Mais ce passage que Widengren a essayé d'utiliser au profit de ses vues personnelles[210], nous suggère seulement que le service des divinités de Bagaran était assuré par un clergé qui se réclamait du sacerdoce zoroastrien tout en s'adonnant aux pratiques de l'onéiromancie: en somme des mages assez comparables apparemment aux magouséens d'Asie Mineure mais dont il n'est pas sûr qu'ils aient conservé, comme ces derniers, l'essentiel du rituel mazdéen.

L'Arménie avait dû cependant accueillir très tôt des mages venus de Perse apportant avec eux le culte du feu sacré. L'installation de la dynastie arsacide au Ier siècle de notre ère n'avait pu que renforcer l'emprise religieuse iranienne, malgré le peu de prosélytisme des Parthes. Au dire de Pline, il y avait des mages dans l'escorte de Tiridate à Rome et le souverain lui-même était un *magus*[211]. Sur ce dernier point Pline se recoupe avec Tacite qui, de son côté, parle du *sacerdotium* de l'Arsacide[212]. Nous n'essaierons pas de définir la nature de ce «sacerdoce» peut-être héréditaire. Pour ce qui est des mages qui l'accompagnaient, le nouveau roi d'Arménie avait dû les amener de son pays d'origine. Qu'ils aient été orthodoxes ou déviationistes comme les magouséens d'Asie Mineure, ces mages parthes observaient à n'en point douter le rituel avestique centré sur le culte du feu. Mais ils n'étaient pas venus en Arménie pour convertir et réformer comme ce sera le cas au temps de Kartir. Nous inclinons à penser qu'ils restèrent groupés autour des rési-

[208] Cf. Gelzer, *op.cit.*, p. 118. [209] Moïse de Khorēn, II, 77; éd. de Venise, 1881, p. 269.

[210] G. Widengren, *Iranisch-semitische Kulturbegegnung in parthischer Zeit*, 1960, p. 83—84, qui confond d'ailleurs Bagaran avec Armavir. [211] Pline, *Nat. Hist.*, XXX, 16—17.

[212] Tacite, *Annales*, XV, 24: Tiridate est empêché d'aller à Rome, c'est-à-dire d'aller par mer, *sacerdotii religione*. Cf. Pline, *Nat. Hist.*, XXX, 16—17.

dences royales au service des rois arsacides et des seigneurs parthes de leur entourage, sans chercher à faire de prosélytisme et sans que l'on puisse leur prêter une action notable sur la religion populaire. S'ils fondèrent des feux, ce fut pour leur propre usage et celui de la cour. Ces mages iraniens établis en Arménie sont à distinguer absolument des prêtres païens, desservants des cultes locaux, que les auteurs arméniens de la période classique connaissent sous le nom de *k'urmk'* — terme qui repose sur l'araméen *kumrā*. Les k'urms, notons-le, ne sont jamais attestés comme prêtres du feu. Il n'existe aucune preuve que leur influence ait eu beaucoup à souffrir de la présence dans le pays des mages de Tiridate Ier et de ses successeurs arsacides. Au demeurant, les souverains arsacides d'Arménie paraissent s'être, à la longue, accommodés de la religion composite de leurs sujets, — même si, dans la dévotion officielle, ils ont accordé une place prépondérante aux divinités d'origine iranienne — et avoir largement toléré les cultes locaux et les k'urms. Ainsi s'expliquerait que le culte du feu, pratiqué seulement dans des cercles restreints, ait si peu marqué le polythéisme arménien par ailleurs très ouvert aux influences mazdéennes[213].

Les efforts de Kartir aboutirent certainement à l'installation de mages orthodoxes et à la fondation de feux (feux ordinaires et feux Vahrām) dans les grands centres religieux arméniens, tel Bagavan. Sans doute subsistait-il encore à cette époque en Arménie des mages dépositaires de l'enseignement avestique et du culte du feu, mais ils ne devaient pas être très nombreux. Et comment n'auraient-ils pas été contaminés par le polythéisme ambiant? Le mage «interprête des rêves» *(erazahan)* qui apparaît chez Moïse de Khorēn — dans un contexte probablement anachronique — en liaison avec le culte des idoles de Bagaran illustre à merveille les déviations dans lesquelles avaient versé les mages d'Arménie[214]. Il est possible que les prêtres du dieu Tiur à Erazamoyn[215], qui se livraient à de semblables pratiques, aient été eux aussi de ces mages dévoyés que visait le programme de Kartir. Il est loisible de supposer que, parmi ceux-ci, il y en eut pour se prêter, plus par opportunisme que par conviction, à ce redressement et à ces réformes qui leur auront valu à coup sûr un surcroît d'autorité. Mais comment l'apostolat du réformateur perse aurait-il réussi à toucher la grande masse des prêtres païens, farouchement opposés, comme le montreront les événements ultérieurs[216], à tout ce qui pouvait porter atteinte à leurs cultes et à leurs privilèges? Les mesures iconoclastes prises à l'encontre des statues divines et royales n'auront fait qu'accroître l'hostilité que devaient naturellement

[213] Cf. Chaumont, *Recherches sur l'histoire d'Arménie*, chap. III.

[214] Moïse de Khorēn, II, 77; éd. de Venise, 1881, p. 269. cf. *supra*.

[215] Cf. *supra* p. 695 sq.

[216] Ces résistances se feront jour lors de la destruction des temples et des idoles sur l'ordre de Tiridate III et de S. Grégoire.

ressentir les k'urms et les adorateurs des idoles à l'égard des mages venus de l'extérieur.

Les tentatives de restauration du mazdéisme en Arménie ont dû vraisemblablement bénéficier de l'appui officiel des vice-rois qui avaient cependant à ménager les nobles arméniens; la politique d'intolérance religieuse inaugurée par Vahrām Ier et poursuivie par son successeur n'a pu que lui donner un élan nouveau. Même si l'on admet qu'elles ont contribué à faire rentrer dans la voie droite un certain nombre de mages hétérodoxes comme à renforcer les traits mazdéisants de quelques figures divines dont l'origine iranienne n'était pas encore oubliée, il n'apparaît pas que ces mesures aient eu des répercussions profondes, durables sur les croyances religieuses des Arméniens. Où trouvera-t-on la preuve que le culte du feu ait, depuis lors, prévalu dans les grandes métropoles? La preuve que le feu allumé dans le temple de Bagavan est resté allumé après le départ des Perses? Le tableau qu'a dressé Agathange des cultes arméniens au moment de la conversion du royaume au christianisme ne laisse guère entrevoir la marque de l'orthodoxie mazdéenne. Les grands temples nationaux et leurs idoles sont toujours debout, soit qu'ils aient échappé à la proscription, soit qu'ils aient été relevés ou restaurés par, Tiridate III. Ce monarque lui-même, bien que dévot d'Aramaz et d'Anahits ne peut à aucun titre passer pour un authentique mazdéen. Devant ce- données on peut se demander ce qui subsistait de l'oeuvre de Kartir quel ques décennies après la fin de la domination sassanide.

Iberie

Il est incontestable que l'influence iranienne s'est fait sentir en Ibérie dès l'époque achéménide, quels qu'aient été les rapports de ce pays avec l'empire perse. Néanmoins c'est seulement à l'époque parthe qu'il est permis d'envisager une pénétration continue qui dut s'exercer en bien des cas par l'intermédiaire arménien et qui ne paraît avoir complètement cessé avec le passage de l'Ibérie dans la clientèle romaine (66 av. J.C.). La plupart des anciens rois ibères ont porté des noms iraniens et la tradition veut que l'une de ces dynasties ait été issue des Arsacides. C'est certainement dans les institutions que l'empreinte partho-arménienne est la plus sensible. Si la religion indigène n'a pas échappé à ces infiltrations, elle n'en a été que superficiellement touchée et ne nous offre, sous ce rapport, que de faibles points de comparaison avec les faits arméniens.

A suivre les chroniqueurs (fort sujets à caution), P'arnadjom, le second roi de la dynastie des Nébrothides, après avoir versé dans l'idolâtrie, se serait tourné vers le mazdéisme; ayant fait venir de Perse des adorateurs du feu et des mages, il les aurait installés près de Mzkhet'a, à un endroit qui allait prendre désormais le nom de *Mogut'a* ou «résidence des mages». Par

cette attitude, P'armadjom aurait indisposé à tel point ses sujets, restés fidèles aux idoles nationales, que ceux-ci, soutenus par Artashēs d'Arménie, un Arsacide, l'auraient détrôné et assassiné. Après quoi l'Arménien aurait fait roi d'Ibérie son propre fils Arshak (ce dernier serait le père d'Artag, autrement dit Artokès, l'adversaire de Pompée)[217]. Derrière la prétention plus ou moins justifiée de rattacher l'une des lignées royales ibères à la prestigieuse maison des Arsacides, transparaît un souvenir imprécis et déformé de l'une des premières tentatives d'implantation de la religion mazdéenne en Ibérie. Cependant, outre que la figure de P'arnadjom ne s'intègre pas parfaitement dans l'histoire, des faits semblables ne sont concevables qu'à une époque bien postérieure à celle que suggère le contexte des sources géorgiennes[218]. Il faut certainement descendre jusqu'au premier siècle de notre ère pour rencontrer les conditions favorables à une telle poussée du mazdéisme en direction de l'Ibérie et particulièrement l'installation des Arsacides sur le trône d'Arménie. Si un lieu appelé Mogut'a a réellement existé sur la rive gauche du Cyrus, rien n'autorise à affirmer qu'il a été fondé sous les Parthes plutôt qu'au cours de la période sassanide où l'introduction du mazdéisme en Ibérie s'inscrit dans les faits[219].

En faveur de l'adoption des usages zoroastriens par les Ibères à une époque ancienne, on peut arguer de traditions qui font allusion à la pratique des mariages entre proches parents de même qu'à la coutume de laisser les morts sans sépulture[220]. Nous avons des exemples historiques d'unions consanguines dans la famille royale au Ier siècle de notre ère, puisqu'au propre témoignage de Tacite, Mithridate l'Ibère, intrônisé roi d'Arménie par les Romains, était à la fois le gendre de son frère Pharasman et le beau-père de son neveu Radamiste[221]. Il ne faudrait pas oublier néanmoins que l'endogamie était largement pratiquée chez les dynastes de l'Asie Antérieure sans que l'on puisse parler, à ce degré de parenté, de *xvētūkdas* au sens propre du terme (qui impliquait non seulement le mariage entre collatéraux mais entre ascendants et descendants).

[217] M.F. Brosset, *Histoire de la Géorgie*, Ière partie, 1949, p. 47—48.

[218] Et pourtant J. Karst (*Mythologie arméno-caucasienne et hétito-asianique*, 1948, p. 112—113) interprète ce passage de la Chronique géorgienne comme une preuve que «à la fin du IIe siècle avant notre ère, il régnait une lutte acharnée entre la vieille foi indigéno-ibérique et le Mazdéisme, importé de Perse en Géorgie». [219] Cf. *infra* p. 703.

[220] Brosset, *Histoire de la Géorgie*, I, p. 31 (il est question d'événements remontant au règne de Nabuchodonosor): «Les plus abominables coutumes s'introduisirent dans les mariages, on n'avait aucun égard à la parenté, on mangeait tout ce qui a vie, on n'ensevelissait point les morts et l'on dévorait les cadavres»; *ibid.*, p. 33 (à propos de la prétendue campagne d'Alexandre au Caucase): «Etant venu dans le Karthli, il trouve chez tous les Géorgiens des coutumes plus abominables que chez aucun autre peuple. En effet les mariages et la débauche s'y pratiquaient sans égard à la parenté, on mangeait de tout ce qui avait vie, on dévorait les cadavres». Cf. V. Wesendonk, *Über georgisches Heidentum*, *Caucasica*, I, 1924, p. 61 sq.

[221] Tacite, XII, 46. Cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 62.

L'usage de ne pas enterrer les morts et de les exposer pour qu'ils soient dévorés par les oiseaux de proie est spécifiquement mazdéen et prévaut encore de nos jours chez les zoroastriens d'Iran et des Indes. Pour ce qui est de l'Ibérie, les recherches archéologiques sont venues apporter un démenti formel aux traditions littéraires, à tout le moins pour la période parthe. La nécropole d'Armazi-khevi, mise au jour assez récemment, atteste en effet l'usage exclusif de l'inhumation du Ier au IVe s. de notre ère[222]. De surcroît, les magnifiques pièces d'orfèvrerie et de glyptique, les bijoux que renfermaient les tombes des vitaxes[223] — trouvailles qui ont apporté une contribution inappréciable à l'histoire de l'ancienne Ibérie — témoignent de la prédilection de la haute société ibère pour les représentations et les motifs empruntés au répertoire hellénistique et gréco-romain (scènes et portraits mythologiques, portrait d'Alexandre, etc....)[224]. C'est seulement avec une coupe d'argent trouvée dans la tombe II et datant vraisemblablement de la seconde moitié du IIIe siècle qu'un vitaxe apparait vêtu du costume et de la coiffure perses, arborant un insigne qui est peut-être mazdéen[225]. Ces recoupements tendraient à prouver que les milieux proches de la cour d'Ibérie n'avaient pas été profondément touchés par la propagande mazdéenne avant la conquête de Shāhpuhr.

Si maintenant nous nous tournons vers les cultes locaux, nous allons constater que les premiers essais de mazdéisation ne leur avaient porté qu'une superficielle atteinte. Certes nous retrouvons ici sous la forme *Armaz* le nom d'Ahura-Mazdah. L'idole d'Armaz, érigée, rapporte-t-on, par la légendaire P'arnavaz, s'élevait au haut d'une colline — qui portait également le nom d'Armaz — sur la rive droite du Cyrus, plus précisément au confluent de ce fleuve et de l'Aragos (Aragvi), là même où se dressait, en face de Mzkheta, *Armazi-c'ixē* ou la «forteresse d'Armaz» (dont le nom est décelable sous des formes telles que *'Αρμοζική* ou *Armastica*[226]. *Armaz* entre aussi

[222] Voir *Mcxeta. Itogi arxeologičeskix issledovanii. Arxeologičeskie pamiatniki Armazie-Xevi po raskopkam 1931—1946* (*Mckheta. Bilan des recherches archéologiques.* Monuments archéologiques d'Armazi-Khevi d'après les fouilles des années 1931—1946), par A. M. Apakidze, G. F. Gobedjishvili, A.N. Kalandadze, G.A. Lomtatidze, Akadem. Nauk Grusisk. SSR, Tiflis, 1958, *passim*; cf. résumé en anglais p. 276.

[223] En moyen-perse *bitaxš*, armén. *bdeašx*, géorg. *pitiaxši* que nous traduisons par «vitaxe». Ce titre désigne probablement la plus haute charge à la cour d'Ibérie; il se pourrait qu'elle ait eu plusieurs titulaires.

[224] Nous noterons cependant le motif de la tête de bélier sur une améthyste (Tombe VII). Ce motif est l'un de ceux qui a été le plus largement diffusé dans le monde oriental à partir de l'époque achéménide. A propos de son utilisation par les mosaïstes antiochiens, cf. *supra*.

[225] Pour la coupe du vitaxe Pāpak, voir *Mcxeta*, pl. XLVII, 2 et pl. XLIX, ainsi que fig. 21; Tseretheli, *VDI*, 1948 (2), p. 55; S. Amiranashvili, *Rivista Studi Orient.* 34, 1954, p. 149 sq. W.B. Henning, *BSOAS*, XII, 1961, p. 353—356. L'emblème astral (étoile dans un croissant) qui orne le haut bonnet du personnage se retrouve sur la couronne d'Ardashir dans certaines émissions monétaires (cf. R. Göbl, *Sasanidische Numismatik*, pl. I). [226] Cf. *supra* p. 686.

dans la composition du titre royal d'*armazel*[227]. Le dieu avait son clergé, prêtres et prêtresses. On lui offrait des sacrifices qui avaient pu être à l'origine des sacrifices humains[228]. Armaz est le «grand dieu», «le plus grand des dieux», «le dieu des dieux»[229]. Pourtant, à certains égards, il apparaît à peine supérieur à Zaden; il partage avec celui-ci, comme avec les autres dieux, le pouvoir de gouverner le monde, de répandre le soleil et la pluie, de pénétrer tous les secrets[230]. Ce dernier trait ferait penser aux vertus oraculaires de l'Arménien Tiur, mais s'avère tout à fait incompatible avec ce que nous savons des attributs d'Ahura-Mazdah et même ceux d'Aramazd. De son côté, Moïse de Khorēn parle d'Armaz comme d'un dieu du tonnerre que les habitants de Mzkhet'a adoraient du haut de leurs toits au lever du jour[232]. A se fier aux descriptions qui nous en sont parvenues, la statue d'Armaz, faite de cuivre (ou d'airain), représentait un guerrier revêtu d'une cotte de mailles en or, d'épaulières et d'un casque également en or, aux yeux en pierres précieuses, tenant à la main un glaive que l'on voyait tournoyer[233]. Sur ce point encore, il n'y a pas de rapprochement possible avec les faits iraniens et nous ignorons sous quelle forme se présentait l'idole d'Aramazd à Ani. De toute évidence, nous avons affaire à une divinité indigène à peine contaminée et décorée du nom d'Armaz sous l'influence d'un courant religieux mazdéen et peut-être à l'instigation directe de mages établis dans la capitale. Si cet Armaz ibère avait des traits bien peu propres à séduire les véritables adorateurs d'Ahura-Mazdah, comment les autres dieux locaux, si radicalement étrangers au mazdéisme, auraient-ils pu trouver grâce à leurs yeux? Nous laisserons de côté la question de Gatz et de Ga, les deux idoles qui, rapporte-t-on, encadraient celle d'Armaz à Harmozica[234] pour nous attacher un peu plus longuement à Zaden, la seconde figure du panthéon ibère. La statue de Zaden aurait été érigée par P'arnadjom avant sa conversion au mazdéisme[235]. Ce dieu, nous l'avons vu, a certains attributs en commun avec Armaz. Lui aussi appartient au fonds religieux indigène. On

[227] Cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 79.

[228] Les sacrifices auraient été abolis par le roi Rew (qui est présumé avoir régné fin IIe-début IIIe siècle). Voir Brosset, *op.cit.*, p. 43. Cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 79 et n. 4.

[229] Brosset, *op.cit.*, p. 100; Vakhousht, *Description géographique de la Géorgie*, éd. Brosset, p. 10.

[230] Brosset, *Histoire de la Géorgie*, I, p. 111 sq.; Thaqaishvili, *Vie de Ste. Nino*, (Tiflis, 1891), p. 37 sq. Cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 81, n. 3. En fait le contexte manque trop de clarté pour décider si le pouvoir de pénétrer les secrets est également partagé par Gatzi et Ga. Nous ne saurions dire si l'Armaz ibère recouvre l'ancien dieu asiano-hittite Tešub comme le pensent Wesendonk (*op.cit.*, p. 83), M. Tseretheli (*Le pays de Hatti, ses peuples, ses langues, son histoire et sa civilisation*, 1924, p. 17 sq.) et J. Karst, *Mythologie arméno-caucasienne et hétito-asianique*, p. 108.

[232] Moïse de Khorēn, II, 86; éd. de Venise, 1881, p. 360; (le nom du dieu est mentionné sous sa forme arménienne: Aramazd): *zampropayin patkern Aramazday*.

[233] Brosset, *Hist. de la Géorgie*, p. 100 sq.; Vakhousht, *Descr. géogr. de la Géorgie*, éd. Brosset, p. 10.

[234] Brosset, *op.cit.*, p. 36 et 101; Vakhousht, *op.cit.*, p. 9. Sur ces divinités, cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 82—83.

[235] Cf. *supra* p. 701.

a cru cependant découvrir des indices qui donneraient lieu de voir en Zaden un dieu solaire, reflet de Mithra[236]. Ainsi dans la vie légendaire de S. André, les dieux des Meskhes — sur le cours supérieur du Cyrus — sont appelés Artémis et Apollon qui seraient Anāhitā et Mithra[237]. Plus intéressant encore un papyrus copte de la Vaticane (Pap. Borgia); il y est parlé — vraisemblablement à propos d'un miracle accompli par Ste. Nino — du temple consacré à l'Oracle d'Apollon (avec ses deux colonnes de marbre qui ne pouvaient être mues) près de Mzkhet'a[238]. Nous aurions donc de part et d'autre un Apollon qui cacherait Mithra-Zaden. Il est facile d'objecter qu'Apollon ne recouvre pas nécessairement Mithra. En Arménie, il recouvre Tiur (Tir) qui, comme Zaden, est une divinité à oracle, divinité dont le panthéon iranien ne nous offre pas d'équivalent[239]. De même il ne convient nullement de rapprocher Zaden de Vahagn sous le prétexte que Moïse de Khorēn rapporte au sujet de ce dernier que les Ibères lui avaient élevé une statue et lui offraient des sacrifices[240]. Cela prouverait seulement que le culte de Vahagn avait passé les frontières et pénétré en Ibérie, non pas que Vahagn est identique à Zaden [241]. Pour Anāhitā, déesse fort répandue dans toute l'Asie Antérieure, il n'existe pas de preuve qu'elle ait été l'objet d'une grande vénération en Ibérie, même si elle se cache sous le nom d'Artémis dans la vie de l'apôtre S. André[242]; le temple de Leucothéa qui a été mis, à tort ou à raison, en rapport avec son culte se trouvait en dehors de l'Ibérie classique, en Colchide[243].

Dans l'ensemble et compte-tenu des moindres indices, il faut bien reconnaître que les apports iraniens n'abondent pas dans les cultes des Ibères, que, de toute manière, ils n'ont jamais été vraiment assimilés. L'antagonisme que laissent percer certains textes entre la religion des mages et la religion nationale n'est sans doute pas sans signification à cet égard[244].

Les légendes qui se sont développées autour de la conversion de l'Ibérie (Ste. Nino) et de Miriam (ou Mihran) qui serait le premier roi à avoir adopté le christianisme contiennent des éléments dignes d'attention[245]. Il est assez curieux qu'elles fassent de Miriam le propre fils du fondateur de la dynastie sassanide. Celui-ci lui aurait fait épouser la fille du dernier Nébrothide,

[236] Cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 83 sq. [237] Brosset, *op.cit.*, I, p. 59. Cf. Wesendonk, *loc.cit.*

[238] Biblioth. Vaticane, Manuscr. Saïdique, n° 168, p. 162. Cf. Wesendonk, p. 84. J. Karst (*op.cit.*, p. 105) voit dans cet Apollon le dieu Armaz. [239] Cf. *supra* pp. 695—96.

[240] Moïse de Khorēn, I, 31. Cf. Karst, *loc.cit.* Notons que ce dernier auteur a des idées assez spéciales et la plupart inacceptables sur la religion et les dieux des anciens peuples du Caucase.

[241] Sur le dieu arménien Vahagn, cf. *supra* pp. 693, 696. [242] Cf. *supra* p. 705.

[243] Strabon, XI, 17. Cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 87. [244] Cf. Wesendonk, *op.cit.*, p. 80.

[245] Sur la formation de ces légendes à partir de certaines sources étrangères, voir J. Markwart, *Die Bekehrung Georgiens*, *Caucasica*, VII, p. 118 sq.; P. Peeters, *Les débuts du Christianisme en Géorgie*, *Anal. Boll.*, L (1932), p. 27 sq.

Aspagur, et l'aurait envoyé en Ibérie sous la garde de son père nourricier Mirvanos et accompagné d'une nombreuse armée; une partie des troupes perses serait restée à Mzkhet'a pour assurer la sécurité du jeune prince. En vertu de la convention passée entre le Sassanide et les grands d'Ibérie, Miriam se serait engagé à pratiquer à la fois le culte du feu et le culte des idoles. Position délicate dont il se serait fort bien tiré, si nous en croyons les chroniqueurs[246]. Grâce aux données de l'inscription trilingue, nous savons désormais que, loin d'envoyer l'un de ses rejetons régner sur l'Ibérie, Shāhpuhr Ier, le conquérant de ce royaume, se contenta de s'attacher la dynastie locale par les liens d'une vassalité sans doute assez stricte. La tradition ibère s'est employée à déguiser une annexion humiliante sous une belle histoire. A n'en point douter, le roi (ou prince) ibère qui, sous le règne de Constantin et sans doute sous l'influence des Arméniens récemment convertis, consentit à se faire chrétien avec ses sujets n'était pas un Sassanide[247]. Pourtant si peu réelle qu'elle soit, la figure de Miriam/Mihran ne garderait-elle pas un reflet de celle de Hāmazāsp qui, lui aussi, dut se voir contraint à des compromissions sur le plan religieux? Nous ne saurons probablement jamais si ce monarque et ses successeurs ont résolument adhéré à la doctrine zoroastrienne telle qu'elle fut diffusée en Ibérie sous les auspices du gouvernement sassanide. Il paraît assez plausible que cette religion importée qui, au dire des chroniqueurs, obtiendra un certain succès en Ibérie, chrétienne au Ve siècle[248], ait fait déjà des adeptes particulièrement à la cour et dans la noblesse pour des raisons d'opportunisme politique plutôt que par l'effet d'une conviction profonde. Le vitaxe Papak qui, sur une coupe trouvée à Armazi-Khevi, se montre si semblable dans sa tenue et dans ses gestes à un haut dignitaire de la cour sassanide et dont l'épitaphe est rédigée en pehlevi était-il de ce nombre[249]? Nous hésiterons d'autant plus à l'affirmer que la sépulture du personnage en question ne répond pas aux rites funéraires du mazdéisme.

On ne peut exclure, jusqu'à plus ample informé, que le *mogut'a* des sources géorgiennes remonte précisément à cette première phase de l'occupation

[246] Brosset, *Hist. de la Géorgie*, I, p. 83 sq.; Id., *Chronique arménienne* dans *Additions et éclaircissements à l'histoire de la Géorgie*, 1851, p. 18. Mihran dans la tradition arménienne qui ne lui connaît pas le titre de roi. Moïse de Khorēn (II, 85 et 86; III, 6 et 9; éd. de Venise, 1881, p. 357—360, 407, 408, 414) le désigne comme «gouverneur des Ibères et vitaxe des Gurgark'»; Moïse Kalankatuac'i (I, 2; Dowsett, p. 17) comme «vitaxe des Ibères». Cf. Meribanes chez Ammien Marcellin, XXI, 6, 8.

[247] Serait-ce le Mihran historique de la tradition arménienne (cf. la note précédente)? La chronologie de la carrière de ce personnage ne s'oppose pas à cette identification. Cf. K. Kekelidze, *Die Bekehrung Georgiens zum Christentum*, *Morgenland*, XVIII (1928), p. 32 sq.

[248] Brosset, *Histoire de la Géorgie*, I, p. 149. Selon le Chroniqueur, la religion du feu, réprouvée par les Grands, se serait répandu «parmi la basse classe des Géorgiens».

[249] Sur ce personnage, cf. *supra* p. 703 n. 225.

sassanide en Ibérie et soit un témoin de la propagande religieuse dont Mzkhet'a aura été alors le centre.

Albanie

Avant de former un royaume unique (fin du IIe siècle av. J.C.?), les Albans se répartissaient en vingt-six tribus se différenciant par le dialecte et ayant chacune son roi[250]. On doit admettre que les rapports de l'Albanie avec l'Iran d'un côté, l'Arménie de l'autre, sont anciens. Néanmoins l'onomastique albane laisse entrevoir un degré bien moindre d'iranisation qu'en Ibérie[251].

La division primitive des Albans en un grand nombre de groupes ethniques et linguistiques suggère une multiplicité de divinités et de cultes qui a certainement survécu à l'unification. Sur l'autorité de Théophane de Mytilène, qui avait accompagné Pompée dans ses expéditions au Caucase, Strabon nous livre de précieux renseignements sur ce qu'était de son temps la religion de cette nation. Les trois principales divinités des Albans étaient alors le Soleil (Hélios), Zeus, la Lune (Séléné). Le temple de la Lune s'élevait non loin des frontières de l'Ibérie. Un «territoire sacré» (*ἱερὰ χώρα*) de grande étendue et peuplé d'hiérodules dépendait du temple; il était administré par le grand prêtre, un personnage considérable qui avait le second rang dans le royaume. Les hiérodules vaticinaient en état de transe. Quiconque parmi les hiérodules errait dans les bois, ainsi agité, était capturé par le grand prêtre et mis en réserve afin d'être sacrifié. Ces sacrifices humains étaient accomplis au moyen d'une lance et on en tirait des présages[252]. De semblables pratiques nous plongent dans l'une des formes les plus barbares du paganisme et tranchent résolument avec les rites mazdéens. Il en est de même de l'interdit qui était fait aux Albans d'honorer la mémoire des morts.

[250] Strabon, XI, 4, 6.

[251] Ainsi parmi les rois ou chefs ibères qui s'affrontèrent aux Romains au Ier s. av. J.C., nous relevons à côté du nom d'Oroizès qui peut être iranien, ceux de Kotis et de Zobêr (*Ζοβήρ*) qui ne le sont pas.

[252] Strabon, XI, 4, 7: 7. *Θεοὺς δὲ τιμῶσιν Ἥλιον καὶ Δία, Σελήνην, διαφερόντως δὲ τὴν Σελήνην. ἔστι δ' αὐτῆς τὸ ἱερὸν τῆς Ἰβηρίας πλησίον. ἱερᾶται δ' ἀνὴρ ἐντιμότατος μετά γε τὸν βασιλέα, προεστὼς τῆς ἱερᾶς χώρας, πολλῆς καὶ εὐάνδρου, καὶ αὐτῆς καὶ τῶν ἱεροδούλων, ὧν ἐνθουσιῶσι πολλοὶ καὶ προφητεύουσιν. ὃς δ' ἂν αὐτῶν ἐπὶ πλέον κατάσχετος γενόμενος πλανᾶται κατὰ τὰς ὕλας μόνος, τοῦτον συλλαβὼν ὁ ἱερεὺς ἁλύσει δήσας ἱερᾷ τρέφει πολυτελῶς τὸν ἐνιαυτὸν ἐκεῖνον, ἔπειτα προαχθεὶς εἰς τὴν θυσίαν τῆς θεοῦ, σὺν ἄλλοις ἱερείοις θύεται μυρισθείς. τῆς δὲ θυσίας ὁ τρόπος οὗτος. ἔχων τις ἱερὰν λόγχην, ᾗπέρ ἐστι νόμος ἀνθρωποθυτεῖν, παρελθὼν ἐκ τοῦ πλήθους, παίει διὰ τῆς πλευρᾶς εἰς τὴν καρδίαν, οὐκ ἄπειρος τοιούτου. πεσόντος δὲ σημειοῦνται μαντεῖά τινα ἐκ τοῦ πτώματος, καὶ εἰς τὸ κοινὸν ἀποφαίνουσι. κομισθέντος δὲ τοῦ σώματος εἴς τι χωρίον, ἐπιβαίνουσιν ἅπαντες καθαρσίῳ χρώμενοι.*

On n'a pas manqué de reconnaître sous les noms grecs de Hélios, Zeus et Séléné, Ahura-Mazdah, Mithra et Anāhitā[253]. Ces identifications nous font l'effet d'être fort arbitraires. Il est évident que la Lune occupe une sorte de prépondérance dans la religion des Albans. Mais nous voyons mal ce qui pourrait justifier son assimilation à Anāhitā et tout particulièrement à l'Anahit arménienne. Nous aurions plutôt affaire à un culte local influencé par celui de Men. A propos du temple de ce dieu à Amporia dans le Pont, Strabon note en effet qu'il était également appelé temple de la Lune tout comme en Albanie et en Phrygie[254]. A tout prendre, Hélios et Séléné, tels qu'ils étaient adorés en Albanie, seraient beaucoup plus proches d'Arekagan et de Lusin que de Mithra et Anāhitā[255].

En fait, il n'existe aucun indice positif que l'influence du mazdéisme ait été assez forte en Albanie avant l'époque Sassanide pour transformer plus ou moins le polythéisme indigène. Autant sinon davantage qu'en Ibérie, Kartir aura eu à lutter contre une idolâtrie profondément enracinée et revêtant les aspects les plus inquiétants. Certaines de ces pratiques païennes semblent avoir eu la vie dure et si nous en croyons l'historien des Albans, Moïse Kalankatuac'i, en plein VIe siècle, une secte démoniaque qui s'adonnait à des rites dérivant manifestement des sacrifices humains[256].

Au cours de l'exposé précédent, il nous a été donné de constater que l'Arménie, l'Ibérie et l'Albanie, pour ne pas parler du Balāsakān, n'offraient pas le même degré de mazdéisation et par conséquent ne se prêtaient semblablement aux réformes religieuses qui leur étaient imposées par leur nouveaux maîtres. Bien que ces trois pays n'aient pas reçu le même statut au sein de l'empire, l'Arménie ayant été constituée en vice-royauté, l'Ibérie et l'Albanie tout simplement vassalisées, ils appartenaient néanmoins à la même zone géographique et avaient des frontières communes ... Deux siècles plus tard, quand Yazdgard II, poussé par ses conseillers, décidera d'imposer de nouveau le culte du feu aux Arméniens, Albans, Ibères, devenus chrétiens entretemps, il convoquera conjointement les représentants des trois principales nations du Caucase, lesquelles seront soumises aux mêmes mesures de propagande et de répression[257]. C'est en vertu des mêmes

[253] K. Trever, *Očerki po istorii kul'tury drevnej Albanii*, p. 151.

[254] Strabon, XII, 3, 31: *ἔστι δὲ καὶ τοῦτο τῆς Σελήνης τὸ ἱερόν, καθάπερ τὸ ἐν Ἀλβανοῖς καὶ ἐν Φρυγίᾳ*. Cf. Trever, *op. cit.*, p. 157. [255] Sur le culte d'Arekagan et de Lusin, cf. *supra* p. 693.

[256] Moïse Kalankatuac'i, I, 18; Dowsett, p. 29 sq. Cf. Wesendonk, *op. cit.*, p. 55 sq. C'est la secte des *matnahatk'* ou «coupeurs de doigts» contre laquelle le roi Vačagan II aurait eu à sévir. S'agirait-il en réalité d'une légende comme le pense Kekelidze (dans *Morgenland*, XVII, p. 12) suivi par Dowsett (*The Hist. of Caucasian Albanians*, p. 29, n. 2).

[257] Lazare de Pharbe, 24; éd. de Venise, 1891, p. 148 sq. (= Langlois, *Coll. des historiens de l'Arménie*, II, p. 283). Lazare précise qu'en ces circonstances, les trois nations des Arméniens, des Ibères et des Albans étaient liées par des serments et des pactes *(ew ayspēs miabanealk' utiwk' ew*

édits que seront envoyés en Arménie, Ibérie, Albanie, les missionnaires mazdéens[258]. Certes, à l'époque qui nous occupe, les conditions étaient assez différentes; les Perses n'avaient à combattre et déraciner que certaines formes d'idolâtrie locale et non pas encore le christianisme; on supposerait volontiers malgré tout que les pays transcaucasiens ressortissaient déjà à une organisation de propagande commune dont le centre se serait situé en Arménie.

Kartir a pu se montrer plus conciliant et en quelque sorte plus humain que les inquisiteurs du temps de Yazdgard, il n'en a pas moins déclanché la première persécution qu'ait connue la période sassanide[259]. Nous croyons avoir des raisons de supposer que la propagande organisée par ses soins dans le Caucase a préfiguré à certains égards les tentatives de mazdéisation du Ve siècle. Nous y ajouterons le bris des idoles dont Kartir et ses émules durent user non seulement en Arménie, mais encore en Albanie, Ibérie et sans doute au Balāsakān, sans toutefois réussir à faire disparaître les cultes indigènes.

Conclusion générale

Tandis que les conquêtes opérées aux dépens de l'Orient romain avaient été rapidement réduites à néant, que les mages d'Asie Mineure étaient définitivement perdus pour la Perse Mazdéenne, l'occupation de la Transcaucasie par les armées de Shāhpuhr avait abouti à une annexion durable. Kartir put poursuivre, des décennies durant, la mazdéisation — ou remazdéisation — de l'Arménie, de l'Ibérie et de l'Albanie, avec ténacité, sinon un complet succès. L'ascension de cet étonnant personnage dans la carrière des honneurs grâce à la faveur des successeurs de Shāhpuhr, notamment Vahrām II, se manifestera par une intransigeance accrue envers les différentes formes de paganisme qui avaient dû résister aux premières réformes. Mais le sort des armes et l'esprit des traités feront, qu'avant la fin du IIIe siècle, l'Arménie comme l'Ibérie et sans doute l'Albanie retomberont sous la tutelle romaine, échappant ainsi, pour un certain temps, à l'emprise politique et religieuse des Sassanides.

C.N.R.S. Paris — Marie-Louise Chaumont

erdmamb erekʻean ašxarhkʻn Haykʻ, Virkʻ ew Aluankʻ...). Il devait s'agir d'une alliance de caractère féodal entre les naxarars des trois pays.

[258] Lazare de Pharbe, *ibid.*; Elisée Vardapet (II, éd. de Venise, 1950, p. 97: Langlois, II, p. 199) tout en soulignant la portée générale de l'édit de Yazdgard mentionne en premier lieu l'Arménie, l'Ibérie et l'Albanie avant de passer au pays de L'pin, à l'Arzanène, la Gordyène, la Zabdicène, au pays de Dasn. Cf. Elisée, I, 10; éd. de Venise, p. 19 (= Langlois, II, p. 186).

[259] Chaumont, *Revue de l'Histoire des Religions*, 1964.

BIBLIOGRAPHIE

Apakidze, A.M., Gobedjishvili, G.F., Kalandadze, A.N., Lomtatidze, G.A.: *Mcxeta. Itogi arxeologičeskix issledovanii. Arxeologičeskie pamiatniki Armazis-xevi po raskopkam 1931—1946, Akad. Nauk Gruzisk. SSR.*, 1958 (cite: *Mcxeta*).

Brosset, M.F.: *Histoire de la Géorgie depuis l'Antiquité jusqu'au XIXe siècle.* Ière partie: *Histoire ancienne*, 1849.

Bidez, J.-Cumont, F.: *Les Mages hellénisés*, 1938.

Chaumont, M.L.: *Recherches sur l'histoire d'Arménie. De l'avènement des Sassanides à la conversion du royaume*, 1969.

Christensen, A.: *L'Iran sous les Sassanides*, 1944.

Duchesne-Guillemin, J.: *La Religion de l'Iran ancien*, 1962.

Ensslin, W.: *Zu den Kriegen des Sassaniden Schapur I, Sb. Bay. Akad. Wiss. Phil. Hist. Kl.*, 5, 1947.

Frye, R.N.: *C.R. dans Bibliotheca Orientalis*, VIII, 1951.

Gagé, J.: *Les Perses à Antioche et les courses de l'hippodrome, Bull. Faculté des Lettres de Strasbourg*, 1953.

— *La montée des Sassanides et l'heure de Palmyre*, 1964.

Gelzer, H.: *Zur armenischen Götterlehre, Berichte über die Verhandl. d. Königl. sächs. Gesell. d. Wiss.*, 1896.

Glanville Downey: *A History of Antioch in Syria from Seleucus to the Arab Conquest*, 1961.

Harmatta, J.: *Die parthischen Ostraka aus Dura-Europos, Acta Antiqua Academiae Hungaricae*, VI, 1958.

Honigmann, H.-Maricq, A.: *Recherches sur les Res Gestae divi Saporis, Mém. Acad. Royale de Belgique, Classe des Lettres*, XLVII, 1953.

Manandian, H.: *The Trade and Cities of Armenia in relation to Ancient World Trade*, second revised ed. by N.G. Garsoian.

Maricq, A.: *Res Gestae divi Saporis, Classica et Orientalia* dans *Syria*, XXXV, 1958.

Markwart, J.: *Das Itinerar von Artaxata nach Armastica nach der römischen Weltkarte. Skizzen zur hist. Topographie und Geschichte von Kaukasien*, 1928.

Menasce, J. de: *La conquête de l'iranisme et la récupération des mages hellénisés, Annuaire Ecole Pratique des Hautes Etudes (Sciences Religieuses).*

Olmstead, A.T.: *The Mid-Third Century, Classical Philology*, XXXVI, 1942.

Rostovtzeff, M.: *Res Gestae divi Saporis and Dura, Berytus*, VIII, 1943.

Sprengling, M.: *Third Century Iran. Sapor and Kartir*, 1953.

Trever, K.B.: *Očerki po istorii kul'tury kaukazskoi Albanii*, 1953.

Wesendonk, O.G.: *Über georgisches Heidentum, Caucasica*, I, 1924.

ÉTUDES D'HISTOIRE PARTHE

III

LES VILLES FONDÉES PAR LES VOLOGÈSE

PAR

Marie-Louise Chaumont

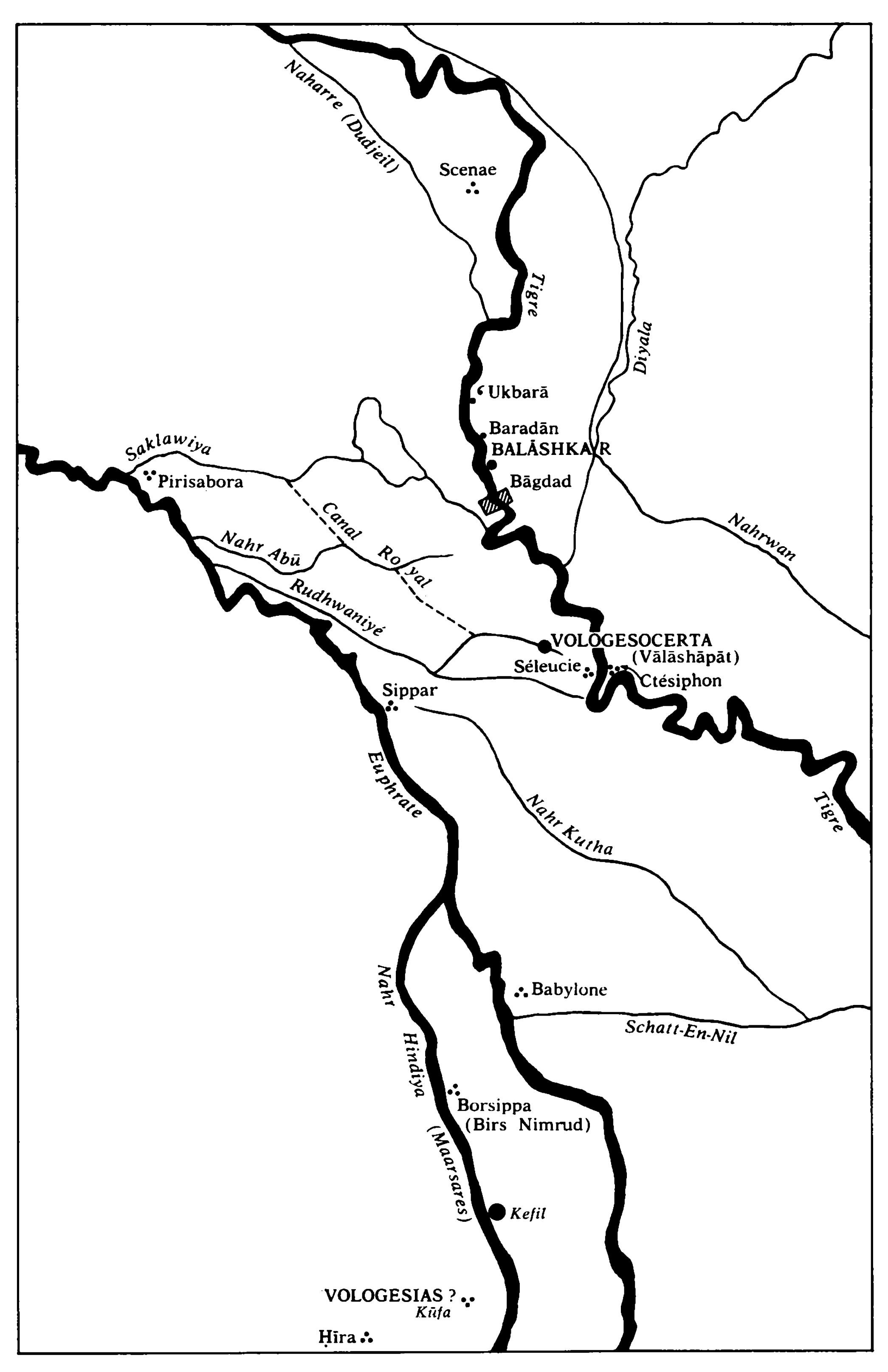
Le nom parthe de *Valagaš* (*Valāš* en pehlevi) que nous trouvons sous les graphies les plus diverses dans les sources gréco-latines est commun à cinq ou six rois Arsacides [1]. On s'est longtemps tenu, pour ceux-ci, au chiffre de cinq [2]. Mais le progrès des recherches numismatiques a donné lieu récemment à l'insertion d'un nouveau Vologèse II, insertion qui a pour conséquence un décalage dans le numéro d'ordre des Vologèse suivants [3]. Ainsi nous aurions : Vologèse 1er (51-80) ; Vologèse II (77/8-78/9 et 89/90) ; Vologèse III (II) (105/6-148) ; Vologèse IV (III) (148-192) ; Vologèse V (IV) (190/1-208/9) ; Vologèse VI (V) (208-222/3).

Le règne des Vologèse s'étend sur une longue période de l'histoire parthe, puisque le premier du nom et sans doute aussi le plus prestigieux

(1) En grec : Οὐλόγαισος, Οὐολόγαισος, Οὐολόγεσος, Βολόγαισος, etc. — Ὀλαγάσου, Ὀλογάσου, dans les légendes monétaires ; en latin Vologesus, Vologaesus, Vologesus sont les formes les plus usitées : cf. Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 344 sq. Le pehlevi *Valāš* prend chez les auteurs grecs les formes Οὔαλας, Βάλας, Βλάσης, etc. Dans l'inscription de Šāhpuhr Ier à la « Ka'ba de Zoroastre » nous avons vis-à-vis du parthe *Vlgšy* et du moyen-perse *Vrdxšy* le grec Οὐαλασσου (génit.).

(2) Cf. Debevoise, *Pol. Hist. of Parthia*, p. 260 ; Mc Dowell, *Coins from Seleucia*, p. 237 ; R. Hanslik, art. *Vologesus*, *RE*, Suppl. IX, c. 1879-1853.

(3) Cf. G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides et les Parthes*, 1964, p. 174-175 ; R. N. Frye, *The Heritage of Persia*, 1962, p. 294 ; M. A. R. Colledge, *The Parthians*, p. 179.



Villes fondées par les Vologèse en Mésopotamie
D'après L. Dillemann, *Syria*, XXXVIII, 1961, p. 155 ; G. Le Strange, *The Lands of Eastern Caliphate*, Map. II.

de tous est monté sur le trône en 51 de notre ère et que le dernier d'entre eux, Vologèse VI (V), battait encore monnaie à une époque où la chute de la monarchie parthe était pratiquement consommée. Tout compte fait, il paraît assez douteux que les problèmes chronologiques posés par certains Vologèse aient reçu une solution définitive ; on ne peut s'empêcher de trouver indûment longs notamment les règnes de Vologèse III (II) et de Vologèse IV (III). Mais cette question reste secondaire pour notre propos qui se bornera à une étude toponymique.

La toponymie de l'Iran ancien nous offre, en dehors d'une Vologésias et d'une Vologesocerta attestées par les sources classiques ou les inscriptions et manifestement parthes, un certain nombre de localités nommées d'après un roi Valāš ou Balāš. Nous allons bientôt constater par certains exemples précis que le monarque fondateur n'est pas le roi sassanide Valāš — qui n'a guère régné que quatre ans (484-488) — comme le croyaient les auteurs arabes, abusés par la similitude des noms, mais un Valagaš/Vologèse de la famille des Arsacides.

a) *VOLOGESOCERTA et VOLOGESIAS.*

Vologesocerta n'est connue que de Pline l'Ancien [1] : elle fut bâtie comme Ctésiphon dans le dessein de ruiner Séleucie du Tigre et à proximité de cette dernière ville. Nous avons toutes les raisons d'identifier son fondateur, un roi Vologèse, avec Vologèse 1er, le contemporain de Pline.

Vologesias est beaucoup mieux attestée. C'est la Οὐολγισιά de la Géographie de Ptolémée [2], la VOLOCESIA (VOLGESIA) de la Table de Peutinger [3], la *Vologessia* d'Ammien Marcellin [4], la Βολογεσσίας de Stéphane de Byzance [5]. Elle apparaît en outre dans un certain nombre d'inscriptions bilingues de Palmyre où, face à une forme araméenne constante *'wlgšy'*, le grec revêt les graphies les plus diverses : 'Ολαγασίας, 'Ολογεσίας, Οὐολογαισίας, etc. [6].

(1) Pline, *Nat. Hist.*, VI, 26 (122). Pour le texte, voir *infra*.

(2) Ptolémée, V, 19.

(3) K. Miller, *Itineraria romana*, p. 790-791. Cf. *infra*.

(4) Ammien Marcellin, XXIII, 6, 23.

(5) Ed. Meineke, p. 175.

(6) *Inventaire des Inscriptions de Palmyre*, III, 21 et 29 ; IX, 14 ; X, 112 et 124 ; *Suppl. Epigr. Gr.*, VII, 135 ; C. Dunant, dans *Museum Helveticum*, XIII, 1956, p. 216-225.

Selon Ptolémée, Vologésias était située sur les bords du Μααρσάρης — à rectifier en Νααρσάρης où l'on retrouve l'accadien *Nār šarri* ou « Canal Royal » — entre Babylone et Borsippa (Βάρσιτα). Dans les itinéraires romains la ville figure entre DERTA (= BER(SI)TA ?) et Babylone dont elle est distante de 18 milles (1). Cette localisation très précise dans la région euphratéenne est confirmée par la définition succinte de Stéphane de Byzance : πόλις πρὸς τῷ 'Εὐφράτῃ. Quant aux inscriptions palmyréniennes, sans livrer d'indications topographiques précises, elles montrent Vologésias comme une étape importante où avaient coutume de faire halte les caravaniers qui remontaient du Golfe Persique avec leurs marchandises (2).

Bien que les sources les situent en des points tout à fait différents, il n'est pas étonnant, malgré tout, que l'on ait maintes fois songé à identifier ces deux cités mésopotamiennes, autrement dit à transporter Vologésocerta sur les bords de l'Euphrate (3). C'est la solution inverse qui a été envisagée à une date assez récente par A. Maricq (4).

Ce dernier auteur n'hésite pas à affirmer péremptoirement que Vologésias n'est pas une ville de l'Euphrate mais une ville du Tigre. En distinguant à tort Naarsarès (Maarsarès) et Canal Royal proprement dit, Ptolémée a pu faire croire que le premier était identique à l'actuel Nahr Hindiye, le bras de l'Euphrate qui passe à Kūfa. Il n'en est rien et plus personne ne conteste que le Naarsarès soit le Canal Royal qui reliait l'Euphrate au Tigre. Dans ces conditions, il est logique d'identifier Vologésias, qui remonte au règne de Vologèse 1er, avec Valāšāpāt, l'une des cités de l'ensemble urbain Séleucie-Ctésiphon, dont il est facile de prouver qu'elle est, elle aussi, une fondation arsacide. Il va sans dire que cette identification entraîne celle Vologesocerta, également bâtie par Vologèse 1er, avec Vologésias/Valāšāpāt. Ainsi « l'enchaînement des textes » nous conduirait à confondre dans une seule et même ville Vologésias/

(1) Itinéraire DIOTAHI-DERTA-VOLOCESIA-BABYLONIA-SELEUCIA, appelé par MILLER *(op. cit.)*: « route des marais de l'Euphrate ». Cf. *infra*.

(2) Cf. J. STARCKY, *Palmyre*, p. 72 sq.

(3) MOMMSEN, *Röm. Gesch.*, V, p. 397 ; DESSAU, *Prosop. Imp. Rom.*, III, p. 476 ; C. MÜLLER, éd. de la Géographie de Ptolémée, II, p. 1021 ; W. W. WROTH, *Coins of Parthia*, p. liii et lxxxvii ; M. STRECK, art. *Seleukia (am Tigris)*, *RE*, II A (1), c. 1181-82 ; H. TREIDLER, art. Οὐολογαισία, *RE*, IX A (1), 1961, c. 767-771.

(4) *Vologésias, L'emporium de Ctésiphon*, dans *Syria*, XXXVI, 1959, p. 264-276.

Vologesocerta-Valāšāpāt, foyer commercial important sur le canal Royal au voisinage immédiat de Séleucie-Ctésiphon [1].

Prenons d'abord les indices avancés en faveur de l'identification de Vologésias et Valāšāpāt. Il est certes intéressant de constater que ces deux villes, l'une à l'époque parthe, l'autre à l'époque sassanide, étaient également réputées pour leur activité commerciale, bien qu'il ne soit fait allusion au marché de Valāšāpāt que dans deux passages du Talmud [2]. On ne négligera pas non plus un sceau sassanide qui révèle un étroit rapport géographique entre le Canal Royal (Nahrmalcha) et Valāšāpāt, document dont Maricq a cru tirer un argument décisif [3].

En fait la thèse de Maricq, habilement et subtilement présentée, peut séduire au premier abord un lecteur non averti ; elle ne résiste pas à un examen attentif et objectif. L'identification du Maarsarès avec le Nahrmalcha reliant les deux grands fleuves, qui en constitue l'argument fondamental, apparaît bien moins évident et inattaquable que le veut l'auteur dont le raisonnement est entièrement dominé par une idée a priori. Des travaux comme ceux de L. Dillemann montrent suffisamment que le Maarsarès de Ptolémée — le Marsès d'Ammien Marcellin — est bien le bras de l'Euphrate appelé actuellement Nahr Hindiye et qu'il n'a rien à voir avec les canaux dits « royaux » qui ont assuré la liaison entre Euphrate et Tigre à travers les âges [4] ; il n'a rien à voir bien entendu avec le Nahrmalcha près duquel était situé à l'époque sassanide la ville de Valāšāpāt. Il est faux de dire, comme le fait Maricq, que Vologésias était l'emporium de Ctésiphon et qu'elle se trouvait à la jonction des grandes voies commerciales, celle de terre et celle de mer [5]. Vologésias, située sur le Maarsarès (Nahr Hindiye) s'affirme sans équivoque comme une

(1) Maricq, *op. cit.*, p. 271 sq.

(2) *Babā Baṭrā*, 98 *a*; *Babā meziā*, 73 *b*. Cf. Maricq, *op. cit.*, p. 267-268.

(3) Sceau de la Collection Seyrig publié par Maricq lui-même (*Ibid.*, p. 267-68) : *Nxlmky ZY Wldxšp'ty mgwx* « Canal Royal de Valāšāpāt. Le chef des mages » *(mgwx)* étant ici, semble-t-il, une abréviation de *magwxwt'y (= maguxvatāy)* qui signifie « chef des mages » : cf. R. N. Frye, *Iranica Antiqua*, VIII, 1968, p. 125 sq.

(4) L. Dillemann, « Ammien Marcellin et le pays de l'Euphrate et du Tigre », *Syria*, XXXVIII, 1961, p. 153 sq. (appendice consacré au *Naarmalcha*).

(5) Maricq, *op. cit.*, p. 272 notamment.

ville de la région euphratéenne au même titre que Babylone et Borsippa [1].

Dans cette dernière perspective, où chercher Vologésias ? Le problème n'est pas nouveau. En partant des données de Ptolémée et de celles de la Table de Peutinger, les recherches se sont depuis longtemps orientées vers la région de Kūfa et de Ḥira. T. Nöldeke, entraîné par un rapprochement onomastique assez hasardeux, pensait découvrir Vologésias dans la forteresse de Ullaïs près de Kefil (al-Kifl) [2]. Cette localisation qui nous met à 23 km au Nord de Kūfa sur la rive est du Nahr Hindiye a rencontré un certain crédit [3]. Cependant, le site même de Kūfa, sur la rive ouest, aux abords duquel se voient des ruines d'édifices antiques, a également ses partisans [4]. Les variations qu'a subies le cours des eaux dans cette région ne sont pas pour faciliter l'enquête [5]. Jusqu'à nouvel avis, le débat reste ouvert.

Quant à Valāšāpāt — abrégé le plus souvent en Sābāt — elle est attribuée par les sources musulmanes au roi Sassanide Valāš [6]. On a reconnu depuis longtemps que c'était là une tradition tout à fait erronée et qu'en fait Valāšāpāt était une ville largement antérieure aux Sassanides, remontant à l'époque des Vologèse [7]. Nul besoin d'invoquer, comme le fait Maricq, le témoignage du Talmud, au reste difficilement datable. Mais il suffit de se reporter au récit de la campagne de Julien chez Zosime pour constater qu'en 363 — donc plus d'un siècle avant l'avènement de Valāš (484) —, les troupes marchant sur Coche (Ζωχάσῃ) autrement dit

(1) L'itinéraire Vologesia-Babylonia-Seleucia de la Table de Peutinger ne se conçoit que dans un contexte géographique où la première de ces villes est située sur l'Euphrate, au sud de Babylone. Une localisation de Vologésias près de Séleucie-Ctésiphon nous forcerait d'admettre une route allant du Tigre à l'Euphrate (Babylone) pour revenir aussitôt au Tigre, ce qui serait absurde !

(2) T. Nöldeke, *ZDMG*, XXVIII, 1874, p. 96 sq.

(3) K. Miller, *Itineraria romana*, p. 790-91 ; M. Streck, *RE*, II A (1), c. 1181-82.

(4) C. Müller, éd. de la Géographie de Ptolémée, II, p. 1021 ; Mordtmann, *Sitzungsber. Bayr. Akad. Wiss.*, 1878 (II), Suppl. Heft III, p. 11 sq. Cf. H. Treidler (*op. cit.*, c. 769) : « Wegen der vorhandenen Ruinen möchte man Kufa bevorzugen ».

(5) Cf. Treidler, *op. cit.*, c. 768-69.

(6) Ṭabarī, tr. Nöldeke, p. 134 ; Ḥamza Iṣfahānī, éd. Gottwald, p. 56 ; Yaqūt, *Mo'gam*, éd. Wüstenfeld, III, p. 1. Cf. Mordtmann, *op. cit.*, p. 7 sq.

(7) Cf. Mordtmann, *op. cit.*, p. 9 ; Nöldeke, *Gesch. der Perser*, p. 134, n. 4.

Vēh-Ardašir, la Nouvelle Séleucie, campèrent à 30 stades de là dans une localité que l'auteur byzantin appelle Μείνας Σαβαθά, de toute évidence Sābāt = Valāšāpāt [1]. Cette distance de 30 stades doit être rapprochée de la distance de Vologesocerta à Séleucie telle qu'elle résulte de Pline [2] : dans les deux cas nous sommes à 4 ou 5 km de Séleucie-Coche. L'identité de Valāšāpāt avec Vologesocerta tombe pour ainsi dire sous le sens et était déjà admise par Mordtmann [3]. Grâce au sceau publié par Maricq, nous pouvons localiser cette cité partho-sassanide à l'ouest de Séleucie-Ctésiphon, sur le Nahrmalcha.

En revanche l'identification de Vologésias avec Vologesocerta/Valāšāpāt se heurte aux sources qui situent très précisément la première dans la région de l'Euphrate, non loin de Borsippa et de Babylone. Il conviendra donc de distinguer deux villes : 1) Vologésias, sur le Maarsarès en Babylonie, étape caravanière très fréquentée ; 2) Vologesocerta, plus connue sous le nom de Valāšāpāt, à l'ouest du Tigre, sur le Nahrmalcha, et distante de quelques kms de la capitale, cité commerciale de quelque importance.

b) *BALĀŠKAR.*

Connue seulement des géographes arabes [4], cette localité était située à proximité de Baradān qui elle-même se trouvait à 4 parasangues (23 ou 24 km) au nord de Bagdād [5] et à 5 parasangues au sud d''Ukbarā, non loin de la rive orientale du Tigre. Dans ce contexte, on prêtera quelque attention au nom de la ville voisine de *Baradān* (ou *Bardān*) qui pourrait remonter au roi arsacide Vardane [6].

(1) Zosime, III, 33, 3. Sur la situation de Meinas Sabatha dans ce contexte, cf. Dillemann, *Syria*, XXXVIII, 1961, p. 144 sq.

(2) Cf. *supra.*

(3) Cf. Mordtmann, *op. cit.*, p. 9. Identification rejetée par M. Streck, *RE*, II A, c. 1181.

(4) Yāqūt, *Mo'jam*, éd. de Beyrouth, I, p. 168 ; Marāṣid al-Iṭṭila, éd. Juynboll, 1852, I, p. 128.

(5) Cf. Nöldeke, *ZDMG*, XXVIII, 1874, p. 100 ; M. Streck, *Die Landschaft Babylonien nach den arab. Geographer*, II, 1901, p. 231.

(6) Cf. Nöldeke, *loc. cit.* Sur Baradān, voir aussi M. Streck, dans *Encycl. Isl.*, I, p. 668. L'étymologie donnée par les sources arabes : *Bardah-dān* (« lieu des prisonniers ») est manifestement erronée.

C'est à tort que l'on a voulu identifier Balāškar avec Vologesocerta fondée par Vologèse 1er près de Séleucie-Ctésiphon [1]. La situation respective des deux villes écarte expressément toute tentative d'identification [2].

Balāškar est manifestement une graphie fautive pour *Balāškart* ou *Balāškirt*, formes arabisées du nom sassanide *Valāškart* que nous allons rencontrer à plusieurs reprises au cours de cet exposé.

c) *BALĀŠKIRD ou BALĀZKIRD.*

Le village de Balāškird est signalé par Yāqūt entre Arbèle et l'Azerbaidjan [3]. Il pourrait être localisé au sud de Rowanduz [4].

d) *VALAŠFARR (BOLOGESIPHORA)* dans le Zagros.

Valāšfarr « gloire de Valāš », surtout attestée par le syriaque *Balāšfarr* [5], est le nom d'une ville du Zagros à l'époque sassanide. C'est évidemment la Βολογισίφορα de Stéphane de Byzance, que cet auteur définit vaguement comme πόλις περσική [6].

La localisation de Valāšfarr ne présente pas de grandes difficultés. Thomas de Margā parle de cette localité à propos du monastère construit par Khusrau II pour son épouse Shīrīn [7], ce qui nous met non loin de Qaṣr-i Shīrīn [8]. Mais surtout Ḥamza et l'auteur des *Mujmil al-tawārīḫ* la situent expressément près de Hulvān [9]. Il est remarquable aussi que, dans les sources syriaques, le « pays de Valāšfarr » se confond avec la région dont Hulvān est le centre [10], en d'autres termes l'ancienne satrapie de Chalonitide. Il y aurait donc lieu de croire que Valāšfarr était une

(1) *Ibid.* et M. Streck, *RE*, II A (1), c. 1181.

(2) Sur la situation de Vologesocerta/Valāšāpāt, cf. *supra*.

(3) Yāqūt, *Mo'jam*, éd. de Beyrouth, I, p. 477 ; *Marāṣid*, p. 128.

(4) Cf. P. Schwarz, *Iran im Mittelalter*, IX, p. 1171 ; Barbier de Meynard, *Diction. de la Perse*, p. 584.

(5) Cf. Chabot, *Syn. Orient.*, Index, p. 670 ; G. Hoffmann, *Auszüge aus Syr. Akten, ers. Märtyrer*, p. 67 sq., 120.

(6) Stéphane de Byzance, éd. Meineke, p. 175.

(7) Thomas de Marga, *Livre des gouverneurs*, I, 23 (p. 80 de la trad. Budge).

(8) Cf. Nöldenke, *ZDMG*, XXVII, 1874, p. 56.

(9) Ḥamza Iṣfahānī, éd. Gottwald, p. 56 (où Balāš'az est à restituer en *Balāšfarr*) ; *Mujmil al-tawārīx*, éd. Mohl, *J.A.*, 1842, éI, p. 136.

(10) Cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 120.

refondation de Hulvān, autrement appelée Chala (Halah) et Albania [1]. A l'époque sassanide, Valāšfarr semble avoir été, dans l'usage administratif, un nom de province ou de district plutôt qu'un nom de ville.

Ḥamza de même que les *Mujmil* attribuent la fondation de Valāšfarr au roi sassanide Balāš [2]. Mais pour des raisons chronologiques, Th. Nöldeke mettait déjà en doute, il y a un siècle, l'authenticité de cette tradition [3]. Il est rapporté en effet dans les Actes syriaques de Mār Péthion que celui-ci, un chrétien natif de Hulvān précisément, commença sa prédication dans le pays de Valāšfarr [4]. Or Péthion était un contemporain de Yazdgard II et c'est en la 9e année de ce Sassanide (447) qu'il devait subir le martyre [5]. Cette simple date, antérieure d'une quarantaine d'années au règne de Valāš, suffirait à faire suspecter d'anachronisme les sources arabes. Nöldeke n'excluait pas néanmoins la possibilité que l'hagiographe syriaque ait utilisé une dénomination qui n'était pas encore en usage du temps du martyre [6]. Un autre indice en faveur d'une datation plus ancienne était fourni par la Βολογεσίφορα de Stéphane de Byzance, transposition qui repose indubitablement sur une forme parthe *Valagašfarr* et qui a permis depuis longtemps de définir Valāšfarr comme une ville arsacide [7].

A ces arguments il est aisé d'apporter une confirmation irréfutable et définitive : dès 420 un évêché de Valāšfarr est nommément attesté dans les recueils canoniques de l'Église de Perse [8].

(1) Sur Ḥulvān/Chala/Albania, cf. W. TOMASCHEK, *Topog. von Persien*, I, p. 319 (= *SWAW*, 103, 1883, p. 147 sq.) ; ANDREAS, art. *Albania*, *RE*, I, 1894, c. 1304-05 ; K. MULLER, *Iteneraria Romana*, p. 743. Les ruines de l'ancienne ville de Hulvān se voient actuellement aux abords du village de Sarpuli-Zohab.

(2) Ḥamza Iṣfahānī, *loc. cit.; Mujmil al-tawārīx, loc. cit.*

(3) NÖLDEKE, *ZDMG*, XXVII, 1874, p. 100 sq.

(4) BEDJAN, *Acta martyr. et sanct.*, II, p. 559 ; HOFFMANN, *op. cit.*, p. 61 sq.

(5) Cf. HOFFMANN, *op. cit.*, p. 67.

(6) NÖLDEKE, *op. cit.*, p. 100 : « allerdings müssen wir dann entweder annehmen, dass Hamza den Sâsâniden Balâs, welcher erst nach dem Tode des Märtyrers regiert hat, mit einem der gleichnamigen Arsaciden verwechselt, oder dass syrischer Erzähler ungenau eine die Zeit seines Helden noch nicht zulässige Ernennung verwendet ».

(7) HOFFMANN, *op. cit.*, p. 67, n. 532 ; NÖLDEKE, *Gesch. der Perser*, p. 134, n. 4.

(8) CHABOT, *Syn. Orient.*, p. 37 (276). Valāšfarr est également représentée aux synodes de 425, 486, 497 et de 576. Il paraît peu douteux que l'évêché de Valāšfarr ne se confonde avec celui de Ḥulvān, lequel existait déjà vers le milieu du IVe siècle : cf. LABOURT, *Le christianisme dans l'empire perse*, p. 20, n. 6. Parmi les signataires du synode de 425 se trouve un évêque de Sabitā d-Balāšfarr « camp (de captivité) de Balāšfarr » (*Syn. Orient.*, p. 46 (285), expression qui inviterait à penser que la chrétienté locale avait été fondée par des captifs.

Nous sommes ici devant un cas analogue à celui de Valāšāpāt en Babylonie et de Balāšjird près de Merv qui, bien que bâties à l'époque des Vologèse, ont été mises au compte du Sassanide Valāš par une tradition tardive (1). Mais, nous l'avons vu, la monarchie arsacide nous offre cinq ou six Vologèse. Si nous voulons essayer de serrer de plus près la date de la fondation de Valāšfarr, il ne paraît pas inutile de revenir à un passage, souvent cité, de Pline l'Ancien :

« Pour ruiner celle-ci (Séleucie), les Parthes fondèrent à environ trois milles de là, en Chalonitide, Ctésiphon qui est maintenant la capitale du royaume et, comme cela ne servait à rien, Vologèse qui était alors roi fonda dans le voisinage un autre *oppidum*, Vologesocerta... » (2).

A prendre ce texte à la lettre, Ctésiphon, tout comme Vologesocerta construite par la suite, se situerait en Chalonitide, satrapie dont le chef-lieu était Chala/Hulvān (3). Cette erreur topographique, qui n'a pas échappé à Nöldeke, s'expliquerait-elle par une confusion entre Vologesocerta, bâtie près de Ctésiphon, et une ville quasi homonyme qui aurait été construite vers la même époque en Chalonitide : notre Valāšfarr/Bologesophora, située aux abords immédiats de Hulvān ? Si cette conjecture se révélait exacte, nous aurions le droit d'attribuer à Valāšfarr le même fondateur que Vologesocerta/Valāšāpāt, autrement dit Vologèse 1er.

e) *VALĀŠJIRD* (près de Kangāvar) en Médie.

Valāšjird que l'on trouve également écrit *Valāštjird*, réputée pour ses « mille » sources, est mentionnée dans les itinéraires arabes sur le chemin de Dastjird à Māderān ou à Qaṣr-al Lūsūs (Kangāvar) d'une part (4)

(1) Cf. A. Maricq, *Syria*, XXXVI, 1959, p. 264 sq. (= *Classica et Orientalia*, p. 113 sq.). De même Balāšjird près de Merv : cf. *infra*.

(2) Pline, *Nat. Hist.*, VI, 122 : ... invecem ad hanc exhauriendum Ctesiphon tem uixta tertium ab ea lapidem in Chalonitide condidere Parthi, quod nunc caput est regnorum, et postquam nihil proficiebatur, nuper Vologesus rex aliud oppidum Vologesocertan in vicino condidit... ».

(3) Il est à remarquer que Strabon qui, dans un passage (XVI, 1, 1), place la Chalonitide dans le Zagros, la situe ailleurs (XI, 14, 8) sur les bords du Tigre. Dans ce dernier cas il s'agit d'une erreur et il ne nous paraît pas nécessaire de distinguer, avec Kahrstedt (*Artabanos III*, p. 77-78), entre la satrapie de Chalonitide dans le Zagros et une région pareillement nommée qui se serait étendue jusqu'au Tigre.

(4) Mis'ar ap. Yāqūt, éd. de Beyrouth, V, p. 383. Cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse*, p. 589.

entre Hamadān et Kirmānšāhān de l'autre [1]. Ces renseignements se recoupent et permettent de localiser avec précision Valāšjird à l'est de Kangavar et à l'ouest de Rūdīlāvār (Rūdrāvār), à une certaine distance au sud d'Asadābād où l'on a cru retrouver l'emplacement de la résidence royale d'Adrapana [2].

Le site de Valāšjird s'élève sur une colline et est d'ailleurs marqué par d'importants vestiges architecturaux. J. de Morgan, qui avait exploré la région, parle d'un « château » ou d'un « temple d'époque parthe » et donne quelques détails sur l'état des ruines [3]. Les édifices de Valāšjird comme ceux de la cité voisine — et beaucoup mieux connue — de Kangāvar, étaient construits en une sorte de marbre gris provenant du Mont Alvand (Orontès) [4].

Cette localité n'a pas été méthodiquement fouillée.

f) *VALŪSJIRD* en Médie.

D'après le *Nuzhet al-Qolūb*, Valūsjird [5] était l'un des bourgs du district de Sawah qui en comptait un grand nombre [6]. De Sawah (Šahr Sawah), ville d'une certaine importance à l'époque médiévale, nous savons qu'elle était située sur la grande route du Khorasān [7]. On peut supposer qu'il en était de même de Valūsjird.

Nous n'en savons pas plus sur cette localité qui semble avoir été

(1) Samʿanī ap. Yāqūt, *loc. cit.*

(2) Tomaschek, *Topogr. von Persien*, I, p. 8 (= *SWAW*, 102, 1883, p. 152) ; J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, II, *Recherches géographiques*, p. 137 et *Recherches archéologiques*, I, p. 252 ; G. Hüsing, *Der Zagros und seine Völker*, 1908, p. 30 et fig. 1 (p. 4) ; P. Schwarz, *Iran*, p. 497. — Sur Adrapana, voir nos *Études d'histoire parthe* II, *Syria*, L 1973, p. 217.

(3) J. de Morgan, *Recherches géographiques*, p. 137 : « ... les fûts de colonnes brisés jonchent le sol, mais, en quelques points, on les trouve encore debout sur leur base ». Dans *Recherches archéologiques*, IV, p. 252 : « Velazgird et son palais » reviennent sous la plume de l'auteur. De même Tomaschek *(loc. cit.)* cite le « château de Valāšjird ».

(4) Cf. J. de Morgan, *Recherches géographiques*, p. 125.

(5) *Valus* peut être rapproché de *Balōš*, forme syriaque du nom de Valāš : cf. F. Justi, *Iran. Nam.*, p. 346.

(6) Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse*, p. 298 et note. Cf. Tomaschek, *Topogr. von Persien*, I, p. 13 (= *SWAW*, 102, p. 157) où le nom est écrit Ulušgird.

(7) Sur Sawah, cf. Le Strange, *The Lands of the Eastern Caliphate*, p. 211 sq. ; P. Schwarz, *Iran im Mittelalter*, p. 535 sq.

en pleine décadence à l'époque arabe, bien que son nom nous fasse remonter à des temps beaucoup plus anciens.

g) *LĀSJIRD* en Comisène (Kōmiš).

La forteresse de *Lāsjird* ou *Lāzjird* a frappé les explorateurs modernes par sa forme très particulière qui en fait un spécimen d'architecture assez rare (1). Elle est située à l'ouest de Simnān, non loin de la frontière entre ce qui était les provinces parthes de Choarène et de Commisène, mais à l'intérieur de cette dernière.

Il se pourrait qu'elle fût identique à la station Rās al-Kalb des itinéraires arabes où, notons-le, toute mention de Lāsjird fait défaut (2). Lāsjird se trouvait au bord de la grande voie conduisant vers l'est ; elle correspondrait aux lieux où fit halte Alexandre au terme de sa troisième journée de marche à partir de Rhaga (3).

La forme *Lāsjird* doit être rapprochée de *Lāškird*, l'une des graphies sous lesquelles apparaît le nom de la ville de Valāsjird en Kirmān (4).

h) *BALĀŠJIRD* près de Merv.

Balāšjird est située, selon Yāqūt, à quatre parasangues de Merv (5). Il n'y a pas de raison de la distinguer de Kulāškird qui, dans une autre notice du même auteur, est mentionnée comme faisant partie de la province de Merv (6).

Suivant une tradition dont Yāqūt se fait interprète, Balāšjird aurait été bâtie par le roi Valāš, fils de Pērōz (7). Nous retombons ici sur la même méprise déjà constatée pour Valāšāpāt et Valāšfarr (8) : le fondateur arsacide se trouve confondu avec son homonyme sassanide, Valāš.

(1) Cf. R. Gibbon, *Journ. Roy. Geogr. Soc.*, XI, 1841, p. 150 ; H. W. Bellew, *From the Indus to the Tigris*, 1874, p. 404 sq. ; Le Strange, *op. cit.*, p. 367-368.

(2) Cf. Le Strange, *ibid.*

(3) Cf. Tomaschek, *Topogr. von Persien*, I, p. 78 (= *SWAW*, 102, p. 222).

(4) Sur cette Valāšjird, cf. *infra*. — Notons cependant que G. Hoffmann (*Auszüge aus syr. Akten pers. Märtyrer*, p. 260, n. 2051) interprète le premier terme du nom comme une forme sémitique *lāḏ*.

(5) Yāqūt, *Mo'jam*, éd. de Beyrouth, I, p. 477 ; *Marāṣid*, éd. Juynboll, I, p. 168.

(6) Yaqut, *Mo'jam*, éd. de Beyrouth, IV, p. 474.

(7) *Ibid.*, I, p. 477.

(8) Cf. *supra*.

i) *VALĀŠJIRD* en Kirmān.

Valāšjird en Kirmān s'écrit aussi *Valāškird* et *Lāškird* ; la forme actuelle du nom est Gulāškird.

Valāšjird est citée par Yāqūt comme une ville célèbre du Kirmān (1). Ses fortifications et son château-fort, appelé *Kušē*, sont connus de Muqaddasī (2). Elle était située à trois journées de marche au Sud-Ouest de Jiruft au point où la route de Jiruft à Hormuz forme un embranchement vers le Sud du Fārs (3). Cette situation faisait de Balāšjird un site routier important.

Combinant les données de Diodore et d'Arrien sur le séjour d'Alexandre en Carmanie, W. Tomaschek propose de localiser Valāšjird à l'emplacement de l'antique Salmous, laquelle se trouvait également à une bifurcation de routes (4). C'est à Salmous en effet que le conquérant grec, venant d'Archaeotis (Jiruft) rencontra, après un trajet de trois jours, son amiral Néarque qui, lui, avait marché cinq jours depuis Harmozeia (Hormuz) (5). Il y aurait lieu de croire, selon le même auteur, qu'Alexandre laissa son nom à cette bourgade du Kirmān où il s'était arrêté (6). Autrement dit Salmous ne serait autre que l'Alexandrie de Carmanie citée par Pline et Ptolémée (7). Dans ces conditions, Valāšjird serait une refondation de Salmous-Alexandrie, ce qui n'est pas pour nous surprendre étant donné l'intérêt porté par les monarques parthes aux cités hellénistiques. Aurions-nous quelques indices qui nous mettraient sur les traces du Vologèse qui fit de cette *Alexandreia* une *Vologesocerta* ?

Si tant il faut en croire Ṭabarī, le Sassanide Ardašir, une fois en possession de la royauté d'Iṣṭakhr, se serait rendu en Kirmān où il aurait

(1) YĀQŪT, *Mo'jam*, éd. de Beyrouth, V, p. 7.

(2) MUQADDASĪ, éd. de Goeje, *BGA*, III, p. 467.

(3) Iṣṭakhrī, éd. de Goeje, *BGA*, I, p. 160 ; Yāqūt, *Mo'jam*, éd. de Beyrouth, V, p. 7 ; *Marāṣid*, III, p. 3. Cf. P. SCHWARZ, *Iran*, III, p. 248.

(4) TOMASCHEK, *Topogr. von Persien*, I, p. 44 (= *SWAW*, 102, 1883, p. 188). Cf. WEISSBACH, dans *RE*, I A (2), 1920.

(5) DIODORE, XVII, 106, 4 ; ARRIEN, *Ind.*, 33, 7.

(6) *Ibid.*, et art. Alexandreia Nr 11, *RE*, I, c. 1390.

(7) PLINE, *Nat. Hist.*, VI, 27 (107) ; PTOLÉMÉE, *Geogr.*, VI, 8, 14.

vaincu et fait prisonnier un roi nommé Balāš (Valāš) (1). A l'avis de Nöldeke, l'on est en droit d'identifier ce personnage avec Vologèse VI (V) qui, après avoir été supplanté par son frère Artaban IV, aurait conservé le contrôle de certaines provinces de l'empire ; c'est de ce Vologèse que la ville de Valāšjird pourrait tenir son nom (2). Quant à Justi, il ne paraît douter nullement que, pendant qu'Artaban régnait en Médie et en Parthie, Vologèse se maintenait dans le Sud et avait son siège « in der nach ihm benannten Stadt Walaškert » (3).

La question n'est pas aussi simple. Les dernières émissions monétaires de Vologèse VI (V) à Séleucie sont datées de 222-223 (4). En admettant même que ce prince ait prolongé son règne localement bien au-delà de cette date (5), où aurions-nous la preuve que le centre de son précaire pouvoir était en Carmanie et plus spécialement dans la région de Valāšjird ? Du reste, si nous prenons à la lettre l'ordre chronologique des événements chez Ṭabarī, la victoire sur Balāš en Carmanie se placerait assez tôt dans la carrière d'Ardašir, vraisemblablement à une époque où Vologèse régnait encore au cœur de l'empire. Rien ne dit que le Balāš/Valagaš ainsi vaincu ne fût pas un de ces roitelets locaux *(mulūk al-tawā'if)* contre lesquels lutta le Sassanide avant de s'en prendre aux Arsacides eux-mêmes — en un temps où le nom de Valagaš n'était pas, tant s'en faut, le privilège de la famille régnante. En d'autres termes, il n'existe aucune raison parfaitement valable d'attribuer la fondation de Valāšjird en Kirmān au Vologèse de la famille régnante. En d'autres termes, il n'existe aucune raison parfaitement valable d'attribuer la fondation de Valāšjird en Kirmān à

(1) Ṭabarī, éd. de Goeje, p. 817 ; Nöldeke, *Gesch. der Perser*, p. 10.

(2) Nöldeke, p. 10, n. 2 (se référant à Mordtmann, *Chronol. der Sassaniden*, p. 4).

(3) Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 345.

(4) MacDowell, *Coins from Seleucia*, 1935, p. 235 ; Debevoise, *Pol. Hist.*, p. 269.

(5) Au centre du débat, un tétradrachme daté de 539 séleucide = 228-229 ap. J.-C. Tandis que A. de Longpérier (*Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes sassanides*, 1853, p. 157) et P. Gardner (*The Parthian Coinage*, 1877, p. 58) l'attribuaient à Artavazde, un fils d'Artaban IV — dont il existe par ailleurs des monnaies de bronze —, B. Simonetta (*Num. Chron.*, 1956, p. 77 sq.) croit pouvoir affirmer que cette pièce, ainsi qu'un autre tétradrachme appartenant à sa collection personnelle et daté de la même année, porte en réalité l'effigie de Vologèse VI (V). Il s'ensuivrait que le dit Vologèse, grâce à un succès momentané sur Ardašir, aurait émis des tétradrachmes à Séleucie en 228-229. Hypothèse trop aventureuse pour ne pas être sujette à caution.

Vologèse VI (V) plutôt qu'à tel autre de ses devanciers porteurs du même nom.

Il apparaît que les villes fondées par les Vologèse dans les limites de l'empire parthe sont bien plus nombreuses qu'on l'aurait pu croire, et la liste que nous venons de donner n'est certainement pas complète. Mais, à l'exception de Vologésias en Babylonie et Vologesocerta (Valāšāpāt) près de Ctésiphon qui ont été notoirement fondées par Vologèse 1er et auxquelles nous joindrions volontiers Valāšfarr en Chalonitide, nous ne sommes pas en mesure pour le moment de nous prononcer sur l'identité du Vologèse qui a laissé son nom à une localité donnée.

D'autre part, en dehors de Vologésias (dont le dernier terme n'est pas clair) et de Valāšfarr (« gloire de Valāš ») ou Βολογεσίφορα, nous retrouvons, sous les graphies arabes ou persanes les plus diverses (Balāškar, Balāšjird, Valāšjird, Valāštjird, Valusjird, Lāskird, Lāzkird, etc.), le même composé originel : *Valagaškirt* (« fait par Vologèse »), *Vologesocerta*.

Marie-Louise CHAUMONT.

Errata

(*Études d'histoire parthe* I et II)

1) *Syria*, XLVIII, 1971, p. 143, note 1, ligne 8 :
lire *RE*, XVII (1) au lieu de *RE*, XXXVIII.

2) *Syria*, L, 1973, p. 209, ligne 11 :
lire CΥΛΣ au lieu de ΟΥΛΣ.



Études d'Histoire parthe IV. A propos d'une inscription du "grand roi" Gotarze

Author(s): Marie-Louise Chaumont

Source: *Syria*, 1979, T. 56, Fasc. 1/2 (1979), pp. 153-170

Published by: Institut Francais du Proche-Orient

Stable URL: https://www.jstor.org/stable/4198183

ÉTUDES D'HISTOIRE PARTHE
IV. A PROPOS D'UNE INSCRIPTION DU "GRAND ROI" GOTARZE

PAR

Marie-Louise Chaumont

Le village de Sarpul-i Zohab (« Tête du pont de Zohab ») aux abords duquel s'étend un important champ de ruines, a été depuis longtemps reconnu comme étant le site de l'ancienne ville de Ḥulvān [1]. Celle-ci, identique à l'ALBANIA de la Table de Peutinger, n'est autre que Chala (Χάλα), capitale de la satrapie de Chalonitide à l'époque parthe et rebaptisée Vologesiphora par l'un des rois arsacides qui ont porté le nom de Vologèse [2]. Commandant le principal passage du Zagros, les Portes du Zagros ou Portes Médiques des Anciens [3], l'ʿAqabah Ḥulvān des géographes médié-

(1) H. Rawlinson, *From Zohab to Khuzistan* dans *J.R.G.S.*, IX, 1939, p. 34 sq., auquel remonte cette identification, indique que, de son temps, les ruines de Sarpul étaient encore appelées Shabri Hulvān (« ville de Hulvan ») par certains Kurdes. Cf. E. Herzfeld, *Eine Reise durch Luristan* dans *Petermans Mitteil.*, Heft III-IV, p. 54 ; G. Hüsing, *Der Zagros und seine Völker*, 1908, p. 14. Vue des ruines chez J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, IV, 1896, p. 168, pl. XII. Sur les dernières prospections archéologiques dans cette région, cf. W. Kleiss, *Die Festung Qaleh Seidj Zohab in West Iran*, *AMI*; *Dukkan bei Sarpol-i* N.F., VI, p. 215-221, pl. 46-47, Taf. 25 ; *Id.*, *Beobachtungen in der Umgebung von Sarpol-i Zohab*, *ibid.*, VII, 1975, p. 123-132, pl. 25.

(2) Sur cette localité, cf. *Syria*, LI, 1974, p. 82.

(3) Strabon, XI, 13, 8 : ἀπὸ τῆς τοῦ Ζάγρου ὑπερθέσεως, ἥπερ καλεῖται Μηδικὴ πύλη ; *Ptolémée, Geogr.*, VI, 2, 7 : Ζάγρου πύλαι ; cependant, H. Treidler (*RE*, IX A, c. 2285 sq.) distingue les Portes du Zagros de la Porte Médique ; cf. E. Olshausen, *Kl. Pauly*, V, 1975, c. 1147.

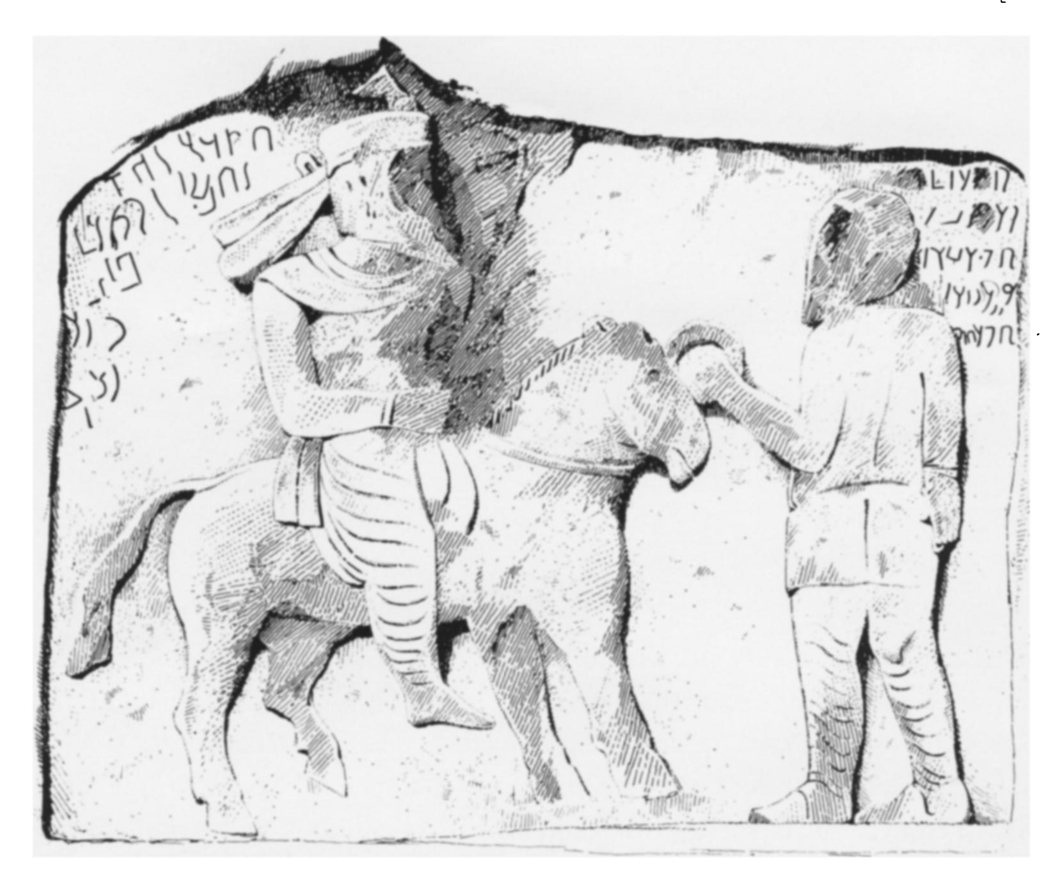


Fig. 1. — Le relief parthe de Sar-i Pul (dessin de E. Flandin et P. Coste, *Voyage en Perse*, IV, pl. 208 B).

vaux, l'actuel défilé de Tāq-i Girrah (avec le col de Pā-i Tāq)[1], Chala Ḥulvān constituait une station importante sur la route qui reliait le haut plateau iranien aux régions du Tigre et de l'Euphrate[2].

Le relief parthe de Sarpul fut découvert par H. Rawlinson qui le livra à la connaissance du public en 1839[3]. Quelques années plus tard, P. Flandin en fera paraître un dessin fait *de visu*[4]. A son tour, J. de Morgan

(1) H. Rawlinson, *op. cit.*, p. 34 ; C. Ritter, *Die Erdkunde von Asien. Iranische Welt*, I, p. 387-388 ; K. Miller, *op. cit.*, c. 791 ; F. Lasserre, éd. de la Géogr. de Strabon, VIII, 1975, p. 171. Voir J. de Morgan, *op. cit.*, IV, pl. XI *(Portes du Zagros)*.

(2) Sur cette route, cf. fig. 4.

(3) H. Rawlinson, *op. cit.*

(4) E. Flandin et P. Coste, *Voyage en Perse*, p. 168 (texte) et IV (planches), pl. 208 B.

aura l'occasion de visiter Sar-i pul et prendre des photographies du relief, de même qu'un estampage de l'inscription [1]. Herzfeld lui consacrera quelques lignes [2]. En 1968, l'étude de Gropp [3] donnera un regain d'intérêt à ce monument longtemps dédaigné et que L. Trümpelmann vient de décrire d'une manière détaillée et précise [4].

Ce relief est taillé dans le roc à 6 m de hauteur environ au-dessous du relief d'Annubanini, roi des Lullubi (III[e] millénaire). Il est large, en son milieu, de 1,53 m et mesure 2,39 m sur sa plus grande largeur [5]. Bien qu'il soit détérioré, il laisse encore distinguer — à tout le moins aux yeux des spécialistes — deux personnages en costume parthe caractéristique : un cavalier, la tête ceinte d'un diadème, insigne de la dignité royale, tourné vers le spectateur (?), un homme debout en position frontale, la main droite levée, la main gauche pendante. D'après le dessin de Flandin et Coste, ce dernier est tourné vers le cavalier qui lui tend un objet de forme arrondie, couronne ou anneau (fig. 1) [6]. Il n'est plus question de cet objet dans la description de Trümpelmann, lequel, en revanche, donne d'autres détails : épée suspendue au-dessus du corps du cheval, poignard que l'homme à pied tient du côté droit. Dans l'angle gauche, une inscription en langue parthe révèle la filiation et la titulature du cavalier ; dans l'angle droit est gravée une autre inscription parthe, qui se rapporte au second personnage [7].

Il est ostensible que les deux protagonistes de cette scène ne sont pas sur un pied d'égalité et que leurs rapports sont ceux de vainqueur à vaincu ou de suzerain à vassal. C'est une situation analogue qui est visée par le relief de Salmas (à l'ouest du lac d'Urmiah) où sont représentés deux groupes à peu près symétriques et constitués chacun par un cavalier et

(1) J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, IV, p. 155, fig. 144 et 145 (relief dit de « Hazar-Géri »).

(2) E. Hertzfeld, *Am Tor von Asien*, 1920, p. 54, fig. 13 ; Id., *Paikuli*, I, 1924, p. 84, fig. 39 ; Id., *Reisebericht*, *ZDMG*, 1926, p. 228.

(3) G. Gropp ; *Die parthische Inschrift von Sar-Pol-e Zohab*, *ZDMG*, 1968, p. 315-319 et pl. I.

(4) L. Trümpelmann, *Sarpol-i Zohab. Das partische Felsrelief* (= *Iranische Denkmäler*, 7, II : *Iranische Felsreliefs* C), 1976, p. 15-16.

(5) Les mensurations données par G. Gropp *(op. cit.)*, p. 315 sont un peu différentes : le relief est à 7 m de haut, sa largeur est de 2,10 m et sa hauteur de 1,40 m.

(6) E. Flandin et P. Coste, *Voyage en Perse*, IV (planches), pl. 168 B.

(7) L. Trümpelmann, *op. cit.*, p. 15.

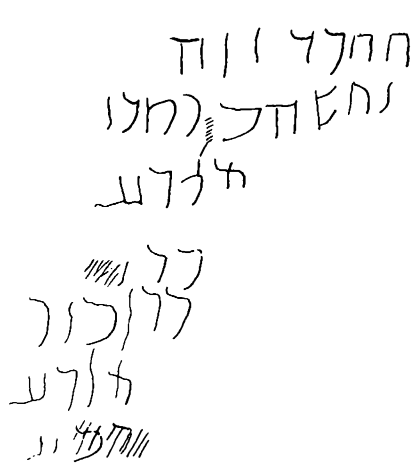


Fig. 2. — L'inscription parthe de Sar-i Pul d'après la copie de G. Gropp (*ZDMG*, 1968, face à la p. 317).

un homme debout, qui lui fait face, le premier tendant au second un objet rond qui n'a pas été exactement identifié (1). A Sarpul comme à Salmas, nous serions en présence d'une scène d'investiture. De telles représentations s'accordent fort bien avec l'organisation féodale du royaume parthe. Il conviendrait d'ajouter que, vue sous cet aspect, l'investiture était l'aboutissement de la lutte que s'étaient livrée deux ou plusieurs dynastes (ou seigneurs), le ou les vaincus passant automatiquement sous la suzeraineté du vainqueur.

Quant aux inscriptions qui accompagnent le monument, une seule retiendra notre attention : celle du cavalier (2). Après une première et peu satisfaisante tentative de Herzfeld (3), il faudra attendre jusqu'à ces dernières années pour que ce texte, très court mais de lecture malaisée, soit correctement déchiffré par G. Gropp (fig. 2) (4).

(1) Sur le relief de Salmas, cf. W. Hinz, *Das sasanidische Felsrelief von Salmas*, *Iranica Antiqua*, V, 1967, p. 148 sq. Quant à l'identité des cavaliers, notre interprétation s'écarte considérablement de celle de W. Hinz.

(2) Pour ce qui est de l'inscription de droite, elle est si peu lisible qu'il serait imprudent d'en faire état jusqu'à nouvel avis. Pour l'essai de déchiffrement de G. Gropp, cf. *ZDMG*, 1968, p. 317.

(3) E. Herzfeld, *Reisebericht*, *ZDMG*, LXXX, 1926, p. 228.

(4) G. Gropp, *op. cit.*, p. 317-318 et fig. Voir fig. 2.

(1) ptkr ZNH
(2) NPŠH gwtrz
(3) MLK'
(4) RB'
(5) BRY gyw (?)
(6) MLK'
(7) [RB]'

Traduction

« Ceci est la propre image de Gotarze, le grand roi, fils de Gēv le (grand) roi ».

A la ligne 2, le n'est pas entièrement visible sur le dessin de Flandin et Coste qui, en revanche, laisse clairement apparaître les autres lettres du nom de *Gwtrz*. A la ligne 5, nous avons une forme beaucoup plus arrondie : ; il ne fait pas de doute cependant qu'il s'agit bien d'un *g* et la lecture *Gyw* est peu sujette à caution. Quant au [RB]' de la ligne 7, il reste problématique.

Si le style de ce relief, de qualité médiocre, ne nous oriente pas vers une datation précise, Gēv et Gotarze ne sont pas non plus des personnages dont l'identification s'impose à première vue. E. Herzfeld ne paraît pas avoir d'idée bien arrêtée sur l'époque où ce monument avait vu le jour et n'excluait pas une date tardive pouvant aller jusqu'au début du IIIe siècle [1]. Après avoir beaucoup hésité quant à la datation du relief [2], G. Gropp propose maintenant le Ier siècle ap. J.-C. [3] ; il en est de même de L. Trümpelmann pour d'autres motifs [4].

Le titre de *MLK' RB'* nous fournirait-il un indice plus précis [5] ? Son équivalent grec sous la forme βασιλεὺς μέγας apparaît vers 145 av. J.-C.

(1) E. Herzfeld, *Am Tor von Asien*, 1920, p. 54-55.

(2) G. Gropp, *ZDMG*, 1968, p. 316-317.

(3) G. Gropp, ap. L. Trümpelmann, *op. cit.*, p. 16.

(4) L. Trümpelmann, *ibid.*

(5) C'est avec raison que G. Gropp (*Eine Reise in West und Süd-Iran*, *AMI*, 1970, p. 101) rejette la suggestion de Bo Utas selon laquelle il faudrait interpréter le *MLK' RB'* de Sarpul-i Zohab : « König, grosser ». De même et contrairement à ce que pensent certains numismates (cf. par exemple G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides et les Parthes*, p. 317-320), il ne convient nullement de dissocier μέγας de βασιλεύς ; les deux termes font corps pour former un titre unique, celui de « Grand Roi » : cf. P. Spranger, *Saeculum*, IX, 1958, p. 29 sq. ; H. H. Schmitt, *Untersuch. zur Gesch. Antiochos' des Grossen*, Wiesbaden, 1964, p. 94, n. 3. Ce titre, qui relevait de la tradition achéménide, se présente sous diverses formes chez les auteurs grecs : βασιλεὺς μέγας, βασιλεὺς ὁ μέγας, ὁ μέγας βασιλεύς.

sur les monnaies de Mithridate Ier frappées par l'atelier d'Ecbatane [1]. Le second Mithridate sera le premier des Arsacides à se dire « Roi des rois ». Dans une inscription grecque de Délos, qui peut être datée de 102/101, il est décoré du titre de βασιλεὺς βασιλέων μέγας [2], mais dès 108 il est qualifié de *Šar Šarrani* dans des tablettes cunéiformes babyloniennes [3]. C'est seulement à partir du règne d'Orode II (57/56-39/38), le vainqueur de Carrhae, que le surnom de « Roi des rois » l'emportera sur « Grand Roi » d'une manière que l'on aurait tort de croire définitive ; il est clair en effet que la titulature des monarques parthes n'obéissait pas à des règles strictes et rigoureuses. C'est ainsi que le titre de « roi » tout court, après avoir été longtemps tenu à l'écart, réapparaîtra sur des monnaies à légende parthe dans la première moitié du IIe siècle ap. J.-C. [4]. Nous avons donc des raisons de penser que celui de « Grand Roi » n'est jamais sorti de l'usage, au moins localement, avant qu'il ne revienne au premier plan à la cour du Sassanide Shapur Ier où il paraît avoir été propre au prince héritier et « Grand Roi d'Arménie » [5].

Il est naturel de rapprocher ce Gotarze, « fils de Gēv » de ΓΩΤΑΑΡΖΗC ΓΕΟΠΟΘΡΟC [6] qui apparaît à Behistun sur un relief où l'on voit un cavalier pourfendant de sa lance ses deux ennemis également montés, tandis qu'une

(1) Cf. G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides et les Parthes*, p. 317 et 345. — A l'issue de son expédition dans l'Est (212-205), Antiochos III avait déjà assumé ce titre en dehors des documents officiels : cf. H. H. Schmitt, *op. cit.*, p. 92-95 ; E. Will, *Hist. du monde hellénistique*, II, p. 56, 58. Il ne faut pas oublier non plus les exemples plus récents d'Eucratidès de Bactriane et de Timarque de Médie : cf. G. Le Rider, *op. cit.*, p. 347.

(2) Dittenberger, *OGIS*, I, 430 ; P. Roussel et M. Launey, I, *Délos*, 1937, 1581 ; cf. G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides*, p. 390, n. 2. Cette inscription est dédiée à un grand personnage de l'entourage de Mithridate : τῶν πρώτων φίλων τοῦ βασιλέως βασιλέων Μεγάλου Ἀρσάκου.

(3) Cf. J. Oelsner, *Randbemerkungen zur arsakidischen Geschichte anhand von babylonischen Keilschrifttexten*, *Altorient. Forschungen*, III, 1975, p. 35-36.

(4) A partir du règne de Mithridate IV (environ 130-147 ap. J.-C.). Cf. W. Wroth, *BMC Parthia*, lx et p. 219, n°s 25-28 : J. de Morgan, *Manuel de Numismatique orientale*, 1923-1936, p. 167 sq. : *Mtrdt MLK'*.

(5) Inscription trilingue de Shapur Ier à la « Ka'ba de Zoroastre », l. 23 et 25 moyen-perse, l. 18 et 20 parthe, l. 41 et 48 grec.

(6) H. Rawlinson, *JRGS*, IX, p. 115 ; Dittenberger, *OGIS*, I, 1875, n. 431c. La lecture ΓΕΠΟΘΡΟC est donnée par E. Herzfeld, *Am Tor von Asien*, 1920, p. 39 ; cf. U. Kahrstedt, *Artabanos III*, p. 28 ; R. Hanslik, *RE*, VIII A (1), 1955, c. 370-371. Cependant on retrouve ΓΕΟΠΟΘΡΟC dans une autre étude de Herzfeld, *AMI*, IV, 1932, p. 58.

Niké ailée s'apprête à le couronner (1). Γεόποθρος est en effet une transcription grecque du parthe *Gēvpuθr* ou « fils de Gēv ». Il ne semble pas au reste que nous ayons là un nom de famille (« celui qui est de la race de Gēv, le Vivanha »), comme le voulait Herzfeld (2).

C'est à ce même personnage que l'on serait tenté de restituer l'autre relief de Behistun, celui de droite, gravé au nom du « satrape des satrapes Gotarze » (3), car il est peu logique de faire intervenir deux Gotarze distincts, quand il s'agit de reliefs et d'inscriptions gravés côte à côte sur le même rocher (4), d'autant plus que le nom de Gotarze n'est pas parmi les plus courants. La difficulté d'expliquer comment le fils de Gēv aura pu s'assumer d'un côté le titre de « satrape des satrapes », de l'autre celui de « Grand Roi ».

Gotarze, fils de Gēv ou Geopothros serait-il identique à Gotarze Ier, l'un des compétiteurs et peut-être le premier successeur de Mithridate II ? C'est ce que G. Gropp inclinait d'abord à croire sans toutefois exclure d'autres solutions (5). La numismatique ne nous aidera guère à résoudre ce problème, car les monnaies attribuées à Gotarze Ier sont frappées au nom d'Arsace ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ (6). Sans insister sur les indices stylistiques qui ont été invoqués en faveur d'une datation assez tardive du relief de Sar-i Pul (7), nous nous contenterons de rappeler ici que, dans tous les documents babyloniens établis sous son règne, en dehors de son nom personnel *(Gutarza)*, Gotarze arbore aussi, dans une formule assez particulière, le nom dynastique d'*Aršaka* commun à tous les souverains arsacides (8).

(1) Pour ce relief, voir HERZFELD, *Am Tor von Asien*, pl. XXI-XXIII ; L. VANDEN BERGHE, *Archéologie de l'Iran ancien*, pl. 133 c.

(2) E. HERZFELD, *AMI*, 1932, p. 58.

(3) Cf. *Syria*, XLVIII, 1971, p. 156 sq.

(4) Sur cette question, cf. U. KAHRSTEDT, *op. cit.*, p. 19 sq.

(5) G. GROPP, *ZDMG*, 1968, p. 326.

(6) Cf. S. G. SELLWOOD, *The Parthian Coinage of Gotarzes I, Orodes I and Sinatruces, Num. Chron.*, 1962, p. 73-89. Cette attribution est contestée par G. LE RIDER (*Suse sous les Séleucides*, p. 394-395) qui propose d'appeler simplement « Arsace Théopator Ervégète » le souverain visé par ce monnayage.

(7) E. HERZFELD, *Am Tor von Asien*, p. 55. Cf. *supra*.

(8) La numismatique nous offre plusieurs exemples de l'association du nom dynastique d'Arsace avec le nom personnel du souverain (cf. *infra* l'exemple de Gotarze II). Rappelons cependant que la formule des tablettes cunéiformes : « Arsace qui règne (comme) Gotarze » a pu être interprétée d'une manière tout à fait

A Nisa, si c'est vraiment lui qu'il faut reconnaître sous le roi Aršak de l'ostracon daté de 91 av. J.-C., il se dit non seulement « fils du neveu d'Aršak », mais encore descendant d'un certain Friyapātak [1]. A tort ou à raison, Gotarze Ier se réclame d'une extraction arsacide. Même, si comme beaucoup le pensent, il ne fut qu'un usurpateur, peu ou point apparenté à la dynastie régnante, il n'en reste pas moins vrai que rien ne nous laisse soupçonner qu'il était le fil de Gēv.

Bien des historiens n'ont trouvé aucun inconvénient à faire de Gotarze Geothropos et de Gotarze II un seul et même personnage [2]. Sans doute, on ne peut plus négliger le fait que la lutte de Gotarze II contre son compétiteur pro-romain Meherdates s'est déroulée, comme nous le verrons plus bas, dans une région très proche de celle où le fils de Gēv a fait représenter ses exploits.

Que savons-nous au juste des origines de Gotarze II ? Chez Flavius Josèphe, Vardane est le fils d'Artaban ; il a pour frère Gotarze, son compétiteur, et le futur Vologèse Ier [3]. Mais si Tacite parle de Gotarze et de Vardane comme de deux frères ennemis, il ne dit mot de leur filiation [4]. Un élément important à verser au débat est la légende de certaines drachmes frappées à l'effigie de Gotarze II : ΒΑСΙΛΕѠС ΒΑСΙΛЄѠΝ ΑΡСΑΚΟΥ ΥΟС ΚΕΚΑΛΟΥΜЄΝΟС ΑΡΤΑΒΑΝΟΥ ΓѠΤЄΡΖΗС (fig. 3 *b*) [5]. Cette formule inhabituelle a donné lieu à des interprétations hasardées qui font souvent de Gotarze le fils adoptif d'Artaban [6]. Même correctement restituée, elle

différente : « Arsace, roi, qui fut chassé par Gotarze » (cf. *Syria*, XLVIII, 1971, p. 154, n. 2) ou bien « Arsace a été chassé, Gotarze est roi » (J. Oelsner, *op. cit.*, p. 42).

(1) Cf. *Syria*, XLVIII, 1971, p. 145.

(2) Cf. A. von Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 123; E. Herzfeld, *AMI*, IV, 1932, p. 58 sq.; N. C. Debevoise, *Pol. Hist. Parthia*, p. 166 sq.

(3) Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 3, 4.

(4) Tacite, *Ann.*, XI, 9.

(5) P. Gardner, *The Parthian Coinage* (= *Intern. Numismata Orientalia*, 1877, p. 50) ; W. Wroth, *BMC Parthia*, p. 165, n° 33, pl. XXVII ; A. von Petrowicz, *Arsaciden Münzen*, 1904, p. 119, n° 13 ; J. de Morgan, *Manuel num. orient.*, p. 163, fig. 171 ; D. G. Sellwood, *Introd. Coinage of Parthia*, 1931, p. 204 (66/3). Cf. G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides*, p. 422, n. 8.

(6) Voir notamment A. von Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 123 : « Goterzes, König der Könige der Areaner, Sohn des Ge, kalymenos des Artabanos » ; Id., *Kleine Schriften*, III, 1892, p. 68, lisant κεκαλυμμένος et interprétant ce terme comme « der mit dem κάλυμμα, dem königlischen Schleier, Bedeckte ». D'autre part, E. Herzfeld (*AMI*, IV, p. 58) traduit : « Gotarzes, könig der könige von Eran, Adoptiv-



Fig. 3. — Monnaies de Gotarze III.

reste ambigüe. Doit-on, avec Wroth, comprendre : « Arsaces, king of kings, called Goterzes, son of Artabanus » (1) ? Ou bien « Gotarzes, König der Könige, Sohn des Arsakes, der Artabanus gennant wird (wurde) » (2) ? Ou encore préférera-t-on, avec Sellwood : « Arsaces, king of kings, son of him called Artabanus, Goterzes » (3) ? Si aucune de ces lectures n'est entièrement satisfaisante du point de vue syntaxique (4), il en ressort néanmoins que Gotarze II était ou du moins voulait se faire passer pour le fils d'Artaban, évidemment Artaban II. Il est à noter cependant que sur des tétradrachmes frappées en 46/47, le nom personnel du roi apparaît seul à l'exclusion du

sohn des Artabanos ». De son côté, P. Gardner (*op. cit.*, p. 50) suppose que κεκαλουμένος a été écrit au lieu de κεκλημένος « and means only that Gotarzes clamed and was proud of his descent from Artabanus ».

(1) W. Wroth, *BMC Parthia*, p. XLV, n. 2. Cf. J. de Morgan, *Manuel num. orient.*, p. 163 : « Arsaces, roi des rois, nommé Gotarzes, fils d'Artaban ».

(2) U. Kahrstedt, *Artabanos III* p. 21. L'auteur verrait en Gotarze le fils de Vononès et le neveu d'Artaban (p. 22).

(3) D. G. Sellwood, *Introd. Coinage of Parthia*, p. 204.

(4) W. Wroth (*Numism. Chron.*, 1900, p. 95) rapproche avec raison cette légende de celle que l'on lit sur une drachme de Phraate IV (*BMC Parthia, n.* 66, no 41) : ΑΡΣΑΚΟΥ... ΦΡΑΑΤΟΥ ΕΠΙΚΑΛΟΥΜΕΝΟΥ. C'est une formule similaire que l'on trouve déjà dans certains documents babyloniens du Ier siècle av. J.-C. (en ce qui concerne Gotarze Ier) : « Arsace dont le nom est Gotarze » : cf. *Syria*, XLVIII, 1971, p. 154.

nom dynastique : ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΒΑϹΙΛΕΩΝ ΦΙΛΕΛΛΑΝΟϹ ΕΠΙΦΑΝΟΥϹ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΥΕΡΔΕΤΟΥ ΓΩΤΑΡΖΟΥ (fig. 3 *a*) (1).

Dans les années qui suivirent la disparition d'Artaban II (III), une lutte opiniâtre opposera Gotarze à Vardane (2). Bien que nous ne sachions pas avec certitude lequel des deux a précédé l'autre sur le trône, on serait assez tenté d'accorder cette priorité à Vardane conformément à la version donnée par Flavius Josèphe (3). L'étude des monnaies ne contredit pas cette manière d'envisager les faits, puisque nous aurions un tétradrachme émis par Vardane en août 40, alors qu'il faudrait attendre jusqu'à 43/44 pour trouver des pièces frappées à Séleucie à l'effigie de Gotarze.

Quand il apparaît chez Tacite, à qui nous devons de connaître les principaux épisodes de sa carrière mouvementée (4), Gotarze s'est rendu intolérable à ses sujets par ses actes de cruauté — notamment en faisant périr son frère Artaban ainsi que le fils et la femme de celui-ci —. A l'appel de ses partisans, Vardane ne mit que deux jours pour parcourir les 3000 stades (!) qui le séparaient de la capitale. Après s'être emparé des satrapies voisines, il mit le siège devant Séleucie qui était en état de révolte depuis plusieurs années. Mais, toujours en suivant Tacite, Gotarze, qui regrettait d'avoir renoncé à la royauté des Parthes, s'estimera bientôt assez fort, grâce aux troupes levées chez les Dahae et en Hyrcanie, pour passer

(1) W. Wroth, *BMC Parthia*, p. 162, nos 10 et 11 et *Num. Chron.*, 1900, p. 6 ; A. von Petrowicz, *Arsaciden-Münzen*, 1904, p. 117, no 5 ; A. Stein, *RE*, VII (2), 1912, n. 1675-76 ; D. G. Sellwood, *Introd. Coinage of Parthia*, p. 204 sq.

(2) F. Justi, *Iran. Namenbuch.*, p. 118 (Gotarzes no 3) et p. 351 (Wardan no 2) ; A. Stein, art. Gotarzes no 2, *RE*, VII (2), 1912, c. 1674-76 ; R. Hanslik, art. *Vardanes* no 2, *RE*, VIII a (1), 1955, c. 368-371 et art. *Gotarzes II*, *Kl. Pauly*, II, 1967, c. 857-858 ; H. Volkmann, art. *Vardanes* no 2, *ibid.*, V, 1975, c. 1127 ; N. C. Debevoise, *Pol. Hist. Parthia*, p. 166 sq. ; U. Kahrstedt, *Artabanos III*, p. 21 sq.

(3) Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 3, 4 : Μαθόντες γὰρ οἱ Πάρθοι τὴν διάνοιαν Οὐαρδάνου καὶ ὡς ἐπὶ Ῥωμαίους στρατεύειν, ἔκρινεν, αὐτὸν μὲν ἀναιροῦσιν, τὴν ἀρχὴν δὲ τῷ ἀδελφῷ Κοτάρδῃ παρέδοσαν. Cf. A. Stein, *RE*, VII (2), 1912, c. 1677 ; R. H. Mc Dowell, *Coins from Seleucia on the Tigris*, p. 224 ; G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides*, p. 460 ; D. G. Sellwood, *Introd. Coinage of Parthia*, p. 200 sq. ; H. Volkmann, *Kl. Pauly*, V, c. 1127. A l'inverse, N. C. Debevoise, *Pol. Hist. Parthia*, p. 166 sq. et R. Hanslik, *RE* VIII A (1), c. 369 sq., font de Gotarze le premier successeur d'Artaban II.

(4) Tacite, *Ann.*, XI, 8-10 et XII, 10-14. Les différentes phases de la lutte entre Gotarze et Vardane sont résumées par Tacite en partie sous l'année 47, en partie sous l'année 49. Cet arrangement ne correspond pas à la chronologie réelle des événements.

à l'attaque. Vardane sera donc obligé d'abandonner le siège de Séleucie et d'aller établir son camp dans les « plaines bactriennes » [1].

Au moment où les adversaires allaient en venir aux mains, ils eurent vent d'un complot qui les atteignait l'un et l'autre et résolurent de mettre fin à leur querelle : « ...ils se serrèrent la main et s'engagèrent sur les autels des dieux à venger la perfidie de leurs ennemis et à se faire de mutuelles concessions ». Il fut décidé que Vardane garderait le pouvoir tandis que Gotarze se retirerait en Hyrcanie [2]. Cette situation a pu faire penser à une sorte de partage de l'empire entre les deux compétiteurs ; en réalité Gotarze a dû régner en Hyrcanie en tant que vassal, à tout le moins nominalement, de Vardane [3]. Sitôt restauré, ce dernier reprendra le siège de Séleucie où il pourra battre monnaie en juillet 42 [4].

Cependant Gotarze ne se résignait pas à la position qui lui avait été faite et il ne se passera guère de temps avant qu'il ne se mette en marche avec son armée d'Hyrcaniens. S'étant porté à sa rencontre, Vardane

(1) TACITE, *Ann.*, XI, 8, 3-6 : Nam Gotarzes inter pleraque saeua necem fratri Artabano coniugique ac filio eius parauerat, unde metus in ceteros, et acciuere Vardanen. Ille, ut erat magnis ausis promptus, biduo tria milia stadiorum inuadit ignarumque et exterritum Gotarzen proturbat ; neque conctatur quin proximas praefecturas corripiat, solis Seleucensibus dominationem eius abnuentibus. In quos ut patris sui quoque defectores ira magis quam ex usu praesenti accensus, implicatur obsidione urbis ualidae et munimentis obiecti amnis muroque et commeatibus firmatae. Interim Gotarzes Daharum Hyrcanorumque opibus auctus bellum renouat coactusque Vardanes omittere Seleuciam Bactrianos apud campos castra contulit. — Les *campi bactriani* nous orientent tout naturellement vers la Bactriane (cf. A. VON GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 124 ; J. G. C. ANDERSON, *Camb. Anc. Hist.*, X, 1934, p. 754 ; A. STEIN, *RE*, VII (2), c. 1671), bien que U. KAHRSTEDT *Artabanos III*, p. 25, n. 5) ait tendance à y voir « irgendeine Flurbezeichnung in Babylonien ».

(2) TACITE, *Ann.*, XI, 9, 4-5 : At Parthi imperatores cum pugnam pararent, foedus repente iaciunt cognitis popularium insidiis quas Gotarzes fratri patefecit ; congressique primo cunctanter, dein complexi dextras apud altaria deum pepigere fraudem inimicorum ulcisci atque ipsi inter se concedere. Potiorque Vardanes uisus retinendo regno ; at Gotarzes ne quid aemulationis existeret penitus in Hyrcaniam abiit.

(3) Cf. ANDERSON, *op. cit.*, p. 754.

(4) R. H. McDOWELL, *Coins from Seleucia*, p. 189 et 226. L'effigie de Vardane apparaît aussi sur des monnaies de bronze de Suse, datées de 42/43 : cf. G. LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 172. — En ce qui concerne les indices chronologiques que l'on a pu tirer de la Vie d'Apollonios de Tyane par Philostrate, ils sont loin d'être indiscutables : la datation du voyage d'Apollonios — lequel, en route vers l'Inde, aurait rendu visite à Vardane deux ans et deux mois après la restauration de celui-ci — est différente selon les auteurs (cf. U. KAHRSTEDT, *op. cit.*, p. 26, n. 15).

réussira à la repousser sur les bords de la rivière Erindes (sans doute le Charindas, entre la Médie et l'Hyrcanie). Il devait poursuivre son avantage dans l'Est jusqu'au Sindes qui, au dire de Tacite, séparait le pays des Dahae de celui des Ariens (l'Arie ?) [1]. Ce fleuve, que l'on peut, non sans quelques réserves, identifier avec le Tedjend [2], marquera la limite de ses conquêtes et après avoir élevé dans cette région des monuments commémoratifs, il se verra contraint au retour. Rentré *ingens gloria*, Vardane se rendra vite insupportable par son arrogance accrue et ne pourra échapper au meurtre [3]. Il n'est pas absolument certain qu'il soit mort après juillet 45 (date de la dernière émission de tétradrachmes à son effigie à Séleucie) [4], car certains indices donnent à penser qu'il s'est maintenu localement quelque temps encore contre son frère [5].

Gotarze, qui avait désormais les mains libres, paraît avoir été accueilli avec réticence. Ses adversaires enverront secrètement une ambassade à Rome pour demander à Claude de leur donner pour roi Meherdate, petit-fils de Phraate IV et fils de Vononès [6]. Conduit sur les bords de l'Euphrate par le légat de Syrie, C. Cassius Longinus, le prétendant se laissera prendre aux perfides conseils d'Abgar d'Edesse qui l'entraînera en plein hiver à travers les montagnes impraticables de l'Arménie méridionale, malgré les avertissements de son plus puissant partisan, Carenès (c'est-à-dire Karin), qui était alors satrape de Mésopotamie [7]. Grossie des forces dont disposait ce dernier, l'armée de Meherdate traversera le Tigre et pénétrera en Adiabène où le roi Izate s'était déclaré officiellement pour lui, bien qu'il

(1) TACITE, *Ann.*, XI, 10, 2-3 : Atque interim Gotarzes paenitentia concessi regni et uocante nobilitate, cui in pace durius seruitium est, contrahit copias. Et hinc contra itum ad amnem Erinden ; in cuius transgressu multum certato peruicit Vardanes, prosperisque proeliis medias nationes subegit ad flumen Sinden, quod Dahas Ariosque disterminat.

(2) Cf. NIPPERDEY-ANDRESEN, éd. des Annales de Tacite, II, p. 16 ; A. VON GUTSCHMID, *Gesch. Irans*, p. 126 ; A. STEIN, *RE*, VII (2), c. 1679 et autres. Néanmoins l'Ochus a la préférence de W. SCHUR (*Klio*, Beiheft XV, 1923, p. 75) et de E. HERZFELD (*AMI*, IV, 1932, p. 63), tandis que U. KAHRSTEDT, *Artabanos III*, p. 31) pense à une simple petite rivière : « er ist einer der Wasserlaüfe, die vom Gebirge her die Steppe aufsuchen und nahe der transkaspischen Bahn versickern ».

(3) TACITE, *Ann.*, XI, 10, 5.

(4) R. H. MCDOWELL, *op. cit.*, p. 227 ; G. LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 42.

(5) N. C. DEBEVOISE, *Pol. Hist. Parthia*, p. 171 ; R. HANSLIK, *RE*, VIII A (1), 1955, c. 371. Cf. G. LE RIDER, p. 426, n. 1.

(6) TACITE, *Ann.*, XI, 10 et XII, 10.

(7) TACITE, *Ann.*, XII, 12, 3-5.

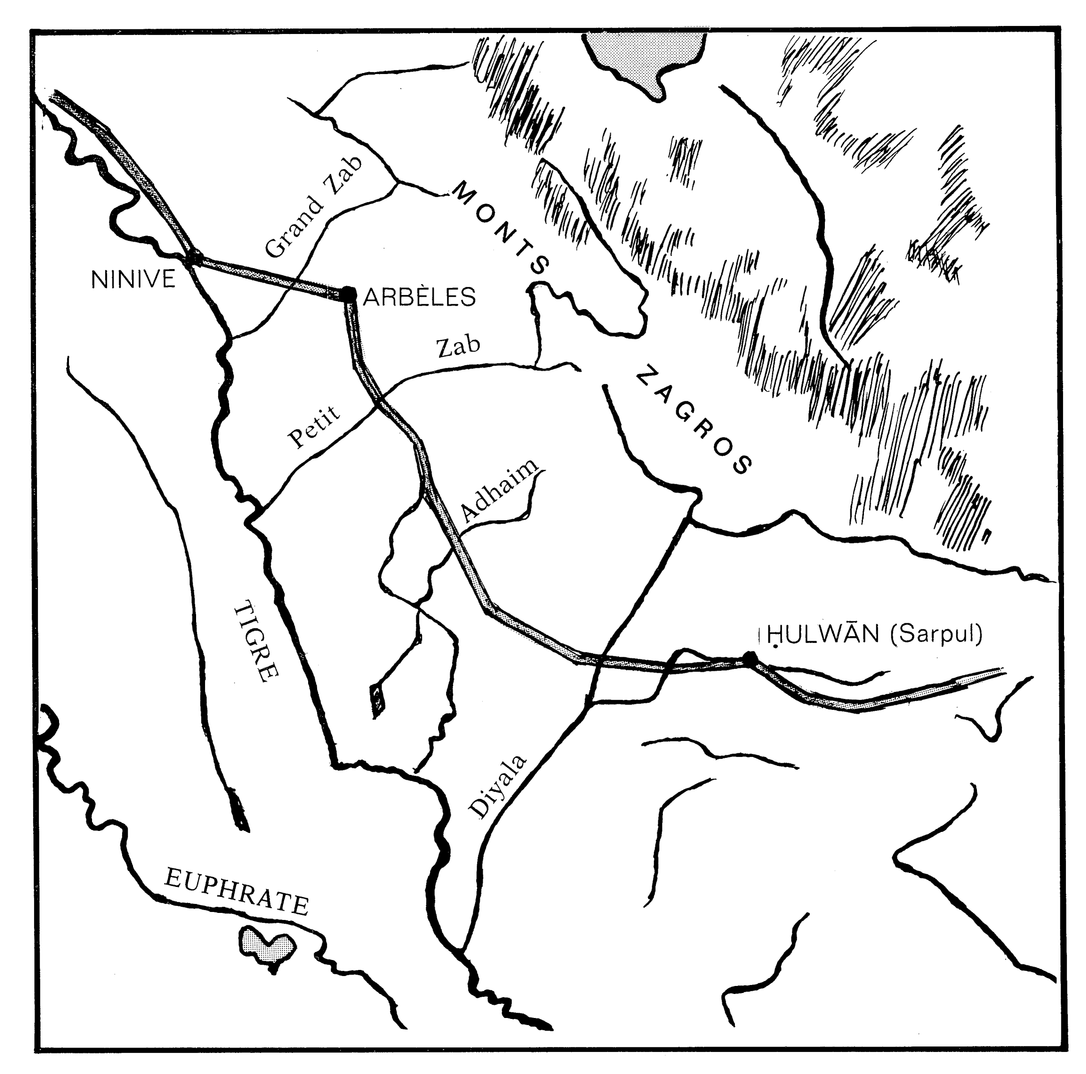


Fig. 4. — La région entre Tigre et Zagros avec ses cours d'eau et la route d'Arbèles à Ḥulvān.

fut gagné en secret à la cause de Gotarze. Sur leur passage, les forces alliées s'emparèrent de Ninive puis d'un *castellum* rendu fameux par la victoire décisive qu'avait remportée Alexandre sur l'Achéménide Darius III [1].

[1] Tacite, *Ann.*, XII, 13, 1-2 : Exim niuibus et montibus fessi, postquam campos propinquabant, copiis Carenis adiunguntur, tramissoque amne Tigri permeant Adiabenos, quorum rex Izates societatem Meherdatis palam induerat. in Gotarzen per occulta et magis fida inclinabat. Sed capta in transitu urbs Ninos, uetustissima sedes Assyriae, et castellum insigne fama, quod postremo inter Darium atque Alexandrum proelio Persarum illic opes conciderant. — C'est

Pendant ce temps, Gotarze sacrifiait au pied du mont Sanbulos à plusieurs divinités, en particulier Hercule qui semble avoir eu un temple en ces lieux [1]. Après quoi il alla établir sa ligne de défense derrière la rivière Corma [2]. La défection d'Abgar d'Edesse et d'Izate d'Adiabène sera fatale au prétendant qui s'engagera dans la bataille avec des forces insuffisantes. Malgré la vaillance de Carenès, Meherdate fut battu et sa personne fut livrée au vainqueur qui lui fit couper les oreilles [3]. Gotarze se maintiendra sur le trône jusqu'à la fin de 51 ou même jusqu'en 52, sans que l'on sache exactement s'il est mort de maladie comme le rapporte Tacite [4] ou s'il périt victime d'une conjuration fomentée par Vologèse qui sembla avoir levé l'étendard de la révolte dès la seconde moitié de 51 [5].

Sur le lieu exact où eut lieu l'engagement décisif entre Gotarze et Meherdate, nous sommes réduits aux conjectures, car la situation du mont Sanbulos et de la rivière Corma, cités par Tacite à propos de ces événements, reste incertaine. Si certains inclinent à chercher le Sanbulos non loin de Ninive et d'Arbèle, comme le ferait croire le récit de l'historien latin [6], d'autres comme Aurel Stein ont pensé le reconnaître dans les grottes de Karafto (au sud-ouest de Takht-i Suleïman) où a été trouvée une inscription dédiée précisément à Héraclès [7] ; d'autres enfin admettent l'identité du mont où sacrifia Gotarze avec τό ὄρος βαγίστανον, autrement dit la montagne

à la bataille de Gaugamèle (331 av. J.-C.) qu'il est fait allusion ici. En fait, la forteresse prise par l'armée de Meherdate serait plutôt celle d'Arbèle (capitale du royaume d'Adiabène), ville dont le nom est souvent donné à cette célèbre bataille. Cf. A. Stein, *op. cit.*, p. 1680.

(1) TACITE, *Ann.*, XII, 13, 3-6 : Interea Gotarzes agud montem, cui nomen Sanbulos, uota dis loci suscipiebat, praecipua religione Herculis, qui tempore stato per quietem monet sacerdotes, ut templum iuxta equos venatui adornatos sistant. Equi uni pharetras telis onustas accepere, per saltus uagi nocte demum uacuis pharetris multo cum anhelitu redeunt. Rursum deus, qua siluas pererrauerit, nocturno uisu demonstrat reperiunturque fusae passim ferae.

(2) TACITE, *Ann.*, XII, 14, 1 : Ceterum Gotarzes, nondum satis aucto exercitu, flumine Corma pro munimento uti...

(3) TACITE, *Ann.*, XII, 14.

(4) TACITE, *Ann.*, XII, 14, 7.

(5) C'est ce que suggère FLAVIUS JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XX, 3, 4. Les monnaies donnent un certain poids à cette version. Cf., en particulier, McDOWELL, *Coins from Seleucia*, p. 227.

(6) WEISBACH, art. *Sanbulos*, *RE*, I A (2), 1920, c. 2232. De même W. ROLLING dans *Kl. Pauly*, IV, 1972, c. 1539.

(7) M. AUREL STEIN, *Old Routes of Western Iran*, 1940. Mais déjà A. VON GUTSCHMID (*Gesch. Irans*, p. 128, n. 1) écartait cette localisation avec juste raison à cause de la trop grande distance du mont Karafto.

de Behistun (ancienne Bagistāna) [1]. En faveur de cette dernière identification, on pourrait faire valoir la récente découverte, dans les vestiges parthes de Behistun, d'un relief représentant Héraclès assis sur un lion [2]. Mais, à notre avis, il paraît beaucoup plus satisfaisant de rapprocher *Sanbulos* de *Sumbula*, nom d'une chaîne de montagnes qui s'étend au sud de Sar-i Pul et confine, au nord-est, la plaine de Gilān [3]. La similitude des deux noms est frappante et il paraît difficile de passer outre à ce rapprochement, déjà postulé par H. Rawlinson au siècle dernier [4]. Ainsi ce serait non loin de Ḥulvān que Gotarze aurait sacrifié à Hercule.

Mais quel cours d'eau peut bien recouvrir le *flumen Corma* qui, sous ce nom, n'est attesté que par Tacite ? Aurions-nous une rivière du Zagros, par exemple le Gamās-āb, un affluent de la Kherka, comme l'affirmait Herzfeld [5]. Ou encore la rivière de Kermānshāh, l'actuel Kara-su [6] ? Ou bien faut-il donner raison à ceux qui pensent à l'Adhaim, un affluent du Tigre [7] ? L'identification du Corma avec l'Adhaim, si elle n'est pas incontestable, s'accorderait assez bien avec la présence de Gotarze II au Sanbulos/Sumbula-kuh et la marche de Meherdate, lequel devait se diriger vers le Zagros, où son adversaire s'était retranché, par la voie bien connue qui conduisait de Ninive aux Portes du Zagros [8]. Il n'est pas impossible non plus que le Corma soit le Diyala ou bien encore la rivière d'Ḥulvān (Alvand-su) [9], cours d'eau plus proches que l'Adhaim du Sumbula-kuh.

(1) C. Masson, *JRAS*, XII, 1850, p. 110 ; W. Smith, *Dict. of Greek and Roman Geography*, I, 1896, p. 369.

(2) Cf. W. Kleiss, *Zur Topographie des « Partherhanges » in Bisutun*, *AMI* N.F., III, 1970, p. 146, pl. 66.

(3) H. Rawlinson, *J.R.G.S.*, IX, 1839, p. 41 : « This is a very remarquable ridge of mountains, far exceeding in height all the other ranges, at the foot of the Zagros, in this vicinity... ». Cf. aussi P. Schwarz, *Iran im Mittelalter*, p. 449.

(4) H. Rawlinson, *op. cit.*, p. 41 sq. Cf. H. Rawlinson, *The Seven Great Oriental Monarchies*, III, p. 623, n. 27 ; N. C. Debevoise, *Pol. Hist. Parthia*, p. 173, n. 94.

(5) E. Herzfeld, *AMI*, IV, 19, p. 65. L'auteur n'hésite pas à établir un rapport étymologique entre le nom de *Gamās-āb* et de *Corma*.

(6) H. Rawlinson, *JRGS* IX 1839, p. 42 (l'engagement décisif aurait eu lieu entre Kirmānshāh et Behistun) ; cf. C. Masson, *loc. cit.*

(7) W. Tomaschek, art. *Corma*, *RE*, IV, 1901, c. 2232. Cf. N. C. Debevoise, *loc. cit.*, qui reprend cette opinion avec réserve.

(8) Sur cette route, cf. K. Miller, *Itineraria romana*, c. 742-743 et fig. 241.

(9) Dans les *Actes* des Martyrs perses, la rivière Hulvān est connue sous les noms de *Gauzan* et de *Sahi* (?) : cf. Hoffmann, *Auszüge*, p. 63, n. 544 et p. 70, n. 626. *Corma* pourrait être la transposition d'un autre nom indigène de ce cours d'eau.

Sous l'Hercule du Sanbulos se cache le dieu iranien de la guerre et de la victoire, Verthragna, qui s'est assimilé très tôt à Héraclès au point d'emprunter ses traits et ses attributs. De récentes découvertes tant archéologiques qu'épigraphiques tendent à démontrer que Verthragna-Héraclès a tenu, dans les croyances des sujets des Arsacides, une place que l'on ne soupçonnait à peine et qu'il a bien pu, au moins localement, rivaliser avec d'autres grandes divinités iraniennes comme Anahita, à laquelle on s'est trop hâté d'accorder une sorte de prépondérance. En effet, on a retrouvé un peu partout des traces de ce dieu iranien grécisé, aussi bien sur les confins occidentaux de l'empire parthe, à Hatra et à Doura-Europos (1) qu'en pleine Asie Centrale, notamment à Nisa. Il semble avoir été passablement répandu au Khuzistan (Susiane) sur le territoire de l'ancien royaume d'Elymaïde : à Masjid-i Suleiman, l'Héraclès iranien possédait un vaste temple où était érigée une statue colossale (2,40 m) du dieu représenté étouffant le lion de Némée (2) ; il figure également plus grand que nature sur l'un des reliefs de la gorge de Tang-i Sarvak (3). En Perside même, l'existence de son culte se décèle dans le nom de Varthanganpat (« protégé de Verethragna ») qui est celui de l'un des dignitaires de la petite cour du roi Pāpak (fin du IIe-début du IIIe siècle) (4). Au Kurdistan était honoré, tant à Behistun (5) que dans les grottes de Karafto, aux frontières de l'Atropatène (6) et, puisque le Sanbulos est certainement identique au Sumbula-kuh, il faudrait admettre que le culte de ce dieu composite était solidement implanté dans la région de Ḥulvān où il perpétuait peut-être une divinité indigène de la guerre et de la chasse. La relation de Tacite donne à penser qu'aux abords du Sanbulos s'élevait un sanctuaire

(1) Cf. S. B. Downey, *The Heracles Sculpture, The Excavations at Dura-Europos, Final Report*, III, 1-1, 1969, p. 5-9, 12-13, 51, 93.

(2) Cf. R. Ghirshman, *Masjid-i Soleiman ou Mosquée de Salomon*, *CRAI*, 1968, p. 12-15 ; *Terrasses sacrées de Bad-è Nechandeh et de Masjid-i Suleiman*, 1976, I, p. 118 sq. et fig. 33-34 ; II, pl. LIX, 4, LX, LXX, LXXI.

(3) E. de Waeme, *Nouvelle introduction aux reliefs rupestres de Tang-e Sarvak*, *Proceedings of the IInd Annual Symposium on Archaeol. Research in Iran*, 1973, p. 257-258, fig. 2.

(4) Inscr. trilingue de Shāpur Ier à la « Kaʿba de Zoroastre », l. 28 m. perse, 22 parthe, 54 grec.

(5) Cf. *supra*, p. 166-167.

(6) Cf. *supra*, p. 166.

qui lui était consacré et qui était desservi par des prêtres versés dans l'onéiromancie [1]. Il n'est donc pas surprenant que Gotarze l'ait invoqué comme une divinité tutélaire au moment où son sort allait se décider par les armes. Ce serait pour lui témoigner sa reconnaissance qu'au lendemain de sa victoire sur Meherdate, il aurait choisi la montagne de Ḥulvān et, à 45 parasangues de là, sur la route d'Ecbatane, le rocher de Behistun pour faire graver ses exploits.

L'exposé précédent nous a donné lieu de constater que, sous certains aspects, le Gotarze de Sar-i pul et de Behistun n'est pas sans rappeler Gotarze II. Mais une pareille identification se heurte à une objection capitale : la différence d'origine des deux personnages. Ne serait-il pas aventureux d'admettre, en effet, que Gotarze, fils de Gēv (Geopothros) se confond avec ce roi parthe, lequel, à s'en tenir à Flavius Josèphe, corroboré par les données de la numismatique, était fils d'Artaban ? L'objection n'a guère embarrassé certains auteurs qui dénient une origine arsacide à Gotarze II, le considère comme issu d'une famille hyrcanienne et fils d'un certain Gēv [2].

Avec Gotarze, fils de Gēv, aurions-nous, par exemple, un Gotarze III, par ailleurs complètement inconnu [3] ? Ou bien, comme le suggère U. Kahrstedt, « irgendeise Feldherr oder Prinz Gotarzes » qui se serait illustré dans une guerre oubliée [4] ? Étant donné l'état lacuneux de nos connaissances sur la période parthe en général, ces hypothèses ne sont pas à rejeter catégoriquement.

Pour notre part, nous envisagerions plus volontiers ce personnage sous l'aspect d'un dynaste local heureux à la guerre.

Les régions montagneuses comme le Zagros ont favorisé l'essor de ces dynasties féodales qui, aux quatre coins de l'Empire parthe, reconnaissaient au moins nominalement l'autorité des Arsacides. L'avènement des Sassanides ne portera guère atteinte à leurs privilèges et il résulte des Actes des martyrs locaux, qu'en plein IVe siècle, dans une

(1) TACITE, *Ann.*, XII, 13, 3-6. Cf. *supra*.

(2) Par ex. N. C. DEBEVOISE, *Pol. Hist. Parthia*, p. 166-167.

(3) Cf. G. GROPP, *ZDMG*, 1968, p. 326.

(4) U. KAHRSTEDT, *Artabanos III*, p. 20.

région voisine du Zagros, le Bēth Garmē, pullulaient les « princes des pays » qui se faisaient appeler « rois » [1]. Rien d'étonnant qu'une dynastie des Gēv-Gotarze se soit taillée d'assez beaux domaines entre Ḥulvān et Behistun pour s'arroger le titre de « Grand Roi ». Il se peut que cette titulature n'ait pas constitué en elle-même une déclaration d'indépendance vis-à-vis du monarque arsacide. Mais de la part d'un vassal, même nominal, l'érection de monuments destinés à immortaliser des exploits personnels ne peut guère s'expliquer que par un état de lutte ouverte envers le suzerain devenu l'adversaire. De semblables défections ont dû être fréquentes parmi les vassaux des Arsacides, notamment aux époques où ces derniers avaient à faire face à ces compétiteurs d'autant plus redoutables qu'ils étaient issus de leur propre famille et se prévalaient des mêmes droits au trône.

Mais ce n'est là qu'une supposition. Le doute est d'autant plus permis que les sources n'ont pas conservé la moindre trace des succès remportés par un Grand Roi Gotarze sur un ennemi qui pourrait bien avoir été un Arsacide, légitime ou non. Si l'on écarte cette solution évidemment discutable, il n'y aura d'autre alternative que de revenir à l'identification du Geothropos avec le roi Gotarze II qui, en fin de compte, n'aurait eu aucun droit à se dire fils d'Artaban II [2].

Il paraît frappant, en outre, que le héros Gudarz de l'épopée iranienne, qui est censé refléter un Gotarze historique, compte parmi ses fils un certain Gēv (Vēv) [3]. Notre Gotarze de Ḥulvān et de Behistun serait-il à la base de cette figure légendaire ? Nous nous contenterons seulement de poser la question.

Marie-Louise CHAUMONT.

(1) G. HOFFMANN, *Auszüge aus Syr. Akten pers. Märtyrer*, 1880, p. 9.

(2) Cf. N. C. DEBEVOISE, *Pol. Hist. Parthia*, p. 167 ; R. HANSLIK, *RE*, VIII A, c.

(3) Cf. F. JUSTI, *Iran. Namenbuch*, p. 118 (Gotarze n° 2) ; Markwart-Messina, *Prov. Cap.*, p. 54-55 ; A. CHRISTENSEN, *Les Kayanides*, p. 59 et 127 ; U. KAHRSTEDT, *Artabanos III*, p. 19.



Études d'histoire parthe: V. La route royale des Parthes de Zeugma à Séleucie du Tigre d'après l'Itinéraire d'Isidore de Charax

Author(s): M.-L. Chaumont

Source: *Syria*, 1984, T. 61, Fasc. 1/2 (1984), pp. 63-107

Published by: Institut Francais du Proche-Orient

Stable URL: https://www.jstor.org/stable/4198410

ÉTUDES D'HISTOIRE PARTHE

V. LA ROUTE ROYALE DES PARTHES DE ZEUGMA À SÉLEUCIE DU TIGRE D'APRÈS L'ITINÉRAIRE D'ISIDORE DE CHARAX

PAR

M.-L. CHAUMONT

Avant d'aborder l'étude de l'itinéraire lui-même, il est indispensable de parler de l'auteur dont la personnalité, la carrière et l'œuvre géographique comportent trop de points obscurs pour ne pas donner matière à discussion.

La ville de Charax[1], patrie d'Isidore, est, sans contredit possible Spasinu Charax située au confluent du Tigre et de l'Eulaios. Elle avait été fondée et colonisée par Alexandre lui-même de qui elle tenait son nom d'Alexandrie. Elle avait été par la suite rebaptisée en Antioche par Antiochos IV Épiphane avant d'être appelée Spasinu Charax «retranchement de Spasinès» par l'ambitieux dynaste de Characène, Hyspaosinès (2e moitié du IIe siècle av. J.-C.).

Isidore était Grec de culture et de langue, sinon de race. Nous verrons plus loin qu'il n'ignorait pas l'araméen, idiome des éléments autochtones de la population de cette région.

Pline se réfère maintes fois à l'autorité d'Isidore qu'il cite à l'occasion en compagnie d'écrivains plus célèbres comme Artémidore d'Éphèse, à propos de questions purement géographiques[2]. A en juger par le nombre de ces citations, il est permis de croire

1. Sur cette ville aux noms divers, cf. V. TSCHERIKOWER, *Die hellenistischen Städtegründungen von Alexander dem Grossen bis aud die Römerzeit = Philologus, Supplement* bd. XIX, 1, 1927; ANDREAS, *RE*, II/I, 1893, c. 1390-95, *s.v. Alexandreia* Nr 13.

2. PLINE, *Nat. hist.*, II, 242, 243, 245-246; IV, 102, 121; V, 40, 47, 127, 129, 132, 139, 150 = *F. Gr. Hist.*, éd. Jacoby, III C, n° 781, p. 782-85. Isidore est nommé aussi à plusieurs reprises dans les listes d'auteurs données par Pline à la fin du Livre I de la *Nat. Hist.*, mais une seule fois il est désigné par son ethnique : *Artemidoro Ephesio, Isidoro Characeno* (I, 3-6). On rencontre, de surcroît, le nom d'Isidore de Charax dans une liste de dix géographes chez Martien. d'Héraclée (*Geogr. Gr. Min.*, éd. Müller, I, p. 465).

qu'Isidore s'était acquis une certaine notoriété en tant que géographe et topographe dans le monde gréco-romain.

On sait par ailleurs qu'il était l'auteur d'une « Description de la Parthie » dont le seul fragment indiscutable qui nous ait été conservé concerne la pêche des perles sur une île du Golfe Persique[3]. A ce même écrit ont pu appartenir également deux notices, citées par le Pseudo-Lucien et relatives à la longévité de certains monarques orientaux[4] de même que les Σταθμοί Παρτικοί, objet de la présente étude[5]. Mais il est tout aussi admissible que ce dernier document soit tout à fait indépendant de la « Description de la Parthie ».

Nous ne sommes pas fixés avec précision sur l'époque à laquelle florissait Isidore[6]. On a longtemps admis sans discussion, sur la base d'une conjecture de C. Müller, que notre auteur ne faisait qu'une et même personne avec Dionysos de Charax qui, d'après Pline, s'était vu confier par Auguste la mission d'établir un rapport sur les régions orientales au moment où le petit-fils de l'empereur, Gaïus César, s'apprêtait à faire campagne en Orient (Arabie et Arménie)[7]. En fait, bien qu'elle ne soit pas du tout invraisemblable, cette identification ne s'impose pas *a priori* ; il n'y a aucun inconvénient majeur à admettre l'existence de deux personnages bien distincts Dionysos et Isidore, citoyens de la même ville, adonnés l'un et l'autre à la même science.

Restent les indices chronologiques que pourraient nous fournir les fragments cités par le Pseudo-Lucien. On y trouve mention d'un Artaxerxès, roi de Perside, du roi Tigrane d'Arménie, d'Hyspaosinès de Characène de même que deux de ses successeurs, Tiraios et Artabazos, ainsi que de Gaisos « roi d'Oman, au pays des aromates ». Pour ce qui est d'Artaxerxès, roi de Perside, tué en 93 de la main de son frère Gosithrès (Gotchir), Isidore en parlait comme d'un contemporain de ses parents, d'une génération antérieure à l'arabe Gaisos, un propre contemporain de l'auteur. Étant donné que nous savons à quelle époque situer le règne de cet Artaxerxès et celui de son frère Gosithrès et que nous ne savons rien sur le dynaste d'Oman, qui pourtant était bien connu des habitants de Spasinu Charax, tous ces synchronismes ne nous aident guère à élucider la chronologie d'Isidore. Mais la discussion porte surtout sur le huitième roi de Characène, après Tiraios. Avec la publication par Le Rider d'un tétradrachme à l'effigie d'un roi Artabazos et daté de l'an 264 séleucide (48/47 av. J.-C.), un élément nouveau a fait son apparition dans le débat[8].

3. Athénée, III, 93*e*-94*b* = *F. Gr. Hist.*, éd. Jacoby, III, n° 781, p. 778.

4. Pseudo-Lucien, *Longaevi*, § 15 et 18.

5. A ce propos, cf. F. H. Weissbach, *RE*, IX 2 c. 2064-65, s.v. Isidoros n° 20.

6. Sur Isidore de Charax et le problème chronologique touchant à sa carrière, cf. Müller, *Geogr. Gr, Min.*, I, p. lxxx-lxxxv ; F. H. Weissbach, *op. cit.*, c. 2064 sq. ; F. Gisinger, *RE, Suppl.* IV, 1924 c. 629 ; M. I. Rostovtzeff, *Soc. and Econom. History of Hellen. World*, III, 1941, p. 1588 ; J.C. Thomson, *Hist. of Anc. Geography*, 1948, p. 286-291 ; W. W. Tarn, *The Greek in Bactria and in India*, 2e éd., 1951, p. 522-551 ; G. Le Ridder, *Monnaies de Characène, Syria*, 1959, p. 229 ; sq. ; S. A. Nodelman, *Preliminary History of Characene, Berytus*, XIII, 1960, p. 107, n. 160 ; P. Daffina, *L'imigrazione dei Saka nella Drangiana*, Rome, 1967, p. 5 sq.

7. Pline, *Nat. Hist.*, VI, 141.

8. G. Le Rider, *op. cit.*, p. 230 sq.

En dépit de l'intérêt que peuvent présenter ces recherches, il ne faudrait pas oublier que, pour déterminer approximativement l'époque de la composition des «Étapes parthiques», nous disposons de deux limites : un *terminus post quem* fourni par la mention d'un événement qui s'est produit au plus tard en 26 av. J.-C. : l'irruption dans une île de l'Euphrate du prétendant parthe Tiridate, compétiteur de Phraate IV[9]; un *terminus ante quem* offert par la date de l'achèvement de l'*Histoire Naturelle* de Pline, qui peut être fixé en 77 ap. J.-C. Si l'on prend soin de souligner qu'au moment où le célèbre naturaliste rassemblait ses matériaux, Isidore de Charax avait fait ses preuves depuis longtemps déjà, il est difficile d'échapper à la conclusion que la période d'activité de celui-ci ne peut être postérieure aux premières décennies de notre ère. Par conséquent, c'est sous les règnes d'Auguste de de Tibère qu'il convient d'envisager la rédaction de l'itinéraire parthique[10].

Comme topographe, Isidore avait des antécédents déjà anciens. Ainsi savons-nous, grâce au résumé de Photius, que Ctésias, dans ses *Persika,* donnait la liste des stations de la route royale des Perses, depuis Éphèse jusqu'à Bactres[11]. En somme, Ctésias avait fait, pour la route des Perses, ce que fera plus tard Isidore pour la route des Parthes. Mais il faut citer avant tout les bématistes d'Alexandre : Baeton, Diognète, Philonidès, Amyntas, Archélaos de Cappadoce[12]. L'itinéraire de Baeton semble avoir été connu sous le titre de «Étapes de l'expédition d'Alexandre»[13]. Pline met sous le nom de Baeton et de Diognète la description de l'itinéraire parcouru par le Macédonien des Portes Caspiennes aux frontières de l'Inde avec indication des distances[14]. Amyntas avait composé des τῆς Ἀσίας Σταθμοί comprenant au moins trois livres[15] et qui pourraient bien ne pas être différents des Σταθμοί Περσικοί attribués au même géomètre par Athénée[16]. Séleucos Nicator se faisait aussi accompagner de bématistes dans ses expéditions[17]. Au XVe Livre de sa *Géographie,* Strabon fait état une fois Σταθμοὶ Ἀσιατικοί dont l'auteur est inconnu mais qui datent, à coup sûr, de l'époque hellénistique[18].

D'après une opinion partagée par plusieurs auteurs, la source principale d'Isidore de Charax serait un document de provenance parthe et remontant à la fin du IIIe sièvle av.

9. Cf. *infra,* p. 95-96.

10. M.I. ROSTOVTZEFF, *loc. cit*; S.A. NODELMAN, *op. cit.*; D. DAFFINA, *loc. cit.*; GULLINI, *loc. cit.*; F. CUMONT, *Fouilles de Dura-Europos,* I, 1926, p. XXVII, n. 1, semble disposé à attribuer à la composition de l'itinéraire d'Isidore une date postérieure à Trajan, tout en faisant part de l'opinion opposée de A.G. Roos.

11. Ctésias, *Persika apud* Photius, *Bibl.* 72, éd. Henry, I, p. 132.

12. *F. Gr. Hist.,* éd. Jacoby, II B, n° 119, p. 623-626 et commentaire, *ibid.,* p. 407-409. Sur Baeton, cf. aussi A. BERVE, *Alexanderreich,* II, 1926, p. 99-100; A. SCHWARZ, *RE,* II, c. 2779; s.v.

13. *F. Gr. Hist.,* éd. Jacoby, II B, n° 119, frg. 1 (= Athénée, X, 442 B).

14. PLINE, *Nat. Hist.,* VI, 61-63. Sur Diognète, cf. A. BERVE, *op. cit.,* n° 271, p. 142.

15. *F. Gr. Hist.,* éd. Jacoby, II B, n° 122, frg. 2 (= Athénée, XII, 39, p. 529 E-530); *ibid.,* frg. 1 (= Athénée, XI, 102, p. 500 D).

16. *Ibid.,* n° 122, frg. 4 (= Athénée, II, 74, p. 67 A).

17. PLINE, *Nat. Hist.,* VI, 63. Cf. E. BIKERMAN, *Institutions des Séleucides,* 1938, p. 65; M.I. ROSTOVTZEFF, *Soc. and Econom. Hist. of Hellenistic World,* III, 1941, p. 1583, n. 3.

18. Strabon, XV, 2, 8. En XV, 1, 11, Strabon ne fait pas allusion, contairement à ce qu'indique Dillemann *op. cit.,* p. 133) à des *Stathmes Asiatiques.*

J.-C.[19]. Encore faudrait-il apporter la preuve que l'administration parthe utilisait de tels documents. A notre avis, la date alléguée serait beaucoup trop haute eu égard à certaines données de l'itinéraire d'Isidore sur lesquelles nous reviendrons[20]. Au demeurant, on a l'impression que l'essentiel de la documentation des «Étapes parthiques» reposait sur de simples listes d'étapes dressées, dans un but pratique, par des marchands qui empruntaient cette route. Comme nous le constaterons bientôt, l'origine purement araméenne de certains toponymes, tout comme certaines particularités graphiques[21], nous invitent à penser qu'Isidore avait à sa disposition des documents rédigés en araméen qui était la langue des autochtones depuis Zeugma jusqu'à Séleucie du Tigre. Qui sait même si notre géographe n'aurait pas mis à profit des renseignements qui lui auront été communiqués verbalement par les commerçants de sa ville de Spasinu Charax ou des localités voisines, Araméens ou Juifs (plutôt que Grecs)? Il n'est pas exclu non plus qu'Isidore ait parcouru en personne une partie de l'itinéraire qu'il décrit.

S'il ne fait aucun doute que la route d'Isidore avait son point de départ à Antioche de Syrie, c'est seulement après le passage de l'Euphrate, à partir d'Apamée d'Osrhoène, que commencent les étapes parthiques proprement dites. Celles-ci se répartissent sur 19 grandes régions (auxquelles il convient d'ajouter la Parapotamie) qui, dans l'organisation territoriale et administrative de l'Empire parthe, avaient rang de provinces ou de satrapies et qui, du moins en Mésopotamie et en Parapotamie, étaient divisées en hyparchies[22]. La nomenclature de cette longue route est extrêmement précieuse pour l'historien, compte tenu des lacunes de nos connaissances sur la période parthe. Néanmoins, à y regarder de plus près, on s'aperçoit vite que certaines stations ont été omises, d'autres déplacées et que bon nombre de toponymes nous sont parvenus sous des graphies plus ou moins altérées.

Pour l'évaluation des distances, Isidore se sert du schoene (σχοῖνος), unité de longueur adoptée par les Perses à côté de la parasange. Mais le schoene présente l'inconvénient d'être évalué de manière très différente selon les pays et les auteurs[23]. Le schoene à 30 stades, qui reposait sur les calculs d'Artémidore, semble avoir été assez répandu et avait cours, en particulier, dans la région pontique[24]. Cette mesure itinéraire

19. W.W. Tarn, *Proc. Brit. Acad.*, XVI, 1930, p. 118; Id., *The Greeks in Bactria and in India*, p. 53 sq.; M.I. Rostovtzeff, *C.A.H.*, XI, p. 126; N.C. Debevoise, *A Political History of Parthia*, Chicago, 1938, p. 241; J.C. Thomson, *History of Ancient Geography*, 1948, p. 290-291; S.A. Nodelman, *Berytus*, XIII, p. 107.

20. Cf. *infra*, p. 96.

21. Par exemple (Charax) Sidu : cf. *infra*, p. 76.

22. Voici la liste des régions qui forment l'introduction aux «Étapes parthiques» : Mésopotamie et Babylonie, Appolloniatide, Chalonitide, Médie Cambadène, Médie Supérieure, Rhagiane de Médie, Choarène, Comisène, Hyrcanie, Astauène, Parthyène, Apavarcticène, Margiane, Arie, Anavôn, Zarangiane, Sacastène, Arachosie.

23. Strabon, XVII, 1, 24 (variation dans le calcul du schoene en ce qui concerne l'Égypte); Pline, *Nat. Hist.*, VI, 124 : *inconstantiam mensurae diversitas auctorum facit, cum Persae quoque schoenos et parasangas alii alia mensura determinent.*; *ibid.*, XII, 53.

24. Strabon, XII, 3, 34.

pouvait être également comptée à 32 stades[25] et Érastosthène la portait à 40 stades[26]. C'est ce schoene à 40 stades ou 5 m.p. (environ 7,40 km) qu'utilisait Théophane de Mitylène pour le calcul des dimensions de l'Arménie[27]. Dans ce dernier cas, il s'agit du stade d'Artémidore = 185 m.

Il est fort remarquable que les auteurs modernes divergent singulièrement quant à la valeur à attribuer au schoene des Grecs. On peut trouver, par exemple, un schoene évalué à 11 km et même davantage comme la mesure égyptienne[28]. D'autres critiques, au contraire, sont descendus à 5 km et même en deçà, tel Musil[29]. Le schoene à 30 stades, préconisé par C. Müller, équivaut à 5,55 km[30]. L. Dillemann est passé successivement de 5 km à 5,65 km[31] alors que I. Khlopin, se fiant à la distance actuelle de Nisa à Gathar, croit devoir retenir pour le schoene une équivalence de 5,50 km[32].

Se fondant sur d'autres distances, K. Regling admet, pour l'itinéraire parthique, le principe d'un schoene à 32 stades qu'il évalue à 6 km ou peu s'en faut[33]. Ce chiffre semblerait trouver confirmation dans la distance de Nabagath (Circesion) à Dura-Europos : environ 60 km pour 10 schoenes[34]. Si vraiment, comme on l'a depuis longtemps affirmé, le schoene d'Isidore s'entend en réalité de la parasange, mesure itinéraire perse, c'est bien un schoene de 6 km qu'il faudrait envisager[35].

Néanmoins cette hypothèse ne pouvant être vérifiée dans tous les cas, nous adopterons, pour la commodité de l'exposé, le principe d'un schoene à 30 stades (Artémidore), c'est-à-dire environ 5,55 km et nous nous bornerons plus souvent à des évaluations très approximatives.

Le texte des « Étapes parthiques ».

Dans son état actuel, ce texte repose essentiellement sur deux manuscrits : le *Codex Parisinus* 443 (106,2 - 111, 9) et le *Codex Parisinus* 571 (417 r - 418 r), conservés à la Bibliothèque Nationale à Paris, l'un et l'autre de la fin du XIIIe siècle. Le *Codex Palatinus graecus* 142 (236 r - 238 r. l. 12) de la Bibliothèque Vaticane et le *Codex Monacensis*

25. PLINE, *Nat. Hist.*, XII, 35 : cf. note suivante.
26. PLINE, *Nat. Hist.*, V, 63 : *alii schoenos in longitudinem patere XL faciunt, schoenumque stadia XXX...; ibid.*, XII, 53 : *schoenus patet Eratosthenis ratione stadia XL, hoc est, p. V, aliqui, XXXII stadia singulis schoenis dedere.*
27. Théophane de Mitylène, *apud* Strabon, XI, 14, 11.
28. Cf. M. STRECK, *RE*, II A/1, 1921, c. 1157, *s.v. Seleuceia (am Tigris)*.
29. A. MUSIL, *The Midle Euphrates*, New York, 1927, p. 227 sq., qui calcule le schoene d'Isidore de Charax à 4,80 km. Ce chiffre, qui est bien au-dessus de la valeur moyenne du schoene, explique les erreurs répétées de l'auteur dans l'identification des stations de la route de l'Euphrate.
30. K. MÜLLER dans *Geogr. Gr. Min.*, I, p. 246 (notes).
31. 5, 65 km dans *Haute Mésopotamie et pays adjacents*, Paris, 1962; seulement 5 km dans *Syria*, XXXVIII, 1961, p. 156.
32. I. KHLOPIN, *Iranica Antiqua*, 1978, p. 123-124.
33. K. REGLING, Zur histor. Geographie des mesopotamischen Parallelogrammes, *Klio*, I, 1901, p. 450, n. Dans *FOA*, V, R. Kiepert compte le schoene à un peu plus de 6 km.
34. Cf. F. PASCHOUD, Zosime II, 1re partie, p. 116-117, n. 36.
35. Cf. A. FORBIGER, *Handbuch der alten Geographie*, I, Leipzig, 1852, p. 555.

graecus 556 (50 - 52 r) de la Staatsbibliothek de Munich ont été copiés sur le premier des manuscrits de Paris au début du XVIᵉ siècle[36].

Depuis le XVIIᵉ siècle, Isidore de Charax a été édité à plusieurs reprises[37]. L'édition de K. Müller richement commentée mérite encore d'être consultée[38] à côté de celle de Jacoby plus récente et très critique[39].

On remarque que, parmi les σταθμοί d'Isidore, il en est deux qui sont qualifiés de βασιλικοὶ, Alagma et Thillada Mirada, situées l'une et l'autre sur la rive gauche de l'Euphrate. Cette qualification n'est pas due aux Parthes. Les «étapes royales» sont bien attestées au temps des Achéménides. On sait qu'elles jalonnaient la route des Perses qui reliait Suse à Sardes. Hérodote, qui semble avoir été informé à leur sujet, sans doute par Hécatée de Milet, donne à entendre qu'elles étaient beaucoup mieux aménagées que les stations ordinaires, sans toutefois les citer nomément[40]. Ce même auteur sait que Darius installa les Érétréens déportés dans «sa propre station», appelée Arderikka, au pays des Kissiens, à 120 km de Suse[41]. Arderikka est la seule étape royale achéménide dont le nom nous est transmis[42]. Dans une anecdote de ses *Varia Historia,* Élien, qui pourrait ici s'inspirer de Ctésias, montre le roi Artaxerxès s'acheminant vers son étape où il va être hébergé ; cette station était située en Perside près du fleuve Cyros[43]. Il y avait aussi des étapes royales sur la route du Tigre. En 312, Nicanor, général d'Antigonos, marchant contre Séleucos Nicator, atteint la rive gauche de ce fleuve et dresse son camp πρὸς τινι βασιλικῷ σταθμῷ[44].

A propos d'une campagne d'Artaxerxès Memnon, Plutarque dit quelques mots de l'un de ces relais qui, bien que situé dans une contrée froide et humide, était doté de «paradis» merveilleux et aménagés magnifiquement[45]. A cette description, il est facile de reconnaître l'une de ces demeures réservées aux monarques perses et à leurs représentants, les satrapes ; elles étaient désignées dans la langue nationale par le terme caractéristique d'*appadāna* et disposées aux endroits propices sur les routes qui sillonnaient le vaste empire des Achéménides. On voit par conséquent que le système des étapes royales ne valait pas seulement pour la fameuse route des Perses.

36. Sur ces manuscrits, cf. A. DILLER, *The Tradition of the Minor Greek Geographs = Philol. Monographs,* XIV, 1952, p. 20, 22, 24 et 30.

37. Nous citerons (en dehors des éditions Müller et Jacoby) : D. HOESCHEL, *Geographica Marciani Heracleotae,* Augsburg, 1600, p. 180-183 ; J. HUDSON, *Geographiae veteris scriptores graeci minores,* H, Oxford, 1703 ; ID., *Geogr. Graeci Minores,* II, Paris, 1831 ; E. MILLER, *Périple de Marcien d'Héraclée, Épitomé d'Artémidore, Isidore de Charax...,* Paris 1839, p. 245-272 ; B. FABRICIUS, *Isidori Characeni Stathmos Parthicos,* Dresde, 1845. L'édition de W. H. SCHOFF, *Parthians Stations of Isidorus of Charax,* Philadelphie, 1914, de beaucoup postérieure aux précédentes est basée sur le texte édité par K. Müller.

38. *Geogr. Gr. Min.,* I, 1855, p. 244-256.

39. *Fr. Gr. Hist.,* III C, 1929, p. 779-782.

40. Hérodote, V, 52, 4-5.

41. Hérodote, VI, 119.

42. Sur Arderikka, cf. F. H. WEISSBACH, *RE,* II/I, 1895, c. 614, *s.v. Arderikka,* n° 2.

43. Élien, *Varia Historia,* I, 32 ; éd. M. R. Dilts, Leipzig, 1974, p. 13 : un certain Sinétès, voulant faire un présent au roi Artaxerxès, lui apporta dans ses mains de l'eau du Cyros : «roi Artaxerxès, règne éternellement ... quand tu sera arrivé à ton étape...».

44. Diodore, XIX, 92, 3.

45. PLUTARQUE, *Artaxerxès,* 25, 1.

1. — *À travers l'Osrhoène : de Zeugma (Séleucie de l'Euphrate) à Nicéphorion.*

L'itinéraire d'Isidore part de Zeugma. Le terme Ζεῦγμα «jonction, pont» est en fait un appelatif de Séleucie de l'Euphrate. Cette identification de deux localités, qui ont été parfois différenciées[46], se fonde non seulement sur des sources anciennes[47] mais sur des documents épigraphiques[48]; elle s'impose désormais sans discussion[49]. De même, il ne fait plus l'ombre d'un doute que Séleucie/Zeugma, longtemps localisée en face de Biredjik[50], était située en réalité à 11 ou 12 km en amont de ce lieu à l'Ouest de l'actuel village de Balqis. Les récentes recherches de J. Wagner, menées sur le terrain, ont permis de fixer, d'une manière définitive, la position exacte de la ville[51]. (Cf. Fig. 1 et 2).

Séleucie de l'Euphrate avait été fondée vers 300 par Séleucos Nicator[52]. Au déclin du règne de la dynastie séleucide, elle était tombée au pouvoir de Tigrane le Grand (vers 83) qui la conservera jusqu'à la victoire de Lucullus en 69. A Amisos, en 64, Pompée en avait fait don à Antiochos Ier de Commagène. Mais les relations du Commagénien avec les Romains n'allèrent pas sans heurts. En 38, Antiochos qui s'était montré trop bien disposé envers les Parthes, était assiégé par Antoine dans sa capitale Samosate; il se tira de ce mauvais pas par le versement d'une amende relativement modeste. Il dut rester jusqu'à sa mort en possession de Séleucie de l'Euphrate qui sera ensuite détachée de la Commagène pour être réunie à la Cyrrhestique et faire partie intégrante de la province de Syrie[53]. J. Wagner a découvert sur le site de Séleucie un relief représentant un roi de Commagène (sans doute Antiochos Ier) et Héraclès dans une scène de «dexiôsis»[54].

46. Parmi les auteurs qui ont rejeté cette identité : E. Honigmann, *Histor. Topogr. von Nordsyrien = ZDPV*, 1924-1925, p. 34, n° 404 et p. 51, n° 486; id, *RE*, II A/1, 1921, c. 1203, *s.v. Seleukeia*, n° 4.

47. Polybe, V, 43, 1. Strabon, XVI, 2, 3. De même Pline, *Nat. Hist.*, V, 86, situé expressément Zeugma en face d'Apamée : ... *item Zeugma LXXII p. a Samosatis, transitu Euphratis nobile, ex adverso Apameam Seleucus, idem utriusque, conditor ponte iunxerat.*

48. Inscription de Brigetio (Pannonie) (fin IIe s. ap. J.-C.) publiée dans le *Musée Belge*, XXVI, 1927, p. 119 : *Seleucia Zeugma*; inscription de Savaria (autel de dédié à Jupiter Dolichenus), *Ann. Épigr.*, 1972, n° 385 : *[Seleu]cia Ze(u)g(mae)*.

49. J. R. Metheny, *JAOS*, XXVIII, 1907, p. 155 sq.; A. Bouché-Leclerq, *Hist. des Séleucides*, p. 129; F. Cumont, *Études syriennes*, 1917, p. 127 sq.; J. Dobias, *Séleucie de l'Euphrate*, *Syria*, 1925, p. 127 sq.; R. Dussaud, *Topographie de la Syrie antique et médiévale* Paris, 1927, p. 20 sq.; V. Tscherikower, *Hellen. Städtegründ.* p. 53; U. Kahrstedt, *Syrische Territorien in hellenistischer Zeit*, 1926 p. 93; H. Bengtson, *Griech. Gesch.*, 1969, 4e éd., Beilage IX; E. Olshausen, *Kl. Pauly*, V, 1973, c. 516; J. Wagner, *Seleukeia am Euphrate/Zeugma = Beihefte zum Tübinger Atlas des Vorderen Orients*, 1976, p. 52 sq. et *passim*.

50. Cf. K. Müller, éd. Ptolémée Geogr, I/2, p. 970 (notes); id., *Geogr. Gr. Min.*, I, p. 244-245 (notes); K. Regling, *Klio*, I, 1901, p. 448; F. Honigmann, *RE*, II A/1, c. 1203-04. Cf. B. Spuler, *RE*, XA, 1972, c. 251)252.

51. J. Wagner, *op. cit.*, p. 52 sq.

52. Pline, *Nat. Hist.*, V, 86 (texte cité *supra* n. 47) : Stéphane de Byzance, s.v. (Meineke, p. 295). L'attribution à Alexandre que l'on relève chez Stéphane de Byzance repose sur une erreur évidente.

53. Que Séleucie/Zeugma ait été détachée de la Commagène après Actium (en punition de l'aide apportée à Antoine par le roi de Commagène), c'est ce que tendrait à confirmer une monnaie frappée en 105 sous Trajan et datée d'une année 136 : cf. J. Wagner, *op. cit.*, p. 64. Il y a cependant d'autres interprétations possibles. Ainsi J. Dobiaš, *op. cit.*, p. 265 sq., se fondant sur une lettre de Cicéron, *Ep. ad. Quintum fratem*, II, 10-12, écrite le 13 février 54, place immédiatement avant cette date le rattachement de la ville à la province de Syrie. Cf. aussi E. Honigmann, *RE*, IV A/2, 1932, c. 1623, *s.v. Syria.*

54. J. Wagner, *Antike Welt*, 1975, p. 52, Abb. 75 et 76; Id., *Seleukeia am Euphrat*, p. 118 sq., Abb. 1 (p. 121).

2 (1-19) CODD. PARIS. 443; 571: Μεσοποταμίας καὶ Βαβυλῶνος σχοῖνοι ροα. (1) διαβάντων τὸν Εὐφράτην κατὰ τὸ Ζεῦγμα πόλις ἐστὶν Ἀπάμεια, εἶτα Δαίαρα κώμη· ἀπέχει δὲ Ἀπαμείας καὶ τοῦ Εὐφράτου ποταμοῦ σχοίνους γ̄. εἶτα Χάρακα Σίδου, ὑπὸ δὲ Ἑλλήνων Ἀνθεμουσιὰς <καλουμένη>, πόλις, σχοῖνοι ε̄. μεθ' ἣν Κοραία ἡ ἐν Βατάνηι, ὀχύρωμα, σχοῖνοι γ̄. ἐν δεξιοῖς ταύτης Μαννούορρα Αὐυρήθ, ὀχύρωμα καὶ κρήνη, ἐξ ἧς ἄρδουσιν οἱ ἐγχώριοι, σχοῖνοι ε̄. εἶτα Κομμισίμβηλα ὀχύρωμα· παραρρεῖ δὲ ποταμὸς Βίληχα· σχοῖνοι δ̄. εἶτα Ἄλαγμα ὀχύρωμα, σταθμὸς βασιλικός, σχοῖνοι γ̄. μεθ' ὃν Ἴχναι, πόλις Ἑλληνίς, Μακεδόνων κτίσμα· κεῖται δ' ἐπὶ Βάλιχα ποταμοῦ· σχοῖνοι γ̄. εἶτα Νικηφόριον παρ' Εὐφράτην, πόλις Ἑλληνίς, κτίσμα Ἀλεξάνδρου βασιλέως, σχοῖνοι ε̄. ἔνθεν παραποταμία Γαλάβαθα, κώμη ἔρημος, σχοῖνοι δ̄. εἶτα Χουμβανὴ κώμη, σχοῖνος ᾱ. ἔνθεν Θιλλάδα Μιρράδα, σταθμὸς βασιλικός, σχοῖνοι δ̄. εἶτα βασίλεια (?), Ἀρτέμιδος ἱερόν, Δαρείου κτίσμα, κωμόπολις· ἐνταῦθα Σεμιράμιδός ἐστι διῶρυξ, καὶ λίθοις πέφρακται ὁ Εὐφράτης, ἵνα στενοχωρούμενος ὑπερκλύζηι τὰ πεδία· θέρους μέντοι ναυαγεῖ τὰ πλοῖα· <σχοῖνοι ζ̄>. εἶτα Ἀλλάν, κωμόπολις, σχοῖνοι δ̄. ἔνθεν Βηονάν, Ἀρτέμιδος ἱερόν, σχοῖνοι δ̄. εἶτα Φάλιγα κώμη πρὸς τῶι Εὐφράτηι (λέγοιτο δ' ἂν Ἑλληνιστὶ μεσοπορικόν), σχοῖνοι ς̄. ἀπὸ Ἀντιοχείας ἕως τούτου σχοῖνοι ρκ· ἐντεῦθεν δὲ ἐπὶ Σελεύκειαν τὴν πρὸς τῶι Τίγριδι σχοῖνοι ρ̄. παράκειται δὲ τῆι Φάλιγα κωμόπολις Ναβαγάθ, καὶ παραρρεῖ αὐτὴν ποταμὸς Ἀβούρας, ὃς ἐμβάλλει εἰς τὸν Εὐφράτην· ἐκεῖθεν διαβαίνει τὰ στρατόπεδα εἰς τὴν κατὰ Ῥωμαίους πέραν. εἶτα Ἄσιχα κώμη, σχοῖνοι δ. ἔνθεν Δοῦρα, Νικάνορος πόλις, κτίσμα Μακεδόνων (ὑπὸ δὲ Ἑλλήνων Εὔρωπος καλεῖται), σχοῖνοι ς̄. εἶτα Μερρὰν ὀχύρωμα, κωμόπολις, σχοῖνοι ε̄. εἶτα Γιδδάν, πόλις, σχοῖνοι ε̄. εἶτα Βηλεσὶ Βιβλάδα, σχοῖνοι ζ̄. ἔνθεν νῆσος κατὰ τὸν Εὐφράτην, σχοῖνοι ς̄· ἐνταῦθα γάζα ἦν Φραάτου τοῦ ἀποσφάξαντος τὰς παλλακίδας, ὅτε Τηριδάτης φυγὰς ὢν εἰσέβαλεν (26/5ª). εἶτα Ἀναθὼ νῆσος κατὰ τὸν Εὐφράτην σταδίων δ̄, ἐν ἧι πόλις, σχοῖνοι δ̄. μεθ' ἣν Θιλαβοὺς νῆσος κατὰ τὸν Εὐφράτην, ἔνθα γάζα Πάρθων, σχοῖνοι β̄. εἶτα Ἴζαν νησόπολις, σχοῖνοι ιβ. εἶτα Ἀείπολις (?), ἔνθα ἀσφαλτίτιδες πηγαί, σχοῖνοι ις. ἔνθεν Βεσηχάνα πόλις, ἐν ἧι ἱερὸν Ἀτάργατι, σχοῖνοι ιβ. εἶτα Νεάπολις παρὰ τὸν Εὐφράτην, σχοῖνοι κβ. ἔνθεν διαβάντων τὸν Εὐφράτην καὶ Ναρμάλχαν ἐπὶ Σελεύκειαν τὴν πρὸς τῶι Τίγριδι σχοῖνοι θ̄. ἄχρι τούτου Μεσοποταμία καὶ Βαβυλωνία· καί εἰσιν ἀπὸ Ζεύγματος ἄχρι Σελευκείας σχοῖνοι ροα.

«Après avoir traversé l'Euphrate près de Zeugma, on trouve la ville d'Apamée; ensuite le bourg de Daiara, situé à *3* schoenes d'Apamée et de l'Euphrate.

»Puis la ville de Charax Sidu, dénommée Anthemusias par les Grecs, *5* schoenes.

»Ensuite Koraïa en Batanée, lieu fortifié (ὀχύρωμα), *3* schoenes.

»À droite de cette ville, Mannuorra Ayyreth, lieu fortifié (pourvu) d'une source, dont les autochtones se servent pour l'irrigation, *5* schoenes.

»Puis Kommisimbêla, lieu fortifié, le fleuve Balikh y coule, *4* schoenes.

»Puis Alagma, lieu fortifié, étape royale, *3* schoenes.

»Ensuite Ichnai, ville grecque, fondation des Macédoniens, située sur le fleuve Balikh, *3* schoenes.

»Puis Nicephorion sur l'Euphrate, ville grecque, fondation du roi Alexandre, *5* schoenes;

»de là, en Parapotamie, Galabatha, bourg désert, *4* schoenes.

»Puis Khumbané, *1* schoene.

»de là, Thillada Mirrada, étape royale, *4* schoenes.

»Puis Basileia, bourg urbain (κωμόπολις) (avec) un temple d'Artémis, fondation de Darius;

»De là le canal de Semiramis; l'Euphrate est obstrué par des pierres en sorte qu'il se resserre et qu'il se déverse sur les terres; en été cependant les bateaux font naufrage, *7* schoenes.

»Puis Allan, bourg urbain, *4* schoenes.

»Puis Beonan (avec) un temple d'Artémis, *4* schoenes.

»Puis le bourg de Phaliga sur l'Euphrate (on dirait en grec *mesoporikon*) : *6* schoenes; d'Antioche jusqu'à cet endroit, il y a *120* schoenes; de là à Séleucie du Tigre, *100* schoenes.

»Auprès de Phaliga est situé le bourg urbain de Nabagath, qui se trouve sur le fleuve Khabur ('Αβούρας), lequel se jette dans l'Euphrate; c'est de là que les armées traversent l'Euphrate en direction des territoires romains transeuphratéens.

»Puis Asikha, *4* schoenes.

»Puis Dura, ville de Nicanor, fondation des Macédoniens, appelée Europos par les Grecs, *6* schoenes.

»Puis Merrhan, lieu fortifié, bourg urbain; *5* schoenes.

» Puis la ville de Giddan, *6* schoenes.

»Ensuite Belesi Biblada, *7* schoenes.

»Puis une île sur l'Euphrate, *6* schoenes. C'est là que se trouvait le Trésor de Phraate, qui massacra ses concubines quand Tiridate le transfuge y pénétra.

»Puis l'île d'Anathô sur l'Euphrate, quatre stades, dans laquelle (était) la ville, *4* schoenes.

»Ensuite l'île de Thilabous sur l'Euphrate, où se trouvait le Trésor des Parthes, *2* schoenes.

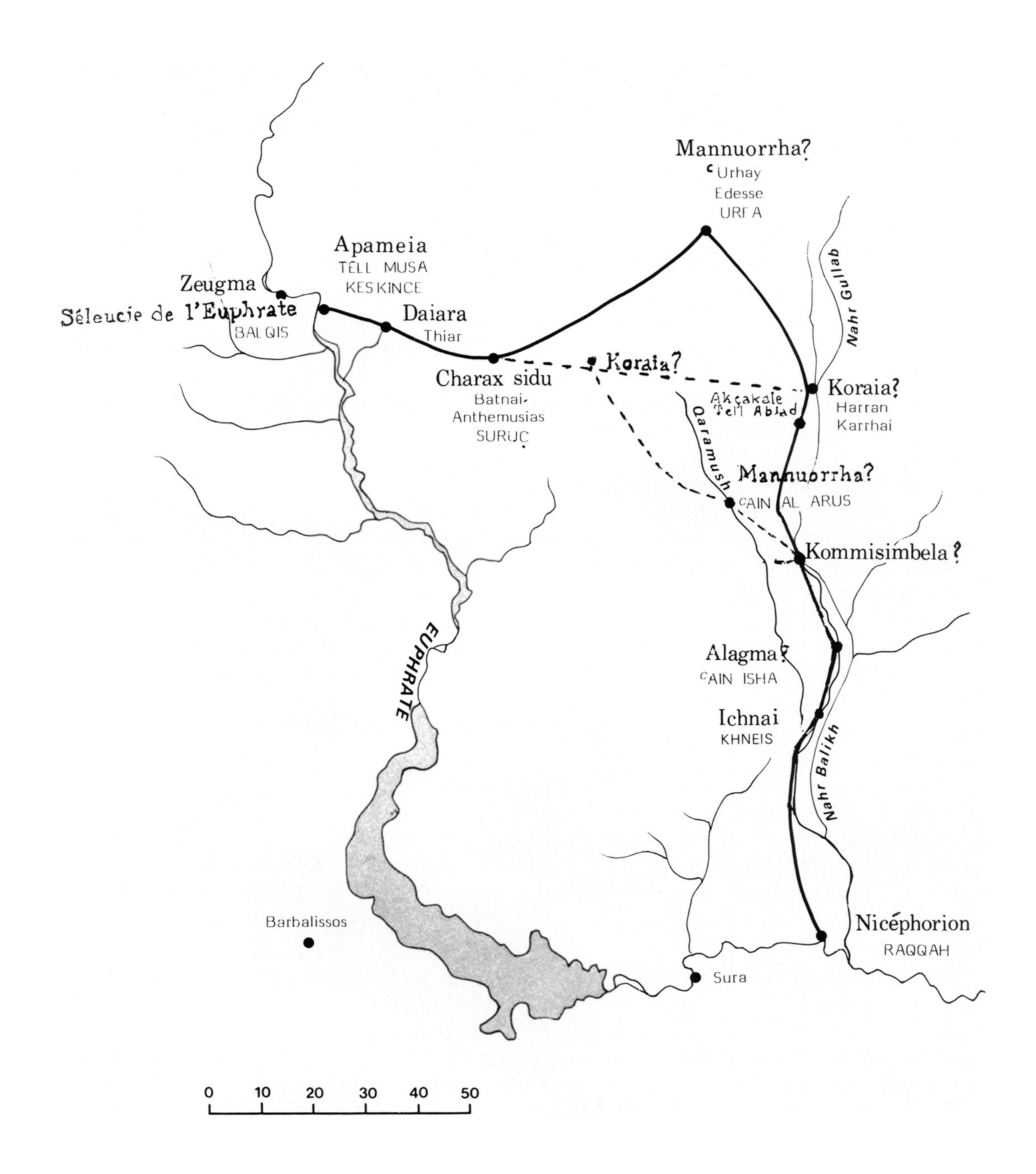
»Puis la ville insulaire (νησόπολις) d'Izan, *12* schoenes.

»Puis Aiepolis (ou la «ville d'Aei»), où sont encore les sources d'asphalte, *16* schoenes.

»De là, Besechana, dans laquelle se trouve un temple d'Artargatis, *12* schoenes.

»Puis Néapolis sur l'Euphrate, *22* schoenes.

»De là, après la traversée de l'Euphrate et du Narmalkha, on arrive à Séleucie du Tigre, *9* schoenes. Jusqu'à cet endroit (s'étendent) la Mésopotamie et la Babylonie. De Zeugma à Séleucie, *171* schoenes.»



LA ROUTE ROYALE DES PARTHES

1. De Zeugma / Séleucie de l'Euphrate à Nicéphorion

Fig. 1. — Vue de Zeugma sur Apamée, au premier plan, et Urima, à l'arrière-plan.

Fig. 2. — Vue de l'acropole de Zeugma sur la vallée de l'Euphrate et sur l'agglomération d'Apamée.

(Photographies J. Wagner)

Ce monument est d'autant plus intéressant qu'il constitue un témoignage du rattachement momentané de la ville syrienne au royaume de Commagène.

Nous n'insisterons pas sur la très grande importance stratégique et commerciale de Séleucie/Zeugma, qui commandait l'un des principaux passages de l'Euphrate et se trouvait au point de départ et de croisement de plusieurs routes[55]. A l'autre bout du pont jeté sur le fleuve, Séleucos avait édifié une ville-sœur qu'il avait appelée Apamée, du nom de sa femme la noble Perse Apama[56].

Apamée de l'Euphrate est la première station de l'itinéraire d'Isidore en territoire parthe. On l'a longtemps cherchée à Biredjik. En fait Biredjik occupe l'emplacement de Birtha ou Virta, la Makedonopolis des Grecs[57]. Le site d'Apamée est marqué par une colline *(hüyük)* qui s'élève au Sud du village turc de Keskince, appelé jadis Tilmus (Tell Musa)[58]. Il y a un siècle, E. Sachau avait pu, de la rive droite du fleuve, apercevoir cette éminence qui descendait à pic dans l'Euphrate et au sommet de laquelle des amoncellements de pierres évoquaient les vestiges d'une ville antique. On apercevait aussi les restes d'un ouvrage de pierre qui avait dû être un pont traversant l'Euphrate d'une rive à l'autre[59]. A présent, dans un paysage entièrement transformé, les ruines décrites par le savant allemand ne sont plus guère visibles[60]. Néanmoins une récente et méthodique prospection des lieux a permis de déterminer exactement la topographie de l'ancienne Apamée avec son acropole et sa nécropole d'époque romaine[61]. Ces recherches archéologiques ont eu le grand intérêt de démontrer notamment qu'Apamée était située juste en face de Séleucie/Zeugma[62]; seul l'Euphrate séparait ces deux cités qui ont dû connaître un développement analogue et simultané jusqu'au jour où, avec toute l'Osrhoène, Apamée sera annexée à l'Empire parthe (vers 113 ?)[63]. Au surplus, des fragments de céramique découverts au cours des fouilles obligent à croire que le site était habité dès l'âge de bronze[64]. Séleucos n'a donc pas créé Apamée de toutes pièces ; il s'est contenté de la refonder sous le nom de son épouse et d'y établir une colonie macédonienne. Avant cette refondation, Apamée était une bourgade à peuplement sémitique et portant un nom sémitique, comme c'est le cas de la plupart des colonies macédoniennes en Mésopotamie.

55. Cf. L. Dillemann, *Haute Mésop.*, p. 135, 168 sq.

56. Pline, *Nat. Hist.*, V, 86 (texte cité *supra* p. 71, n. 47) et VI, 119 : in *zeugmate Apamea* : cf. *infra* n. 69 ; Stéphane de Byzance, s.v. Ἀπάμεια (éd. Meineke, p. 103) : Συρίας πόλις, ἀπὸ Ἀπάμας τῆς Σελεύκου μητρός.

57. H. Gelzer, *Festschr. f. Kiepert*, 1898, p. 59-60 ; F. Cumont, *Études syriennes*, 1917, p. 144 ; V. Tscherikower, *Hellen. Städtegründ.*, p. 84 ; R. Dussaud, *Topogr. de la Syrie*, p. 449 ; L. Dillemann, *Haute Mésop.*, p. 100 et 105. — Sur l'identité de Birtha avec Biredjik, voir l'inscription syriaque trouvée dans ce village et datant du début de notre ère : cf. A. Maricq, J. Pirenne et P. Devos, *Class. et Orient.*, p. 127 sq.

58. E. Sachau, *Reisen in Syrien u. Mesopotamien*, 1878, p. 178 ; F. Cumont, *op. cit.*, p. 119 sq. ; V. Tscherikower, *op. cit.*, p. 84 ; J. Wagner, *Seleukeia am Euphrat*, p. 75 sq. et carte II (montrant la situation d'Apamée par rapport à Séleucie/Zeugma).

59. E. Sachau, *loc. cit.*

60. Cf. J. Wagner, *op. cit.*, p. 75.

61. *Ibid.*, p. 71 sq.

62. *Ibid.*, p. 82 et carte II.

63. Cf. K. Schippmann, *Grundzüge der parthischen Geschichte*, 1980, p. 30.

64. Cf. J. Wagner, *op. cit.*, p. 83-84.

Au reste', l'ancien nom d'Apamée ne peut avoir été *Caphrena*; toute identification est exclue entre ces deux localités[65]. En effet, Pline distingue clairement entre *in Zeugmate Apamea* et *Caphrena*, qu'il définit comme une *satraparum regia* et qu'il situe beaucoup plus à l'Est[66].

En abordant, on mettait le pied en Osrhoène et c'est à travers ce pays que va se poursuivre le trajet jusqu'à Nicéphorion.

La deuxième station de la route des Parthes est le bourg (κώμη) de Daiara qui s'identifie sans hésitation avec la *Thiar* de la Table de Peutinger[67]; d'Apamée à Daiara, Isidore compte 3 schoenes = 18 km ou un peu moins, ce qui est en parfait accord avec la distance indiquée par la Table de Peutinger : de Zeugma à Thiar : 12 m.p. = 17,70 km[68].

A 5 schoenes de Daiara, en marchant vers l'Est, on rencontrait le ville (πόλις) de Charax Sidu — ou Charaka Sidu —, l'Anthemusias des Grecs. Certains éditeurs des stations parthiques ont corrigé Σίδου en Σπασίνου : il s'agirait donc de Spasinu Charax[69], ce qui est proprement inadmissible. Cette dernière ville, en effet, l'ancienne Alexandrie-Antioche refondée par Hyspaosinès de Characène, est située en Mésène à proximité du golfe Persique[70]. Charax Sidu est une ville d'Osrhoène, appelée aussi Batnai (à distinguer de Batnai en Cyrrhestique)[71]; elle devait son nom d'Anthemusias ou, plus exactement sans doute, d'Anthemus, à la ville macédonienne d'Anthemus[72]. Isidore connaît, sous le nom de Batané (cf. *infra* au sujet de Koraia), la région dont cette ville était le centre[73]. Charax Sidu-Anthemusias ou encore Batnai est l'actuelle Serudj (Surudj).

Ce toponyme *Serudj* est d'ailleurs d'origine araméenne; il est significatif qu'il soit associé à Batnai comme dénomination de la ville dans les textes syriaques : *Balnān d-Sarūg* (ou *Serūg*)[74]. C'est vraisemblablement le même nom qui se cache sous la graphie

65. À propos de cette hypothèse, cf. M. Streck, *RE, Suppl.* I, 1903, c. 99; U. Kahrstedt, *Artabanos III*, 1950, p. 72.

66. Pline, VI, 119 : *dicta est et in Zeugmate Apamea, ex qua Orientem petentes excipit oppidum Caphrena munitum, quondam stadiorum LXX amplitudine et satraparum regia appellatum, qua tributa conferebantur, nunc in arcem redactum.* Sur la distinction entre Apamée et Caphrena, cf. L. Dillemann, *op. cit.*, p. 169, n. 3; J. Wagner, *op. cit.*, p. 74, n. 16.

67. Cf. Müller, *Geogr. Gr. min.*, II, p. 245 (notes); K. Regling, *Klio*, I, 1901, p. 449-450.

68. *Table de Peutinger*, XI, 13 = K. Miller, *Itineraria Romana*, p. 769-770.

69. Cette graphie erronée dont G.E.J. Guilhem de Sainte Croix, *Mém. Acad. Inscr.*, 1808, p. 92-93, relevait déjà l'invraisemblance, a été adoptée par J. Hudson, *Geogr. Vet. script. gr. min.*, Oxford, II, 1703; E. Miller, *Périple de Marcien d'Héraclée*, Paris, 1839, p. 247.

70. Cf. *supra*. p. 63.

71. L'identité de Batnai et d'Anthemusia (ou Anthemusias) ressort explicitement d'Ammien Marcellin, XIV, 3, 3 : *Batnae municipium, in Anthemusia conditum Macedonum manu priscorum.* Cf. C. Müller, *Geogr. Gr. min.*, I, p. 246; K. Regling, *op. cit.*, p. 455; M. Streck, *RE, Suppl.* I, 1902, c. 283, *s.v. Charax* n° 16°; V. Tscherikower, *op. cit.*, p. 85; L. Dillemann, *op. cit.*, index, p. 330.

72. Pline, *Nat. Hist.*, V, 86 et VI, 118; Tacite, *Ann.*, VI, 41; Stéphane de Byzance, s.v. Ἀνθεμοῦς (éd. Meineke, p. 96) : πόλις Μακεδονίας καὶ Συρίας, ἀπὸ Ἀνθέμου.

73. On trouve mention de la région (ou canton) d'Anthemusie chez Strabon, XVI, 1, 27; Ptolémée, *Geogr.*, V, 18, 4; Dion Cassius, LXVIII, 21; Eutrope, *Brev.*, 20; *CIL*, VI, 1377 = Dessau, *Inscr. lat.*, 1098. Cf. K. Regling, *op. cit.*, p. 452.

74. Cf. K. Regling, *loc. cit.*

Σίδου, graphie fautive qui résulterait d'une confusion entre le *resh* et le *dalet*, caractères qui, dans l'écriture araméenne de cette époque, peuvent être parfois confondus. Il est donc permis de postuler une forme originale Σίρου (ou Σιρου(γ)), ce qui implique l'usage d'un document araméen par l'auteur de notre itinéraire où plusieurs autres toponymes conduisent à la même conclusion[75]. Dans le cas présent, nous avons affaire à un toponyme bâtard, car χάραξ (rac. χαρ-) est un terme spécifiquement grec signifiant «retranchement, camp retranché», et souvent employé dans une acception très proche de celle de φρούριον[76].

Au ɪvᵉ siècle, Batnai était renommée pour ses foires annuelles qui se tenaient au début de septembre ; on y vendait des produits en provenance de la Chine et de l'Inde[77]. Bien qu'à l'époque qui nous intéresse, le trafic international fût beaucoup moins développé, il est assez probable que la Charax Sidu d'Isidore possédait déjà un marché de produits recherchés.

La distance de 5 schoenes entre Daiara et Charax Sidu est bien inférieure aux 32 m.p., un peu plus de 46 km, que la Table de Peutinger met entre Thiar et Batnis[78]. Pour Dillemann, il suffirait de corriger XXXII m.p. en XX m.p.[79]. On admettrait plus volontiers une rectification en XXII m.p., ce qui donnerait 32,50 km, chiffre légèrement supérieur à la distance donnée par notre itinéraire.

Les deux stations suivantes, Koraïa en Batané et Mannuorrha seront examinées en connexion.

Koraïa est signalée comme un ὀχύρωμα, situé en Batané, c'est-à-dire en Anthémusie, à 3 schoenes de Charax Sidu. Selon Th. Nöldeke, cette expression toponymique pourrait correspondre au syriaque *Qirthā d-Batnān* «village de Batnai»[80]. D'ailleurs l'identité de Koraïa avec Batnai a été admise par plusieurs auteurs, mais sans raison valable[81]. A prendre le texte à la lettre, une fois passée cette station, la route se dirige vers la droite (ἐν δεξιοῖς ταύτης) et vers le Balikh. Il est donc normal de chercher Koraïa vers l'Est

75. Cf. *infra* : Mannuorrha, Nabagath, Galabatha.

76. Cf. L. ROBERT, *Archives Hist. Inst. fr. archéol. d'Istanbul,* XIX, 1962, p. 5-6 et *Gnomon* 1970, p. 599, n. 2 (où il est précisément question d'un Πατρόκλου χάραξ sur la côte méridionale de l'Attique. Cf. aussi SCHWARTZ, *RE,* III/2, *s.v. Charax.* Il va de soi que les orientalistes qui veulent expliquer l'étymologie du terme par l'araméen font fausse route.

77. Ammien Marcellin, XIV, 3, 3 : *Batnae municipium in Anthemusia conditum Macedonum manu priscorum ab Euphrate flumine brevi spatio disparatur, refertum mercatoribus opulentis, ubi annua sollemnitate propre septembris initium mensis ad nundinas magna promiscuae fortunae convenit multitudo ad commercanda quae Indi mittunt et Seres aliaque plurima vehi terra marique consueta.*

78. Table de Peutinger, XI, 13 = K. MILLER, *Itineraria Romana,* p. 769.

79. L. DILLEMANN, *op. cit.,* p. 179.

80. Th. NÖLDEKE *apud* A. VON GUTSCHMID, *Königreich Osroene, Mém. Acad. Imp. des Sciences de Saint-Pétersbourg,* VIIᵉ série, XXXV, nº 1, 1887, p. 25. Cf. A. MEZ, *Geschichte der Stadt Harran,* 1892, p. 41.

81. C. RITTER, *Erdkunde,* XI, p. 286 (après avoir suggéré, p. 280, une localisation à Arslan Tash); H. KIEPERT, *Karten von Armenien, Kurdistan...,* 1858; F. JUSTI, *in Grundr. der iranisch. Philologie,* II, 1896-1904, p. 476. Cf. K. REGLING, *Klio,* I, 1901, p. 456.

K. Regling, prenant les distances en considération, localise cette étape entre Deniz et Külhüyuk, à 18 km au Sud-Ouest de Suruç[82], tandis que L. Dillemann situe Koraïa directement à l'Est de Charax Sidu sur la route de Karrhai[83].

A 5 schoenes de là, on arrivait à Mannuorrha, définie à la fois comme ὀχύρωμα et comme κρήνη, ἐξ ἧς ἄρδουσι οἱ ἐγχώριοι. Bien que cette dernière phrase ait été traduite «unde potum habent indigenae» par E. Miller et K. Müller[84], il est indéniable que ἄρδω a, dans le cas présent, le sens de «arroser, irriguer».

A quelle source avons-nous affaire ici? Si l'on regarde la carte de H. Kiepert, ce serait celle du Karamush, un affluent de gauche du Balikh[85]. K. Regling croit tomber juste avec ʿAin Solola, la source la plus septentrionale de cette rivière, située à 30 km du site présumé de Koraïa[86]. Cependant, à une courte distance au Sud d'Akçakale-Tell Abiad, il existe une autre source beaucoup plus célèbre, la fontaine d'Abraham, ʿAin al Khalid, actuellement connue sous le nom de ʿAin al ʿArūs. Lors de son passage en ces lieux (au début de ce siècle), M. von Oppenheim y avait observé de nombreuses ruines, notamment les restes d'un bain romain et d'une importante conduite d'eau[87]. A suivre le raisonnement de Dillemann, ʿAin al ʿArūs, qui serait identique avec Dabana ou Davana (syriaque Dahbana) et avec Tharrana de la Table de Peutinger, marquerait également l'emplacement de Mannuorrha. Quand à Ayyreth, il n'hésite pas à en faire une station distincte qui, à en juger par la forme du nom, se confondrait avec Auladis (Ptolémée, *Géogr.*, V, 17, 10) et se situerait à Bender Khan, dans la vallée du Qaramush[88]. Bien que présentées d'une façon péremptoire, ces conclusions sont assez peu convaincantes. Non seulement le rapprochement entre Ayyreth et Auladis est des plus contestables, mais la localisation de Mannuorrha à ʿAin al ʿArūs aurait besoin de preuves plus solides.

S'il est possible qu'un raccourci entre Charax Sidu et Nicéphorion ait été ouvert dès cette époque spécialement pour les nomades, on ne voit pas comment la route des Parthes qui, tout au long de son parcours (jusqu'en Asie centrale) faisait étape dans les bourgs et les villes les plus importants tant du point de vue économique que politique, aurait évité des villes comme Édesse et Karrhai.

Or Mannuorrha se laisse décomposer sans difficulté en *Mannu* + *orrha.* que le premier terme soit le nom de Maʿnu, fort répandu dans la dynastie d'Édesse, c'est ce que l'on a depuis longtemps reconnu[89]. Le deuxième terme, Orrha, est de toute éidence une

82. K. Regling, *op. cit.*, p. 406 sq. et carte face à p. 455.

83. L. Dillemann, *op. cit.*, p. 179 sq. et fig. XXIII (p. 178).

84. E. Miller, *Périples de Marcien d'Héraclée*, p. 247; K. Müller, *Geogr. gr. Min.*, I, p. 246.

85. H. Kiepert, *Karten von Armenien, Kurdistan...*, 1958. Cf. aussi K. Regling, *op. cit.*, p. 466, n. 1.

86. K. Regling, *op. cit.*, p. 464 et carte face à p. 445.

87. M. von Oppenheim, *Forschungen in der asiatischen Türkei, Zschr. d. Ges. f. Erdkunde*, XXXVI, 1901, p. 83.

88. L. Dillemann, *op. cit.*, p. 169, 177, 179, 181 et fig. XXIII (p. 178).

89. Cf. G. Mannert, *Geographie der Griechen u. der Römern*, V, 2, 2e édition, 1929, p. 279; A. von Gutschmid, *loc. cit.* et *Gesch. Irans*, p. 56, où ce toponyme est décomposé en Μάννου Ὄρρας.

transcription du nom indigène de la ville d'Édesse, 'Urhay, lequel est en rapport avec celui des habitants du pays, les Arabes *Orroei* de Pline[90]. D'un autre côté, dans une région où l'eau est une nécessité vitale, Édesse, était réputée pour l'abondance de ses eaux, au point que lors de sa refondation par Antiochos IV elle avait été jugée digne d'être appelée «Antioche de Kallirhoe» (Ἀντιοχεία ἐπὶ Καλλίροῃ)[91]. Au moment de la grande inondation de 201 ap. J.-C., il n'y avait pas moins de 25 sources qui sortaient de la ville pour alimenter la rivière Daisan ou Nahr al Qut, l'actuel Kara-Köyün[92]. En d'autres termes, la question se pose de savoir si Mannuorrha ne serait pas identique à Édesse qui aurait tenu ce nom de Ma'nu II le dieu (52-34 av. J.-C.). *Mannuorrha* aurait été en usage dans la population autochtone et non hellénophone, de préférence au nom macédonien d'Édesse imposé par Séleucos Ier, sans parler de celui d'Antioche de Kallirhoè qui semble avoir eu une brève existence. Cette identification, déjà préconisée par Mannert, se heurte il est vrai à certains obstacles[93]. D'abord Mannuorrha n'est qu'un ὀχύρωμα, alors qu'Édesse, fondée par Séleucos Ier, était une πόλις au plein du terme.

Il y aurait là une erreur ou une confusion. On objectera aussi la disparité entre les distances données en schoenes et les distances réelles. Cette disparité est particulièrement sensible pour les 15 schoenes qui séparent Mannuorrha de Nicéphorion vis-à-vis des 150 km de la route moderne Urfa-Raqqah par Harran. A notre avis, tout ce passage des «Étapes Parthiques» de Koraïa à Kommisembela a subi de graves altérations du fait d'un remaniement ou par la faute de copistes ignorants. En un mot, il n'est pas téméraire d'identifier Mannuorrha avec Édesse. Mais que faire d'Αὐυρεθ si l'on rejette résolument l'interprétation de Dillemann? Une solution est proposée par J.A. Delaunay : corriger ce terme très corrompu en βιραθ et lire ὄρρα βιραθ Μάννου «Orrha, forteresse de Mannu»[94].

Il n'était certes pas nécessaire de faire ce long détour par Édesse pour atteindre Nicéphorion. De Batnai/Charax Sidou, il existait une route beaucoup plus courte et sans doute beaucoup plus fréquentée par Karrhai, la Carrhae des Romains, l'antique Harran[95]. La renommée de Karrhai l'emportait de beaucoup sur celle d'Édesse. C'était

90. Pline, *Nat. Hist.*, VI, 25 *(... quod interest ibi tenent Arabes Orroei)*; VI, 117; VI, 129. Des formes dérivées sont *Orrhoeni* (inscription latine du IIIe siècle) et Ὀρροηνοί (Dion Cassius, XL, 23, 1; LXXV, 1, 2).

91. Pline, *Nat. Hist.*, V, 86 : *Arabia supra dicta habet oppida Edessam, quae quondam Antiochia dicebatur, Callirhoen, a fonte nominatem.* Stéphane de Byzance, *s.v.* Ἀντιοχεία N° 8 (éd. Meineke, p. 100) ὀγδόη ἡ ἐπί τῆς Καλλιρόης λίμνης; *s.v.* Ἔδεσσα (éd. Meineke, p. 260) : πόλις Συρίας διὰ τὴν τῶν ὑδάτων ῥύμην οὕτω κληθεῖσα.

92. *Chronique d'Édesse,* tr. I. Guidi, *Chronica Minora*, CSCO 2/*Syr*, III, 4, 1903, p. 3. Sur la rivière d'Édesse, le Skirtos des Anciens, cf. H. Kiepert, *Lehrbuch d. alten Geographie,* p. 155; K. Regling, *op. cit.*, p. 463; F.H. Weissbach, *RE*, III A, 1, 1927, c. 551, *s.v. Edessa* N° 2.

93. G. Mannert, *loc. cit.* Il n'est pas inutile d'ajouter que J.B. Segal, *Edessa, the Blessed city,* 1970, p. 9-10, cite Mannuorrha parmi les différents noms d'Édesse, mais, semble-t-il, à titre conjectural.

94. Communication verbale.

95. Sur Karrhai/Harran, cf. H. Kiepert, *Lehrbuch der alten Geogr.*, p. 156; A. Mez, *Gesch. der Stadt Harran*, p. 38 sq.; F.H. Weissbach, *RE*, X/2, 1918, c. 2009 sq., s.v. Karrai; K. Regling, *op. cit.*, p. 457; V. Chapot, *La frontière de l'Euphrate de Pompée à la conquête arabe,* Paris, 1907, p. 304-305; V. Tscherikower, *op. cit.*, p. 84; A.H.M. Jones, *Eastern Provinces of the Roman Empire,* p. 217-222; L. Dillemann, *op. cit.*, index, p. 332 (Carrhes) et 337 (Harran).

non seulement, dès le VIe siècle av. J.-C., une ville commerçante qui approvisionnait en produits de luxe les marchés syriens[96], mais encore l'un des principaux centres du culte du dieu-Lune Sin. Plus tard, les Macédoniens étaient venus et avaient établi des colons dans Harran[97] qui, du même coup, avait été appelée Κάρραι, ce qui est simple adaptation de *Harran*. Pour les Romains, le nom de cette ville d'Osrhoène évoquera longtemps l'humiliante défaite de Crassus en 53 av. J.-C.

Or l'itinéraire d'Isidore ne garde nulle trace de Karrhai qui était pourtant, dans l'antiquité, un des plus importants carrefours routiers de la Mésopotamie septentrionale. Ou bien cette station a été omise ou bien elle se cache sous la graphie fautive Koraia, mentionnée à une place qui n'était pas la sienne dans le document original. Ce passage très altéré pourrait être restitué comme suit suivant la conjecture de J. A. Delaunay[98] : Μαννούορρα Αὐυρεθ ὀχύρωμα· καὶ κρήνη. ἐξ ἧς ἄρδουσι οἱ ἐγχώριοι σχοῖνος δ' ἐν δεξιᾶς ταύ της Κοραία. Il est évident, en effet, que d'Édesse à Karrhai la route se dirige vers la droite en diagonale. On notera cependant que la distance réelle entre les deux villes, environ 45 km, est nettement supérieure aux 5 schoenes qui séparent Koraia de Mannuorrha dans notre itinéraire. Dans l'interprétation qui vient d'être formulée, le complément ἐν βάτανῃ ne peut en aucun cas se rapporter à Karrhai et devra être replacé à la suite de Charax Sidu, qui était le centre de la Batané ou Anthémusie[99].

À 7 schoenes de Mannuorrha, la forteresse de Kommisimbela n'est pas autrement connue. Il résulte cependant de la description d'Isidore que cette localité était baignée par le Balikh (βάλιχα ou βίλιχα selon mss), la rivière formée par la réunion de plusieurs petits cours d'eau dont les principaux sont le Daisan / Nahr al Qut ou Kara Höyün et le Nahr Gullab[100]. Regling cherche Kommisimbela à Huaiz (environ 12 km [12?]) au Sud d''Ain al 'Arūs[101]. Dillemann, qui rapproche ce toponyme du *Cumicumbilo* de l'Anonyme de Ravenne[102], le décompose en χώμη + συμβολή «confluent, carrefour» et s'oriente vers Tell Hamman (au Sud de Huaiz), au confluent du Balikh et d'une autre rivière[103]. Cette localisation est fort admissible, bien que ne s'imposant pas d'une manière absolue. Mais le nom de l'étape semblerait devoir être interprété plutôt par l'araméen que par le grec et serait composé avec le nom du dieu Bel.

96. *Ezech.*, 49, 12.

97. Diodore de Sicile, XIX, 91.

98. Communication verbale.

99. Communication verbale.

100. C'est le Βάλισσος de Plutarque (*Crassus*, 2, 3, 5) et le *Belias* d'Ammien Marcellin (XXIII, 3, 7), mais non le Βασίλειος ποταμός de Strabon (XVI, 1, 27). Sur cette rivière, cf. H. Kiepert, *Lehrbuch d. alten Geographie*, p. 155; K. Müller, *Geogr. Gr. Min.*, I, p. 246-247 (notes); E. Sachau, *Reise in Syrien*, p. 230-231; S. Fraenkel, *RE*, II/2, 1896, c. 2827-28, *s.v. Balicha*; K. Regling, *op. cit.*, p. 462 sq.; R. Dussaud, *Topogr.*, p. 480 sq.; L. Dillemann, *op. cit.*, p. 178, n. 2. On trouve déjà mention du Balikh dans les sources assyriennes : cf. H. Limet, in *Toponymie antique. Actes du Colloque de Strasbourg* (juin 1975) (= Univ. de Strasbourg. Centre de recherches sur le Proche-Orient et la Grèce antique, 4, 1977), p. 102.

101. K. Regling, *op. cit.*, p. 465-466.

102. Plutôt *Cubicumbilo* selon l'édition de J. Schnetz, *Itineraria Romana*, II, 1940, p. 18 b et trad. Ravennas Anonymus (= *Nomina Germanica* 10), Uppsala, 1951, p. 26.

103. L. Dillemann, *op. cit.*, p. 168, n. 2, 169, 179.

A 3 schoenes de Kommisimbela, on arrivait à *Alagma*, σταθμός βασιλικός. Mannert identifiait cette station avec Dabana[104]. Regling la situe au Sud-Ouest de Tel Hamman sans localisation précise[105]. Ce toponyme n'est pas attesté par ailleurs. Tscherikower lit *Agalma* qui désigne en grec une «image» ou «statue» (d'un dieu)[106]. Ainsi la forme qui nous a été transmise reposerait, en définitive, sur une métathèse. Étant donné qu'il s'agit d'une «station royale», on pourrait également risquer une correction en ΑΠΑΤΝΑ (plutôt que ΑΠΑΔΝΑ) en conservant les trois A. Ἄπατνα est en effet l'une des nombreuses graphies grecques du vieux perse *Apadāna* qui a laissé des traces assez nombreuses dans la toponymie mésopotamienne. Néanmoins cette lecture étant des plus problématiques, nous la négligerons jusqu'à plus ample informé.

Ichnai, «ville grecque», se trouve à 3 schoenes d'Alagma[107]. Ce nom étant propre à la Macédoine et à la Thessalie, il paraît assez propable qu'Isidore est dans le vrai en lui donnant des colons macédoniens comme fondateurs[108]. Malgré son importance stratégique, Ichnai a une histoire obscure. C'est près de là cependant que, quelques jours avant la bataille de Carrhae, les troupes du satrape Sillacès avaient été battues par un détachement de l'armée romaine[109]. L'identification de Ichnai avec Khneis quoique largement accréditée[110], a été mise en question par Dillemann en raison de la signification du mot *khneis* dans l'arabe local («eau sale»)[111]. Les distances ne sont pas non plus en correspondance parfaite : Ichnae est à 5 schoenes de Nicéphorion, alors que Khneis est à une plus grande distance (environ 37 km) de Raqqah, emplacement de Nicéphorion. Néanmoins il est difficile de ne pas faire un rapprochement morphologique entre ce toponyme et le grec Ichnai.

Nicéphorion est l'une des villes helléniques les plus fameuses de la route des Parthes. Isidore en fait mention comme d'une fondation d'Alexandre ; l'assertion de Pline relève de la même tradition[112]. Appien est, à ce qu'il semble, beaucoup plus digne de foi quand il lui donne pour créateur Séleucos Nicator qui aurait ainsi commémoré l'une des ses victoires[113]. Nicéphorion, qui recevra plus tard le nom de Callinicum, est identique à la moderne Raqqah ; sa localisation ne pose donc aucun problème[114].

Après Nicéphorion, l'itinéraire laisse l'Osrhoène pour se poursuivre le long de la rive gauche de l'Euphrate jusqu'à Nabagath.

104. G. Mannert, *Geogr. d. Griech. u. Römern,* p. 285.

105. K. Regling, *op. cit.,* p. 465-466 et carte face à p. 445.

106. V. Tscherikower, *op. cit.,* p. 85.

107. *Ibid.*

108. *Ibid.,* p. 86.

109. Dion Cassius, XL, 12, 2.

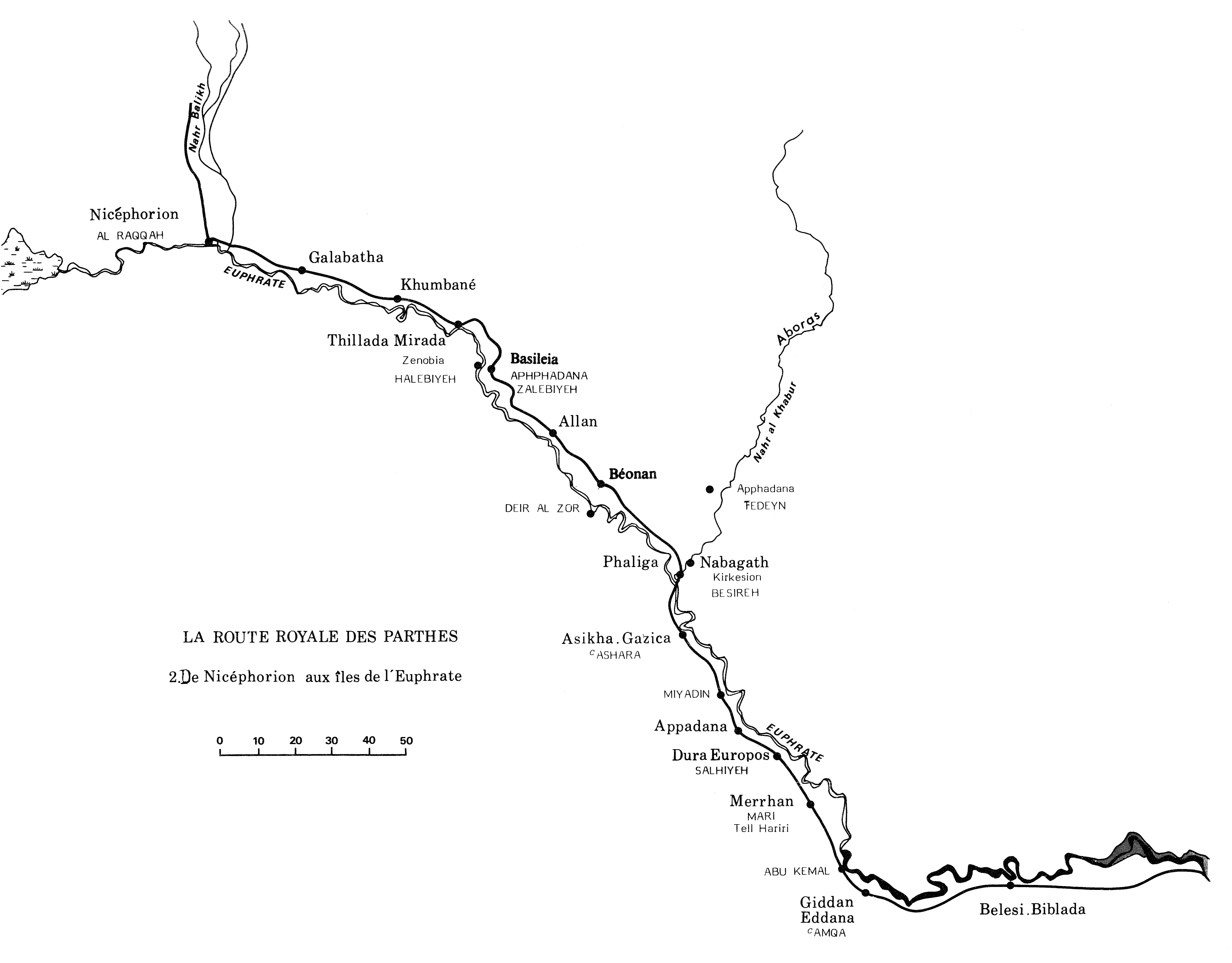
110. Cf. K. Müller, *Geogr. Gr. min.,* I, p. 247, notes ; K. Regling, *Klio,* I, 1901, p. 465 ; V. Chapot, *La frontière de l'Euphrate,* p. 307 ; F.H. Weissbach, *RE,* IX/1, 1914, c. 829-830, s.v. Ἴχναι n° 2.

111. L. Dillemann, *op. cit.,* p. 183, n. 3.

112. Pline, *Nat. Hist.,* VI, 119.

113. Appien, *Syr.,* 57.

114. Cf. C. Ritter, *Erdkunde,* X, p. 1125-1149 ; E. Sachau, *Reise in Syrien und Mesopotamien,* Leipzig, 1883, p. 241-249 ; K. Regling, *Klio,* I, 1901, p. 467-468 ; V. Chapot, *op. cit.,* p. 228 sq. ; V. Tscherikower, *op. cit.,* p. 86-87 ; E.F. Weidner, *RE,* XVII/1, c. 309, *s.v.* Nicephorion n° 2 ; L. Dillemann, *op. cit.,* p. 253, 254 ; J. Fontaine, Ammien Marcellin, Commentaires, IV, p. 30, n. 63.


Nicéphorion
AL RAQQAH
Nahr Balikh
EUPHRATE
Galabatha
Khumbané
Thillada Mirada
Zenobia
HALEBIYEH
Basileia
APHPHADANA
ZALEBIYEH
Allan
Béonan
DEIR AL ZOR
Aboras
Nahr al Khabur
Apphadana
ŢEDEYN
Phaliga
Nabagath
Kirkesion
BESIREH
Asikha.Gazica
ᶜASHARA
MIYADIN
Appadana
Dura Europos
SALHIYEH
EUPHRATE
Merrhan
MARI
Tell Hariri
ABU KEMAL
Giddan
Eddana
ᶜAMQA
Belesi.Biblada
LA ROUTE ROYALE DES PARTHES
2.De Nicéphorion aux îles de l'Euphrate
0
10
20
30
40
50

2. — *De Nicéphorion à Nabagath à travers la Parapotamie.*

L'étape qui fait suite à Nicéphorion, Galabatha (qui est une transcription pure et simple de l'araméen *harabala* «ruines»), est qualifiée de κώμη ἔρημος. C'est là que commençait la Parapotamie. Il y avait une Parapotamie syrienne, connue de Strabon, qui s'étendait de la région d'Apamée à l'Euphrate[115]. Il y avait aussi une Parapotamie du Tigre que définit Pline[116]. La Parapotamie visée par notre document ne se confond nullement avec celle de Strabon. On peut la suivre de Gabalatha jusqu'à Dura et peut-être même en aval de Dura[117] elle s'étendait de chaque côté du fleuve mais ses limites nous échappent. Par un parchemin de Dura (121 ap. J.-C.), nous savons qu'elle formait, au sein de l'Empire parthe, une division administrative qui était alors réunie à la Mésopotamie sous un gouverneur unique[118]. Or une satrapie de Parapotamie ou un district de ce nom existait déjà au temps d'Antochios III. A propos du satrape rebelle Molon, Polybe rapporte en effet, qu'après une halte à Séleucie du Tigre, il s'était emparé de la Parapotamie jusqu'à Europos et de la Mésopotamie jusqu'à Dura[119]. Au dire de certains auteurs, dans ce contexte, Dura ne peut s'entendre que d'une ville située sur la rive gauche du Tigre[120]. Il n'est pas à exclure cependant que Polybe distingue à tort entre Dura et Europos, alors qu'il s'agirait tout simplement de la ville au nom double de Dura-Europos. Il demeure, en tout cas, fort probable que la Parapotamie séleucide se retrouve en gros dans la Parapotamie parthe car, d'une manière générale, les Parthes ont peu innové en matière d'organisation territoriale[121].

A 1 schoenes seulement de Galabatha, le bourg de Khumbanè qui a des chances d'être identique à la Khabora de Ptolémée comme on le verra plus bas. De là, un trajet de 4 schoenes conduit à Thillada Mirrada, la seconde «étape royale» de notre itinéraire[122]. Viennent ensuite Basileia avec son temple d'Artémis et le canal dit de Sémiramis. La distance séparant Basileia de la station précédente est omise dans le texte, mais à se fier aux calculs de K. Müller, qui se fonde sur la distance globale de Zeugma à Séleucie, on doit compter 7 schoenes[123].

115. STRABON, XVI, 2, 11.

116. PLINE, *Nat. Hist.*, VI, 131.

117. Sur l'appartenance de Dura à la Parapotamie, cf. *infra*.

118. *P. Dura* n° 20, 4-5 : M. I. ROSTOVTZEFF et C. BRADFORD-WELLES, *Yale Class. Stud.*, II, 1931, p. 6 et C. BRADFORD-WELLES in *Excavations at Dura-Europos. Fin. Report*, V, Part I, p. 115. Cf. M. I. ROSTOVTZEFF, *Soc. and Economic History of Hellen. World*, II, 1941, p. 1436-37, n. 265.

119. Polybe, V, 48, 16.

120. F. CUMONT, *Fouilles de Doura-Europos*, p. XXV ; M. I. ROSTOVTZEFF, *Yale Class. Stud.*, II, 1931, p. 44-45.

121. Sur la Parapotamie, cf. F. CUMONT, *op. cit.*, p. XXVI ; C. F. LEHMANN-HAUPT, *RE*, III A/1, c. 168 : J. BELOCH, *Griech. Gesch.*, IV, 2, 2e éd., p. 358 ; M. I. ROSTOVTZEFF, *op. cit.*, p. 48 sq. ; H. BENGTSON, *Die Strategie in hellenistischer Zeit*, II, p. 17, n. 2 ; W. OTTO, *Abh. Bayr. Akad. Wiss.*, XXXIV, 1, 1928, p. 38 ; C. BRADFORD-WELLES, *op. cit.*, p. 5.

122. *Infra*, p. 83.

123. K. MÜLLER, *Geogr. Gr. Min.*, II, p. 247 (notes). < σχοῖνοι ξ > a également été restitué par Jacoby dans son édition d'Isidore de Charax, p. 779.

Il est tout à fait remarquable que cette κωμόπολις porte un nom grec, Basileia, qui, d'emblée évoque l'existence en ces lieux d'une résidence royale achéménide, un Apadana. Cette première impression est amplement confirmée par la correspondance que l'on peut établir, à partir de Nicéphorion, entre la liste d'Isidore et celle de Ptolémée[124] :

Isidore de Charax (§ 1)	*Ptolémée* (V, 17, 5)
Nicéphorion	Nicéphorion
Gabalatha	Maguda
Khumbané	Khabora
Thillada Mirrada	Thelda
Basileia	Aphphadana

Dans ces conditions, il serait difficile de ne pas identifier Thillada Mirrada avec Thelda et Basileia avec Aphphadana[125]. De même Khumbané ne devrait pas être différente de la Khabora de Ptolémée[126].

Pour Basileia/Aphphadana, ce rapprochement ne permet guère de douter que cette station s'élevait à l'emplacement d'un ancien Apadana achéménide. Or, tandis que Ptolémée rend ce toponyme sous une forme altérée mais reconnaissable 'Αφφαδάνα, Isidore de Charax, pour sa part, use de la traduction grecque (très exacte) βασὶλεια, une forme qui était manifestement coutumière à la population hellénophone de la région[127]. Ainsi, en pleine époque parthe, ce gros bourg du Moyen Euphrate conservait encore le temple d'Artémis dont l'avait doté Darius ou l'un de ses successeurs. Il serait d'autant plus tentant d'identifier la déesse de Basileia avec l'Artémis Persique, c'est-à-dire Anahita, qu'au rapport de Bérose, Artaxerxès II avait érigé de nombreuses idoles de cette divinité à travers son royaume[128]. Mais l'exemple de Dura-Europos montre bien que d'autres déesses pourvaient être vénérées sous cę même nom d'Artémis[129]. Dans le cas de Basileia, l'hésitation n'est permise qu'entre Artémis-Anahita et Artémis Nanaïa[130].

Il est évident que cette antique Apadana était bien plus qualifiée que l'étape précédente de Thillada Mirrada pour être comptée au nombre des stations royales. Aussi est-il logique de supposer que, dans notre itinéraire, la qualification de «stathme royal» était, à l'origine, attribuée à Basileia.

124. R. Dussaud, *op. cit.*, p. 465.

125. Cette 'Αφφαδάνα ne doit nullement être confondue avec 'Απφαδάνα que l'on rencontre un peu plus loin dans les listes du même auteur (*Géogr.*, V, 17, 7). De l'avis de R. Dussaud, *op. cit.*, p. 483, cette dernière localité est identique à l'*Apalna* de la *Not. Dignit. Or.*, XXVI, 15, l'actuelle Al-Fudain sur le Khabur.

126. R. Dussaud, *op. cit.*, p. 465. — L'auteur suppose que le nom de Khabora aurait été substitué à celui de Khumbané par les copistes.

127. Il va sans dire que la leçon Βασιλει donnée par le *Codex Parisinus* 571 et que S. Fraenkel, *RE*, III/1, 1897, c. 42, semble tenir pour la forme authentique, est à écarter catégoriquement.

128. Bérose, livre III des *Chaldaïques* cité par Clément d'Alexandrie, *Protr.*, I, 2 éd. Sylb, p. 9.

129. Sur les différentes Artémis de Dura-Europos, cf. *infra*, p. 92.

130. Cf. cependant F. Cumont, *op. cit.*, p. 196, n. 6, qui penche vers l'hypothèse d'une Artémis Persique.

On s'accorde généralement à chercher Basileia à l'emplacement de Zalebiyeh[131]. Il y a peu d'objection à faire à cette localisation que ne contredit pas le calcul des distances. En effet les 16 schoenes qui séparaient Nicéphorion de Basileia n'excèdent que de quelques km la longueur du trajet Raqqah-Zalebiyeh, à savoir 90 km[132]. R. Dussaud est certainement descendu trop bas en situant Basileia à Hasanayeh en face de Deir el Zor[133]. En revanche on hésitera, malgré des avis autorisés, à situer Thillada Mirrada à Halebiyeh qui fait face à Zalebiyeh sur la rive droite du fleuve. En effet, Isidore ne dit pas que la route tracée en rive gauche jusqu'à Nabagath ait traversé le fleuve à cet endroit. D'un autre côté, les sondages effectués sur le site de Halebiyeh n'ont livré aucune trace d'une occupation antérieure à la basse époque romaine[134]

La digue destinée à l'irrigation des terres de culture et qui, comme tant d'autres ouvrages de cette nature en Mésopotamie et en Perse, passait pour être l'œuvre de Sémiramis, la Sammuramat de l'histoire assyrienne, avait dû être construite sous les Achéménides. Elle présentait, comme le souligne Isidore, de gros inconvénients pour la navigation sur le fleuve pendant la saison d'été. Près de Zalebiyeh, Musil a vu les restes d'un ancien canal d'irrigation, appelé Al-Masram, qui correspondait à la digue de Sémiramis[135].

A 4 schoenes de Basileia et du canal de Sémiramis, on atteignait Allan et, après avoir parcouru 4 autres schoenes, Beonan. A. Poidebard situe Allan à Al-Qasra, à 15 km en aval de Zalebiyeh[136]. Beonan était un bourg urbain abritant un temple d'Artémis tout comme Basileia dont elle était séparée seulement par 8 schoenes. À propos de l'identité de la déesse adorée à Beonan, nous ferons les mêmes réserves que pour l'Artémis de Basileia et nous nous abstiendrons de décider si elle recouvre Anahita, Nanaia, voire Artémis Azzanathkona[137]. Beonan, qui a été édifiée avec plus ou moins de fondement à la Bethauna de Ptolémée (*Géogr.*, V, 18, 6) ou à la Banakè du même auteur (V, 17, 1), aurait été située à Al-Sinn suivant Herzfeld, Musil et Poidebard[137].

Phaliga était à 7 schoenes de Beonan. Isidore donne au terme *phaliga* le sens de *mesoporikon* «mi-chemin». Dans ses *Parthica*, Arrien faisait mention de la même ville sous la forme *Phalga*, tout en rappelant que, dans la langue des autochtones, ce mot

131. F. Hoefer, *Chaldée, Assyrie, Médie...*, Paris, 1852, p. 356 (se faisant l'écho de travaux antérieurs); K. Müller, *Geogr. Gr. min.*, I, p. 247 (notes); E. Herzfeld, *ap.* Sarre-Herzfeld, *Arch. Reise in Euphrat- und Tigrisgebiet*, I, p. 116, n. 1; A. Musil, *The Middle Euphrates*, p. 228 et p. 333; A. Poidebard, *La trace de Rome*, p. 90. D'autres auteurs verraient Basileia plutôt à Halebiyeh : cf. par exemple Schachermeyr, *RE*, XV/1, c. 1118, *s.v. Mesopotamia*. S. Fraenkel, *RE*, III/1, 1897, c. 42, parle de la région de Halebiyeh et de Zalebiyeh sans préciser.

132. Cf. E. Herzfeld, *loc. cit.* Tout en proposant la même identification, A. Musil (p. 228), partant du principe d'un schoene à 4,80 km corrige malencontreusement le chiffre d'Isidore.

133. R. Dussaud, *op. cit.*, p. 466.

134. J. Lauffray, «Zenobia Halabiye, ville forteresse sur les bords de l'Euphrate», *Archaeologia*, n° 150, 1981, p. 21 sq.

135. A. Musil, *loc. cit.*

136. A. Poidebard, *loc. cit.*

137. H. Herzfeld, *op. cit.*, p. 172; A. Musil, *op. cit.*, p. 229; A. Poidebard, *loc. cit.*

signifie «moitié»[138]. Isidore et Arrien se recoupent donc quant à l'étymologie du toponyme qui est l'araméen *palga* «partie, moitié»[139]. Mais tandis que, pour Arrien, c'est entre Séleucie du Tigre et Séleucie de l'Euphrate que Phalga constitue le κώμη μέση, dans notre document cette solution médiane est envisagée entre Antioche et Séleucie du Tigre ; elle est d'ailleurs mise en défaut par l'indication des distances, tout à fait inégales, de Phaliga à l'une et l'autre de ces villes : 120 schoenes jusqu'à Antioche, 100 schoenes seulement jusqu'à Séleucie du Tigre. Il est vrai que l'on obtient des résultats assez différents en se fondant sur le chiffre global de 171 schoenes donné plus bas (à la fin du trajet mésopotamien). En effet, si l'on retranche de ce total les 61 schoenes qui, dans l'itinéraire d'Isidore, séparent Phaliga de Zeugma, on obtient 110 schoenes au lieu de 100 pour le trajet Phaliga-Séleucie du Tigre. Pour évaluer au juste la distance de Phaliga à Antioche, on devra ajouter aux 61 schoenes la distance de Zeugma à Antioche. Cette distance ne semble pas avoir excédé 153 m.p.[140]. Il est évident que le résultat obtenu sera fonction de la valeur attribuée au schoene. Il se pourrait aussi que l'on arrive à des chiffres plus exacts en admettant que Phaliga tenait lieu de *mesoporikon* non entre Antioche et Séleucie du Tigre mais entre Séleucie de Piérie (à 22 m.p. d'Antioche, 175 m.p. de Zeugma)[141] et Séleucie du Tigre.

Phaliga, qui pourrait se cacher sous le *Philiscum, oppidum Parthorum* de Pline[142], serait une étape de l'expédition de Trajan en marche vers la capitale parthe[143]. Cette localité est encore mentionnée sous la graphie *Paliga* dans un contrat de prêt trouvé à Dura-Europos et daté de 121 ap. J.-C. ; elle appartenait alors à l'hyparchie dite περὶ Ἰδραάν (ou Ιαρδάν)[144], qui était elle-même une subdivision de la province ou (district) de Parapotamie. Phaliga doit être localisée à une assez courte distance en amont de Nabagath, au confluent de l'Euphrate et du Khabur.

À Phaliga fait suite le long bourg urbain de Nabagath, la distance qui séparait ces deux localités devait être minime, ce qui explique son omission. Nabagath est aussi attestée par un contrat de Dura, établi en 181 ap. J.-C. (ἐν Ναβαγάτοις κώμῃ τῆς περὶ Γαβαλεῖν ὑπαρχείας[145]. On remarquera que, malgré leur étroite proximité, Nabagath et

138. Arrien, *Parthica*, X, frg. 8, éd. Ross-Wirth, p. 229 (= Stéphane de Byzance, *s.v.*) : Φάλγα, κώμη μέση Σελευκείας τῆς Πιερίας καὶ τῆς ἐν Μεσοποταμίᾳ. Ἀρριανὸς ἐν ι' Παρθικῶν. ἡ δὲ φάλγα γλώσσῃ τῇ ἐπιχωρίῳ τὸ μέσον δηλοῖ.

139. C. Brockelmann, *Lexicon syriacum*, p. 569 b. Ce terme n'a donc rien à voir avec l'araméen *palgu* = canal comme l'ont soutenu certains assyriologues.

140. Pline, *Nat. Hist.*, V, 67, parle de 175 m.p. entre Zeugma et Séleucie de Piérie ; il faut retrancher de ce chiffre les 22 m.p. séparant cette dernière ville d'Antioche (conformément aux indications de la Table de Peutinger = K. Miller, *Itineraria Romana*, c. 767-768.

141. Cf. note précédente.

142. Pline, *Nat. Hist.*, V, 89. Rapprochement suggéré par Th. Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 425, n. 1. Cf. J. Sturm, *RE*, XIX/2, 1938, c. 1668 ; L. Dillemann, *op. cit.*, p. 135. Cf. cependant R. Kiepert, *FOA*, V, p. 5.

143. Arrien, *loc. cit.*

144. *P. Dura* n° 20 : C. Bradford-Welles et M. I. Rostovtzeff, *Parchment Contract of Loan from Dura*, *Yale Class. Stud.*, II, 1932, p. 42 sq. R. Dussaud, *op. cit.*, p. 465 sq. ; C. Bradford-Welles in *Excavations at Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 111 où est postulée la lecture Ἰαρδάν au lieu de Ἰδραάν.

145. *P. Dura* n° 25, lignes 5, 21, 23 : C. Bradford-Welles, *op. cit.*, p. 128.

Phaliga appartenaient à deux hyparchies différentes. Γαβαλεῖν est une transcription d'un duel araméen qui signifie les «deux monts». Suivant Bradford-Welles, ce toponyme évoquerait le relief accidenté de la rive droite[146]. Mais il résulte de la description d'Isidore que c'est à Nabagath précisément que les armées passaient de la rive gauche à la rive droite. La phrase ἐκεῖθεν διαβαίνει τά στρατόπεδα εἰς τήν κατὰ Ῥωμαίους πέραν doit s'entendre non pas des armées romaines, mais bien des armées parthes qui, revenant de Syrie ou d'Osrhoène, longeaient, depuis Nicéphorion, la rive orientale de l'Euphrate[147]. On pourrait même déceler, dans ce texte, une allusion aux offensives répétées que les Parthes lancèrent contre la Syrie dans la période qui suivit leur victoire de Carrhae : en 51 d'abord, puis plus tard au cours des années 40-38. Ces campagnes, souvent couronnées de succès, se soldèrent par la défaite de Gindaros qui marqua le retrait définitif des Parthes de la Syrie.

Il est donc évident que Nabagath était située sur la rive gauche de l'Euphrate au confluent de ce fleuve et du Khabur. Son identité avec la plus tardive Kirkesion, Circesium ou Cercusium (qui sera l'un des postes avancés du limes romain au IIe siècle) ne prête guère à discussion[148]. Mais ce nom est lui-même une adaptation d'un nom araméen comme *Qarqisiyā* ou *Qarqusiyā*. Il est donc nécessaire d'admettre que la même localité avait deux noms dans la langue des autochtones ou bien nous avons affaire à deux endroits très voisins. Quoi qu'il en soit, le site de Nabagath doit être cherché soit à proximité, soit à l'emplacement même de la moderne Busireh. Il reste encore à savoir si Nabagath se confond avec la Khabora de Ptolémée (V, 17, 5) dont les coordonnées indiquent une position identique[149].

3. — *De Nabagath aux îles de l'Euphrate par Dura-Europos.*

Les stations visées dans ce paragraphe sont dans la description d'Isidore : Asikha, Dura, Merrhan, Giddan, Belesi Biblada. En fait, grâce à l'apport d'un document de première main découvert à Dura, mais peu exploité, il nous est possible de corriger et, en quelque sorte, de compléter cette liste.

146. C. Bradford-Welles, *loc. cit.*

147. Cf. F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos,* I, p. XXVII, n. 1 : «À première vue, les mots εἰς τὴν κατὰ Ῥωμαίους πέραν donneraient à penser qu'il a redigé les *Mansiones* après l'annexion de la Palmyrène à l'Empire, c'est-à-dire après Trajan. Mais M. Roos ... m'as convaincu qu'il n'en pouvait être ainsi. L'expression vague κατὰ Ῥωμαίους ne veut pas dire ὑπὸ Ῥωμαίων mais désigne simplement la rive de l'Euphrate qui est *du côté* des Romains et les στρατόπεδα sont les troupes parthes se dirigeant des confins vers le centre du royaume».

148. Cf. V. Chapot, *La frontière de l'Euphrate,* p. 294 sq.; F. H. Weissbach, *RE,* XI/1, 1921, c. 505-507, *s.v.* Κιρκήσιον et *ibid.,* XVI/2, 1935, c. 1450, *s.v. Nabagath*; E. Herzfeld *apud* Sarre-Herzfeld, *Archaeol. Reise,* I, p. 105; II, p. 174; M. I. Rostovtzeff et C. Bradford-Welles, *Yale Class. Stud.,* II, 1932, p. 42 sq.; R. Dussaud, *op. cit.*; L. Dillemann, *op. cit.,* index, p. 332; J. Fontaine, éd. Ammien Marcellin, II, Commentaire, p. 42-43.

149. Identité admise par F. H. Weissbach, *op. cit.,* c. 505-506; L. Dillemann, *op. cit.,* p. 146. Au contraire, R. Dussaud, *op. cit.,* p. 466.

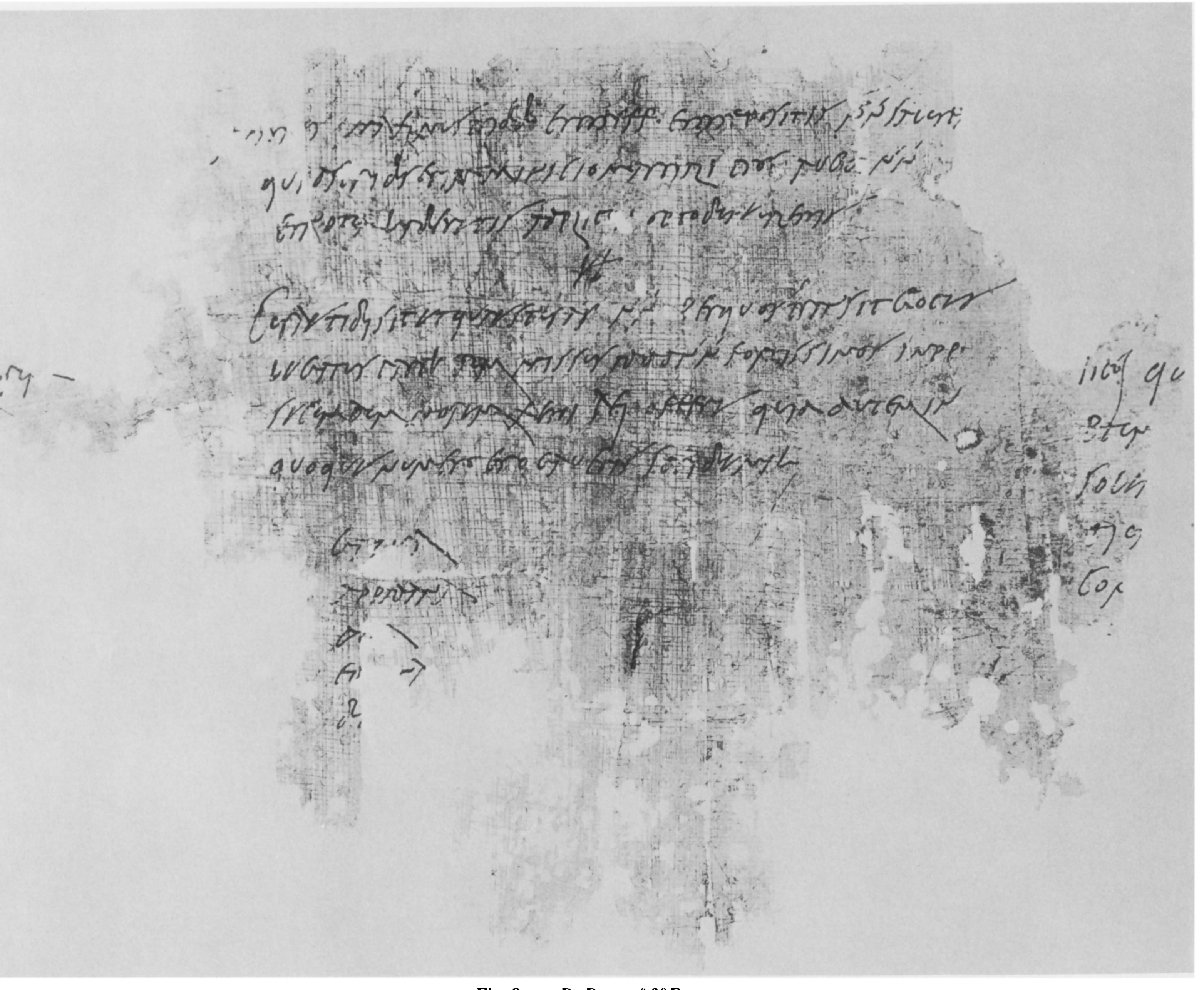


Fig. 3. — P. Dura n° 60B.

Le document considéré, qui provient des archives militaires romaines de Dura, consiste en une lettre circulaire émanant de L. Marius Maximus, gouverneur de la province et chef de l'armée de Coelé-Syrie. Par cette lettre, il est enjoint à Manicius Martialis, procurateur de Syrie, de même qu'aux officiers de différents grades préposés à la garde du *limes* de l'Euphrate d'assurer les *xenia*, c'est-à-dire le gîte et le couvert et les cadeaux d'usage, à l'ambassadeur Gocès dépêché par le roi des Parthes vers les deux Auguste (Septime Sévère et son fils Antonin Carcalla)[149a]. Ce document peut être daté de 208 ou 209. (Voir fig. 3).

Les postes militaires romains auxquels il incombe d'assumer la réception de l'ambassadeur parthe sont mentionnés en bas et à gauche de la lettre. Ce sont Gazica, Appadana, Dura. Eddanan, Biblada[149b]. Il est indéniable que nous avons ici la section de la route des Parthes d'Asikha à Belesi Biblada. On y remarque l'absence de la station Merrhan et la mention de l'étape d'Appadana, ignorée ou omise dans les «Étapes parthiques».

La lettre de Marius Maximus permet de rectifier les graphies défectueuses Asikha et Giddan en Gazica et Eddana respectivement. Du même coup, elle ôte tout crédit aux hypothèses formulées à propos d'Asikha que l'on avait proposé de lire *Asilha* et qui aurait été une variante de Zaitha[149c]. Rappelons au passage que Musil qui localisait la station dans les ruines d'Al-Mšāyeh, croyait entrevoir un rapport étymologique entre le toponyme d'Isidore et le mot arabe *Mšāyeh*[149d]. Asikha/Gazica est à identifier avec la localité moderne d'Ashra, la Tirqa ou Sirqu des Assyriens[149e]. Si vraiment dans le cas présent *Gazica* est une variante de *Gazaca*, mot perse qui signifiait «Trésor», nous aurions là l'une de ces stations où, le long des routes royales, étaient entreposés les trésors destinés au roi, comme nous l'apprend le Pseudo-Aristote[149f].

Appadana qui, dans la lettre de Marius Maximus, fait suite à cette station n'a rien à voir avec l'"Απφαδάνα de Ptolémée (V, 17, 7) qui serait à localiser sur le Khabur à l'emplacement de l'actuelle Al-Fudain[149g], ni avec l'"Αφφαδάνα du même auteur (V, 17, 5) qui, comme il a éte dit plus haut, est identique à la Basileia de notre itinéraire. Comme le document romain, les étapes considérées qui se font suite le long de la rive droite, il ne peut s'agir que d'une localité située entre Gazica et Dura-Europos, très probablement

149,a. *P. Dura* n° 60 B. Cf. M. I. Rostovtzeff, Les Archives militaires de Doura, *CRAI*, 1933, p. 315-322; Id., *Münchner Beiträge*, XIX, 1934, p. 373-378; W. Wilcken, *AfO*, XI, 1935, p. 315 sq.; J. E. Gilliam in *Excavations at Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 222 sq.

149,b. Lignes 9-13 : Gaẓịca
Appadana
Dụ[r]a
Ed[da]ṇa
Bị[blada]

149,c. R. Kiepert, *FOA*, V, p. 5; F. Schachermeyr, *RE*, XV/1, c. 1119.

149,d. A. Musil, *op. cit.*, p. 229.

149,e. Cf. M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1931, p. 320; R. Dussaud, *op. cit.*, carte XVI.

149,f. Pseudo-Aristote, *Economique*, II, 2, 38.

149,g. Cf. *supra*, p. 83, n. 125.

l'*Apadāna* de Dura[149h]. On trouve de très nombreuses attestations de cette localité dans d'autres documents militaires romains datant du 1er 1/4 du IIIe siècle[150]. Dans la plupart des cas, le toponyme est utilisé sous les formes abrégées *Appadan, Appad., App.* Une *vexillatio* de la *Cohors XX Palmyrenorum* stationnait alors à cet endroit. Dans une lettre adressée par le procurateur et *praepositus* Aurelius Rufinus au tribun commandant la cohorte, il est question de l'approvisionnement en avoine du «vexillatio d'Appadana»[151]. Il est fait également mention de cette localité sur au moins deux graffiti de la «Maison des Archives» qui font état de marchandises expédiées par le marchand Nebuchelos εἰς Ἀπάδανα[152]. Étant donné l'origine achéménide du toponyme et, d'autre part, l'importance de ce poste dans l'organisation du *limes* de l'Euphrate, il est logique d'admettre qu'au temps de la domination parthe, il compte encore parmi les étapes de la route des Parthes. Assurément, c'était l'un de ces «stathmes royaux» crées par les Achéménides et il n'est pas impossible qu'il ait figuré dans le document original de notre itinéraire.

Entre Kirkesion et Dura-Europos, l'armée de Julien fera halte à Zaitha (Zautha), un nom qui, dans la langue locale, signifiait «olivier»; de là on pouvait apercevoir le tombeau de l'empereur Gordien III (tué en 244)[153]. Zosime situe Zaitha à 60 stades de Kirkesion[154], mais si l'on en croit Eutrope et Festus Rufus, le tombeau de Gordien s'élevait à 20 m.p. de cette même ville[155]. A notre avis, Zaitha était trop loin de Dura pour se confondre avec Appadana et c'est plutôt à Gazika qu'il faudrait penser.

La ville de Dura-Europos s'élevait à quelques km au Nord-Ouest du moderne village de Salehiyah. C'est le voisinage d'un Apadana achéménide qui avait valu à cet endroit de recevoir une colonie macédonienne. La ville passera aux mains des Parthes, qui occupaient déjà la Basse Mésopotamie, à une date un peu postérieure à 116 av. J.-C., date du dernier document établi par les services administratifs séleucides[156]. Un moment

149,h. M. I. Rostovtzeff, *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the 4th.*, p. 96 et *CRAI* 1931, p. 177. L'auteur se montre beaucoup plus affirmatif in *Münchner Beiträge*, XIX, 1934, p. 375 : «Unser Appadana kann nicht mit dem ptolemaïschen Appadana an dem Khabur identisch sein... Es ist dennach sicher, dass das Appadana unseres Briefes und das der Durainschriften mit dem ptolemaïschen Appadana nicht identisch ist».

150. *P. Dura* n° 60 B, 10; n° 63 B, 9; n° 64 A, I, 2; nos 100 et 101 *passim*; n° 102 III, 17, VI, 7, 15, 16, 19, 20, VIII 14, 22, 23, IX, 11; n° 104 c, n° 116 II 6 = *Dura Fin. Rep.* V, I p. 224, 229, 231, 310, 312-313, 316, 318, 322-323, 326-333, 335, 337, 341, 343, 345, 347-355, 357-358, 361-363, 366, 368-370, 372, 389. Cf. C. Bradford-Welles, *ibid.*, p. 40.

151. *P. Dura* n° 63 A, I, 10 = *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 231 : in *vexill(atione) Appadanens[i]*.

152. Graff. n° 227, c. I, 1 : ἐπί ἔπεμψα εἰς Ἀπάδανα ἐγὼ Νεβουχῆλος. Cette mention fait suite à l'énumération des objets expédiés : cf. C. Bradford-Welles, *Dura. Prelim. Rep. of the 4th Season*, p. 98; graff. n° 240 (*ibid.*, p. 119). Sur le graffito n° 221 *(ibid)* on a à la ligne 1 : ΣΙΧΑΦΦΑΔΑΝΑ; il n'est pas certain cependant que le terme en question soit à lire εἰς Ἀφφαδάνα.

153. Ammien Marcellin, XXIII, 3, 5; Zosime, III, 14, 2. Cf. H. Treidler, *RE*, IX A/2. c. 2288 : J. Fontaine, Ammien Marcellin, IV/2. p. 47. n. 404; F. Paschoud, Zosime, II, 1, p. 116-117, n. 37.

154. Zosime, *loc. cit.*

155. Eutrope, *Brev.*, 9, 4; Festus Rufus, 22.

156. *P. Dura* n° 34 in *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 171.

annexée à l'Empire romain par Trajan, elle fera retour à ses anciens maîtres avec la paix d'Hadrien (117); elle sera d'ailleurs récupérée par les Romains à la faveur de la campagne de Lucius Verus en 165. Dura a donc été marquée par une longue période de domination parthe.

Dura est définie par Isidore de Charax comme «la ville de Nicanor, fondation des Macédoniens, appelée Europos par les Grecs»[157]. Ce Nicanor, fondateur de Dura-Europos, a été identifié avec Nicanor, le général d'Antigone, gouverneur de Cappadoce, puis des satrapies supérieures[158]. Mais dans un document établi en 254, la ville est dite «colonie d'Europos de Séleucos Nicator» (ἐν Κολωνείᾳ Εὐρωπ[αίων Σελεύκου] Νεικάτορος)[159], la restitution du nom Σελεύκου étant, en l'espèce, des plus vraisemblable. On sait d'autre part que Séleucos était l'objet d'un culte à Dura et que ce culte avait ses prêtres[160]. Une légère correction de Νικάνωρ en Νικάτωρ paraît donc s'imposer[161].

Dura-Europos était protégée par de puissantes défenses. La citadelle, séparée de l'enceinte par un fossé de plus de 100 m de largeur, se dressait sur une falaise face à la mer. Le mur d'enceinte offre l'aspect d'un polygone irrégulier de 3,350 km de périmètre; il est coupé, à intervalles plus ou moins réguliers, de tours massives (atteignant par endroits jusqu'à 6 m d'épaisseur) carrées ou rectangulaires. La maçonnerie est faite de pierres gypseuses de provenance locale, équarries et reliées entre elles par un mortier de plâtre. La Porte principale, monumentale, s'ouvrait sur la façade Ouest[162]. Dans le système de construction des fortifications de Dura, F. Cumont voyait la main d'ingénieurs militaires grecs s'inspirant des principes du Thessalien Polyeidos, ingénieur de Philippe de Macédoine[163]. Si, dès le début du IIIᵉ siècle, le fondateur séleucide de la cité a donné le branle à la construction de ces fortifications, il est évident que celles-ci ont été développées, transformées ou modifiées à plusieurs reprises au cours des siècles suivants, spécialement par les Parthes qui usaient de techniques assez différentes.

157. L'expression *Dura Nicanoris* que l'on rencontre chez l'Anonyme de Ravenne serait un emprunt direct à l'itinéraire d'Isidore : cf. L. Dillemann, *Haute Mésop.*, p. 142.

158. J.G. Droysen, *Gesch. d. Hellenismus*, III, 2; V. Tscherikower, *Hellen. Städtegründ.*, p. 87-88; H. Bengtson, *Strategie*, I, 1937, p. 184-185. Cf. aussi H. Berve, *RE*, XVII/1, 1936, c. 269, *s.v.* Nikanor nº 7; F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, p. xv et 22.

159. *P. Dura* nº 32, 4-5 = *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 168.

160. Sur le culte de Séleucos Nicator à Dura, voir *P. Dura* nºˢ 25, 3, 19; 37, 7 : *Dura. Fin. Rep.*, V, 1, p. 128 et p. 173.

161. E. Meyer, *Blüte u. Niedergang des Hellenismus* (= *Kunst u. Altertum*, V, 1925, p. 22); H. Berve, *Griech. Gesch.*, I, 1931, p. 295; C. Bradford-Welles in *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 167; H. Treidler, *Kl. Pauly*, II, c. 180; C. Hopkins, *The Discovery of Dura-Europos*, 1979, p. 220 et fig. Cf. aussi M.I. Rostovtzeff, *Soc. and Econom. Hist. of Hellen. World*, I, p. 476, qui, tout en reconnaissant que Dura fut fondée sur l'ordre de Séleucos Nicator, regarde comme le fondateur effectif de la ville un certain Nicanor, gouverneur de Mésopotamie.

162. Commandant Renard et F. Cumont, Les fortifications de Doura-Europos, *Syria*, V, 1924, p. 24-43; F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, p. 1 sq.; M. Pillet, *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the First Season*, 1929, p. 29. Pour le plan des ruines de Dura, voir Renard-Cumont, *op. cit.*, fig. 1 (p. 929) et M. Pillet, *op. cit.*, fig. 3 (p. 7).

163. F. Cumont, *Syria*, V, 1924, p. 25-26; Id., *Fouilles de Doura-Europos*.

La route moderne pénètre dans les ruines de la ville et en ressort par des brèches. M. Pillet, l'un des architectes des fouilles de Dura, était enclin à penser qu'arrivée à l'angle Ouest de la muraille (marqué par la tour n° 3), la route d'Antioche et de Nicéphorion se partageait en deux tronçons : l'un qui descendait vers l'Euphrate aurait été englouti par le fleuve ; l'autre tronçon, en longeant le bastion Sud-Ouest et en passant par le ravin du Sud, se dirigeait vers le désert[164].

Dans deux documents du Ier siècle ap. J.-C., Europos est explicitement définie comme étant «en Parapotamie»[165] ; il ne fait aucun doute qu'elle était, depuis longtemps sans doute, le chef-lieu de cette province. Au siècle suivant, on trouve le qualificatif ἡ πρὸς Ἀραβίᾳ accompagnant le nom de la ville[166], qualificatif qui se justifie par le voisinage des tribus arabes du désert mésopotamien.

On ignore quand et dans quelles circonstances la Parapotamie fut réunie à la Mésopotamie dans une même unité administrative et militaire. C'était, en tout cas, chose faite en 121 de notre ère, à la date où fut rédigé le contrat qui atteste que Dura était alors la résidence d'un haut fonctionnaire parthe répondant au nom de Manesos et cumulant, avec ses fonctions essentielles de «stratège de Mésopotamie et de Parapotamie», les charges de «collecteur d'impôts» (παραλήπτης) et d'arabarque[167]. Il n'y a pas lieu de s'arrêter ici sur la nature exacte des fonctions de Manesos dont le titre grec de στρατηγός ne peut faire oublier que, du point de vue de la hiérarchie et des institutions parthes, il avait rang de vitaxe (βατησα = *bitaxš*), un titre qui devait être propre aux gardiens des marches-frontières, dont les vastes et multiples attributions peuvent se comparer à celles des plus tardifs marzbāns. Parmi ses subordonnés : Metolbaessas, fils de Menyas (?), un φρούραρχος, comptant parmi «les premiers et très honorés Amis (du roi) et gardes du corps»; Phraatès, un eunuque ayant le titre d'*argabad* («commandant de la forteresse»)[168].

Au reste, les structures administratives mises en place par les Séleucides n'avaient pas subi de modifications profondes. La ville conservait sa βουλή, assemblée municipale commune à toutes les villes helléniques. Elle était placée sous l'autorité directe d'un stratège et d'un épistate, ces deux charges étant parfois réunies aux mains d'un même personnage. Avec la domination parthe, l'institution des «juges royaux» (βασιλικοί δικασταί), qui devait avoir des antécédents séleucides, fait son apparition à Dura. Tous ces hauts fonctionnaires prennent rang parmi «les premiers et très honorés Amis (du roi) et gardes du corps», titulature honorifique incontestablement empruntée aux usages

164. M. Pillet, *op. cit.*, p. 4 sq. et fig.

165. *P. Dura* n° 18 (87 ap. J.-C.), 11 ; n° 15 (88/89 ap. J.-C.), 1-2 = *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 100 sq. et p. 106.

166. *P. Dura* n° 22 (133/134 ap. J.-C.), 3 et n° 25 (180 ap. J.-C.), 3 = *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 119 et 128.

167. *P. Dura* n° 20, 2-5 = *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 109 sq. Sur la titulature attestée par ce parchemin, cf. C. Bradford-Welles et M. I. Rostovtzeff, *Yale Class. Stud.*, II, 1932, p. 45 sq. ; R. N. Frye, *Some Early Iranien Titles*, *Oriens*, XV, 1962, p. 352 sq. ; C. Bradford-Welles, *Dura Fin. Rep.*, V, 1, p. 111 sq.

168. *P. Dura* n° 20, 2-5 : cf. note précédente.

séleucides. Ces charges et d'autres encore reviennent de préférence aux notables locaux d'origine macédonienne ou grecque, mais l'accès n'en est nullement interdit aux autochtones hellénisés; avec le temps, les familles sémitiques acquéreront même la prépondérance dans l'administration de la cité.

Dura-Europos était le centre d'une région fertile où la vigne était cultivée. On y pratiquait des industries artisanales telles le tissage et le filage de la laine qui fournissaient des produits pour l'exportation[169]. Ses relations avec l'oasis syrienne de Palmyre, à laquelle la reliait une route tracée à travers le désert, contribueront, dans une large part, à l'intensification du trafic commercial de Dura en direction de la Babylonie et du golfe Persique.

Les nombreux temples dégagés au cours des fouilles de Dura portent témoignage de l'extraordinaire diversité des cultes qui s'étaient implantés dans cette ville de l'Euphrate, à la faveur de la domination des Parthes généralement tolérants en matière de religion. L'hellénisation superficielle des divinités adorées à Dura ne réussit pas à dissimuler leurs attaches avec les cultes sémitiques. Nous nous bornerons à citer ici Artémis Nanaïa, Artémis Azzanathkona et Atargatis[170]. Cette dernière, la grande déesse syrienne, dont le foyer du culte était Hiérapolis (Bambykè), en Cyrrhestique, avait naturellement sa place à Dura où elle partageait son sanctuaire avec un autre dieu sémitique, son parèdre habituel, Hadad; nous la retrouverons, dans la suite de notre itinéraire à Besechana (Misikhè)[171]. Artémis Azzanathkona est une divinité de même origine, très proche d'Atargatis par les caractères et les attributs et représentée, comme celle-ci entre deux lions[172]. Artémis Nanaïa, plus connue comme Nana ou Nanai, est parfois assimilée à l'Ishtar babylonienne; en Arménie, sous le nom de Nanea, elle est confondue avec Athéna en raison de ses caractères guerriers[173]. Elle se distingue en principe d'Artémis-Anahita. Cette dernière est, selon toute vraisemblance, absente de Dura et, jusqu'à plus ample informé, on ne peut certifier d'une manière absolue qu'elle se cache sous l'Artémis de Basileia ni sous l'Artémis de Beonan[174]. Nous ferons mention aussi du dieu Aphlad dont le culte, attesté à Dura vers le milieu du Ier siècle de notre ère, semble avoir été importé de l'île d'Anathô[175].

169. C. Bradford-Welles et M. I. Rostovtzeff, *CRAI,* 1931, p. 182.

170. Sur Atargatis à Dura, cf. O. Eissfeldt, *Tempel und Kulte syrischer Städte in Hellenistisch-römischer Zeit = Der alte Orient* 40, 1941, p. 121-123. Sur la diffusion du culte d'Hierapolis à l'époque romaine, cf. F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain,* 1929, 4e éd. p. 95 sq.

171. Cf. *infra,* p. 99.

172. Sur Artémis Azzanathkona (dont le culte n'est pas attesté en dehors de Dura), cf. C. Hopkins, *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the 5th Season*, 1934, p. 131 sq.; Id., *Discovery of Dura-Europos,* p. 129-133. O. Eissfeldt, *op. cit.,* p. 129-133.

173. Sur Artémis Nanaïa et son temple à Dura, cf. F. Cumont, *Fouilles de Dura-Europos,* p. 170 sq., 195 sq.; O. Eissfeldt, *op. cit.,* p. 168 sq., 195 sq.; O. Eissfeldt, *op. cit.,* p. 115 sq.

174. Cf. *supra,* p. 83 et 84.

175. Cf. *infra,* p. 96. Sur le temple d'Aphlad à Dura, cf. C. Hopkins, *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the 5th Season,* 1934, p. 98 sq.; O. Eissfeldt, *op. cit.,* p. 129-140. Cf. aussi M. Gawlikowski, *Syria,* LX, 1-2, 1983, p. 61, n. 44.

L'étape suivante, Merrhan, lieu fortifié et village urbain, a été identifiée par Cumont avec le site de Mari[176]. Si cette identification ne tombe pas à faux, il est à présumer qu'à leur départ de Dura, au lieu de descendre vers l'Euphrate, les caravanes prenaient, par le Sud-Est, la route du désert qui conduisait à Mari, qui occupait, à l'écart du fleuve, l'emplacement de l'actuel Tell Hariri. La distance qui sépare Salehiyeh de Tell Hariri correspondrait assez bien aux 5 schoenes de Dura à Salehiyeh. Découverte fortuitement en 1933 et méthodiquement fouillée à plusieurs reprises, cette ville, déjà florissante dans la seconde moitié du IIIe millénaire, était toujours habitée à l'époque parthe (bien que considérablement déchue)[177]. Son absence du document militaire romain examiné plus haut montre bien que Merrhan, quelle que fût sa situation, ne présentait qu'un intérêt stratégique assez médiocre.

A 4 schoenes de Merrhan, la ville de Giddan, l'Ḫindani des Assyriens et l'Eddana de la Lettre de Marius Maximus[178]. Sans doute se confond-elle avec « Eddana, ville située sur l'Euphrate, colonie des Phéniciens (tenant son nom du chef Eddanos) » pour reprendre la définition de Stéphane de Byzance[179]. Si l'ἡγεμών est une fiction, la tradition qui faisait de la ville euphratéenne d'Eddana une colonie phénicienne, quoique invérifiable, ne doit pas être écartée d'une manière systématique[180].

On note une grande hésitation quant à la localisation de Giddan/Eddana. Ritter l'identifie avec Al-Erzi, en face d'Abu Kemal[181], ce qui est exclu avec un itinéraire en rive droite. Musil parle des ruines de Al Shayh Djabir qu'il signale de chaque côté du fleuve[182]. En désignant expressément Abu Kemal[183], R. Dussaud remet en question l'identification de Merrhan avec Mari, car les 5 schoenes qui séparent Merrhan de Giddan sont difficilement réductibles aux 12 km qui constituent la distance de Mari à Abu Kemal. Le Père Poidebard est sans doute mieux inspiré en proposant d'identifier cette station avec ʿAmqa, l'une de ces enceintes fortifiées repérées le long de l'Euphrate grâce à des prospections aériennes et située à 12 km d'Abu Kemal[184]. Bien que cette localisation tende à prévaloir[185], on remarquera que le trajet Dura-ʿAmqa, en tout 54 km, est bien inférieur aux 11 schoenes indiqués entre Dura-Europos et Giddan/Eddana. Il apparaît donc à l'examen que la situation de cette étape est loin d'être résolue.

176. F. Cumont, *op. cit.*, p. xiv et p. 30.

177. A. Parrot, *Découverte et exploration de Mari* = *Studia Mariana*, IV, 1950, p. 1 (où sont signalées des tombes d'époque parthe).

178. J. V. Scheil, *Annales de Tukulti-Ninip II*, 1909, p. 43-44 ; H. Seyrig, *Syria*, XXXI, 1954, p. 212-214 ; R. Dussaud ; *Topogr.*, p. 158.

179. Stéphane de Byzance (éd. Meineke, p. 260), *s.v.* Ἔδδανα, πόλις πρός τῷ Εὐφράτῃ κατοικία Φοινίκων, ἀπὸ τοῦ Ἐδδανοῦ ἡγεμονός.

180. Cf. R. Dussaud, *loc. cit.*

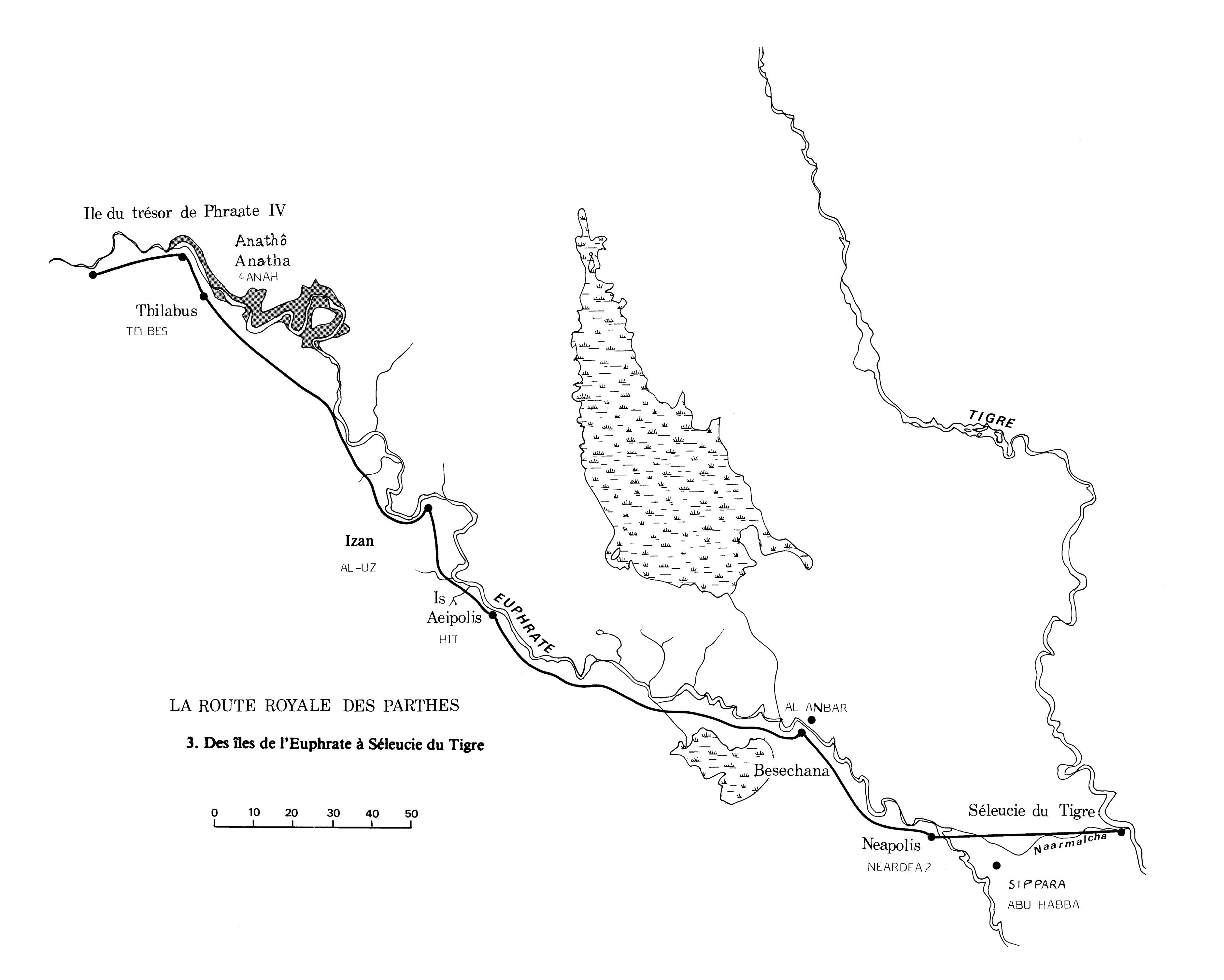
181. K. Ritter, *op. cit.*, XI, p. 710.

182. A. Musil, *op. cit.*, p. 230.

183. R. Dussaud, *op. cit.*, p. 458.

184. A. Poidebard, *La trace de Rome*, p. 89-90. *Le Guide du Moyen-Orient* (« Guides bleus », 1956, p. 577) fait état de deux enceintes rectangulaires, la première mesurant 732 m × 800 m avec des tours également rectangulaires.

185. Eddana (Giddan) est indiquée à l'emplacement de ʿAmqa par J.-P. Rey-Coquais, *Journ. Rom. Stud.*, 1978, fig. 2 (p. 48) et par N. G. Hammond, *Atlas of the Greek and Roman World in Antiquity*, 1981, carte 27.



LA ROUTE ROYALE DES PARTHES

3. Des îles de l'Euphrate à Séleucie du Tigre

A 7 schoenes de là, Belesi Biblada. Nous avons vu plus haut que la lettre de Marius Maximus réduit ce double nom à Bi[blada][186]. Il n'est nullement spécifié s'il s'agit d'une ville, d'un bourg urbain ou même d'un simple village ou bien encore d'une forteresse. Plus tard, à l'issue des conquêtes de Septime Sévère, cette localité sera l'un des postes avancés du *limes* romain de l'Euphrate en aval de Dura-Europos[187]. Il y a donc lieu de croire, qu'au temps des Parthes, c'était déjà une position fortifiée (ὀχύρωμα). Selon Ritter, Belesi Biblada serait Qala'at Bulak[188], selon Musil, le fort d'Ertadje (en aval d'Al Qaïm et en amont de Anah)[189]. Sir Aurel Stein, qui avait découvert une petite forteresse parthe sur une falaise d'Ertadje, croyait posséder ainsi une preuve décisive en faveur de cette localisation[190]. Mais Ertadje est situé sur la rive gauche, alors que Belesi Biblada est à chercher en rive droite[191].

Il convient de rappeler, qu'à une époque beaucoup plus tardive, la forteresse qui s'élevait à l'emplacement de l'actuel village d'Al Qaïm marquait la limite de l'occupation perse sur la rive droite de l'Euphrate[192]. Al Qaïm se trouve à 12 km d''Amqah, une distance trop faible pour être comparée aux 7 schoenes séparant Giddan de Belesi Biblada. Ne serait-ce pas plutôt Giddan, c'est-à-dire Eddana, qu'il faudrait chercher à cet endroit ? Toutes les conjectures sont permises et aucune certitude ne se dégage de nos investigations quant à la localisation de Belesi Biblada.

4. — *Des îles de l'Euphrate à Séleucie du Tigre.*

A suivre les descriptions empruntées à des relations de voyages de la première moitié du XIXᵉ siècle, la zone des îles du Moyen Euphrate abondait en vestiges de toutes espèces et de toutes époques : digues, barrages, acqueducs, murailles, constructions pyramidales assyriennes et babyloniennes, édifices parthes, romains et surtout de nombreux restes d'acqueducs[193].

Les étapes suivantes sont des îles fortifiées au milieu de l'Euphrate. La première de ces îles (située en amont d'Anathô) faisait fonction de gazophylacie royale et avait été, au début du principat d'Auguste, le théâtre d'un événement sanglant qu'Isidore juge mémorable. En effet, Phraate IV, qui abritait son harem dans cette île-forteresse, avait

186. Cf. *supra*, p. 88.

187. Par l'effet du partage de la Syrie romaine en deux provinces distinctes, la Coelé-Syrie et la Syrie-Phénicie (en 194), Belesi Biblada sera le dernier poste de l'Euphrate, en aval de Dura-Europos, à dépendre administrativement de la Coelé-Syrie. Quant aux postes situés entre Belesi Biblada et Hit, ils semblent avoir été inclus dans la Syrie-Phénicie. Cf. M. Gawlikowski, Palmyre et l'Euphrate, *Syria*, 1983, p. 61-62.

188. C. Ritter, *op. cit.*, XI, p. 716. Cf. N.C. Debevoise, *Pol. Hist. Parthia*, p. 137.

189. A. Musil, *op. cit.*, p. 230.

190. Aurel Stein, *CRAI*, 1939, p. 266 et *Geographical Journal*, LXLV, 1940, p. 431.

191. Cf. M. Gawlikowski, Palmyre et l'Euphrate, *Syria*, 1983, p. 57 et carte, p. 54.

192. Cf. l'auteur arabe Abu'l Fadā, *Maraṣid*, éd. Juynbol, I, p. 437 ; A. Poidebard, *La trace de Rome*, p. 119, 127.

193. C. Ritter, *Erdkunde*, XI, p. 710-711 : « Das Interesse der Stromufer nimmt von dieser Ostwendung durch Vermehrung der Ueberreste historischer Errinerungen ungemein zu ; eine Menge von Mauern, die freilich fast gar keine entschiedene Deutung in der Vorzeit finden, sehr viele Aquäducte und Resten von assyrischen und babylonischen Pyramidenbauten treten hervor ; auch indische, partische römische Baureste aller Art. obwohl in grösster Zerstrümmerung ». Cf. F. Hoefer, *Chaldée*, p. 358.

fait tuer ses concubines pour les soustraire au pouvoir de son compétiteur, Tiridate, dont l'arrivée était imminente. Pour serrer de près la date de ce massacre, rappelons que ce Tiridate, qu'il fût ou non d'extraction arsacide, avait été défait et chassé une première fois au temps de la bataille d'Actium (31 av. J.-C.). L'asile lui avait été accordé en Syrie romaine, mais après quelques années d'exil, le prince parthe avait résolu de tenter de nouveau sa chance contre Phraate. C'est au cours de sa marche sur Séleucie du Tigre, où sa présence est attestée par des émissions monétaires en 26/25, qu'il était passé par l'île où le roi des Parthes abritait son harem[194]. Cette île, dont l'auteur de l'itinéraire ignorait peut-être le nom, a été identifiée avec l'île de Koha par Ritter[195], avec l'îlot de Sreyser par Musil[196].

A 4 schoenes de là, on rencontrait une autre île, Anathô ou Anatha, qui est mentionnée pour la première fois[197]. C'est cette île, ou la ville homonyme qui en était le centre, qu'Arrien, dans ses *Parthica*, appelle Tyros, du nom même de la célèbre ville phénicienne[198]. Anatha se cacherait dans la Bethauna de Ptolémée (à décomposer en Beth ʿAnah)[199].

Anatha était le centre du culte d'un dieu indigène, Aphlad. En effet, un bas-relief, découvert à Dura-Europos dans les ruines du temple consacré à cette même divinité, porte une dédicace en grec qui peut être datée de l'an 54 de notre ère : «... dans le temple du dieu appelé Aphlad du village d'Anath sur l'Euphrate...»[200]. Il résulte de ce texte que l'île d'Anatha était en étroites relations avec Dura-Europos, relations fondées sans nul doute sur le commerce caravanier[201].

Shapur Ier s'emparera de la ville d'Anatha pendant sa deuxième campagne contre les Romains (256 ?). Aussi, en 363, l'armée de Julien devra-t-elle enlever ce *munimentum*, entouré de tous côtés par l'Euphrate, appelé Anatha ou Anathan par Ammien Marcellin[202]. À la même occasion, Zosime en parle comme d'une île située au milieu de l'Euphrate, défendue par une forteresse et possédant une forte population ; la localité qui

194. Sur cet épisode, cf. A. von Gutschmid, *Gesch. Irans,* p. 102 ; W.W. Tarn, *Mélanges Glotz,* II, 1932, p. 831-837 ; F. Geyer, *RE,* VI *A*/2, 1937, c. 1439, *s.v.* Tiridates n° 4 ; N.C. Debevoise, *Pol. Hist. Parthia,* p. 135-136. Sur les monnaies frappées par Tiridate à Séleucie, cf. R.H. Mc Dowell, *Coins from Seleucie,* 1935, p. 222 ; G. Le Rider, *Suse sous les Séleucides,* p. 412, 460.

195. C. Ritter, *op. cit.,* XI, p. 716 ; cf. A. von Gutschmid, *loc. cit.*

196. A. Musil, *op. cit.,* p. 230.

197. Cf. S. Fraenkel, *RE,* I/2 c. 2069, *s.v.* Anatha ; R. Kiepert, *FOA,* V, p. 5.

198. Arrien, *Parthica,* éd. Roos-Wirth, p. 243 : Ἀρριανός δὲ τὰ Ἄναθα Τύρον καλεῖ (= Stéphane de Byzance, *s.v.* Τύρος, Meineke p. 643).

199. Ptolémée, *Geogr.,* V, 18.

200. *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Report. of the 5th Season,* 1935, p. 112 sq., n° 416.

201. Cf. M.I. Rostovtzeff, *Les inscriptions caravanières de Palmyre, Mélanges Glotz,* II, 1932, p. 806-808 ; O. Eissfeldt, *Tempel und Kulte syrischer Städte in Hellenistisch-Römischer Zeit = Der alte Orient,* 40, 1941, p. 131.

202. Ammien Marcellin, XXIV, 1, 6 : *Anathan munimentum expugnaturus, quod ut pleraque alia, circumluitur fluentis Euphratis.*

203. Zosime, III, 14, 1.

lui faisait face sur la rive gauche avait nom Phatousa[203]. Les géographes arabes du début de Moyen Âge signalent ʿAnah comme une ville insulaire, mais, au XVIe siècle, elle se présente sous un aspect assez différent car elle occupe les deux rives du fleuve[204]. L'île elle-même a perdu son ancienne importance et sans doute aussi ses habitants ; elle garde cependant une partie des ruines de l'antique Anatha, ruines que, vers les années 1835-1836, l'Anglais Chesney a pu voir sur la rive gauche au-dessus de la ville moderne d'Anah[205]. De nos jours, Anah n'est plus qu'un village qui s'étire en longueur sur la rive droite de l'Euphrate[206].

A 2 schoenes seulement d'Anatha, une autre station insulaire : Thilabus, nom où il est facile de reconnaître le Thalbiš des Annales assyriennes[207] et la moderne Telbes ; elle est mentionnée également dans les *Parthica* d'Asinius Quadratus sous la forme Thelamuza qui dénote une légère erreur de graphie (μ pour β)[208]. Thilabus, tout comme l'île anonyme, servait de gazophylacie aux Arsacides. Elles se trouvera sur l'itinéraire de Julien en 363. Bâtie sur une hauteur, la citadelle de la ville surplombait l'Euphrate à pic dans une position à peu près inexpugnable que soulignent Ammien (qui la nomme Thilutha)[209], Zosime[210] et même Libanius[211]. Cette île si bien fortifiée et défendue avait, semble-t-il, très peu changé depuis le temps où elle abritait les trésors des Parthes. Lors de son passage en ces lieux, Chesney a pu observer, à l'intérieur de l'île, des vestiges d'édifices antiques[212].

A 12 schoenes de Thilabus, on faisait halte dans la ville insulaire (νησόπολις) d'Izan dont le nom, tout comme celui des deux îles précédentes, se perpétue dans la toponymie arabe moderne sous la forme Al-Uzz[213]. Cependant M. Gawlikowski, corrigeant $\overline{\iota\beta}$ en $\bar{\beta}$ (2 schoenes au lieu de 12) après Ἴζαν νησόπολις, propose d'identifier Izan avec la petite île de Bijan située en aval de Telbes et à 27 km de 'Anah[214]. S'il est vrai que la distance donnée par Isidore est inexacte, on hésitera malgré tout à faire abstraction de l'identification, généralement acceptée, avec Al-Uzz. D'autre part, on a cru reconnaître Izan dans le

204. Cf. C. RITTER, *op. cit.*, XI, p. XX ; A. MUSIL, *op. cit.*, p. 340.

205. F. R. CHESNEY, *Report on Stream Navigation of the Euphrate*, 1833, p. 54 ; *Expedition for the Survey of the River Euphrates and Tigris*, 1, 1850 (1969), p. 53. ID., *Narrative of the Euphrates Expedition*, 1868, p. 66. Cf. C. RITTER, *op. cit.*, p. 724.

206. Cf. E. HERZFELD, *Arch. Reise*, II, p. 319 ; A. MUSIL, *op. cit.*, p. 345 ; M. BROK, *De Perzische expeditie van K. Julianus*, 1959, p. 103 ; J. FONTAINE, Ammien Marcellin, IV, Commentaire, n. 300, p. 137.

207. Cf. F. H. WEISSBACH, *RE*, VI, A/1, 1936, c. 278, *s.v.*

208. Asinius QUADRATUS, *Parthica*, VII, frg. 12 = Stéphane de Byzance, *s.v.* Θελαμοῦζα.

209. Ammien Marcellin, XXIV, 2, 1 : ... *ad castra pervenimus nomine Thilutha, in Medio fluminis sita, locum immenso quodam vertice tumescentem, et potestate naturae velut manu circumsaeptum humana*.

210. Zosime, III, 151.

211. LIBANIUS, *Or.*, 18, 219.

212. F. R. CHESNEY, *Report on Stream Navigation*, p. 61. Cf. C. RITTER, *op. cit.*, p. 728.

213. Sur Izan, cf. C. RITTER, *op. cit.*, XI, p. 734 sq. ; K. MÜLLER, *Geogr. Gr. Min.*, I, p. 249 ; F. H. WEISSBACH, *RE, X*/2, c. 1390, *s.v.* Ἴζαν νησόπολις. C'est sans doute la même île que veut désigner A. MUSIL, *op. cit.*, p. 230, sous la graphie *el-Eẖzâne*.

214. M. GAWLIKOWSKI, *Syria*, 1983, p. 58. À propos des fouilles de cet auteur sur l'île de Bijan, cf. *Archeologia*, n° 178, p. 23-33 et *Syria*, 1983, p. 62, (notes) ; A. MUSIL, *op. cit.*, p. 230.

locus Baraxmalcha d'Ammien (XXIV, 2, 3)[215], ce qui est inexact puisque Baraxmalcha se trouve en rive gauche. On l'a aussi localisé à Diacira/Dakira[216]. Mais nous allons voir que cette dernière localité fait penser plus justement à l'étape suivante : Aeipolis.

Aeipolis ou la ville d'Aei est sans conteste la moderne Hit[217]. Cependant la distance qui la sépare de l'île d'Izan, 16 schoenes, c'est-à-dire 90 km au minimum, est nettement supérieure à la distance d'Al-Uz à Hit. Cette discordance explique les corrections, plus ou moins acceptables, qui ont été apportées sur ce point à l'évaluation d'Isidore. Nous pensons qu'il doit s'agir en fait de 12 schoenes et que les 16 schoenes sont à reporter à l'étape suivante[218].

Aeipolis, avec ses sources d'asphalte, n'est autre que la ville d'Is où, selon Hérodote, une petite rivière répondant au même nom ('Is) produisait le bitume qui avait servi à la construction des murs de Babylone[219]. Le toponyme est une transcription de l'akkadien *iḍḍu* ou *iṭṭu* qui désigne le « bitume ». Au cours de sa 6e campagne (884 av. J.-C.), Tukulti-Ninurta II, roi d'Assyrie, est passé par Hit « près de la source de bitume »[220]. Les relations de l'expédition de Julien contre les Perses (363 ap. J.-C.) font expressément mention de cette localité. Mais Ammien parle d'une source de bitume près de la ville de Diacira qui se trouvait sur l'itinéraire de l'armée romaine[221]. Zosime dénomme l'endroit Dakira et fait état d'une source d'asphalte en rive gauche avant de passer à une autre localité : Sitha[222]. Il est indéniable que Diacira/Dakira sont des transcriptions de l'araméen *daqirā* qui a le sens de bitume. Or ce dernier terme entre dans la composition du nom talmudique de Hit, qui est 'YḤY DQYR' : *Iḥi Daqirā* « rivage de bitume »[223]. La ville avait donc deux noms : *Id* et *Iḥi Daqirā* ou simplement Daqirā. L'Iddakira de Ptolémée (*Geogr.,* V, 19, 6) semble résulter de la fusion de *Id* et de *Daqira*. La Diacira d'Ammien et la Dakira sont bien cette même ville qu'Hérodote appelle Is et Isidore de Charax Aeipolis[224]. Pour ce qui est de la forme 'Αει, il n'est pas impossible qu'elle ait quelque

215. Cf. C. Ritter, *op. cit.,* XI, p. 733.

216. Cf. *ibid.,* XI, p. 738.

217. Cf. C. Ritter, *op. cit.,* X, p. 142 sq.; XI, p. 749 sq.; V. Scheil, *Annales de Toukoulti-Ninip II, roi d'Assyrie 689-684,* 1909, p. 39-40; F. R. Chesney, *Survey of the River Euphrates and Tigris,* II, p. 436 sq.; 636 sq.; A. Musil, *op. cit.,* p. 350-353; F. H. Weissbach, *RE,* IX/2, 1916, c. 2047-48, *s.v.* Is; M. Streck, *RE,* Suppl. I, c. 13, *s.v.* Aeipolis; M. F. Brok, *op. cit.,* p. 110; R. J. Forbes, *Studies in Ancient Technology,* I, *Bitume and Petroleum in Antiquity,* 2e éd., I, 1965, p. 12, 36, 38.

218. C. Ritter, *loc. cit.,* lit 6 schoenes au lieu de 16; A. Musil, *loc. cit.,* propose de corriger 22 en 12 en se trompant sur le chiffre donné par le texte. C. Müller, *loc. cit.,* ne trouve rien à redire contre les 6 schoenes.

219. Hérodote, I, 179.

220. *Annales de Tukulti-Ninurta II,* § 6, 59; éd. tr. V. Scheil, *op. cit.,* p. 14-15.

221. Ammien Marcellin, XXIV, 2, 3.

222. Zosime, III, 15, 2 et 3.

223. M. Jastrow, *A dictionary of the Targum and Talmud Babli and Yerushalmi and the Midrashic Literature,* I, 1950, p. 46. Cf. Neubauer, *Géographie du Talmud,* 1868, p. 353 sq.; A. Berliner, *Jahrber. d. Rabbiner-Seminars zu Berlin,* 1882-83, p. 62; F. H. Weissbach, *loc. cit.*

224. R. Kiepert, *FOA,* V, p. 3; F. H. Weissbach, *loc. cit.*; M. F. Brok, *op. cit.,* p. 110; F. Paschoud, Zosime, II, 1, n. 41, p. 125. M. Streck, *RE* V/1, 1903, c. 317, *s.v.* Diakira, rejette à tort cette identité. De même, J. Fontaine, Ammien Marcellin, IV, Commentaire, n. 317, p. 142, se fondant sur une indication de P. Garelli, refuse de reconnaître un rapport entre Is-Hit et Diacira.

rapport avec *Iḥi*, le premier terme du nom talmudique. Sur un autre plan, il est à signaler qu'il y a une continuité parfaite de Aeipolis à Hit, qui doit sa renommée à l'exploitation de ses sources de bitume[225].

L'étape suivante, Besechana, à 12 schoenes d'Aeipolis, possédait un temple d'Atargatis[226]. Sa localisation à Al-Rumaii par Musil est erronée[227]. En effet, Besechana ne fait qu'une avec la *Massicen* de Pline, qui place à cet endroit un embranchement de l'Euphrate[228], de même qu'avec la Misikhè (Mishik) de l'inscription trilingue de Shapur Ier[229]. A l'issue de la victoire que ce Sassanide remportera en ces lieux sur Gordien III (244), Misikhè recevra le nom perse de Peroz-Shapur («Victorieux-Shapur») d'où la Pirisabora d'Ammien et la Βηρσαβῶρα de Zosime[230]. Au moment de la campagne de Julien, Peroz-Shapur était l'une des principales villes de la Babylonie. Outre son rôle politique et stratégique, elle abritait un important dépôt de vivres et d'armes, ce que le pahlavi désigne par le terme *ambar* (ou *ambarak*) d'où le nom arabe de la ville Al-ambar[231]. Mais l'emplacement de la Misikhè/Peroz-Shapur des Sassanides était sans conteste en rive gauche et c'est sur la rive droite que longeait la route des Parthes jusqu'à Neapolis, que l'on doit chercher l'étape Besechana[232]. Il n'est pas impossible que la ville elle-même se soit étendue, à cette époque, des deux côtés de l'Euphrate, Besechane et son temple d'Atargatis étant séparés par le fleuve de l'entrepôt *(ambar)* proprement dit. Il est évident que 12 schoenes ne suffisent pas pour couvrir la distance d'Aeipolis à Besechana. Il serait donc assez logique de restituer à cet endroit les 16 schoenes comptés par erreur entre l'île d'Izan et Besechana[233].

Neapolis, la dernière station sur l'Euphrate, se trouve à 22 schoenes de la précédente. Ce chiffre, estimé beaucoup trop élevé par rapport à la distance présumée entre les deux localités, a été ramené à 15 par Musil[234], à 14 schoenes par K. Müller[235] et plus justement à 12 schoenes par Ritter[236]. Encore faudrait-il savoir où se situait exactement Neapolis. Ce nom évoque une fondation hellénique. Mais on ne connaît de cette ville que ce que nous en apprend Isidore, à savoir qu'elle était le point de départ d'un bras de l'Euphrate ou d'un canal appelé Narmalcha, qui rejoignait le Tigre près de Séleucie. Ritter l'identifie avec la Thelbakanè de Ptolémée (*Geogr.*, V, 20, 6 : 78°30 long.

225. M. Streck, *Enc. Islam.*, I, 1re éd., p. 342.
226. Sur le temple d'Atargatis à Dura, cf. *supra*, p. 92.
227. A. Musil, *op. cit.*, p. 228.
228. Pline, *Nat. Hist.*, V, 90. Cf. *infra*, p. 100.
229. Lignes 8 et 10 de la version grecque = A. Maricq, *Class. et Orient.*, p. 49 et 51.
230. Ammien Marcellin, XXIV, 2, 9 sq.; Zosime, III, 17, 5.
231. Sur Misikhé-Peroz-Shapur, cf. A. Maricq *apud* Hönigmann-Maricq, *Recherches sur les Res Gestae*, p. 112 sq.; Sur Al-Anbar, cf. A. Musil, *op. cit.*, p. 353 sq.; A. Maricq, *loc. cit.*, et Id., *Class. et Orient.*, p. 94 sq., p. 147 sq.; F. Paschoud, *Syria*, LV, 1978, p. 348.
232. Cf.G. Hoffmann, *Zschr. d. Ges. f. Erdkunde*, XVIII, 1883, p. 444.
233. Cf. *supra*, p. 98.
234. A. Musil, *op. cit.*, p. 238 et p. 231.
235. K. Müller, *Geogr. Gr. Min.*, I, p. 249 (notes).
236. C. Ritter, *op. cit.*, XI, p. 782. Cf. aussi L. Dillemann, *Syria*, 1961, p. 156.

et 35°30′ lat.), ville de Babylonie dont Maqdam marquerait l'emplacement[237], G. Hoffmann, F. Justi avec la ville juive de Nehardea[238]. Pour Musil, elle doit être localisée à Bitra qui, à l'en croire, est la Bithra de Zosime[239]. Dans un article récent, W. Römer se montre réservé et considère Neapolis comme non identifiée[240].

Pour essayer d'y voir un peu plus clair, envisageons d'abord la question du Narmalcha qui, suivant les «Étapes parthiques», s'embranchait sur l'Euphrate à Neapolis précisément.

Isidore de Charax est le premier à faire mention d'un «fleuve royal» ou «canal royal» en usant d'une transcription, Ναρμάλχα, du nom araméen original *Nahr malkā*. Il est à souligner qu'il a existé plus d'un canal qui ait servi au cours des âges à assurer une liaison fluviale entre l'Euphrate et le Tigre[241].

Polybe connaît déjà un canal appelé «royal»[242] et Strabon n'ignore pas qu'une rivière appelée «royale» coulait entre Euphrate et Tigre[243]. Pline parle tout d'abord d'une division de l'Euphrate en deux branches qui s'opérait près du bourg de Massicen, notre Besechana, le bras gauche se dirigeant vers Séleucie[244]. Dans la suite de son ouvrage, il est question d'une déviation du *Narmalcha* effectuée par le gouverneur Gobarès à partir d'Agranis, ville importante depuis lors détruite par les Perses[245]. Comme il est possible de ramener Agranis, par ailleurs inconnue, à Massicen/Besechana, les données de Pline ne prêtent à aucune conclusion précise. Chez Ptolémée, le Narmalcha est devenu le βασιλείος ποταμός qui se détache de l'Euphrate en amont de Sippara (Σιπφάρα) et qui, plus loin, rejoint le Maarsarès (lire Naarsarès = Nār-Šarri) pour déboucher dans le Tigre en aval d'Apamée (de Mésène)[246]. Dans la *Praep. Evang.* d'Eusèbe de Césarée, il est dit, sur l'autorité d'un certain Abydenos, comment Nabuchodonosor fit dévier le fleuve Ἀρμακάλης de même qu'un bras de l'Euphrate appelé Akrakanon, et fit creuser un fossé au-dessus (ὑπέρ) de la ville des Sipparéniens[247]. On rencontre une tradition identique dans la traduction arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe où le bras dérivé de l'Euphrate «près de Sippara» est appelé Armakales[248]. Or il ne fait aucun doute que Ἀρμακάλης est une métathèse de Ναρμαλάκης (transcrivant Nahr

237. C. Ritter, *loc. cit.* et carte; K. Müller, *Ptolem. Geogr.*, I, 2, p. 1021 (notes).

238. Cf. *infra*, p. 101.

239. A. Musil, *op. cit.*, p. 231.

240. W. Römer, *Kl. Pauly*, IV, c. 33, *s.v.* n° 13.

241. Parmi les savantes études sur le sujet, on retiendra spécialement : A. Musil, *op. cit.*, p. 272 sq.; F.H. Weissbach, *RE* XVI/2, 1935, c. 1440-49, *s.v.*; L. Dillemann, Ammien Marcellin et les pays de l'Euphrate et du Tigre, *Syria*, 1961, p. 153 sq. (appendice); J. Fontaine, Ammien Marcellin, Commentaire, IV, 1977, n. 172, p. 77-78; n. 325, p. 145; n. 417, p. 175; n. 431, p. 180-181; F. Paschoud, *À propos du tracé d'un canal en Mésopotamie moyenne*, *Syria*, 1978, p. 349-354; Id., Zosime, II, 1re partie, n. 44, p. 127 sq et p. 246-250.

242. Polybe, V, 51, 6.

243. Strabon, XVI, 1, 27.

244. Pline, *Nat. Hist.*, V, 90.

245. *Ibid.*, V, 120.

246. Ptolémée, *Geogr.*, V, 17, 5 et 6.

247. Eusèbe, *Praep. Evang.*, IX, 41, 7; éd. Mras, *Griech. Christ. Schriftst.*, XLIII, 1, p. 552-553.

248. Eusèbe, *Chronique*, éd. trad. J. Karst, *Die Chronik des Eusebius aus dem armen. übersetzt.*, = *Griech. Christ. Schriftst.*, XX, 1911, p. 19.

Malkā). Nous ne dirons qu'un mot du *flumen regium* que Julien et ses troupes eurent à traverser pour atteindre le Tigre et qui se détachait de l'Euphrate en amont de Peroz-Shapur (Misikhè, Besechana)[249].

On remarque que chez Ptolémée comme chez Eusèbe, l'embranchement du Narmalcha se produit un peu en amont de Sippara (actuelle Abu Habba). Or, dans sa liste des villes de Mésopotamie, Ptolémée cite en amont de Sippara (78°15'-35°40') Naarda (77°40'-35°30')[250]. Naarda, mieux attestée sous les formes Nehardea dans le Talmud était une ville opulente à forte population juive[251]. Il résulte des données du Talmud de Babylone que le *Nahr Malkā se détachait de l'Euphrate à Nehardea*[252]. Par son traçé, ce canal se confond de toute évidence avec le Narmalcha d'Isidore et, à ce compte, l'on ne peut guère échapper à l'identification, évoquée plus haut, de Neapolis avec Nehardea[253]. Le nom de Neapolis donné à cette localité à l'époque hellénistique dut tomber très vite en désuétude.

De Neapolis à Séleucie il n'y avait que 9 schoenes, c'est-à-dire un peu plus de 50 km, d'après notre itinéraire. Assurément, le Narmalcha envisagé par Isidore constituait la liaison la plus courte entre l'Euphrate et le Tigre dans cette région. Au cours des fouilles effectuées à Tell 'Umar, on a découvert les traces de l'ancien lit du Tigre, qui passait beaucoup plus à l'Ouest que le lit actuel, et qui séparait Séleucie à la fois de Kōhē et de Ctésiphon[254]. C'est à l'angle Sud-Est de la ville que le Canal Royal s'embranchait dans le Tigre, après avoir longé la muraille méridionale de la ville[255].

Séleucie du Tigre, surnommé aussi «Séleucie la Babylonienne», «Séleucie des Parthes», enfin «Séleucie la Grande»[256], était à coup sûr la plus illustre des nombreuses cités auxquelles Séleucos Nicator avait donné son nom. Pour sa fondation, qui est postérieure à la bataille de l'Ipsos (301), la date de 300 peut être avancée sans grand

249. Ammien Marcellin, XXIV, 2, 7; 6, 1; Zosime, III, 24, 2.

250. PTOLÉMÉE, *Geogr.*, V, 17, 5.

251. Sur Nehardea, cf. A. NEUBAUER, *La Géographie du Talmud,* p. 338 sq.; J. OBERMEYER, *Die Landschaft Babylonien,* 1929, p. 244 sq.; F. H. WEISSBACH, *RE,* XVI, 2, 1935, c. 1439-1440, *s.v.* Naarda.

252. *Talmud Bab.*, Sabbath, 108a; *ibid.*, Qiddushin, 70a. Cf. A. NEUBAUER, *loc. cit.*

253. G. HOFFMANN, *loc. cit.*; F. JUSTI, *Grundriss d. iranischen Philologie,* II, 1896-1904, p. 476. Cf. dernièrement C. BRUNNER, in *The Cambridge History of Iran*, vol. 3 (?), 1983, p. 759: «...Nehardea at or near Isidor's Neapolis». D'autre part, les cartes jointes à l'ouvrage de J. NEUSNER, *A History of the Jews in Babylonia* I. *The Parthian Period* (= *Studia Post-biblica*, IX, 1965) suggérerait aussi cette identification : sur la carte I (p. 11-12), Néapolis est signalée juste en face de Séleucie-Ctésiphon; sur la carte IV (p. 114), Nehardea apparaît dans une situation similaire au point de départ du Nahr Malkā.

254. Cf. O. REUTHER, *Die Ausgrabungen d. deutschen Ktesiphon-Expedition im Winter 1928-1929,* p. 1 sq.; G. GULLINI, *Problems of an Excavation in Northern Babylonia, Mesopotamia*, I, 1966, p. 15.

255. Cf. G. GULLINI, *op. cit.,* pl. 1.

256. *Seleucia cognominata Babylonia* (PLINE, *Nat. Hist.,* VI, 212); *Seleucia Parthorum* (*ibid.*, V, 88); *Seleucia magna* (*ibid.*, VI, 43). — Sur l'histoire de Séleucie, cf. E. FABIAN, *De Seleucia Babylonia,* 1869 : SCHNEIDEWÖRTH, *Seleucia am Tigris*, 1879; M. STRECK, *Seleukia u. Ktesiphon* = *Der alte Orient*, XVI, 3-4, 1917; ID., *RE*, II A, c. 1148 sq., *s.v.;* V. TSCHERIKOWER, *op. cit.*, p. 90-91; N. PIGULEVSKAIA, *Les villes de l'État iranien*, 1963.

risque d'erreur, bien que la question soit très débattue[257]. On a longtemps cru qu'elle avait été bâtie à l'emplacement d'Opis (l'Upi des Babyloniens), mais des recherches plus récentes ont abouti à une conclusion assez différente, à savoir qu'Opis s'élevait sur la rive gauche du Tigre où elle avait précédé Kōkē[258].

Séleucie était bâtie sur un plan octogonal de type hippodamien et occupait une très vaste superficie. Deux grands axes la traversaient d'Ouest en Est. Le premier était constitué par un canal qui était bordé de briques cuites enduites de bitume et destiné à l'alimentation en eau de la ville; il devait être relié au Narmalcha du côté Ouest[259]. L'autre axe était une rue à portiques que les fouilles ont permis de dégager partiellement[260]; c'était essentiellement la rue des marchands. Bien entendu, Séleucie possédait tous les édifices caractérisant une ville hellénistique. Nous ne ferons mention ici que de la «Maison des Archives», attenante à un temple et où a été trouvée une quantité de bulles qui servaient à sceller des documents administratifs et fiscaux[261].

Séleucie avait été conçue par son fondateur comme une πόλις de grande envergure destinée à remplacer Babylone comme capitale universelle et à assurer le triomphe de l'hellénisme en Mésopotamie[262]. Cependant les colons macédoniens et grecs qui y avaient été établis à l'origine étaient en trop petit nombre pour suffire au peuplement d'une métropole de cette importance. Aussi Séleucos incita-t-il les habitants de Babylone (située à 60 km) à venir s'établir à Séleucie[263]. Mais ce transfert de populations ne s'opéra pas d'un seul coup et se poursuivra après la mort du premier Séleucide[264].

Séleucie avait donc une population fort mêlée; les éléments sémitiques (Babyloniens, Araméens et Juifs), qui fournissaient la plus grande partie des artisans et des commerçants, avaient fini, avec le temps, à prédominer numériquement. Mais les postes de commande à la tête de la cité étaient toujours réservés aux Macédoniens et aux Grecs (les seconds étant plus nombreux que les premiers).

257. Sur la fondation de Séleucie en 300, cf. A. Bouché-Leclercq, *Hist. des Séleucides*, II, 1914, p. 524; M. Streck, *RE*, II A/1, c. 1150-51 et, dernièrement, R. A. Hadley, *Historia*, 1978, p. 228 sq., qui souligne les arguments en faveur de cette date.

258. Cf. G. Gullini, *op. cit.*, p. 17 sq.

259. Cf. G. Gullini, *Uno contributo alla storia dell' urbanistica : Seleucia sul Tigris, Mesopotamia*, 1967, p. 140 sq.; cf. *ibid.*, I, fig. I.

260. Cf. G. Gullini, *Trial Trench on the Canal, Mesopotamia*, III-IV, 1968-69, p. 39-41.

261. Cf. A. Invernizzi, *Mesopotamia*, III-IV, p. 29-38, pl. IV, fig. 29-36. Il ressort des indices archéologiques que cet édifice a été détruit peu après l'arrivée des Parthes.

262. Ammien Marcellin, XXIII, 6, 23 : *Post hanc Seleucia, ambitiosum opus Nicatoris Seleuci.* — Appien, *Syr.*, 58, raconte de quelle manière les mages babyloniens essayèrent de faire échec à l'entreprise de Séleucos qu'ils jugeaient préjudiciable à leurs intérêts. Même si la relation d'Ammien fait une large place à la fiction, il n'en reste pas moins vrai que les Babyloniens ne durent pas voir d'un bon œil l'installation sur leur sol des héritiers d'Alexandre.

263. Strabon, XVI, 1, 5; Pausanias, I, 6, 3; Pline, *Nat. Hist.*, VI, 122.

264. D'après la *Chronique Babylonienne* relative aux débuts du règne d'Antiochos Ier en l'an 37 de l'ère séleucide (= 275 av. J.-C.), le satrape de Babylone et le gouverneur *(amelu paq-du)* de la ville de Séleucie firent transférer à Séleucie les habitants de Babylone (S. Smith, *Babylonian Historical Texts relating to the capture and Downfall of Babylon*, p. 155-156, l. 15-16 de la Chronique).

La ville avait été dotée dès ses débuts d'une constitution de type hellénique qui faisait une large place aux coutumes macédoniennes. Comme tant d'autres cités fondées par les Macédoniens, elle était gouvernée par un épistate, représentant du roi séleucide[265]. Les décisions importantes étaient prises par une assemblée qui, au dire de Tacite, comprenait 300 membres[266] et qui, à l'origine, devait être recrutés exclusivement parmi les notables de la colonie gréco-macédonienne, les *adeiganes* ou plutôt les *peliganes*, un terme macédonien ayant un sens très proche de celui de «sénateur»[267]. Cette assemblée était donc avant tout une γερουσία, un Sénat. C'est ainsi qu'une source syriaque, qui reflète certains aspects de la Séleucie parthe, a connaissance d'une assemblée des «vieillards», de même que d'un collège de jeunes gens[268]. Le peuple avait lui aussi part aux affaires de la cité et, à l'occasion, allait jusqu'à s'ériger en antagoniste de l'aristocratie sénatoriale.

Vers 140, Mithridate II s'était emparé de la Babylonie et de Séleucie. Tout d'abord les Arsacides jugèrent de leur intérêt de laisser à la ville la plus vaste et la plus prospère de leurs États son administration autonome et son droit de monnayage. On remarquera en passant que l'atelier séleucéen fut longtemps le seul à frapper des tétradrachmes à l'effigie des rois arsacides[269]. A s'en rapporter à certains témoignages, Séleucie jouissait toujours de la même liberté au Iᵉʳ siècle de notre ère. Ainsi Pline souligne son indépendance politique et son attachement aux usages ancestraux[270]. Tacite, de son côté, en parle comme d'une cité puissante, échappant à la barbarie et restée fidèle à l'esprit de son fondateur[271]. Néanmoins, si l'on y regarde de plus près, les choses apparaissent sous un jour assez différent.

C'est Plutarque lui-même qui nous apprend qu'au lendemain de la victoire de Carrhae, le général parthe Surena, le vainqueur de Crassus, après avoir offert aux Séleucéens le spectacle d'une parodie de triomphe romain, convoqua le Sénat de la ville[272]. Ce geste est significatif : légalement ou non, les hautes autorités parthes pouvaient s'immiscer dans les affaires de la cité. D'où il semble résulter qu'à cette époque, Séleucie ne possédait qu'une autonomie toute relative, voire même un semblant d'autonomie. Plus tard, Artaban II lui retirera ses privilèges monétaires.

Il est vrai que les Séleucéens portaient assez peu de sympathie à leurs maîtres parthes et ne se faisaient pas faute, quand l'occasion s'en présentait, d'accueillir dans

265. Sur l'épistate à Dura-Europos, cf. *supra*, p. 91.

266. TACITE, *Ann.*, VI, 42.

267. Polybe, V, 54, 10. Pour la correction d'*adeiganes* en *peliganes*, voir l'inscription de Laodicée-sur-Mer publiée par P. Roussel, *Syria*, 1942-1943, p. 31-32.

268. *Acta Sancti Maris Apostoli*, § 20; éd. L. B. Abbeloos, 1885, p. 52-53. Cf. F. CUMONT, *Fouilles de Doura-Europos*, I, p. XXIV : «les collèges d'éphèbes et de jeunes gens existaient à Babylone et à Séleucie»; N. PIGULEVSKAIA, *Les villes de l'État iranien*, 1963, p. 84.

269. Cf. G. LE RIDER, *Suse sous les Séleucides*, p. 399.

270. PLINE, *Nat. Hist.*, VI, 122 : *libera hodie ac sui iuris Macedonumque moris.*

271. TACITE, *Ann.*, VI, 42.

272. PLUTARQUE, *Crassus*, 32, 4.

leurs murs des prétendants arsacides insurgés contre le pouvoir en place et plus ou moins soutenus par Rome. La révolte de Tiridate contre Phraate IV, brièvement évoquée par l'auteur des «Étapes parthiques», ne constitue qu'un épisode dans l'histoire mouvementée des rapports de Séleucie du Tigre avec la monarchie arsacide[273].

Dans ces conditions, il est normal que Séleucie se soit attiré la méfiance, sinon l'hostilité, des monarques parthes qui s'efforceront de mettre un frein à la puissance politique et économique de la ville sans y réussir pleinement[274]. En dépit d'un certain déclin, la fondation de Séleucos conservera la première place en Mésopotamie jusqu'à sa destruction partielle par Avidius Cassius en 165 ap. J.-C. Mais à l'époque où fut composé notre itinéraire, la ville méritait toujours le nom de «grande» *(magna)*[275].

Séleucie demeurait toujours le grand emporium de Babylonie où étaient entreposées les marchandises les plus diverses en provenance d'Extrême-Orient. Les Séleucéens allaient acheter à Suse une partie de ces marchandises, exportées par le golfe Persique et Spasinu Charax[276]. La Syrie, avec ses grandes métropoles helléniques en quête de produits rares et précieux, était l'un des principaux débouchés du commerce séleucéen[277]. Les marchands d'Antioche allaient régulièrement s'approvisionner à Séleucie; il se pourrait bien qu'ils n'aient pas été étrangers au trafic des esclaves qui s'effectuait sur les marchés séleucéens. La Syrie était un grand fournisseur d'esclaves, souvent cultivés, parfois habiles musiciens et, de ce fait, fort recherchés jusque dans l'Inde. La Babylonie ne manquait pas non plus d'esclaves et il y a lieu de supposer que l'Orient plus lointain en exportait une certaine quantité vers l'Occident. La cité du Tigre était bien placée pour être l'un des principaux relais de ce trafic très florissant à l'époque hellénistique et, au reste, extrêmement fructueux. Parmi les bulles découvertes dans la Maison des Archives, il s'en trouvent quelques-unes qui ont trait à la taxe prélevée sur la vente ou l'achat des esclaves (ἀνδραποδική)[278]. D'autres bulles concernent plus spécialement le prélèvement opéré sur l'importation d'un esclave[279]. Bien que ces documents remontent à l'époque séleucide, il n'y a pas lieu de supposer que ces pratiques aient été abolies sous les Parthes.

273. Cf. *supra*, p. 96.

274. Cf. *supra*, p. 103.

275. Au moment où écrivait PLINE, (*Nat. Hist.*, VI, 122), Vologèse Ier venait de fonder Vologesicerta pour précipiter, paraît-il, la ruine de Séleucie. Si, comme le soutient A. MARICQ, *Class. et Orient.*, 1965, p. 116 sq., Vologesias (ou Vologesicerta) était située à 5 km seulement de Séleucie sur le Canal Royal, on ne voit comment elle eût été en mesure d'entrer en concurrence avec cette métropole, dont elle aurait été, en somme, un faubourg.

276. Cf. G. LE RIDER, *op. cit.*, p. 299 sq. Les exemplaires des monnaies séleucéennes, en nombre plus ou moins grand selon l'époque, répercutent les hauts et les bas du mouvement commercial entre les deux villes.

277. Au Ier siècle ap. J.-C., Séleucie semble avoir été aussi en relations commerciales avec Nisibe. Le trésor monétaire dit de Nisibe comporte en effet un lot important de bronzes séleucéens (H. SEYRIG, *Rev. Num.*, 1955, p. 86).

278. R. H. Mc DOWELL, *Stamped and Inscribed Objects from Seleucia on the Tigris*, 1935, p. 138 sq.; ID., *Yale Cl. Stud.*, III, 1932, p. 105.

279. M. I. ROSTOVTZEFF, *Yale Cl. Stud.*, III, 1932, p. 67, note; R. H. Mc DOWELL, *Stamped and Inscr. Objects*, p. 64, 175, 263.

L'étape de Séleucie était assurément la plus longue de tout le trajet depuis Antioche. Après s'être approvisionnées sur les marchés de Séleucie, la plupart des caravanes reprenaient le chemin du retour en remontant l'Euphrate et pouvaient s'arrêter à Dura-Europos. D'autres, en plus petit nombre, poursuivaient leur voyage vers l'Est, tout d'abord vers l'Apolloniatide et la Chalonitide où les étapes d'Artemita (Khalassar) et de Khala (Hulvan) allaient les accueillir avant le franchissement du Zagros qui les mettait sur la route d'Ecbatane, la vieille capitale mède, voie d'accès vers la Parthie et l'Asie Centrale.

* * *

Le chemin décrit par Isidore de Charax de Zeugma, c'est-à-dire Séleucie de l'Euphrate, à Séleucie du Tigre était déjà en service au temps des Assyriens. Plus tard, les Achéménides l'avaient marqué de leur empreinte en créant, sur son parcours, des stations pourvues de gîtes et, aux lieux où s'élevaient des *apadāna*, autant de σταθμοὶ βασιλικοί, tout à fait analogues à ceux qui jalonnaient la fameuse route royale des Perses. Au reste, il est évident que la route de l'Euphrate comptait, elle aussi, parmi les «voies royales» dans l'organisation du réseau routier de l'empire achéménide[280].

Vers 300, les armées de Séleucos Nicator avaient pris le contrôle de la région. Tout au long de la route, dans des localités déjà prospères et occupant des positions stratégiques, les Macédoniens avaient fondé des colonies militaires à leurs débuts qui avaient pour tâche non seulement d'assurer la défense des territoires conquis, mais aussi de propager l'hellénisme dans des populations en grande majorité sémitiques. C'étaient Apamée, reliée par un pont à la ville-sœur de Séleucie/Zeugma, Anthemusias (Bathnae), encore appelée Charax Sidu, Édesse ou Antioche de Kallirhoe, Karrhai (Harran), Ichnae, Nicéphorion, Dura-Europos, peut-être aussi, vers la fin de la route, Neapolis, enfin Séleucie.

Les Parthes, devenus à leur tour, vers 113, maîtres de la Mésopotamie, ne paraissent pas avoir apporté de modifications notables à la vieille route de l'Euphrate à laquelle ils laisseront leur nom. Ils laisseront également subsister les stathmes royaux qui avaient perdu beaucoup de leur importance et dont on ne savait plus très bien la situation exacte. Dans les villes colonisées par les héritiers d'Alexandre, la prépondérance restait aux descendants des colons macédoniens ou grecs, mais des familles de race autochtone, qui avaient adopté la culture et les usages helléniques, étaient passées au premier plan.

280. Il y avait en effet plusieurs routes qui étaient qualifiées de «royales». Cf. le Pseudo-Aristote, *Econom.*, II, 14b, à propos d'une anecdote concernant un gouverneur du dynaste carien Mausole : ... εἰς τὰς ὁδοὺς τὰς βασιλικάς.

De 83 environ à 69, les Arsacides perdront le contrôle de la section de la route allant de Zeugma à Nicéphorion au profit du roi d'Arménie, Tigrane le Grand, qui avait assujetti l'Osrhoène.

Est-ce à dire que l'on est en droit de considérer la route des Parthes comme une grande artère commerciale entre l'Occident syrien et l'Asie Centrale? On notera que Strabon, sans parler expressément de cette route, laisse entendre que les exactions des phylarques arabes, qui faisaient la loi sur les rives du fleuve, étaient responsables de l'abandon de la voie de l'Euphrate. À l'en croire, les caravanes préféraient passer par Hiérapolis (Bambyké) et, à partir d'Édesse, prendre un chemin qui passait à trois jours de marche de l'Euphrate à travers une zone désertique habitée par des nomades nommés Malioi et dont les chefs, moins avides que les cheiks euphratéens, se contentaient d'une légère redevance[281]. L'information du géographe, puisée à une ou des sources antérieures, donnerait lieu de croire que, dès le Iᵉʳ siècle av. J.-C., la route des Parthes était systématiquement délaissée par les caravanes. Il resterait à savoir si cet abandon a été durable ou seulement momentané. Devrait-on admettre, avec F. Cumont, «qu'à l'époque d'Auguste, la vallée de l'Euphrate était bloquée»[282].

Il est certain, en tout cas, que la route de l'Euphrate conserva encore longtemps sa fonction de voie stratégique. Quand Crassus fut battu et tué à Carrhae en 53, c'est sans nul doute ce chemin qu'il s'apprêtait à prendre pour gagner Séleucie du Tigre. Dans leurs attaques répétées contre la Syrie romaine au cours des années 52-51 et, plus tard, en 40-38, les Parthes ont dût emprunter ce même itinéraire. Ce n'est qu'avec la dernière campagne de Pacorus en 38 que Ventidius Bassus, usant de ruse, sut détourner l'armée ennemie de Zeugma[283].

En 116, dans sa campagne de Mésopotamie, Trajan utilisera lui aussi la voie de l'Euphrate. Grâce aux *Parthica* d'Arrien, quelques-unes des étapes de l'expédition nous sont connues; elles appartiennent à la route des Parthes : Phalga (Phaliga), Anatha (Anathô), Naarda (Neapolis?)[284]. En 165, ce sera le tour d'Avidius Cassius de marcher sur Ctésiphon par Nicéphorion et Dura-Europos. C'est à la faveur de cette campagne que Dura, retombée aux mains des Parthes vers 121, sera récupérée par les Romains. Ces succès, consolidés par ceux que remportera Septime Sévère en 197-198 (malgré deux échecs successifs devant Hatra), permettront aux Romains d'établir le *limes* de

281. Strabon, XVI, 1, 27.

282. F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, p. xxxv-xxxvi : «Les tribus nomades qui, alors comme de nos jours, occupaient les bords du fleuve pendant la saison sèche ... s'étaient rendus indépendants à la faveur de l'anarchie qui avait démembré l'empire séleucide et leurs cheiks, refusant de s'entendre pour fixer un tarif commun, imposaient successivement aux caravanes une *kauwa* exhorbitante».

283. Frontin, *Strateg.*, I, 1, 6.

284. Arrien, *Parthica*, frg. 8, 10, 64; éd. Roos-Wirth, p. 229, 230, 243.

l'embouchure du Khabur (Circesium) Nabagaht jusqu'à Hit, l'Aeipolis de notre itinéraire[285]. Seul, restera aux mains des Parthes, avec Hit, le tronçon de route reliant cette ville à Séleucie du Tigre, maintenant déchue.

P.-S. — Cette étude, déjà remise à l'impression, n'a pu tenir compte des conclusions de J. Lauffray, *Ḥalabiya-Zenobia. Place-forte du Limes oriental et la Haute-Mésopotamie,* Beyrouth, 1984 (B.A.H. CXIX).

285. M. Gawlikowski, *Syria,* 1983, pp. 61-62, carte p. 81.



UN DOCUMENT MÉCONNU CONCERNANT L'ENVOI D'UN AMBASSADEUR PARTHE VERS SEPTIME SEVERE (P. DURA 60 B.)

Le document qui fait l'objet de la présente étude appartient à ce qu'il est convenu d'appeler les «Archives militaires de Dura-Europos». La plus grande partie de ces documents, laissée par la *Cohors XX milliaria Palmyrenorum* a été découverte au cours de la campagne de fouilles 1931–1932 dans une chambre latérale du temple d'Artémis Azzanathkona, tout près du *praetorium* qui fut inauguré dans les premières années du règne de Caracalla. Notre papyrus était attaché à d'autres pièces de caractère administratif et militaire mis dans cette liasse et il est le seul a avoir été conservé intégralement.

Il s'agit d'une lettre rédigée en latin (P. Dura 60 B) et émanant de la plus haute autorité de la province de Coelé-Syrie, le légat Marius Maximus Perpetuus Aurelianus, qui fait part au procurateur, son subordonné, de la teneur de la lettre circulaire qu'il vient d'adresser aux chefs des détachements préposés à la garde du *limes* de l'Euphrate[1]. Nous reprenons ici le texte publié par J. F. Gilliam et qui, par rapport aux éditions précédentes, présente certaines améliorations[2]:

Ṃarius Maximus trib(unis) et praef(ectis) et praepositis n(umerorum) saluteṃ.
Quid scribserim Minicio Martiali proc(uratori) Aug(ustorum) n(ostrorum)
et notum haberetis adplicui. Opto bene valeatis.
Ex(emplum).

Curae tibi sit et quaesturas n(umerorum) per quos transit Goces
legatus parthorum missus ad d(ominos) n(ostros) fortissimos
Imp(eratores)
secundum morem xenia ei offere. Quid autem in
quoque numero erogaveris scribe mihi.

[1] Principales publications: M. I. Rostovtzeff, Les Archives militaires de Doura-Europos, *CRAI*, 1933, p. 315–323; Id., Das Militärarchiv von Dura, *Münchener Beiträge für Papyrusforschung*, XIX, 1934, p. 373 sq:; E. T. Silk and C. Bradford-Welles, in *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the Vth Season of Work (1931–1932)*, 1934, p. 297–298; *Ann. Epigr.*, 1933, n° 107; U. Wilcken, *Arch. für Papyrusforschung*, XI, 1935, p. 315 sq.; J. Mallon, R. Marichal, C. Perrat, *L'écriture latine. De la capitale à la minuscule*, 1939, n° 28, pl. XX; *Corp. Pap. lat.*, éd. R. Cavenaille, n° 327; J. F. Gilliam in *Excavations at Dura-Europos, Final Report*, V, part 1, 1959, p. 224–225; R. O. Fink, *Roman Military Records on Papyrus* (= *Philol. Monographs of the Amer. Philol. Association*, n° 26, 1971), p. 399 sq.

[2] J. F. Gilliam, *Dura-Europos Fin. Rep.*, V, 1, p. 224. A la ligne 9, R. Marichal, *L'écriture latine* (voir n. 1), n° 28, lit *gasica*. Sur quelques singularités propres au latin de cette lettre, cf. M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1933, p. 318: «Le terme *adplicare* au lieu de *subiere* est rare. Au lieu de *et notum haberetis*, nous attendions *ut notum haberetis*. Mais «*et*» n'est pas une erreur du scribe ni de Marius. Le *et notum haberetis* dépend comme *scripserim* de l'*adplicui* de la fin de la phrase».

Historia, Band XXXVI/4 (1987) © Franz Steiner Verlag Wiesbaden GmbH, Sitz Stuttgart

Gaẓịc̣a
Appadana
Dụ[r]a
Ed[da]na
Bị[blada]

Traduction:
«Marius Maximus, aux tribuns, préfets, préposés aux détachements, Salut! J'ai joint une copie de la lettre que j'ai écrite à Minicius Martialis, procurateur de nos (deux) Augustes afin que vous (en) preniez connaissance.»

Copie (conforme)

«Prends soin que les caisses des détachements où passera Gocès, l'ambassadeur des Parthes envoyé vers nos maîtres, les très vaillants empereurs, lui offrent les *xenia* selon la coutume. Fais-moi savoir ce qui aura été dépensé en chaque détachement:

Gazica
Appadana
Dura
Eddana
Bi[blada]»

Bien que ce document soit du plus grand intérêt pour l'histoire des relations entre Rome et l'Empire parthe, dans une période où notre information est particulièrement déficiente et bien qu'il ait été l'objet de plusieurs publications et commentaires[3], force est de constater que son contenu est resté lettre morte pour les spécialistes de l'histoire des Parthes[4].

Venons-en d'abord aux personnages mentionnés nommément dans ce papyrus, à commencer par L. Marius Maximus Perpetuus Aurelianus qu'il faut se garder de confondre avec son frère L. Marius Perpetuus[5]. Marius Maximus est loin d'être un inconnu et nous sommes assez bien renseignés sur son *cursus honorum*. Sa carrière débuta sous Marc Aurèle par une fonction de *curator viarum* (IIII *vir viarum curandarum*). L'élévation de Septime Sévère à l'empire

[3] Cf. *supra*, n. 1.

[4] Il n'en est même pas question dans l'ouvrage, par ailleurs fort bien documenté, de K. H. Ziegler, *Die Beziehungen zwischen Rom und dem Partherreich*, 1964.

[5] Sur la carrière politique et administrative de L. Marius Maximus, cf. F. Miltner, *RE*, XIV, 2, 1930, c. 1828 sq., s.v.; G. A. Harrer, *Studies in the History of the Roman Province of Syria*, Princeton, 1915; E. Honigmann, *RE*, IV A/2, 1932, c. 1630; G. Barbieri, *L'Albo senatorio da Settimio Severo a Carino* (= *Studi pubbl. dall'istituto ital. per la storia antica*, 1952), pp. 219–222, n° 1100; J. F. Gilliam, *The Governors of Syria Coele from Severus to Diocletian, Am. Journ. Philol.*, LXXIX, 3, 1958, p. 230; R. Hanslik, *Kl. Pauly*, III, 1969, c. 1035–1036, s.v. Marius Nr. 7; K. P. Johne, Marius Perpetuus Aurelianus, zur *PIR*², V, 1, in *Arheoloski vestnik,* XXVIII, 1977, p. 403–405; *PIR*², V, 2, 1983, p. 205–207, n° 308.

eut les plus heureuses conséquences pour sa carrière. D'abord légat de la légion *I Italica*, il reçoit le commandement de l'armée de Mésie. A ce titre, il est chargé de mettre le siège devant Byzance, ville occupée par les partisans de Pescennius Niger et qui résista longtemps (193–196), puis il s'illustrera au siège de Lyon et dans la bataille qui verra la défaite de l'usurpateur Albinus (février 197)[6]. Après quoi il sera élevé au poste de *legatus pro praetore (duorum) Augustorum* de la province de Belgique (197–199) puis, en cette même qualité, investi du gouvernement de la Germanie inférieure (à partir de 199 jusqu'en 202 ou plus tard), enfin de la province de Coelé-Syrie; c'est dans ces dernières fonctions, où il n'est pas attesté avant 207 ou 208[7], qu'il apparaît dans notre papyrus. Sa carrière se poursuivra sous les successeurs de Sévère. Sous Caracalla, il sera proconsul d'Afrique (de 213 à 214 environ), puis deux fois proconsul de la province d'Asie et *praefectus urbi* sous Macrin[8]. Rappelons aussi que ce haut fonctionnaire du temps des Sévères ne paraît faire qu'une seule et même personne avec Marius Maximus, bien connu comme auteur de plusieurs biographies impériales (de Nerva à Elagabal) et dont l'œuvre historique est maintes fois donnée en référence dans l'*Historia Augusta*[9].

A l'inverse de Marius Maximus, Minicius Martialis n'est pas connu en dehors des documents de Dura[10]. Directement subordonné au légat, il avait la charge de l'administration financière et fiscale à l'intérieur de la province de Coelé-Syrie et sa juridiction s'étendait à tout le limes de l'Euphrate[11]. Une dédicace du Mithraeum de Dura, qui le fait figurer comme *procurator Augusti* au temps des trois Augustes (Septime Sévère, Caracalla et Geta), donc entre 209 et 211, donne à penser qu'il était toujours en Coelé-Syrie à une date proche

[6] *Dux exerciti Mysiaci (sic) apud Byzantium et Lugudunum.*

[7] Cf. *infra*, p. 426.

[8] Dans cet exposé, nous avons suivi en général les indications chronologiques données par K. P. Johne, *op. cit.*, p. 404.

[9] Sur Marius Maximus en tant que biographe impérial et sur sa contribution à l'Histoire Auguste, cf. H. Bengtson, *Einführung in die alte Geschichte*, p. 85 et 107; G. Barbieri, Mario Massimo, *Riv. di filol.*, LXXXII, 1954, p. 36–66, 262–275; E. Hohl, *Sb. Akad. Wiss. Berlin*, 1953, 2, p. 18; G. Walser u. Th. Pekáry, *Die Krise des römischen Reiches*, 1962, p. 127; A. Birley, *Septimius Severus*, 1971, p. 308 sq; R. Syme, *Emperors and Biography*, 1971, p. 55, 133–136, 138, 141–145, 158; R. Fossatelli, Mario Massimo, *Riv. cult. class. et mediev.*, XV, 1973, p. 75–80; D. D'Elia, Note su Mario Massimo, *Studi Urbinati*, XLIX, 1, 1975, p. 459–481. Cf. aussi Schanz-Hosius-Krüger, *Gesch. der römischen Literatur*, III, 1922, n°s 545–546.

[10] Sur Minicius Martialis, cf. H. G. Pflaum, *Essai sur les procurateurs équestres*, 1950, pp. 209–210; G. Barbieri, l'*Albo senatorio*, p. 429; J. F. Gilliam, *Am. Journ. Philol.*, LXXIX, 3, 1958, p. 230; A. Stein, *RE*, Suppl. VII, 1940, c. 456–457; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres*, III, 1961, p. 1082; A. Birley, *Septimius Severus*, p. 350; *PIR*², V, 2, pp. 291–292, n° 618.

[11] Sur les compétences du procurateur, cf. H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres*, p. 156; ID., *RE*, XXIII/1, 1957, c. 1267 sq.

de la mort de Sévère (211)[12]. Au demeurant, le fait qu'il est mentionné dans cette inscription à la place qui aurait dû normalement revenir au gouverneur de la province a fait croire à Rostovtzeff et à d'autres qu'à cette époque Minicius Martialis tenait lieu de légat[13]. En l'absence de toute autre donnée, il paraît préférable de laisser la question en suspens. Rappelons que Marius Maximus ne sera pas investi du gouvernement de la province d'Asie avant 213.

Nous ne savons rien de plus au sujet de l'ambassadeur Gocès. Certains spécialistes n'avaient pas trouvé ce nom satisfaisant au point de vue de l'étymologie et auraient préféré lire *Gopes*[14]: en quoi ils avaient tort. En effet, ce nom, qui devait en grec correct se transcrire Γώχης, est désormais bien attesté par l'inscription trilingue du roi sassanide Shapur Ier: *gwk* en parthe *gwky* en moyen-perse, la forme grecque Γωωκ étant, en l'espèce, aberrante[15]. Il convient d'ajouter que ce haut dignitaire à la cour d'Ardashir Ier, apparaît comme fils de Karin, nom de l'une des plus puissantes familles de la noblesse parthe. Il y aurait quelque hardiesse à envisager l'identité de ce personnage, Parthe rallié, avec l'ambassadeur de Vologèse V, bien que les dates ne s'y opposent pas formellement. Mais il n'est pas exclu que le Gôôk de l'inscription trilingue ait été un descendant direct de Gocès, par exemple son fils ou son petit-fils. D'autre part, notre document désigne Gocès comme *legatus Parthorum* «ambassadeur des Parthes». J. F. Gilliam souligne la conformité de cette formule à l'usage romain[16]. Pourtant on pourrait citer des cas où cet usage n'est pas observé et où il est question de l'«ambassadeur» de tel ou tel souverain arsacide.

Quelle date attribuer à la circulaire de Marius Maximus et, par voie de conséquence, au passage de l'ambassadeur de Vologèse dans les postes militaires de l'Euphrate? On remarquera tout d'abord que le prologue de la lettre ne fait état que de deux Augustes (*Augg nn*), en d'autres termes Septime Sévère et son fils aîné Antonin (Caracalla) qui avait été proclamé Auguste en Janvier 198[17]. L'élévation du deuxième fils de Sévère à la même dignité d'Auguste, qui aura lieu en 209 nous offre un *terminus ante quem.*

Voyons trois autres lettres trouvées dans un même rouleau, toutes adressées

[12] M. I. Rostovtzeff and C. C. Torrey, in *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the VIIth and VIIIth Seasons*, pp. 85–86 et pl. XLIX, 1 = *Ann. Epigr.*, 1940, pp. 71–72, n° 220, lignes 4–5.

[13] M. I. Rostovtzeff, *ibid.*, p. 85; Id., in *Münchener Beiträge*, XIX, 1934, p. 374, n. 24; H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres,* p. 134; G. Barbieri, *L'Albo Senatorio*, p. 656; J. F. Gilliam, *Am. Journ. Philol.*, LXXIX, 1958, p. 230.

[14] L. H. Gray et C. J. Ogden cités par M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1934, p. 319–320.

[15] *Res Gestae divi Saporis*, parthe ligne 24, moyen-perse ligne 29, grec ligne 57 = A. Maricq, *Classica et Orientalia*, p. 65.

[16] *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 223.

[17] Cf. *infra*, p. 443.

par Marius Maximus à Ulpius Valentinus, tribun de la *Cohors XX Palmyrenorum* à Dura[18]. La première de ces lettres (*P. Dura 56 A*) a été reçue le XVII des Calendes d'avril, l'année où étaient consuls Antonin Imp. (pour la troisième fois) et Geta Caesar (pour la seconde fois), c'est-à-dire le 16 mars 208[19]. La troisième lettre (*P. Dura 56 C*) a été expédiée d'Antioche le XVI des Calendes de septembre d'une année qui pourrait être 208 (= 17 août 208?)[20]. En revanche, la seconde lettre (*P. Dura 56 B*) qui a trait à l'essai et à l'acquisition de deux chevaux pour les cavaliers de la cohorte palmyrénienne, a été expédiée d'Hiérapolis le IV des Ides de mai d'une année qui n'est pas précisée. Il est en outre noté que cette acquisition a été enregistrée «le VI des Calendes . . . sous le consulat d'Annius Maximus et de Septimius Aper»[21], ce qui nous met indiscutablement en 207, bien que la date exacte nous échappe. Il s'ensuivrait que, dès l'année 207, Marius Maximus était en poste en Coelé-Syrie et que le *P. Dura 60 B* pourrait dater de cette année-là.

L'itinéraire de Gocès et le limes de l'Euphrate

Nous ignorons quel fut, en dehors des rives de l'Euphrate, l'itinéraire de l'ambassadeur parthe à l'aller et au retour. Mais il est permis d'imaginer qu'à partir du territoire parthe, il remonta l'Euphrate jusqu'à Zeugma et que de là il prit la route d'Antioche qui dut être la principale étape de son voyage après Rome. Il a pu s'embarquer pour l'Italie dans un port de la côte cilicienne, si toutefois il n'éprouvait, à l'égard des voyages maritimes, les scrupules religieux qu'avait manifesté jadis son compatriote, l'Arsacide Tiridate, en route vers Rome[22].

Les cinq postes militaires où Gocès allait être accueilli sur l'Euphrate avaient été, avant la conquête romaine, des «étapes» ou «stations» (σταθμοί) de la «route royale des Parthes». Il est très probable que l'occupation de ce secteur névralgique remontait à la campagne d'Avidius Cassius (165), consolidée par les récents succès de Septime Sévère[23]. L'ordre selon lequel sont citées ces cinq garnisons va d'amont en aval, c'est-à-dire en direction du territoire parthe, ce qui donne à penser que Gocès était sur le chemin du retour. S'il s'agissait du

[18] Cette correspondance a été éditée par J. F. Gilliam, *Yale Class. Stud.*, XI, 1950, p. 172–187, puis in *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 217 sq. – Sur Ulpius Valentinus et la *cohors XX Palmyrenorum*, cf. *infra*.

[19] *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 218.

[20] *Ibid.*, p. 219–222.

[21] *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 219.

[22] Pline, *Nat. Hist.*, XXX, 17: (Tiridate, frère de Vologèse Ier, n'avait pas voulu par scrupule religieux, se rendre en Italie par voie maritime): *navigare noluerat, quoniam expuere in maria aliisque mortalium necessitatibus violare naturam eam fas non putant.*

[23] Sur les campagnes parthiques de Sévère, cf. *infra*, p. 436 sq.

trajet inverse, nous aurions une liste allant d'aval en amont, à savoir: Biblada, Eddana, Dura, Appadana, Gazica[24].

Les *Etapes parthiques* d'Isidore de Charax (contemporain d'Auguste) qui donnent une description complète de la route des Parthes (de Zeugma jusqu'en pleine Asie Centrale), contiennent une liste de stations (avec indication des distances en schoenes[25] qu'il convient de rapprocher de celle du document romain.

P. Dura 60 B	*Isidore de Charax, «Etapes parthiques»*	
Gazica	Asikha	
Appadana		
Dura (Europos)	Dura-Europos	6 schoenes ou 36 km.
	Merrhan	5 schoenes ou 30 km.
Eddana	Giddan	5 schoenes ou 30 km.
Biblada	Belesi Biblada	7 schoenes ou 42 km.

La liste de la lettre de Marius Maximus donne lieu de restituer la graphie altérée de deux étapes d'Isidore de Charax: *Asikha* qui doit être lue *Gazica*, *Giddan* qui doit être lue *Eddana*; elle fait également état d'une localité, Appadana, absente des «Etapes parthiques».

Gazica/Asikha était située à 35 ou 36 km de Dura-Europos[26]. Cette localité serait à chercher, compte-tenu des distances; près de l'actuel village de Ashra. *Gazica* pourrait être une variante de *Gazaka*, nom de la capitale de l'Atropatène à l'époque hellénistique (Strabon, XI, 13, 3)[27]. En d'autres termes, nous aurions ici une forme diminutive de *gaza*, transcription grecque du terme perse *ganza* (parthe *ganz*), mot qui désigne le Trésor (royal), de même que l'endroit où est gardé ce Trésor, la «gazophylacie».

Le poste militaire suivant, Appadana, est attesté au moins 125 fois dans les registres de la *Cohors XX Palmyrenorum*, la plupart du temps sous les formes abrégées, *app.*, *appa.*, *appad.*, *appada.*, *appadan*[28]. C'est probablement la même

[24] Cf. *infra*.

[25] Isidore de Charax, *Etapes parthiques*, § 1, éd. K. Müller, *Geogr. Gr. Min.*, I, p. 246 = *Fr. Gr. Hist.*, éd. Jacoby, III C, 2, 1958, p. 779. La mesure itinéraire connue sous le nom de σχοῖνος est évaluée de manière différente selon les sources et selon les savants modernes. Le schoene n'est certainement pas inférieur à 30 stades (environ 5,55 km). Cependant la comparaison avec les distances actuelles incite à supposer que, dans bien des cas – et spécialement pour la section de la route objet de notre étude – le schoene équivaut à 6 km ou presque.

[26] Cf. R. Dussaud, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, 1927, p. 457; M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1933, p. 320. Il est à noter que la forme authentique du toponyme révélée par notre papyrus, met un terme définitif aux hypothèses qui avaient été avancées auparavant à propos de l' Ἄσιχα d'Isidore de Charax que F. Schachermeyr (*RE*, XV/1, c. 1118, s. v. Mesopotamia) proposait de lire Ἄσιθα et d'identifier avec Zaitha.

[27] Une forme plus exacte du même toponyme est attestée par un papyrus d'Avroman (88 av. J. C.) I B, 15 = E. H. Minns, *Journ. Hellen. Studies*, XXXV, 1915, p. 42: Γανζακή.

[28] Cf. R. O. Fink, in *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 40; Id., *Roman Military Reports on Papyrus*, p. 14–15.

localité qui est visée dans deux ou trois inscriptions grecques tracées sur les murs de la Maison des Archives à Dura: il est question de diverses marchandises à expédier εἰς 'Απαδάνα[29]. Ce toponyme est en réalité un appellatif d'origine perse: *apadāna* signifiant «palais» et servant à désigner par extension toutes les résidences réservées aux rois achéménides et aux satrapes, leurs représentants[30]. Appadana a été parfois localisée sur le Khabur en amont de l'embouchure de cette rivière dans l'Euphrate, en face de Deir ez-Zor[31], à l'endroit même où R. Dussaud place, bien à tort, la Basileia des «Etapes parthiques»[32]. Cependant, M. I. Rostovtzeff, après quelque hésitation, s'oriente vers une localité de la rive droite de l'Euphrate, entre Gazica et Dura[33]. Est-il besoin de préciser qu'Appadana n'occuperait pas la lace où elle figure dans notre liste s'il s'agissait d'un poste situé non pas sur l'Euphrate mais sur le Khabur, à 40 km au Nord-Est de Circesium?

La plus importante garnison de ce secteur était indiscutablement celle de Dura-Europos, place forte pourvue d'un puissant appareil défensif[34].

Le bourg de *Dura* («forteresse» en araméen), situé à proximité mais en aval

[29] Graffiti n°s 227 et 240 in *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the IVth Season,* 1930–1931, p. 98 et 119 et sans doute aussi graff. n° 222, p. 96: ('Αφφαδάνα).

[30] Cet appellatif a laissé, sous des graphies variées, des traces assez nombreuses dans la toponymie des territoires qui avaient fait partie de l'empire achéménide, spécialement en Mésopotamie. La *Géographie* de Ptolémée cite deux localités de ce nom: 'Αφφαδάνα (V, 12, 5) et 'Απφαδάνα (V, 12, 7). La première est à identifier sans nul doute avec la *Basileia* d'Isidore de Charax (*Etapes parthiques*, § 1) située en aval de Circesium sur l'Euphrate et dont le site est marqué par l'actuelle Halebiyeh. La seconde se confondrait avec l'*Apatna* de la *Notitia dignitatum* (Or. XXXV); elle se situerait à Tell Fudein sur le Khabur, à 40 km en amont de Circesium: cf. F. Sarre et E. Herzfeld, *Archaeologische Reise im Euphrat- und Tigris-Gebiet*, I, 1911, p. 177–178 et Abb. 80; A. Poidebard, *La trace de Rome dans le désert de Syrie* (= *Bibliothèque archéologique et historique*, XVIII, 1934), p. 133–136; L. Dillemann, *Haute Mésopotamie orientale et pays adjacents (= Bibliothèque archéologique et historique*, LXXII, 1962), fig. XI, p. 106.

[31] R. O. Fink, *Dura-Europos Fin. Rep.*, V, 1, p. 40; ID., *Roman Military Reports on Papyrus*, p. 14–15; J. P. Rey-Coquais, *Journ. Rom. Studies*, LXVI, 1975, p. 19, fig. 2, Cf. note précédente.

[32] R. Dussaud, *Topographie de la Syrie*, p. 184.

[33] M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1933, p. 321: «J'hésite à identifier l'Appadana des textes de Doura, avec l'Appadana de Ptolémée, car toutes les stations de notre liste se trouvent sur la rive romaine de l'Euphrate et tout près de Doura»; Id., *Münchener Beiträge*, XIX, 1934, p. 375: «Nur Appadan – wahrscheinlich ein Dorf auf dem rechten Euphratufer zwischen Gazica und Dura . . . – fehlt in Isidors' Liste»?

[34] Les publications concernant Dura-Europos sont nombreuses. Parmi celles qui intéressent plus spécialement le rôle militaire et stratégique de cette ville, nous citerons ici: F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, 1926; M. I. Rostovtzeff, Les Archives militaires de Doura, *CRAI*, 1933, p. 315–323; Id., Das Militärarchiv von Dura, *Münchener Beiträge*, XIX, 1934, p. 351–378; C. Bradford Welles, The Population of Roman Dura, in *Studies in Roman Economic and Social History* in honor of Allan Chester Johnson, 1951, p. 251–274; Id., The Chronology of Dura-Europos, *Eos*, XLVIII/3, 1956, p. 167–174; R. O. Fink, *Roman Military Records on Papyrus* (= *Philol. Monographs of the Am. Philol. Assoc.*, n° 26, 1971); J. F. Gilliam et R. O. Fink (*Rom. Milit. Records*), *Bull. of Am. Soc. of Papyrologist*, XV/3, 1978, p. 227 sq; *Dura-Europos. Fin. Report,*

d'Appadana, avait été colonisé par Séleucos Nicator qui l'avait refondé sous le nom d'Europos. Dès ses débuts, la ville avait été dotée d'institutions macédoniennes. Le gros de sa population d'origine sémitique (araméenne ou arabe) s'était hellénisée avec le temps et avait adopté la langue grecque, à tout le moins dans les documents officiels. Dura était régie par une aristocratie d'origine macédonienne au moment où elle tomba aux mains des Parthes (peu après 116 ap. J. C.). La domination parthe se poursuivra jusqu'en 165, interrompue seulement par la brève occupation romaine résultant de la conquête de Trajan (116–117).

Dès l'époque séleucide, Dura-Europos avait été l'un des centres de la province de Parapotamie. Un contrat établi en 121 nous apprend que la ville était alors le siège d'une satrapie parthe englobant à la fois la Parapotamie et la Mésopotamie. A la tête de ce vaste territoire était placé le stratège (στρατηγός) Manesos, fils de Phraate, qui avait en même temps la charge d'arabarque (ἀραβάρχης) ou «chef des Arabes» et celle de «percepteur des impôts» (παραληπτής)[35]. Il est manifeste que la tâche essentielle de Manesos était d'ordre militaire et consistait essentiellement à assurer la défense de la rive droite de l'Euphrate contre d'éventuelles attaques romaines, ce qui impliquait en même temps la maîtrise des tribus arabes du déserte mésopotamien, sur lesquelles un tribut était levé.

C'est très vraisemblablement dans sa marche vers Séleucie du Tigre, en 165, qu'Avidius Cassius, à la tête d'une partie des forces de Lucius Verus, put s'emparer, après Nicephorion, de Dura où, entre-temps, la surveillance militaire parthe s'était relâchée. Mais si l'on fait abstraction du récit romancé du Pseudo-Lucien, qui fait état de violents combats sous les murs d'une ville d'Europos[36] qui n'est pas obligatoirement Dura-Europos[37], nous devons avouer notre ignorance quant aux circonstances de l'occupation de Dura par l'armée romaine au cours de cette campagne.

Deux inscriptions du Mithraeum, datées respectivement de 168 et de 170/171, attestent la présence à Dura d'un corps d'archers palmyréniens commandé par un stratège[38]. Sous le règne de Commode, la *Cohors II Ulpia equitata*, qui avait pris part à la campagne parthique de Lucius Verus, est mentionnée pour la

V, 1, 1959 (contributions de C. Bradford Welles, R. O. Fink, J. F. Gilliam); C. Hopkins, *The Discovery of Dura-Europos* 1979.

[35] *P. Dura* 20, lignes 4–5: M. I. Rostovtzeff et C. Bradford Welles, A Parchment Contract of Loan from Dura-Europos on the Euphrates, *Yale Class. Stud.*, II, 1932, p. 6.

[36] Pseudo-Lucien, *De hist. conscr.*, 20 et 28.

[37] Malgré les arguments avancés par F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos,* p. LII et n. 3. Pour nombre d'auteurs, l'identité de l'Europos de Pseudo-Lucien et de Dura-Europos ne fait aucun doute. Cf. par exemple N. C. Debevoise, *A Political History of Parthia*, 1938, p. 250.

[38] *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the VII and VIII Seasons*, n°s 845 et 846, p. 93 sq. Cf. J. F. Gilliam, *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 25.

première fois dans une inscription[39]: c'est la première unité régulière qui ait tenu garnison à Dura après la conquête; elle y était toujours en 194 sous Septime Sévère[40]. Mais il faudra attendre la correspondance adressée par Marius Maximus à Ulpius Valentinus pour entendre parler d'une *Cohors XX milliaria Palmyrenorum*[41]. Nous avons remarqué que la seconde lettre de ce personnage se rapporte à l'acquisition d'un cheval prise en compte dans le courant de l'année 207[42], ce qui signifierait que la cohorte palmyrénienne était déjà à Dura en 207. Au reste, il n'est pas impossible que cette unité ait été constituée à partir du corps des archers palmyréniens de Dura au moment des campagnes orientales de Septime Sévère[43]. Les archives qu'elle a laissées nous renseignent sur ses activités vers la fin du règne de Septime Sévère et sous le règne de Caracalla[44]. Grâce à des registres militaires trouvés parmi ces archives, nous apprenons que la cohorte palmyrénienne envoyait des détachements en différents points du *limes* plus ou moins éloignés du Dura: Becchufreyn, Barbalissos, Birtha, Castellum Arabum, Chafer Avira, Magdala et Appadana[45]. D'ailleurs c'était vraisemblablement la forte garnison de Dura qui fournissait les effectifs des autres postes militaires signalés dans notre document; outre Appadana, nous voulons parler de Gazica, d'Eddana et de Biblada.

De ces deux dernières localités, la première, Eddana, la Giddan d'Isidore de Charax et l'Hindani des Assyriens, était située à environ 60 km de Dura-Europos[46]. Selon une notice de Stéphane de Byzance, peut-être extraite des *Parthica* d'Arrien, elle aurait été colonisée par les Phéniciens et fondée par un certain Eddanos[47]. Plutôt que de la placer à Abu Kemal (41 km de Dura), avec

[39] Cf. M. I. Rostovtzeff, *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of Ith Season of Work* (Spring 1928), 1929, p. 42–44 = *CIL*, XVI, 106.

[40] Inscription peinte trouvée dans le temple d'Azzanathkona: cf. C. Hopkins, in *Excavations at Dura-Europos. Prelim. Rep. of the Vth Season* (1931–1932), p. 226–229, n° 561; J. F. Gilliam, in *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 25.

[41] Cf. *supra*, p. 426.

[42] Cf. J. F. Gilliam, *op. cit.*, p. 24 et 26–27.

[43] Sur ces campagnes, cf. *Infra*, p. 436 sq.

[44] Ces archives, retrouvées dans les bureaux de la cohorte palmyrénienne (chambre W 13) et dont faisait partie le *P. Dura 60 B*, ont été publiées *in extenso* par R. O. Fink, J. F. Gilliam et C. Bradford Welles in *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 191–404. Cf. aussi les études de M. I. Rostovtzeff et de C. Bradford Welles, *CRAI*, 1931, p, 162–168; M. I. Rostovtzeff, Les Archives militaires de Doura-Europos, *CRAI*, 1933, p. 309–323; Id., Das Militärarchiv von Dura, *Münchener Beiträge*, XIX, 1934, p. 351–378.

[45] *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 40.

[46] Sur cette distance, cf. *supra*. Entre Dura et Eddana/Giddan, les *Etapes parthiques* donnent place à Merrhan, bourg urbain et lieu fortifié à 5 schoenes ou 30 km à peu près de Dura. Merrhan a été identifiée à tort ou à raison avec la ville de Mari découverte sur le site de Tell Hariri. Il est probable, qu'à l'époque où nous sommes, cette localité avait perdu toute importance.

[47] Stéphane de Byzance, éd. Meineke, p. 260, s.v. Ἔδδανα.

R. Dussaud[48], il est plus logique de descendre jusqu'à ʿAmqa (environ 55 km de Dura) où A. Poidebard signale les vestiges d'une enceinte avec tours rectangulaires qui seraient d'époque parthe[49]. Quant à Biblada, dont il convient sans aucun doute de restituer le nom dans notre papyrus, la Belesi Biblada des *Etapes parthiques*, située à une quarantaine de km. d'Eddana, on ne voit pas très bien où la localiser. A. Musil l'identifie avec la forteresse d'Ertaje[50], mais cette dernière se trouve sur la rive gauche, alors que Biblada est à chercher nécessairement en rive droite. De toute manière, avec cette localité, se termine la liste des postes dont les *numeri* ont reçu l'ordre de remettre des *xenia* à l'ambassadeur. C'est par conséquent à une certaine distance en aval de Biblada et en amont de l'île anonyme mentionnée par Isidore de Charax[51] que prenait fin sur l'Euphrate la province de Coelé-Syrie.

Mais ce n'était pas pour autant la fin du *limes* euphratéen. L'autorité romaine s'étendait, le long de la rive droite, jusqu'en aval d'Anatha. Tout ce secteur était rattaché à la province de Syrie-Phénicie[52]. L'île d'Anatha, qui comprenait une véritable ville, est l'Anathô des «Etapes parthiques», la ʿAnah des Araméens et des Arabes[53]. Sur une dédicace découverte à Palmyre et datée de 132 ap. J. C., un cavalier nabatéen rappelle qu'il a servi «à Hirtā et au camp de ʿAnah»[54]. Il est probable que ce soldat fait allusion à son service dans la garnison d'Anatha pendant la brève occupation de Trajan en 116[55]. A notre avis, ce texte ne signifie nullement qu' Anatha soit restée aux mains des Romains après le retrait général des forces de Trajan de Mésopotamie (117 au plus tard)[56]. Ce n'est qu'Avidius Cassius qui a pu réoccuper toute cette partie de la rive droite, à moins que ce ne soit Septime Sévère en 198[57]. Dans la première hypothèse, les succès de Sévère n'ont pu que contribuer à renforcer le contrôle romain dans cette zône. Une inscription palmyrénienne trouvée à Umm es-Salabikh nous apprend qu'il y avait, en 225, à ʿAnah et à Gamlā (une bourgade des environs immédiats d' ʿAnah) «un camp» commandé par un

[48] R. Dussaud, *Topographie de la Syrie*, p. 458.

[49] A. Poidebard, *La trace de Rome dans le désert de Syrie*, p. 90, 126–127 et pl. LXXXIX.

[50] A. Musil, *The Middle Euphrates*, 1927, p. 230.

[51] *Etapes parthiques*, § 1.

[52] Sur la division de la Syrie en deux provinces distinctes, cf. *infra*, p. 437.

[53] Sur cette île de l'Euphrate et la ville du même nom, cf. A. Musil, *The Middle Euphrates*, p. 345; J. Fontaine, éd. Ammien Marcellin, IV, 2, 1977, p. 137–138, n. 300; F. Paschoud, Zosime, II, 1, 1979, n. 39; M. Gawlikowski, *Syria*, LX, 1983, p. 60 sq.

[54] *CIS*, II, 3973; Cf. aussi F. Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, p. L; J. G. Février, *Histoire politique et économique de Palmyre*, 1931, p. 65; M. I. Rostovtzeff, *Mélanges Glotz*, II, 1932, p. 805 et n. 1; M. Gawlikowski, *Syria* 1983, p. 60.

[55] On sait par Arrien (*Parthica*, frg. 64) qu'Anatha a été l'une des étapes de Trajan dans sa campagne parthique.

[56] Cf. M. Gawlikowski, *Syria*, 1983, p. 61: «De toute façon, la place de ʿAnah semble être restée après Trajan dans la dépendance romaine . . .».

[57] Sur cette campagne de Septime Sévère, cf. *infra*, p. 437 sq.

stratège palmyrénien qui devait dépendre du haut commandement romain[58]. L'occupation romaine de cette région, organisée ou non par un intermédiaire palmyrénien, cessera en 256 (plutôt qu'en 253), le jour où le Sassanide Shapur Ier, au cours de sa seconde campagne contre l'Empire romain, se rendra maître d'Anatha «et de tout le pays d'alentour»[59].

Il n'est pas facile de définir où, en aval d'Anatha, s'arrêtait la domination romaine pour faire place à la domination parthe. M. Gawlikowski suppose que la ville de Hit (la *Is* d'Hérodote et l'*Aeipolis* d'Isidore de Charax) était restée parthe et que la frontière entre les deux puissances a pu passer par le wadi Hauran (en amont de Hit et en aval de la ville actuelle de Haditha)[60]. Selon ce même savant, les îles de Thilabus et d'Izan, que l'on rencontrait après Anatha en descendant le fleuve, étaient romaines et dépendaient du même secteur militaire d'Anatha. Il croit même être en mesure d'identifier l'île d'Izan (la νησοπόλις d'Isidore de Charax) avec l'actuel îlot de Bidjan (à 27 km en aval d'Anatha), où il a lui-même fait des découvertes assez significatives: tessons inscrits en caractères palmyréniens, lampes à huile d'origine romaine), de même que des monnaies datant de Sévère[61]. Cette identification reste, malgré tout, discutable, car il existe une quantité d'îles et d'îlots dans ce secteur.

Il resterait à approfondir jusqu'où allaient les privilèges accordés par Rome aux Palmyréniens dans ce secteur d'un intérêt vital pour leur commerce. Il est douteux que les autorités militaires de Syrie-Phénicie aient laissé les mains libres, dans l'occupation de ces différents postes, à ces commerçants dont on connaissait l'attitude équivoque et les relations d'affaires avec les Parthes.

Les modalités de la réception de Gocès

La réception des ambassadeurs étrangers à Rome était réglementée depuis des siècles. L'envoyé d'un pays ennemi ne pouvait être admis à l'intérieur du *pomerium* mais seulement dans les limites du Champ de Mars, soit dans le temple de Bellone, soit dans celui d'Apollon ou encore dans celui de Saturne, mais il avait droit à des prestations en argent qui lui étaient remises par les questeurs et que Plutarque appelle ξένια. Il était prévu en outre que s'il tombait malade, il serait soigné aux frais du Trésor Public qui, le cas échéant, devait également prendre la sépulture en charge[62]. Nous ignorons si l'interdic-

[58] H. Seyrig, *Syria*, XIII, 1932, p. 259 sq.; J. Cantineau, Tadmorea, *Syria* XIV, 1933, p. 178–180. Cf. M. Gawlikowski, *Syria*, 1983, p. 62.

[59] *Res Gestae divi Saporis*, grec ligne 12, parthe ligne 4 (= A. Maricq, *Classica et Orientalia*, p. 51).

[60] M. Gawlikowski, *Syria* 1983, p. 62.

[61] M. Gawlikowski, *Archaeologia*, n° 178, mai 1983, p. 26 sq.

[62] Plutarque, *Quaestiones romanae*, § 43 = *Plutarchi scripta moralia*, éd. F. Dübner, I, p. 339. Cf. *infra* n. 75. – Sur la réception des ambassadeurs des pays étrangers à Rome, cf. Th.

tion de séjour dans l'enceinte de la ville était toujours appliquée avec la même rigueur au début de IIIe siècle. D'ailleurs il est d'autant moins sûr que Gocès ait été regardé comme le représentant d'un pays ennemi alors que la guerre entre les deux puissances avait pris fin depuis longtemps.

En tout état de cause, avec l'instauration du principat, un profond changement était intervenu dans les relations diplomatiques. C'était l'empereur lui-même, et non plus le Sénat, qui recevait les ambassadeurs et délibérait avec eux[63]. Même si en certaines occasions, ceux-ci étaient présentés devant le Sénat, c'est à l'empereur qu'appartenait la décision finale[64]. Nous n'avons pas d'ailleurs la moindre idée de l'accueil, qu' à Rome même ou ailleurs, Septime Sévère a pu ménager à l'envoyé de Vologèse, ni la teneur de leurs entretiens si vraiment ces entretiens eurent lieu[65].

Il est probable que, durant son séjour à Antioche, l'ambassadeur parthe a été reçu par le gouverneur de Coelé-Syrie, Marius Maximus. Il y a lieu de penser que, dans cette ville, les *xenia* lui furent remis par les services du procurateur Minicius Martialis. C'est ce dernier qui avait dû être chargé par le gouverneur de prendre en compte les dépenses occasionnées par le voyage de Gocès dans toute l'étendue de la Coelé-Syrie.

*
* *

Il est remarquable que l'envoyé parthe avait droit également aux *xenia* dans les garnisons préposées à la garde du *limes* de l'Euphrate. La coutume voulait que les envoyés étrangers, amis ou ennemis, fussent accueillis dans le *quaestorium*[66]. Dans l'enceinte du camp romain, ce quartier était aménagé tout près de *praetorium*, résidence du général[67]. C'était le service de l'intendance, la trésorerie du camp, dont l'administration revenait, en principe, au questeur lui-même[68]. Or, dans notre papyrus, au lieu des *quaestoria* (neutre plur.) que

Mommsen, *Le droit public romain*, trad. P. F. Gérard, VII, 1 (= *Manuel des antiquités romaines*, VII, 1891), p. 365–376; A. von Premerstein, *RE*, XII, 1, 1924, c. 1136–38, s.v. legatus.

[63] Dion. Cassius, LII, 31,1.

[64] Cf. A. v. Premerstein, *op. cit.*, c. 1137–38.

[65] Cf. *infra*, p. 437.

[66] Pseudo-Hygin, *De munitione castrorum*, § 18 (éd. Gemoll, p. 25): *in quo maxime legati hostium et obsides et, si qua praeda fuerit, in quaestorio ponitur.* On voit que dans ce texte il n'est question que des envoyés d'une nation ennemie.

[67] Polybe VI, 31 et 32; Tite-Live, X, 32; XXXIV, 47; XL, 27; XLI, 2.

[68] Pour ce qui est du *quaestorium*, cf. A. Masquelez, *Dict. ant. grec. et rom.*, III, 2, 1887, p. 945, 947, 951 sq. et fig. 1220, p. 955 (plan d'un camp romain d'après Hygin); Th. Mommsen, *Le droit public romain*, trad. P. F. Gérard IV, (= *Manuel des antiquités romaines*, IV, 1894), p. 268–269; A. von Domaszewski, *RE*, III/2, 1899, c. 1763, s.v. castra; Ch. Lécrivain, *Dict. ant. gr. et. rom.*, IV, 1, 1907, p. 799, s.v. castra; M. I. Rostovtzeff, Archives militaires de Doura, *CRAI*, 1933, p. 319; G. Wesener, *RE*, XXIV/1, 1963, c. 816, s.v. Quaestor. – Sur les questeurs militaires, cf. Th. Mommsen, *op. cit.*, p. 263 sq; Ch. Lécrivain, *op. cit.*, p. 799–800; G. Wesener, *op. cit.*, c. 815–816.

l'on attendrait, il est question des *quaesturae numerorum*, expression peu usitée, voire même attestée par ce seul exemple[69]. Il est vraisemblable que ces caisses militaires des garnisons de l'Euphrate, à l'exception de celle du Dura, étaient gérées par des officiers subalternes.

Peut-on avoir une idée de l'emplacement de la *quaestura* à Dura? Grâce aux vestiges et aux documents découverts au cours des fouilles, nous savons que le quartier militaire romain était situé dans la partie Nord-ouest de la ville, mais il est bien établi que le vaste *praetorium*, qui en occupait le centre, ne fut mis en chantier qu'en février 211[70]. Tout porte à croire, qu'à la date de la circulaire de Marius Maximus, les effectifs auxiliaires étaient logés dans les locaux attenants au temple d'Artémis Azzanathkona et que les bureaux de la cohorte palmyrénienne se trouvaient dans l'une des pièces aménagées dans la cour de ce temple. Ce serait dans ce secteur qu'il faudrait chercher la caisse militaire où Gocès fut accueilli, sinon hébergé, pendant son séjour – probablement très bref – à Dura-Europos. Sur l'identité de l'officier qui fut chargé de le recevoir avec tous les égards prescrits par l'usage, nous ne pouvons faire que des hypothèses. On penserait à Ulpius Valentinus, alors tribun de la *Cohors XX Palmyrenorum*[71]. Mais il faudrait être sûr que la *Cohors II Ulpia equitata* ne stationnait plus à Dura. Il faudrait aussi avoir la preuve que les *vexillationes* de la *IV Scythica* et de la *XVI Flavia firma* qui, à partir de 209, prendront part à la construction du Mithraeum sous la conduite d'un *centurio princeps* – pour ne parler que de ces deux légions – n'étaient pas encore présentes à Dura[72].

Les trésoriers des garnisons de l'Euphrate qui avaient pour tâche de recevoir Gocès et d'organiser son hébergement agissaient sous la surveillance du procurateur, seul responsable en la matière. Celui-ci, de son côté, avait des comptes à rendre à son supérieur hiérarchique, le légat de Syrie. A propos du procurateur Minicius Martialis précisément, H. G. Pflaum souligne qu'il était dans l'obligation de faire un rapport «de ce qu'il avait versé pour le compte de chaque unité . . . Nous retenons de ce document que les sommes engagées sur ordre du gouverneur et prélevées sur les caisses militaires doivent être passées en compte par le procurateur qui en référera, une fois l'affaire terminée, au gouverneur»[73].

*

* *

[69] M. I. Rostovtzeff, *loc. cit.*; J. F. Gilliam, *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1 («These quaesturas numerorum are obviously unit treasuries . . . *Quaestura*, however, does not seem to appear elsewhere as a technical military term . . .»). Cf. Id., *Yale Class. Studies*, XI, 1950, p. 206–207.

[70] C. Hopkins and M. J. Rowell, *Dura-Europos. Prelim. Rep. of the Vth Season*, 1934, p. 206.

[71] Sur ce personnage, cf. *supra*, p. 426.

[72] Cf. *Dura-Europos. Prelim. Rep. of the VIIth and VIIIth Seasons*, p. 85, n° 847.

[73] H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres*, p. 156–157.

En grec τὰ ξένια (pluriel de τὸ ξένιον) désigne au sens propre les présents offerts à un hôte étranger en même temps que l'acte même de l'hospitalité[74]. C'est en ce sens que ce mot est employé par Hérodote (II, 107) et par Xénophon (*Anab.*, VI, 1, 3) pour nous borner à ces deux exemples. Plus tard, traitant de la réception des ambassadeurs étangers à Rome, Plutarque entend par ξένια essentiellement les sommes d'argent versées à l'envoyé par les questeurs romains[75]. Ces prestations étaient assez strictement réglementées: c'est le *munus ex formula*, expression consacrée qui se disait en grec ξένια κατὰ τὸ διάταγμα[76].

A l'époque où écrivait Plutarque, le terme était déjà passé en latin où il perdra le plus souvent son acception originale. Ainsi le poète Martial (Ier siècle de notre ère) donne, dans ses *Epigrammata*, une importante liste de *xenia* consistant en menus cadeaux que l'on avait coutume d'offrir aux invités à l'occasion des repas, tout spécialement des aliments (légumes, fruits, boissons, etc . . .)[77]. Mais les *xenia* que Pline le Jeune se félicite d'avoir reçu de Trajan à la fin d'un séjour auprès de celui-ci sont vraiment des présents d'hospitalité[78].

Dans son *De officio proconsulis et legati*, Ulpien, préfet du prétoire de Sévère Alexandre et par conséquent contemporain de Marius Maximus, use de ce terme pour qualifier les présents en argent et en nature que les gouverneurs de provinces, proconsuls et légats, ne se faisaient aucun scrupule d'accepter à tout propos et que nous appelerions en français «pots de vin». Ces *xenia* avaient fait l'objet d'une lettre de Sévère et de son fils Antonin (Caracalla) adressée aux intéressés qui étaient mis en garde contre l'abus de tels cadeaux, à l'exception des *xeniola* ou petits cadeaux sans valeur[79]. C'est dans une toute autre acception qu'est employé ce même mot dans notre papyrus où il s'agit, tout comme dans le passage déjà cité de Plutarque, de sommes allouées à un

[74] Cf. M. Brilliant, *Diction. ant. gr. et. rom.*, V, 1919, p. 100 sq., s.v.

[75] Plutarque, *Quaestiones romanae*, 8, 43 = *Plutarchi scripta moralia*, éd. F. Dübner, I, p. 339: . . . τὸ γὰρ παλαιόν, ὡς ἔοικεν, οἱ ταμίαι ξένια τοῖς πρεσβεύουσιν ἔπεμπον (ἐκαλεῖτο δὲ λαύτεια τὰ πεμπόμενα) . . . Contrairement à ce qu'écrit Plutarque; le latin *lautia* ne serait pas un synonyme de ξένια. Cf. R. Cagnat, *Dic. ant. gr. et rom.*, III, 1, 1900, p. 301, n. 23 s.v. Hospitium.

[76] *CIL*, I, 203; *CIG*, 2485, 2905; C. Diehl et G. Cousin, *Bull. Corresp. Hellén.* IX, 1885, p. 470–471. Cf. Th. Mommsen, *Le droit public romain*, trad. P. F. Gérard, VI, 2 (= *Manuel des antiquités romaines*, VI, 2, 1889), p. 214–215; R. Cagnat, *loc. cit.*; H. Meyer, *RE*, VIII, 2, 1913, c. 2497–98, s.v. Hospitium.

[77] Martial, *Epigrammata*, XIII. Cf. M. Brilliant, *loc. cit.*

[78] Pline le Jeune, *Epist.*, VI, 31, 14.

[79] *Digeste*, I, 16, 6, éd. Mommsen, p. 33. Cf. H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres*, p. 168: «Septime Sévère et Caracalla n'interdisent pas absolument aux fonctionnaires d'accepter ces petits présents. Ils essaient, certainement en vain, de limiter cette coutume aux objets de consommation sans grande valeur. Nous devons par conséquent constater que la corruption pouvait continuer à s'insinuer par le canal de ces *xeniola*».

ambassadeur étranger pour ses frais d'entretien et d'hébergement, sans exclure bien entendu certains présents en nature qu'il était d'usage d'offrir aux hôtes de marque[80].

«La dépense», remarque Rostovtzeff, «était lourde pour l'Etat romain. Les ambassadeurs parthes appartenaient toujours à la haute aristocratie parthe, aux grandes familles féodales. Ils voyageaient avec un luxe éblouissant». Et cet auteur de citer en exemple les sommes considérables déboursées par le Trésor pour le voyage du Parthe Tiridate et son séjour à Rome en 66 ap. J. C.[81]. Néanmoins il est difficile de mettre en comparaison le train de Gocès et celui de Tiridate qui était le frère du Grand roi et était venu à Rome pour recevoir, des mains de Néron, la couronne d'Arménie.

Les circonstances et le but de l'ambassade parthe

Pour essayer d'y voir plus clair sur le sujet qui nous occupe, il est absolument nécessaire de nous rapporter aux premières années du règne de Septime Sévère et de récapituler les circonstances où il fut amené à engager la lutte contre les Parthes.

Peu après son élévation à l'empire (193), Sévère avait vu se dresser contre lui Pescennius Niger, qui était alors légat de Syrie. Celui-ci disposait de l'appui des légions d'Orient qui l'avaient proclamé. Tout d'abord, il concentra ses forces dans la place forte de Byzance, protégée par un puissant apareil défensif. Mais à la suite d'un engagement où ses forces furent mises en échec, il se crut obligé de solliciter l'alliance du roi des Parthes, du roi d'Arménie ainsi que de certains autres roitelets vassaux de la monarchie parthe comme les dynastes d'Adiabène et de Hatra. Le roi d'Arménie se déclara neutre. Mais Barsemius de Hatra de même que le roi d'Adiabène s'empressèrent d'envoyer des renforts. Pour sa part, l'Arsacide Vologèse V (IV) s'engageait à faire lever des troupes par ses satrapes[82]. Qui plus est, Abgar VIII d'Osrhoène, roi client de Rome, semble avoir pris parti lui aussi pour Pescennius Niger sans doute de connivence avec les Parthes[83].

Après deux rencontres successives, la première près de Cyzique, la seconde

[80] Cf. cependant M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1933, p. 320: «Il est inutile de parler longuement de *xenia*, terme technique pour provisions et logement, fournis par un hôte à son client». Cf. Id., *Münchener Beiträge*, XIX, 1934, p. 377.

[81] M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1933, p. 522.

[82] Hérodien, III, 1,2.

[83] Abgar VIII le Grand (177–212?), vraisemblablement le premier roi chrétien d'Edesse. Il est bon de rappeler que son père Ma'nu VIII (139–162 et 165–171) s'était toujours montré un fidèle allié de Rome. Il avait même frappé monnaie avec le titre de φιλορώμαιος. Cf. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, II, 1893, p. 237; G. H. Hill, *BMC Arabia*, XCVII sq.; H. J. W. Drijvers, Hatra, Palmyra und Edessa, *ANRW*, II, 8/1, 1977, p. 876.

près de Nicée (exactement entre Kios et Nicée, sur le lac Ascanios) qui, l'une et l'autre tournèrent à l'avantage de l'armée de Septime Sévère, une bataille décisive eut lieu en Cilicie, dans la plaine de l'Issos – non loin des lieux qui avaient été le théâtre de la victoire d'Alexandre sur Darius –, à proximité d'une passe appelée par Dion Cassius «Portes de Cilicie» (les Portes de l'Amanos? ou les Portes de Syrie et de Cilicie?). Ce fut pour les forces de Niger une défaite totale; dans sa fuite vers Antioche, l'ancien gouverneur de Syrie, tombé aux mains de ses poursuivants, fut décapité[84]. A l'issue de cette victoire, dont la date est controverseé (printemps 194 selon les uns, automne de la même année selon les autres), Sévère se rendit en Syrie. C'est alors, selon toute vraisemblance, qu'il fut procédé au partage de ce qui avait été jusqu'ici la province de Syrie en deux unités territoriales et administratives distinctes: 1) la Coelé-Syrie, au Nord, avec Antioche qui, en punition de l'aide qu'elle avait apportée à Pescennius Niger, sera déchue un temps de son rang de capitale au profit de Laodicée-sur-Mer; 2) la Syrie-Phénicie, au Sud, avec Tyr et Palmyre[85]. Nous avons vu plus haut quelles ont été les répercussions de ce partage sur l'organisation du *limes* de l'Euphrate[86].

Cependant les troupes osrhoéniennes, adiabéniennes et arabes (par «Arabes», il faut entendre ici les Arabes mésopotamiens, scénites ou non) qui avaient survécu à la défaite de Niger, s'étaient regroupées en Mésopotamie et avaient mis le siège devant Nisibe qui avait été conquise au cours de la campagne de Lucius Verus[87]. Il est probable que Sévère franchit l'Euphrate à Zeugma et traversa l'Osrhoène pour atteindre Nisibe. Les Arabes, ne trouvant pas d'aide parmi leurs voisins, entrèrent en négociations avec Sévère[88]. Mais le passage que Dion consacre à la situation et au comportement des Osrhoéniens et des Adiabéniens est loin d'être clair. Quand il fait allusion à leur défection, il paraît ignorer que seuls les premiers étaient sous protectorat romain alors que les seconds dépendaient des Parthes[89]. Par l'intermédiaire d'une ambassade, les uns et les autres firent savoir à Sévère que, non contents d'avoir abandonné la cause de Niger, ils étaient bien disposés en sa faveur et prêts à lui rendre les prisonniers et le butin. Toutefois ils tenaient à conserver leurs positions en Mésopotamie et demandaient aux Romains d'évacuer le territoire mésopota-

[84] Sur ces événements, cf. J. Hasebroek, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Septimius Severus*, 1921, p. 54 sq.; Fluss, *RE*, II A, 2, 1923 c. 1956 sq., s.v. Severus Nr. 13; D. Magie, *Rom. Rule in Asia Minor*, 1950, II, p. 1538–1540.

[85] Ce partage de la Syrie serait intervenu dès 194: cf. G. A. Harrer, *Studies in the Roman Province of Syria*, 1915, p. 85; E. Honigmann, *RE*, IV A/2, 1932, c. 1686, s.v. Syria; G. J. Murphy, *The Reign of the Emperor Septimius Severus*, 1945, p. 48; A. Birley, *Septimius Severus*, p. 180.

[86] Cf. *supra*, p. 431–432.

[87] Cf. J. Sturm, *RE*, XVII/1, 1936, c. 735 s.v. Nisibis.

[88] Dion Cassius, LXXV, 1, 4.

[89] Cf. *infra*, p. 442.

mien[90]. Il n'apparaît pas que Sévère ait tenu compte de ces exigences et tout porte à croire qu'à son arrivée à Nisibe, les assiégeants ne durent lui opposer qu'une courte résistance, si même ils ne s'étaient pas retirés déjà auparavant[91].

De Nisibe, qui devint dès lors sa base d'opérations à l'Est de l'Euphrate, Sévère allait organiser, contre les pays qui s'étaient prononcés pour son compétiteur, des raids en manière de représailles. Dans un premier temps, il est question de la dévastation du «pays des barbares» et de villes prises[92]. Après quoi, les troupes disponibles seront réparties en trois corps placés respectivement sous les ordres de Laetus, d'Anullinus et de Probus et qui seront dirigés ἐπὶ τὴν 'Αρχήν[93]. Il est clair que 'Αρχή est une forme corrompue du nom d'une province ou d'une région mésopotamienne, ce qui était le cas de l'Adiabène, de Hatra et d'autres territoires à peuplement arabe, moins sûrement de l'Osrhoène. Malgré tout ce terme géographique ne se prête guère aux diverses restitutions qui ont été proposées: 'Αδιαβηνή «Adiabène», 'Αρβηλῖτις «Arbélitide» (région d'Arbèles), 'Ατρηνή «Atrène» (région de Hatra) et même 'Αρχηνή «Archène» qui est en réalité le nom d'un district (ou canton) de l'Arménie méridionale[94]. Ces incursions qui ont dû viser avant tout l'Adiabène, le plus puissant des royaumes vassaux des Parthes en Mésopotamie, n'auront eu qu'une portée limitée. Ont-elles vraiment constitué cette *expeditio parthica* dont fait mention une inscription grecque gravée par Ti. Claudius Candidus?[95]. En dépit des affirmations de la *Vita Severi* et d'autres sources, il est fort douteux qu'à la faveur de ces raids, les généraux de Septime Sévère aient réussi à imposer la tutelle de Rome aux Adiabéniens[96]. Aurelius Victor croit savoir, quant à lui, que si l'Adiabène ne fut pas assujettie c'est que ce pays aride ne valait pas la peine d'une conquête[97]. Il est vraisemblable que la plus grande partie des tribus arabes de Mésopotamie se soumirent, du moins en apparence.

Pour ce qui est d'Abgar VIII, qualifié improprement de «roi des Perses», les

[90] Dion Cassius, LXXV, 1, 2–3.

[91] Cf. J. Sturm, *op. cit.*, c. 737.

[92] Dion Cassius, LXXV, 2, 3.

[93] Dion Cassius, LXXV, 3, 2.

[94] Sur les différentes restitutions proposées, cf. A. von Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 151, n. 3; U. Ph. Boissevain, éd. Dion Cassius, III, p. 340, note; M. Fluss, *RE*, II A/2, 1923, c. 1961, s.v. Severus Nr. 13; M. G. Angeli Bertinelli, *ANRW*, II, 9/1, 1976, p. 36, n. 199.

[95] *CIL* II 4114, = Dessau, *ILS* 1140. Cf. M. Fluss, *op. cit.*, c. 1960.

[96] *Vita Severi*, 18, 1: *Adiabenos in tributarios coegit; ibid.*, 9, 9: . . . *Parthis etiam in dicionem redactis nec non etiam Adiabenis, qui quidem omnes cum Pescennio senserant*; Dion Cassius, LXXV, 1, 1; Eutrope, *Brev.*, VIII, 18; Rufus Festus, *Brev.*, 21.

[97] Aurelius Victor, *Caesar.*, 20,16: *Adiabena quoque, ni terrarum macies despectaretur, in tributarios concessisset.* Cf. P. Dufraigne, éd. Aurelius Victor, 1975, p. 127.

sources romaines assurent qu'il fut soumis[98]. Une scène de l'arc de triomphe que Septime Sévère fit élever sur le forum pour illustrer ces événements représente, en effet, l'armée romaine marchant, avec des engins de sièges, vers une ville que R. Brilliant identifie avec Edesse. Les portes de la ville, ouvertes, donnent passage au roi et à ses dignitaires qui, tenant des étendards, se dirigent vers l'empereur pour se rendre et faire acte d'allégeance après un temps de rebellion[99]. On peut supposer que cette reddition du roi d'Edesse s'est produite pendant la marche sur Nisibe plutôt qu'au retour de l'expédition. En tout état de cause, Sévère eut le dernier mot. Bien qu'il n'ait pas été déposé comme on l'a cru longtemps, Abgar VIII dut payer le prix de sa passagère défection. De deux inscriptions latines découvertes très récemment par J. Wagner à Kızılburç, à 25 km environ au Nord-Ouest d'Urfa (Edesse), il ressort clairement que la plus grande partie de l'Osrhoène fut réduite en province et qu'Abgar ne put retenir de son royaume initial que la région d'Edesse[100].

La nouvelle province fut placée, dès 195, sous les ordres du *procurator* C. Iulius Pacatianus[101]. En ce même poste, on trouve, dix ans plus tard, L. Aelius Ianuarius[102].

Les succès remportés au cours de cette campagne valurent à Sévère les titres de *Parthicus Arabicus* et de *Parthicus Adiabenicus*, titulature où se reflète la dépendance des peuples concernés, Arabes et Adiabéniens, par rapport à la monarchie parthe. Si l'on en croit le biographe de Sévère, celui-ci aurait cru bon de renoncer au nom de *Parthicus* pour ne pas irriter les Parthes[103]. Cette assertion paraît confirmée à première vue par les monnaies, où *Arabicus* et *Adiabenicus* ne tarderont pas à se substituer à *Parthicus Arabicus* et à *Parthicus*

[98] *Vita Severi*, 18, 1: *Persarum regem Abgarum subegit;* Aurelius Victor, *Caesar.*, 20, 14: . . . *subacto Persarum rege nomine Abgaro.*

[99] R. Brilliant, *The Arch of Septimius Severus* (= *Memoirs of the Amer. Acad. in Rom*, XXIX, 1967) p. 175 sq.: Panel II et pl. 66 à 75.

[100] Il s'agit d'une borne datée de 195 et d'un miliaire daté de 205: sur l'une et l'autre de ces inscriptions, il est question des *fines* entre la province d'Osrhoène et le royaume d'Abgar (*regnum Abgari*): cf. J. Wagner in *Armies and Frontiers in Roman and Byzantine Anatolia* (Proceedings of a Colloquium held at Swansea in April 1981) = *BAR International Series* 156, 1983, p. 114–115. Ce partage de l'Osrhoène entre Rome et Abgar avait déjà été suggéré par D. Magie, *Rom. Rule*, II, p. 1544, n. 26.

[101] *CIL* XII, 1856 = Dessau, *ILS*, I, 1353: borne de Kızılburç apud J. Wagner, *op. cit.*, p. 113–14. Cf. note précédente. Sur la carrière de C. Iulius Pacatianus, cf. A. Magioncalda, Testimonianze sui Prefetti di Mesopotamia, *Studia et documenta historiae et iuris*, 48, 1982, p. 184 sq.

[102] Miliaire de Kızılburç apud J. Wagner, *op. cit.*, p. 114–115; A. Magioncalda, *op. cit.*, p. 191.

[103] *Vita Severi*, 9, 10–11: *atque ob hoc reversus triumpho delato appellatus est Arabicus Adiabenicus Parthicus, sed triumphum respuit, ne videretur de civili triumphare victoria, excusavit et Parthicum nomen, ne Parthos lacesseret.*

Adiabenicus[104]. Néanmoins, on retire une impression assez différente de l'examen des inscriptions datant des annèes 195–197[105].

Un fragment de Dion, conservé dans les *Excerpta Ursiniana*[106], a longtemps été interprété comme ayant trait à un accord que Septime Sévère aurait conclu avec Vologèse, fils de Sanatruk, en lui cédant une partie de l'Arménie[107]. En fait, ce texte, comme Boissevain l'a démontré sans ambiguité, concerne un épisode imparfaitement connu de la guerre parthique de Trajan et le Severus qui intervient en cette occurence n'est autre que L. Catilius Severus, gouverneur de l'Arménie annexée par Trajan en 114[108]. D'autre part, le fait que l'empereur ait renoncé au titre de *Parthicus* a pu faire croire à la passation d'un traité entre Sévère et le roi des Parthes[109]. Tout au plus, est-il permis de supposer que, par ce geste d'apaisement, l'empereur aurait voulu laisser la porte ouverte à des négociations qui s'annonçaient difficiles. On chercherait en vain dans l'ensemble de nos sources, une allusion à une paix qui serait intervenue à l'issue de la première expédition mésopotamienne.

*

* *

Dans les mois qui suivirent, Septime Sévère eut à mener la lutte en Europe où Clodius Albinus venait de se faire proclamer empereur. Le conflit se concentrera dans la région de Lugdunum (Lyon) et c'est aux abords de cette ville que sera livrée la bataille qui consommera la défaite d'Albinus (19 février 197). Mais le retrait des forces romaines de Mésopotamie en 195 avait incité les Parthes qui, jusqu'alors, n'étaient intervenus que par vassaux interposés, à lancer eux-mêmes une offensive contre Rome en envahissant la Mésopotamie. Ils essayèrent tout d'abord de s'emparer de Nisibe; la ville fut sauvée de justesse grâce à la valeur de Laetus, commandant de la garnison romaine[110].

Il est permis de se demander quelle fut, en cette circonstance, l'attitude des Adiabéniens. Une source syriaque, la *Chronique d'Arbèles* serait susceptible

[104] Cf. J. Hasebroek, *Untersuchungen*, p. 81. Observation analogue pour les papyri: cf. P. Bureth, *Les titulatures impériales dans les papyrus, ostraca et inscriptions d'Egypte*, 1964, p. 96 sq.

[105] G. J. Murphy, *The Reign of the Emperor Septimius Severus*, p. 102. Parmi les exemples épigraphiques attestant la persistance des titres de *Parthicus Arabicus* et de *Parthicus Adiabenicus*, on peut citer une inscription de Mésie récemment découverte et datée de la Ve puissance tribunitienne (10 déc. 196–9 déc. 197). Voir P. Petrovič, *Inscriptions de la Mésie supérieure*, IV, Beograd, 1979, p. 81, n° 30; *L'Ann. épigr.*, 1979, p. 157, n° 524.

[106] Dion Cassius, LXXV, 9,6; éd. Boissevain, III, p. 218–219.

[107] Cf. par exemple Th. Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 410: «Severus bot die Hand zum Frieden und trat für Mesopotamien einen Teil von Armenien ab».

[108] Cf. U. Ph. Boissevain, Ein verschobenes Fragment des Cassius Dio (75,9,6), *Hermes*, XXV, 1890, p. 329–339; ID., éd. Dion Cassius, III, p. 218–219.

[109] J. Hasebroek, *op. cit.*, p. 81; A. Günther, *Beiträge zur Geschichte der Kriege zwischen Römern und Parthern*, p. 122.

[110] Dion Cassius, LXXV, 9, 1.

de jeter quelque lumière sur ce point[111]. Ce document a fait couler beaucoup d'encre; il a été l'objet de critiques souvent plus on moins justifiées et son authenticité même a été mise en question[112]. Il est indéniable que le texte original a été gravement interpolé par un éditeur peu scrupuleux. Pourtant, dans son état actuel, cette Chronique n'est pas dépourvue de toute valeur historique[113]. Les détails qu'elle offre sur l'histoire profane de l'Adiabène se rattachent manifestement à une très ancienne tradition. Ainsi prêtons-nous attention à ce que le chroniqueur nous rapporte de Narsai, ce roi d'Adiabène qui avait refusé de prêter main forte aux Parthes contre les Perses et les Mèdes. En représailles, Vologèse IV (III) avait ravagé l'Adiabène et fait noyer Narsai dans le Grand Zab[114]. Il est bon de souligner que, parmi les dynastes vassaux des rois arsacides, les défections étaient fréquentes. C'est le cas justement pour la dynastie adiabénienne. Dès la fin du Ier siècle av. J. C., Artaxarès, un roi d'Adiabène, avait rompu avec Phraate IV et demandé la protection d'Auguste[115]. Plus tard, Izate II avait fait preuve d'une fidélité exemplaire envers son suzerain Artaban II, cela ne l'avait pas empêché par la suite de se brouiller avec Vologèse Ier; selon la relation de Flavius Josèphe, le Parthe aurait même amorcé une campagne contre le roi d'Adiabène[116]. Quant à Monobaze II, le

[111] La *Chronique d'Arbèles*, attribuée à Mshihā Zkhā, a été éditée (avec traduction française) pour la première fois par A. Mingana in *Sources syriaques*, I, 1907–08. Par la suite, ce texte a été traduit en allemand par E. Sachau (*Die Chronik von Arbela, Abh. Pr. Akad. Wiss., Phil. Hist. Kl.*, 1915 Nr. 2) et en latin par F. Zorell (*Chronica Ecclesiae Arbelensis = Orientalia christiana*, VIII, 4, 1927). Une nouvelle édition et une traduction allemande, dues à P. Kawerau, viennent de paraître (*Die Chronik von Arbela, CSCO*, 467–468/Syr. 199–200, Leuven, 1985) avec commentaires de l'auteur et de R. Altheim-Stiehl. Parmi les nombreux autres spécialistes qui ont utilisé les données de ce document, nous nous contenterons de citer: F. Haase, *Theol. Quartalschr.*, 101, 1920, p. 262–273; A. Baumstark, *Gesch. der syr. Literatur*, 1922, p. 135; A. von Harnack, *Mission und Ausbreitung des Christentums* 4e éd., II, 1924, p. 683–689; N. C. Debevoise, *Pol. Hist. of Parthia*, 1938, p. XIX, 228–231, 243–244, 252, 255–256, 258–259, 266–267, 269; F. Altheim, *Niedergang der alten Welt*, I, 1952, p. 137; E. Lietzmann, *Hist. de l'Eglise ancienne* (tr. fr.), II, 1961, p. 270 sq.; W. de Vries, *Lex. f. Theol. u. Kirche*, VIII, 1963, p. 285–286; J. Neusner, *Numen*, XIII/2, 1966, p. 144–150; J. B. Segal, *Edessa «The Blessed City»*, 1970, p. 70; R. Altheim-Stiehl, *Boreas*, 5, 1982, p. 155.

[112] Pour la critique de cette source, cf. P. Peeters, *Anal. Boll.*, XLIII, 1925, p. 263, 267–268, 303–304; Id., *Anal. Boll.*, LXI, 1943, p. 280; Père I. Ortiz de Urbina, *Orientalia Christiana periodica*, III, 1936, p. 5–23 et in *Patr. Syr.*, 1958, p. 196–197. Le Père J. M. Fiey, *Orient Syrien*, XII, 1967, p. 267–302, s'emploie à démontrer que la Chronique est un faux. Les recherches de J. Assfalg, Zur Textüberlieferung der Chronik von Arbela, *Oriens Christianus*, L, 1966, p. 19–35, portent sur le le Ms. or. fol. 3126 (récent?) maintenant conservé à la Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz (Orientabteilung) à Berlin.

[113] Cf. par exemple J. P. Asmussen, in *Cambridge Hist. of Iran*, 3 (2), 1983, p. 925–926.

[114] *Chronique d'Arbèles*, tr. E. Sachau, *Abh. Pr. Akad. Wiss. Phil.-Hist. Kl.*, 1915, Nr. 2, p. 58. P. Kawerau, *CSCO* 467/Syr. 199, p. 26, tr. *CSCO* 468/Syr. 200, p. 44. Cf. N. C. Debevoise, *Pol. Hist. of Parthia*, p. 259; F. Altheim, *Niedergang d. alten Welt*, I, p. 137.

[115] *Res gestae divi Augusti*, § 32; éd. J. Gagé, 1935, p. 142.

[116] Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XX, 4, 2.

frère et successeur d'Izate, n'avait-il pas songé un instant devant l'hésitation des Parthes à lui porter secours contre le roi Tigrane V d'Arménie, à se rendre aux Romains[117]? Sans doute, ne savons-nous que très peu de chose des relations entre les Adiabéniens et Rome depuis la guerre parthique de Trajan, au cours de laquelle l'Adiabène fut réduite, pour un temps très court, en province romaine (sous le nom d'*Assyria*) jusqu'à la première campagne mésopotamienne de Septime Sévère où nous venons de voir les Adiabéniens alliés aux Parthes contre les Romains. Rien ne s'oppose cependant à ce que le roi Narsai ait cherché à se rapprocher de Rome ou, à tout le moins, à adopter une attitude plus neutre entre les deux antagonistes.

La neutralité des Adiabéniens et le retour à l'alliance romaine des Osrhoéniens ne pouvaient que favoriser les entreprises de Septime Sévère. En effet, dès que fut réglé le sort d'Albinus, l'empereur estima enfin le moment venu de s'attaquer aux Parthes de front et se mit à préparer une grande expédition orientale dont il attendait des résultats plus tangibles que ceux obtenus au cours de sa première campagne parthique. Parti de Brindisi avec sa famille, il débarquera sur la côte cilicienne et, avec sa famille, gagnera Nisibe. Son itinéraire passait par l'Osrhoène où le roi Abgar le Grand s'empressa de lui envoyer des otages et un régiment d'archers[118]. Dans l'Etat-Major de Sévère se trouvait l'un des frères du roi des Parthes[119]. Celui-ci était manifestement un prétendant au trône. C'est ce personnage que l'on a identifié, sans raison valable, avec le prince arsacide Tiridate[120] qui, sous le règne de Caracalla, se sauvera auprès de Vologèse VI en compagnie du philosophe Antiochos[121]. D'ailleurs ce n'était pas la première fois qu'un membre de la famille arsacide, en conflit avec le souverain régnant, avait trouvé refuge dans l'empire romain.

A se fier à Dion, les Parthes, qui assiégeaient Nisibe, n'avaient pas attendu l'arrivée de Sévère pour opérer leur retraite. Mais le même auteur fait état de combats qui avaient lieu sous les murs de la ville et au cours desquels Sévère avait tué un cavalier ennemi qui le menaçait de près de toute manière, cette relation laisse apparaître une certaine confusion avec le précédent siège de

[117] Tacite, *Ann.*, XV, 1, 3.

[118] Hérodien, III, 9, 2. – Désormais Abgar le Grand se montrera un fidèle allié des Romains; le portrait de Septime Sévère apparaîtra sur certaines de ses monnaies à légende grecque. De surcroît, il joindra à son nom ceux de *Lucius Aelius*, voire *Aurelius* en mémoire de l'empereur Commode et celui de *Septimius* en l'honneur de Sévère: cf. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, II, 1893, p. 255 sq. Dion Cassius (LXXIX, 16) fait une rapide allusion à la réception fastueuse que cet empereur avait ménagée à Abgar le Grand lors de la visite de ce dernier à Rome (à une date imprécise mais évidemment postérieure à la deuxième guerre parthique).

[119] Dion Cassius, LXXV, 9, 3.

[120] Cf. A. de Ceuleneer, *Essai sur la vie et le règne de l'empereur Septime Sévère*, 1880, p. 117; A. von Gutschmid, *Geschichte Irans*, p. 152 et 154; F. Justi, *Iranisches Namenbuch*, 1895, p. 327.

[121] Dion Cassius, LXXVII, 19, 1–2.

Nisibe (en 194–195). Si, venant de Syrie, l'empereur, qui s'apprêtait à marcher sur la Babylonie par la voie de l'Euphrate, s'est d'abord rendu à Nisibe, c'est probablement que Laetus n'était pas encore venu à bout des assaillants. Après avoir repris la situation en main dans la place, il gagnera l'Euphrate sans doute par la route du Khabur[122]. Arrivé en un endroit qui pourrait être Circesium, il fit construire une flotte avec le bois récolté dans la région[123]. De la sorte, la descente de l'Euphrate s'opéra en partie par voie fluviale, en partie par voie terrestre. Cette marche vers la Babylonie aura été facilitée par les garnisons qui, depuis la campagne de Lucius Verus, s'échelonnaient le long de la rive droite et dont il a été question plus haut[124].

Après la prise de Babylone, il fallut traverser le Canal Royal qui donnait accès à Séleucie du Tigre. Cette ville ne s'était pas relevée entièrement des coups que lui avait portés l'armée d'Avidius Cassius en 165, mais elle subsistait encore et son atelier monétaire continuait de fonctionner et d'émettre des monnaies royales. Septime Sévère arriva sous les murs de Ctésiphon à la fin de l'été ou au début de l'automne 197[125]. Le roi Vologèse fut contraint de prendre la fuite vers des lieux plus sûrs. La capitale des Parthes fut mise en état de siège mais elle put tenir plusieurs mois avant l'assaut final. Le *Feriale Duranum*, découvert parmi les papyrus de Dura-Europos, a fait connaître la date exacte de la chute de Ctésiphon: le V des Calendes de Février, autrement dit le 28 janvier 198[126], mettant ainsi un terme définitif à la controverse sur ce point chronologique. La ville fut livrée au pillage et parmi ses habitants il y en eut un grand nombre qui furent massacrés ou fait prisonniers[127].

A la suite de cette victoire, le fils aîné de l'empereur, Caracalla, fut proclamé Auguste[128] et Sévère lui-même eut droit à sa XIe acclamation impériale en même temps qu'au titre de *Parthicus maximus*. Néanmoins la situation ne se prêtait guère à une occupation prolongée de Ctésiphon que l'armée romaine ne

[122] Cf. A. Günther, *Beiträge zur Gesch. d. Kriege zwischen Römern u. Parthern*, p. 124; L. Dillemann, *Haute Mésopotamie*, p. 189, qui fait passer Septime Sévère par la route de Nisibe à Circesium.

[123] Dion Cassius, LXXV, 9, 3.

[124] Cf. *supra*, p. 426 sq.

[125] *Vita Severi*, 16, 1: *Aestate igitur iam exeunte Parthiam ingressus.*

[126] *Feriale Duranum in P. Dura 54*, c. I., 14–15 = *Dura-Europos. Fin. Rep.*, V, 1, p. 198. Cf. J. Guey, *Rev. Et. anc.*, L, 1948, p. 60. Cette date s'accorde parfaitement avec le témoignage de la *Vita Severi*, 16, 1: Ctésiphon fut prise *hiemali prope tempore* – G. J. Murphy, *The Reign of the Emperor Septimius Severus*, p. 26, sans avoir connaissance du papyrus de Dura, préconisait déjà une datation au début de l'année 198. A l'inverse, Z. Rubin, *Chiron* V, 1975, p. 31, rejette les données du *Feriale Duranum* et soutient, contre toute vraisemblance, que Ctésiphon fut prise en septembre 197. Cf. aussi G. Walser u. Th. Pekáry, *Die Krise des Römischen Reiches*, 1962, p. 4.

[127] Dion Cassius, LXXV, 9, 4; *Vita Severi*, 16, 2.

[128] Sur la proclamation d'Antonin (Caracalla) à la suite immédiate de la chute de Ctésiphon et à Ctésiphon même, cf. dernièrement A. Mastino, Potestà tribunicie ed acclamazioni imperiali di Caracalla, *Annali della Facoltà di Lettere di Cagliari*, XXXVII, 1974–1975.

tarda pas à abandonner ainsi que Séleucie et Babylone. Le chemin du retour vers la Syrie passait par Hatra, capitale d'un petit royaume vassal des Parthes au coeur du désert mésopotamien[129]. La place fut mise en état de siège. Tout paraît indiquer que Sévère voulait châtier le dynaste hatréen Barsemius (Bar-Simayā) de l'aide qu'il avait apportée à Niger. Mais les Hatréens avaient les moyens de se défendre et cette tentative romaine se solda par un échec[130], tout comme celle de Trajan en 117. Rentré en Syrie, l'empereur s'employa à préparer contre Hatra une nouvelle offensive. Celle-ci devait se dérouler au printemps suivant (199). Ce second siège de Hatra, beaucoup plus fertile en événements que le précédent, ne dura pas moins de 20 jours. Mais il était difficile d'avoir le dernier mot avec les cavaliers et les archers arabes et de se protéger contre les jets de naphte bouillant. Sévère essuya donc un nouvel échec et ses troupes subirent des pertes considérables[131].

Malgré l' échec devant Hatra, cette guerre fut marquée par d'incontestables succès. C'est à son issue, bien plus qu'à la suite de la première campagne mésopotamienne que la province de *Mesopotamia* put prendre forme et recevoir une organisation appropriée[132]. La nouvelle province, improprement appelée Arabia dans les sources narratives, s'étendait vers l'Est jusqu'au Djebel Singar (avec la ville de Singara), sans toutefois atteindre le Tigre; c'est seulement en 297/298 que, par l'annexion des provinces dites «transtigritanes», elle débordera sur la rive orientale du Tigre. Après avoir longé l'Euphrate, sur une courte distance, en rive gauche, elle suivait, à partir de Circesium, la ligne Khabur et se prolongeait au-delà de Nisibe jusqu'au Masios (Tur ʿAbdin)[133]. Rappelons au passage que cette Mésopotamie de Septime Sévère restait en dehors

[129] Cf. notamment Z. Rubin, Dio, Herodian and Severus' Second Parthian War, *Chiron*, V, 1975, p. 419–441.

[130] Dion Cassius, LXXV, 10, 1–3.

[131] Dion Cassius, LXXV, 11–12.

[132] Parmi les partisans de cette solution: A. v. Domaszewski, *Gesch. der Röm. Kaiser,* II, p. 253; J. Hasebroek, *Untersuchungen*, p. 78; A. Calderini, *Storia di Roma,* VII, 1949, p. 68; S. Miller, *Cambr. Anc. Hist.*, XII, p. 16; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes*, II, 1960, p. 741; R. Brilliant, *The Arch of Septimius Severus*, 1967, p. 173; D. L. Kennedy, *Zschr. f. Papyrologie u. Epigraphik,* XXXVI, 1979, p. 262. Nombreux cependant sont ceux qui réfèrent placer la création de la province de la Mésopotamie au lendemain de la première campagne de Sévère en Orient, en 195: Th. Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 410; A. v. Gutschmid, *Gesch. Irans*, p. 152; F. Schachermeyr, *RE*, XV/1, c. 1158–59; K. H. Ziegler, *Beziehungen zwischen Rom und dem Partherreich*, p. 131; A. Birley, *Septimius Severus*, p. 198.

[133] Sur la province de Mésopotamie et son organisation, cf. A. v. Domaszewski, *Wiener Studien*, IX, 1887, p. 297 sq.; O. Hirschfeld, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamte bis auf Diokletian*, 1905, p. 375 sq.; F. Schachermeyr, *RE*, XV/1, 1931, c. 1158 sq., s.v. Mesopotamia; D. Magie, *Rom. Rule.* II, p. 1544, n. 26; W. Ensslin, *RE*, XXII/2, 1954, c. 1328–29, s.v. Praefectus; L. Dillemann, *Haute Mésopotamie*, p. 198 sq et fig. XXVIII; M. G. Angeli Bertinelli, *ANRW*, II, 9/1, 1976, p. 39 sq.; A. Magioncalda, *Testimonianze sui Prefetti di Mesopotamia,* p. 173 sq. et *passim.*

de l'Osrhoène et des régions du *limes* euphratéen qui, nous l'avons vu, étaient réparties entre les deux provinces syriennes: Coelé-Syrie et Syrie-Phénicie[134].

La *Mesopotamia* fut, dès sa création, gouvernée par un préfet de rang équestre. Grâce à une inscription, découverte il y a quelques années près de Kastamonu (Turquie)[135], nous savons désormais que le *praefectus Mesopotamiae primus* fut Ti. Claudius Subatianus Aquila, un personnage bien connu pour avoir été plus tard préfet d'Egypte[136]. Celui-ci reçut le commandement suprême des I et III *Parthicae*, deux légions qui venaient d'être créées pour assurer la défense des principaux points stratégiques de la région[137]. D'autre part, Sex. Cornelius Honoratus fut placé en tant que *Procurator sexagenarius* à la tête de l'administration financière de la province, probablement sous les ordres directs de Ti. Claudius Subatianus Aquila[138].

Des auteurs comme H. Schiller[139] et C. Fuchs[140] et beaucoup d'autres á leur suite[141] ont pu croire et affirmer qu'un traité était intervenu entre les belligérants et avait entériné la conquête romaine de la Mésopotamie. Plus récemment, K. Ziegler est, lui- aussi, de cet avis et revient à deux reprises sur cette paix qui, à l'en croire, aurait été conclue sur un pied d'égalité entre le Grand Roi et l'empereur[142]; il n'en reconnait pas moins que les sources ne nous apprennent rien de ce traité[143]. C'est un fait que l'on chercherait en vain dans les sources narratives et épigraphiques la moindre allusion à des négociations et

[134] Cf. *supra*, p. 437.

[135] D. French, *Anatolian Studies*, XXVII, 1977, p. 191–192; D. L. Kennedy, *Zschr. für Papyrol. u. Epigraphik*, XXXVI, 1979, p. 255–262.

[136] Sur Subatianus Aquila, cf. A. Stein, *RE*, IV A/1, 1931, c. 474–475, s.v. Subatianus, Nr. 1; H. G. Pflaum *Les carrières procuratoriennes*, II, p. 650; D. L. Kennedy, *loc. cit.*

[137] Cf. notamment E. Ritterling, *RE*, XII/2, 1925, c. 1435–36, 1539–40, s. v. Legio; G. J. Murphy, *The Reign of the Emperor Septimius Severus*, p. 66–67.

[138] *Pro(curator) sexagenarius prov. Mesopotamiae: CIL*, VIII, 9760 = Dessau, *ILS* 1388; *CIL*, VIII, 9757. Sur Sex. Cornelius Honoratus, cf. H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes*, II, p. 741–742, n° 281. Bien que ne disposant pas de l'inscription de Subatianus Aquila, ce savant a su discerner que le poste de Sex. Cornelius Honoratus n'était pas celui de gouverneur de Mésopotamie comme on inclinait à l'admettre, mais celui de «directeur des finances impériales de Mésopotamie». Cf. aussi W. Ensslin, *RE*, XXII/2, 1954, c. 1328–29; A. Magioncalda, *Testimonianze sui Prefetti di Mesopotamia*, p. 191.

[139] H. Schiller, *Gesch. der röm. Kaiserzeit*, I, 1883, p. 722.

[140] C. Fuchs, *Gesch. des Kaisers Septimius Severus*, 1884, p. 81.

[141] Par exemple A. Günther, *Beiträge zur Gesch. der Kriege zwischen Römern und Parthern*, 1922, p. 127; F. Schachermeyr, *RE*, XV/1, 1931, c. 1150, s.v. Mesopotamia; E. Schur, *RE*, XVIII/4, 1949, c. 2028.

[142] K. H. Ziegler, *Beziehungen zwischen Rom und dem Partherreich*, p. 132: «Mit dem Grosskönig hat der Kaiser offenbar auf der Grundlage des status quo Frieden geschlossen». *Ibid.*, p. 137: «An eine Unterwerfung hat Severus – anders als Trajan – auch dann nicht gedacht, und so als Sieger mit dem Grosskönig *aequo iure* einen Frieden geschlossen, der dem römischen Reiche keine territorialen Gewinne brachte».

[143] *Ibid.*, p. 132.

à la conclusion d'un accord entre Romains et Parthes à l'issue de ce conflit. Il paraît donc logique d'inférer de ce silence que, dans les années qui ont suivi la prise de Ctésiphon, les choses en restèrent au point où elles étaient avant les campagnes de Septime Sévère[144], avec cette différence toutefois que désormais les forces romaines ne risquaient plus d'être délogées des positions acquises.

*

* *

La victoire romaine sera lourde de conséquences pour la monarchie parthe dont elle aggravera les difficultés internes et précipitera le déclin. Mais pour toute cette période troublée, notre unique source d'information, en dehors de la «chronique d'Arbèles», est constituée par les émissions monétaires des derniers Arsacides. A Vologèse V (IV) succédera en la 519e année de l'ère séleucide, c'est-à-dire entre octobre 207 et octobre 208, Vologèse VI (V) que l'on suppose être son fils[145]. L'ambassadeur Gocès a donc pu être envoyé par Vologèse V vers la fin de son règne mais plus probablement par son successeur. Si celui-ci, aussitôt après son avènement, s'est résolu à cette démarche, c'est qu'il savait sa situation déjà menacée de l'intérieur. Les compétitions autour du trône entre frères et proches parents était un mal endémique chez les Arsacides, de même que les rebellions des dynastes vassaux contre le Grand Roi. Vologèse VI avait un frère, Artaban, qui, quelques années plus tard, allait lever ouvertement l'étendard de la révolte. Par surcroît, bon nombre de roitelets et de princes dont il était en droit le suzerain aspiraient à l'indépendance. Mais peut-être ne soupçonnait-on pas encore que le coup mortel viendrait de la Perside où régnait depuis peu Pāpak, le fils de Sāsān. Une inscription bilingue (en parthe et en moyen-perse) se réfère à une ère sassanide qui avait débuté en 205/206, date que R. Altheim-Stiehl met, à juste titre, en rapport avec l'avènement de Pāpak en Perside[146].

Il est normal que Vologèse VI, aux prises avec de semblables difficultés, se soit employé à nouer des négociations avec Septime Sévère afin d'aboutir à un réglement des questions pendantes depuis la dernière campagne romaine, c'est-à-dire depuis 10 ans environ. Il n'est pas interdit de supposer cependant que le Parthe a cherché du même coup à s'assurer l'appui ou, du moins, la neutralité

[144] Cf. M. G. Angeli Bertinelli, *ANRW*, II, 9, 1, p. 30.

[145] Sur les monnaies de Vologèse V (IV) et de Vologèse VI (V) frappées à Séleucie du Tigre, cf. R. H. Mc Dowell, *Coins from Seleucia on the Tigris* (= *Univ. of Michigan Studies*, XXXVII, 1935), p. 91–92; B. Simonetta, A Note on Vologeses V, Artabanus V and Artavasdes, *Numismatic Chronicle*, VI, 1956, p. 77 sq. Pour la date exacte de l'avènement de Vologèse VI, à savoir 207/208 (et non pas 208/209), cf. N. C. Debevoise, *A Pol. Hist. of Parthia*, 1938, p. 262; R. Hanslik, *RE*, Suppl. IX, 1961, c. 1852, s.v. Vologaeses Nr 6 et G. le Rider, *Suse sous les Séleucides et les Parthes*, 1965, p. 180–181.

[146] R. Altheim-Stiehl, *Das früheste Datum der sasanidischen Geschichte*, *Arch. Mitteil. Iran* XI, 1978, p. 113–116.

des forces romaines de Mésopotamie pour faire contrepoids aux ambitions de ses vassaux mésopotamiens. Si la *Chronique d'Arbèles* ne nous induit pas en erreur[147], il apparaît qu'à quelque temps de là, Shahrat, roi d'Adiabène, de même que Domitien, roi de Karkh-Slokh (en Garamée) se joindront aux Perses et participeront à la lutte d'Ardashir contre les Parthes[148].

Conclusion

On est en droit de se demander si les contacts diplomatiques que laisse supposer la lettre de Marius Maximus ont abouti à la conclusion d'un traité en bonne et due forme ou, à tout le moins, à un accord de principe (verbal) qui, tout en reconnaissant à Sévère la possession de ses conquêtes mésopotamiennes, aurait apporté au roi des Parthes certains apaisements dans la lutte qui l'opposait à des vassaux rebelles.

A vrai dire, si Gocès a atteint le but de son voyage soit à la veille du départ de l'expédition de Bretagne (printemps 208), soit alors que cette campagne était déjà engagée[149], la situation ne se prêtait guère à des négociations sur des questions qui n'étaient plus au premier plan des préoccupations impériales. Même en admettant que l'ambassadeur de Vologèse ait été reçu par Septime Sévère avec le cérémonial d'usage, il est très peu probable que celui-ci ait donné suite à sa mission. Il se peut également que Gocès ne soit pas allé au-delà s'Antioche où, après s'être entretenu avec le gouverneur de Coelé-Syrie, Marius Maximus, il aurait pris le chemin du retour.

A quelques années de là, sous le successeur de Sévère, le conflit allait renaître.

M. L. Chaumont Paris

[147] Sur cette source, cf. *supra*, p. 441.

[148] *Chronique d'Arbèles*, tr. Sachau, p. 60: «In früheren Zeiten strebten die Perser danach, die Parther vom Throne zu stossen, viele Male versuchten sie ihre Kraft im Kriege, wurden zurückgetrieben und waren der Macht der Parther nicht gewachsen. Diese Parther aber erlahmten infolge der vielen Kriege und Streitigkeiten, und als die Perser und Meder dies merkten, verbündeten sie sich mit Šâhrat, dem König von Adiabene, und Domitianus, dem König von Kerkûk (Kerakh-Selôkh), und eröffneten im Frühling einen kräftigen Kampf gegen die Parther. Die Parther wurden besiegt und ihre Herrschaft für immer vernichtet. Cf. P. Kawerau, *CSCO* 468/*Syr.* 200, p. 49.

[149] On a supposé que Gocès, arrivé en territoire romain dans le courant de l'année 208, avait pu poursuivre son voyage jusqu'en Bretagne pour y rencontrer l'empereur (M. I. Rostovtzeff, *CRAI*, 1933, p. 322; Id., *Münchener Beiträge*, XIX, 1934, p. 378). Cette possibilité n'est pas à exclure catégoriquement. Ainsi, une inscription d'Ephèse, gravée sous le règne de Macrin et dédiée à un magistrat de la ville, nous apprend que celui-ci avait effectué plusieures ambassades lointaines à travers l'Empire romain. La première de ces députations, de peu postérieure à celle de Gocès, l'avait conduit εἰς Βρεττανίαν au camp de Septime Sévère en Bretagne (J. Keil, Ein ephesischer Anwalt des 3. Jahrhunderts durchreist das Imperium Romanum, *SB Bayr. Akad. Wiss., Phil.-hist. Kl.*, 1956, Heft 3, p. 3 et 6). Remarquons cependant que le magistrat d'Ephèse était ressortissant romain.



Un nouveau gouverneur de Sardes à l'époque achéménide d'après une inscription récemment découverte

Author(s): M.-L. Chaumont

Source: *Syria*, 1990, T. 67, Fasc. 3/4 (1990), pp. 579-608

Published by: Institut Francais du Proche-Orient

Stable URL: https://www.jstor.org/stable/4198858

UN NOUVEAU GOUVERNEUR DE SARDES À L'ÉPOQUE ACHÉMÉNIDE D'APRÈS UNE INSCRIPTION RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

PAR

M.-L. CHAUMONT

L'inscription grecque, qui nous fournit le sujet de la présente étude et dont la publication est due au regretté Professeur L. Robert[1], a été mise au jour vers la fin du mois de juin 1974. Selon les indications données par le directeur des fouilles de Sardes, M. Crawford H. Grenwalt Jr., elle était gravée «sur un bloc de marbre réemployé comme matériel de construction dans un édifice romain tardif situé sur la rive Est du fleuve Pactole, à 100 mètres environ au Nord de la maison des fouilles... La face inscrite du bloc est haute de 45,5 cm, large de 58,5 cm. Elle porte ce qui se présente comme un texte complet de 13 lignes avec des lettres hautes d'environ 4 cm»[2].

Il s'agit en fait d'une copie, exécutée à l'époque romaine, d'un document en grec ionic émanant de l'administration achéménide et dont l'original pourrait avoir été rédigé en araméen. La forme de certaine lettres comme l'*omega*, la ferait dater du milieu du IIe siècle ap. J.-C.[3].

Voici ce texte, tel qu'il a été publié par L. Robert, suivi de la traduction donnée par ce même auteur :

Ἐτέων τριήκοντα ἐννέα Ἀρτα-
ξέρξεω βασιλεύοντος, τὸν ἀν-

1. L. Robert, Une nouvelle inscription grecque de Sardes. Règlement de l'autorité perse relatif à un culte de Zeus, *CRAI*, 1975, p. 306-330.

2. *Ibid.*, p. 306.

3. *Ibid.*, p. 308; fig. 1, p. 307 et fig. 2, p. 309.

δριάντα Δροαφέρνης[9] *vac.*
Βαρ(ά)κεω Λυδίης ὕπαρχος Βαρα-
δατεω Διί. *feuille*. Προστάσσει τοῖς
εἰσπορευομένοις εἰς τὸ ἄδυ-
τον νεωκόροις θεραπευ- *vac.*
ταῖς αὐτοῦ καὶ στεφανοῦσι τὸν θε-
ὸν μὴ μετέχειν μυστηρίων Σαβα-
ζίου τῶν τὰ ἔνπυρα βασταζόν-
των καὶ Ἀνγδίστεως καὶ Μᾶς. Προσ-
τάσσουσι δὲ Δορατῃ τῷ νεωκόρῳ τού-
των τῶν μυστηρίων ἀπέχεσθαι.

« Dans les trente-neuf ans du règne d'Artaxerxès, Droaphernès, fils de Barakès, hyparque de Lydie, a consacré la statue de Zeus législateur. Il ordonne à ses (de Zeus) néocores thérapeutes qui ont le droit de pénétrer dans l'adyton et qui couronnent le dieu, de ne pas participer aux mystères de Sabazios, de ceux qui apportent des victimes pour être brûlées, et d'Angdistis et de Mâ. Ils ordonnent au néocore Doratès de s'abstenir de ces mystères »[4].

La forme perse originale de *Droaphernès* est *Druwafarnah (druwa + farnah)* « qui possède une gloire saine »[5]. Par ailleurs, le nom personnel Βαράκης est attesté par un parchemin d'Avroman (88/87 av. J.-C.)[6], bien que ce nom, qui pourrait être d'origine sémitique, convienne assez peu à un Perse de la haute noblesse comme devait l'être le père du gouverneur de Sardes.

La principale difficulté de ces lignes réside dans le terme Βαραδατεω. L'éditeur n'estime pas possible de construire la phrase « avec un génitif ionien Βαραδατεω, de Βαραδάτης, nom d'homme »[7]. Se référant à M. Mayrhofer et à G. Dumézil, il admet sans difficulté que ce terme est une transcription du perse **baradāta* et signifie « législateur ». Nous aurions donc là une épithète de Zeus — plus exactement Ahura Mazda assimilé à Zeus — : « Zeus législateur »[8]. Le Professeur Rüdiger Schmitt a bien voulu nous faire savoir que si la forme *baradāta* n'est pas autrement attestée, elle n'en est pas moins correcte et conforme aux règles de la formation verbale indo-européenne. Il fait cependant des réserves sur l'interprétation de L. Robert, étant donné que Βαραδατεω ne

4. Pour la traduction, *ibid.*, p. 317, 325, 326.

5. Cf. M. Mayrhofer, *Onomastica Persopolitana. Das iranische Namengut der Persepolis-Täfelchen* (= *SB österr. Akad. Wiss.* 286, 1973), p. 238 et 241 : L. Robert, *op. cit.*, p. 311.

6. Parchemin I A et B, ligne 8 : *ap.* H. H. Minns, Parchements of the Parthian Period from Avroman in Kurdistan, *JHS*, 35, 1915, p. 28 et 29.

7. L. Robert, *op. cit.*, p. 313 sq.

8. *Ibid.*, p. 314.

peut être que le génitif — non le datif — de Βαραδάτης, et un nom personnel[9]. Le jugement de ce savant, à la fois helléniste et iraniste, est particulièrement autorisé en la matière. Du reste, dans un ouvrage très récent, P. Frei exprime une opinion analogue[10] et avoue qu'il préfère provisoirement laisser le terme inexpliqué et voir dans le Zeus de Sardes «die griechische oder mit dieser identifizierte einheimieche Gottheit»[11].

Il nous semble donc raisonnable d'écarter Βαραδατεω, comme épithète de Zeus. Mais ce terme ne ferait-il pas double emploi avec Βαρ(ά)χεω et n'y aurait-il pas, à cet endroit de la copie tardive qui nous est parvenue, une erreur ou une confusion par rapport au texte original?



L'interdiction officielle vise trois divinités qui avaient chacune leurs mystères. Les deux premières, Sabazios et Angdistis, appartenaient pour ainsi dire au fonds religieux indigène. Il en allait autrement de la déesse cappadocienne Mâ[12]. Le fait que les deux principaux sanctuaires de cette déesse, Komana de Cappadoce et Komana Pontique se trouvaient sur des itinéraires très fréquentés[13] suffirait à expliquer la pénétration de ce culte vers l'Ouest; à l'époque hellénistique, Mâ sera adorée jusqu'en Macédoine[14].

Nous ne nous attarderons pas sur Sabazios, dieu phrygien dont les mystères s'étaient répandus dans toute l'Asie Mineure[15]. Angdistis, ou plus exactement Agdistis, était aussi un dieu phrygien; la légende met sa naissance en relation avec le mont Agdos (en Phrygie) et fait ressortir son caractère androgyne[16]. Dans la plus grande partie de la

9. R. Schmitt (communication écrite): «... diese Form ist zwar *nicht* bezeugt, aber nach den Regeln der indoiranischen Wortbildung korrekt gebildet: bedenklich erscheint dabei allerdings, dass umgekehrt eine Form **dāta-bara-* als Titel ('Richter' o.ä) seit achaimenidischer Zeit in vielen iranischen Sprachen bestens belegt ist.

Meine Bedenken gegen Roberts Annahme, dass *Baradateō Epitheton des Zeus sei, sind dagegen gewaltig, dann die Form Baradateō* kann m.E. nur genetiv von *Baradātēs* sein, am ehesten wohl eines *Personenamens*».

10. P. Frei in P. Frei und K. Koch, *Reichsidee und Reichsorganisation im Perserreich* (= *Orbis Biblicus et Orientalis*, 55), 1984, p. 19 sq.

11. *Ibid.*, p. 21.

12. L. Robert, *CRAI*, 1975, p, 322.

13. Strabon, XII, 2, 3; 3, 32 et 34; 8, 9. A signaler toujours en Lydie, près de la ville d'Hyrcanis, une dédicace d'époque hellénistique à la même déesse ... Μᾶ ἀνειχήτωι ...; L. Robert, *loc. cit.*, souligne l'intérêt, au point de vue de l'influence iranienne, de l'épithète «invicible» attribuée à Mâ dans cette inscription. — Sur Mâ, cf. Drexler, *Lex. d. griech. u. röm. Mythologie*, II, 1890, c. 2215-2225; Th. Reinach, *Mithridates Eupator*, 1890, p. 238 sq.; A. Hartmann, *RE*, XIV/1, 1928, c. 77-91; Fernsterbusch, *Kl. Pauly*, III, 1969, c. 47-48.

14. Cf. H. Proeva, La déesse cappadocienne Mâ et son culte en Macédoine, *Živa antika*, 33, 1983, p. 165-183.

15. Sur Sabazios, cf. Eisele, in *Lex. d. griech. u. Röm. Mythodogie*, IV, 1907-1915, c. 231-264; F. Cumont, in *Dict. ant. gr. et rom.*, IV/2, 1908, p. 229-230; Id., *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e éd., 1963, p. 60 sq., 228 n. 60, 304 n. 3.

16. Pausanias, I, 4, 5; VII, 17, 10-12; Arhobe, *Disput. adv. gentes*, V, 6. — Sur Agdistis, cf. R. Röscher, *Lex. d. Griech. u. röm. Mythologie*, I, 1884-1890, c. 100-101; Knaack, *RE*, I, 1893, c. 767-68, s.v. Agdistis no 2; H. Graillot, *Le culte de Cybèle, mère des dieux*, 1912, *passim*; Ch. Singer, *Gesnerus*, 8, 1951, p. 177-180; R. Gusmani, Ἄγδιστις, *La Parola del Passato*, 14, 1959, p. 202-211; M. Meslin, in *Hommage à M. J. Vermaseren*, 1978, p. 765-768; Id., *Bull. Assoc. Guillaume Budé*, 1979, p. 378-388.

Phrygie comme dans son célèbre sanctuaire de Pessinonte en Galatie, il n'était qu'une manifestation et un nom de la Mère des dieux, Cybèle ou Kybébé, divinité aux dénominations multiples[17]. Sans doute en était-il de même à Sardes où, en 499, les Ioniens révoltés incendièrent le «temple de la déesse indigène Kybébé»[18]. Mais cet incendie n'aura pas de graves conséquences sur le culte de la déesse qui restera solidement implanté dans la capitale de la Lydie. Au temps où l'Athénien Thémistocle séjournera à Sardes (vers 470), il aura l'occasion de visiter le «temple de la Mère»[19]. C'est assurément dans l'enceinte de ce Métrôon qu'étaient célébrés les mystères d'Angdistis. Les fouilles menées sur le site de la ville antique ont permis d'établir la situation de ce sanctuaire qui, à l'encontre d'une opinion fort répandue, ne se confondait pas, à l'époque hellénistique, avec l'Artémision[20]. Il résulte de cette constatation qu'à Sardes, Cybèle n'avait pas fusionné — ou du moins n'avait pas encore fusionné — avec Artémis Anaïtis.

Quand on sait que les Perses s'étaient considérés comme gravement offensés par l'incendie du temple de Kybébé à Sardes par les Ioniens et qu'ils avaient résolu d'en tirer vengeance en détruisant les sanctuaires des dieux grecs[21], on est surpris de voir que la Grande Mère — sous le nom d'Angdistis — est parmi les trois divinités dont les mystères sont frappés d'interdit. C'est vraisemblablement les rites de Kybébé, tout comme ceux de Sabazios et de Mâ, qui avaient pris des formes orgiastiques opposées à l'éthique religieuse des Perses. Zeus seul a droit à un culte officiel. A ce propos, L. Robert regarde l'inscription de Sardes comme «un document pour la religion iranienne au milieu du IVe siècle dans l'Ouest de l'Asie Mineure»[22]. «Cette statue du culte et ce temple à Sardes, remarque encore ce savant, ce n'est pas la manifestation d'une déviation populaire émanant de fidèles contaminés par le milieu gréco-lydien. Il s'agit d'une initiative officielle, de la dédicace par le satrape, par l'autorité perse, sous Artaxerxès II»[23].

Cette manière de voir serait à prendre en considération si, comme nous avons pu le constater, des doutes ne s'étaient fait jour sur l'identité du Zeus de notre inscription avec Ahura Mazda[24]. Remarquons aussi que les rites célébrés en l'honneur de Zeus de Sardes n'ont rien à voir avec le culte du grand dieu des Perses, en particulier le couronnement de

17. STRABON, X, 3, 12; XII, 5, 3.

18. HÉRODOTE, V, 102 : ...καὶ ἱρόν ἐπιχωρίης θεοῦ Κυβήβης.

19. PLUTARQUE, *Themist.*, 31 : ἐν μητρὸς ἱερῷ.

20. Cf. L. ROBERT, *Annuaire du Collège de France*, 64e année (1964-65), p. 370-371 ; ID., *Revue de Philol*, 1967, p. 34, n. 8 et *Bull. Épigr.*, VII, 1971, p. 520 : «Il est maintenant démontré que l'Artémision et le Metrôon sont éloignés l'un de l'autre de vingt minutes de marche».

21. HÉRODOTE, V, 102. Sur la destruction par les Perses des sanctuaires des temples consacrés aux dieux grecs, cf. P. TOZZI, Per la storia della politica religiosa degli Achemenidi : distruzioni persiane di templi greci agli inizi del V secolo, *Riv. Stor. Ital.*, 89, 1, 1977, p. 18-32.

22. L. ROBERT, *CRAI*, 1975, p. 316.

23. *Ibid.*, p. 317. Cf. aussi S. HORNBLOWER, *Mausolus Oxford*, 1982, p. 140 : «... Droaphernes the hyparch regulates points of Zoroastrian ritual».

24. Cf. P. FREI, *op. cit.*, p. 21 et *supra*, p. 580-581.

la statue divine dans l'adyton qui relève indiscutablement d'un usage hellénique[25]. Dans ces conditions, la statue érigée sur l'ordre du gouverneur de Sardes, ne serait-elle pas plutôt celle d'un Zeus gréco-lydien possédant des attributs comparables à ceux d'Ahura Mazda et qui, pour les Perses, évoquait cette divinité ? Nous aurions ici un cas analogue à celui de l'Apollon de Magnésie du Ménandre, que Darius Ier lui-même, dans sa lettre à Gadatas, déclare être l'objet d'une grande vénération dans la famille des Achéménides[26], sans doute parce qu'Apollon apparaissait, aux yeux des Perses, sous les traits d'un de leurs dieux, vraisemblablement Mithra.



L'inscription de Sardes étant datée de la 39e année d'Artaxerxès offre une indication chronologique précieuse mais équivoque. On connait en effet deux souverains achéménides du nom d'Artaxerxès qui ont régné plus de 39 ans : Artaxerxès Ier, de 465/64 à 425/24[27]. Artaxerxès II, dit Mnemon, de 405/04 à 359/58. La trente-neuvième année du règne du premier nous met en 427/426 av. J.-C., la trente-neuvième année du règne du second coïncide avec l'an 367/66 av. J.-C.

Faudrait-il vraiment mettre l'érection de la statue de Zeus à Sardes en relation avec l'initiative d'Artaxerxès II qui, selon un passage bien connu des *Chaldaïca* de Bérose (cité par Clément d'Alexandrie), non seulement aurait été le premier des Perses à faire adorer les dieux sous forme anthropomorphique mais encore avait fait ériger des statues à Aphrodite Anaïtis (Anahita) dans les principales villes de son empire, entre autres à Sardes[28] ? Ce rapprochement suggéré par L. Robert[29], est certes séduisant et n'est pas à négliger. On notera cependant que notre dédicace ne fait aucune espèce d'allusion à une idole d'Anaïtis à Sardes. D'autre part, il est absolument certain que, bien avant le règne d'Artaxerxès II, le culte anthropomorphique des dieux grecs, répandu dans la partie occidentale de l'Empire achéménide, était connu et sans doute admis par les Perses. C'est

25. Cf. cependant L. ROBERT, *CRAI*, 1975, p. 319 : «L'adyton n'est-il pas la partie de l'édifice où se trouve le Feu sacré de toute religion iranienne et où seuls ont accès les servants du culte privilégié ? D'autre part, il y avait là la statue du dieu, puisqu'elle est couronnée par les néocores thérapeutes ... Le rite est bien connu dans les cultes grecs. Les iranisants diront s'ils connaissent quelque correspondance dans leurs documents avec les réalités que nous fait connaître l'inscription : néocores, thérapeutes, couronnement, adyton».

26. Cf. *infra*, p. 589 et n. 71.

27. Selon des recherches récentes, basées sur les datations de certains documents babyloniens, la mort d'Artaxerxès Ier serait survenue entre septembre 424 et février 423 : cf. M. W. STOLPER, The Death of Artaxerxes I, *Arch. Mitt. Iran*, Bd. 16, 1983, p. 231.

28. BEROSE, *Chaldaica*, III, frg. 16 *apud* CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Protr.*, I, 5 (= *Fr. Hist. Gr.*, II, p. 508-509).

29. L. ROBERT, *CRAI*, 1975, p. 317 : «Ne faudrait-il pas établir un rapprochement étroit avec l'action du même roi Artaxerxès II pour les statues d'Anahita d'après Bérose ? Le texte de cet historien ne reçoit-il pas de l'inscription de Sardes une confirmation d'authenticité ?».

Hérodote qui nous rapporte qu'après la défaite de l'armée perse à Marathon (490), le général en chef Datis, ayant découvert sur un navire phénicien une statue d'Apollon, fit voile vers Délos pour la confier aux habitants de l'île et les prier de la rendre au sanctuaire de Délion (près de Thèbes) auquel elle appartenait[30]. On sait encore par Pausanias que, lors de la destruction du temple des Branchides (sous Darius Ier ou sous Xerxès Ier) la statue d'Apollon fut épargnée et envoyée à Ecbatane[31]. D'ailleurs depuis leur pénétration en Asie Mineure, les Perses eux-mêmes ne répugnaient pas à rendre culte à certaines divinités grecques, tout spécialement l'Artémis d'Éphèse qu'ils semblaient avoir identifiée avec leur Anahita[32]. Or il est notoire que l'*Ephesia* était adorée sous forme humaine bien des siècles avant la conquête achéménide ; on lui connaît plusieurs types de statues dont certaines remontent au VIIIe et même IXe siècle[33]. De même à Sardes, Kybébé avait, depuis des siècles, ses ἀγαλμάτα ; on a trouvé récemment sur le site de la ville, un modèle en marbre d'un temple archaïque sur lequel se profile une image qui pourrait bien être celle de Kybébé[34].

Il n'est donc pas du tout inconcevable qu'une statue de Zeus ait pu être érigée à Sardes même bien avant le règne d'Artaxerxès II. Aussi hésitera-t-on *a priori*, à dater de ce règne plutôt que de celui d'Artaxerxès Ier, les dispositions d'ordre cultuel prises par Droaphernès. En outre, le personnage même de Droaphernès est totalement absent des sources narratives ; lacune qui ajoute aux difficultés de notre recherche.



Reste le titre de ὕπαρχος qualifiant les fonctions de Droaphernès. Pour reprendre les définitions de *La Suda*, ce terme signifie en son sens propre « celui qui est sous les ordres d'un autre », « celui qui n'est pas indépendant »[35]. Il n'en est pas moins vrai qu'il sert

30. Hérodote, VI, 118. Cf. G. Cousin et G. Deschamps, *Bull. Corr. Hell.*, 13. 1889, p. 539.

31. Pausanias, VIII, 46, 3. Cf. G. Cousin et G. Deschamps, *loc. cit.*

32. Un exemple frappant du culte des Perses pour l'*Ephesia* est celui de Tissaphernès, promu satrape de Sardes sous Darios II (cf. *infra*, p. 593 sq.). Thucydide nous le montre offrant un sacrifice à Artémis à son arrivée à Éphèse en 411. Plus tard (409), apprenant que Thrasyllos s'apprêtait à aller à Éphèse par mer, le même satrape fait en sorte de convoquer tout le monde au secours d'Artémis» (Xénophon, *Hellen.*, I, 2, 6). D'ailleurs Tissaphernès ne répugnait pas à vénérer des Artémis locales, beaucoup plus modestes. Ainsi des monnaies de bronze récemment publiées et provenant d'Astyra (en Mysie) montrent au revers l'effigie de ce personnage, à l'avers une représentation de l'Artémis d'Astyra (H. A. Cahn, *Archäol. Anzeiger*, 1985, p. 587, fig. 1, 2, 2a, 3 (p. 589).

33. Cf. Ch. Picard, *Éphèse et Claros* (= *Bibl. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome*, 123), 1922, p. 474 sq. L'auteur donne une description très détaillée des représentations anthropomorphiques de l'*Ephesia* : déesse drapée debout ou assise ; déesse nue debout ou assise ; déesse à l'épervier, etc.

34. Cf. G. M. A. Hanfmann, *CRAI*, 1985, p. 508 et fig. 10 (p. 507).

35 *La Suda*, éd. Adler, IV, 1935, p. 643, s.v. Ὕπαρχος : ὁ ὑφ' ἑτέρου ἀρχόμενος, ὁ ὑποτεταγμένος ἑτέρῳ, ὁ μὴ ὢν αὐτοκράτωρ.

parfois à désigner le satrape lui-même[36]. C'est en particulier le sens qu'il revêt le plus souvent chez Hérodote[37]. Mais pour Thucydide, l'hyparque[38] est, dans tous les cas, un fonctionnaire dépendant du satrape[39]. Quant à Xénophon, il applique ce titre aussi bien au satrape qu'à un subordonné du satrape[40]; bien plus, il n'hésite pas à qualifier de σατράπης un hyparque d'Éolide (placé sous les ordres du satrape de Daskyleion) et sa charge de σατραπεία[41]. Arrien emploie parfois le titre d'hyparque à la place de celui de satrape[42]. Pourtant, il n'ignore pas la distinction existant entre ces deux fonctions; c'est ainsi qu'il souligne que Kléoménès, après avoir été satrape d'Égypte, dut s'effacer devant Ptolémée dont, dorénavant, il fut l'hyparque dans le même ressort administratif[43]. On ne peut douter que la division des satrapies en districts de plus ou moins d'étendue, que l'on a coutume d'appeler *hyparchies* — faute de connaître le terme employé par l'administration achéménide —, est fort ancienne. A cet égard, il est assez logique de mettre cette subdivision territoriale, du moins dans la partie occidentale de l'Empire, en rapport avec la création des satrapies par Darios Ier[44] et cela même si Hérodote, dans sa description des vingt νομοί ne nous en dit pas un mot.

Par conséquent, même si L. Robert admet sans réserves que Droaphernès était

36. Sur le titre de satrape : cf. C. F. LEHMANN-HAUPT, *RE*, II A/1, 1921, c. 82-138 (pour la période achéménide, s.v. Satrap; O. LEUZE, *Die Satrapieneinteilung in Syrien und Zweistromlande von 520-320*, 1935, p. 18-23 (174-179); R. SCHMIDT, Der Titel «Satrap», in *Studies in Greek, Italic and Indo-European Linguistics offered to L. R. Palmer* (= *Insbrücker Beiträge zur Sprachwissenschaft*, 16) 1976, p. 373-390. Plus spécialement sur les compétences du satrape, cf. S. HORNBLOWER, *Mausolus*, 1982, p. 145 sq.

37. Ainsi Σαρδίων ὕπαρχος (III, 120; V, 25, 73, 123; VI, 1, 42; ὕπαρχος ὁ ἐκ Δασκαλείου (III, 126); ὁ ἐν Δασκαλείῳ ὕπαρχος (VI, 33), etc. Cf. P. KRUMBHOLZ, *De Asiae Minoris satrapis persicis*, Diss. Leipzig, 1883, p. 4-5; O. LEUZE, *Satrapieneinteilung*, p. 20 (176); J. E. POWELL, *A Lexicon to Herodotus*, 1938, p. 367; Ph.-F. LEGRAND, Hérodote, *Index analytique*, 1954, p. 243; M. J. OSBORNE, The satrapy of Mysia, *Grazer Beiträge*, III, 1975, p. 295-296, n. 7; L. ROBERT, *op. cit.*, p. 312-313.

38. Ainsi Artayktès, hyparque de Sestos, ville de la Propontide (Hérodote, VII, 33) ne peut être qu'un fonctionnaire subordonné au satrape de Daskyleion.

39. Par exemple : Stagès, hyparque de Tissaphernès (VIII, 16) : Tamos, hyparque d'Ionie (VIII, 51 et 87); Arsakès, hyparque en Troade (VIII, 108). Cf. O. LEUZE, *Satrapieneinteilung*, p. 20 (176); M. J. OSBORNE, *loc. cit.*; R. SCHMITT, Achaimenidisches bei Thukydides, *Arch. Mitt. Iran*, Ergänzungsbd, 10, 1983, p. 79. Cf. aussi *infra*, p. 593-594.

40. Ariaios est «hyparque de Kyros» (*Anab.*, I, 8, 5). En revanche, Tiribaze ὕπαρχος δ' ἦν αὐτῆς (= Ἀρμενίας τῆς πρὸς ἑσπέραν) (*Anab.*, IV, 4, 4) est bien «satrape d'Arménie occidentale» (en dépit de l'interprétation de O. LEUZE, *loc. cit.*).

41. Sur les fonctions de Zenis et de Mania de Dardanos, cf. *infra*, p. 607.

42. ARRIEN, III, 16, 4 : σατράπην δὲ κατέστησε Βαβυλῶνος Μαζαῖον... (cf. VII, 18, 1); IV, 18, 3 : Μαζαῖος ὁ Βαβυλώνιος ὕπαρχος. Dans un autre passage (VI, 27, 4), les hyparques sont nettement distingués des satrapes. Cf. H. BERVE, *Das Alexanderreich* I, 1926, p. 275; O. LEUZE, *Satrapieneinteilung*, p. 21 (177); J.-M. BERTRAND, Sur les hyparques de l'Empire d'Alexandre, *Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston*, 1974, p. 30.

43. ARRIEN, *Succ. Alex.*, 14 (= PHOTIUS, *Bibl. 92*), éd. A. G. Roos et G. Wirth, 1968, p. 254 : ὁ δὲ τῷ βασιλεῖ Ἀλεξάνδρῳ ἐπὶ τῇ σατραπείᾳ ταύτῃ τεταγμένος Κλεομένης ὕπαρχος Πτολεμαίῳ ἀποκατέστη.

44. Cf. Éd. MEYER, *Geschichte des Konigsreiches Pontos*, Leipzig, 1879, p. 26. Il est juste d'ajouter qu'à l'époque hellénistique les satrapies sont très nettement divisées en hyparchies et que l'hyparque est toujours un subordonné du satrape : cf. E. BIKERMANN, *Institutions des Séleucides*, 1938, p. 129-130, 198; H. BENGTSON, *Die Strategie*, I, p. 204; II, p. 22 sq., 275, 276.

satrape de Sardes[45], les nombreux exemples où le titre d'hyparque revêt le sens de «sous-satrape» ou un sens analogue, sont de nature à faire naître quelques doutes sur la justesse de cette interprétation.

Les satrapes de Sardes : des origines au règne d'Artaxerxès Ier.

La satrapie de Lydie et celle de Daskyleion (Phrygie hellespontique) sont issues l'une et l'autres du démembrement de l'ancien royaume lydien, démembrement effectué par Kyros lui-même[46]. Il est à noter que, dans les inscriptions officielles en vieux-perse, la satrapie de Lydie est constamment appelée *Sparda* du même nom de la ville de Sardes[47]. De même, Hérodote parle du satrape de Sardes et non du «satrape de Lydie». Même après la conquête achéménide, cette antique capitale des Mermnades conservera son prestige; elle sera le centre de la partie occidentale de l'Empire achéménide et la principale résidence des souverains en Asie Mineure[48]. Pour citer un vers de Bianor dans l'*Anthologie Grecque* : «Sardes, qui pour le roi fut la Perse en Asie Mineure»[49]. Cette métropole était reliée directement à Suse par une grande artère internationale, la route royale des Perses[50].

Dans le tableau d'Hérodote, le second νομός, astreint à verser un tribut annuel de 350 talents, correspond en gros à la satrapie de Lydie. Cependant, cette unité administrative et fiscale comprend, outre les Lydiens eux-mêmes, les Mysiens, les Laconiens, les Cabaléens, les Hytennéens[51]. En d'autres termes, au temps de Darios, la satrapie de Lydie débordait bien au-delà de la Lydie proprement dite.



45. L. ROBERT, *op. cit.*, p. 312-313 : «Dans le cas présent, comme Sardes est la capitale d'une satrapie, plus ou moins étendue selon les époques, il me paraît que ce n'est pas un subalterne qui donna des ordres dans la capitale de la satrapie, mais le satrape, et que Droaphernès, hyparque de Lydie à Sardes, a toutes les chances d'avoir été le satrape lorsqu'il émit ce règlement et fit la dédicace de la statue de Zeus».

46. Cf. J. KEIL, *RE*, XIII/1, 1927, c. 2174, s.v. Lydia; O. LEUZE, *op. cit.*, p. 5 (161) : «Also waren Sardes und Daskyleion schon unter Kyros und Kambyses, wie später unter Darieios und in der Folgezeit, Sitze von Provinzverwaltern, und die beiden Provinzen waren offenbar Teile des früheren lydischen Reiches».

47. Sur *Sparda* (ethnique : *Spardiya*), cf. W. BRANDENSTEIN u. M. MAYRHOFER, *Handbuch des Altpersischen*, 1964, p. 142.

48. De l'abondante bibliographie sur Sardes, nous ne retiendrons que les titres suivants : W. M. RAMSAY, *The Historical Geography of Asia Minor*, 1890, index, p. 488; D. MAGIE, *Roman Rule in Asia Minor*, I, p. 121 sq; G. M. HANFMANN, Sardis und Lydien, *Abh. Akad. d. Wiss. u. d. Lit Mainz, Geistes-u. sozialwiss. Kl.* 1960, N. 6, p. 499-536; ID., *A short guide to the excavations at Sardis*, 1962; ID., *Letters from Sardis*, 1972; ID., *Sardis from Prehistoric to Roman times. Results of the Archaeological exploration of Sardis* 1958-1976, 1983; L. ROBERT, *Villes d'Asie Mineure*, 1962, index, p. 487; G. E. BEAN, *Kleinasien*, I, 1964, p. 263-276; E. OLSHAUSEN *Kl. Pauly*, IV, 1972, c. 1 551, s.v. Sardis; G. M. HAUFMANN, Les nouvelles fouilles de Sardes, *CRAI*, 1985, p. 498-519.

49. *Anthologie Palatine*, IX, 423, éd. P. Waltz et G. Soury, 1974, t. VIII, p. 35 :
Σάρδιες, αἱ βασιλεῖ Περσὶς ἐν Ἀσιάδι.

50. Description de cette route par Hérodote, V, 52-54.

51. HÉRODOTE, III, 90.

Le premier en date des satrapes de Sardes fut le Perse Oroïtès. Le territoire que Kyros lui donna à gouverner comprenait aussi l'Ionie[52] et c'est Magnésie du Méandre qui était le siège de sa satrapie[53]. Non seulement Oroïtès s'empara par ruse de la personne de Polycrate de Samos et le fit empaler, mais il s'en prit aussi au satrape de la province voisine de Daskyleion, Mithrobatès, qu'il fit périr ainsi que son fils dans le seul but de s'approprier sa satrapie[54]. Vers la fin de sa carrière, nous le voyons commander à la fois à la Phrygie, la Lydie et l'Ionie[55]. Il sera tué par ses propres gardes sur l'ordre de Darios qui le jugeait dangereux[56].

Artaphernès, fils d'Hystaspe, qui fut le successeur d'Oroïtès à Sardes (vers 510?) était le propre frère de Darios[57]. Selon Hérodote, il avait sous ses ordres «toutes les régions maritimes de l'Asie»[58]. Cette information n'est exacte qu'en partie, car si Artaphernès avait reçu de Darios avec la Lydie, les régions côtières, en revanche, il n'était pas, comme l'avait été Oroïtès, satrape de Daskyleion[59].

La révolte de l'Ionie allait mettre au premier plan l'action du satrape de Sardes. En 499, il assurera en personne la défense de l'acropole de Sardes contre les troupes ioniennes renforcées par un contingent athénien. La ville fut livrée aux flammes par les assiégeants et le temple dédié à Kybébé fut détruit par l'incendie[60]. Il vaut la peine de remarquer, qu'en cette occasion, les Lydiens se joignirent aux Perses pour repousser les agresseurs qui, en fin de compte, furent battus près d'Éphèse[61].

L'exemple d'Artaphernès montre que le gouverner de la Lydie et de l'Ionie avait, de par ses fonctions mêmes, des pouvoirs très étendus, bien que, dans certaines circonstances, il dût prendre les ordres du Roi. Ainsi, avant de se lancer à la conquête de Naxos, qui lui était conseillée par Aristagoras, Artaphernès demanda l'approbation de Darios[62]. Pourtant quand Histiée de Milet, qui avait par le passé joué double jeu entre Perses et Grecs avant de se rallier à la rébellion, fut tombé aux mains des Perses dans une bataille (404), le satrape de Sardes le fit empaler sans en référer au Roi dont il redoutait, paraît-il, l'indulgence envers le Milésien[63].

52. HÉRODOTE, III, 120. Cf. P. KRUMBHOLZ, *De Asiae Min. satrapis*, p. 16; J. KEIL, *RE*, XIII/1, 1927, c. 2174, s.v. Lydia.

53. HÉRODOTE, III, 122.

54. HÉRODOTE, III, 126.

55. HÉRODOTE, III, 127 : ... εἶχε δὲ νομὸν τόν τε Φρύγιον καὶ Λύδιον καὶ Ἰωνικόν.

56. HÉRODOTE, III, 128.

57. Sur Artaphernès (chez Hérodote : Artaphrenès), cf. P. KRUMBHOLZ, *De Asiae Min. satrapis*, p. 19 sq.; F. JUSTI, *Iran. Namenbuch*, p. 33, s.v. Ἀρταφέρνης n° 1; J. VON PRAŠEK, *Gesch. d. Meder u. Perser*, I, p. 102, 282; II, p. 26, 48, 78; J. KEIL, *RE*, XIII/1, 1927, c. 2175, s.v. Lydia; G. GLOTZ, *Histoire grecque*, II, 1929, p. 19 sq., 21 sq., 24 sq., 31 sq., 33, 39; A. T. OLMSTEAD, *Hist. Pers. Empire*, p. 150-153, 155-157, 485; D. M. LEWIS, *Sparta and Persia*, 1977, p. 53, n. 21.

58. HÉRODOTE, V, 30.

59. A propos du successeur d'Oroïtès à la tête de la satrapie de Daskyleion, cf. P. KRUMBHOLZ, *op. cit.*, p. 22 sq., 27, 28.

60. Cf. *supra*, p. 582.

61. HÉRODOTE, V, 99-102; PLUTARQUE, *De Herodot. malign.*, 24.

62. HÉRODOTE, V, 31-32.

63. HÉRODOTE, VI, 30.

Après la répression de la révolte, Artaphernès semble avoir sensiblement assoupli son attitude envers les villes ioniennes qui dépendaient de sa juridiction. Suivant Diodore, il écouta favorablement Hécatée de Milet qui, en tant qu'ambassadeur des Ioniens, lui conseillait de se montrer conciliant, il résolut de rendre leurs lois aux villes et de fixer le montant du tribut selon leur capacité de paiement[64]. Sur ce point, Hérodote est beaucoup plus précis : le tribut fut fixé en proportion de la superficie de chacune des cités et, dans ce but, le satrape fit procéder à la mensuration en parasanges (mesure de longueur perse) de tout le territoire ionien. Ajoutons que ces dispositions étaient toujours en vigueur du temps de notre historien qui, d'ailleurs, ne les désapprouva pas[65]. Il y a tout lieu de penser qu'en prenant ces importantes mesures, Artaphernès avait agi de sa propre initiative : un nouvel indice, qu'à cette époque, les pouvoirs du satrape de Lydie étaient quasi illimités.

A partir de 493 ou 492, on n'entend plus parler d'Artaphernès. On a tendance à admettre que Mardonios, fils de Gobryas et gendre de Darios, lui succéda à la tête de la satrapie de Sardes pour une courte période[66]. Il est certain en tout cas, qu'après avoir relevé de leur commandement les autres généraux, le Roi envoya Mardonios en Ionie. Selon une information d'Hérodote — à notre avis sujette à caution —, il aurait aboli les régimes oligarchiques des cités ioniennes pour les remplacer par ses institutions démocratiques[67]. A propos de la bataille de Platée (479) où il fut tué, Cornélius Népos le qualifie de *satrapes regius*[68]. On remarquera cependant qu'il n'est désigné nulle part comme satrape de Lydie ou de Sardes[69].



C'est vers cette époque ou un peu plus tard, mais toujours sous le règne de Darios Ier que doit se placer la carrière d'un certain Gadatas. Ce personnage nous est connu uniquement par une inscription de Magnésie du Méandre, laquelle est une reproduction d'époque romaine d'un document remontant à la domination achéménide et rédigé en dialecte ionien[70]. Il s'agit d'un décret en forme de lettre adressé à Gadatas par Darios Ier

64. Diodore, X, 25, 4.
65. Hérodote, VI, 42.
66. Ainsi K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 134 et 155; J. Keil, *RE*, XIII/2, 1927, c. 2175, s.v. Lydia.
67. Hérodote, VI, 43.
68. Cornelius Nepos, *Paus.*, I, 1.
69. Cf. P. Krumbholz, *op. cit.*, p. 26.
70. G. Cousin et G. Deschamps, Lettre de Darius, fils d'Hystaspes, *Bull. Corr. Hell.*, XIII, 1889, p. 530-533; O. Kern, *Die Inschriften von Magnesia am Menader*, 1900, nº 115, p. 103; H. Collitz-Bechtel, *Sammlung der griechischen Dialektinschriften*, III/2, 1905, nº 5736; H. Dittenberger, *Sylloge*³ nº 22; Id., *Hermes*, XXXI, 1896, p. 643 sq.; E. Meyer, *König Darius I* in *Meister der Politik*, 3, 1923, p. 30 sq.; Tod, *Selection of Greek historical inscriptions* I², 1946, nº 10, A. T. Olmstead, *History of the Persian Empire*, 1950, p. 156; F. Lochner-Huttenbach, in W. Brandenstein u. M. Mayrhofer, *Handbuch des Altpersischen*, 1964, p. 91 sq.; R. Meiggs and D. Lewis, *Selection of Greek historical inscriptions*, 1969, p. 21-23; E. Marinoni, *Acme*, 29, 1976, p. 227-228; L. Robert, *Bull. Corr. Hell.*, 101, 1977, p. 84-85;

lui-même. Tout en félicitant son «esclave» d'avoir pris l'initiative d'acclimater sur son territoire des arbres provenant d'au-delà de l'Euphrate, le Roi lui enjoint, en termes menaçants, de ne plus soumettre à l'impôt et à la corvée les «jardiniers sacrés d'Apollon» et lui rappelle à ce propos qu'Apollon est en grande vénération dans la famille des Achéménides[71].

Le titre officiel de Gadatas n'est pas indiqué. Dans l'intitulé de la lettre, le Roi s'adresse à lui comme à son «esclave», mais cela ne nous éclaire guère sur la nature de ses fonctions à Magnésie du Méandre. En effet, dans la Perse des Achéménides, les plus hauts dignitaires et fonctionnaires, les dynastes vassaux et même les membres de la famille royale n'étaient que les δοῦλοι du Roi des rois[72]. Les premiers éditeurs de notre inscription, G. Cousin et G. Deschamps se demandaient, au sujet de Gadatas, quelles pouvaient bien être ses fonctions : «Était-ce un simple intendant de la contrée? Était-ce le secrétaire royal que le monarque mettait à côté de chaque satrape et qui, officiellement, avait le service de la chancellerie? Ou bien n'est-ce pas le satrape lui-même?»[73]. On remarque la même hésitation de la part de certains auteurs beaucoup plus

L. Boffo, La lettera di Dario I a Gadata, *Bollet. del. Istituto di diritto romanao*, sér. III, 20, 1978, p. 267-303. — A remarquer que K. J. Beloch (*Griech. Gesch.*, II², 2, p. 154-155) et M. Van den Hout (*Mnemosyne* 2, 1949, p. 144-152) d'autre part, tiennent ce document pour un faux. En outre, O. Hansen (*Rhein. Museum*, 1986, p. 95-96), reprenant cette conjecture, croit pouvoir affirmer que la lettre à Gadatas a été fabriqués entre 494 et 491 dans le but de servir de manifeste aux Grecs d'Ionie contre les Perses et leur roi; elle aurait été de nouveau publiée au IIe siècle ap. J.-C. afin de mettre en valeur l'ancienne dignité du culte d'Apollon soit à Aulae, près de Magnésie, soit à Didyme. Ces arguments viennent d'être réfutés par J. Wiesehöfer (*Rhein. Museum*, 1988, p. 396-398) qui souligne en conclusion : «Das Gadatas Brief bleibt uns als ein echtes beredtes Zeugnis für die Religionspolitik der Achaimenider erhalten».

71. Voici la traduction donnée par G. Cousin et G. Deschamps, *op. cit.*, p. 533 : «Le Roi des rois, Darios, fils d'Hyspaspès, à son serviteur Gadatas parle ainsi. J'apprends que tu ne te conformes pas sur tous les points à mes instructions. Sans doute tu appliques tes soins à cultiver la terre qui m'appartient, puisque tu transplantes dans la Basse Asie des arbres qui croissent de l'autre côté de l'Euphrate : sur ce point, je loue ton intention, et, pour cela, il y aura envers toi une grande reconnaissance dans la maison du Roi. Mais d'autre part, comme tu fais disparaître mes sentiments à l'égard des dieux, je te ferai éprouver, si tu ne changes pas, ma colère excitée par une injure. Les jardiniers sacrés d'Apollon ont été par toi soumis à l'impôt et contraints de travailler sur un terrain profane; c'est là méconnaître les sentiments de mes ancêtres pour le dieu qui a dit aux Perses...».

72. Dans l'inscription de Behistun, Darios met au nombre de ses «esclaves» plusieurs généraux et deux satrapes — parmi lesquels un Mède et un Arménien — (*Darius Behist.*, II, 20, 30, 49-50; III, 13, 31, 56, 85; R. G. Kent, *Old Persian*, 1950, p. 121, 122, 125, 126, 133). Dans un passage du *De Mundo* d'Aristote (VI; éd. Didot, III, p. 637; cf. G. Cousin et G. Deschamps, *op. cit.*, p. 534), il est donné une description très suggestive de la cour achéménide; à la suite des «généraux et des satrapes» viennent les «rois esclaves du Grand Roi» (καὶ βασιλεῖς δοῦλοι τοῦ μεγάλου βασιλέως...), autrement dit les rois vassaux du souverain achéménide. Ainsi, Évagoras, roi de Salamine de Chypre, bien que vaincu par les armées perses, refuse d'obéir au Roi «comme un esclave à son maître» (Diodore, XV, 8, 2-3). Kyros le Jeune était considéré, du point de vue perse, comme étant «l'esclave» de son frère Artaxerxès II (Xénophon, *Anab.*, II, 5, 38). Il est bien connu d'ailleurs qu'en vieux-perse, le terme *bandaka* ne signifie pas seulement «esclave» au sens propre du terme comme le grec, mais encore «sujet, vassal» : cf. R. G. Kent, *op. cit.*, p. 99; F. Lochner-Huttenbach *apud* W. Brandstein-Mayrhofer, *Handbuch*, p. 94. En ce qui touche Gadatas, il est loisible de se demander s'il n'était pas, à l'origine, un dynaste local qui aurait été promu aux fonctions de satrape comme ce sera le cas, plus tard, des dynastes-satrapes de Carie.

73. G. Cousin et G. Deschamps, *op. cit.*, p. 533-534.

récents[74]. Mais si Gadatas n'avait été qu'un simple gouverneur de ville ou bien un hyparque, c'est au satrape d'Ionie, voire à celui de Lydie, qu'il aurait eu des comptes à rendre et non pas au souverain lui-même. Recevant directement des ordres du Roi, il ne pouvait guère être, pour reprendre l'interprétation de Dittenberger, que le satrape du premier νομός qui comprenait outre l'Ionie propre (le *Yauna* de l'inscription de Darios), la région des Magnètes (avec Magnésie), l'Éolide, la Carie, la Lycie et la Pamphylie[75]. Cette manière de voir est d'autant plus plausible que Magnésie du Méandre semble avoir été le siège de la satrapie d'Ionie[76]. Mais si l'on admet que Gadatas occupait ce poste vers 491/490, il s'ensuivrait qu'après le gouvernement d'Artaphernès, l'Ionie avait été détachée de la satrapie de Lydie ; il s'ensuivrait aussi que Struthas, dont il sera question plus loin, n'aura pas été, en 391, le premier satrape d'Ionie comme on a tendance à le croire[77].



Après Mardonios, la satrapie de Sardes semble avoir échu à Artaphernès, sans doute le fils du satrape homonyme, frère de Darios[78]. Ce second Artaphernès partageait avec Darios le commandement des forces perses à Marathon (490). Mais rien ne prouve qu'il était déjà en poste à Sardes à cette époque[79]. Dix ans plus tard, dans l'armée que Xerxès s'apprête à lancer contre la Grèce, Hérodote fait figurer ce même personnage à la tête des Lydien et des Mysiens[80], ce qui nous amène à penser qu'il était alors satrape de Lydie, satrapie qui englobait alors la Mysie en tout ou en partie[81].

La satrapie de Sardes sous Artaxerxès Ier et la carrière de Pissuthnès.

A partir de 480 environ, l'histoire des satrapes de Lydie présente une lacune de plusieurs décennies qu'il nous est impossible de combler étant donné la pauvreté de notre

74. Cf. L. Boffo, *op. cit.*, p. 275, n. 26 : « Doveva trattarsi ad ogni modo di un funzionaro piuttosto importante nella gerarchia locale. Non è escluse che egli fosse il satrapo della provincia, che sembra avesse a Magnesia una delle sue residence ». De même, O. Picard, *Les Grecs devant la menace perse*, 1980, p. 84 (à propos de Gadatas) : « peut-être le satrape d'Ionie ou simplement un officier perse »; S. Hornblower, *Mausolus*, 1982, p. 19, n. 109 : « Perhaps Gadatas was too a sub-satrap ... ».

75. W. Dittenberger, *Sylloge*³, nº 22, p. 20-21 : *Satrapa hic videtur esse provinciae quae in Herodoti recensu III 90 locum tenet Ionas Magnetas Aeolenses Caras Lycios Milyas Pamphylos complectens*. Cf. aussi W. Brandenstein u. M. Mayrhofer, *Handbuch*, p. 93. — Sur l'extension et la composition ethnique de cette vaste satrapie, cf. H. Bengtson, *Philologus*, N. F. 46, 1937, p. 129-131.

76. Cf. O. Picard, *op. cit.*, p. 138-139.

77. Sur Struthas, cf. *infra*, p. 598.

78. Vers 491 ? Cf. K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 134 et 155 ; F. Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 33, s.v. Artaphernes nº 2 ; J. Keil, *RE*, XIII/2, 1927, c. 2175, s.v. Lydia, H. Bengtson, *Gnomon*, 13, 1937, p. 118 ; Id., *Philologus*, N. F. 46, 1937, p. 129 sq.

79. Hérodote, VII, 74 ; Eschyle, *Pers.*, 21 ; Pausanias, I, 32, 7 ; Cornelius Nepos, *Milt.*, 4, 1.

80. Hérodote, VI, 43.

81. Hérodote, VII, 76.

actuelle documentation. On doit descendre jusqu'en 440 pour entendre parler d'un satrape de Sardes. Il s'agit de Pissuthnès, fils d'Hystaspe, apparenté à la famille des Achéménides[82]. Artaxerxès Ier, fils de Xerxès, régnait depuis l'année 465/464.

Ce personnage fait son apparition pour prendre parti en faveur des Samiens qui venaient de se révolter contre Athènes. En effet, Périclès avait réussi tout d'abord à rétablir la démocratie dans l'île, mais les notables locaux les plus en vue, mécontents du nouveau régime, s'étaient rendus à Sardes pour demander l'aide à Pissuthnès. Celui-ci leur donna un contingent de sept cents hommes. Par la suite, les Samiens livrèrent la garnison athénienne au satrape dont l'intervention permit de restaurer momentanément l'oligarchie à Samos (440 av. J.-C.)[83].

Dans les premières années de la guerre du Péloponèse (vers 430 ou un peu plus tard), il est de nouveau question de Pissuthnès qui est toujours en charge à Sardes. En effet le Perse Itaménès venait de s'emparer de la ville de Kolophon (située au Nord-Est d'Éphèse) avec l'aide de la faction aristocratique. Sur quoi les Kolophoniens avaient cherché refuge dans le port voisin de Notion. Itaménès avait probablement agi pour le compte du satrape de Sardes (son supérieur hiérarchique ?)[84] qui, comme ces faits le prouvent, avait sous son contrôle toute la zone de l'Ionie qui échappait au pouvoir des Athéniens. D'ailleurs un certain nombre des réfugiés de Notion se joignirent aux partisans des Perses pour faire appel à Pissouthnès, lequel s'empressa de leur envoyer un contingent d'auxiliaires arcadiens et barbares pour assurer leur défense contre les forces de l'Athéniens Pachès. Ce dernier réussira cependant à s'emparer de Notion : le corps auxiliaire fourni par le satrape et les réfugiés qui avaient demandé de l'aide à Pissuthnès ne furent pas autorisés à rentrer à Notion[85]. Vers la même époque, les Lesbiens et les Ioniens, qui étaient sous les ordres du Spartiate Alkidas, se croyaient assurés de l'appui du satrape[86].

Cet épisode nous met en 427 environ, c'est-à-dire dans un temps très rapproché de celui où auraient été prises les décisions rapportées par l'inscription de Sardes, au cas où ce document daterait du règne d'Artaxerxès Ier. En 424 ou au début de 423, ce règne allait prendre fin et la succession au trône allait donner lieu à d'âpres et même tragiques contestations. L'aîné des fils d'Artaxerxès, Xerxès, d'abord proclamé roi, ne régnera que

82. Sur Pissuthnès, cf. P. Krumbholz, *De Asiae Min. satrapis*, p. 31-32 ; F. Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 254, s.v. Piškyaoθna nº 2 ; K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, II², 1, p. 145, 377 III², 2, p. 134-135 ; J. Prašek, *Gesch. der Merder u. Perser*, II, p. 141, 170 ; J. Keil, *RE*, XIII/2, 1927, c. 2175-76 ; A. T. Olmstead, *Hist. Pers. Empire*, p. 343, 353, 358-359 ; H. Schaefer, *RE*, XX/2, 1950, c. 1807-09, s.v. ; D. M. Lewis, *Sparta and Persia*, 1977, p. 53, n. 21, 55, 59-61, 70, n. 131, 80 sq., 85-87, 155.

83. Thucydide, I, 115 sq. ; Diodore, XII, 27.

84. Cf. D. M. Lewis, *Sparta and Persia*, p. 61 : « Itamenes is unexplained, but he is evidently Persian and a subordinate of Pissuthnes ». On hésitera à l'identifier avec cet Itaménès (?), l'un des chefs perses de la plaine du Caïque lors de la retraite des Dix-Mille (Xénophon, *Anab.*, VII, 8, 15).

85. Thucydide, III, 34 ; Polyen, *Strateg.*, III, 2.

86. Thucydide, III, 31.

quelques semaines et serait assassiné par l'un de ses frères bâtards, Sogdianos ou Secundianos. Celui-ci ne restera que sept mois sur le trône avant d'être éliminé à son tour par l'un de ses demi-frères, Ochos (Vahuka) qui, à son avènement, prendra le nom de Darios (Darayavaush).

Pissuthnès, que nous avons vu satrape de Lydie en 427 devait le rester encore plusieurs années. C'est du moins la conclusion que l'on peut tirer d'un fragment des *Persika* de Ktésias :

«Pissuthnès entre en dissidence et on envoie contre lui Tissaphernès, Spithradatès et Parmisès. Pour mettre en campagne contre eux, Pissuthnès avait avec lui Lykon l'Athénien et ses Grecs. Les généraux du Roi, à force d'argent, attirent Lykon et les Grecs dans leur parti et les enlèvent à Pissuthnès. Ensuite, après avoir donné des gages à celui-ci, ils s'en saisissent pour l'amener devant le Roi, lequel le fait jeter dans la cendre après avoir donné à Tissaphernès la satrapie de Pissuthnès. Lykon reçoit aussi des villes et des territoires pour prix de sa trahison»[87].

Donc à une date qui doit être postérieure de plusieurs années à l'avènement de Darios II[88], Pissuthnès était entré en rébellion dans sa satrapie. Qu'il s'agisse en l'espèce de la satrapie de Lydie ne peut guère être mis en doute, puisque Ktésias, dans le même contexte, dit explicitement que le successeur de Pissuthnès dans cette charge fut précisément Tissaphernès que nous allons retrouver plus bas comme satrape de Sardes[89].

Sans doute Ktésias est loin d'être toujours digne de foi. Plutarque lui reproche non seulement de mentir mais de donner dans l'imaginaire et l'affabulation[90]. Si la suspicion qu'inspire une grande partie de l'œuvre historique du Cnidien est souvent fondée, on ne voit pas dans quel but il aurait inventé de toutes pièces l'histoire de la rébellion de Pissuthnès[91]. Aussi paraît-il malaisé de récuser l'authenticité de cet événement, quelles qu'en aient été les causes déterminantes. On devine que dans la répression de cette révolte, Tissaphernès joua un rôle décisif. C'est lui assurément qui sut agir sur Lykon et ses hommes pour leur faire abandonner le parti de Pissuthnès[92].

87. Ktésias, *Persica apud* Photius, *Bibl. 72*, éd. Henry, Photius, I, p. 186 ; F. W. Konig, *Die Persika des Ktesias von Knidos* (= *Archiv für Orientforschung*. Beiheft 18), 1972, p. 20.

88. On remarque une certaine hésitation à propos de la datation de la révolte de Pissuthnès. Pour P. Krumbholz, *De Asiae Min. satrapis*, p. 32 : après 424 et avant 418 ; K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 134 et 155, semble opter pour une date antérieure à 413 et remonte même jusqu'à 420. Cf. aussi H. Schaefer, *RE*, XX/2, 1950, c. 1809 s.v. Pissuthnes. A en croire D. N. Lewis, *Sparta and Persia* p. 81, cette rébellion a bien pu se produire seulement en 416/415, alors que, pour S. Hornblower, *Mausolus*, p. 31, elle se placerait entre 424 et 414.

89. Cf. *infra*, p. 595 sq.

90. Plutarque, *Artax.*, I, 4 ; 6, 9 ; 13, 5-7 ; 18, 6-7. Cf. le sévère jugement de F. Jacoby sur Ktesias in *RE*, XI/2, 1922, c. 2047, s.v. Ktesias.

91. Si l'on suit Ed. Meyer, *Gesch. des Altertums*, IV⁴, 2, 1956, p. 262, n. 1 : Ktesias aurait confondu Pissuthnès avec son fils Amorgès qui devait se révolter un peu plus tard avec l'aide des mercenaires grecs. Certes une confusion de cette espèce n'est pas invraisemblable en soi, elle n'en demeure pas moins fort hypothétique et doit être écartée : cf. K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, II², 1, p. 377 ; H. Schaefer, *op. cit.*, c. 1809.

92. Cf. H. Schaefer, *loc. cit.*

De la sorte, il y a bien des chances pour que Pissuthnès soit resté satrape de Lydie jusqu'à sa défection dans les premières années du règne de Darios II. Il n'aurait donc pu être remplacé en 427/426 ou un peu plus tôt par un certain Droaphernès. Néanmoins le déroulement de la carrière de Pissuthnès à Sardes étant imparfaitement connu, il n'est pas du tout inconcevable que, vers cette époque, pris par ses interventions dans le conflit qui opposait les Grecs entre eux, il se soit déchargé de l'administration de sa satrapie sur un hyparque. Dans cette hypothèse, Droaphernès aurait été en poste à Sardes, non pas en qualité de satrape, mais en tant que lieutenant et substitut temporaire du satrape. Cette conjecture n'est pas à écarter délibérément ; nous nous réservons d'y revenir au cas où les événements de la 39e année d'Artaxerxès ne pourraient apporter une solution précise au problème qui nous occupe ici.

Satrapes de Sardes sous Darios II et Artaxerxès II (jusqu'à Autophradatès).

Tissaphernès, le successeur de Pissuthnès, était fils d'Hydarnès[93]. Dans ses fonctions de satrape, il se signale par une grande activité politique et militaire et, sur le terrain diplomatique, par une alliance avec Sparte[94]. Dès 412, il pouvait mettre fin, grâce à l'intervention de ses alliés péloponésiens, à la rébellion d'Amorgès, fils de Pissuthnès, qui avait pris la relève de son père en Carie[95]. Tissaphernès commandait non seulement à la Lydie, mais aussi à la Carie et à l'Ionie qui avait été de nouveau réunie à la satrapie de Sardes[96]. D'un autre côté Thucydide parle de lui comme du «général en chef du bas pays»[97]. On a cru devoir conclure de cette phrase qu'en 413/412, il était en possession du haut poste militaire de *karanos* que nous retrouverons bientôt aux mains de Kyros le Jeune[98], mais cette conjecture reste à prouver. Il est à noter que ce puissant satrape avait sous ses ordres, dans les limites de son gouvernement, plusieurs lieutenants qui étaient naturellement ses subordonnés. Ainsi Tamos est hyparque d'Ionie en 412[99]; Arsakès exerce les mêmes fonctions en Troade vers la même époque[100]. Un cas à retenir est celui du Perse Stagès qui, en 412 et 411, est hyparque à Téos, en Ionie[101] et que l'on

93. Cette filiation est attestée par la stèle de Xanthos, col. 11-12 = *TAM*, I, 14. — Sur Tissaphernès, l'un des plus célèbres satrapes, cf. Nicolai, *Die politik des Tissaphernes*, 1863; P. Krumbholz, *De Asiae Min. satrapis*, p. 37-41, 43-45; F. Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 164, s.v. Čiθrafarnā no 2; E. Meyer, *Gesch. des Altertums*, IV, 2⁴, p. 261 sq., 269, 278, 287 sq., 297 sq., 305 sq.; V⁴, p. 174 sq., 177, 178 sq., 184 sq., 199. M. I. Rostovtzeff, in *Anatolian Studies to W. M. Ramsay*, 1923, p. 359 sq.; G. Glotz, *Hist. grecque*, III, 1941, p. 31 sq., 43 sq., 80; H. Schaefer, *RE*, Suppl. VII, c. 1579-99, s.v. J. Keil, *RE*, XX/2, 1950, c. 2176, s.v. Lydia; C. Foss, A Bullet of Tissaphernes, *Journ. Hell. Stud.*, 95, 1975, p. 25-30; D. M. Lewis, *Sparta and Persia*, 1977, p. 83-135; Th. Petit, *Tissaphernes or the Misadventure of an ambition*, 1981; E. D. Westlake, Decline or fall of Tissaphernes, *Historia*, 30/3, 1981, p. 257-279; Id., Tissaphernes and Thucydides, *Class. Quarterly*, 35, 1985, p. 43-54.

94. Thucydide, VIII, 5, 1-4; 6, 1-3.

95. Thucydide, VIII, 28, 3.

96. Thucydide, VIII, 28, 3; 29, 1.

97. Thucydide, VIII, 5, 4.

98. Cf. *infra*, p. 594.

99. Thucydide, VIII, 31, 2 : καὶ Ταμὼς Ἰωνίας ὕπαρχος ὤν. Cf. 87, 1.

100. Thucydide, VIII, 108, 4.

101. Thucydide, VIII, 16, 3.

retrouve, à l'époque du raid de Trasyllos (409), remplissant une charge analogue en Lydie[102]. Ne faudrait-il pas en conclure que Stagès avait reçu de Tissaphernès l'administration d'un territoire qui comprenait une partie de l'Ionie et une partie de la Lydie ?

*
**

En 406, Darios II élevait son fils cadet, Kyros, dit le « Jeune », ardemment soutenu par sa mère Parysatis, aux plus hautes fonctions civiles et militaires en Asie Mineure. Plutarque rapporte succinctement qu'il fut désigné comme « satrape de Lydie et gouverneur militaire des provinces maritimes[103]. Il faut se tourner vers Xénophon pour apprendre avec précision que cette promotion valait au jeune prince non seulement la satrapie de Lydie, mais aussi celles de Grande Phrygie et de Cappadoce de même que « le commandement de tous ceux qui allaient se rassembler dans la plaine de Kastolos »[104]. Dans ses *Helléniques*, notre historien prend soin de souligner que la haute charge militaire qui fut alors dévolue à Kyros était celle de *karanos*[105]. Il n'est pas inutile de noter que Kastalos était située en Lydie, province qui était le centre du pouvoir de Kyros[106].

Tissaphernès fut donc contraint de céder la place au prince[107] ; il ne semble avoir conservé de son vaste gouvernement que la côte ionienne et la Carie où il possédait des biens personnels[108]. Mais en 405/404, Artaxerxès, son frère aîné, ayant succédé à Darios II, Kyros ne tardera pas à contester l'autorité de Tissaphernès sur les villes ioniennes qu'il ne cessera de réclamer au Roi pour lui-même[109].

En attendant, il s'emploie à rassembler des troupes en Ionie même ; il fait aussi des levées en Grèce par l'intermédiaire de personnages comme le Lacédémonien Cléarque et le Thessalien Aristippe. Bientôt il est prêt à brandir l'étendard de la révolte contre son

102. Xénophon, *Hellen.*, II, 2, 5.

103. Plutarque, *Artax.*, 3, 5 : ... Κῦρος δὲ Λυδίας σατράπης καὶ τῶν ἐπὶ θαλάσσῃ στρατηγός.

104. Xénophon, *Anab.*, I, 9, 7 : Ἐπεὶ δὲ κατεπέμφθη ὑπὸ τοῦ πατρὸς σατράπης Λυδίας τε καὶ Φρυγίας τῆς μεγάλης καὶ Καππαδοκίας, στρατηγὸς δὲ καὶ πάντων ἀπεδείχθη οἷς καθήκει εἰς Καστωλοῦ πεδίον ἀθροίζεσθαι ...

105. Xénophon, *Hellen.*, I, 4, 3 (il s'agit d'une lettre de Darios) : Καταπέμπω Κῦρον κάρανον τῶν εἰς Καστωλὸν ἀθροιζομένων. Après quoi, l'auteur spécifie : Τὸ δὲ κάρανον ἔστι κύριον. Cette interprétation est tout à fait inexacte. Nous ne nous arrêterons pas ici aux différentes étymologies qui ont été attribuées à ce terme, le plus souvent à tort (cf. Th. Petit, Étude d'une fonction militaire sous la dynastie des Achéménides, *Les Études classiques* 51, 1983, p. 35 sq.). Il est de la dernière évidence que nous avons ici affaire à un titre perse composé avec *kara-* « armée, troupe », sans doute **kārana*. Sur les attributions du karanos, cf. P. Krumbholz, *op. cit.*, p. 23 sq., 41 sq. ; G. Cousin, *Kyros le Jeune en Asie Mineure*, 1904, p. 17-18 ; Th. Petit, *op. cit.*, *passim*.

106. Sur Kastolos et Kastôloupedion, cf. Bürchner, *RE*, X/2, 1919, c. 2346.

107. Justin, V, 5, 1 : *In locum Tissafernis Darius, rex Persarum, filium suum Cyrum Ioniae Lydiaeque praeposit ; La Suda*, éd. Adler, III, 1933, p. 495, s.v. Ξενοφῶν.

108. Xénophon, *Hellen.*, III, 2, 12 ; Cornelius Nepos, *Ages.*, 3, 1 : *quod ipsius erant plurima domicilia in Caria.*

109. Xénophon, *Anab.*, I, 1, 8.

frère. Ayant concentré son armée à Sardes, capitale de sa satrapie, il se met en marche vers l'Est pour une grande expédition. S'il faut en croire Diodore, avant son départ il avait confié l'Ionie, l'Éolide et les territoires adjacents à l'Égyptien Tamos, tandis que, pour le remplacer au gouvernement de la Lydie et de la Phrygie, il avait désigné des Perses, membres de sa famille, en qualité de ἐπιμεληται[110]. Nous ne sommes pas en mesure de dire si ces princes achéménides, promus momentanément au gouvernement de deux provinces, étaient désignés par le titre d'hyparque. En tout cas, Ariaios, qui sera commandant de la cavalerie dans l'armée de Kyros, est qualifié d'«hyparque de Kyros» par Xénophon[111]. Aussi est-il permis de supposer qu'au temps où Kyros exerçait les fonctions de satrape de Sardes, Ariaios était déjà son hyparque ou, plus exactement, l'un de ses hyparques.



La mort de Kyros le Jeune, tué sur le champ de bataille de Kunaxa (3 septembre 401) sera le signe de la débâcle des troupes grecques qui étaient à sa solde et de la fameuse retraite des Dix-Mille à travers l'Asie Mineure. Tissaphernès, l'un des plus actifs ennemis de Kyros, n'allait pas tarder à recouvrer son ancienne satrapie dans toute son étendue[112]. Pour parler clair, aux territoires dont il n'avait pas été dépossédé par la promotion de Kyros, il allait ajouter toutes les régions côtières (en principe du moins) la Lydie avec Sardes, la Mysie et, très vraisemblablement la Grande Phrygie[113] sans pour autant recevoir la Cappadoce[114], qui, nous l'avons vu, avait fait partie du lot du prince. De surcroît, il succédait à Kyros dans la charge de *karanos*[115]. Détail qui n'est pas sans intérêt : ce serait Tissaphernès lui-même qui aurait son nom gravé (TICCAΦEP--) sur une balle de fronde en cuir découverte sur le site de la ville lydienne de Julia Gordos (actuelle Gordes), ce qui laisserait supposer qu'il avait à son service un corps de frondeurs grecs[116].

Néanmoins les villes ioniennes qui, pour la plupart, avaient soutenu la cause de Kyros, refusaient de se rendre au nouveau satrape et faisaient appel à l'aide de Sparte. Thibron reçut le commandement de la petite armée de 5000 hommes environ que les Lacédémoniens envoyèrent en renfort en Ionie. Après avoir fait jonction avec ce qui

110. Diodore, XIV, 19, 6 : ... Λυδίας μὲν καὶ Φρυγίας κατέστησεν ἐπιμελητὰς Πέρσας ἑαυτοῦ συγγενεῖς, Ἰωνίας δὲ καὶ τῆς Αἰολίδος, ἔτι δὲ τῶν σύνεγγυς τόπων Ταμώ ...

111. Xénophon, *Anab.*, I, 8, 5.

112. Xénophon, *Anab.*, II, 5, 11 ; *Hellen.*, III, 1, 3 ; Diodore, XIV, 26, 4 ; 35, 2.

113. Pour la Grande Phrygie, cf. O. Leuze, *Satrapieneinteilung*, p. 245 (401), n. 1.

114. La Cappadoce aurait été alors érigée en satrapie : cf. K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 153.

115. Xénophon, *Hellen.*, III, 2, 13. Cf. H. Schaefer, *RE*, Suppl. VII, c. 1593 s.v. Tissaphernès.

116. Sur cette découverte et ses implications, cf. C. Foss, A bullet of Tissaphernes, *Journ. Hell. Studies*, 95, 1975, p. 25-30 et pl. V.

restait des Dix-Mille, il entra en campagne contre Tissaphernès (399). Au bout de quelque temps, il fut rappelé et remplacé par Derkylidas qui poussa les opérations jusqu'en Bithynie et en Carie. En 393, il devra à son tour céder sa place à Agesilaos, qui venait d'être élu roi à Sparte. Celui-ci fit aussitôt voile avec ses troupes vers Éphèse. Mais, à l'initiative même de Tissaphernès, une trêve fut d'abord conclue à Sardes : à la suite du satrape en personne, les députés lacédémoniens, Herippidas, Derkylidas, Mégilos, prêtèrent serment[117]. Il est à noter que, selon Cornélius Népos, Tissaphernès possédait alors le *summum imperium* sur les autres satrapes[118].

Mais cette trêve allait être de courte durée. Au dire de Xénophon, Tissaphernès reçut des renforts du roi et se prépara à l'attaque[119]. C'est à lui que les Grecs imputaient la rupture de l'accord. En fait, on ne voit pas très bien qui, de Tissaphernès ou d'Agesilaos, prit l'initiative de nouvelles opérations. En tout cas, une bataille eut lieu dans la région de Sardes et peut-être sur les rives du Pactole. Les Perses subirent un échec et Agesilaos s'empara de leur camp[120]. Que Tissaphernès ait été présent à la bataille, c'est ce qu'il faut admettre sur la foi des *Hellenica Oxyrhynchia*[121], bien que Xénophon affirme qu'il était resté à Sardes[122]. Ce qui est certain, c'est que cet échec était de nature à attiser le mécontentement du roi contre le satrape de Lydie. Violemment irrité, Artaxerxès envoya en Asie Mineure son chiliarque Tithraustès avec mission de faire périr Tissaphernès. Tithraustès, ayant réussi à s'emparer par ruse de la personne du satrape, qui se trouvait alors à Kolossai en Phrygie, l'entraîna à Kelainai où il le fit décapiter[123]. La tête de la victime sera envoyée au Roi qui, à son tour, fera présent du sanglant trophée à sa mère Parysatis, ennemie acharnée de Tissaphernès.

Après quoi Tithraustès va prendre la place de Tissaphernès en tant que satrape de Lydie. Il entrera aussitôt en négociations avec Agesilaos auquel il proposera au nom du Roi de reconnaître l'autonomie des villes grecques de la côte ionienne. A l'issue de ces

117. Xénophon, *Hellen.*, III, 4, 5-6; Cornelius Nepos, *Ages.*, 2, 4.

118. Cornelius Nepos, *Ages.*, 2, 3 : ... *Tissaphernes, qui summum imperium tum inter praefectos habebat regios ...*

119. Xénophon, *Hellen.*, III, 4, 11 sq.

120. Xénophon, *Hellen.*, III, 4, 21-24; Plutarque, *Ages.*, 10, 1-5; Diodore, XIV, 80, 1-4.

121. *Hellenica Oxyrhynchia*, XI-XII, éd. Bartoletti, 1959, p. 10-16; trad. G. N. Bonamente, *Studio sulle Elleniche di Ossirinco*, 1973, p. 179-180.

122. Xénophon, *Hellen.*, III, 4, 25.

123. Xénophon, *Hellen.*, III, 4, 25; Plutarque, *Artax.*, 23, 1; *Ages.*, 10, 5-6; Polyen, *Stragem.*, VII, 18, 1; Diodore, XIV, 80, 6-8; Cornelius Nepos, *Con.*, 3, 1-2; 4, 1. — Ajoutons qu'il devait être également question de l'exécution de Tissaphernès dans un passage des *Hellenica Oxyrhynchia* dont il ne reste plus qu'un maigre fragment (éd. Bartoletti, 1959, p. 28). Cf. notamment E. Schaefer, *RE*, Suppl. V, 1, 1950, c. 1597-98; H. D. Westlake, *Historia*, 30, 3, 1981, p. 274 sq. Suivant Cornelius Nepos, *(loc. cit.)*, c'est Conon qui aurait été chargé par Pharnabaze de remettre au Roi une lettre d'accusation contre Tissaphernès. Or Konon dut s'adresser d'abord à Tithraustès, qui remplissait alors les fonctions de chiliarque auprès d'Artaxerxès (tout homme qui désirait être admis en présence du Roi devait nécessairement passer par le chiliarque). Ni Diodore *(loc. cit.)*, ni Justin *(loc. cit.)* ne disent mot de cette lettre d'accusation, à propos de la visite de Konon à Artaxerxès.

tractations, un armistice sera conclu entre le Perse et le Lacédémonien. Du reste Tithraustès ne tardera pas à être rappelé à la cour de Suse pour reprendre ses anciennes fonctions de chiliarque. Avant son départ, il établira comme stratèges à la tête des affaires Ariaios et Pasiphernès auxquels il remettra, afin de poursuivre la guerre, environ 700 talents pris dans le trésor laissé par Tissaphernès[124]. Il ne s'agissait probablement pas d'une passation de pouvoirs, mais d'une délégation provisoire qui faisait de Pasiphernès et d'Ariaios de simples substituts du satrape, ayant chacun des attributions différentes. Un peu plus tard, on retrouve Ariaios à Sardes recevant les envoyés des Paphlagoniens et le Perse Spithridatès[125].

C'est seulement en 392/391 que l'on entend parler de Tiribaze, ancien satrape d'Arménie occidentale, recevant, en Asie Mineure, des délégations lacédémoniennes et athéniennes[126]. Son entrée en charge devait remonter à quelque temps déjà, bien qu'il soit difficile d'avancer une date précise[127]. En quoi consistaient ses nouvelles fonctions? Cornelius Nepos lui reconnaît expressément la qualité de satrape de Sardes[128], alors que, pour Xénophon, il était «général du Roi»[129] et, pour Diodore, «chef des forces terrestres en Asie»[130]. Tiribaze aura donc cumulé les fonctions de satrape de Lydie et d'Ionie avec celle de *karanos* qui lui donnait pleins pouvoirs sur les forces armées stationnées en Asie Mineure et tout spécialement en Ionie[131]. En d'autres termes, il semble bien que Tiribaze ait reçu les vastes attributions militaires qui avaient été celles de Kyros le Jeune et de Tissaphernès.

Tiribaze s'affirmera comme un habile négociateur. Les propositions d'Antalkidas, qui conduit la délégation lacédémonienne, obtiennent son accord. Ainsi Tiribaze s'oriente de plus en plus vers une politique pro-spartiate aux dépens d'Athènes. Il fait même arrêter et mettre aux fers l'Athénien Konon qu'il avait mandé sous un fallacieux prétexte[132]. Il est remarquable que Cornelius Nepos s'accorde avec Diodore pour placer à

124. *Hellenica Oxyrhynchia*, XIX, éd. Bartoletti, p. 28-29 (trad. G. N. Bonamente, *op. cit.*, p. 186) : Τιθραύστης μὲν οὖν ἔτι περιμείνας ὀλίγον χρόνον ἐν ταῖς Σάρδεσιν ἀνέβαινεν ὡς βασιλέα, καταστήσας στρατηγοὺς ἐπὶ τῶν πραγμάτων Ἀριαῖον καὶ Πασιφέρνη καὶ παραδοὺς αὐτοῖς εἰς τὸν πόλεμον τὸ καταλειφθὲν ἀργύριον καὶ χρυσίον, ὃ φασι φανῆναι περὶ ἑπτακόσια τάλαντα (dans ce texte, στρατμγοί revêt le sens de «gouverneurs»). Il vaut la peine de noter que Pasiphernes n'est pas attesté par les autres sources.

125. Xénophon, *Hellen.*, IV, 1, 27.

126. *Ibid.*, IV, 8, 12-17. Sur Tiribaze, cf. W. Judeich, *Kleinasiat. Studien*, p. 83 sq., 105, 123 sq., 127, 131; K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 1, p. 83 sq., 97-98; III², 2, p. 135; J. von Prašek, *Gesch. d. Meder u. Perser*, II, p. 202 sq.; H. Schaefer, *RE*, VI A/2, 1937, c. 1431 sq., s.v. Tiribazos; J. Keil, *RE*, XX, 2, 1927, c. 2177, s.v. Lydia; G. Glotz, *Hist. Grecque*, III, p. 89, 97 sq., 102; A. T. Olmstead, *Hist. Persian Empire*, p. 388-89; P. Meloni, Tiribazo, satrapo di Sardi, *Athenaeum*, 28, 1950, p. 292-339.

127. Ce serait en 393 suivant K. J. Beloch, *op. cit.*, III², 2, p. 155. Mais P. Meloni, *op. cit.*, p. 299, parle de «un anno imprecisabile».

128. Cornelius Nepos, *Con.*, 5, 3 : ... *Tiribazus, qui Sardibus praerat* ...

129. Xénophon, *Hellen.*, IV, 8, 12.

130. Diodore, XIV, 85, 4.

131. Cf. Th. Petit, *Les Études classiques*, 51, 1983, p. 41-42.

132. Cornelius Nepos, *loc. cit.*, Diodore, *loc. cit.*

Sardes la visite et l'arrestation de Konon. Mais la lecture de Xénophon donne l'impression que l'activité de Tiribaze, à cette époque, se déploie surtout en Ionie.

Pourtant Tiribaze ne veut pas s'engager davantage envers les Lacédémoniens sans prendre l'avis du Roi. Il se rend donc auprès d'Artaxerxès en compagnie d'Antalkidas (391 av. J.-C.). Sur quoi le Roi remet le commandement civil et militaire des régions maritimes à Struthas ou Strusès[133]. Sans tarder, ce dernier prend contact avec les Athéniens, sans doute sur l'ordre d'Artaxerxès. Pour riposter à cette attitude qui lui était nuisible, Sparte envoie contre lui une armée commandée par Thibron, mais le Perse, à l'aide de sa cavalerie, peut l'emporter sans trop de peine sur les forces lacédémoniennes dans une rencontre où Thibron est tué[134].

Harpocration et *la Suda* se contentent de qualifier Struthas de «satrape royal» sans mentionner le nom de sa satrapie[135]. A vrai dire, il était tentant de voir en ce personnage un satrape de Sardes doublé d'un *karanos*[136]. Pourtant à s'en rapporter à Xénophon, notre meilleure source en la matière, c'est de la «direction des régions maritimes» que le Roi chargea Struthas[137], ce qui est une claire allusion à des fonctions satrapales dans la région ionienne. D'ailleurs une inscription de Milet nous montre Struthas ou plus exactement Strusès faisant fonction d'arbitre entre les habitants de Milet et ceux de Myos en qualité de «satrape d'Ionie» (ἐξαιτράπης ἐὼν Ἰωνίης)[138]. Ce document lapidaire présente d'autant plus d'intérêt qu'il nous apporte la preuve qu'à l'issue du départ de Tiribaze, l'Ionie avait été détachée de la Lydie pour former une satrapie à part[139]. Il en résulte que, afin de pour pourvoir au remplacement (provisoire ?) de Tiribaze, Artaxerxès avait nommé non pas un seul mais deux satrapes : Struthas pour l'Ionie et, comme nous allons le voir, Autophradatès pour la Lydie. La nomination de Struthas, partisan des Athéniens, n'avait, semble-t-il, d'autre but que de faire échec à la politique pro-spartiate de Tiribaze. Il resterait à préciser si ce satrape d'Ionie était réellement investi de la charge de *karanos*.

133. XÉNOPHON, *Hellen.*, IV, 8, 17; DIODORE, XIV, 99, 1.

134. XÉNOPHON, *Hellen.*, IV, 8, 18 sq.; DIODORE, XIV, 99, 1-3.

135. Harpocration, s.v. Στρούθας (éd. Dindorf, I, 1853, p. 280) : Λυσίας ἐν τῷ κατὰ Θρασυβούλου σατράπης τις βασιλέως ἦν : *La Suda* s.v. Στρούθης (éd. Adler, IV, 1935, p. 444) : σατράπης τις βασιλικος ἦν — Sur Struthas, cf. FIEHN *RE, IV A/1, 1931, c. 384, s.v.; cf. aussi n. 134.*

136. Cf. P. KRUMBHOLZ, *op. cit.*, p. 64-65 (satrape de Sardes); W. JUDEICH, *Kleinasiat. Studien*, p. 85, 86 (satrape et *koranos*); U. WILCKEN, Über Enstehung u. Zweck des Königsfriedens, *Abh. d. preuss. Akad. d. Wiss.*, 1942, nº 15, p. 12. Tout dernièrement Th. PETIT (*Bull. Corr. Hellen.*, 112, 1987, p. 309) se montre convaincu que Struthas hérita de toutes les fonctions de Tiribaze.

137. XÉNOPHON, *Hellen.*, IV, 8, 17.

138. DITTENBERGER, *Sylloge*[3], nº 134, lignes 29-30 = TOD, *Gr. Hist. Inscr.*, I[2], nº 113, lignes 42-43 = PICCIRILI, *Gli arbitrati interstatali Greci*, I, 1977, nº 36, lignes 29-30.

139. Cf. K. J. BELOCH, *Griech. Gesch.*, III[2], 2, p. 137; E. MEYER, *Gesch. d. Altertums*, V[4], p. 247 et n. 2; P. MELONI, *Athenaeum*, 28, 1950, p. 307-308; S. HORNBLOWER, *Mausolus*, 1982, p. 37, n. 11.

La carrière d'Autophradatès.

Un passage de Théopompe, résumé par Photius, nous apprend que, dans l'expédition organisée par Artaxerxès II contre Évagoras, roi de Salamine de Chypre, le Carien Hécatomnos avait reçu le commandement de la flotte, tandis qu'Autophradatès, «satrape de Lydie» (ὁ Λυδίας ἐξατράπης), avait été placé à la tête des forces terrestres[140]. Nous n'avons aucune raison de suspecter la véracité du témoignage de Théopompe à cet égard[141]. En principe donc ce fragment nous apporte la preuve qu'en 392/391, Autophradatès venait de prendre la succession de Tiribaze en qualité de satrape de Lydie. Cependant, il n'est pas invraisemblable que Théopompe ait confondu, à cet endroit, les titres de satrape et d'hyparque et qu'Autophradatès n'ait été alors que le lieutenant, le substitut du satrape Tiribaze[142], bien que rien ne nous permette d'étayer suffisamment cette séduisante hypothèse.

Du reste, après un séjour de deux ou trois ans à la cour, Tiribaze allait réapparaître dans l'Ouest. Vu que Xénophon atteste qu'il avait alors autorité sur les villes d'Ionie ou, du moins, sur certaines de ces villes[143], il est convenu d'admettre que l'Ionie fut alors réunie à Lydie dans une même unité administrative[144]. Tiribaze semble même avoir retrouvé ses anciennes fonctions de *karanos*.

Tiribaze sera le principal artisan du traité qui allait sortir des négociations perso-lacédémoniennes, traité connu sous le nom de «Paix du Roi» au «Paix d'Antalkidas» (388 ou 387). C'est lui qui convoqua les représentants des différents États grecs pour leur faire connaître les conditions de paix édictées par le Roi[145]. Si Xénophon ne mentionne pas nomément la ville où se tint cette assemblée, tout porte à croire que ce fut à Sardes, siège de la satrapie de Lydie.

Les opérations militaires conduites à Chypre par Autophradatès et Hécatomnos allaient tourner d'autant moins à l'avantage des Perses que le dynaste carien s'était abouché secrètement avec Évagoras. Celui-ci, de son côté, fera alliance avec le roi

140. Théopompe, XII *apud* Photius, *Bibl. 176*, éd. Henry, *Photius*, II, p. 172 (= frag. 111, *Fr. Hist. Gr.*, Müller, I, p. 295) : ὅπως τε ὁ βασιλεὺς Εὐαγόρᾳ συνεπείσθη πολεμῆσαι, στρατηγὸν ἐπιστήσας Αὐτοφραδάτην τὸν Λυδίας ἐξατράπην, ναύαρχον δὲ Ἑκατόμνων.

141. P. Krumbholz, *De Asiae Min. satrapis*, p. 66, suppose que, dans le fragment de Théopompe, Autophradatès occupe indument la place de Struthas. L'erreur de Krumbholz est facile à comprendre à une époque où on ne connaissait pas encore l'inscription de Milet. Maintenant D. M. Lewis, *Spartia and Persia*, p. 118, n. 75, met à son tour en cause, sans motif valable, le témoignage de Théopompe. Cf. S. Hornblower, *Mausolus*, p. 38, n. 11.

142. Lachmann, cité par P. Krumbholz, *op. cit.*, p. 66, n. 2; J. Keil, *RE*, XIII/2, 1927, c. 2177.

143. Xénophon, *Hellen.*, V, 1, 28 :

144. Cf. K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 135-136, 155; J. Glotz, *Hist. grecque*, III, p. 97, fait de la réunion de ces deux satrapies une conséquence de l'accord conclu entre Sparte et la Perse : «On aboutit très vite à un accord. Pour le mettre à exécution, Tiribaze fait joindre la côte ionienne à sa satrapie de Lydie». Cf. aussi P. Meloni, *op. cit.*, p. 310.

145. Xénophon, *Hellen.*, V, 3, 91.

d'Égypte Akoris, un autre rebelle[146]. Évagoras avait pu s'emparer de l'île tout entière jusqu'à Kition. Cependant vers 385, c'est Tiribaze qui vient d'être promu au commandement de la flotte et Orontès, gendre du Roi, à celui de l'armée de terre[147]. Les ports d'embarquement des troupes, Phocée et Kymé, se trouvaient sur la côte ionienne soumise à l'autorité de Tiribaze.

Les débuts de cette campagne seront difficiles, mais, par la suite, la situation d'Évagoras ira en se dégradant ; une victoire navale décisive sera remportée près de Kition par Glos, le gendre de Tiribaze (382)[148]. Évagoras sera bientôt réduit à demander la paix. Il incombera à Tiribaze de lui faire connaître les conditions imposées par le Roi. Mais, sur ces entrefaites, Tiribaze, accusé auprès d'Artaxerxès par Orontès, sera arrêté et conduit à Suse ; son procès se soldera par un acquittement[149].

On aimerait savoir avec précision si, au moment de son arrestation, Tiribaze était toujours satrape de Lydie. Il est curieux de constater que les monnaies frappées à son nom et à son effigie proviennent de villes de Cilicie (Soli, Tarse, Mallos, Issos), dont il avait dû s'emparer dans le cadre de son expédition contre Chypre[150]. Vers la même époque, quelle était la position officielle d'Autophradatès ? Question à laquelle il nous est malaisé de répondre. Il est à présumer, en tout cas, qu'il retrouva sa satrapie de Sardes à l'issue de la disgrâce de Tiribaze.

Mais Autophradatès aura également dans son ressort certaines cités ou même régions lyciennes. Le sarcophage de Payava, découvert à Xanthos au siècle dernier et qu'une publication nouvelle vient de nous faire connaître dans ses moindres détails, mérite une attention spéciale à cet égard[151]. La scène principale est significative. Au premier plan est figurée un personnage assis, vêtu à la mode perse : tunique à manches courtes et à ceinture, pantalon bouffant. Il est coiffé d'un bonnet à languettes, sorte de tiare bien connue par les émissions satrapales ; l'arme qui est fixée à sa ceinture est caractéristique : c'est l'akinakès, le sabre ou le poignard des Perses. Derrière son siège, on voit deux officiers debout, eux aussi habillés à la perse[152]. Au-dessus de cette représentation sont gravés en lycien le nom et la qualité de ce haut dignitaire : « Autophradatès satrape perse » *(wat[apr]data χssadrapa pa[rz]a)*[153]. Les trois personnages encore subsistants qui se présentent à l'audience du satrape sont vêtus à la grecque ;

146. DIODORE, XV, 2, 3.

147. DIODORE, XV, 2, 2.

148. DIODORE, XV, 3, 4 ; THÉOPOMPE *apud* PHOTIUS, *Bibl. 176*, éd. Henry, *Photius*, II, p. 172 (frg. 111, *Fr. Hist. Gr.*, MÜLLER, I, p. 295).

149. Sur ces événements, cf. H. SCHAEFER, *RE*, VI A/2, col. 1434-36. P. MELONI, *Athenaeum*, 28, 1950, p. 317 sq.

150. Cf. B. V. HEAD, *Hist. num.*, p. 730 ; J. DE MORGAN, *Manuel de numismatique orientale*, I, 1923-1936, p. 46-47. Les légendes sont en araméen ou en grec ; on lit TEIPIBAIOY sur les statères de Mallos.

151. Voir P. DEMARGNE, *Fouilles de Xanthos*, V, 1974, p. 61 sq. ; le sarcophage de Payava est conservé au British Museum.

152. Cf. P. DEMARGNE, *ibid.*, p. 80-82 et notes 52 et 53, fig. XXX et pl. XXIII.

153. E. LAROCHE, *Fouilles de Xanthos*, V, 1974, p. 139.

le premier d'entre eux, chevelu et barbu, à l'allure imposante, doit être Payava, le dynaste de Xanthos[154]. Ce dernier était peut-être de la lignée de cet Arbinas qui, à la fin du ve siècle ou du début du ive siècle, s'était emparé des villes de Xanthos, de Pinara et de Telmessos et dont on a retrouvé à Xanthos même deux inscriptions grecques métriques[155]. Demargne propose de dater le sarcophage de Payava au temps de la révolte des satrapes, c'est-à-dire entre 370 et 350, et suppose que le dynaste xanthien prit parti pour Autophradatès[156]. A notre avis, l'entrevue représentée sur ce monument a pu avoir lieu beaucoup plus tôt. Une courte inscription en lycien gravée sur un rocher à Phellos (Lycie méridionale) nous apporte un témoignage comparable à celui du sarcophage de Payava : il y est question d'un événement ayant eu lieu «alors qu'Autophradatès était Seigneur» *(χñtawata wataprddehe ēnē)*[157]. Outre Payava, un autre roitelet lycien du nom perse d'Artembarès *(Arttûmpara)* semble avoir reconnu l'autorité d'Autophradatès[158]. S'il n'est pas impossible que la domination perse en Lycie soit restée alors nominale[159], il n'est pas moins évident qu'Autophradatès avait dans sa juridiction une partie du territoire lycien. Aussi bien, quand Isocrate dans son *Panégyrique*, rédigé vers 380, affirme d'une manière péremptoire : «de la Lycie aucun Perse ne s'est rendu maître»[160], se faisait-il une idée fausse de la situation en Asie Mineure, à moins qu'il n'ait voulu donner le change. Ou bien la solution que nous venons d'évoquer aurait été largement postérieure à la date de l'ouvrage en question ? Il reste malgré tout à expliquer comment Autophradatès avait pu étendre son autorité jusqu'en Lycie, sans avoir sous sa dépendance la Carie ou une partie de la Phrygie méridionale et la Pisidie. Sans doute un passage de Cornelius Nepos laisserait-il entendre, qu'au temps de la révolte des satrapes,

154. Cf. P. Demargne, *Fouilles de Xanthos*, V, p. 81.

155. J. Bousquet, Arbinas, fils de Gergis, Dynaste de Xanthos, *CRAI*, 1975, p. 136-150; L. Robert, Les conquêtes du dynaste lycien Arbinas, *Journal des Savants*, janv.-juin 1978, p. 3-47.

156. P. Demargne, *Fouilles de Xanthos*, V, p. 86 : «Payava, en tout cas, d'après les représentations de notre sarcophage, prit parti pour Autophradatès et nous sommes autorisés à dater le sarcophage au temps de la révolte soit entre 366 et 360, ou peut-être pendant les années qui suivirent; l'appartenance de notre sarcophage à la période 370-350 paraît donc extrêmement vraisemblable».

157. *TAM*, I, 61. Sur le sens du terme *χñtawata*, cf. E. Laroche, *Fouilles de Xanthos*, V, p. 135.

158. Inscription de Pinara = *TAM*, I, 11, 3 : «alors qu'Artembarès régnait sur la Lycie»; inscription gravée au-dessus d'un relief rupestre de Limyra = *TAM*, I, 104/b (allusion au conflit opposant Artembarès à Périclès de Limyra). Sur les monnaies frappées par Artembarès, cf. C. F. Hill, The coinage of Lycia, *Num. Chron.*, 15, 1895, p. 32; Id., Catalogue of the coins of Lycia, p. xxxvi, 25, 284; Mørkholm, *Jahrb. f. Numism. u. Geldgesch.*, 14, 1964, p. 73 sq.

159. Cf. H. Metzger, *CRAI*, 1975, p. 87 : «Bien mieux, il est fort probable que, dans le premier tiers du ive siècle, la Lycie ait été soumise au satrape de Lydie, Autophradatès, dont le siège était à Sardes. C'est du moins la conclusion que l'on peut tirer d'un des plus beaux monuments de Xanthos, le sarcophage de Payava. On serait tenté de croire néanmoins que le satrape de Sardes s'était contenté d'un pouvoir nominal». Cf. les remarques un peu différentes du même auteur dans *Fouilles de Xanthos*, VI, p. 34-35.

160. Isocrate, *Panegyr.*, 161. Cette affirmation du rhéteur athénien a pu sembler indiscutable. Cf. par exemple O. Treuber, *Gesch. der Lykier*, p. 102 : «... woraus auch bei diesem Rhetor jedenfalle entnommen werden darf, dass die Lykier damals schon seit ziemlich geraumer Zeit tatsächlich von Persien unabhändig waren».

il gouvernait également la Phrygie[161]. Mais il est notoire qu'en matière géographique, Nepos ne s'embarrasse guère d'exactitude[162].

En tout cas, Autophradatès dut avoir maille à partir avec un certain Périclès, dynaste de Limyra (en Lycie), lequel, vers la même époque, s'empara de Telmessos, après avoir battu Artembarès[163] et réussit à se rendre maître d'une grande partie de la Lycie, à tel point qu'il s'arrogea le titre de «roi de Lycie»[164]. Mais, contrairement à ce que l'on a parfois affirmé, Périclès ne paraît pas s'être acquis un pouvoir durable. Les Achéménides ne tardèrent pas à reprendre le contrôle de la Lycie et cela grâce à l'action du dynaste carien Mausole, une fois que ce dernier, après avoir plus ou moins été impliqué dans la révolte des satrapes, sera rentré dans le devoir. Mausole désignera alors comme hyparque de Lycie un certain Kondalos[165]. En 358, on trouve Pixodaros, frère cadet et successeur de Mausole, désigné officiellement par les titres de «satrape de Carie et de Lycie»[166]. A cette époque, le satrape de Sardes n'aura plus aucune autorité sur la Lycie.

La carrière d'Autophradatès fut tout spécialement marquée par la lutte qu'il eut à soutenir contre les satrapes rebelles. Si nous suivons la chronologie de Trogue-Pompée[167], la première en date de ces défections aurait été celle de Datamès. Ce dernier, fils du Carien Kamasirès, avait su étendre considérablement les limites de sa satrapie héréditaire, incluant à l'origine la Cappadoce et une partie de la Cilicie en y joignant en particulier la Paphlagonie; plus tard, il s'emparera de deux villes de la côte pontique : Sinope et Amisos[168]. Sa rébellion est assurément antérieure à 366; elle aurait pu éclater en 368 selon Judeich[169], si ce n'est dès 369 ou même, d'après Meloni, dès 370[170]. Cependant K. J. Beloch déclare impossible une datation précise de cet événement[171]. Quoi qu'il en soit, malgré les forces considérables dont il disposait, Autophradatès ne put venir à bout de Datamès; ce dernier devait périr plus tard par trahison.

161. Cornelius Nepos, *Dat.*, 8, 6 : une fois terminée sa campagne contre Datamès, Autophradatès *in Phrygiam se recepit*.

162. Ainsi qualifie-t-il Ariobarzane de «satrape de Lydie et d'Ionie et de la Phrygie tout entière» (*Dat.*, 2, 5), alors qu'il s'agit incontestablement d'un satrape de Daskyleion.

163. *TAM*, I, 104 b.

164. Théopompe, XII *ap.* Photius, *Bibl. 176*, éd. Henry, *Photius*, II, p. 173 (= frg. 111, *Fr. Hist. Gr.*, I, p. 296). Cf. G. Treuber, *Gesch. der Lykier*, p. 103-106.

165. Cf. *infra*, p.606.

166. Seul le texte araméen de l'inscription de Xanthos (lignes 3-5 in *Fouilles de Xanthos*, VI, 1979, p. 35) donne la titulature complète de ce Pixodoros.

167. Trogue-Pompée, *Prol.*, X : ...*primum Datamen praefectum Paphlagoniae Paphlagonon origo repetita; deinde praefectum Hellesponti Ariobarzen, deinde in Syria praefectum Armeniae Oronten*...

168. Sur la rébellion de Datamès, cf. Cornelius Nepos, *Dat.*, 5-11; Pseudo-Aristote, *Econom*, 24 a-b; Diodore, XV, 91, 2-7; Polyen, *Strateg.*, 21, 1-7, 29. Cf. K. Judeich, *Kleinas. Studien*, p. 103 sq.; Id., *RE*, IV/2, 1901, c. 2224-25, s.v. K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 254-55; Ed. Meyer, *Gesch. des Altertums*, V⁴, p. 441 sq., 473 sq.; P. Meloni, La grande rivolta dei satrapi, *Riv. Stor. ital.*, 63, 1951, p. 7 sq.

169. W. Judeich, *Kleinas. Studien*, p. 194; Id., *RE*, IV/2, 1901, c. 2224-25 s.v. Datames.

170. P. Meloni, *La grande rivolta*, p. 7-8, regarde 370 comme la date la plus vraisemblable.

171. K. J. Beloch, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 255. Cf. S. Hornblower, *Mausolus*, p. 171.

La seconde rébellion, en date, est celle d'Ariobarzane, qui avait succédé à son frère Pharnabaze à la tête de la satrapie de Daskyleion. Ariobarzane refusait de se désister de sa charge en faveur de son neveu Artabaze qu'Artaxerxès venait de désigner satrape de Daskyleion. Or nous apprenons d'une harangue de Démosthène qu'au moment ou l'Athénien Timothée mettait le siège devant Samos, défendue par une garnison perse, Ariobarzane venait juste d'entrer en révolte ouverte contre le Roi[172]. Il est notoire que Samos fut mise en état de siège vers la fin de l'été 366; la rébellion d'Ariobarzane a dû éclater au plus tôt vers la fin de 367, mais plus certainement dans la première partie de l'année suivante[173].

Après s'être emparé de Samos, Timothée, en compagnie d'Agesilaos, se porta au secours d'Ariobarzane qui était assiégé par Autophradatès et Mausole dans un port de Troade, Assos ou Adramittyon, et réussit à le débloquer[174]. Sans entrer dans les détails, rappelons, qu'à la suite d'Orontès, satrape de Mysie et plus exactement d'Ionie et de Mysie, Autophradatès passera lui-même, pour un temps, dans le camp des rebelles (vers 362). Diodore, dans son bref résumé sur ces défections successives, le désigne explicitement par le titre de «satrape de Lydie»[175].

C'est donc seulement à partir de 362 qu'Autophradatès aurait dû recevoir un successeur au gouvernement de la satrapie de Lydie. En revanche, il est bien difficile de nier qu'il ait été lui-même satrape de Lydie en 367/366, au moment où notre inscription — dans l'hypothèse où elle émanerait du règne d'Artaxerxès II — ferait intervenir un certain Droaphernès en tant qu'hyparque de Lydie. De toute évidence, les campagnes d'Autophradatès contre les rebelles, en le tenant éloigné de Sardes et de la Lydie, ne lui permettaient pas d'assumer par lui-même ses fonctions de satrape. Dans de telles circonstances, il aurait été normal qu'il déléguât momentanément certains de ses pouvoirs à un lieutenant ou, si l'on préfère, à un hyparque. Ne serait-ce pas précisément sous cet aspect qu'il faudrait envisager la charge de Droaphernès à Sardes?



Essayons de voir si un simple hyparque était habilité, dans des circonstances exceptionnelles, à prendre des décisions de la nature et de l'importance de celles que nous voyons prendre à Droaphernès et qui, à première vue, sembleraient relever uniquement

172. DÉMOSTHÈNE, *Rhod.*, 9.

173. W. JUDEICH, *Kleinas. Studien*, p. 199 : fin 367 ou début 366. Mais, à la suite de K. J. BELOCH, *Griech. Gesch.*, III², 2, p. 246 et 255, la date de 366 semble l'emporter : cf. G. GLOTZ, *Hist. grecque*, III, 1936, p. 168 et n. 76; P. MELONI; *op. cit.*, p. 9; S. HORNBLOWER, *Mausolus*, p. 173.

174. XÉNOPHON, *Ages.*, II, 28 (Assos); POLYEN, *Strateg.*, VIII, 26 (Adramittyon).

175. Diodore, XV, 90 : ... πρὸς δὲ τούτοις Ὀρόντης μὲν τῆς Μυσίας σατράπης, Αὐτοφραδάτης δὲ Λυδίας.

de l'autorité du satrape. Il nous faudra d'abord examiner de près quelles étaient exactement les attributions de l'hyparque, subordonné du satrape, et leurs limites vis-à-vis des pouvoirs satrapaux.

Si l'on s'en rapporte à la *Cyropédie*, à l'issue de ses conquêtes, Kyros, fondateur de l'Empire achéménide, avait décidé de créer des satrapes pour administrer les territoires qu'il venait de soumettre. Leur tâche essentielle étant de percevoir le tribut imposé à la population, de payer la solde des gardes. En même temps, il avait pris la décision de placer directement sous ses ordres les phrouraques, commandants des forteresses de même que les chiliarques («chefs des Mille»), de sorte à ce qu'ils n'aient pas de compte à rendre aux satrapes. Une telle décision visait à prévenir toute tentative de défection de la part des satrapes[176]. Au reste, Xénophon croit pouvoir affirmer que, de son temps, l'organisation mise en place par Kyros était toujours en vigueur et que les gardes des citadelles et les chiliarques dépendaient, comme par le passé, de l'autorité du Roi et étaient inscrits sur les registres du Roi[177].

Ainsi les fonctionnaires militaires des satrapies auraient eu, du point de vue hiérarchique, un rang égal ou presque égal à celui du satrape qui, lui aussi, était placé sous les ordres directs du Roi. D'autre part, les attributions des satrapes auraient été purement administratives et fiscales. Cependant, quelques lignes plus bas, notre auteur semblerait se contredire quand il déclare que Kyros avait prescrit aux satrapes de former, avec les Perses et leurs alliés, des corps de cavalerie et des corps de conducteurs de chars[178].

Sans doute est-il indéniable que, du point de vue de l'administration civile la tâche principale du satrape était de percevoir le tribut ou plutôt les tributs et que ces gouverneurs, qui appartenaient parfois à la famille royale, avaient aussi des pouvoirs militaires, parfois très étendus. Dans certains cas, ils pouvaient même prendre l'initiative d'une campagne contre un territoire voisin, sans que le Roi ait donné son accord d'une façon formelle. Pour ce qui est du satrape de Sardes, ses compétences militaires étaient considérablement accrues quand il joignait à ses fonctions propres celles de *karanos*[179].

D'un autre côté, il est de toute évidence qu'au sein d'une satrapie donnée, le satrape avait la haute main sur tous les fonctionnaires civils et militaires. Il est difficile d'admettre que les phrourarques n'avaient jamais à en référer au satrape du territoire où ils étaient en activité et qu'ils n'avaient aucun rapport de subordination vis-à-vis de ce puissant gouverneur. «In der Tat, remarque Ed. Meyer, haben die Satrapen zu allen Zeiten das Oberkommando über die Truppen ihrer Provinz gehabt»[180]. Et le savant historien de souligner un peu plus loin : «Und in der Tat ist nicht einzusehen, wie die

176. Xénophon, *Cyrop.*, VIII, 6, 1-3.
177. Xénophon, *Cyrop.*, VIII, 6, 5.
178. Xénophon, VIII, 6, 10.
179. Sur la charge de *karanos*, cf. *supra*, p. 597.
180. Ed. Meyer, *Gesch. des Altertums*, IV, 1⁵, p. 68.

Satrapen ihre Stellung den Untertanen gegenüber, Ihrer Aufgabe, Ordnung und Sicherheit in der Provinz aufrechtzuerhalten, die Steuern regelmässig einzutreiben und Rebellionen zu undertrücken, hätten durchführen sollen, wenn ihnen nicht das Kommando über die bewaffnete Macht zustand. Bei der Grösse des Reichs und der Schwierigkeit der Verbindungen war eine vollständige Teilung der Kompetenzen unmöglich : die gesamte zivile und militärische Macht jeder Provinz musste in einer Hand liegen»[181].

Au demeurant, il ne faudrait pas oublier que les informations données par la *Cyropédie* sur la création des satrapies et sur d'autres initiatives de Kyros sont d'autant plus sujettes à caution qu'elles sont anachroniques et ne doivent pas être prises au pied de la lettre[182].

Dans son *Économique*, Xénophon souligne la tâche impartie respectivement aux deux ἄρχοντες qui sont chargés du gouvernement et de l'administration d'un territoire donnée au sein de l'Empire achéménide : à l'un, il revient de favoriser la production agricole du pays, de veiller aux travaux des cultivateurs et, bien entendu, de prélever le tribut. Les attributions de l'autre sont du domaine militaire : il est chargé du commandement des garnisons et des troupes de la région. Chacun de ces fonctionnaires est en droit de demander des comptes à l'autre et de le dénoncer au besoin[183].

Mais un peu plus bas, l'auteur de remarquer : «Partout où siège un satrape, c'est à lui que revient le gouvernement des deux domaines (civil et militaire)»[184]. Cette notice laisse entendre que les deux ἄρχοντες dont il a été question plus haut ne sont rien d'autre que des fonctionnaires relevant de l'autorité du satrape : le premier devant être le phrourarque, le second un fonctionnaire civil, dans lequel on pourrait reconnaître l'hyparque. Dans ce passage et ailleurs, le terme ἄρχων est employé au sens très large quand il s'agit des institutions perses.



Dans l'inscription trilingue de Xanthos, publiée récemment et datée de l'an 1 d'Artaxerxès (vraisemblablement de la 1re année d'Artaxerxès III = 359)[185], Pixodaros, «satrape de Carie et de Lycie» désigne un ἐπιμελητής, c'est-à-dire un gouverneur, pour la ville de Xanthos et deux ἄρχοντες, Iéron et Apollodotos, pour la Lycie[186]. Si l'on suit

181. *Ibid.*, p. 69.

182. Cf. O. Leuze, *Satrapieneinteilung*, p. 6 (162).

183. Xénophon, *Econom.*, IV, 5-6; éd. Chantraine, 1971, p. 46-47.

184. Xénophon, *Econom.*, IV, 11; éd. Chantraine, p. 48 : Ὅπου δ' ἂν σατράπης καθιστῆται, οὗτος ἀμφοτέρων τούτων ἐπιμελεῖται.

185. *Fouilles de Xanthos*, VI. La stèle trilingue du Létôon : texte grec, éd. H. Metzger; texte lycien, éd. E. Laroche; texte araméen, éd. A. Dupont-Sommer.

186. *Inscription trilingue de Xanthos* : grec, lignes 2-5 (p. 32); lycien, lignes 2-5 (p. 53). A remarquer que le texte araméen ne fait pas mention de la nomination des *archontes* de Lycie.

l'interprétation de J. Borchardt, l'un des deux *archontes* avait été désigné pour administrer la région de Xanthos et devait avoir son siège à Xanthos même, l'autre avait reçu sous sa juridiction la région de Limyra (en Lycie orientale); de la sorte, l'inscription de Xanthos témoignerait de la domination de la Carie sur l'ensemble de la Lycie vers 358[187]. Il est peu douteux en tout cas que les deux fonctionnaires nommés par Pixodaros sont des hyparques, bien que le texte emploie le terme beaucoup plus général et plus usité d'ἄρχοντες, que nous avons déjà rencontré chez Xénophon. Ainsi nous aurions, peut-être à quelques années d'intervalle, les prédécesseurs ou les successeurs de ce Kondalos dont nous avons à parler maintenant.

C'est le pseudo-Aristote qui nous rapporte les faits et gestes de ce personnage que Mausole, dynaste et satrape de Carie, avait nommé hyparque en Lycie[188]. Kondalos nous est présenté comme un fonctionnaire dénué de scrupules et fort habile à se procurer des ressources en usant de procédés peu honnêtes. C'est ainsi, paraît-il, qu'il n'hésitait pas à vendre les branches des arbres qui s'avançaient au-dessus des routes royales ou qui jonchaient ces routes, car il les considéraient comme une source de revenus[189]. Il allait même jusqu'à réclamer une drachme pour le transport hors de la ville du corps d'un soldat mort[190]. Qui plus est, voyant que les Lyciens portaient une épaisse chevelure, il prétendit avoir reçu du Roi et de Mausole l'ordre de les faire tondre afin de fabriquer des perruques avec leurs cheveux, tout en leur proposant de faire venir en compensation des cheveux de Grèce, s'ils acceptaient de lui payer «un impôt par tête» (ἐπικεφάλαιον)[191]. Grâce à cette ruse, il réussit à se procurer beaucoup d'argent.

Dans ce contexte, qui n'est pas dépourvu de fantaisie, on a l'impression très nette que l'hyparque Kondalos agit de sa propre initiative et non sur ordre du satrape et même du Roi comme il le prétend. En ce qui touche la nature de ses fonctions, B. A. Van Groningen s'attache à démontrer qu'elles n'étaient pas celles d'un gouverneur de Lycie : «L'hyparque est bien moins un gouverneur qu'un ministre du satrape. Les seules fonctions que nous pouvons lui attribuer avec certitude sont celles de Cléoménès, hyparque de Ptolémée en Égypte ... ; ... ils s'occupent en premier lieu des finances»[192]. Cette définition de la charge d'hyparque n'est pas parfaitement exacte. Si l'une des principales tâches de ce fonctionnaire — tout comme du satrape à un échelon supérieur de la hiérarchie — était de faire rentrer les redevances dues par une certaine partie de la population, il pouvait avoir, du moins, dans certains cas, des compétences beaucoup plus étendues.

187. J. Bochhardt, *Festschrift F. K. Dörner*, I, 1976, p. 183-184, 190-191.

188. Pseudo-Aristote, *Econom.*, II, 2, 14a :

189. Pseudo-Aristote, II, 2, 14b.

190. Pseudo-Aristote, II, 2, 14c.

191. Pseudo-Aristote, II, 2, 14d. Au sujet de l'impôt réclamé par Kondalos, cf. B. A. Van Groningen, *Aristote. Le second Livre de l'Économique*, 1933, p. 103 : «Ici une taxe extraordinaire, payable en une seule fois; comme elle est destinée à compenser la coupe de cheveux, le terme est assez plaisant».

192. B. A. Van Groningen, *loc. cit.*

Un exemple à citer à cet égard est celui de Mania qui avait reçu de Pharnabaze, satrape de Daskyleion, la succession de son mari, Zénis de Dardanos à la tête de l'Éolide[193]. Non seulement elle ne manquait pas de verser au satrape le tribut requis, mais elle fit en sorte de se rendre maître, de sa propre initiative, de plusieurs cités côtières, telles Larissa, Hamaxitos, Kolonyai, pour les joindre à la satrapie de Daskyleion. Bien plus, elle participait aux expéditions de Pharnabaze contre les Mysiens[194]. On a déjà remarqué que Xénophon donne à Mania le titre de σατράπης, appelle σατραπεία le territoire d'Éolide qu'elle administre et se sert, en ce qui concerne son action de gouverner, du verbe σατραπεύειν[195]. Pourtant, dans un autre cas, notre historien désigne Mania comme l'un des «hyparques» du satrape de Daskyleion[196]. Cette phrase conduit à penser que le satrape de Daskyleion, de même que celui de Lydie, avait sous ses ordres plusieurs hyparques. Si les pouvoirs de Mania de Dardanos rappellent ceux d'un véritable satrape, il ne faudrait pas oublier que nous avons affaire, très vraisemblablement, à la représentante d'une dynastie locale. Ces dynastes-hyparques d'Éolide, bien qu'étant astreints à verser le tribut au satrape auquel ils étaient officiellement subordonnés, auront pu conserver certains de leurs anciens privilèges. Aussi hésiterons-nous à définir, d'après le cas de Mania, les attributions dévolues à un hyparque.



Les quelques exemples que nous avons mentionnés dans notre exposé semblent bien indiquer que les hyparques ou «sous-satrapes» n'avaient pas tous des compétences analogues et équivalentes. Dans la plupart des cas, sans doute, l'hyparque est chargé d'administrer une parcelle plus ou moins grande d'une satrapie donnée sous la surveillance du satrape. Il apparaît cependant qu'il y avait des hyparques qui agissaient plus ou moins à leur guise et ne craignaient pas, dans leur propre intérêt, d'abuser de leurs administrés. Dans d'autres cas, qui ont pu être assez fréquents, ses attaches locales valaient à l'hyparque des prérogatives assez exceptionnelles pour en faire le presque égal du satrape auquel il avait pourtant des comptes à rendre.

Avec Droaphernès, hyparque, selon toute vraisemblance, de toute la Lydie et non d'un simple district de cette province, nous avons affaire à un cas différent. La situation de ce fonctionnaire perse serait à rapprocher, dans une certaine mesure, de celle d'Ariaias que nous avons rencontré plus haut siégeant à Sardes pour assumer provisoirement les fonctions satrapales et cela jusqu'à la nomination d'un nouveau satrape. Ce sont, à notre

193. Xénophon, *Hellen.*, III, 1, 10.
194. *Ibid.*, III, 1, 10-13.
195. Cf. *supra*, p. 585.
196. *Ibid.*, III, 1, 12 : ...πολὺ πάντων τῶν ὑπάρχων κάλλιστα καὶ ἥδιστα ἐδέχετο αὐτόν...

idée, dans des conditions analogues que peuvent avoir été prises des mesures de la nature et de l'importance de celles qui sont exposées dans l'inscription de Sardes.

Si donc nous avons des raisons de ne pas faire figurer Droaphernès, fils de Barakès (?), dans la liste, peut-être incomplète, des satrapes de Sardes, il est juste de reconnaître que les pouvoirs dont il semble avoir disposé dépassaient les attributions qui étaient, en général, celles de l'hyparque et qu'il agissait à titre provisoire comme substitut du satrape absent.

D'autre part, qu'est-il permis de conclure sur le problème chronologique que pose l'inscription de Sardes? Certes il n'est pas impossible que notre hyparque ait été en fonction en 427/426, au temps où la Lydie était gouvernée par Pissuthnès et que celui-ci lui ait délégué de larges pouvoirs avant de partir en campagne. Néanmoins, on inclinerait plutôt à envisager la carrière de Droaphernès sous Artaxerxès II, à l'époque de la révolte des satrapes. C'est dans ces circonstances que le satrape de Lydie, Autophradatès, chargé par le Roi de combattre la rébellion et ne pouvant assumer par lui-même ses fonctions de gouverneur, se serait donné un substitut dans la personne de Droaphernès. Si des preuves décisives pouvaient être apportées à cette conjecture, notre inscription contribuerait à enrichir l'histoire de la satrapie de Sardes dans ces temps troublés.

ÉCHOS DE LA CAMPAGNE DE TIBÈRE EN ARMÉNIE (20 AV. J.-C.) DANS UNE ÉPIGRAMME DE KRINAGORAS (*Anthologia Palatina*, IX, 430)

Krinagoras, fils de Kallippos, naquit à Mytilène à une date imprécise entre 70 et 65 av. J.-C. [1]. Il devait s'asquérir un certain renom dans le genre épigrammatique et il est certainement l'un des meilleurs poètes que nous ait fait connaître l'*Anthologie grecque*. Il est à noter que plusieurs de ses épigrammes furent composées à la faveur des séjours qu'il fit à Rome.

Grâce à la découverte, au siècle dernier, de documents épigraphiques dans les Archives du temple d'Esculape à Mytilène, on sait que Krinagoras prit part à trois délégations mytiléniennes à Rome [2]. Des mises au point assez récentes permettent de les replacer, avec une quasi-certitude, dans leur contexte historique et chronologique [3].

La première de ces ambassades, consécutive à la bataille de Pharsale, fut dépêchée à Jules César pour lui remettre un décret honorifique de la part de la cité. Dans l'inscription qui en fait état, «Krinagoras, fils de Kallippos» occupe la troisième place parmi les délégués [4]. Une lettre de César garantissant les libertés des habitants

[1] Sur Krinagoras : H. Rubensohn, *Crinagorae Mytilenaei vita et epigrammata*, diss., Berlin, 1887 ; C. Cichorius, *Rom und Mytilene*, 1888, p. 47 sq. ; A. Hillscher, dans *Jahrb. f. class. Philologie*, Suppl. 18 (1892), pp. 421-425 ; *Prosopographia Imperii Romani*, II² (1936), pp. 386-388 ; J. Geffcken, dans *RE*, XI, 2 (1922), col. 1859-1864, *s.v. Krinagoras* ; A. L. S. Gow - D. L. Page, *The Greek Anthology*, II (1969), p. 210 sq. ; R. Keydell, dans *Kl. Pauly*, III (1969), col. 347, *s.v. Krinagoras*.

[2] Sur ces inscriptions : C. Cichorius, *Rom u. Mytilene*, p. 10 sq. ; *Römische Staatsurkunde aus Mytilene*, dans *Sitzungsber. Preuss. Akad. Wiss. Berlin*, 1889, pp. 953-973 (avec un suppl. de Th. Mommsen, *ibid.*, p. 973 sq.).

[3] J. Geffcken, *op. cit.*, col. 1860 ; *Prosopogr. Imperii Romani*, II², *loc. cit.*

[4] *IG*, XII 2, 35ª = Dittenberger, *SIG*, II, 464. Cf. C. Cichorius, *Rom u. Mytilene*, p. 43 sq. ; *Röm. Staatsurkunde*, p. 972 ; A. L. S. Gow - D. L. Page, *op. cit.*, p. 211.

de Mytilène et incluant un sénatus-consulte donnera lieu, en retour, à une nouvelle ambassade conduite par Potamon (45 av. J.-C.) ; Krinagoras est nommé, cette fois-ci, à la septième place [5].

Une autre inscription, concernant un traité entre Rome et Mytilène, est datée du consulat (le 9e) d'Auguste et de M. Iunius Silanus, ce qui nous fait descendre en 25 av. J.-C. L'ambassade mytilénienne dut se rendre d'abord en Espagne, à Tarragona, ville où séjournait Auguste relevant de maladie [6]. Aucun nom d'ambassadeur n'est donné dans l'inscription, mais c'est sans doute à juste titre que l'on a cru reconnaître un rapport entre cette ambassade et une épigramme de Krinagoras où l'auteur se félicite de faire bientôt voile vers l'Italie et de bientôt revoir ses amis après une longue absence [7]. C'est, selon toute vraisemblance, à son retour d'Espagne que le Mytilénien fit un très long séjour à Rome. C'est alors qu'il entra en relations avec la famille impériale et, tout spécialement, avec Octavia, sœur d'Auguste, qui avait été l'épouse d'Antoine [8].

Parmi les épigrammes que Krinagoras composa pendant cette période de sa carrière, nous retiendrons tout d'abord la pièce suivante dont, jusqu'ici, on a fait bien peu de cas [9] :

Τῆς ὄιος γενεὴ μὲν Ἀγαρρική, ἔνθα τ' Ἀράξεω
ὕδωρ πιλοφόροις πίνεται Ἀρμενίοις :
χαῖται δ' οὐ μήλοις ἅτε που μαλακοῖς ἐπίμαλλοι,
ψεδναὶ δ', ἀγροτέρων τρηχύτεραι χιμάρων.

[5] *IG*, XII 2, 35b ; C. Cichorius, *Rom u. Mytilene*, p. 10 sq. ; *Röm. Staatsurkunden*, p. 962 ; Th. Mommsen, dans *Sitzungsber. Preuss. Akad. Wiss. Berlin*, 1895, p. 893. Cf. Gow-Page, *loc. cit.*

[6] *IG*, XII 2, 35c ; C. Cichorius, *Rom u. Mytilene*, p. 32 sq. ; *Röm. Staatsurkunden*, p. 965. Cf. Gow-Page, *loc. cit.*

[7] *Anthologia Palatina*, IX, 559 :

Πλοῦς μοι ἐπ' Ἰταλίην ἐντύνεται, ἐς γὰρ ἑταίρους
στέλλομαι ὧν ἤδη δηρὸν ἄπειμι χρόνον.

Cf. A. Hillscher, dans *Jahrb. f. Philologie*, Suppl. 18 (1892), pp. 421-422.

[8] Cf. J. Geffcken, dans *RE*, XI, 2 (1922), col. 1861 ; *Prosopographia Imperii Romani*, II² (1936), p. 387.

[9] *Anthologia Palatina*, IX, 430 : éd. E. Geist, *Krinagoras von Mytilene*, Giessen, 1849, p. 34, n° XXII ; éd. M. Rubensohn, *op. cit.*, pp. 91-92 ; *Anthologia graeca*, éd. H. Stadtmüller, Leipzig, 1906, III, p. 418 ; *Epigrammatum Anthologia Palatina*, éd. F. Dübner, II (1872), p. 89 ; éd. Gow-Page, *The Greek Anthology*, I (1968), p. 220; éd. Waltz-Soury-Irigoin-Laurens, 1974, p. 38.

Νηδὺς δὲ τριτοκεῖ ἀνὰ πᾶν ἔτος, ἐκ δὲ γάλακτος
θηλὴ ἀεὶ μαστοῦ πλήθεται οὐθατίου :
βληχὴ δ' ἀσσοτάτω τερένης μυκήματι μόσχου.
Ἄλλα γὰρ ἀλλοῖαι πάντα φέρουσι γέαι.

Cette brebis est de race agarrique (de la région où l'eau de l'Araxe est bue par les Arméniens au bonnet de feutre) ; sa toison n'est pas épaisse comme la fine laine des tendres brebis, mais rare, plus hérissée que celle des chèvres sauvages. Elle enfante trois fois chaque année et le lait emplit toujours jusqu'au bout ses mamelles gonflées. Le bêlement de cette brebis est très proche du mugissement de la tendre génisse. Autant de terres, autant de produits différents.

Voilà des Arméniens coiffés de «bonnets de feutre» et leurs brebis de la race d'Agarra dans la région où coule le fleuve Araxe. Cette description, apparemment poétique, repose en réalité sur les témoignages oculaires et constitue une source historique.

Voyons d'abord une autre pièce où Krinagoras célèbre les faits d'armes d'un certain «Nero» en Germanie et en Arménie [10].

Ἀντολίαι, Δύσεις, κόσμου μέτρα : καὶ τὰ Νέρωνος
ἔργα δι' ἀμφοτέρων ἵκετο γῆς περάτων.
Ἥλιος Ἀρμενίην ἀνιὼν ὑπὸ χερσὶ δαμεῖσαν
κείνου, Γερμανίην δ' εἶδε κατερχόμενος.
Δισσὸν ἀειδέσθω πολέμου κράτος : οἶδεν Ἀράξης
καὶ Ῥῆνος δούλοις ἔθνεσι πινόμενοι.

Orient, Occident, les limites du monde! De Néron les exploits sont allés jusqu'aux extrémités de la terre. Le soleil à son lever aperçoit l'Arménie qu'a domptée le bras de ce prince, la Germanie à son coucher. Double victoire à célébrer. Araxe et Rhin le savent dont les eaux sont bues maintenant par des nations esclaves [11].

Comme dans l'épigramme précédente, c'est l'Araxe qui est évoqué ici : le grand fleuve qui traversait l'Arménie d'Ouest en Est avant de se joindre au Kyros (actuel Kura) pour déboucher dans la mer Caspienne [12]. L'Araxe était le symbole de la lointaine nation arménienne tout comme le Rhin était celui de la Germanie.

[10] *Anthologie de Planude*, 61 : éd. AUBRETON-BUFFIÈRE, 1980, p. 104.
[11] Traduction AUBRETON-BUFFIÈRE (*loc. cit.*), modifiée vers la fin.
[12] Sur l'Araxe arménien, qui est à distinguer de plusieurs autres fleuves de même nom, cf. W. TOMASCHEK, dans *RE*, II, 1 (1895), col. 403-404, *s.v. Araxes*, Nr. 2.

Par ailleurs, il ne fait pas de doute que le héros célébré par Krinagoras est Tiberius Claudius Nero, c'est-à-dire Tibère, le beau-fils d'Auguste et son futur successeur. La victoire germanique, célébrée dans cette pièce, s'entend de la campagne couronnée de succès que Tibère, en 16/15 av. J.-C., mena d'abord contre les Rhètes dans les Alpes rhétiques (Suisse orientale) en liaison avec son frère Drusus, puis contre les Vindéliciens (Haute Bavière - Haute Souabe), auxquels il infligea une défaite navale sur le Lac de Constance [13]. La campagne de Tibère en Arménie, entreprise quelques années plus tard, aura un bien plus grand retentissement sur le plan politique ; elle est, de toute évidence, à l'origine de l'épigramme que nous avons citée en premier lieu.



Après l'exécution du roi Artavazd II sur l'ordre de Cléopâtre à Alexandrie en 30 av. J.-C., l'un de ses fils, Artaxias, put rentrer en possesison du trône d'Arménie grâce à l'appui des Parthes auprès desquels il avait trouvé refuge. Mais, en livrant au massacre les garnisons romaines qui restaient en Arménie, Artaxias II s'était bientôt révélé un redoutable ennemi des Romains [14]. C'est pourquoi Auguste se faisait fort, quand le moment serait venu, de lui susciter un compétiteur dans la personne de l'un de ses frères, Tigrane, qui, après avoir partagé la captivité de leur père en Égypte, vivait maintenant à Rome, ainsi que son frère Artavazd, sous protection impériale.

Au début de l'hiver 21/20, alors qu'il séjournait à Samos, Auguste donna l'ordre à son beau-fils Tibère de mettre sur pied une armée en vue d'une campagne en Arménie [15]. Tibère sera bientôt prêt et,

[13] HORACE, *Carm.*, IV, 4, 17 sq. ; 14, 8 ; VELLEIUS PATERCULUS, II, 39, 3 ; 95, 2 ; 10, 5 ; 122, 2 ; FLORUS, II, 22 ; STRABON, VII, 1, 5 ; SUÉTONE, *Aug.*, 21, 1 ; *Tib.*, 9 ; DION CASSIUS, LIV, 22. — Cf. E. STEIN, dans *RE*, III, 4 (1897), col. 2707, *s.v. Claudius* n° 39 ; HAUG, dans *RE*, IA, 1 (1914), col. 47, *s.v. Raetia* ; R. HEUBERGER, dans *RE*, IXA, 1 (1961), col. 6, *s.v. Vindelici* ; E. MEYER, dans *Kl. Pauly*, V (1975), col. 1280, *s.v. Vindelici.*

[14] DION CASSIUS, LI, 16, 2.

[15] STRABON, XVII, 2, 54 ; DION CASSIUS, LIV, 9, 4-5 ; VELLEIUS PATERCULUS, II, 94. Cf. V. GARDTHAUSEN, *Augustus und seine Zeit*, I², p. 823 ; J. G. C. ANDERSON, dans *Cambr. Anc. History*, X, p. 262.

avec des troupes levées en Italie, il prendra, par la Macédoine et la Thrace, le chemin de la Syrie où l'attendait son beau-père [16].

La présence d'Auguste en Syrie et l'arrivée, dans cette province, de Tibère à la tête de son armée, que venaient de renforcer trois légions syriennes, semblent avoir assez inquiété Phraate IV pour qu'il acceptât enfin de restituer, outre les prisonniers romains encore vivants, les enseignes (*signa*) et les dépouilles (*spolia*) tombées aux mains des Parthes à Carrhae et au cours des campages suivantes.

La remise des prisonniers et des étendards aux mains de Tibère, mandaté par Auguste à cet effet, eut lieu en Syrie, probablement le 12 mai, en 20 av. J.-C. [17]. C'est dans le cadre de cette rencontre qu'a dû être contracté, entre le représentant de l'empereur et les délégués de Phraate IV, un accord auquel Auguste lui-même fait allusion dans ses *Res Gestae* — quand il se félicite d'avoir obligé les Parthes à implorer «l'amitié du peuple romain» [18] — et dont

[16] SUÉTONE, *Tib.*, 14, 1 : *Et ingresso primam expeditionem ac per Macedoniam ducenti exercitum in Syriam ...* ; HORACE, *Ep.*, I, 3, 1 sq.

[17] *Res Gestae Augusti*, § 29, cf. *infra*, n. 18 ; TITE-LIVE, *Per.*, 141 ; VELLEIUS PATERCULUS, II, 91 ; JUSTIN, XLII, 5, 11 sq. ; SUÉTONE, *Aug.*, 21 et *Tib.*, 9 ; STRABON, VI, 4, 2 et XVI, 2, 28 ; DION CASSIUS, LIV, 8, 1 ; EUTROPE, *Brev.*, VII, 9. Nombreuses références à cet événement chez les poètes contemporains. Cf. Th. MOMMSEN, *Res Gestae divi Augusti*², 1883, pp. 125-126 ; J. G. C. ANDERSON, dans *Cambr. Anc. Hist.*, X, p. 263 ; N. C. DEBEVOISE, *Pol. Hist. Parthia*, p. 140 et n. 55 ; A. OLTRAMARE, *Auguste et les Parthes*, dans *Rev. Ét. Lat.*, 16 (1938), p. 132 ; H. D. MEYER, *Die Aussenpolitik des Augustus*, 1961, p. 5 sq. ; K. H. ZIEGLER, *Die Beziehungen zwischen Rom und dem Partherreich*, 1964, p. 47 ; K. KRAMER, *Zur Rückgabe der Feldzeichen im Jahre 20 v.Chr.*, dans *Historia*, 22 (1973), pp. 362-363 ; R. J. SEAGER, *The Return of the Standards*, dans *Liverpool Class. Monthly*, 2.1 (1977), pp. 201-202. Par ailleurs, SUÉTONE (*Tib.*, 9) étant le seul auteur ancien à attribuer à Tibère la récupération des *signa* (*Recepit et signa, quae M. Crasso ademerant Parthi*), son témoignage a paru suspect à certains critiques, qui ont mis en doute la présence de Tibère en personne à cette cérémonie : cf. dernièrement K. KRAMER, *loc. cit.* ; à l'encontre de cette position, cf. la mise au point de R. J. SEAGER, *loc. cit.* Dans plus d'une province de l'Empire furent émises des monnaies à l'effigie d'Auguste, avec une légende (au revers) commémorant ce glorieux événement : *signis receptis* ou *signis parthicis receptis* (H. MATTINGLY, *The Coins of the Roman Empire in the Brit. Museum*, I [1923], p. 110, nos 679-681 ; H. MATTINGLY - E. A. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage*, I [1926], p. 63, nos 46-48) ; *civib(us) et sign(is) milit(aribus) a Part(his) recup(eratis)* ou *recuper(atis)* (H. MATTINGLY, *op. cit.*, pp. 73-74, nos 427-429 ; MATTINGLY-SYDENHAM, *op. cit.*, p. 87, nos 311-313.

[18] *Res Gestae divi Augusti*, § 29 (3e éd. J. GAGÉ, 1977, pp. 134-136) : *Parthos trium exercitum Romanorum spolia et signa reddere mihi supplicesque amicitiam populi Romani petere coegi.*

on trouve quelques échos dans la littérature [19]. Qu'il ait été écrit ou simplement verbal, ce *foedus* comportait sans aucun doute comme clause principale la reconnaissance par le roi des Parthes de la souveraineté romaine sur l'Arménie [20].

À l'issue de ces négociations, Tibère, qui avait désormais les mains libres, n'aura pas tardé à prendre le chemin de l'Arménie. Il était accompagné du roi Archélaos de Cappadoce, qui lui avait amené des renforts [21], et du prince Tigrane, qu'il avait pour mission d'introniser après avoir chassé son frère Artaxias. À partir de la Syrie et d'Antioche, l'itinéraire de l'armée romaine passait obligatoirement par Zeugma (Séleucie de l'Euphrate). Arrivé à Zeugma, Tibère, tout comme l'avait fait Antoine 16 ans plus tôt [22], dut remonter l'Euphrate par Samosate et Mélitène et, de là, prendre la route qui, par la province d'Acilisène et le haut plateau arménien, conduisait dans la vallée de l'Araxe et à Artaxata, capitale du royaume de Grande Arménie.

Quant à Artaxias, il était contesté par une partie de la noblesse, plus ou moins acquise à la cause romaine. Dans un climat troublé, il fut assassiné *per dolum propinquorum* avant même l'arrivée de Tibère [23]. La tâche du représentant d'Auguste s'en trouvait facilitée. Il ne lui restait plus qu'à imposer le diadème à Tigrane en présence

[19] TITE-LIVE, *Per.*, 141 : *Pax cum Parthis facta est...* ; STRABON, XVI, 2, 28 ; PROPERCE, *Eleg.*, IV, 6, 79 : *hic referat sero confessum foedere Parthum ...* ; OROSE, VI, 21, 29 : (à l'occasion de la remise des *signa*) : *Parthi ... firmum foedus fideli supplicatione meruerant.*

[20] Cf. notamment A. OLTRAMARE, *op. cit.*, p. 132 ; K. H. ZIEGLER, *op. cit.*, p. 48.

[21] FLAVIUS JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XV, 4, 3.

[22] Sur l'itinéraire suivi par Antoine de Zeugma en Arménie dans son *expeditio Parthica* contre l'Atropatène (36 av. J.-C.), cf. notamment K. KROMAYER, *Kleine Forschungen zur Gesch. d. zweiten Triumvirats IV*, dans *Hermes*, 31 (1896), p. 76 sq. ; A. GÜNTHER, *Beiträge zur Geschichte der Kriegen zwischen Romern u. Parthern*, 1922, p. 9 ; Th. RICE HOLMES, *The Architect of the Roman Empire*, I (1928), p. 125 et carte ; H. BENGTSON, *Zum Partherfeldzug des Antonius*, dans *Sitzungsber. Bayr. Akad. Wiss., Philol.-hist. Kl.*, 1 (1974), p. 21 sq.

[23] TACITE, *Ann.*, II, 3, 2 : *Occiso Artaxia per dolum propinquorum, datus a Caesare Armeniis Tigranes deductusque in regnum a Tiberio Nerone* : DION CASSIUS, LIV, 9, 4-5 : *τῶν τε Ἀρμενίων τῶν ἑτέρων τοῦ τε Ἀρτάξου κατηγορησάντων καὶ τὸν Τιγράνην τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ ἐν τῇ Ῥώμῃ ὄντα μεταπεμψαμένων, μετέστειλε τὸν Τιβέριον, ὅπως τὸν μὲν ἐκβάλῃ τῆς βασιλείας, τὸν δὲ ἐς αὐτὴν ἀποκαταστήσῃ. καὶ ἐπράχθη μὲν οὐδὲν τῆς παρασκευῆς αὐτοῦ ἄξιον : οἱ γὰρ Ἀρμένιοι τὸν Ἀρτάξην προαπέκτειναν.*

de l'armée [24]. Cette cérémonie, apparemment protocolaire, avait un précédent fameux dans l'histoire des relations romano-arméniennes : le geste de Pompée prenant le diadème que Tigrane le Grand venait de déposer à ses pieds et le replaçant sur la tête du monarque arménien qui, venu en suppliant, devenait désormais le client et l'allié des Romains [25]. Le couronnement de Tigrane II par Tibère ne signifiait rien de moins que le retour de l'Arménie à l'obédience romaine.

***

L'armée de Tibère dut stationner plusieurs semaines dans la région d'Artaxata, où les soldats romains eurent tout le loisir de voir aller et venir les gens du pays vêtus du costume national, avec leur coiffure de feutre, haute et profonde, rendue indispensable par la rigueur du climat arménien [26]. Leur attention aura été aussi attirée par les troupeaux, sans doute fort nombreux, qui paissaient dans les prairies de l'Araxe. Il y aurait eu aussi certains membres de la *cohors* de Tibère qui auraient pris un intérêt particulier à ces aspects vivants du paysage arménien. Au demeurant, Horace était en relation avec plusieurs jeunes gens qui appartenaient à cet état-major, tels Julius Florus, Titius Septimus, l'admirateur de Pindare, Munatius, Albinovanus Celsus (ce dernier étant le secrétaire de Tibère). Dans une épître adressée à Julius Florus, alors que la campagne était en cours, le poète interroge le destinataire sur les occupations de la *studiosa cohors* qui accompagnait le beau-fils d'Auguste en Arménie [27]. Ces

[24] SUÉTONE, *Tib.*, 9, 1 : ... *regnum Armenia Tigrani restituit, ac pro tribunali diadema imposuit* ; FLAVIUS JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XV, 3 ; VELLEIUS PATERCULUS, II, 122 : cf. *infra*, n. 45. — Sur Tigrane II, cf. *Prosopogr. Imperii Romani*, III (1898), p. 317, n° 147 ; F. JUSTI, *Iranisches Namenbuch*, 1895, p. 324, *s.v. Tigranes* Nr. 7 ; P. ASDOURIAN, *Polit. Beziehungen zwischen Armenien und Rom*, 1911, p. 67 sq. ; F. GEYER, dans *RE*, VIA, 1 (1936), col. 979-980, *s.v. Tigranes* Nr. 3.

[25] CICÉRON, *Pro Sestio*, 27, 58 ; APPIEN, *Mithr.*, 104 ; PLUTARQUE, *Pomp.*, 33, 4 ; VALÈRE MAXIME, IV, 1, 9.

[26] Ce bonnet de feutre devait être semblable au *πῖλος* que les Perses avaient hérité des Mèdes et dont fait mention STRABON (XI, 13, 9).

[27] HORACE, *Epist.*, I, 3, 6-8 :

Quid studiosa cohors operum struit? hoc quoque curo.
Quis sibi res gestas Augusti scribere sumit?
bella quis et paces longum diffundit in aevum?

Cf. V. GARDTHAUSEN, *Augustus u. seine Zeit*, I, 2, pp. 823-824 ; E. COURBAUD, *Horace. Sa vie et sa pensée à l'époque des Épîtres*, 1914, p. 227 sq. ; A. KIESSLING - R. HEINZE, *Q. Horatius Flaccus, Briefe*, 5[e] éd., 1957, p. 36 sq.

jeunes érudits, ou du moins quelques-uns d'entre eux, auront cherché à en savoir davantage sur l'origine et les caractéristiques des brebis qu'ils avaient sous les yeux ; ils se seront informés à ce sujet soit auprès des autochtones par l'entremise d'interprètes, soit auprès des Arméniens, plus ou moins hellénisés, plus ou moins romanisés, qui faisaient partie de l'escorte du prince Tigrane. C'est, selon toute vraisemblance, par l'intermédiaire de l'un des membres de «l'érudite cohorte» de Tibère que, pendant son séjour à Rome, Krinagoras aura connaissance de la «brebis de race agarrique».

De l'adjectif *ἀγαρριχή*, d'autant plus digne d'intérêt qu'il n'est pas attesté ailleurs, il est permis d'inférer qu'il y avait alors dans la partie de l'Arménie traversée par les troupes romaines, une localité, bourg plutôt que ville, répondant au nom d'*Agarra* [28]. Nous avons connaissance par Ptolémée d'une ville d'Agarra en Susiane [29]. L'origine iraanienne du toponyme *agarra* — peut-être un appellatif — ne fait aucun doute [30]. Notre Agarra arménienne avait dû être fondée au temps de la domination achéménide. On a supposé qu'elle était identique au bourg appelé Akori à une époque beaucoup plus

[28] L'un des éditeurs de Krinagoras, E. Geist (*Krinagoras von Mytilene*, 1849, pp. 34-35), persuadé qu'il n'existait pas de ville d'Agarra en Arménie, proposait d'apporter la correction suivante au texte de l'épigramme : *τῆς ὄιος γενεή, ἵν' ἀγαρρόου ἐντὸς 'Αράξεως*, c'est-à-dire «das Geburtsland des Schaefes ist da, wo diesseits des stark stromenden Araxes Wasser (des Araxes) von den Armeniern getrunken ist», avant d'envisager une autre correction, aussi peu vraisemblable : *τῆς ὄϊος γενεὴ μέν, ἵν' ἀφριόεντος 'Αράξεω.*

[29] Ptolémée, *Geogr.*, VI, 3, 5. Cf. Andreas, dans *RE*, I, 1 (1893), col. 735-736, *s.v. Agarra*. On a également connaissance de la tribu (scythe ou sarmate) des *Ἄγαροι* (Appien, *Mithr.*, 88), établie à l'Ouest du lac Méotis dans la région d'*'Αγαρία*, où croissait une sorte de champignon appelé *ἀγαρικόν* (*agaricum*) (Dioscuride, *de nat. med.*, III, 1, 1-2 ; Pline, *Nat. hist.*, XXV, 103). C'est à cette région que devaient appartenir l'*Ἄγαρος ποταμός* et l'*Ἄγαρον ἄκρον*, cités par Ptolémée (*Georg.*, III, 5, 4).

[30] Il ne faudrait pas confondre *Agarra* avec l'arménien *agarak*. Ce dernier terme, emprunté à la langue parthe, ne sera introduit en Arménie qu'à une époque postérieure à celle où nous place notre épigramme. Il n'est pas sans intérêt cependant que *agarak*, qui signifie «domaine, propriété, ferme», etc., finira par passer, en tant qu'appellatif, dans la toponymie, principalement dans la provinde d'Ayarat : cf. H. Hübschmann, *Die altarmenischen Ortsnamen*, 1904 (= *Indogermanische Forschungen*, 16) (réimpr. 1969), pp. 393-394. — Selon Andreas, *loc. cit.*, *agarra* pourrait être formé sur l'akkadien *agar* qui aurait le sens de «champ». J. A. Delaunay me signale que cette étymologie est inacceptable. C'est, en effet, *ugaru* qui, en akkachien, signifie «champ, plaine», etc.).

tardive, et situé entre le mont Ararat et l'Araxe [31]. Bien qu'ayant quelque vraisemblance, cette identification reste malgré tout hypothétique. Un fait peu contestable, c'est qu'Agarra est à chercher dans la vallée de l'Araxe ou à proximité, à une distance plus ou moins grande d'Artaxata, et qu'elle était le centre de la région d'où provenait la race de brebis décrite par Krinagoras.

Les brebis d'Agarra avaient pour traits distinctifs : 1) une toison peu fournie et hérissée, semblable à celle des chèvres sauvages ; 2) un bêlement qui rappelait le mugissement des génisses ; 3) en ce qui concerne les femelles, le fait d'avoir trois portées par an. D'ailleurs cette particularité est soulignée par un lemmatiste qui parle d'une brebis «à trois portées» [32].

En fait, nous avons affaire au mouflon (*μούσμων*, *ovis aries*) [33]. Des mouflons, rappelant nos brebis agarriques par l'aspect et les caractères physiques, sont signalés en Sardaigne par Strabon [34], en Espagne et surtout en Corse par Pline [35], à Gortyne, en Crète, par Oppien [36]. D'autre part, le lemmatiste croyait savoir que, de son temps, il y avait des mouflons même en Scythie [37].

À vrai dire, Krinagoras est seul à attester l'existence de cette race ovine d'aspect sauvage dans la région de l'Araxe vers la fin du Ier siècle av. J.-C. Quatre siècles plus tôt ou peu s'en faut, Xénophon, qui nous a laissé des descriptions, parfois assez suggestives, de ce qu'il avait vu dans les villages arméniens où il s'était arrêté avec ses troupes, fait état de chevreaux, d'agneaux, de cochons,

[31] Cf. *Epigrammatum Anthologia Palatina*, éd. F. Dübner, II (Paris, 1872), notes, p. 215. — Sur Akori, cf. H. Hübschmann, *op. cit.*, p. 395.

[32] Cf. *supra*, n. 7.

[33] Buffon, *Quadrupèdes*, V; nouv. éd. Duthillœul, 1922, pp. 162-171 ; C. Ch. Gmelin, *Gemeinnützige systematische Naturgeschichte*, 1804, p. 164 ; G. L. Tesdorf, *Einbürgung des Muffelwildes*, 1910, *passim*. Au sujet de ce quadrupède sauvage, Buffon faisait remarquer notamment (*op. cit.*, p. 165) : «Or on trouve dans les montagnes de Grèce, dans les îles de Chypre, de Sardaigne, de Corse et dans les déserts de Tartarie, l'animal que nous avons nommé *mouflon* et qui nous paraît être la souche primitive de toutes les brebis.»

[34] Strabon, V, 2, 7 : *Γίνονται δ' ἐνταῦθα οἱ τρίχα φύοντες αἰγείαν ἀντ' ἐρέας κριοί, καλούμενοι δὲ μούσμωνες, ὧν ταῖς δοραῖς θωρακίζονται.*

[35] Pline, *Nat. Hist.*, VIII, 199 : *Est in Hispania, sed maxime Corsica, non absimile pecori genus musmonum, caprino villo quam pecoris velleri proprius, quorum e genere et ovibus natos prisci Umbros vocaverunt.*

[36] Oppien, *Cyneget.*, II, 346 sq.

[37] *Epigrammatum Anthologia Palatina*, éd. F. Dübner, II, p. 215 : *εἰς πρόβατον τριτόκον. Καὶ νῦν εἰσὶ τοιαῦτα πρόβατα οὐκ ἐν Ἀρμενίᾳ μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐν Σκυθίᾳ.*

de veaux, de poulets, tout en mettant particulièrement l'accent sur les chevaux, dont l'élevage était particulièrement florissant en Arménie à cette époque [38]. En revanche, dans l'*Anabasis*, il n'est nulle part question de mouflons ou de brebis comparables aux brebis agarriques. Est-il besoin de rappeler que les régions arméniennes que les Dix-Mille avaient traversées étaient situées à une grande distance de la vallée de l'Araxe?

Dans son *Περὶ ζῴων*, Élien, qui écrivait vers le début du IIIe siècle, tout en tirant parti de sources beaucoup plus anciennes, déclare que «l'Arménie tout entière est la nourrice et la mère des bêtes sauvages, celles-ci étant particulièrement nombreuses dans la plaine qui borde le fleuve» [39]. Tout porte à croire que l'auteur veut parler de la plaine du fleuve arménien par excellence, l'Araxe. D'ailleurs, Élien mentionne les animaux sauvages qui pullulaient en Arménie : porcs, gazelles, cerfs, loups, panthères, ânes et chèvres (sauvages) [40], mais il ne dit pas un mot de brebis sauvages comparables à nos brebis agarriques.

C'est seulement la tardive «Géographie arménienne» (au plus tôt fin du VIIIe siècle) — attribuée improprement à Moïse de Khoren — qui, dans la description de la Haute Arménie, c'est-à-dire de l'Arménie du Nord-Ouest confinant à l'Arménie Mineure, fait mention, sans plus, du mouflon (*artik*) parmi les nombreux animaux de cette contrée [41].



La campagne de Tibère en Arménie et l'intronisation de Tigrane II seront considérées du côté romain comme une véritable victoire [42]. Dans ses *Res Gestae*, Auguste lui-même, parlant de ces événements sur un ton mesuré, déclare explicitement que, bien qu'il eût pu alors

[38] XÉNOPHON, *Anab.*, IV, 5, 31 ; 34-36.

[39] ÉLIEN, *De natura anim.*, XVII, 31: *Καὶ πᾶσα μὲν οὖν ἡ Ἀρμενία θηρίων ἀγρίων τροφός τε ἅμα καὶ μήτηρ ἐστίν : ἡ δὲ πεδιὰς ἔτι καὶ μᾶλλον ἡ πρὸς τῷ ποταμῷ.*

[40] *Ibid.*

[41] «Géographie arménienne», éd. A. SOUKRY, 1881, p. 30, trad., p. 40 : «Parmi les animaux, on y voit le cerf, la chèvre, le bouc et le mouflon, la brebis, le chevreuil, le porc».

[42] On trouve cependant une note discordante dans la relation de DION CASSIUS (LIV, 9, 5) : «Tibère n'avait accompli, en Arménie, rien qui fût à la hauteur des préparatifs de sa campagne» : cf. *supra*, n. 23.

ériger l'Arménie en province romaine, il avait préféré en faire un simple protectorat [43], autrement dit suivre la voie tracée par Pompée quarante-quatre ans auparavant.

Velleius Paterculus, un contemporain, souligne la portée politique de la mission de Tibère en Arménie : *Armenia redacta eo in potestatem populi Romani* [44], allant même, dans un autre passage, jusqu'à parler de «l'Arménie reconquise» (*Armenia recepta*) [45]. Dans le langage emphatique de Krinagoras, c'est, nous l'avons vu, par une «nation esclave» que seront bues désormais les eaux de l'Araxe [46].

De leur côté, les poètes latins célébreront à l'envi la victoire de Tibère en Orient. Ainsi Horace rappellera, non sans tomber dans l'exagération, que l'Arménien a succombé par la valeur de Claudius Néron et que Phraate, à genoux, a reçu la loi et les ordres de César [47] :

Cantaber Agrippae, Claudius virtute Neronis
Armenius cecidit, ius imperiumque Phraates
Caesaris acceptit, genibus minor...

Dans les années qui suivirent furent frappées des *aurei* et des pièces d'argent illustrant le thème ARMENIA CAPTA et ARMENIA RECEPTA. Au droit de toutes ces monnaies figure le plus souvent l'effigie d'Auguste. Mais les motifs représentés au revers sont variés. Sur certains exemplaires apparaît une tiare avec un carquois et des

[43] *Res Gestae divi Augusti*, § 27, 3e éd. J. GAGÉ, 1977, p. 130 : *Armeniam Maiorem interfecto rege eius Artaxe cum possem facere prouinciam, malui maiorum nostrorum exemplo regnum id Tigrani regis Artauasdis filio, nepoti autem Tigranis regis, per Ti. Neronem tradere, qui tum mihi priuignus erat.*

[44] VELLEIUS PATERCULUS, II, 94 : ... *cum legionibus ingressus Armeniam, redacta ea in potestatem populi Romani regnum eius Artavasdi dedit.* Il y a dans ce passage confusion du nom de *Tigranes* avec celui d'*Artavasdes*.

[45] VELLEIUS PATERCULUS, II, 122 : *Quis enim dubitare potest quin ex Armenia recepta et ex rege praeposito, cuius capiti insigne regium sua manu imposuerat, ordinatisque rebus Orientis ovans triumphare debuerit, et Vindelicorum Raetorumque victor curru Vrbem ingredi?*

[46] *Anthologie de Planude*, 61. Cf. *supra*, p. 180.

[47] HORACE, *Epist.*, I, 12, 26-28. Dans ce contexte, *Armenius* («Arménien») est de toute évidence un collectif en parallèle avec *Cantaber* («Cantabre»). Cependant A. KIESSLING et R. HEINZE (*Q. Horatius Flaccus, Briefe*, 5e éd., 1957, p. 111 [comment. à ligne 10]), interprètent *Armenius cecidit* comme une allusion au meurtre du roi Artaxès/Artaxias : cf. aussi H. D. MEYER, *Die Aussenpolitik des Augustus*, pp. 52-53. En fait, il est très probable que ces mots servent à exprimer la défaite des Arméniens.

flèches ; sur d'autres un Arménien coiffé d'une tiare, tendant les mains dans une attitude de suppliant. Sur d'autres pièces enfin est figuré un Arménien debout, tenant une épée de la main droite ou bien les bras pendants ; dans l'un et l'autre cas, il est vêtu du costume national, la tête recouverte d'un bonnet à languettes pendantes [48].

C'était la première fois, notons-le bien, que cette coiffure arménienne apparaissait sur des monnaies romaines. Comment ne la rapprocherait-on pas du «bonnet de feutre» des Arméniens auquel fait allusion Krinagoras [49]? Il paraît assez vraisemblable que les graveurs des ateliers monétaires romains se sont inspirés, en l'espèce, des mêmes témoignages occulaires que l'épigrammatiste.

Boulevard de Port-Royal 15, Marie-Louise CHAUMONT.
F-75013 Paris.

[48] H. MATTINGLY, *Coins of the Rom. Empire in the Brit. Museum*, I (1923), p. 4, n° 18 ; p. 8, nos 43-44 ; pp. 108-109, nos 671-678 ; H. MATTINGLY - E. A. SYDENHAM, *The Roman Imp. Coinage*, I, p. 63, nos 40-41, 45. Cf. aussi P. ASDOURIAN, *Polit. Beziehungen*, p. 68, n. 2 ; P. BEDOUKIAN, *Coinage of the Artaxiads of Armenia*, 1978, p. 30.

[49] *Anthologia Palatina*, IX, 430. Cf. *supra*, p. 179.

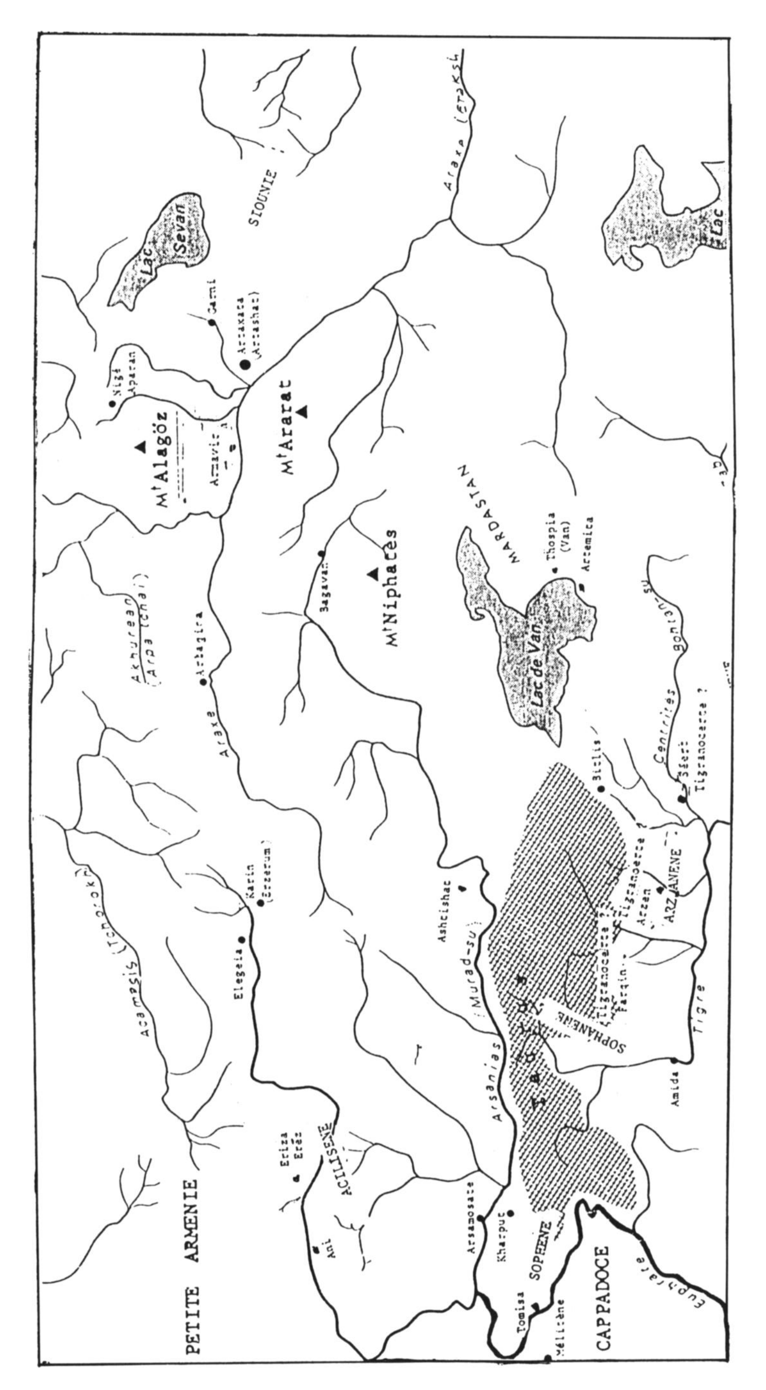


FIG. 1. L'Arménie au temps de la campagne de Tibère (20 av. J.-C.).



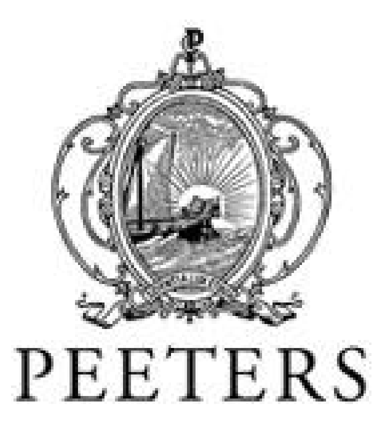
FIG. 2

À l'avers de ces monnaies, représentations symboliques illustrant la soumission de l'Arménie :

1) Arménien représenté de face tenant une épée de la main droite ; légende : CAESAR DIVI F. ARMEN. CAPT. IMP. VIIII (H. MATTINGLY and E. A. SYDENHAM, *Roman Imperial Coinage*, I (1923), p. 63, nº 40 ; H. MATTINGLY, *Coins of the Roman Empire*, I (1923), p. 109, nº 676 ; P. Z. BEDOUKIAN, *Roman Coins and Medaillons relating to Armenia*, 1971, pp. 47-48, nº 8).

2) Représentation analogue ; légende : CAESAR DIVI F. ARMEN. RECEP. IMP. VIIII (H. MATTINGLY and E. A. SYDENHAM, *op. cit.*, p. 63, nº 40 ; P. Z. BEDOUKIAN, *op. cit.*, pp. 48-49, nº 10).

3) Arménien debout de face les bras ballants ; légende : CAESAR DIVI F. ARMINIA CAPTA (H. MATTINGLY and E. A. SYDENHAM, *op. cit.*, p. 71, nº 117 ; H. MATTINGLY, *op. cit.*, p. 8, nº 44 ; P. Z. BEDOUKIAN, *op. cit.*, pp. 55-56, nº 19).



REMARQUES SUR LA DÉDICACE D'UN MONUMENT (EX-VOTO) ÉLEVÉ A CYBÈLE PAR LA FILLE D'UN ROI TIGRANE A FALERII VETERES (CIVITÀ CASTELLANA)

Author(s): Marie-Louise Chaumont

Source: *Ancient Society*, 1992, Vol. 23 (1992), pp. 43-60
Published by: Peeters Publishers
Stable URL: https://www.jstor.org/stable/44079472

REMARQUES SUR LA DÉDICACE D'UN MONUMENT (EX-VOTO) ÉLEVÉ A CYBÈLE PAR LA FILLE D'UN ROI TIGRANE A FALERII VETERES (CIVITÀ CASTELLANA)

L'inscription à laquelle est consacrée cette étude fut découverte en 1859 au lieu dit le Borghetto près de Vignanello dans les monts Cimini sur le territoire de Cività Castellana, l'ancienne Falerii (Falerii Veteres), ville des Falisques, située dans l'Étrurie méridionale au confluent du Tibre et de la Triea, à un peu plus de 50 km au nord de Rome[1].

Voici le texte de cette dédicace[2]:

EX VOTO
MATRI DEUM MAG
DIACRITAMENAE
VLIA TIGRANIS
REGIS F AMMIA
SOLO FECIT IDEMQUE
DEDICAVIT

Ex voto | Matri Deum Mag(nae) | Diacritamenae | [I]ulia Tigranis || regis f(ilia) Ammia | [a] solo fecit idemque | dedicavit.

Pour accomplir un vœu à la Grande Mère des Dieux Diacritamenae, Julia Ammia, fille du roi Tigrane, a élevé (ce monument) depuis le sol et de même l'a dédié.

[1] Sur Falerii Veteres/Cività Castellana, cf. E.H. BUNBURY, dans *Dictionary of Greek and Roman Geography* I, 1856, p. 490-491; G. DENNIS, *The Cities and Cemeteries of Etruria*, 1883, p. 87 sq.; G. TOMASSETTI, *Della campagna romana*, *Arch. della soc. di storia patria*, p. 423-441; O. DEL FRATE, *Guida storica e descrittiva della Faleria etrusca*, Roma 1898; G. HÜLSEN, dans *RE* VI 2 (1909), col. 1969-1971 s.v. *Falerii*; M.W. FREDERIKSEN–J.B. WARD-PERKINS, *The Ancient Road Systems of the Central and Northern Ager Faliscus*, *PBSR* 39 (1957), p. 126 sq.; G. RADKE, dans *Der Kleine Pauly* II (1967), col. 508-509 s.v. *Falerii*; G.F. GAMURRINI–A. COZZA–A. PASQUI–R. MENGARELLI, dans *Forma Italiae*, s. II. *Documenti: Carta archeologica d'Italia (1881-1897)*, Firenze 1972; A. COZZA, *La gran pianta di Falerii esposta nel Museo di Villa Giulia*, *ORom* 15/2 (1985), p. 17-46 (avec de nombreuses illustrations).

[2] P. GARRUCCI, *Dissertazioni archeologiche* I, Roma 1864, p. 36 = *CIL* XI 3080 = H. DESSAU, *ILS* 850 = M.J. VERMASEREN, *CCCA* IV, Leiden 1978, n° 198. Sur la découverte de l'inscription, cf. P. GARRUCCI, *op. cit.*, p. 35-36; G.F. GAMURRINI, *Della dimora di alcuni rei asiatici nel territorio falisco*, *MDAI(R)* 22 (1907), p. 219.

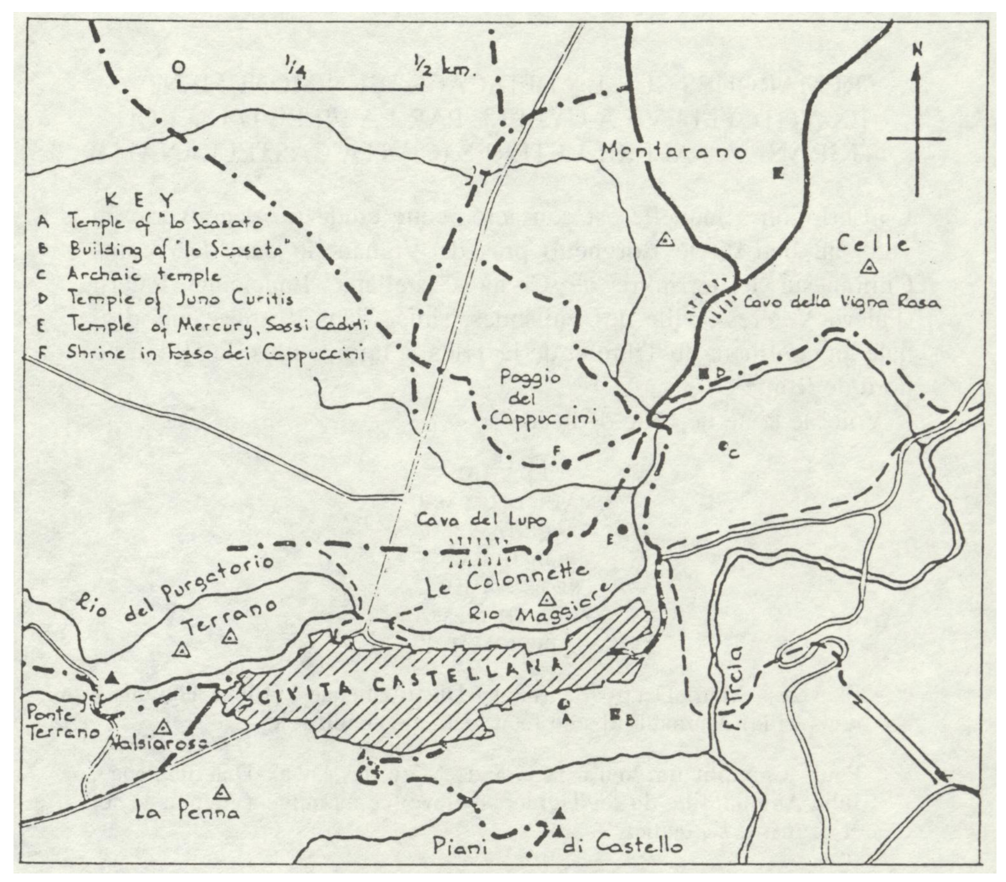


Fig. I

Civitá Castellana (*Falerii Veteres*):
plan dressé par M.W. Frederiksen and J.B. Ward Perkins, in *Papers of the British School at Rom*, XXV, 1957, fig. 23, p. 129.

On ne manqua pas de prendre un estampage de l'inscription, mais la pierre, sur laquelle elle était gravée, fut laissée sur le terrain, de même que les restes du monument qui étaient apparus au cours de l'exploration[3]. Bien des années plus tard, en 1882, de nouvelles fouilles furent entreprises au Borghetto dans le but de retrouver l'inscription et les vestiges de l'édicule; malheureusement elles ne

[3] P. GARRUCCI, *op. cit.*, p. 35; G.F. GAMURRINI, *loc. cit.*

devaient donner aucun résultat[4]. Bien plus, il ne semble pas que, depuis lors, à l'occasion d'explorations dans ce secteur, on ait retrouvé la moindre trace de la dédicace ou du monument. Toutefois les indications topographiques, conjecturales bien que fort vraisemblables, qui nous ont été communiquées par le Professeur Lucos Cozza avec empressement et intérêt, donnent à penser qu'il faudrait chercher ces vestiges en un certain point de la via Cimina, tout près de Vignanello et à quelque distance de Borghetto (voir fig. 2).

Les données historiques qui se dégagent de cette dédicace sont loin d'être négligeables, bien qu'elles n'aient suscité, jusqu'ici, qu'assez peu d'intérêt.

Nous reviendrons plus bas sur la *Mater Deum Magna* de Falerii et sur son qualificatif de *Diacritamena*[5]. Le fait à retenir en premier lieu, c'est que la fille d'un roi Tigrane avait sa demeure non loin de l'endroit de la découverte. Or ce Tigrane n'a pu être qu'un roi d'Arménie.

Nous ferons d'abord quelques remarques sur le nom de la dédicante, Julia Ammia. D'autres femmes avec le même gentilice et le même *cognomen* nous sont connues à Rome par des épitaphes. Pour deux d'entre elles, la situation sociale reste imprécise[6]. Mais sur une inscription funéraire provenant de Tibur et dédiée uniquement à des affranchis et affranchies figure une *Iulia Ammia M. l(iberta)*[7]. D'autre part, au nombre de 47 femmes portant le surnom d'*Ammia* dans la liste des noms grecs dressée par H. Solin, 30 sont indiscutablement des esclaves ou des affranchies[8]. En bref, ce *cognomen* ne paraît guère convenir, du moins à première vue, à une princesse royale. C'est sans doute pour cette raison que Mommsen corrigeait le *f(ilia)* de notre inscription en *l(iberta)*[9]. Nous aurions donc affaire à une affranchie du roi Tigrane?

[4] Cf. G.F. Gamurrini, *art. cit.* (n. 2), p. 219.
[5] Cf. *infra*, p. 48-49.
[6] Iulia Ammia: *CIL* VI 38504; cf. H.L. Wilson, *AJPh* 33 (1912), p. 173 n. 90; Iuliae Ammiae: *CIL* VI 20366.
[7] *CIL* VI 21644 = *CIL* I² 1330.
[8] H. Solin, *Die griechischen Personennamen in Rom. Ein Namenbuch* II, Berlin 1982, p. 951-952.
[9] Commentaire à *CIL* XI 3080. Correction adoptée par H. Dessau, *ILS* 850 et les éditeurs de la *PIR* (III, 1938, p. 318 n° 149).

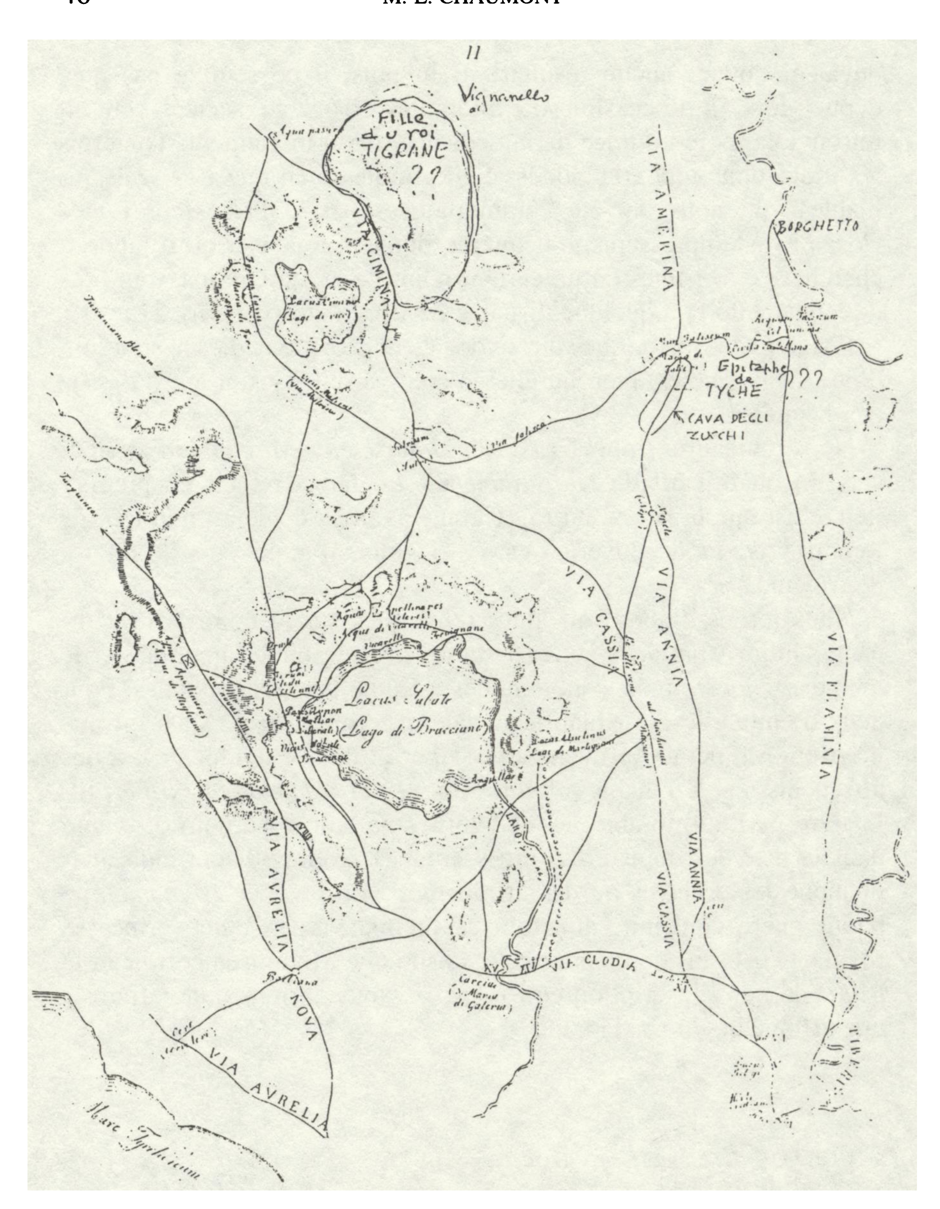


Fig. II

Falerii Veteres et ses environs.
D'après les recherches du professeur Lucos Cozza emplacement probable:
1) du monument élevé à Cybèle par la fille du roi Tigrane (en haut vers la gauche).
2) de l'épitaphe de Tyché à la Cava degli Zucchi (à droite).

Pourtant si l'on se réfère au nom, lui aussi grec, d'Eratô, qui fut celui d'une fille de Tigrane II, laquelle régnera plus tard conjointement à son frère Tigrane III[10], on s'aperçoit que, dans la liste de Solin, parmi les 16 femmes ainsi dénommées, il s'en trouve 12 qui sont des esclaves ou des affranchies[11]. Il résulte de cet intéressant rapprochement que le *cognomen* Ammia a bien pu être le prénom de la fille d'un roi d'Arménie. Aussi estimons-nous raisonnable d'adopter la lecture *f(ilia)* de préférence à *l(iberta)*[12].

*
* *

Le culte de Cybèle, la Grande Mère des dieux, fut officiellement introduit à Rome vers la fin du IIIe siècle av. J.-C. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur sa diffusion et son implantation en Italie[13]. Il semblerait qu'à Falerii Veteres, ce culte ait été le plus souvent, à l'époque impériale, associé avec celui d'une autre divinité étrangère, l'Égyptienne Isis, du moins à en juger par deux inscriptions: la première a été gravée, à l'occasion de la restauration d'un portique par C. Julius Severus, *sacerdos* d'Isis et de la *Mater Deum*[14]; l'autre inscription est une simple dédicace aux deux mêmes déesses[15]. Notons que de Capena, localité proche de Falerii, provient une dédicace faite à la seule *Mater Deum*[16].

[10] Cf. *infra*, p. 54-55.

[11] H. SOLIN, *op. cit.* (n. 8), p. 392-393.

[12] Lecture également adoptée par le dernier éditeur, M.J. VERMASEREN, dans *CCCA* IV, n° 198.

[13] Il existe une abondante littérature sur le sujet. Il nous suffira de citer ici H. GRAILLOT, *Le culte de Cybèle, Mère des Dieux, à Rome et dans l'Empire romain*, Paris 1912, *passim*; F. CUMONT, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris 1929⁴, p. 43 sq., 54 sq.; P. LAMBRECHTS, *Cybèle, divinité étrangère ou nationale?*, *Bull. Soc. Belg. d'Anthr. et de Préhist.* 62 (1951), p. 44-60; M.J. VERMASEREN, *Cybele and Attis. The Myth and the Cult*, London 1977.

[14] *CIL* XII 3123 = *ILS* 6587 = L. VIDMAN, *SIRIS* n° 579 = M.J. VERMASEREN, *CCCA* IV, n° 196: C(aius) Iulius C(ai) f(ilius) Hor(atia) Severus | sacerd(os) Isid(is) et Matr(is) deum | quaest(or) alim(entorum) Caes(aris) quaes(tor) r(ei) p(ublicae) cur(ator) iuv(enum) | IIIIvir aed(ilis) IIIIvir i(ure) d(icundo) IIIIvir quinq(uennalis). || Hic ob honorem aedilitat(is) hanc | [po]rticum vetustate dilapsam | [refecit] in quam inpend(it) mensuris | ... (sestertium XXVIIIICCC n(ummos) d.d.

[15] *CIL* XI 7484 = L. VIDMAN, *SIRIS* n° 580 = M.J. VERMASEREN, *CCCA* IV, n° 197: Isidi [et Matri deum] | C(aius) Metilius Sp(urii) f(ilius) Suc(cusana) Saturninus sev[ir Aug(ustalis) ex s(enatus) c(onsulto)] | et ex dec(reto) consulari utrisque de[is] ...

[16] *CIL* XI 3861 = M.J. VERMASEREN, *CCCA* IV, n° 195: Avonia T. | et Trebatia | M(atri) d(eum) [d(onum) d(ant)].

Pour ce qui est de Julia Ammia, elle avait dû édifier, non loin de sa résidence, en l'honneur de la Grande Mère des dieux, un «sacellum votif»[17], autrement dit un petit édicule avec un autel et sans doute une statue de la déesse. Cette vénération d'une princesse arménienne envers une divinité d'origine orientale nous paraît normale; ce qui retiendra surtout notre attention, c'est l'épithète de *Diacritamena*, non autrement attestée, qui est attibuée à Cybèle dans la dédicace de Julia Ammia. Garrucci croyait reconnaître dans ce terme l'adjectif κρίθινος ou mieux κριθαμένος «orge», précédé de la préposition διά[18]. A sa suite, Forcellini a admis pour cette épithète le sens de *hordeacea*. Selon H. Graillot, *diacritamena* serait la Mère «qui fait pousser l'orge». «La princesse», ajoute cet auteur, «avait rapporté d'Orient ce vocable d'apparence grecque et de formation barbare qui fut défiguré par le lapicide»[19].

Dans l'*Onirocriticon* d'Artémidore d'Éphèse, il est dit au sujet des pains qu'ils «sont bons pour tous, car selon un bruit répandu, c'est la première nourriture que les hommes aient reçu des dieux»[20]. Outre cette curieuse notice sur l'origine quasi divine du pain d'orge, on doit tenir compte de l'usage que les Arméniens faisaient de l'orge au temps de l'expédition des Dix-Mille (vers 400). Xénophon lui-même rapporte que ses soldats avaient vu dans les maisons des villages arméniens du blé et de l'orge ainsi que des légumes. Il insiste tout particulièrement sur le «vin d'orge» (οἶνος κρίθινος); ce vin était conservé dans des cratères où flottaient des grains d'orge[21]. Cette description donne à penser qu'à cette époque, l'orge était, en Arménie, une céréale de grande consommation et cultivée sur de vastes étendues. Il devait en être de même quelques siècles plus tard au temps où le culte de la Grande Mère des dieux avait pris racine dans certaines régions de l'Arménie. Ce culte qui, à l'origine, avait été celui de la Terre, aurait-il été mis, par les autochtones, en rapport avec la culture de l'orge? Vers la fin de l'époque hellénistique, les

[17] H. GRAILLOT, *op. cit.* (n. 13), p. 429.

[18] Cf. P. GARRUCCI, *op. cit.* (n. 2), p. 36: «la terra feconda produttrice dell' orzo sembra esserti voluta significare questo epiteto dato alla gran madre».

[19] H. GRAILLOT, *op. cit.* (n. 13), p. 428-429.

[20] Artémidore, *Onirocriticon* I 69 (éd. R.A. PACK [Teubner, 1963], p. 76).

[21] Xénophon, *Anab.* IV 5.26: Ἦσαν δὲ καὶ πυροὶ καὶ κριθαὶ καὶ ὄσπρια καὶ οἶνος κρίθινος ἐν κρατῆρσιν. Ἐνῆσαν δὲ καὶ αὐταὶ αἱ κριθαὶ ἰσοχειλεῖς, καὶ κάλαμοι ἐνέκειντο, οἱ μὲν μείζους, οἱ δὲ ἐλάττους, γόνατα οὐκ ἔχοντες.

Arméniens, désormais ouverts à l'hellénisme, auraient attribué à leur *Magna Mater* un surnom dérivé de κριθή, nom de l'orge?

Cette interprétation, fort séduisante au premier abord, se heurte à de grandes difficultés du point de vue grammatical. Le professeur Rüdiger Schmitt, dont nous avions sollicité l'avis au sujet de la signification exacte de *Diacritamena*, vient de nous répondre avec une grande obligeance, en soulignant tout d'abord que cette épithète est une forme purement grecque et que, d'autre part, elle n'a rien à voir avec κριθή. Il s'agit incontestablement d'un participe féminin d'un verbe avec préfixe διά. Tout en estimant problématique la racine verbale à laquelle se rattache ce terme, il serait assez disposé à le mettre en rapport avec le verbe διακρίνειν et à lui attribuer le sens de «ausgezeichnet»[22]. Nous aurions donc à Falerii Veteres une *Magna Mater Deum* «excellente», qualificatif qui nous laisserait entrevoir un aspect de cette déesse bien différent de celui qui a été longtemps retenu.

De son côté, J.A. Delaunay a bien voulu nous faire savoir qu'il s'oriente lui aussi vers le verbe διακρίνειν. Il conviendrait de prendre le verbe non pas au sens de «discerner, distinguer (par le raisonnement)», mais dans un sens différent: «discerner, distinguer (par la vision)», à l'actif, d'où au moyen: «apparaître, se manifester». L'hypothèse cadre parfaitement avec le contexte: Julia Ammia avait fait un vœu à la déesse au cas où elle exaucerait sa demande. La *Magna Mater* «étant apparue, s'étant manifestée», la réalisation du vœu devenait obligatoire pour la suppliante, autrement dit, *Diacritamena* aurait, par le sens au moins, un lien d'ex-voto.

En tout état de cause, il semble bien qu'il faille écarter la possibilité d'un apport oriental et plus spécialement arménien dans le culte rendu à Cybèle par la fille d'un roi d'Arménie exilée en Italie.

[22] R. Schmitt (communication écrite): «Zwei Dinge scheinen mir dabei klar zu sein, nämlich erstens, daß diese Form rein griechisch ist, und zweitens, daß sie nichts zu tun hat mit dem griechischen Wort *krithê* 'Gerste', obwohl dies früher ja offenbar wiederholt erwogen wurde. Eine Verbindung zwischen den beiden Formen ist morphologisch völlig ausgeschlossen. Die Form *Diacritamena* ist auf jeden Fall wohl als Partizip (fem.) zu einem Verbum mit Präfix *dia-* zu interpretieren. Problematisch bleibt nur der Verbalstamm, den man zugrunde legen muß und für den sich eine Parallele meines Wissens sonst nicht feststellen läßt. Eine Verbindung letztlich mit dem Verbum *diakrinein* und eine Interpretation des Wortes als 'ausgezeichnet' scheint mir aber durchaus möglich, wenn auch nicht beweisbar».

*
* *

Avant de rechercher quel était exactement le roi d'Arménie, père de Julia Ammia, il nous paraît utile de faire état d'une autre inscription mise au jour fortuitement en 1904 dans un terrain appelé Cava degli Zucchi, non loin de Vignanello. A cet endroit, en effet, des ouvriers, qui travaillaient pour la fabrique de céramique voisine, découvrirent, alors qu'ils creusaient dans le *peperino*, une tombe en ruine qui conservait des traces de sculpture et une dalle. Sur cette pierre, mesurant 1,03m x 0,60m x 0,23m, était gravée l'épitaphe suivante[23]:

DIS MANIBVS TYCHES
SACRVM
HIC SITA REGINAE FAMVLA COGNOMINE TYCHE
SABINA EST ILLI GENITRICX ALTRIX TIBVRTIA TELLVS
VITAE FINE DATO TEGITVR TELLVRE FALISCA

Ci-git la servante de la reine, nommée Tychè.
La terre de Sabine l'avait engendrée, la terre
de Tibur fut sa nourrice; servenu le terme de
sa vie, elle est recouverte par la terre falisque.

On n'a pas manqué de rapprocher cette épitaphe, dédiée à la servante d'une reine, de la dédicace de Julia Ammia à la Grande Mère, trouvée en un endroit très proche; on a même conjecturé que la reine, maîtresse de Tychè, avait dû être l'épouse du roi Tigrane et la mère d'Ammia[24].

[23] *NSA* 1904, p. 151; G.F. GAMURRINI, *art. cit.* (n. 2), p. 219. Suivant les indications du prof. L. Cozza, le terrain où a été trouvé l'épitaphe de Tychè à la Cava degli Zucchi serait situé au sud-ouest du Borghetto et au sud-est de Vignanello; il serait traversé par la Via Amerina (voir fig. 1). Au sujet de la dénomination *Cava degli Zucchi* (Zucchi étant un nom de famille), L. Cozza fait les remarques suivantes: «Il nome *cava* è attribuito a quelle strade che egli Etruschi scavavano nel tufo detti appunto dagli studosi moderni *cave*. Ma ad caso specifico potrebbe più semplicementi essere un luogo dove si *caveva* tufo e percio era detto *cava*. Zucchi è il nome del propretario!»

[24] Cf. G.F. GAMURRINI, *art. cit.* (n. 2), p. 223: «Ma si associeremo le due epigrafi scoperte nel medesimo luogo risulterà assai probabile, che la regina innominata sia la moglie di Tigrane, e cosi ancora la madre di Ammia». A noter que le nom de Tyché (Τύχη) semble avoir été très répandu, à l'époque impériale, parmi les esclaves et les affranchies: cf. H. SOLIN, *op. cit.* (n. 8), I, p. 441-446.

*
* *

En ce qui concerne ce roi Tigrane, il est d'autant plus malaisé de l'identifier avec précision que l'on connaît plusieurs rois de ce nom qui ont occupé le trône d'Arménie sous Auguste et ses successeurs. Ainsi Bormann croyait reconnaître en lui Tigrane IV[25], tandis que Dessau hésitait à se prononcer entre Tigrane IV et Tigrane V[26].

Voyons d'abord ce qu'il en est de Tigrane IV. Nous sommes à une époque d'instabilité politique et même d'anarchie: les rois se succèdent à quelques années d'intervalle. En 3 ap. J.-C., grâce à l'intervention de Gaius César, petit-fils d'Auguste, Ariobarzane, fils du roi Artavazd d'Atropatène, deviendra roi d'Arménie sous la tutelle romaine, mais il mourra au bout de quelques mois et aura pour successeur son propre fils Artavazd III. Ce prince aura à faire face à une forte opposition et il sera assassiné après quelques années de règne. C'est dans ces circonstances qu'Auguste suscitera la candidature d'un certain Tigrane qui n'était pas, à proprement parler, un prince arménien. Né du mariage d'Alexandre, fils du roi de Judée Hérode le Grand et de Glapyra, fille d'Archelaos de Cappadoce, Tigrane IV avait dû tirer parti de l'appartenance de sa grand-mère maternelle à la lignée des Artaxiades[27]. C'est pour cette raison que les *Res gestae divi Augusti* le présentent comme *ex regio genere Armeniorum oriendus*[28].

La date de l'avènement de Tigrane IV est discutée. Mais c'est probablement en 10 ap. J.-C. qu'il fut appelé à succéder à Artavazd III[29]. Ses attaches avec la dynastie des Artaxiades étaient sans doute trop vagues pour lui permettre de se maintenir longtemps. Ayant été

[25] Cf. *CIL* XI 3080: «videtur intelligendus esse is Tigranes, qui, cum rex Armeniae fuisset, a. 36 p.Chr. Romae interfectus».

[26] *ILS* 850.

[27] Cf. Th. MOMMSEN, *Res gestae divi Augusti*, Berlin 1865, p. 115; P. ASDOURIAN, *Die politischen Beziehungen zwischen Armenien und Rom*, Venezia 1911, p. 77 n. 5 (p. 78); J.G.C. ANDERSON, dans *CAH* X, p. 277; F. GEYER, dans *RE* VI A 1 (1936), col. 980 s.v. *Tigranes* (5); D. MAGIE, *Roman Rule in Asia Minor* I, Princeton 1950, p. 485; II, p. 1345 n. 50; R.D. SULLIVAN, *The Dynasty of Cappadocia*, dans *ANRW* II 7.2 (1980), p. 1161 sq.

[28] *Res gestae divi Augusti* 27.2, éd. J. GAGÉ, Paris 1977^3, p. 132.

[29] Cf. Th. MOMMSEN, *Res gestae divi Augusti*, p. 116; cf. D. MAGIE, *op. cit.* (n. 27), II, p. 1345 n. 50; P. ASDOURIAN, *op. cit.* (n. 27), p. 77.

chassé après avoir régné environ deux ans, il trouva refuge à Rome où, en 36, il sera condamné par Tibère, avec bien d'autres, citoyens romains, à la peine capitale pour crime de lèse-majesté[30]. Au reste, Flavius Josèphe croit savoir qu'il mourut sans laisser d'enfants[31].

L'autre Tigrane qui pourrait également se cacher sous le «roi Tigrane» de la dédicace à Cybèle est le cinquième des rois d'Arménie de ce nom et le dernier monarque qui ait régné sur la Grande Arménie avant l'avènement de la dynastie des Arsacides dans la personne de Tiridate I[er]. Lui non plus n'était pas un Artaxiade. Il était à la fois le petit-fils d'Hérode le Grand et d'Archelaos de Cappadoce, donc, semble-t-il, un neveu de Tigrane IV. Le long séjour qu'il avait fait à Rome en tant qu'otage l'avait profondément marqué[32]. Il est indéniable qu'il fut accueilli avec réticence par les Arméniens, sinon avec hostilité, si l'on s'en rapporte aux propos de Tacite, bien qu'aussitôt après l'historien déclare que la majorité des Arméniens, détestant l'orgueil des Parthes, préféraient un roi donné par les Romains[33]. Il est remarquable que ce dernier Tigrane ait eu pour résidence non pas Artaxata, qui venait d'être détruite, mais Tigranocerte où sa protection était assurée par une garde composée d'un millier de légionnaires, de trois cohortes alliées et de deux ailes de cavalerie[34].

Peu après son intronisation, Tigrane V lancera un raid sur l'Adiabène et dévastera ce pays, tributaire de l'Empire parthe. Ce faisant, il mettra le feu aux poudres. Le roi d'Adiabène se plaindra vivement auprès de son suzerain Vologèse, si bien que celui-ci décidera de reprendre les armes et de passer énergiquement à l'action. C'est dans ces circonstances que Vologèse imposera solennellement à son frère Tiridate la couronne d'Arménie[35]. Sur quoi il enverra une armée sous les ordres de Monobaze et de Manaésès pour s'emparer de

[30] Tacite, *Ann.* VI 40: Ne Tigranes quidem, Armenia quondam potitus ac tunc reus nomine regio supplicia vivium, effugit. Flavius Josèphe, *Ant. Jud.* XVIII 139: καὶ Τιγράνης μὲν βασιλεύων Ἀρμενίας κατηγοριῶν αὐτοῦ ἐπὶ Ῥώμης γενομένων ἄπαις τελευτᾷ.

[31] *Loc. cit.*

[32] Tacite, *Ann.* XIV 26.1: ... sed quod diu obses apud urbem fuerat usque ad servilem patientiam demissus. Sur Tigrane V, cf. P. Asourdian, *op. cit.* (n. 27), p. 76 n. 5; F. Geyer, dans *RE* VI A 1 (1936), col. 980-981 s.v. *Tigranes* (6).

[33] Tacite, *loc. cit.*

[34] Tacite, *Ann.* XIV 26.2.

[35] Tacite, *Ann.* XV 2.9.

Tigranocerte. Tigrane, qui assurait lui-même la défense de la place, réussira à repousser les assaillants[36]. Mais, entre Vologèse et Corbulon, des tractations ne tardèrent pas à s'engager et, selon un bruit qui courait, ce serait en vertu d'un accord secret que Tigrane se vit bientôt contraint de se retirer d'Arménie[37]. Un fait certain: on perd désormais sa trace[38]. En admettant qu'il ait survécu à sa déposition, il a pu recevoir de Néron l'autorisation de résider dans l'Empire romain, par exemple dans une ville d'Italie. Malgré tout, il y a bien de chances que le roi Tigrane de Falerii soit ce Tigrane V.

Revenons à Tigrane IV. G.F. Gamurrini suggère qu'en raison de sa disgrâce et de sa condamnation, son nom n'aurait pu figurer sur une dédicace à Cybèle; cet auteur se réfère aussi à Flavius Josèphe qui, nous l'avons déjà signalé, déclare que ce Tigrane n'avait pas d'enfants[39]. A notre avis, ces arguments ne sont pas parfaitement convaincants. L'historien juif a bien pu ignorer l'existence d'une fille de ce prince. D'un autre côté, rien n'empêche que celle-ci ait fait graver le nom et le titre de son père sur une inscription soit au temps où elle aurait vécu près de lui, en exil, soit après la mort de Tigrane, à une époque où la famille du condamné devait être rentrée en grâce auprès des autorités romaines. Néanmoins, à tout bien considérer, s'il est loisible d'envisager, à titre conjectural, l'identité du roi Tigrane de la dédicace avec Tigrane IV, il convient de reconnaître que nous ne disposons, pour le moment, d'aucune preuve explicite qui nous permette de considérer cette identification comme assurée.

Reste un autre Tigrane qui fut, lui aussi, roi d'Arménie et qui, à la différence des deux précédents Tigrane, appartenait à la dynastie nationale des Artaxiades: Tigrane II.

Ce dernier, fils d'Artavazd II, partagea la captivité de son père et de ses frères en Égypte. Plus tard, il sera pris en charge par Auguste

[36] Tacite, *Ann.* XV 5.5.

[37] Tacite, *Ann.* XV 6.1: ... alii occulte pepigisse interpretabantur, ut omisso utrimque bello et abeunte Vologaese Tigranis quoque Armenia abscederet. Cf. H. DESSAU, *Geschichte der römischen Kaiserzeit* II 1, Berlin 1926, p. 199 et n. 1.

[38] On sait par Flavius Josèphe (*Ant. Jud.* XVIII 140) qu'il avait un fils du nom d'Alexandre, lequel sera gratifié par Vespasien d'un royaume en Cilicie.

[39] G.F. GAMURRINI, *art. cit.* (n. 2), p. 222: «Per tali fatti e dalla disgraziata fine si può ben concludere, che a questi non si riferisca quell' iscrizione, molto piu che Giuseppe Flavio ci fa sapere che egli mori sensa figli». Pour la référence à Flavius Josèphe, voir la note précédente.

et aura sa résidence à Rome. En 20 av. J.-C., Tibère recevra la mission de mettre fin, en Arménie, au règne du parthophile Artaxias et d'introniser Tigrane à sa place[40]. On ne connait pas exactement la durée du règne de Tigrane II. Tacite déclare qu'il resta peu de temps sur le trône[41]. Mais il ressort d'un passage de Dion Cassius que l'Arménie se détacha de Rome à la suite de la mort de Tigrane II: événements qui sont donnés comme immédiatement antérieurs à l'année 6 av. J.-C.[42]

Pendant son séjour à Rome, Tigrane, qui n'était pas encore roi, aurait eu une fille qui aurait reçu le gentilice de Julia. Ce gentilice précisément ne fournissait-il pas un argument en faveur d'un roi Tigrane contemporain d'Auguste? Ainsi P. Garrucci ne doute pas, pour sa part, qu'il s'agisse en l'occurrence de Tigrane II[43]. Et c'est à ce même prince que renvoie G.F. Gamurrini avec les remarques suivantes: «Resta così, mi sembre chiarito abbastanza, che vi dobbiamo rinoscere soltanto quel Tigrane, che dimorava da quelque tempo in Roma (anzi ora possiamo dire non lungi di Roma), e che per essere nelle grazie di Augusto fu da lui investito del regno di Armenia. Tale benevolenza si scorge ancora nell' avere apposto il nome di Iulia alla di lui figlia Ammia...»[44]. De son côté, à propos de l'édification du *sacellum* de *Mater Deum Magna*, H. Graillot écrit: «L'édifice fut construit et dédié au temps d'Auguste par la fille du roi d'Arménie Tigrane»[45]. Dans ce contexte historique, il ne peut être question que de Tigrane II.

Nous aurions donc la situation suivante: à la mort de Tigrane II et alors que son fils Tigrane IV et sa fille Eratô étaient appelés à lui succéder sous l'égide des Parthes, certains membres de la famille royale d'Arménie, restée fidèles à Rome, dont Julia Ammia et

[40] *Res gestae divi Augusti* 27.2 (éd. J. GAGÉ, p. 132); Velleius Paterculus II 94; Tacite, *Ann.* II 3.2; Suétone, *Tib.* 9.1; Dion Cassius LIV 9.4-5.

[41] Tacite, *Ann.* II 3.2: Nec Tigrani diuturmum imperium fuit ...

[42] Dion Cassius LV 9.4. Sur cette datation, G. RAWLINSON, *The Seven Great Monarchies* III, London 1876, p. 120. Cf. J.G.C. ANDERSON, dans *CAH* X, p. 273; N.C. DEBEVOISE, *A Political History of Parthia*, Chicago 1938, p. 146; D. MAGIE, *op. cit.* (n. 27), II, p. 1344 n. 43. On ne peut donner raison à P. ASDOURIAN, *op. cit.* (n. 27), p. 67-68 et p. 194, qui fait régner Tigrane II à peine un an.

[43] P. GARRUCCI, *op. cit.* (n. 2), p. 35.

[44] G.F. GAMURRINI, *art. cit.* (n. 2), p. 222.

[45] H. GRAILLOT, *op. cit.* (n. 13), p. 240.

peut-être la *regina* de l'épitaphe de Tychè, auraient demandé asile à Auguste. Ce serait dans le domaine qui leur aurait été assigné à Falerii ou près de Falerii que la fille du défunt roi aurait élevé un monument en l'honneur de Cybèle. Le fait que la dédicace se présente comme étant la «fille du roi Tigrane» n'implique pas nécessairement que ce dernier était encore vivant. Au demeurant, on notera que, dans cette perspective, Julia Ammia aurait été la sœur ou la demi-sœur de la princesse Eratô.

En fait, il y aurait quelque témérité, dans l'état actuel de notre information, à nous prononcer pour Tigrane II plutôt que pour Tigrane IV. Seule la redécouverte des vestiges du monument dédié à Cybèle, sinon la dédicace elle-même, pourrait nous permettre d'y voir plus clair et peut-être d'apporter une solution plausible à ce problème, qui est avant tout d'ordre chronologique.

*
* *

G.F. Gamurrini souligne qu'en vertu de l'*hospitium publicum*, il était d'usage que le Sénat ou l'Empereur accorde aux souverains étrangers un domicile à Rome même[46]. Et de citer plusieurs personnages qui bénéficièrent de ces dispositions et tout particulièrement: Prusias II, roi de Bithynie, qui, lors d'une visite politique, se vit attribuer une demeure à Rome; Cléopâtre VII, laquelle, accompagnée de son frère-époux Ptolémée XIV, fut hébergée dans une villa de César (45 av. J.-C.); Ariobarzane Ier de Cappadoce qui fut chassé à plusieurs reprises de son royaume; Ariarathe X de Cappadoce, fils d'Ariobarzane II, qui fut d'abord logé par les soins du *parochus publicus* Sestius, avant d'être invité par Cicéron à venir demeurer auprès de lui[47].

A s'en rapporter au savant italien, ce serait à l'encontre de cet usage que le roi Tigrane, avec sa famille et sa domesticité, s'était vu assigner comme résidence Vignanello (Falerii), autrement dit «un luogo di segregazione e di relegazione» pour les rois en exil[48]. H. Graillot partage la même opinion: «il y avait là [à Falerii] un

[46] G.F. GAMURRINI, *art. cit.* (n. 2), p. 220 sq.
[47] Cicéron, *Ad Att.* XIII 2a.2: Omnino eum Sestius noster, parochus publicus occupavit ... Verum tamen... invito eum per letteras et apud me deversetur.
[48] G.F. GAMURRINI, *art. cit.* (n. 2), p. 221.

domaine qui, vers la fin de la république, dut servir de lieu de relégation pour la famille royale»[49]. Cette opinion est-elle vraiment justifiée?

Essayons de voir où sont allés habiter les rois et les princes orientaux qui, au témoignage même des *Res gestae*, avaient demandé asile à Auguste: le parthe Tiridate; Phraate, fils de Phraate IV; Artavazd, roi de Médie Atropatène; Artaxerxès, roi d'Adiabène[50].

D'Artaxerxès, nous ne savons rien d'autre que ce que nous en disent les *Res gestae*. En revanche, nous sommes assez bien renseignés sur la carrière de Tiridate[51]. Celui-ci se posa en compétiteur du roi parthe Phraate IV vers 31 av. J.-C. Mais Phraate, avec l'aide des Scythes, finira par avoir le dessus. C'est alors (29 av. J.-C.) que Tiridate se réfugiera en Syrie où Octave lui permettra de résider. Le roi déchu était accompagné d'un jeune fils de Phraate IV, appelé lui aussi Phraate, dont il s'était emparé et qu'il remettra comme otage aux mains d'Auguste[52]. Nous retrouvons peu après Tiridate à Rome même[53]. Bientôt, il tentera de nouveau de s'emparer du pouvoir royal. Après une longue marche le long de l'Euphrate, il réussira à pénétrer dans Séleucie du Tigre où il frappera monnaie (26/25 av. J.-C.)[54]. Mais ce second règne sera de courte durée et Tiridate se verra contraint de demander une nouvelle fois asile à Auguste qui se trouvait alors en Espagne. Tout en refusant de lui prêter main forte contre Phraate IV, Auguste fera en sorte qu'il «soit traité avec magnificence, tant qu'il lui plairait de rester chez les Romains»[55]. Tout porte à croire que, par la suite, Tiridate II se fixera définitivement à Rome.

[49] H. GRAILLOT, *op. cit.* (n. 13), p. 429.

[50] *Res gestae divi Augusti* 32.1 (éd. J. GAGÉ, p. 140): Ad me supplices confugerunt reges Parthorum Tiridate[s et post]ea Phrates regis Phratis [filiu]s, Medorum [Ar]tavasdes, Adiabenorum Artaxa[res]....

[51] Sur Tiridate II, cf. W.W. TARN, *Tiridates II and the Young Phraates*, dans *Mélanges Glotz* II, Paris 1932, p. 831-837; F. GEYER, dans *RE* VI A 2 (1937), col. 1439-1440 s.v. *Tiridates* (4); N.C. DEBEVOISE, *op. cit.* (n. 42), p. 135-138.

[52] Dion Cassius LI 18.3; LIII 33.2; Justin XLII 5.6.

[53] Dion Cassius LIII 33.3; Justin XLII 5.7-8: Phraate IV ayant demandé à Auguste de lui livrer Tiridate «son esclave», l'affaire fut portée devant le Sénat qui, après en avoir délibérer en présence des ambassadeurs du roi des Parthes et de Tiridate en personne, opposa un refus à la demande de Phraate.

[54] Cf. R.H. MCDOWELL, *Coins from Seleucia on the Tigris* (*Univ. of Michigan Studies*, 37), Ann Arbor 1935, p. 105.

[55] Justin XLII 5.9: ... et Tiridati, quoad manere apud Romanos vellet, opulentum sumptum praeberi iussit.

Quant à Artavazd, roi de Médie Atropatène, après s'être réconcilié avec Antoine (33 av. J.-C.), il se retourna contre les Parthes qui le firent prisonnier. Ayant réussi à leur échapper avec son fils Ariobarzane, il demanda asile à Auguste qui allait bientôt lui donner un royaume en Arménie Mineure[56]. Peu après sa mort (survenue en 20 av. J.-C.), son fils Ariobarzane obtiendra, grâce à la protection de Rome, la couronne de Médie Atropatène à laquelle il joindra, plus tard, celle d'Arménie. Il aura pour successeur son propre fils, Artavazd, qui sera le dernier roi de la lignée des Atropatides à régner en Médie Atropatène.

Mais les descendants de cette antique lignée orientale seront gratifiés du droit de cité romaine et deux au moins d'entre eux seront domiciliés à Rome: C. Julius Artobarzanes, fils du roi Ariobarzane II[57], et C. Julius Artabasdes, fils du roi Artavazd II de Médie Atropatène et d'Arménie[58].

C'est à Rome encore que nous trouvons les otages parthes de la famille des Arsacides[59].

Dans les *Res gestae*, à la suite de l'énumération des rois fugitifs, Auguste rappelle que le roi Phraate IV lui envoya *in Italiam* «tous ses fils et ses petit-fils»[60]. Strabon nous fait connaître les noms des quatre fils du roi arsacide qui furent alors livrés en otages par leur père: Seraspadanès, Rhodaspès, Vononès et Phraate (Vononès étant l'aîné), auxquels s'ajoutaient deux de leurs femmes et quatre de leurs enfants[61]. A l'époque où écrivait l'historien–géographe, ceux de ces princes qui étaient encore vivants résidaient à Rome où ils étaient

[56] Dion Cassius LIV 9.2. Cf. Th. MOMMSEN, *Res gestae divi Augusti*, Berlin 1883², p. 111. Sur cet Artavazd, cf. U. WILCKEN, dans *RE* II 1 (1895), col. 1309-1311 s.v. *Artavasdes* (2); D. MAGIE, *op. cit.* (n. 27), I, p. 443; II, p. 1291 n. 42.

[57] R. LANCIANI, *Bull. Comm. Arch. Comm.* 1884, p. 4 = Chr. HÜLSEN, *Boll. Ist. Corr. Arch.* 1904, p. 205 = G. KAIBEL, *IG* XIV 989 = W. DITTENBERGER, *OGIS* I 381 = R. CAGNAT, *IGR* I 68 = V. GARDTHAUSEN, dans *OrientalischeStudien Th. Nöldeke*, Giessen 1906, p. 846 = A. DEGRASSI, *Bull. Comm. Arch. Comm.* 1951-52, p. 88 et fig. 12.

[58] Chr. HÜLSEN, *Boll. Ist. Corr. Arch.* 1904, p. 204 sq. = *CIL* VI 32264 = *IG* XIV 1634 = R. CAGNAT, *IGR* I 267 = H. DESSAU, *ILS* 844 = W. DITTENBERGER, *OGIS* I 380 = V. GARDTHAUSEN, dans *OrientalischeStudien Th. Nöldeke*, p. 846.

[59] Cf. maintenant S. ELBERN, *Geiseln in Rom*, *Athenaeum* 78 (1990), p. 112 et (pour les princes parthes) 122 sq.

[60] *Res gestae divi Augusti* 32.2 (éd. J. GAGÉ, p. 140): [Ad] me re[x] Parthorum Phrates Orodis filius filios suos nepotesque [misit] in Italiam ...

[61] Strabon VI 4.2, XVI 1.28.

entretenus avec un train royal aux frais de l'État[62]. Seraspadanès et Rhodaspès sont morts à Rome où ils ont laissé une épitaphe sur la Via Appia[63]. Vononès lui aussi résida à Rome jusqu'au jour où il fut appelé à rentrer en possession du trône ancestral alors occupé par Artaban II: nous n'entrerons pas ici dans le détail de son aventureuse carrière qui devait prendre fin tragiquement en 19 ap. J.-C. Mais c'est à Rome encore que nous retrouvons, bien des années plus tard (47 ap. J.-C.), son fils Meherdatès qu'une faction de la noblesse parthe réclamait comme roi à la place de Gotarze II[64]. Meherdatès, qui assistait devant le Sénat à la réception des ambassadeurs parthes, fut salué par l'empereur Claude comme le «pupille de la Ville (Rome)» (*alumnum Urbis*), expression tout à fait significative[65].

Phraate, le plus jeune fils de Phraate IV, dut être en principe tout comme ses frères domicilié à Rome; jusqu'au moment où, à la demande de deux grands seigneurs parthes et sur l'ordre même de Tibère, il se mit en route pour disputer le trône des Arsacides à Artaban II qui régnait alors. Mais Phraate devait mourir en Syrie (35 ap. J.-C.) avant d'avoir pu mettre ce projet à l'exécution[66]. Au reste, une inscription nous apprend qu'au cours de son long séjour en Italie, il avait élevé un *fanum* (à la déesse Isis?) sur le territoire de Nemi[67], ce qui semble bien indiquer qu'il possédait un domaine en ces lieux. D'autre part, on a trouvé à Nemi cinq fragments de conduite d'eau en plomb gravées au nom de DARII REGIS[68]. Nous avons tout d'abord été tentée d'identifier ce «roi Darius» avec le roi Darius de Médie Atropatène qui, ayant été défait par Pompée (en 65 av. J.-C.), ne tarda pas à faire sa soumission au vainqueur[69]; son nom figurera dans la liste des dynastes orientaux vaincus qui sera présentée lors des cérémonies du troisième triomphe en septembre 61[70]. Darius d'Atropatène aurait

[62] Strabon XVI 1.28. Cf. S. ELBERN, *Athenaeum* 78 (1990), p. 113 et 516.
[63] *CIL* VI 1799 = V. GARDTHAUSEN, dans *Orientalische Studien Th. Nöldeke*, p. 845.
[64] Tacite, *Ann.* XII 10-11.
[65] Tacite, *Ann.* XII 11.8: Hinc versus ad legatos extollit laudibus alumnum Urbis, spectatae ad id modestiae ...
[66] Tacite, *Ann.* VI 31.3-4, 32.1-4.
[67] *CIL* XIV 2216 = V. GARDTHAUSEN, dans *Orientalische Studien Th. Nöldeke*, p. 844. Ce temple sera restauré par Hadrien 100 ans plus tard.
[68] L. MOPURGO, *Nemi*, *NSA* 1931, p. 280 n° 109 et p. 298-299.
[69] Appien, *Mithr.* 106; Plut., *Pomp.* 36.2.
[70] Appien, *Mithr.* 117; cf. Diodore XL 4.

été amené à Rome en qualité d'otage ou de prisonnier comme ce fut le cas de bien d'autres dynastes et princes orientaux[71]. Cependant la forme des lettres étant caractéristiques de la période impériale[72], il s'agirait d'un Darius plus tardif, lequel ne pourrait être que ce fils d'Artaban II que son père livra en otage à Tibère à l'issue de son entrevue avec Vitellius en 37 ap. J.-C.[73]: une identification qui a déjà été admise par A. Stein[74]. Il est vrai que ce Darius n'était pas roi. Mais ne se serait-il pas, dans son lieu d'exil, arrogé ce titre à la nouvelle de la mort de son père Artaban (vers 38 ap. J.-C.)? Quoi qu'il en soit, il semblerait qu'il y eût à Nemi ou à proximité un ou des domaines réservés aux princes étrangers, exilés ou otages. N'en était-il pas de même à Falerii Veteres où nous avons rencontré une fille du roi Tigrane et une *regina*?

Il ressort de ces deux exemples que si Rome était le domicile officiel des otages et réfugiés de haut rang, ceux-ci pouvaient, dans certains cas, avoir des résidences en dehors de l'*Urbs*[75]. Est-il nécessaire pour autant de parler de relégation[76]?

*
* *

En bref, la dédicace à la *Magna Mater*, découverte il y a plus de 130 ans sur le territoire de l'ancienne Falerii, méritait certainement l'étude que nous avons essayé, avec toute notre attention, de lui

[71] Selon Appien, *Mithr.* 117, ils auraient été au nombre de 324 (tant prisonniers qu'otages) au triomphe de Pompée en 61 av. J.-C.

[72] L. Mopurgo, *NSA* 1931, p. 298-299.

[73] Flavius Josèphe, *Ant. Jud.* XVIII 103; Suétone, *Caligula* 19; Dion Cassius LIX 17.5. Cf. N.C. Debevoise, *op. cit.* (n. 42), p. 157; A. Stein, dans *PIR*² III, p. 2 n° 10.

[74] *Loc. cit.*

[75] Zénobie, reine de Palmyre, devenu la prisonnière de l'empereur Aurélien en 273, fut emmenée à Rome pour orner le triomphe du vainqueur. S'il faut en croire l'*Historia Augusta (Tyr. trig.* 30.27), par la suite, elle aurait reçu comme résidence une villa de Tibur (Tivoli, 35 km de Rome) où elle aurait vécu jusqu'à sa mort: cf. M. Besnier, *Histoire romaine* IV 1, p. 221 et 242; R. Hanslik, dans *RE* XA (1972), col. 5 s.v. *Zenobia* (2). Mais dans ce cas, il s'agit d'une captive.

[76] Sans doute la *relegatio*, dont l'introduction dans le droit pénal romain remonte à la législation de Sulla, était-elle fréquemment appliquée à l'époque impériale. Dans les cas les moins graves, elle ne pouvait entraîner qu'une interdiction temporaire de séjour à Rome, interdiction qui ne devait pas dépasser 10 ans en principe. Les lieux de rélégation étaient déterminés d'après les bornes militaires érigées sur les voies partant de Rome (pour toutes ces questions, cf. Th. Mommsen, *Le droit pénal*

consacrer. Tout d'abord, du point de vue religieux, elle est le seul document à attribuer à la déesse l'épithète de *diacritamena* qui pourrait cacher une manifestation plus ou moins arménienne de ce culte, mais dont le sens est loin d'être parfaitement clair. Mais ce qui fait le principal intérêt de cette inscription, ce sont les éléments historiques qui s'en dégagent: la présence à Falerii, au 1[er] siècle ap. J.-C., de la famille d'un roi Tigrane d'Arménie, sinon de ce roi lui-même: un état de choses qui, jusqu'à ce jour, a échappé à la plupart des spécialistes et que nous regrettons de n'avoir pu mieux cerner en retrouvant l'identité exacte du monarque arménien, père de la dédicante; ou bien Tigrane II, fils d'Artavazd II et petit-fils de Tigrane le Grand ou bien l'un de ses successeurs, Tigrane IV, que Tibère fit mettre à mort. Certains faits qui nous ont échappé ou de nouvelles découvertes dans le domaine épigraphique ou archéologique permettront peut-être, dans l'avenir, de résoudre ce problème d'un intérêt indiscutable pour l'histoire des rapports de l'Arménie avec Rome.

F–75013 Paris Marie-Louise CHAUMONT
15, boulevard de Port-Royal

romain, trad. franç. de G. DUQUESNE, III, Paris 1907, p. 309 sq.; G. KLEINFELLER, dans *RE* I A 1 [1914], col. 564-565; V. ZOLTAN, dans *Der Kleine Pauly* IV [1972], col. 374-375).

En ce qui concerne notre propos, il ne pourrait s'agir que d'un simple bannissement hors de Rome. On se demandera si cette peine ne trouverait pas une certaine justification au cas où Julia Ammia aurait été la fille de Tigrane IV. A la suite de la condamnation de ce prince à la peine capitale, sa famille serait-elle devenue suspecte aux yeux de Tibère qui l'aurait assignée à résidence à une certaine distance de Rome, afin de la tenir sous surveillance? C'est là, à notre avis, une supposition des plus hasardeuses.



Fondations séleucides en Arménie méridionale

Author(s): Marie-Louise Chaumont

Source: *Syria*, 1993, T. 70, Fasc. 3/4 (1993), pp. 431-441

Published by: Institut Francais du Proche-Orient

Stable URL: https://www.jstor.org/stable/4199038

FONDATIONS SÉLEUCIDES EN ARMÉNIE MÉRIDIONALE

PAR

Marie-Louise CHAUMONT

La fondation de colonies helléniques plus ou moins importantes et, dans certains cas, spécifiquement macédoniennes, en Syrie, Cilicie, Osrhoène, Mésopotamie et Babylonie, est un fait notoire bien que trop souvent sous-estimé. Au Sud du Masios, dans la région qui, en tant que district séleucide, était appelée Mygdonie et qui, plus tard, sera annexée au royaume de Grande Arménie, on trouve, au IIe siècle avant J.-C., l'antique ville de Nisibe (la Nasipana des Assyriens) rebaptisée en " Antioche de Mygdonie " soit par Antiochos IV soit par l'un de ses prédécesseurs [1].

Bien que comprise parmi les territoires qui échurent à Séleucos Ier lors du partage intervenu à la suite de la bataille d'Ipsos (301 avant J.-C.) [2], l'Arménie semblerait à première vue être restée en dehors de ce courant de colonisation macédonienne tant du fait de son isolement géographique que pour des raisons purement politiques, notamment l'indépendance effective de ses dynastes locaux vis à vis de leurs suzerains séleucides. Il n'est pourtant que de regarder d'un peu plus près pour découvrir quelques traces de fondations séleucides en Arménie et, plus spécialement en Arménie méridionale [3] (cf. fig. 1).

*

* *

1. Cf. V. TSCHERIKOWER, *Die hellenistischen Strädtegründungen* (= *Philologus*, Suppl. XIX, Heft 1), 1927, p. 89-90 ; J. STURM, *RE*, XVII / 1, 1956, col. 727 sq., s.v. Nisibis ; L. DILLEMANN, *Haute Mésopotamie orientale et pays adjacents* (Inst. Fr. d'Archéologie de Beyrouth, LXXII), 1962, p. 103, 112 ; A.H.M. JONES, *The Cities of Eastern Roman Provinces*, p. 215-216.

2. Appien, *Syr.*, 55.

3. Sur les fondations helléniques en Arménie : J.G. DROYSEN, *Städtegründungen Alexanders und seiner Nacnfolger*, 1843, p. 128-129 ; ID., *Geschichte des hellenismus*, 2e éd., III / 2, 1878, p. 316-317 ; V. TSCHERIKOWER, *op. cit.*, p. 82-84.

En dépit de certaines traditions de caractère légendaire qui se reflètent en particulier dans l'œuvre romancée du Pseudo-Callisthène où l'Arménie est mise au nombre des conquêtes d'Alexandre, il est incontestable que celui-ci, tout en s'estimant le légitime possesseur de ce pays en tant qu'héritier des Achéménides, n'a jamais eu l'occasion de fouler le sol arménien[4]. Il n'en sera pas de même de certains de ses successeurs. Ainsi a-t-on supposé non sans vraisemblance que Séleucos I[er], qui s'était mis en marche depuis l'Inde (302 avant J.-C.) à la tête d'une armée, afin d'aller prêter main-forte à ses alliés en lutte contre Antigonos Monophtalmos, et se dirigeait vers la Cappadoce, dut suivre, à partir d'Arbèles, la route des Perses, dont un tronçon traversait l'Arménie du Sud[5]. Plus tard, avant de se lancer dans son *Anabase* contre les satrapies supérieures, Antiochos III prendra le chemin d'Arsamosate, capitale du royaume de Sophène, qu'il mettra en état de siège, afin de contraindre le roi Xerxès à lui payer tribut (212 avant J.-C.)[6]. Nous verrons bientôt dans quelles circonstances, Antiochos IV entrera en campagne contre Artaxias d'Arménie[7] et comment, une vingtaine d'années plus tard, le Séleucide Démétrios II, en marche sur la Médie, a bien pu passer par l'Arménie[8]. C'est dans le cadre de telles expéditions que les fondements de cités helléniques ont pu être jetés en Arménie méridionale.

*
* *

Nous mettrons à part le cas de Bitlis (arménien Baḷesh ou Baḷaḷesh), importante position stratégique située au Sud-Ouest du lac de Van et dont la forteresse, à s'en rapporter à certaines traditions locales, aurait été construite sur l'ordre d'Alexandre de passage en ces lieux, par l'un des généraux de celui-ci, Lais ou Lis[9]. Tout en soulignant l'absurdité de ces histoires, l'anglais Lynch, visiteur érudit et attentif, signalait, au tournant du siècle, qu'un grand nombre de monnaies grecques avaient été découvertes dans les environs, monnaies dont il avait vu lui-même quelques exemplaires, notamment une

4. *Historia Alexandri Magni* (Pseudo-Callisthenes), II, 9; éd. W. KROLL, 1926, p. 75. Selon cette version originale du "Roman d'Alexandre", le Macédonien, se dirigeant vers le pays des Mèdes, se hâte, au passage, de soumettre la Grande Arménie. Après quoi, à travers des lieux désertiques et escarpés, il poursuit sa marche vers l'Euphrate.

La version arménienne de cette épopée romanesque (retraduite en grec par R. RAABE, 1896, p. 50), ajoute des détails topographiques : Après avoir soumis la Grande Arménie, Alexandre poursuit sa marche; passant par l'Ariakè, il se dirige vers le fleuve Aratsani (Arsanias ou Euphrate Oriental), qui descend des montagnes du pays d'Anglè (Ingilène) aux sources de l'Euphrate, en face du mont Ararat... (Nous regrettons de n'avoir pu consulter la traduction anglaise de A. M. WOLOHOJIAN, *The Romance of Alexander the Great by Pseudo-Callistenes*, 1969).

5. Cf. dernièrement H. BENGTSON, *Die Diadochen*, 1987, p. 124 : "Seleukos aber war vom Osten her um Anmarch. Sein Weg fuhrte ihn durch Armenien und Cappadokien".

6. Polybe, VIII, 23.

7. Cf. *infra*, p. 435.

8. Cf. *infra*, p. 440.

9. Cf. J.G. DROYSEN, *Geschichte des Hellenismus*[2], III/2, p. 248; H.F.B. LYNCH, *Armenia. Travels and Studies*, II, 1901, p. 150.

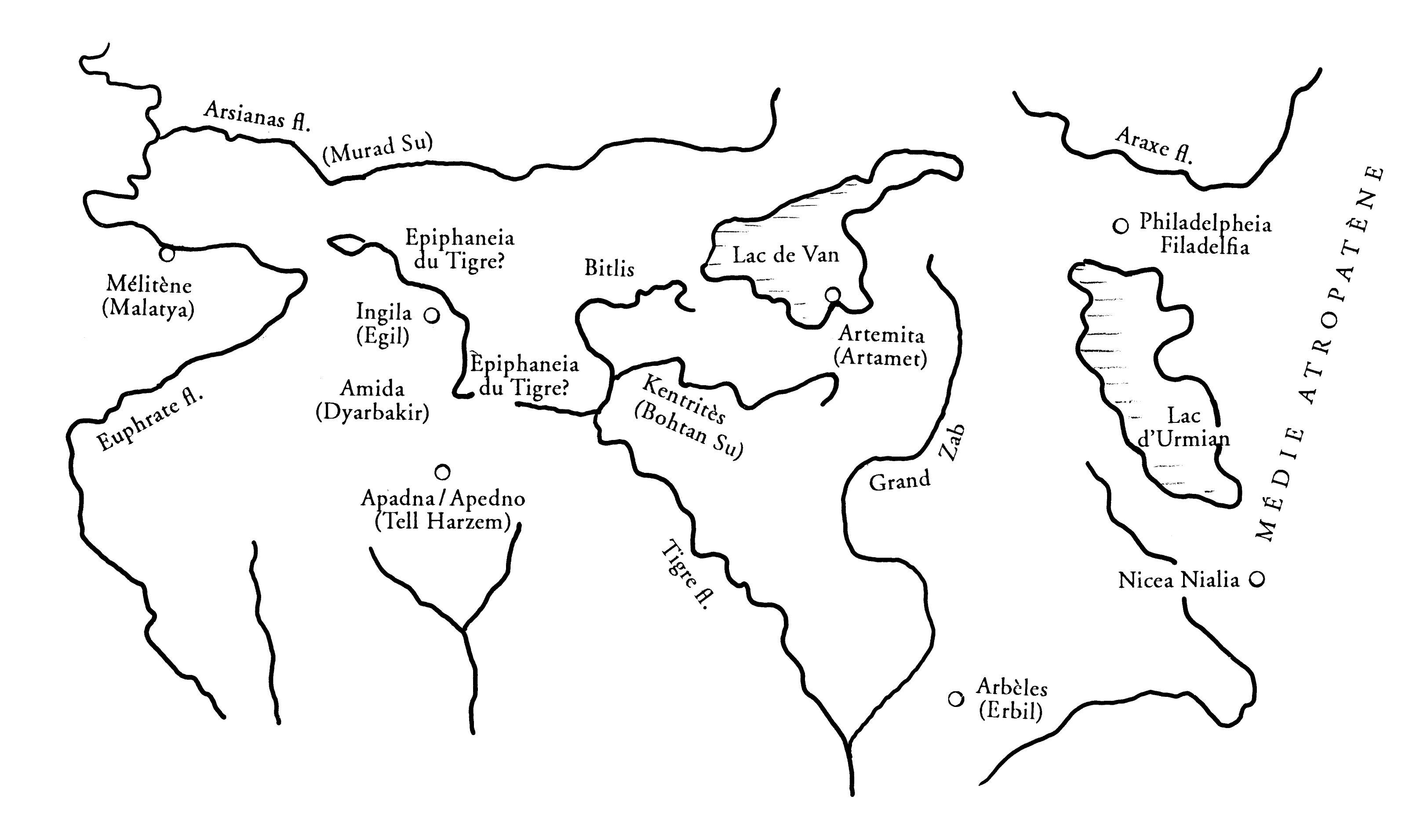


Fig. 1. — Villes fondées par les Séleucides en Arménie méridionale.
(D'après la carte de L. DILLMANN, *Haute Mésopotamie orientale et pays adjacents*, Paris, 1962, Fig. I, face à la p. 24)

monnaie d'Antiochos VI. Il avait aussi entendu parler d'inscriptions grecques trouvées dans le voisinage, mais ces rumeurs lui paraissaient plutôt sujettes à caution[10].

a) Epiphaneia du Tigre

Une'Ἐπιφάνεια κατὰ Τίγριν est citée par Stéphane de Byzance qui indique du même coup le nom indigène de la ville : Arkesikerta ou " fondation d'Arkesios "[11]. Il est notable que cette Epiphaneia / Arkesikerta a été parfois identifiée avec Karkathiokerta qui, selon Strabon, était la capitale de la Sophène[12], un toponyme que l'on a proposé avec raison de corriger en Arkathiokerta " Fondation d'Arkathias "[13]. C'est la même ville qui serait appelée 'Αρταγιγάρτα par Ptolémée et Etagigarda par l'Anonyme de Ravenne[14]. Autrement dit Epiphaneia du Tigre serait le nom donné par un Séleucide à la capitale du royaume de Sophène. D'un autre côté, on a jugé indispensable d'admettre que cette métropole sophénienne n'était rien d'autre que la très antique place forte d'Ingila (l'arménienne Angḷ, aujourd'hui Egil)[15] que L. Dillemann, pour sa part, estime être identique à la forteresse achéménide de Bara, qui faisait fonction de phylacterion sur la route des Perses[16].

Il est bien connu qu'Antiochos IV Epiphane fonda plusieurs villes sous le nom d'Epiphaneia d'après son surnom cultuel'Ἐπιφανής, à savoir : une ville en Cilicie, appelée auparavant Oiniandos ; une ville en Bithynie ; en Syrie, deux villes, l'une sur l'Oronte, l'autre sur l'Euphrate, sans parler d'un faubourg d'Antioche[17]. Il aurait même

10. H.F.B. LYNCH, *loc. cit.* : " One connexion of Bitlis with Alexander is probably apocryphal ; but the number of Greek coins that are dug up or offered for sale to the traveller argue the extension of the latter Hellenic culture into the recesses of this distant valley. During my stay at Akhlat in the course of my second journey several of these pieces in silver, derived from Bitlis and the neighbourhood, were brought into my tent. One of them a coin of Antiochus the Sixth of Syria, lies before me as I write. Greek inscriptions, perhaps of the Roman period, are said to be forthcoming in the vicinity. But such hearsay should be received with considerable caution... ".

11. Stéphane de Byzance; (éd. MEINEKE, p. 274) s.v. 'Ἐπιφάνεια, πόλις Συρίας κατὰ 'Ραφανέας ἐν μεθορίοις 'Αράδου, ἀφ' ἧς Εὐφράτης ὁ στωικὸς φιλόσοφος. δευτέρα Κιλικίας. τρίτη Βιθυνίας. τετάρτη κατὰ Τίγριν. ἐκλήθη δὲ καὶ Αρκεσίχερτα, ὅ ἐστιν 'Αρκεσίον χτίσμα.

Sur cette ville, cf. J.G. DROYSEN, *Geschichte des hellenismus*², III / 2, 1878, p. 317 ; E. MEYER, *Die Ursprung d. Christ.*, II, p. 140 ; V. TSCHERIKOWER, *Die hellenistischen Städtegründungen*, p. 82, 176, M. STRECK, *RE*, Suppl. I, 1903, c. 137, s.v. Arkesikerta ; F. H. WEISBACH, *RE*, VI / 1, 1907, c. 193, s.v. 'Ἐπιφάνεια n° 6 ; L. DILLEMANN, *op. cit.*, p. 100, 101, 245.

12. Strabon, XI, 14, 2. Cf. J.G. DROYSEN, *Geschichte des hellenismus*², III / 2, 1878, p. 317 ; O. BLAU, *ZDMG*, XXXI, 1877, p. 499 ; M. STRECK, *loc. cit.* ; J. MARKWART, *Südarmenien und die Tigrisquellen*, 1930, p. 33-34 ; L. DILLEMANN, *op. cit.*, p. 121.

13. O. BLAU, *loc. cit.* ; J. MARKWART, *ZDMG*, XLIX, 1895, p. 656, n. 2 ; ID., *Südarmenien*, p. 34.

14. Ptolémée, *Géogr.*, V, 12, 10, éd. C. MÜLLER et C. Th. FISCHER, 1891, p. 949, notes ; Anonyme de Ravenne, éd. J. SCHNETZ, *Itineraria Romana*, II, 1940, p. 50. Cf. J.G. DROYSEN *loc. cit.* ; O. BLAU, *loc. cit.* ; J. MARKWART, *op. cit.*, p. 33-34.

15. Cf. J. MARKWART, *op. cit.*, p. 34-35.

16. L. DILLEMANN, *op. cit.*, p. 154.

17. Sur les cités fondées par Antiochos IV Epiphane sous le nom d'Epiphaneia, en Bithynie, Cilicie et Syrie, cf. J.G. DROYSEN, *Geschichte des hellenismus*², III / 2, p. 261, 284, 295, 303 n. ; BENZINGER, *RE*, VI / 1, 1907, col. 197-198, s.v. Epiphaneia, n° 1, 3, 4 et 5 ; V. TSCHERIKOWER, *op. cit.*, p. 41, 50, 52, 63, 176.

donné ce même nom à Ectabane, capitale de la Grande Médie, à la faveur de son expédition dans ce pays (164/163 avant J.-C.)[18]. Mais cette marche vers l'Est l'avait conduit tout d'abord en Arménie où il se proposait de faire rentrer dans le devoir l'ambitieux Artaxias qui, après la défaite d'Antiochos III à Magnésie (189 avant J.-C.), s'était rendu indépendant avec l'appui des Romains et n'avait pas manqué par la suite de conquérir maints territoires limitrophes de son domaine héréditaire[19]. Epiphane l'emportera par les armes sur l'Arménien qui, fait prisonnier, ne recouvrera sa liberté qu'à la condition de se soumettre et de reconnaître de nouveau la tutelle séleucide (165/164 avant J.-C.)[20]. C'est à bon droit, semble-t-il, que Droysen a mis la fondation d'Epiphaneia du Tigre en rapport avec cette victoire sur Artaxias[21].

Grâce à un fragment de porphyre cité par S. Jérome, nous savons qu'à la suite de cette bataille, Antiochos dressa sa tente à Apedno entre le Tigre et l'Euphrate[22]. On a pu établir l'identité de cette Apedno avec Apadna de Harzem (actuellement Tell Harzem), située sur la rivière Zergan au pied du Masios (Tur 'Abdin)[23]. Au premier abord, on serait tenté de voir dans cette localité de Haute-Mésopotamie, qui avait été une station de la route royale des Perses, l'Epiphaneia fondée par le Séleucide. À cette conjecture s'oppose le qualificatif κατὰ Τίγριν, car notre Apadna se trouvait assez loin du Tigre; c'était une étape de la route qu'Antiochos avait dû suivre à partir de Mélitène et qui, par Arbèles, se dirigeait vers les régions orientales, but de l'expédition[24]. C'est donc bien plus haut sur le Tigre qu'il faudrait chercher le lieu où fut livrée la bataille et la ville que le vainqueur gratifia à cette occasion, d'un nom nouveau. Or pour qui venait de l'Ouest, la dernière station avant Apadna devait être Amida (Diyarbakir). Ne serait-ce pas précisément cette localité, riveraine du Tigre, qui aurait été alors rebaptisée en Epiphaneia du Tigre? Si cette identification pouvait être démontrée, elle aurait pour

18. Sur Epiphaneia/Ecbatane, cf. J.G. DROYSEN, *op. cit.*, p. 318-319; V. TSCHERIKOWER, *op. cit.*, p. 100, 176.

19. Artaxias avait comme allié le dynaste de Sophène, Zariadris, qui s'était déclaré indépendant dans les mêmes circonstances et auquel reviendra une partie des territoires conquis en commun. Sur ces faits, voir Strabon, XI, 14, 5.

20. Diodore, XXXI, 17a; Appien, *Syr.* 45-46 et 66; Porphyre, cité par S. Jérome (*infra*, n. 22).

21. J. G. DROYSEN, *op. cit.*, p. 317. Cf. Ed. MEYER, *Die Ursprung d. Christ.*, II, p. 10; V. TSCHERIKOWER, *op. cit.*, p. 82.

22. Porphyre, *apud* Hieronymum, *Comment. ad. Danielem* (11, 44-45), (*Patr. lat.* XXV, c. 573 = *Fr. Gr. Hist.*, éd. JACOBY, II B 260, frg. 56, p. 1227-28) : *confestimque perget ad Artaxiam regem Armeniae, qui de Orientis partibus movebitur, et interfectis plurimis de eius exercitu ponet tabernaculum in loca Apedno, qui inter duo latissima situs est flumina, Tigrim et Euphratem.*

23. Zacharias le Rhéteur, *Hist. Eccl.*, VI, 5; éd. E.W. BROOKS, *CSCO*, 84, p. 31; trad. ID., CSCO, 88, p. 21 : ... il est question du village d'Harzem " *quid ad Aphadhana pertinet...* ". Sur Apadna de Harzem, cf. surtout L. DILLEMANN, *op. cit.*, p. 159, 170, 239.

24. Sur la route (l'ancienne route royale des Perses) qui conduisait de Mélitène (Malatya) en direction d'Apadna de Harzem (Tell Harzem) et d'Arbèles, par Amida (Diyarbakir), cf. L. DILLEMANN, *op. cit.*, p. 153sq. et fig. XVII-XVIII.

le moins l'avantage de combler, dans une certaine mesure, les lacunes de notre information concernant l'Amida hellénistique[25].

En un mot, nous aurions pour Epiphaneia du Tigre deux identifications et localisations possibles : Ingila (Egil) en Sophène ou, un peu plus bas sur la même route, Amida (Diyarbakir). Il resterait à mettre en lumière l'identité du fondateur d'Arkesikerta. S'agirait-il d'un certain Arkesias ou Arkesios, roi ou satrape de Sophène, qui ne se confondrait pas forcément avec le fondateur d'Arkatniokerta?

b) Artémita, en Thospitide (région du lac de Van)

Le toponyme grec 'Αρτεμίτα doit être un dérivé du nom de la déesse Artémis, mais sa signification précise ne semble pas avoir suscité l'intérêt des spécialistes. S'agirait-il d'une forme dialectale? Le problème reste posé. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'étaient dénommées trois îles, dont deux se trouvaient en territoire grec :

1) une île ou presqu'île du groupe des Oxeiae situées sur la côte d'Etolie à proximité de l'embouchure du fleuve Achéloos et appartenant à l'archipel des Echinades[26];

2) Artémita *Celadea*, un autre nom de l'île de Rhénée, proche de Délos[27];

3) selon Philon, une île de la mer Tyrrhénienne, située près de l'île d'Aethalia (Elbe)[28].

Le nom d'Artémita était également celui de deux villes fondées et colonisées par les Macédoniens en Orient :

1) Artémita (ancienne Chalasar) en Apolloniatide (région d'Assyrie), appelée πολις 'Ελληνίς par Isidore de Charax est illustrée par l'historien Apollodore d'Artémita, auteur de *Parthica*[29];

2) Artemita dans le sud-est de l'Arménie.

25. Cette ville qui est attestée dans les sources assyriennes sous les formes *Amed* ou *Amid* semble avoir été ignorée des auteurs classiques. C'est seulement dans la *Géographie* de Ptolémée (V, 17, 7) qu'elle pourrait figurer sous la graphie altérée 'Αμμαία. Sur cette ville, cf. C. RITTER, *Erdkunde*, XI, p. 20sq.; H. KIEPERT, *M. Ber. Akad. Wiss. Berlin*, 1873, p. 189, n. 1 et 2; W. BAUMGARTNER, *RE*, I/2, 1894, col. 1833, s.v. Amida; M. STRECK, *RE*, Suppl. I, 1903, col. 68, s.v. Amida; J. MARKWART, *Südarmenien*, Index, p. 582, *passim*; L. DILLEMANN, *op. cit.*, Index, p. 326, *passim*.

26. Strabon, I, 3, 18; Pline, *Nat. Hist.*, IV, 5; Stéphane de Byzance, s.v. 'Αρτεμίτα; MEINEKE, p. 128) se référant à Apollodore, Artémidore, Rhianos). Cf. G. WILLIAMS, *Dict. Gr. and Rom. Geogr.* I, p. 804, s.v. Echinades.

27. Inscription bilingue de Délos datée de 58 av. J.-C. : *CIL* I², 255 = *Inscriptions de Délos*, IV, 1511. Cf. E. CUQ, *BCH* 1922, p. 200, 208; *Ann. Épigr.*, 1980, 858, p. 232. Ce nom est également attesté par Pline, *Hist. Nat.*, IV, 67 : ... *Rhene, quam Anticlides celadusam vocat, item Artemitem Celadinem.*

28. Philon, cité par Stéphane de Byzance, *loc. cit.*

29. Strabon, XI, 12, 7; XVI, 1, 17; Pline, *Nat. Hist.*, V, 117; Isidore de Charax, *Mansiones Parthicae*, 5; Ptolémée, *Géogr.*, VI, 1, 6; Stéphane de Byzance, *loc. cit.* Cf. W.S.W. VAUX, *Dict. Gr. and Rom. Geogr.*, 1, p. 227, s.v. Artemita n°2; FRAENKEL, *RE*, II/2, 1896, col. 1444, s.v. Artemita n°3.

Ptolémée fait également mention d'une Artémita en *Arabia deserta*[30]. Mais dans ce dernier cas, il pourrait bien s'agir d'une erreur du géographe ou d'une leçon fautive des manuscrits, car on ne voit pas comment une cité hellénique aurait été fondée dans le désert d'Arabie.

La seule ville de ce nom qui nous intéresse ici, était située en Thospitide, sur la rive est du lac de Van, à 13 ou 14 km de Thospia / Van, avec laquelle elle a été parfois confondue d'ailleurs à tort[31]. On ne risque guère de se tromper en lui attribuant la même origine et le même fondateur que la ville homonyme d'Apolloniatide et celui-ci pourrait bien être Séleucos Nicator en personne.

L'Artémita arménienne est passée sous silence par la plupart des auteurs de l'Antiquité, historiens ou géographes. Et pourtant Ptolémée la cite à deux reprises : une première fois dans sa longue liste des villes arméniennes[32], une seconde fois dans son *Asiae tabula*, au nombre des cinq principales villes de la Grande Arménie, aussitôt après la ville de Thospia / Van[33]. C'est manifestement en tant que ville hellénique qu'Artémita occupe cette place de choix que ne laisserait pas soupçonner son médiocre renom. À moins d'une erreur du géographe, cette mention donne lieu de croire qu'Artémita a été une ville florissante dans les siècles qui ont suivi sa fondation. Il est regrettable que les vestiges de cette époque, enfouis dans le sol près de l'actuel village d'Artemid, soient restées inexplorés.

Il est assez surprenant de trouver chez un historien arménien du Xe siècle, Thomas Artsruni des indications détaillées — manifestement empruntées à une source arménienne beaucoup plus ancienne — concernant la fondation de la ville d'Artamet, située près du lac de Van, par un roi Artashēs[34] :

30. Ptolémée, *Géogr.*, V, 19, 7. Cf. D.H. MULLER, *RE*, II / 2, col. 1444, s.v. Artemita n° 3.

31. Cette identification, préconisée par J.B. d'ANVILLE (*Géographie ancienne abrégée*, II, 1768, p. 324 sq.), a été reprise par E.N. BUNBURY (*Diction. Gr. and Rom. Geogr.*, I, p. 227, s.v. Artemita, n° 2). — Sur Artémita en général, cf. RITTER, *Erdkunde*, X, p. 295 sq. ; A. BAUMGARTNER, *RE*, II, c. 1444, s.v. Artemita n° 2 ; E.N. BUNBURY, *loc. cit.* ; H.F.B. LYNCH, *Armenia. Travels and Studies*, 1, p. 115 sq. ; H. HOVHANNESSIAN, *Les forteresses de l'Arménie*, 1970, p. 279-280.

À propos du nom de cette localité, il ne paraît pas inutile de relever les remarques d'un savant du siècle dernier, Ed. SCHULZ ("Mémoires sur le lac de Van et ses environs", *Journ. Asiat.*, 3e sér. IX, 1949, p. 310) : "À deux lieux de Van, il y a un village moitié musulman, moitié arménien, nommé *Artamet*, ou quelquefois aussi, par une transposition de lettres qui rappelle un nom fort significatif dans l'ancienne mythologie orientale, *Adramet*".

32. Ptolémée, *Géogr.*, V, 12, 10 : entre Kaputa et Thelbakané, avec les coordonnées 78° 40' et 40° 20'.

33. Ptolémée, *Géogr.*, VIII, 19, 13 (*Asia tabulae* III); éd. NOBBE, p. 232.

Ἡ δὲ Ἀρτέμιτα τὴν μεγίστην ἡμέραν ἔχει ὡρῶν ιδ´ L´γιβ´, καὶ διέστηκεν Ἀλεξανδρείας πρὸς ἀνατολὰς ὥρας μιᾶς ϵ´.

34. Thomas ARTSRUNI, *Histoire de la Maison des Artsruni*, I, 7 ; éd. PATKHANEAN, St. Pétersbourg, 1887, p. 59. Nous avons reproduit ici, avec quelques modifications la traduction de M.F. BROSSET, *Coll. histor. arm.*, I, St. Pétersbourg, 1874, p. 45-46. Sur ce passage, cf. aussi L. INDJIDJIAN, *Storagruthiun*, 1822, p. 189.

" Le lieu lui ayant plu, il y élève un tertre en pierres, pour servir de refuge à la cour du roi en automne, qu'il orna d'une belle muraille avec perspective sur la face riante du lac du côté Nord... Sur le rivage des parcs immenses, remplis d'arbres touffus, des ceps produisant le vin, de fruits divers ; non content d'y élever des édifices, il planta sous les remparts des parterres de fleurs odoriférantes et variées, qui, non seulement réjouissaient la vue et recréaient l'odorat, mais qui encore étaient propres à fournir des remèdes par leurs vertus salutaires, d'après les préceptes de l'antique génie d'Esculape. Il fit encore environner cette résidence, semblable à une forteresse, d'une enceinte de pierres de roche taillées, en sorte que c'était une ville bien peuplée, un refuge bien défendu. Au-dessus de la source sortant du sol, il éleva un tertre en pierre, afin d'abriter l'eau, et la déguisa si bien par une muraille qu'elle était invisible et inaccessible aux entreprises des ennemis, la muraille étant merveilleusement disposée et atteignant les profondeurs de la mer ".

Il est ensuite question de rues à travers la ville, de l'installation de magasins bien approvisionnés en marchandises, de l'ouverture d'une source, du creusement d'un canal, de la plantation de vignobles sur le bord du lac. Après quoi, Artashēs " nomma la ville *zard*, c'est-à-dire ' éclat ', à cause de ses magnifiques édifices ". Mais aussitôt après, revenant sur le nom de la cité, Thomas écrit[35] :

" Il amena la reine Sathinik, pour la faire jouir en automne des agréments de sa villa, dans sa belle forteresse. Pour la ville, on l'appelait *Artamat*, ce qui signifie réellement ' construction d'Artashēs ' ou ' venue d'Artashēs ', car *mat* en langue perse veut dire ' venue ', parce que la venue d'Artashēs en ces lieux avait mis fin aux persécutions d'Ervand et qu'en allant d'ici chez les Mèdes et en Perse, d'où il était revenu avec une grande puissance et un appareil royal, il était devenu le maître de la Grande Arménie... ".

L'étymologie naïvement invoquée par l'auteur pour expliquer le toponyme à consonnance étrangère, d'*Artamat*, est tout à fait fantaisiste[36]. Naturellement, il n'était pas question pour l'historien arménien du Xe siècle, qui n'avait pas la moindre notion des origines séleucides d'Artémita, de mettre ce toponyme en rapport avec la langue des conquérants macédoniens. Il convient d'ajouter que, pour ce qui est de Sathinik, Thomas Artsruni a transposé dans son récit ce personnage purement légendaire, dont il devait avoir connaissance par l'*Histoire* de Moise de Khoren[37].

35. Thomas ARTSRUNI, éd. PATKHANEAN, p. 59 et trad. BROSSET, *op. cit.*, p. 46.

36. Cf. H. HUBSCHMANN, *Die altarmenischen Ortsnamen* (= *Indogermanische Forschungen* XVI, 1904), p. 408.

37. On trouve en effet dans l'*Histoire d'Arménie* de Moise de Khoren (I, 30 ; II, 50, 52, 58 ; éd. de Venise, 1881, p. 126, 274-276, 279-280, 290) quelques éléments de la légende de Sathinik, laquelle aurait été la fille d'un roi des Alains et l'épouse d'Artashēs.

Du reste, malgré les éléments romanesques qui le défigurent, ce récit pourrait bien reposer sur un fait authentique : la refondation et le changement de nom (provosoire) de l'Artémita séleucide par un roi d'Arménie. Celui-ci n'a pu être Artashēs / Artaxias Ier (190-160 environ avant J.-C.), dont l'activité en ce domaine s'est tout spécialement manifestée dans la vallée de l'Araxe par la fondation d'Artaxata, mais l'un de ses successeurs et plus vraisemblablement un membre de la dynastie des Arsacides arméniens (fondée par Tiridate Ier vers le milieu du Ier siècle après J.-C.). Quant au nouveau nom que la ville est censée avoir alors reçu, il aurait été composé avec celui du roi refondateur et le terme *zard* — ou un terme équivalent — sur le modèle iranien.

*

* *

Ce même toponyme est encore attesté dans la littérature arménienne à propos de la fondation de la ville de Vaḷarsnapat par un roi Vaḷarsh (Vologèse) au IIe siècle après J.-C. Moise de Khoren prétend, en effet, que cette nouvelle capitale fut édifiée près de la rivière Khasaḷ et d'une ville appelée *Artimēd*[38]. Sans doute les sept inscriptions grecques, découvertes sur le site de l'antique Armavir, nous offrent-elles un témoignage indiscutable de la présence, dans cette capitale des Orontides ou à ses abords, de colons grecs, venus probablement d'Asie Mineure à l'appel d'un dynaste local, soucieux d'accroître l'hellénisation de ses États[39]. Toutefois il y aurait quelque témérité à faire des Grecs d'Armavir les fondateurs d'une cité hellénique, à laquelle ils auraient donné le nom qui était déjà celui d'une ville sur les rives du lac de Van[40]. L'attribution par Moise de Khoren du nom d'*Artimēd*, c'est-à-dire *Artemita*, à une localité de la vallée de l'Araxe ne serait-elle plutot imputable à l'ignorance de l'historien arménien sur la situation géographique de l'authentique Artemita arménienne?

38. Moïse de Khoren, *Histoire d'Arménie*, II, 65 ; trad. V. LANGLOIS, *Collection des historiens de l'Arménie*, II, 1869, p. 114 :

Vardgēs, encore enfant, étant parti
Du canton de Tuh près de la rivière Khasaḷ,
Va se fixer près de la colline de Shresh
Près de la ville d'Artimēd, près de la rivière Khasaḷ...

39. Les trois premières de ces inscriptions ont été découvertes en 1911, les quatre autres en 1927. — Pour la restitution de l'ensemble de ces textes, cf. tout spécialement J. et L. ROBERT, *Bulletin Épigraphique*, p. 181-185 et pour l'inscription n° 2, l'excellent commentaire de C. HABICHT, *Hermes*, XVIII, 1953, p. 252-256. Un exposé détaillé sur les sept inscriptions d'Armavir et sur les essais de restitution dont elles ont été l'objet en langue russe a été donné par K. TREVER, *Očerki po istoriii kul'turi drevnei Armenii* (Essai sur l'Histoire de la culture de l'ancienne Arménie), Moscou-Leningrad, 1953, p. 104-147 et figures.

40. Cependant H.A. MANANDIAN, *The trade and Cities of Armenia in relation to Ancient world Trade* (trad. angl.), 1965, p. 84, trouve naturel d'admettre que Vaḷarshapat s'appelait auparavant Artimēd.

c) *Philadelpheia*

Sur la route Artaxata-Ecbatane, la Table de Peutinger fait figurer entre Gobdi et Trispeda une station Filadelfia[41]. Ce toponyme est de toute évidence une transcription latine du grec Φιλαδέλφεια. K. Miller la situe entre Choy et Marand[42]. H. Manandian entre Choy et Tasvitch (Tarvitch), sur la rive Nord du lac d'Urmiah[43]; E. Kiessling en parle comme d'une localité d'Atropatène[44].

Quel fut le fondateur de cette cité, apparemment hellénique, des confins atropaténiens ? Serait-ce le roi parthe qui sur ses monnaies porte l'épithète de φιλάδελφος[45] ? À cette hypothèse de K. Miller, il est permis d'objecter que les Arsacides n'avaient pas coutume d'imposer des noms grecs aux villes de leur Empire.

C'est beaucoup plus justement que Droysen s'est demandé s'il ne s'agissait pas de Démétrios II[46]. Ce Séleucide, qui régna d'abord de 145 à 139, puis de 129 à 125, portait entre autres titres celui de Philadelphos. En 141 ou 140, il se lança dans une expédition contre les Parthes qui étaient en train de s'agrandir en Mésopotamie aux dépens du royaume séleucide. Démétrios se dirigea vers la Médie où, après l'avoir d'abord emporté, il fut finalement battu et fait prisonnier (140 / 139)[47]. Il n'est pas impossible qu'à partir d'un point qui reste à préciser, il ait suivi la route tracée sur la Table de Peutinger ou une route parallèle et qu'à son passage au Nord du lac d'Urmian, il ait jugé bon de donner le nom de *Philadelpheia* à une localité qui, en raison même de sa situation, lui aura paru propre à recevoir une colonie grecque plus ou moins importante.

*

* *

41. *Table de Peutinger* (XI, 4 - XII, 1), éd. K. MÜLLER, *Itineraria Romana*, p. 781-82 et carte 253 (p. 783-784) :

Artaxata		
Catispi	29 m. p.	
Sorvae	27 m. p.	
Anteba	24 m. p.	
Nasabi	24 m. p.	
Gobdi	17 m. p.	
Filadelfia	24 m. p.	
Trispeda	20 m. p.	
Paresaca	15 m. p.	
Arabum		4 parasanges
Eneca		7 parasanges
Rhasum		4 parasanges
Ad Tomenta		4 parasanges
Naucanio		4 parasanges
Nicea Niala		6 parasanges
Ectabanis Partiorum		50 parasanges

42. K. MILLER, *op. cit.*, c.781.

43. H. MANANDIAN, *Trade and Cities*, p. 110, 113 et carte p. 111.

44. E. KIESSLING, *RE*, VI / 2, 1909, col. 2317, s.v. Filadelfia.

45. K. MILLER, *loc. cit.* : " erbaut von Arsacus II Philadelphus". V. TSCHRIKOWER, *op. cit.* p. 83, est plus hésitant. Pour les monnaies émises au nom du Grand roi ΑΡΣΑΚΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ (Artaban I[er]?), cf. D.G. SELLWOOD, *An Introduction to the Numasmatic of Parthia*, 1971, p. 53.

46. J.G. DROYSEN, *Geschichte des hellenismus*[2], III / 2, p. 317 : "...ich lasse dahingestellt sein, ob diese Grundung auf Demetrios II Philadelphos oder irgend einen anderen Fürsten mit solchem Beinamen züruckzuführen ist".

47. Sur la campagne de Démétrios II contre les Parthes : I *Maccab.*, 14, 1-3 in *Septuaginta*, éd. A. RAHLFS, I, p. 1091 ; Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, 5, 11 ; Justin, XXXVI, 1, 2-6. Cf. H. WILLRICH, *RE*, IV / 2, 1901, col. 2800 ; A. BOUCHE-LECLERCQ, *Hist. des Séleucides*, p. 365-366 ; N.C. DEBEVOISE, *Pol. Hist. of Parthia*, p. 22-25 ; G. LE RIDER, *Suse sous les Sassanides et les Parthes*, 1965, p. 361 sq. ; Ed. WILL, *Hist. Pol. du monde hellen.*[2], p. 407 sq.

Sur la même route, mais beaucoup plus loin vers le Sud, on trouve une Nicea Nialia (la Nicanicio de l'Anonyme de Ravenne)[48]. Cette Nicea a pu être une Νίκαια ou une Νικόπολις, mais le qualificatif *Nialia* est certainement dû à une altération graphique. Droysen, laissait entendre que *Nialia* pourrait être rectifié en *Paralia*[49]. De toute manière, étant donné que cette étape est placée dans la partie du trajet où les distances sont calculées en parasanges (mesure itinéraire perse) et qu'elle est la dernière station avant Ecbatane (*Ecbatane Partiorum*) dont elle est éloignée de 50 parasanges (un peu moins de 300 km), il conviendrait avec Miller et Tscherikower de la chercher au sud-ouest du lac d'Urmiah[50], donc en dehors du territoire arménien et probablement en Atropatène. J. Markwart, pour sa part, la croit identique à Ganzaca, la capitale de l'Atropatène qui, de la sorte, aurait été refondée par un séleucide sous le nom de Nikaia (ou de Nikopolis)[51].

Pour nous résumer, si les fondations séleucides en Arménie méridionale semblent bien peu nombreuses en comparaison de celles dont furent dotées la Syrie, l'Asie Mineure et même la Mésopotamie, elles ne sont cependant pas dépourvues d'intérêt. Il ressort en effet de cette étude que les Macédoniens ont su s'implanter non seulement sur la rive orientale du lac de Van avec la fondation d'Artémita, mais jusque sur la côte du lac d'Urmiah. On peut même considérer comme très vraisemblable que, plus à l'Ouest, sur le territoire de ce qui allait devenir le royaume de Sophène, Séleucos Ier ou ses immédiats successeurs avaient fondé quelques autres cités qui n'ont pas laissé de traces dans les sources littéraires, toujours trop succintes en ce qui concerne l'Arménie en général; Par ailleurs, il est fort regrettable que nous ne soyons pas mieux renseignés sur les résultats des investigations archéologiques qui sont effectuées en Turquie orientale et qui pourraient nous apporter de nouvelles données sur l'implantation séleucide dans le secteur qui nous intéresse.

48. *Table de Peutinger*, XII, 1; cf. *supra*, n. 41.

49. J.G. DROYSEN, *Städtegründungen Alexanders und seiner Nacnfolger*, p. 129. Cf. cependant *ID*, *Geschichte des Hellenismus*², III/2, p. 317 : " Ja auch ein Nikaia finden wir in Armenien, freilich nur auf der Peutingerschen Tafel mit der unerklärlichen Bezichnung *Nicaea Nialia* ".

50. K. MILLER, *op. cit.*, p. 782; V. TSCHERIKOWER, *op. cit.*, p. 83.

51. J. MARKWART, *Rev. Ét. Arm.*, 1966, p. 312.